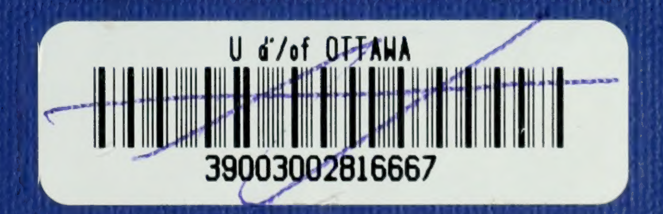

U d'/of OTTAWA
39003002816667

8-14-69

MES

SOUVENIRS

DU MÊME AUTEUR

Pour paraître prochainement :

Mes Souvenirs — DEUXIÈME PARTIE.

(1774—1797)

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4001.


J. N. MOREAU
Conseiller en la cour des comptes aides et finances
de provence
Premier Conseiller de Monsieur
Historiographe de france
et Bibliothequaire de la Reine
Dessiné d'après nature par A. Pujos en 1780

MES SOUVENIRS

PAR

JACOB-NICOLAS MOREAU

NÉ EN 1717, MORT EN 1803

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE
BIBLIOTHÉCAIRE DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE
PREMIER CONSEILLER DE MONSIEUR, FRÈRE DU ROI (DEPUIS LOUIS XVIII)
SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENTS
CONSEILLER A LA COUR DES COMPTES, AIDES ET FINANCES DE PROVENCE

COLLATIONNÉS, ANNOTÉS ET PUBLIÉS

PAR CAMILLE HERMELIN

Membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

PREMIÈRE PARTIE

(1717 — 1774)



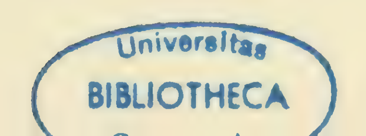
PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1898



AVANT-PROPOS

Ayant à cœur, comme compatriote, de voir accueillir favorablement les Mémoires d'un homme dont les éminentes qualités ne peuvent qu'honorer le pays où il est né, il nous paraît utile de placer la notice suivante en tête de ce volume. Elle a pour but d'éclairer le lecteur sur les Souvenirs que nous publions, de le familiariser avec leur auteur, de l'introduire plus avant dans son intimité et, par là, de le lui faire mieux connaître et mieux apprécier.

C. H.

NOTICE SUR MOREAU

Le nom de l'homme dont nous publions aujourd'hui les Mémoires n'évoque aucun souvenir dans l'esprit des générations présentes, et pourtant Moreau, pendant près de quarante ans, a pris une part active aux événements ainsi qu'à la politique intérieure et extérieure de la France.

Mis en vue par quelques légers travaux de plume, distingué par le vieux maréchal de Noailles, alors tout-puissant, il fut chargé par Louis XV (1755) de défendre nos intérêts en Amérique, et de sonner le tocsin en Europe contre la perfidie des Anglais. A dater de cette époque, attaché au ministère des Affaires étrangères comme chef d'un cabinet de législation, auquel s'adjoint bientôt, grâce à lui, un dépôt des chartes, il a pour mission d'éclairer les ministres dans les questions spéciales de leur département : il est leur conseil, et, jusqu'à la Révolution, il remplit ces fonctions délicates avec un dévouement qui n'a d'égal que sa modestie.

Là ne se borne pas son activité : nommé premier conseiller de Monsieur, comte de Provence, à la formation de sa maison ; puis, successivement, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence, député de cette compagnie près le gouvernement, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, enfin historiographe de France,

il s'acquitte des devoirs de ses places à la satisfaction générale, et trouve encore le temps de se livrer à de nombreux travaux littéraires.

Servir loyalement le Roi, son maître ; ne jamais céler la vérité, même aux puissants : tel fut l'objectif de sa longue carrière politique. La lecture de ses Souvenirs démontrera d'une manière évidente qu'il y fut fidèle jusqu'au bout, malgré les périls qui pouvaient en résulter. Que de fois il dut se détourner de ministres ambitieux, dont il voyait l'intérêt primer celui du Roi ! Que de fois, en manifestant trop ouvertement son indignation d'honnête homme, il risqua de compromettre sa situation, seule ressource pour lui et les siens ! Si ce caractère d'intégrité lui créa des ennemis, il eut la joie de compter d'illustres amitiés ; il eut l'honneur d'approcher le Dauphin, père de Louis XVI, prince instruit, éclairé, mort à trente-six ans, et dont le corps repose en notre cher pays de Bourgogne, sous la garde des archevêques sénonais. Après plusieurs entretiens, le fils de Louis XV, discernant chez Moreau une érudition profonde, jointe à une piété solide, lui donna « *l'ordre de présenter courageusement à ses enfants et la règle* « *du pouvoir qui les attendait, et sa destruction s'ils en usaient* « *contre sa fin.* » Moreau devenait ainsi le collaborateur du duc de la Vauguyon, précepteur des Enfants de France.

Cela se passait en 1764. La mort inopinée du Dauphin, survenue l'année suivante, 1765, ruina les espérances de ceux qui croyaient, comme notre auteur, que ce prince aurait fait le bonheur de la France, s'il eût régné. Ses fils, soumis désormais à une direction opposée, n'entendront plus que d'une oreille distraite « *toutes les vérités sévères* « *que je n'avais jamais cessé de dire aux rois, et auxquelles la*

« *Convention nationale elle-même a rendu hommage dans sa* « *séance du 14 août 1790* (1). »

L'idée fondamentale qui inspire les nombreux écrits de Moreau sur l'éducation des princes est résumée dans la phrase suivante, radicale, faisant table rase des procédés employés jusqu'alors : « *Tant que les princes seront élevés* « *en princes, ils seront toujours mal élevés; tout le monde en* « *convenait, mais on prétendait qu'il était impossible de les* « *élever autrement. C'était nous ôter pour jamais l'espérance* « *d'avoir de grands rois, et cette assertion me révoltait* (2). »

Il ne comprend cette éducation que basée sur la religion, mais sur une religion éclairée : « *Plus je désirais que les* « *rois fussent chrétiens, plus je souhaitais qu'ils ne le fussent* « *que selon les maximes de l'Évangile. J'aurais voulu qu'il leur* « *eût été, dans la suite, impossible de rendre odieuse la religion* « *de leurs pères ou de la calomnier auprès de leurs peuples* (3). »

Si l'on remonte par la pensée à l'époque où Moreau émet de telles opinions, on ne sera pas étonné de l'insuccès de ses écrits dans une Cour où régnait la morale la plus large, et dans une société passionnée pour les formules philosophiques, alors à la mode, des Diderot, des d'Alembert, des Voltaire. Cependant peu lui importe : n'obéissant qu'à sa conscience, dédaigneux des calomnies que l'on répand sur son compte, méprisant les persécutions de toutes sortes dont il est l'objet de la part des gens hostiles à sa manière de penser, il ne cesse, durant plus de trente ans, de faire entendre le cri romain « *Caveant Consules*, » et d'indiquer à la royauté le précipice où, incon-

(1) *Catalogue raisonné et anecdotique des ouvrages de Moreau* : N° 61, *seconde partie de mes Souvenirs.*

(2) *Ibid.* — N° 32, *Premier et second entretien sur la condition et sur l'éducation des princes.*

(3) *Ibid.* — N° 31, *Instructions morales et politiques à l'usage des princes.*

sciente, elle se laisse entraîner à la remorque des nouvelles doctrines. Aussi, après les effroyables scènes de 1793, auxquelles il eut le crève-cœur d'assister, est-il fondé à dire : « *Je n'avais que trop annoncé que la fausse* « *philosophie de notre siècle était l'ennemie du trône des rois,* « *de la liberté des peuples, et de la religion des uns et des* « *autres* (1). »

Puis, afin de montrer qu'avec de l'énergie et de la droiture, il aurait été possible de résister aux pires attaques : « *Je me fis un plaisir de prouver un jour aux méchants qui* « *persécutent la vertu, qu'il y a un moyen sûr d'échapper à leurs* « *coups ou de les repousser : c'est de leur en imposer par notre* « *courage et de les dérouter par notre franchise. Avec cette* « *méthode, on ne fera jamais fortune, mais on ne sera jamais* « *renversé, car on se tiendra toujours à une distance égale des* « *partis et dans le juste milieu où se trouve la vérité, dont les* « *uns et les autres abusent. Et c'est ce qui m'est arrivé à moi-* « *même* (2). »

Voilà, en quelques lignes, l'explication du rôle qu'il a joué à la Cour : c'est pourquoi, malgré sa vaste érudition et sa vive intelligence, malgré son honnêteté et les services incontestés qu'il rend chaque jour, il reste toute sa vie au second plan. Pour n'avoir voulu être, selon son expression, « *l'âme damnée d'aucun ministre,* » pour s'être tenu constamment à l'écart des partis, il est abandonné de ses meilleurs amis, les plus puissants, dont il voit quelques-uns « *déchirer l'amitié,* » d'autres « *la découdre* (3) ; » et, en refusant de prendre part aux intrigues des Encyclopédistes, des Philosophes, des Parlementaires,

(1) *Catalogue raisonné et anecdotique des ouvrages de Moreau :* N° 61. *Seconde partie de mes Souvenirs.*

(2) *Ibid.*

(3) *Mes Souvenirs,* p. 297.

comme à celles des plus hauts personnages de la Cour, il met lui-même obstacle aux rares bonnes volontés qui auraient pu aider à sa fortune. Aussi, lorsque, à plusieurs reprises, de 1763 à 1777, on lui conseille de présenter sa candidature à l'Académie française, en dépit du désir légitime qu'il en a, il n'ose le faire et recule devant un échec qu'il sent inévitable.

Moreau peut être considéré, à juste titre, comme un des plus féconds écrivains du dix-huitième siècle. Dès 1734, étant à Paris, au collège de Beauvais, il compose une traduction en vers de l'Ancien et du Nouveau Testament que Colombat, imprimeur de la Cour, « *lui paie bien,* » et en 1800, presque aveugle, il dicte encore, prose ou vers, avec une fraîcheur d'idées, une sûreté de mémoire, que, seul, le travail journalier a pu lui conserver.

Studieux par tempérament, ayant le goût très prononcé du droit et de la littérature, il s'adonne à tous les genres : jurisprudence, histoire, philosophie, roman, poésie latine ou française, rien ne le laisse indifférent. A l'encontre de tant d'auteurs qui ne produisent qu'en vue d'une vaine gloire, il ne songe pas, le plus souvent, au sort de ses œuvres et n'écrit que par devoir ou par plaisir; nous en trouvons la preuve dans l'anonyme qui recouvre la plupart de ses livres. S'il sollicite ou s'il permet l'impression de quelques-uns, avec ou sans son nom, ce n'est que quand l'utilité lui en est bien démontrée, ou lorsqu'il veut être agréable à certains de ses amis : ainsi, l'impression d'un volume de poésies fugitives intitulées : *Pot pourri de Ville-d'Avray,* accordée à la demande du comte de Périgord, mais à la condition expresse qu'il paraîtra sans nom d'auteur.

On a prétendu, à propos de ses écrits, que, dans son zèle ardent pour la royauté et la religion, il avait toujours défendu l'arbitraire et le despotisme. C'est là un reproche gratuit contre lequel protestent ses ouvrages et contre lequel il proteste lui-même : « ... *à tous ceux qui connaissent* « *ou qui veulent connaître mes écrits, je livre solennellement ce* « *défi : qu'ils m'examinent avec soin, qu'ils daignent me feuil-* « *leter page par page, je ne dirai pas seulement avec les inten-* « *tions les plus sévères, j'ajouterai avec les préventions les plus* « *défavorables, et s'ils peuvent citer de moi une phrase qui auto-* « *rise dans le souverain une puissance arbitraire et sans bornes,* « *s'ils trouvent que j'ai dit que toute volonté du prince est* « *une loi pour ses sujets, en un mot, s'ils transcrivent de moi* « *une seule maxime favorable à la tyrannie, je brûle moi-* « *même tous mes ouvrages et je les condamne à un éternel* « *oubli* (1). »

La conduite qu'il tient vis-à-vis de la royauté, il la tient également vis-à-vis de la religion. Bien que ses penchants intimes, que son éducation première, semblent devoir le porter à respecter le clergé jusque dans ses *outreries*, comme on disait alors, il n'hésite pas à s'élever contre ses empiétements : en 1762, il compose un Mémoire par lequel il propose au gouvernement un moyen très régulier de réunir au domaine de l'Etat la plus grande partie des seigneuries du clergé ; il développe l'origine de ces seigneuries, et montre combien furent abusifs les procédés employés par les ecclésiastiques pour convertir en fiefs des domaines uniquement destinés à la nourriture des religieux, aux dépenses du culte et aux besoins des pauvres. Est-ce là l'œuvre d'un esprit intransigeant, aveuglé par ses sentiments personnels ?

(1) *Origine et progrès de la Bibliothèque de législation, etc.*, par M. Moreau, après son entière retraite. Deux cahiers manuscrits.

On a osé répéter qu'il ne cherchait que le lucre et les places ! S'il avait été réellement homme d'intérêt, Moreau pouvait prétendre à la plus brillante fortune. La duchesse Jules de Polignac, grande favorite de la reine Marie-Antoinette, était proche parente de sa première femme, et, de plus, son amie. On verra, à la fin des Mémoires que nous publions, quelles relations affectueuses existaient entre eux. Nul doute que, sur un mot de lui, elle n'eût usé de son crédit pour lui faire obtenir un poste envié. Le comte de Provence, qui le savait homme de bon conseil; Mesdames, tantes du Roi, qui l'appréciaient à sa valeur, ne lui eussent pas, non plus, marchandé leur appui. Mais s'il avait les aptitudes voulues pour aspirer aux plus hautes fonctions, il manquait de la souplesse de convictions nécessaire aux premiers rôles. Il le sentait, et, bornant son ambition aux places secondaires, qui ne pouvaient lui procurer qu' « *une modeste aisance,* » il vécut jusqu'au bout sans composer jamais avec sa conscience ni avec ses principes. Aussi, à la Cour, était-il généralement considéré comme un censeur sévère, sorte de Caton, et fut-il peu aimé du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

Qu'on ne s'y trompe pas, pourtant; loin d'être triste, morose, toujours prêt à critiquer ou à moraliser, il était foncièrement bon et gai. Lui-même nous l'apprend : « *Ma jeunesse a été gaie* (1). » Suivant la mode du jour, il ne dédaignait pas le couplet de chanson. Combien de ces frivoles productions, dont quelques-unes ont obtenu un véritable succès, sont sorties de sa plume ! Et ce ne devait pas être un spectacle des moins divertissants que celui de voir et d'entendre ce grave jurisconsulte, cet ancien

(1) *Mes Souvenirs*, p. 1.

janséniste, chanter, au milieu de ses amis, de malicieux vers lestement troussés.

Bon, il le fut par essence : cela ressort de la lecture de ses Souvenirs ; il le fut même au point de renoncer parfois à poursuivre de très légitimes revendications, notamment lorsque survinrent ses démêlés avec M. de Rochechouart, car, dit-il ingénument, cela nécessite « *une suite d'efforts réitérés, très fatigants pour une âme* « *douce, et peut-être un peu molle telle qu'est la mienne* (1). »

Cette bonté, note caractéristique de sa nature, nous la retrouvons, à la génération actuelle, dans la branche cadette des Moreau : ceux qui connaissent son arrière-cousin, Jacob-Louis-Charles Moreau-Dufourneau, seul survivant de cette famille, dont le nom doit s'éteindre avec lui, ne nous contrediront point.

Légataire universel de la baronne de Clédat, fille et unique héritière de Moreau l'historiographe, M. Moreau-Dufourneau devint ainsi possesseur des papiers de son illustre parent.

C'est de lui que j'ai reçu le don précieux des manuscrits qui me permettent de publier les deux volumes de *Mes Souvenirs*. Qu'il me laisse lui en exprimer ici ma profonde gratitude (2) !

Les Mémoires que nous présentons au public sont tirés de manuscrits divers, écrits à des dates différentes, et ayant chacun leur objet propre. Ces manuscrits sont au nombre de cinq :

1° *Deux volumes* — qui, à proprement parler, n'en forment qu'un — consacrés, en grande partie, à la politique ;

(1) *Mes Souvenirs*, p. 311.

(2) Je dois également à M. Moreau-Dufourneau les deux portraits qui sont en tête des deux volumes de *Mes Souvenirs :* le premier est de 1780, Moreau avait alors 62 ans ; l'autre le représente dans son extrême vieillesse.

2° *Les Confessions d'un patriote du vieux temps, ou Testament littéraire*, contenant le *Catalogue raisonné et anecdotique de ses ouvrages;*

3° Un volume de *Souvenirs* et de *Chansons;*

4° Son *Journal;*

5° Une série de feuillets détachés formant la suite et la fin de *Mes Souvenirs* (1).

Les *deux volumes* concernant la politique sont de 1774; ils n'ont trait qu'au règne de Louis XV. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, sur un feuillet détaché, leur histoire écrite par l'auteur. Elle a le plus grand intérêt, en ce qu'elle montre la conscience qu'il apportait dans ses récits et l'importance qu'il attachait à ses Mémoires; à ce double titre, elle mérite d'être reproduite :

« Pendant la dernière maladie du roi Louis XV, j'étais « à Ville-d'Avray, las des affaires et bien résolu d'obtenir « enfin ma retraite. Je me mis à faire une histoire exacte « et sincère de tous les événements auxquels je pouvais « avoir eu quelque part, depuis que j'avais été appelé, par « mes ouvrages mêmes, aux services que le gouvernement « attendait de moi.

« J'intitulai cet ouvrage *Mes Souvenirs*, et je désire très

(1) M. Moreau-Dufourneau m'a déclaré avoir eu en sa possession d'autres manuscrits qui ont été égarés ou dérobés. Je fais ici, tant en son nom qu'au mien, les plus expresses réserves sur tout ce qui pourrait paraître en dehors de cette publication, comme *Mémoires* ou *Souvenirs* de Moreau, sans préjudice des suites judiciaires sur lesquelles nous aurions à aviser; en cela, je cherche à faire respecter et à compléter le désir de l'auteur. Dans un écrit intitulé *Acquit de ma conscience*, il dit, en parlant des deux volumes de ses *Souvenirs politiques* : « *Il en existe une autre copie qui ne me reviendra jamais,* « *car je la prêtai autrefois à une personne qui a pour jamais quitté la* « *France et qui, vraisemblablement, ne vit plus. Mais cette copie, si* « *quelque libraire étranger s'avisait de la faire imprimer, j'avertis que je* « *désavoue tout ce qui ne se trouverait pas conforme au manuscrit que je* « *conserve avec soin.* »

« vivement qu'il soit imprimé après moi, pour servir de « réponse à toutes les calomnies par lesquelles mes enne- « mis, les Philosophes, ont cherché à flétrir ma con- « duite.

« Cet important manuscrit, qui contient l'histoire d'un « règne commencé en 1715 et fini en 1774, a été lu, « examiné et approuvé par tous ceux de mes contempo- « rains qui ont été témoins des faits que je rapporte, mais « n'ont pas été, comme moi, à portée d'en pénétrer les « causes et d'en détailler toutes les circonstances. Je les « ai voulu avoir tous pour garants de la fidélité de mes « récits. J'ai donc fait lire mon ouvrage à tous les mi- « nistres qui, sous le dernier règne, ont eu part au gou- « vernement; et, à force d'être lu, mon manuscrit s'est « tellement usé, qu'il me paraît essentiel d'en faire une « nouvelle copie. M. de Maurepas est le dernier qui l'ait « lu; mais, avant lui, princes, princesses, et généralement « tout ce qui composait la Cour, a voulu le lire et m'en a « garanti la vérité. Tous les témoignages ont été uni- « formes, et la seule personne à qui il m'a été impossible « de faire lire cette histoire, a été notre malheureuse Reine. « Hélas! on ne verra que trop, dans cet ouvrage même, « les motifs qu'a eus le parti Choiseul de lui dérober la « connaissance de tout ce que j'avais alors osé tenter pour « la sauver.

« Je recommande donc très expressément qu'on laisse « subsister les restes de la première feuille, sur laquelle le « ministre Bertin, mon ami, avait écrit son certificat, qu'il « a rendu plus énergique que tous les autres.

« Il était resté mon ami intime, et je ne lui ai jamais « rien caché. On verra même, dans mes Souvenirs, tous « les services qu'il me rendit contre les attaques que « m'avaient livrées les Choiseul. M. Bertin, en me ren-

« voyant mon manuscrit, trouva plaisant de mettre au-
« dessous de son titre une ligne que voici : *ou les aventures*
« *du prêtre normand.* « *Il faut,* me manda-t-il par un billet,
« *que vous soyiez le plus maladroit des prêtres normands pour*
« *n'avoir pas fait la plus haute fortune.* » Ce *pourquoi,* je le
« lui expliquai moi-même. « *C'est,* lui dis-je, *que tous ces*
« *gens-là, auxquels j'ai eu affaire, ne voulaient que des âmes*
« *damnées; or, je n'ai jamais voulu l'être de personne, pas*
« *même de vous. Mais je vous dois une justice : dans tous les*
« *temps, vous avez su vous en passer.* »

Le *testament littéraire* donne la genèse des ouvrages de Moreau, avec les explications et les anecdotes qui s'y rapportent. Il comprend 64 grandes pages.

Le volume de *Souvenirs* et de *Chansons,* manuscrit relié en veau, et son *Journal,* écrit sur des feuilles volantes, sont tous deux fort curieux par la quantité de détails inédits sur les familles, les personnages et les événements du jour. Le premier était destiné par lui à sa fille, Mme de Clédat.

Nous avons malheureusement à déplorer d'assez grandes lacunes dans le *Journal.* En 1793, quand Moreau fut incarcéré à la prison des Recollets, à Versailles, Mme Moreau, en une heure d'affolement, jeta au feu une partie de ses manuscrits : plusieurs années du *Journal* disparurent ainsi.

Les feuillets détachés formant la suite et la fin de *Mes Souvenirs* (1) comprennent le règne de Louis XVI et la Révolution. Venant au lendemain de la Terreur, après des

(1) Nous avons entre les mains, en double exemplaire, un autre manuscrit de 46 grandes pages, intitulé : *Seconde partie de mes Souvenirs.* Ce n'est qu'un plaidoyer, *pro domo suâ,* divisé en trois articles : 1° Défense de ma doctrine; 2° Justification de ma conduite; 3° Irréprochabilité de ma fortune. — N° 61 du Catalogue des ouvrages de Moreau.

secousses comme on n'en avait jamais traversé, cette seconde partie a été écrite à un point de vue mystique et religieux, tout différent de celui de la première. Il est facile de s'en apercevoir au ton dont l'auteur raconte, à sa façon nouvelle de traiter les personnages ; quelquefois apparaissent des tableaux d'une vivacité qu'on n'est pas habitué à rencontrer sous sa plume : il ne faut pas oublier qu'ils ont été tracés pour sa fille *seule*, avec prière d'en disposer comme bon lui semblerait.

Moreau souhaitait que ses Mémoires fussent publiés — il le déclare en maints endroits — et il gardait soigneusement tout ce qui pouvait en certifier l'authenticité : « Toutes les pièces comprises dans cette liasse, écrit-il, « sont toutes nulles et inutiles; il n'en peut résulter au- « jourd'hui ni un droit ni une obligation, de quelque na- « ture que ce soit : elles sont toutes, en effet, émanées « d'une autorité proscrite. Ce sont ou des arrêts du « Conseil, ou des ordres de Louis XV et de notre der- « nier ci-devant Roi, tous antérieurs à la Révolution, « puisque la dernière de ces pièces a précédé l'Assemblée « de 1789.

« J'ai dû cependant les conserver pour plusieurs raisons « que je vais détailler ici :

« 1° Parce que je n'ai pas cru qu'il convînt ni à mon « âge, ni encore moins à mon caractère et au titre d'his- « toriographe de France, que j'ai si longtemps porté, ni « enfin aux invariables principes qui ont rendu ma con- « duite irréprochable, de supprimer aucun des monuments « qui peuvent servir à l'histoire de ma vie.

« 2° *Parce qu'une grande partie de ces pièces servent de preuve* « *aux faits que j'ai avancés dans les mémoires intitulés* Mes « Souvenirs, *qui, composés avant la mort de Louis XV, entre-*

« *ront quelque jour dans les matériaux de son histoire. Ils ser-*
« *viront également de preuve à la seconde partie de* Mes Sou-
« venirs, *dans laquelle, si Dieu me prête vie, je placerai ce qui*
« *s'est passé en France jusqu'à la Révolution qui a proscrit la*
« *royauté.*

« 3° Parce que ces Mémoires, et dans l'une et dans « l'autre époque, prouveront avec évidence que, sous l'an- « cien comme sous le nouveau régime, je n'ai jamais eu « rien à cacher, et que, partant toujours des mêmes prin- « cipes, je me suis fait un devoir de conscience d'obéir « fidèlement et exactement aux autorités auxquelles « l'ordre de Dieu m'a soumis.

« 4° Parce qu'enfin toutes ces pièces prouveront que la « modique fortune que la Providence m'avait accordée et « qu'elle m'a ensuite ôtée, loin d'être le prix de la faveur « des princes ou d'une flatterie servile, n'a été qu'un salaire « du courage que j'ai eu de leur annoncer leurs malheurs, « et de leur montrer de loin l'abîme où ils sont tombés.

« J'ajouterai que comme les principes d'un sage gou- « vernement sont les mêmes dans toutes les constitutions « politiques, il sera peut-être un jour utile à la république « de consulter quelques-uns des établissements formés « sous les rois, ne fût-ce que pour parvenir à faire mieux « qu'eux, ce qui est le moyen le plus sûr de les faire ou- « blier... (1).

« Non seulement je crois que mes Mémoires peuvent « être imprimés après moi, mais encore je déclare que si « Dieu m'accordait un petit nombre d'années, je les pu- « blierais moi-même. C'est pour cela que j'y ai joint, dans « ma bibliothèque, un grand nombre de pièces qui doivent « servir de preuves aux faits que j'y ai recueillis.

(1) Feuillet détaché qui recouvrait une liasse de papiers.

« Tels sont, par exemple, les mémoires que M. le Dau-
« phin, père de Louis XVI, me fit faire à Fontainebleau,
« pendant le voyage de 1764, et par lesquels je fus assez
« heureux pour l'empêcher de se prêter, dans l'affaire de
« la pairie, à une intrigue qui l'eût brouillé avec le
« Roi.

« Telles sont encore les lettres qui expliquent par
« quelle intrigue on parvint, en 1765, à m'éloigner de
« Fontainebleau, et quel fut le personnage qui, aussi zélé
« que moi pour la monarchie, qu'il a depuis si noblement
« et si utilement servie, eut alors la faiblesse et me fit
« l'honneur de me craindre.

« Telle est enfin une collection de toutes les pièces
« que j'avais recueillies pour instruire le Conseil dans cette
« fameuse affaire de la pairie de France, qui divisa cette
« Cour suprême, alors l'unique corps législatif du gou-
« vernement. Pour m'être tenu à une distance égale de
« tout ce qui était faction et parti, je courus risque de me
« perdre et fus pourtant sauvé par ma droiture et ma
« bonne foi... (1). »

Nous voyons encore combien il tenait à la publication de ses Souvenirs, par cette lettre qu'il adresse à Mme de Clédat, à Uzerches, où étaient situées les propriétés de son mari :

Chambourcy, 5 octobre 1795.

« Ma chère fille,

« ... Je t'aurais déjà mise au fait d'une foule d'occupa-
« tions pour lesquelles ma caducité (il avait soixante-dix-
« huit ans) a besoin de toi; en voici une, par exemple,

(1) *Catalogue raisonné et anecdotique des ouvrages de Moreau* : N° 39, *Mes Souvenirs*.

« que je te destine depuis longtemps. Je veux te faire lire « tout ce que j'ai écrit sur l'histoire du dix-huitième siècle ; « mes Souvenirs, sous le règne de Louis XV, n'ont pour « objet que la politique et le gouvernement; mais, sous « d'autres rapports, combien l'histoire des deux derniers « règnes peut fournir d'anecdotes piquantes et de traits « singuliers! Je suis aveugle et ne peux plus écrire, je « puis encore dicter; mais ce que je dicterais (je m'en « suis aperçu par ton style) ne vaudrait pas ce que tu « composerais. Je ne veux donc pas même te dicter; mais « je veux passer le peu d'années qui me restent à te conter « à toi-même, et tout ce que j'ai dit, et tout ce que j'ai fait « en ma vie dans tous les genres. De tout cela, et en « recueillant quelque jour mes papiers, tu ferais encore « et des mémoires curieux et de belles leçons de morale. « Tu auras dans ta vie tout le temps d'arranger cela. Ce « n'est qu'après la mort de M. Pascal que Mme Dupérier « fit sa vie. Je n'ai garde de me comparer à ce grand « homme, et si je suis quelque chose, je ne veux l'être « que pour toi ; mais tu me ferais bien ta cour si, dans « cette solitude à laquelle je me condamne aujourd'hui, « tu pouvais me faire lire quelques échantillons de tes « essais... »

Pour quel motif Mme de Clédat ne s'est-elle pas rendue à cette injonction si claire? Nous l'ignorons : ce n'est ni le temps, ni les moyens intellectuels qui lui ont fait défaut. Elle avait une si grande facilité de travail que, dépassant le cercle où est en général restreint l'enseignement des jeunes filles, elle ne se contenta pas de connaître les langues vivantes, elle apprit aussi les langues anciennes, et aborda même l'étude de la logique et de la théologie : tous ceux qui l'ont approchée pendant sa longue carrière ont pu apprécier le charme de son esprit

ainsi que l'étendue et la variété de son savoir. Peut-être faut-il attribuer cette abstention aux bons rapports qu'elle avait gardés avec les familles dont il est question au cours de ces Mémoires ; en effet, elle ne cessa d'habiter le château de Chambourcy, près de Saint-Germain-en-Laye, où ses parents avaient passé la plus grande partie de leur vie, et elle continua d'y recevoir les mêmes amis. Mais quelle que soit la raison qui a empêché Mme de Clédat d'exécuter la volonté de son père, pour nous, c'est avec la certitude d'obéir au vœu de l'auteur que nous donnons cette édition de *Mes Souvenirs*.

Nous croyons l'instant favorable : en voyant, depuis quelques années, surgir tant de Mémoires qu'accueille une vogue toujours croissante, n'est-on pas tenté de se demander s'il n'y a point là, comme le penserait Moreau dans son mysticisme, une sorte de prédestination qui pousse historiens et public à rechercher avidement les secrets du passé et, au seuil de ce vingtième siècle, appelé déjà le siècle des lumières, à percer les ombres des siècles précédents?

Cette curiosité du passé, ce besoin de l'inédit, qui augmentent incessamment en France, ne seront pas déçus par la lecture de l'ouvrage que nous venons d'exhumer : l'historien y rencontrera des aperçus nouveaux, propres à éclairer son jugement sur les événements historiques ; l'homme de lettres, des détails curieux sur les mœurs, les arts, sur les personnalités et les grandes familles de la Cour ; l'indifférent, des anecdotes piquantes, des gauloiseries même, en prose et en vers, assaisonnées du sel de l'époque.

Soucieux de la vérité et tenant avant tout à respecter les textes que nous avions sous les yeux, notre rôle s'est borné à rassembler chronologiquement les diffé-

rentes parties du récit, à fondre ensemble les Souvenirs politiques et les Souvenirs intimes, et, pour plus de clarté, à les diviser en chapitres, méthode suivie, du reste, par notre auteur dans son volume de Souvenirs intimes.

Nous affirmons que non seulement nous avons scrupuleusement rapporté les faits tels qu'il les a racontés, mais aussi que les phrases sont bien les siennes. Loin d'avoir rien ajouté, il nous a fallu, à certains endroits, procéder, au contraire, à des coupures indispensables ; les passages trop délicats ou trop personnels que nous avons dû supprimer n'étaient d'ailleurs pas destinés à la publicité.

Et maintenant que notre tâche est terminée, nous nous réjouissons d'avoir pu pénétrer dans les arcanes de ce dix-huitième siècle, mine inépuisable qui, malgré les découvertes de chaque jour, réserve encore tant de surprises aux chercheurs.

Nous nous réjouissons surtout d'avoir remis en lumière le nom trop oublié de l'un de nos plus éminents compatriotes, ce nom que, pendant tant d'années, il a honoré par la droiture de son caractère, par ses hautes capacités et par la dignité de sa vie.

Né à Saint-Florentin le 20 décembre 1717, il est mort à Chambourcy le 29 juin 1803, et non sur l'échafaud, le 27 mars 1794, comme le rapportent, à tort, les *Siècles littéraires*.

Au physique, il était plutôt petit de taille — « *Madame Adélaïde m'a plaisanté sur ma petite taille,* » dit-il dans son *Journal* — et avait une robuste constitution, qui lui permit de vivre jusqu'à quatre-vingt-trois ans, quoiqu'il eût eu à supporter, pendant plusieurs années, une maladie nerveuse assez grave.

Au moral, on le jugera par le portrait (1) qu'il traça de lui-même, en décembre 1766, — il avait alors quarante-neuf ans, — sur la demande de Mlle O'Neill, sa fiancée. En voici quelques extraits, propres à le bien faire connaître :

« ... Tranquille, froid, timide, inattentif, plus sensible « au plaisir de plaire qu'à la gloire de séduire, trop pares- « seux pour l'ambition, trop simple pour l'intrigue, diffi- « cilement remué par une foule de petits intérêts ou de « petites passions qui sont les grandes affaires de la so- « ciété, j'aimai de bonne heure le repos, l'aisance, la « liberté, l'étude.

« Content de moi sans orgueil et sans recherche, pa- « raissant content des autres sans flatterie et sans préten- « tion, je méritai leur estime par ma droiture, quelquefois « leur amitié par ma candeur; mais ceux qui veulent des « protégés qui leur fassent cortège, ou des partisans qui « les secondent, m'ont trouvé trop fier pour le premier « rôle, trop imbécile pour le second...

« J'avouerai qu'il y a des temps où je suis de la plus « grande bêtise. Il me faut, pour m'animer, quelque belle « idée que j'aie pris plaisir à digérer, ou quelque grand « sentiment dont mon cœur soit touché et qu'il aime à « peindre. Je n'ai ni le talent des réponses vives ni l'agré- « ment des saillies : je crois que je converse mal lorsque « mon esprit est obligé de faire tous les frais du dialogue, « et que mon âme n'y est pour rien. La gaieté m'est assez « naturelle, mais ce que je dis est plutôt naïf que fin, et « plaît beaucoup plus par la vérité du fond que par la « tournure des formes. Je ne rends bien que ce qui m'a « frappé, et je dois être fort ennuyeux lorsque rien ne « fixe mon attention ou ne remue ma sensibilité. Ceux

(1) Manuscrit de 24 pages, intitulé : *Mon portrait au mois de décembre 1766.* — N° 78 du Catalogue des ouvrages de Moreau.

« avec qui mon cœur est à son aise ont pu me trouver « aimable ; mais comme il ne l'est pas avec tout le monde, « bien des gens ont dû me trouver nigaud, et les uns et « les autres ont eu raison...

« La même curiosité qui m'a fait errer parmi les hommes, « m'a également égaré parmi les différentes sphères de « toutes les sciences et de tous les arts. J'ai voulu tout « connaître, j'ai tout effleuré, j'ai tout goûté ; à l'exception « de la morale et du droit public, dont j'ai fait, par goût, « une étude particulière, je n'ai rien approfondi. Je ne « suis pas un génie ; ainsi, un attrait invincible ne m'a « fixé nulle part, mais, si je n'ai rien créé, il n'y a rien « que je n'aie voulu imiter ; j'ai eu la graine de tout, « peut-être n'ai-je eu le fruit de rien, du moins j'ai « amusé cette curiosité vaste que rien ne pouvait satis- « faire ni arrêter, et si, en parcourant les vastes pays des « connaissances humaines, je n'ai jamais fait de grands « établissements, j'ai eu aussi l'avantage de n'être étran- « ger nulle part...

« Personne ne s'est peut-être jamais fait de l'amour « une idée plus pure et plus sublime que moi. Son feu « me paraissait une émanation même de la divinité et son « plus bel ouvrage. Je disais : Dieu a mis le mouvement « dans la matière, et l'univers est sorti du chaos ; il a mis « l'amour dans nos cœurs, et la société, qu'il a voulu rendre « heureuse, a connu le bonheur et les plaisirs. Et comment « serait-il un mal ? Il est plus ancien dans le monde que « la première désobéissance. Il fut la première destina- « tion de l'être raisonnable. Il en jouissait, innocent, « et il avait connu ses transports avant que d'être « averti par l'aiguillon de la douleur ou subjugué par la « volupté.

« Le dirai-je ? cette idée me paraissait justifiée par la

« manière dont cette passion entre dans mon cœur, et « par les effets qu'elle y produit. Elle n'y pénètre point « comme la foudre, qui perce dans les endroits qu'elle « ravage, mais comme une flamme douce et vive, qui « s'étend par degrés, s'empare peu à peu de toutes nos « facultés, épure et vivifie tout ce qu'elle embrase. Je « croyais d'abord sentir l'amitié : c'était plutôt un senti- « ment tendre qu'un mouvement impétueux. Ce n'était « point cette effervescence terrible qui devient fureur par « l'obstacle qui lui est opposé, mais qui ne peut plus que « décroître dès qu'il est renversé; c'était d'abord cette « timide et délicieuse inquiétude d'une âme qui cherche « le bonheur auquel la nature l'a destinée : averti par la « présence de l'objet dont ce bonheur devait être l'ou- « vrage, mon cœur se troublait à sa vue, et ce trouble, « né du mélange confus d'une foule de sensations, où je « ne distinguais d'abord que le respect et le désir de plaire, « était le premier hommage que je rendais à ma divinité. « De ce moment, sans cesse occupé d'elle, je ne respirais, « je ne parlais, je n'agissais que pour mériter son atten « tion. Chaque jour me découvrait dans sa personne de « nouveaux charmes; dans son âme, de nouvelles perfec- « tions; un seul de ses regards portait la joie et la vie « dans mon cœur; un autre y portait la mort et la douleur.

« Le désir d'être aimé devenait insensiblement si puis- « sant qu'il semblait absorber toute mon âme, et qu'il « ne lui permettait pas même d'apercevoir en elle d'autres « désirs. Je sentais bien vivement alors que l'amour élève « l'âme, et lui communique cet enthousiasme sublime qui « produit les grandes actions : guerrier, j'aurais voulu « être Roland ou Renaud; poète, j'aurais souhaité d'être « Virgile ou Anacréon. Je ne voulais, du moins, pré- « senter à l'objet de ma tendresse qu'une âme grande

« et des qualités dignes, s'il eût été possible, de son admi-
« ration... »

Dans un article nécrologique que lui consacre le *Journal des Débats* (1), numéro du dimanche 25 septembre 1803, et qu'il faudrait citer en entier, tant il est le reflet fidèle de ce que fut Moreau, l'auteur lui rendant un juste hommage s'exprime ainsi :

« ... Peu d'hommes de lettres ont fourni une carrière
« plus laborieuse et en même temps plus utile; peu ont
« écrit sur plus d'objets avec plus de solidité et d'élé-
« gance. Il sut allier à la fois les fleurs de la littérature
« aux épines de la jurisprudence, et passer successive-
« ment des amusements de l'esprit aux plus graves dis-
« cussions du droit politique...

« Combien il savait de loin prévoir les orages, et com-
« bien le zèle qu'il montrait alors contre les novateurs
« venait en lui, non de l'intérêt personnel, mais de l'in-
« térêt public; non de l'esprit de parti, mais de l'amour
« de son pays...

« Certes, c'est une chose assez honorable pour lui, que
« de voir un simple particulier opposer noblement la
« liberté de ses leçons aux flatteries des courtisans, et
« la sévérité de ses principes à ce torrent de corruption
« qui commençait, dès lors, à déborder de toutes parts,
« et devait bientôt engloutir à la fois et les flatteurs et les
« flattés...

« Choisi par le gouvernement, lorsque le projet de con-
« voquer les États-généraux fut conçu, pour lui présenter
« le tableau de tous ceux qui avaient eu lieu dans les dif-
« férentes époques de la monarchie, il s'occupa de ce

(1) Cet article du *Journal des Débats* a été reproduit, à la même date, par *le Spectateur français*.

« soin en remettant, chaque semaine, au garde des sceaux « Lamoignon, le résultat de son travail qui, préparé « dans le principe pour le Conseil d'État, devint bientôt « un ouvrage volumineux qu'on jugea digne de livrer au « public, en lui donnant une nouvelle forme, et il parut « sous le titre d'*Exposition et défense de notre constitution* « *monarchique française*.

« L'auteur y développe les moyens de rendre utiles ces « assemblées, et d'éviter les maux qu'elles avaient trop « souvent produits; et, suivant son usage, il y mêle des « leçons non moins utiles à ceux qui commandent qu'à « ceux qui obéissent. Il y nomme le despotisme « *le pou-* « *voir qui réunit la force et l'autorité, soit sur une seule tête,* « *soit sur plusieurs. Autorité sans force, voilà le roi*; *force* « *sans autorité, voilà le peuple* ». Enfin, il y prouve partout « que le premier ne peut être véritablement puissant, et « le second véritablement libre, que par l'amour des lois...

« M. Moreau ne fut pas moins recommandable par ses « qualités personnelles que par sa plume et son savoir. « Sa moralité répondit toujours à celle de ses ouvrages, « et il eût rougi de démentir par sa conduite ces principes « d'ordre et d'équité qu'il défendait par ses écrits. Ami « de la paix domestique comme il l'était de la paix poli- « tique, sa vie privée était douce et facile...; enfin, mort « plein de jours et de travaux, il laisse un nom qui, cher « à ses contemporains, doit encore passer avec honneur « à la postérité. »

Moreau fut marié deux fois. Le 27 septembre 1759, il avait épousé, en premières noces, par inclination, Henriette-Marguerite de Coulange, morte un an après; elle était petite-fille de la comtesse de Polastron : de là, sa parenté avec la duchesse Jules de Polignac, née Polastron.

Ce n'est que sept années plus tard, en 1767, qu'il s'unit, en secondes noces, à Marie-Louise O'Neill, dont il eut trois enfants : une fille et un fils, morts en bas âge, et enfin Pauline, qui, en 1792, épousa le baron de Clédat.

Nous ne pouvons mieux faire connaître sa seconde femme qu'en reproduisant les passages suivants, extraits de l'hommage funèbre rendu à sa mémoire par M. Delacroix, auteur du *Spectateur français :*

« Peu importe à ceux qui sont vivement affligés de « la perte qu'ils viennent de faire dans la personne de « Madame Moreau (1), qui vient de succomber sous le « poids de quatre-vingt-cinq années, de savoir qu'elle fût « issue d'une des familles royales d'Irlande; qu'elle ait « reçu le jour en France, parce qu'une vénérable aïeule « y est venue chercher une terre hospitalière à la suite « du roi Jacques; que cet enfant du malheur ait attiré, « par la noble cause de son infortune, l'intérêt de plusieurs « princesses, qui ont manifesté le désir de la voir figurer « à la cour de Portugal sous un beau titre, et qu'elle pré- « férât, à toutes les grandeurs du monde, le bonheur « d'adoucir, par sa présence, les infirmités d'une tendre « mère.

« Ces détails, qui n'ont de prix qu'aux yeux d'une va- « nité frivole, n'ajouteraient rien à ce qui constituait le « mérite éminent de Madame Moreau, qui fut toujours, « dans le cours de sa longue carrière, un modèle de la « plus rare sagesse...

« Les savants, que la célébrité attirait dans la société « de son mari, admiraient la puissance de sa raison et la « force de son jugement lorsqu'on agitait des questions « politiques ou religieuses. Ce fut surtout à l'époque de

(1) Mme Moreau mourut le 21 janvier 1820.

« notre Révolution qu'elle déploya un grand caractère, « et montra toute la fermeté d'une âme confiante dans les « décrets de la Providence : elle fut, tout à la fois, l'égide « de sa fille et d'un mari octogénaire. Les plus grands « sacrifices ne lui coûtèrent rien pour sauver ces deux « objets de son affection et de sa sollicitude...

« Puisse cet hommage, que l'auteur du *Spectateur fran-* « *çais* se plaît à rendre à une dame vénérable qui l'honora « de son affection, qui l'édifia par la pureté de sa morale, « par la simplicité de ses mœurs, par la noblesse de ses « actions, ne pas paraître trop faible à ceux qui furent à « même, comme lui, d'apprécier son beau caractère, et « qui en conserveront longtemps le souvenir! »

C. H.

Pour obéir à la demande d'un certain nombre de lettrés, qui recherchent dans les bibliothèques publiques ou privées les œuvres de Moreau, nous donnerons ici le catalogue de ses ouvrages dressé par lui-même. Ainsi sera confirmé ce que nous disions dans notre préface du profond savoir de notre auteur, de sa puissance de travail et de la part considérable qu'il a prise aux affaires publiques.

CATALOGUE DES OUVRAGES DE MOREAU

DRESSÉ PAR LUI-MÊME

Nota. — Tous les ouvrages marqués d'un astérisque sont en notre possession.

I. *Miscellanea et lusus juventutis* *, pièces diverses, prose et vers, en français ou en latin. Il faut comprendre sous ce titre une foule d'écrits de tous genres, dont il nous reste une assez grande quan-

tité et qu'il serait trop long d'énumérer ici. Moreau a grossi ce recueil jusqu'à la fin de sa vie; on y trouve plusieurs odes françaises et latines, une tragédie, etc.

II. *Lettres à Milord...,* sur les disputes du clergé et du Parlement, à l'occasion des billets de confession et de refus de sacrements pour cause de jansénisme *. — Composées en 1746.

III. *Remontrances des comédiens français au Roi,* à l'occasion d'un arrêt du Conseil par lequel le ministre leur avait interdit les ballets et les danses qu'ils voulaient introduire sur leurs théâtres *.

Satire en vers français, faite en 1753.

IV. *Lettre du chevalier de ***, à Monsieur ***, conseiller au Parlement,* ou réflexions sur l'arrêt du Parlement du 18 mars 1755. —Imprimée à Paris, chez Simon, libraire du Parlement et du clergé, et dans les gazettes de Hollande de 1755.

V. *Témoignage de M. Languet, archevêque de Sens, contre le schisme,* ou lettre de ce prélat concernant ses véritables sentiments sur les refus publics de sacrements *.

Préface et notes seulement de Moreau; imprimé en 1754.

VI. *L'Observateur hollandais,* ou lettres de M. Van***, à M. H***, de La Haye, sur l'état présent des affaires de l'Europe. — 5 volumes in-12, comprenant 48 lettres. (Septembre 1755-février 1759.)

Ouvrage commandé par le gouvernement pour défendre la France contre les perfidies et les pirateries de l'Angleterre.

VII. *Mémoires contenant le Précis des faits,* avec leurs pièces justificatives, pour servir de réponse aux observations envoyées par les ministres d'Angleterre aux Cours de l'Europe *. — Imprimé au Louvre en 1756.

Cet ouvrage fut envoyé, au nom du roi Louis XV, à tous les cabinets de l'Europe.

VIII. *Nouveau Mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs* *. — Amsterdam, 1757.

Dans cet ouvrage, Moreau raille les philosophes qui avaient cru pouvoir se l'attacher.

IX. *Lettre de M. l'abbé de G. V..., grand vicaire de***, à M. le doyen de***,* sur la dispute du péché mortel et du péché grave *. — 1er mai 1756. Imprimée.

Satire du fanatisme qui, à la fin de 1755 et au commencement de 1756, divisa le clergé de France.

X. *Plaidoyer pour M. de Fitz-James,* évêque de Soissons, intimé sur l'appel comme d'abus, interjeté par le juif Borach Lévi, du refus fait par ce prélat de lui accorder les dispenses nécessaires à son mariage. — Novembre 1757; imprimé chez Cellot.

XI. *Relation des troubles actuels du parlement de Franche-Comté,* etc., et *Lettres* demandées sur le même sujet par M. de Malesherbes et M. de Silhouette. — Trois écrits imprimés.

XII. *Examen des effets que doivent produire dans le commerce de la France l'usage et la fabrication des toiles peintes* *. — Paris, chez la veuve Delaguette, imprimeur-libraire, 1759.

Ouvrage demandé par le gouvernement, et

Lettre d'un négociant qui pense à un philosophe qui commerce, sur les inconvénients des privilèges exclusifs *. — Manuscrit.

XIII. Minute écrite de ma main des *Remontrances* adoptées dans les premiers mois de 1760, par un certain nombre de magistrats du Parlement qui, plus sages que leurs confrères, entreprirent de finir sans troubles la fâcheuse affaire qui, à l'occasion de l'exil d'une partie du parlement de Franche-Comté, avait produit une insurrection générale de presque toutes les autres compagnies et divisé même les pairs de France.

XIV. *Entretien moral et métaphysique sur la nature de l'âme et sur le caractère du bonheur qui lui est destiné dans l'autre vie* *.

Ouvrage composé dans les derniers mois de 1760 et muni, en 1786, de l'approbation du censeur pour être imprimé.

XV. *Principes de conduite avec les parlements* *. — Manuscrit composé en 1760. Moreau indique dans cet écrit des voies légales pour arrêter les prétentions de la magistrature.

XVI. *Mémoire par lequel on propose au gouvernement un moyen très régulier de réunir au domaine de l'Etat la plus grande partie des seigneuries du clergé* *. — Manuscrit composé en 1762.

XVII. *Parallèle des ressources de la France et de la Grande-Bretagne pour la continuation de la guerre.* — A la Haye, 1762. Écrit composé et imprimé par ordre des ministres.

XVIII. *Lettre sur la paix.* — Imprimée en 1762, réimprimée en 1781.

XIX. *Entendons-nous, ou le radotage du vieux notaire.* — Imprimé en 1763. Ouvrage dans lequel Moreau se propose de faire taire les criailleries des agioteurs.

XX. *Plan des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté pour la recherche, la collection et l'emploi des monuments de l'histoire et du droit public de France.* — 1781 — et

Progrès des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté et relatifs à la législation, à l'histoire et au droit public de France. — 1787, in-8°.

Ces deux ouvrages imprimés n'ont jamais été vendus, mais ont été distribués à tous les gens de lettres qui se consacraient aux travaux dont Moreau avait la direction.

XXI. *Idées sur la situation actuelle du ministère des finances vis-à-vis les parlements* *. — Ouvrage commandé par M. Bertin et composé à Fontainebleau en 1763.

XXII. *Très humbles et très respectueuses remontrances de la cour des comptes, aides et finances de Provence au Roi,* sur les dernières entreprises du parlement de Provence. — Imprimées à Aix, en 1763.

Ces remontrances furent approuvées par le roi Louis XV, impri-

mées par son ordre et regardées comme un hommage de zèle et de patriotisme.

Remontrances pour la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, composées en 1761 et imprimées.

Remontrances pour la Chambre des comptes de Grenoble, imprimées également.

XXIII. *Leçons de morale, de politique et de droit public, puisées dans l'histoire de notre monarchie, ou Nouveau plan d'étude de l'histoire de France*, rédigé par les ordres et d'après les vues de Monseigneur le Dauphin, pour l'instruction des princes ses enfants.

Ouvrage composé en 1764, imprimé à Versailles, par les ordres de Louis XV, en 1773.

XXIV. *Lettre à M. le président Hénault sur l'objet moral de l'étude de l'histoire.* — Porte la date du 14 août 1767; imprimée seulement en 1773.

Cette lettre était destinée à présenter la morale comme la règle de tous les gouvernements, et comme la cause de leurs succès et de leur décadence.

XXV. *Exposé historique des différentes branches dans lesquelles se divisent les revenus de l'Etat* * : 1er Mémoire, des *tailles*; 2e Mémoire, de la *capitation*; 3e Mémoire, sur le *Dixième*; 4e Mémoire, sur les *gabelles*; 5e Mémoire, sur les *aides*; 6e Mémoire, sur les *traites et les droits de douane*; 7e Mémoire, sur le *tabac*, et sur le produit que le Roi en tire; 8e Mémoire, *Traité historique des domaines du Roi*.

Tous ces mémoires ont été écrits sous le ministère de M. de Laverdy, qui les avait demandés. (1765-1766.) Moreau joignit à l'historique de chacun de ces revenus l'exposition des lois qui devaient régler leur administration et des principes à suivre pour la rendre plus juste et moins onéreuse au peuple.

XXVI. *Preuves de la pleine souveraineté du Roi sur la province de Bretagne.* — A Paris, en 1765.

Ouvrage réclamé à Moreau par le ministre des finances, qui signa lui-même les lettres dogmatiques et historiques dont il est le recueil et les fit imprimer aux frais du gouvernement.

XXVII. *Plan de recherches sur l'état des villes sous la première et sous la seconde race de nos rois* *. — Manuscrit composé en 1766.

XXVIII. *Lettres historiques sur le Comtat et la seigneurie d'Avignon.* — Amsterdam, 1768.

Ces lettres étaient destinées à prouver les droits de la France sur cet État, que l'on regardait comme appartenant irrévocablement à la cour de Rome.

XXIX. *Les devoirs du Prince, réduits à un seul principe, ou Discours sur la justice.* — Composé en 1767, dédié au Roi et imprimé par ses ordres à Versailles; réimprimé en 1782, chez Didot le jeune.

XXX. *Discours sur la fermeté* *.

Ouvrage remis en 1768 entre les mains des princes et destiné, comme le précédent, à compléter leur éducation.

XXXI. *Instructions morales et politiques à l'usage des princes*, ou entretiens sur les droits et les devoirs des souverains. — 1768*.

Cet ouvrage avait pour objet d'écarter du trône l'intolérance et la persécution.

« *Le manuscrit était porté, cahier par cahier, à Versailles, et c'était dessus que l'on donnait des leçons aux princes.* » (Note de Moreau.)

XXXII. *Premier et second entretien sur la condition et sur l'éducation des princes* * *.

Le premier de ces deux ouvrages est de 1766 et a été fini. Le second est de 1768 et n'a point été achevé : tous les deux sont manuscrits.

XXXIII. *Lettre à M. l'abbé Mutte*, doyen du chapitre de Cambrai. — 1766*.

Cette lettre traite de l'origine et des abus de la féodalité et n'a jamais vu le jour.

XXXIV. *Mémoire sur les Corvées* *, composé en 1770, et

Idée sur la manière la moins dispendieuse et la plus juste d'entretenir et de réparer les chemins. — 1771*.

Ces deux mémoires n'ont jamais été imprimés, et le premier est purement historique.

XXXV. *La princesse Isambki*, histoire indienne écrite par un des anciens habitants de l'île de Bornéo *.

Cette folie n'a jamais été achevée ; Moreau y tourne en ridicule la flatterie et les intrigues des courtisans, la servilité des adulations, la bêtise des protocoles et l'ineptie des routines de la Cour.

XXXVI. *Bibliothèque de Madame la Dauphine, n° 1er*, histoire. — A Paris, chez Saillant et Nion, libraires, et chez Moutard, 1770.

Plan présenté par Moreau pour mieux saisir les principes de l'histoire, et les ranger plus facilement dans la mémoire par des lectures dont il indique l'ordre et la suite.

XXXVII. *Droit public de la ville et cité de Périgueux*, ou exemple unique en France d'une ville qui, pour mieux résister à la tyrannie féodale, fit elle-même inféoder sa liberté *.

Cet ouvrage est imprimé et forme deux assez gros volumes in-4°.

XXXVIII. *Mémoire destiné à réfuter une absurde calomnie* que l'on débita contre moi après mon retour de Provence, à la fin de 1771.

XXXIX. *Mes Souvenirs* *.

Deux manuscrits dont le second va jusqu'en 1774.

XL. *De la magistrature actuelle.* — 1773*, manuscrit.

Exposé des inepties, des fautes, de la maladresse et même de la mauvaise foi du chancelier Maupeou.

XLI. *Remontrances aux uns ou aux autres*, ou lettre d'un magistrat à son ami. — Paris, 13 janvier 1775 *.

Ouvrage écrit pour M. le comte de Provence qui l'avait demandé, et

Mémoire composé en 1774 *, pendant que M. de Maurepas travaillait à faire revenir l'ancien Parlement.

Ces deux ouvrages ont pour but de démontrer que l'opération de ce ministre pour rétablir l'ancienne magistrature fut aussi irrégulière que celle par laquelle M. de Maupeou l'avait détruite, et peut-être même encore plus impolitique et plus dangereuse.

XLII. *Lettre à M. de la Condamine sur la différence essentielle entre la Monarchie et le despotisme.* Ecrite en 1773, elle ne fut imprimée qu'en 1777, à la tête du 1er volume des *Discours sur l'histoire de France.*

XLIII. *Mémoire composé en 1780*, sur les arrêts du Conseil qui avaient déclaré, en Guyenne, *les murs et fossés des villes* faisant partie du domaine, et qui avaient adjugé également au domaine les terres abandonnées par les rivières *.

Affaire rapportée devant le Roi lui-même.

XLIV. 1° *Lettre d'un Français retiré à Rome*, en date du 10 juillet 17.. *.

2° *Plan et défense pour disculper invariablement la France contre les reproches que lui fait aujourd'hui l'Angleterre* *.

Ces deux ouvrages, qui n'ont pas été imprimés, ont été écrits pour le ministre, M. de Vergennes.

XLV. *Principes de morale, de politique et de droit public, puisés dans l'histoire de notre monarchie, ou Discours sur l'histoire de France* *, dédiés au Roi.

Ce travail, commencé en 1768, devait faire l'objet de quarante discours; vingt-trois ont été écrits; vingt et un seulement furent imprimés et publiés en vol. in-8°, savoir : les 1er, 2e, 3e et 4e, en 1777; les 5e et 6e, en 1778; les 7e, 8e et 9e, en 1779; les 10e et 11e, en 1780; le 12e, en 1781; les 13e et 14e, en 1782; le 15e, en 1783; le 16e, en 1784; le 17e, en 1785; le 18e, en 1786; le 19e, en 1787; le 20e, en 1788; le 21e, au commencement de 1789.

XLVI. *Mémoire sur les fonctions de l'historiographe de France, ou projet pour les rendre, sans qu'il en coûte rien au gouvernement, infiniment plus utiles qu'elles ne l'ont été jusqu'ici* *.

Composé en 1777; n'a point été imprimé.

XLVII. *Conférences entre l'empereur Joseph II et le pape Pie VI*, tenues à Vienne, dans le palais de l'Empereur, au mois de mai 1782 *. N'a point été imprimé.

« *Cet ouvrage de pure imagination fut un essai du grand art que j'aurais désiré que tout le monde apprît pour concilier tous les différends et réconcilier tous les partis.* » — (Note de Moreau.)

XLVIII. *Essai sur les bornes des connaissances humaines, par M. G..., vicaire de Ville d'Avray.* Ouvrage composé en 1765; imprimé en 1782; seconde édition en 1785, à laquelle fut jointe une *Lettre sur les principes, les règles et les bornes de la tolérance.* — Chez Mérigot, Onfroy et Barois le jeune, quai des Augustins.

Moreau y attaque la licence des philosophes qui nient tout et y combat également la hardiesse des théologiens qui veulent que l'on croie tout sur leurs paroles.

XLIX et L. *Le Pot pourri de Ville-d'Avray* *, imprimé en 1781, à l'imprimerie de Monsieur, aux frais de l'auteur, et pour ses seuls amis. Un volume de vers et deux autres petits volumes en prose intitulés :

Variétés morales et philosophiques, imprimées en 1785, encore aux dépens de l'auteur, et pour ses seuls amis.

Ces variétés renferment entre autres : *les Réconciliations de l'autre vie,* dialogue des morts, et un petit drame *: le Livre consolateur.*

LI. *Est-il utile en France que le monarque se choisisse un premier ministre.* 1777 *. Mémoire composé lors d'une maladie de M. de Maurepas, et pendant que tous les comités de courtisans traitaient entre eux, mais en secret, cette question.

LII. *Essai historique sur la nature des seigneuries féodales et sur les devoirs de celles qui sont possédées par l'Eglise.* — La Haye, 1786 *.

Ouvrage se composant de deux mémoires, écrits et imprimés de l'avis du garde des sceaux Miromesnil, qui les jugea utiles pour instruire le clergé de ses vrais intérêts dans le grand procès qu'il a soutenu si longtemps contre l'autorité royale.

LIII. *Exposé historique de nos administrations populaires aux plus anciennes époques de la monarchie française.* — Un volume in-8°, chez Briant, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 1787.

Moreau démontre combien notre ancienne Constitution, essentiellement ennemie du despotisme, avait de moyens pour maintenir inviolables la liberté des personnes et la jouissance des propriétés.

LIV. *Lettre d'un magistrat,* dans laquelle on examine également ce que la justice du Roi doit aux protestants, et ce que l'intérêt de son peuple ne lui permet pas de leur accorder. — Avignon, 1787 *.

Opuscule composé de l'aveu du garde des sceaux Miromesnil, à l'occasion de la question du mariage des protestants.

LV. *Acquit de ma conscience,* ou suite des Mémoires par lesquels, en 1788, Moreau annonçait jour par jour aux ministres les mauvais succès de leurs déplorables et irrégulières démarches. — Nous avons, sous ce même titre, un mémoire adressé au ministre Talleyrand *.

LVI. *Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui attache irrévocablement à la chancellerie de France une bibliothèque de législation, administration, histoire et droit public, règle la destination, pourvoit à l'entretien et aux accroissements de ladite bibliothèque, et en assure la communication à tous les départements des ministres de Sa Majesté.*

Cet arrêt du Conseil, dont Moreau fut le rédacteur, contient à proprement parler son histoire depuis 1759 et présente le but vers lequel avaient été dirigées toutes ses études et toutes ses compositions.

LVII. *Henri IV peint par lui-même.* — Brochure très courte, destinée par Didot le jeune à donner une idée des caractères qu'il voulait employer dans une collection qu'il méditait de tous les actes de l'Assemblée des notables en 1787. Moreau y avait recueilli quelques-uns des discours qu'Henri IV adressait aux villes qui abandonnaient successivement le parti de la Ligue, pour rentrer dans leur devoir.

LVIII. *Exposition et défense de notre Constitution monarchique française,* précédée de l'historique de toutes nos assemblées nationales. dans deux mémoires où l'on établit qu'il n'est aucun changement utile dans notre administration dont cette Constitution même ne nous présente les moyens. — 2 volumes in-8°, chez Moutard, 1789.

Écrit composé d'après l'ordre du Roi, transmis à Moreau par le garde des sceaux Lamoignon, qui lui donna aussi l'ordre d'imprimer.

Cet ouvrage est le dernier de tous ceux pour lesquels Moreau dut remplir les devoirs de sa place ; il fut publié dans le mois de février 1789, avant l'ouverture des Etats-généraux, et voilà pourquoi il lui donna pour épigraphe ce vers de Virgile :

Extremum hunc Patria alma mihi concede laborem.

LIX. *Origine et progrès de la bibliothèque de législation, d'histoire et de droit public, attachée à la chancellerie de France,* ou *Troisième mémoire sur les travaux littéraires dont elle est le centre,* destiné à être mis sous les yeux de l'Assemblée nationale par M. Moreau, après son entière retraite *.

Ce mémoire fut écrit à Versailles en 1790 et envoyé au garde des sceaux, archevêque de Bordeaux, Champion, qui l'avait demandé par lettre, pour le communiquer à l'Assemblée nationale ; il a donc encore un caractère semi-officiel.

LX. *Instruction pastorale de M... évêque de* &. par laquelle, le 19 septembre 1789, il ordonne les prières publiques demandées par Louis XVI à tous les évêques français pour obtenir les lumières qui pourraient éclairer l'Assemblée nationale, et la fin des troubles qui déjà menaçaient la France.

LXI. *Seconde partie de mes Souvenirs* *.

Ce manuscrit, commencé « *sous le couteau de Robespierre* », comme le dit l'auteur, est le dernier qui figure dans son catalogue.

Les autres productions de Moreau sont, soit des recherches historiques ou des mémoires sur différentes sortes d'affaires, soit des services très libres rendus à quelques-uns de ses amis, ou des écrits destinés à instruire sa fille ou à se défendre lui-même contre ses ennemis politiques, soit enfin une suite de souvenirs faisant partie de sa propre histoire ou des manuscrits de famille, « *par lesquels un vieillard voulait jouir à l'extrémité de sa vie du plaisir d'entretenir sa postérité.* »

Parmi ces ouvrages, nous citerons les principaux d'entre ceux que nous possédons ou dont Moreau lui-même nous a laissé l'indication :

LXII. *Mémoire pour messire Jean Lebeau*, curé dans la ville de Sens, décrété pour refus public des sacrements à un janséniste. 1754.

LXIII. *Suite de cahiers* qui remontent jusqu'au 17 janvier 1757 et contiennent l'historique des premiers troubles causés par les billets de confession.

LXIV. *Éloge historique de feu Mme la princesse de Condé* (1760), imprimé dans un ouvrage périodique qui paraissait sous le titre de *Moniteur*.

LXV. *Mémoire pour M. de Lally-Tollendal.* — Manuscrit inachevé. 1762 *.

LXVI. *Essai sur le gouvernement d'Angleterre* *.

LXVII. *Mémoire pour M. Mareschal d'Audeux*, conseiller au parlement de Besançon *. — Manuscrit, janvier 1763.

LXVIII. *Ouvrage fait en 1763 à l'occasion des querelles que le Parlement avait avec la Cour*, et pour prouver au Parlement que c'était lui-même qui voulait être despote *.

LXIX. *Mémoire sur l'administration des finances*, pour le ministre Bertin. — 1763 *.

LXX. *Mémoire concernant la pairie.* — 1763 *.

LXXI. *Projet de lettres patentes dans l'affaire de la pairie.* — 1763 *.

LXXII. *Mémoire sur le droit qu'ont les pairs de France de n'être jugés que par leurs pairs.* — 1763 *.

LXXIII. *Projet de lettre au Roi pour Mgr l'archevêque de Paris*, après la mort de Mme de Pompadour. — 1764 *.

LXXIV. *Mémoire du duc de Sully contre celui du sieur de Vaudreuil*, l'un des commissaires du Parlement, lu par le duc de Sully à l'assemblée des pairs au Parlement, le 29 mai 1764 *.

LXXV. *Premier mémoire pour M. le Dauphin*, fils de Louis XV. — 3 novembre 1764 *, et

Second mémoire pour M. le Dauphin. — 4 novembre 1764 *.

LXXVI. *Portrait de Mélite.* — Août 1765 *.

LXXVII. *Mémoire pour la Cour des comptes, aides et finances de Provence.* — 1er juillet 1766 *.

LXXVIII. *Mon portrait au mois de décembre 1766* *.

LXXIX. *Précis pour la comtesse d'Andlau et le comte d'Andlau, son fils, contre le marquis de Verderonne* *. — 1768, chez Gueffier, rue de la Harpe.

LXXX. *Mémoires pour M. le maréchal de Richelieu* dans son affaire avec le parlement de Toulouse, 1769.

LXXXI. *Mémoire que le marquis de Mirabeau* fit imprimer à la tête d'un ouvrage intitulé : *Leçons économiques, par l'ami des hommes.* — 1770.

LXXXII. *Discours* prononcé à l'ouverture des séances d'un parlement, en 1772, sur *la nature, la destination et le caractère de l'autorité souveraine* *, et *Discours de rentrée* pour un premier président, sur *l'amour du bien public* *.

LXXXIII. *Mémoire pour le premier Conseiller de Monsieur* sur la préséance entre lui et les secrétaires des commandements. — 1772.

LXXXIV. *Mémoire pour me défendre contre les prétentions de M. de la Vauguyon* *. — 11 août 1773.

LXXXV. *Épître dédicatoire à Monseigneur le Dauphin.* — 1773 *.

LXXXVI. *Véritable point de vue de la question* entre M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Choiseul, et M. le duc et Mme la duchesse de Lorges. — Octobre 1777. Imprimé à Paris *.

LXXXVII. *Suite et défense du véritable point de vue de la question* entre M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Choiseul et M. le duc et Mme la duchesse de Lorges. — 1777 *.

LXXXVIII. *Lettre à M. G...*, avocat en P..., sur l'affaire du duché de Lorges *.

LXXXIX. *Souvenirs et anecdotes* du règne de Louis XVI, pour faire connaître ce qu'était le clergé de France avant la Révolution, ou *Lettres secrètes*, sur l'état de la religion et du clergé de France, à M. le marquis de ***, ancien maistre de camp de cavalerie retiré dans ses terres. — 1781.

XC. *Historique de ma brouille avec M. de Vergennes* un an avant la mort de ce ministre. — 1786.

XCI. *Lettre du comte de Lally-Tollendal à Messieurs du Conseil* *. — Imprimée à Paris. — 2 septembre 1786.

XCII. *Consultation sur l'affaire de la dame marquise d'Anglure, contre les sieurs Petit*, du Conseil des dépêches, dans laquelle on traite du mariage et de l'état des protestants. — Paris, 1787, un vol. in-4°.

XCIII. *Mémoire pour éviter d'avoir un survivancier dans ma charge au dépôt des chartes*, demandée par un des protégés de la Reine *.

XCIV. *Mémoire pour le sieur Fescheux*, propriétaire de l'office de garde du trésor des chartes de la Couronne et Chambre des comptes de Navarre, à Pau. — 1790 *.

XCV. *Mémoire que je publiai en 1790, à l'occasion de la séance de l'Assemblée nationale du 14 août 1790*, dans laquelle je fus si injustement et si cruellement outragé. Ce mémoire fit une vive impression et me justifia pleinement.

XCVI. *Mémoire remis en 1792 à ma commune de Chambourcy*, et contenant l'historique et les preuves de tout ce que j'ai fait pour elle.

XCVII. *Nouvelles méditations métaphysiques* sur la différence des deux substances que nous connaissons et sur la manière dont l'âme agit sur les corps *.

XCVIII. *Mémoire important au nom d'un frère* pour justifier son propre frère de l'accusation de l'avoir voulu empoisonner *.

XCIX. *Exposé de l'origine honorable et très-louable de la fortune de Mme de Montesson* *.

C. *Histoire de M. Parent*, premier commis de M. Bertin et directeur de la manufacture de Sèvres.

CI. *Les progrès de la France dans ses vues sur la monarchie universelle* *.

CII. *Correspondance littéraire et politique* avec différents amis tous régnicols.

MES SOUVENIRS

PREMIÈRE PARTIE

1717-1774

CHAPITRE PREMIER

Ma famille. — Songe de mon père. — Mon entrée au collège de Beauvais. — M. Crevier, régent de rhétorique. — M. Coffin, principal du collège. — *Miscellanea et lusus juventutis.* — L'imprimeur Colombat. — *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* en vers latins et français. — Mon père obtient à Paris une charge d'avocat au Conseil. — Il quitte Saint-Florentin. — M. et Mme de Pâris. — Bon accueil que j'en reçois. — Mme de Pâris me pousse vers la médecine. — Mon antipathie pour les opérations chirurgicales. — Je me destine au barreau. — Mort de M. de Pâris. — M. Robert. — M. de Plélo. — M. de Légal. — Il veut me faire épouser sa nièce. — MM. Réal.

On aime, dans sa vieillesse, à se rappeler, du moins en gros, les principaux événements de sa vie ; on aime à transmettre à ses enfants le souvenir de la manière dont on a cheminé dans le monde.

Je me dégoûterai de bonne heure de l'agitation où j'ai vécu, car il y a déjà quelque temps que je désire le repos, et je commence à faire mes délices de la retraite. Les hommes attendent la vie, ils ne vivent point ; ils se préparent des jouissances, ils échafaudent, mais ils ne jouissent pas, et tombent avec l'échafaud.

Ma jeunesse a été gaie; je voudrais que ma vieillesse fût heureuse, et je tiens à la commencer de bonne heure. Je rirai encore, mais ce sera avec ma femme, avec mes enfants, au milieu de mes roses et en voyant planter mes choux. Dieu avait placé nos premiers parents dans un jardin : cette place marquait leur destination.

Je laisserai bien peu à mes enfants; néanmoins j'espère qu'ils béniront ma mémoire, et que j'aurai encore le temps de leur apprendre que le bonheur n'est point dans les richesses; ils ne verront pas sur mon visage les traces du remords. Deux choses feront le charme de mes vieux jours : ma tendre reconnaissance pour les bienfaits de la Providence, et la paix d'une conscience qui ne me reprochera rien. Jusques à quarante ans, je n'ai point cru aux méchants; depuis, ils ont beaucoup cherché à me nuire : ils ne m'auront pas même fait le mal de graver le ressentiment dans mon cœur.

Le premier bienfait dont j'aie à remercier Dieu est d'être le fils d'un père chrétien, élevé dans l'école de Port-Royal, que j'ai toujours vu vivre et que j'ai vu mourir comme un saint. Il était avocat aux Conseils; son père (1), avocat au Parlement; cette profession était celle de mes ancêtres depuis plus de deux siècles, et je n'en avais jamais envisagé d'autre.

Né à Saint-Florentin (2) le 20 décembre 1717, je suis l'aîné de six enfants (3) : quatre fils et deux filles. Je n'eus

(1) Jacob Moreau, auteur d'un très curieux manuscrit intitulé : *les Antiquités de la ville de Saint-Florentin*, etc. Né le 18 septembre 1653, épousa, le 28 septembre 1679, Jeanne Regnard, fille de Robert Regnard, avocat, et mourut le 25 octobre 1726. Il fut enterré dans le chœur de la chapelle des Capucins de Saint-Florentin.

(2) Petite ville de Bourgogne, située au confluent de l'Armance et de l'Armançon.

(3) En réalité, il fut l'aîné de huit enfants : six dont il sera parlé plus loin, et deux filles qui n'ont pas vécu : 1° Cécile-Thérèse, née le

d'autre précepteur que mon père : il ne s'en rapporta qu'à lui des soins dus à ma première éducation, et fut d'abord mon seul maître dans tous les genres de connaissances; tout ce que l'on fait, tout ce que l'on apprend dans les collèges, je l'ai fait, je l'ai appris avec lui, et je commençais ma quinzième année, lorsque, se disposant à m'envoyer à Paris, au collège de Beauvais, l'un de ceux où la religion était le mieux connue et les mœurs le plus surveillées, il me parla en ces termes :

« *Écoute-moi, mon fils, car je dois te confier une chose que tu n'oublieras pas toutes les fois que tu penseras à moi. Environ quinze jours après ta naissance, j'eus un songe qui ne m'est point sorti de l'esprit, et qui m'a donné beaucoup à penser sur le sort que Dieu te destine. J'étais à genoux sur les marches d'un autel, et avec toute l'ardeur dont j'étais capable, je priais Dieu pour toi. Alors, je te vois sur cet autel même, j'aperçois à tes côtés une épée nue; la frayeur et l'étonnement m'éveillent en sursaut. Mon enfant, je ne suis point Joseph pour expliquer ce songe, mais je ne l'ai jamais perdu de vue dans ton éducation; et cette religion que je t'ai enseignée, je me suis souvent dit que, quelque jour, tu en serais le défenseur, peut-être même la victime.* »

A l'âge où j'étais, prêt à partir pour un voyage que je désirais beaucoup, je fus faiblement touché de ces paroles; mais j'ai toujours été persuadé que je devais, à l'exemple et peut-être aux prières de mon père, deux espèces de grâces dont je ne puis trop remercier Dieu dans ma vieillesse : l'une a été de ne jamais douter de l'Évangile; l'autre fut cette providence marquée qui, par une suite d'événements singuliers, m'a toujours, soit au moral, soit au physique, sauvé des pièges qui m'ont été

5 octobre 1725, morte le 25 mars 1728; 2° Marie-Louise-Illuminée, née le 29 novembre 1727, morte le même jour.

tendus, et préservé des désordres qui pouvaient abréger ou flétrir ma vie.

Cette prédiction était si connue dans ma famille que, quand j'y venais passer mes vacances, ma mère et l'aînée de mes sœurs me disaient en riant : « *Si tu n'es pas* « *ministre, tu dois être au moins archevêque; dépêche-toi donc,* « *car c'est toujours là que ton père t'attend.* »

Quelques succès que j'eus, lorsque je fus livré à l'éducation publique et à ma propre expérience qui devait la finir, éveillèrent en moi le désir, si naturel aux hommes, de m'agrandir et de faire fortune. Mon but, je l'avoue, était de m'élever au-dessus de mon état; je crus qu'en l'atteignant je récompenserais mon père des soins qu'il avait pris de moi. Je ne m'occupai guère de ce que j'appelais alors son rêve; cependant si, comme je l'ai toujours pensé, la confiance est non seulement le signe, mais la cause même de ce que nous nommons le bonheur, toutes les occasions qui se multiplièrent sous mes pas semblèrent m'annoncer celui que je souhaitais le plus, la célébrité jointe à l'irréprochabilité.

Ce fut au mois de septembre 1734 que mon père, voulant s'assurer du degré auquel il avait conduit mon éducation, m'amena lui-même au collège de Beauvais, qui, dans tous les temps, avait été soumis à l'administration immédiate du Parlement. Il eut lieu d'être content, mais je le fus encore plus que lui lorsque, dès ma première composition, je me trouvai nommé le premier de toute la classe (1).

Pendant deux ans que je restai sur les bancs de rhétorique, j'eus tous les prix. Je fis ensuite deux ans de philosophie sous M. Poitevin, et, m'étant lié d'amitié avec

(1) Mes succès me placèrent, dès ma première composition, sur la chaire de premier empereur en rhétorique. (*Moreau.*)

un de mes condisciples, fils d'un président à mortier de Toulouse, nommé Caulet de Gramont, nous dévorâmes avec ardeur les mathématiques. Aussitôt après, je me mis à l'histoire, pour laquelle j'ai toujours eu le plus grand goût. Je passai dans ce collège, sous les Rollin (1), les Mésenguy (2), les Coffin (3) et les Crevier (4), beaucoup plus de temps qu'il n'en fallait pour acquérir les connaissances qui me manquaient.

Le souvenir de M. Crevier, régent de rhétorique, m'est toujours resté cher : je lui témoignai affection, respect et reconnaissance; je dois dire qu'il s'attacha véritablement à moi.

Je me rappelle encore ses leçons, et en particulier son parallèle des satires d'Horace et de celles de Despréaux. Toutes celles d'Horace sont des leçons de morale; celles de Boileau, lorsqu'elles ne sont pas des flatteries adressées à Louis XIV, sont les critiques d'un pédant de mauvaise humeur, sentent le greffe à pleine gorge et, qui pis est, un greffe très honnêtement janséniste.

Je conserve dans mon cabinet un énorme portefeuille sous le nom de *Miscellanea et lusus juventutis*. Il me remémore le plus heureux temps de ma vie; tout délabré qu'il est, j'aime à le parcourir; je ressens, à sa lecture, les

(1) Charles Rollin, célèbre professeur, né en 1661, recteur de l'Université de Paris (1694), mort en 1741.

(2) Philippe Mésenguy, né à Beauvais en 1677, mort en 1763; professeur et écrivain janséniste.

(3) Charles Coffin, né à Buzancy (Ardennes) en 1676, mort à Paris en 1749. Principal du collège de Beauvais, puis recteur de l'Université; publia, en 1727, un volume de poésies latines où l'on remarque une ode, pleine de verve et d'esprit, sur le vin de Champagne; composa des hymnes qui font partie du bréviaire de Paris : elles ont moins d'éclat que celles de Santeuil, mais plus de simplicité.

(4) Jean-Baptiste-Louis Crevier, historien français, né en 1693, mort en 1765, enseigna pendant vingt ans la rhétorique au collège de Beauvais; auteur de nombreux ouvrages.

plaisirs les plus purs dont j'ai joui dans ma jeunesse et qui m'ont sauvé de tant d'autres. Il s'en faut bien que je sois né poète, mais j'ai toujours regardé l'art des vers comme un amusement; on m'apprit, au collège, à rendre ce bel art à sa véritable et primitive destination. Le recueil des pièces fugitives que je projetai dès lors de conserver, commença par celles qui, imprimées sous les auspices et par les ordres de l'Université, flattèrent ma vanité enfantine. J'étais élevé par M. Coffin : on ne sera pas surpris d'y trouver jusqu'à des hymnes que lui demandaient quelques diocèses, à l'exemple de celui de Paris.

Mon père était pauvre et, il faut l'avouer, hors d'état de pourvoir à mes premiers besoins. Tous les prix gagnés au collège de Beauvais, pendant deux ans de rhétorique, ne me valaient pas un sol. Dieu vint à mon aide en m'envoyant l'imprimeur Colombat; il faisait alors, pour la cour, almanachs et étrennes mignonnes de toute espèce (1). Un ouvrage très curieux, qu'il voulait donner au public, était une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament,* très anciennement représentée par des estampes de bois, dans lesquelles des vers latins ou français accompagnaient chaque tableau. Là, le latin vieillissait; ici, le français n'était plus intelligible. Et moi, heureusement, je me trouvai en état de renouveler tout cela par de meilleurs vers. Colombat m'en chargea; il était bon homme et riche, il me les paya bien.

En 1738, les obstacles que les avocats au Conseil apportaient aux réformes utiles par lesquelles le chancelier d'Aguesseau voulait diminuer les frais ruineux de leurs procédures, l'avaient déterminé à supprimer leurs charges et à en créer de nouvelles. Mon père, qu'il con-

(1) Le nom de cet imprimeur est resté attaché aux petits almanachs qu'il vendait.

naissait depuis longtemps, fut un de ceux à qui il fit proposer d'en prendre une. Bon avocat en province, il jouissait d'une fortune bien au-dessous de la médiocre. Mais tout ce qu'il désirait était une occasion, ou même un prétexte, pour quitter Saint-Florentin et venir achever à Paris l'éducation de sa nombreuse famille. J'avoue que je tremblai quand je sus qu'il acceptait. Je n'ignorais pas qu'il avait souvent sacrifié à son goût pour les belles-lettres, tantôt les travaux, tantôt les produits de sa profession ; et, comme les enfants croient toujours en savoir plus que leur père, j'osai blâmer le mien lorsqu'au début de 1739 je le vis arriver à Paris, où, janséniste endurci, il eut tout le temps de jansénistiser à son aise.

Il avait pour ami intime Jérôme-Nicolas de Pâris, conseiller au Parlement, frère aîné du thaumaturge de Saint-Médard. Ce bon M. de Pâris avait épousé, à cause de sa fortune, une femme plus vieille que lui, et qui l'aimait. Elle se nommait de Lude et était veuve d'un M. Lépagnol, trésorier de France à Reims, patrie de M. de Pâris. Tous deux s'étaient pris d'affection pour moi : les jours de congé, ils m'envoyaient chercher ; le conseiller y venait souvent lui-même. Quand je leur avais été présenté, en 1734, ils habitaient rue des Vieilles-Haudriettes ; je me souviens que l'usage était encore de mettre son chapeau à table. Depuis, ils vinrent demeurer rue Barbette, mais ne me perdirent pas de vue. Cette famille de Pâris n'avait point d'enfants. On était au plus fort des miracles de Saint-Médard, et, à l'exemple de l'abbé (1), leur frère et beau-frère, ils vivaient dans la plus haute dévotion. J'étais alors un bon petit janséniste.

(1) François de Pâris, diacre janséniste, né en 1690, mort en 1727, et connu surtout par les scènes scandaleuses auxquelles les convulsionnaires se livrèrent sur son tombeau.

Mme de Pâris voulait que je fusse médecin; elle chercha, par tous les moyens, à vaincre la sensibilité de mes nerfs : cette sensibilité était telle que le spectacle d'une dissection, le récit seul d'une opération chirurgicale me faisait évanouir. Trois fois en une matinée, je fus obligé de sortir de l'amphithéâtre où l'on disséquait un coquin d'abbé qui s'était tué lui-même. Mme de Pâris me mena aussi à l'Hôtel-Dieu, où elle allait servir les malades avec le célèbre janséniste Titon. Je ne pus surmonter un pareil spectacle et je revins à l'idée du barreau; mais ces généreux amis ne pouvaient plus m'y être utiles : ils avaient pris le parti de se retirer à Reims et d'y vivre dans la retraite et la pénitence.

Une chose très vraie, c'est que ces deux époux, autrefois très dissipés, s'étaient réellement convertis, grâce à l'exemple du diacre et d'après le bruit que firent ses miracles. J'ai été, depuis leur départ, en relations de lettres très suivies avec la pauvre Mme de Pâris; cette correspondance m'a longtemps entretenu dans le goût de la piété que mon père m'avait donné. Ce fut Mme de Pâris qui m'apprit à Saint-Florentin, pendant l'une des vacances que j'y passai, la mort de son mari : elle avait été celle d'un juste et d'un saint. Je revois encore aujourd'hui notre ancienne maison paternelle et le lieu où je me cachai pour le pleurer amèrement. Il fut enterré dans l'église Saint-Gervais; j'ai souvent été prier Dieu sur sa tombe, avec autant de dévotion que mon père allait lui-même, tous les premiers mai, prier sur celle du thaumaturge de Saint-Médard. Ma correspondance avec sa veuve dura jusqu'à sa mort, et elle lui a longtemps survécu.

Un autre vieil ami de mon père, que je connus aussi en 1734, était M. Robert, ancien secrétaire de M. de

Plélo (1), tué à Dantzig, en revenant de Copenhague, où il était notre ambassadeur.

M. de Plélo, Breton, fils unique, à ce que je crois, du comte de Mauron, avait épousé Mlle Phélipeaux, fille de M. Phélipeaux (2), seigneur de la Vrillière, et sœur du comte de Saint-Florentin (3), qui fut secrétaire d'État et ministre. Devenue veuve en 1734, elle eut pour tuteur onéraire M. Robert, que M. de Saint-Florentin fit garde des archives du secrétariat d'État.

Ce M. Robert avait une femme de peu d'esprit, un fils d'une jolie figure, qui avait de l'esprit, et une fille imbécile. Quant au comte de Mauron, père de M. de Plélo, devenu veuf, il se remaria à une servante, dont il eut deux garçons.

Mon père m'avait également mené, lors de son arrivée à Paris, chez un M. de Légal, secrétaire du Roi, beau, bien fait et très aimable. M. de Légal avait été autrefois clerc d'un avocat au Conseil dont il avait épousé la veuve, nommée Réal, à laquelle ce richard avait fait donation universelle de tous ses biens; celle-ci en fit une pareille à son second mari, en faveur duquel elle dépouilla tous ses héritiers, des collatéraux : deux ou trois neveux et une nièce. Quand elle épousa le jeune Légal, elle était hors

(1) Hippolyte de Bréhan, comte de Plélo, né en Bretagne en 1699, tué, le 27 mai 1734, sous le fort de Weschel-Munde, dans un acte d'héroïsme inutile. Sa femme, Louise-Françoise Phélipeaux, mourut le 3 mars 1737.

(2) Louis Phélipeaux, chevalier, seigneur de la Vrillière, mort le 7 septembre 1725, avait épousé, le 1er septembre 1700, Louise de Mailly, fille du comte de Mailly et de Marie-Anne de Sainte-Hermine.

(3) Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, né en 1705, mort en 1777. Il fut ministre des affaires générales de la religion réformée en 1725, et ministre d'État de 1761 à 1775. Il avait épousé, le 16 mai 1724, Émilie-Ernestine de Platen, fille d'Ernest-Auguste, comte de Platen et de l'Empire, chambellan du roi de la Grande-Bretagne à Hanovre, morte le 10 mai 1767.

d'état d'avoir des enfants. Son mari la rendit heureuse et, en fort honnête homme, a toujours cherché à réparer les torts qu'elle avait faits à sa famille. Les neveux de Mme de Légal, bons, mais pauvres gentilshommes d'Auvergne, entrèrent au service et firent chacun leur petit chemin. Ils avaient une sœur de beaucoup d'esprit. M. de Légal, qui travaillait de son mieux à l'avancement des frères, appela Mlle Réal auprès de lui, la présenta à sa femme et essaya d'obtenir que la tante se regardât comme sa mère.

J'avais vingt et un ans lorsque je commençai à aller dans cette maison. La vieille tante mourut quelque temps après, et mon père, que son mari aimait beaucoup, me parlait sans cesse des avantages que j'aurais à cultiver cette douce et honnête société. M. de Légal m'affectionnait : en entretenant mon père de ses projets d'établissement, il lui donna quelquefois à entendre que je pourrais devenir son neveu. J'ignore s'il fit les mêmes confidences à sa nièce; ce que je sais, c'est que celle-ci, qui dès ce temps-là m'a témoigné beaucoup d'amitié, était trop habile pour ne pas sentir que, du côté de la fortune, elle pouvait trouver infiniment mieux que moi. Je certifie qu'elle avait raison, car j'ai connu peu de personnes réunissant, à une figure plus agréable, autant de talents pour plaire et autant d'agréments pour s'attacher les meilleurs partis. Si je l'ai bien devinée, je n'ai pu qu'approuver le plan, que vraisemblablement elle forma, d'épouser un homme très riche dont l'opulence fût utile et à elle-même et à ses frères, à qui, quoique plus jeune qu'eux, elle a toujours voulu tenir lieu de mère.

Comme je n'avais aucun projet de m'établir jusqu'à ce que j'eusse acquis quelque considération dans le monde, je fus beaucoup plus enchanté que mon père, lorsque

nous apprîmes, de M. de Légal et de sa très aimable nièce, qu'elle épousait un des hommes les plus riches de Paris : il se nommait M. Masse et était, non directeur de la Monnaie, mais employé en chef dans les opérations de la fonte et du raffinage des métaux. Les bruits publics portaient sa fortune bien au delà d'un million. Il acheta, en se mariant, la superbe habitation des Ternes, sur le chemin de Neuilly, où, pendant qu'il était à ses affaires, sa femme recevait la meilleure compagnie.

Cette maison fut une de celles que je fréquentai le plus, quand je commençai à être connu. Mme Masse m'invita à la regarder comme la mienne ; j'y vis plusieurs fois ses frères et cette société que j'ai conservée jusqu'à l'époque où M. Masse, pour des raisons que j'ai ignorées, vendit ce charmant domaine à M. de Galliffet, le plus riche des possesseurs de l'île Saint-Domingue.

Mes liaisons avec cette famille ont duré longtemps après la mort de M. de Légal. MM. Réal et leur charmante sœur furent, en 1755, les confidents de mes premiers écrits : ils lisaient *l'Observateur hollandais ;* ils apprécièrent *les Cacouacs* ; mes *Leçons de morale* et mes *Discours sur l'Histoire* ne leur ont point été inconnus. Ils ont su mes démêlés avec les Parlements, et je suis bien certain qu'ils ont pris soin de joindre aux collections de mes ouvrages qu'ils avaient déjà, tous ceux que j'ai depuis fait imprimer par ordre du dernier Dauphin, mort à Fontainebleau.

Je crois qu'ils ont été révolutionnaires comme tant d'autres. S'ils sont bons républicains, je ne suis point étonné qu'ils se déclarent les ennemis du sanguinaire tyran Robespierre, et que ce soit l'un d'eux ce Réal (1) qui,

(1) Il y eut bien deux Réal qui, pendant la Révolution, prirent part

dans la séance des Jacobins du 23 thermidor, décrivant ce régime de fer, cet état de mort auquel Robespierre semblait avoir condamné la nation, osa demander, pour les écrivains, des garanties sûres et indestructibles contre la guillotine.

aux affaires publiques; mais ce ne peuvent être ceux que Moreau avait connus, car ils naquirent seulement, l'un, Dominique-André, conventionnel d'opinions modérées, en 1755; l'autre, Pierre-François, en 1757; ce dernier fut procureur au Châtelet, ami de Danton et accusateur public près le tribunal révolutionnaire; il se montra opposé aux excès des Jacobins et fut emprisonné. Créé comte en 1808, préfet de police pendant les Cent-jours, proscrit à la deuxième Restauration, il mourut en 1834.

CHAPITRE II

Le chancelier d'Aguesseau. — Ses enfants. — L'abbé Foucher. — M. de Valjouan. — Ma liaison avec les fils aînés de Mme de Chastellux. — Les familiers de Fresnes. — L'abbé Quesnel. — Anecdote sur la comtesse de Toulouse. — Je deviens précepteur des plus jeunes Chastellux. — Voyage à Dieppe avec la marquise d'Antigny. — Je suis reçu avocat. — Mort de M. de Chastellux. — Mme du Châtelet, l'amie de Voltaire. — Mme d'Aguesseau, née Nollent. — Mme de Fresnes, née le Bret. — Mlle Dupré. — La duchesse d'Ayen. — Voyage à Chastellux. — Inscription sur les murs d'une tour. — La cloche *Georges d'Amboise*, à Rouen. — Mort de M. de Valjouan. — Mariage du comte de Chastellux avec Mlle Jubert du Thil. — M. de Tubières de Caylus, évêque d'Auxerre. — Mlle de Chastellux épouse le comte de la Tournelle. — Anecdote sur le comte. — Mort de mon ami de Chastellux. — Épitaphe composée pour lui. — Mort de Mme de Chastellux, née Claire-Thérèse d'Aguesseau. — Mon élève, le marquis de Chastellux, membre de l'Académie française.

Comme on l'a vu, rien ne manqua à mon instruction; mais mon éducation ne commença véritablement que quand des circonstances imprévues me livrèrent à une famille, me transportèrent dans une société où je trouvai réunies toutes les sciences avec leur destination, et toutes les vertus avec leurs charmes les plus doux. Nommer le chancelier d'Aguesseau (1) et remercier Dieu de ce que j'ai été instruit à son école, c'est me féliciter d'avoir eu

(1) Henri-François d'Aguesseau, né à Limoges le 27 novembre 1668, mort à Paris le 9 février 1751. Chancelier de France en 1717, destitué l'année suivante, rappelé en 1720, exilé par le cardinal Dubois en 1722. Les sceaux lui furent rendus en 1737; il les conserva jusqu'en 1750.

pour maîtres les Bossuet, les Fénelon, ainsi que les plus savants de leurs successeurs; c'est peut-être me vanter de n'avoir alors vécu qu'au milieu des hommes les plus illustres qui honoraient encore la France à cette époque. Quelques ouvrages que je composai au collège, et que mes maîtres jugèrent à propos de publier, me firent connaître de lui, et ce fut presque sous les yeux du plus éclairé de nos législateurs que j'étudiai et nos anciennes lois, dans lesquelles il avait déjà entrepris tant de réformes nécessaires, et, plus que tout encore, les immuables principes de cette éternelle morale sans laquelle les hommes n'auront jamais de lois.

Sa famille se composait de quatre fils et d'une fille (1). Les deux aînés étaient conseillers d'État : le premier, très religieux et très savant, avait, comme son père, le goût et presque la passion des lettres; il avait épousé Mlle de Nollent (2). Le second, M. de Fresnes, est mort doyen du Conseil (3); un troisième, le chevalier d'Aguesseau (4), avait pris le parti des armes; le dernier de tous, M. de Plimont (5), mort avocat général, était extrêmement fêté et chéri dans toutes les sociétés, et il n'y en avait point qu'il préférât à celle qu'il trouvait dans la maison paternelle.

Leur sœur (6), qui a eu pour moi les bontés d'une

(1) Le chancelier d'Aguesseau avait épousé, le 4 octobre 1694, Anne le Fèvre d'Ormesson, morte le 1er décembre 1735, et en avait eu onze enfants, dont huit garçons et trois filles; Moreau ne parle ici que de ceux qu'il a connus.

(2) Henri-François de Paule, né le 7 mai 1698, mort à Saint-Vallier, le 31 décembre 1764, marié, le 4 avril 1729, à Françoise-Marthe-Angélique de Nollent, morte le 29 décembre 1784.

(3) Jean-Baptiste-Paulin, né le 25 juin 1701, mort le 8 juillet 1784.

(4) Henri-Louis, né le 27 mai 1703, mort le 10 février 1747.

(5) Henri-Charles, né le 31 juillet 1713, mort le 27 septembre 1741.

(6) Claire-Thérèse d'Aguesseau, née à Paris le 25 octobre 1699, épousa le comte de Chastellux, le 16 février 1722, et mourut le 4 octobre 1772.

mère, avait épousé le comte de Chastellux (1), l'un des hommes les plus aimables que j'aie connus, et dont les mœurs n'ont jamais varié depuis qu'il a été uni à la femme la plus digne de son respect. Elle lui avait donné quatre garçons, dont elle avait confié l'éducation à l'abbé Foucher (2), ex-oratorien très distingué par sa piété et son savoir, lequel fut l'un des membres les plus utiles et les plus estimés de l'Académie des belles-lettres, et une fille (3) encore enfant lorsque je fis connaissance avec eux tous, et qui, depuis, s'est mariée au comte de la Tournelle.

Mon père avait passé sa jeunesse à Paris, fréquentant ce qu'il y avait de plus célèbre dans l'école de Port-Royal. Il avait eu quelques rapports de respect et de reconnaissance avec l'aîné des deux conseillers d'État que je viens de nommer, et avec M. d'Aguesseau de Valjouan, leur oncle. Celui-ci se piquait de philosophie et même d'un peu d'épicurisme, et n'avait témoigné que de l'indifférence aux honneurs dont le Régent avait comblé son frère, qui, de procureur général au Parlement, était devenu, en 1717, le chef de la justice.

Quand mon père me mit au collège, au mois d'août 1734, il me recommanda à tous deux. Flatté, comme un enfant, de mes petits succès dans l'Université, je décochai, dans la suite, à M. de Valjouan une ode latine dont il parut content. Il m'invita à venir le voir; on croit bien que je ne me le fis pas dire deux fois. Il me présenta à sa

(1) Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, brigadier des armées du Roi, puis maréchal de camp, et enfin lieutenant général, né à Chastellux, le 20 octobre 1683, mort en 1742. Il est la souche des Chastellux actuels.

(2) Paul Foucher, né à Toulouse en 1704, mort à Paris en 1778.

(3) En réalité, elle eut neuf enfants; Moreau ne fait pas mention de quatre d'entre eux qui sont morts en bas âge.

nièce, qui logeait chez lui, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Je répondis de mon mieux aux bontés de Mme de Chastellux, et bientôt je passai, dans cette société, tous mes jours de congé, car il se forma, entre ses fils aînés et moi, des liaisons d'amitié auxquelles nous nous livrâmes mutuellement par goût. Deux fois par semaine, disciple moi-même de l'abbé Foucher, je fus de toutes leurs parties de plaisir et d'étude, tant à Paris qu'à Fresnes, séjour favori de M. le chancelier d'Aguesseau.

Sous les ombrages de cette belle propriété, le vénérable magistrat nous apprenait à combattre pour la religion et la morale, et nous enseignait une méthode sûre de rendre toujours victorieuses les vérités que nous croirions devoir être défendues. Selon lui, en effet, il y en avait plusieurs pour lesquelles il ne se fût jamais donné la peine de s'armer, car lorsqu'une opinion ne peut être ni utile, ni nuisible, fût-elle fausse, ne vaut-il pas mieux la laisser courir ou l'abandonner à elle-même, plutôt que d'humilier ou de chagriner sans fruit ceux qui l'ont embrassée? « *Mais*, nous disait-il, *si vous vous croyez obligé d'entrer en lice pour défendre ou la religion, ou la morale, ou les lois de votre patrie, commencez par vous assurer que vous avez, avec votre adversaire, un principe commun, et pénétrez-vous de l'idée que le vrai est tellement fait pour l'homme, qu'il ne s'attache passionnément à aucune erreur, que parce qu'elle est elle-même l'abus d'une vérité qu'il a dans l'âme.*

« *Cherchez-la donc, découvrez-la cette vérité. C'est sur elle que vous devrez appuyer l'artillerie de vos raisonnements, car c'est de ce côté-là que votre ennemi vous abordera. Tenez pour certain que, tant que vous n'aurez pas circonscrit l'espace dans lequel vous devez vous battre, et indiqué également la barrière d'où vous devez partir et le terme où vous devez tendre, vous pourrez, votre adversaire et vous, suivre parallèlement deux*

routes qui ne se croiseront jamais, mais qui ne vous mèneront à rien.

« *C'est ainsi que, chez presque toutes les nations répandues sur la surface du globe, on trouve des erreurs héréditaires qui durent pendant plusieurs siècles. Pourquoi? C'est que ces nations ne sont qu'en* contrariété, *et non en* contradiction. *Les routes bonnes ou mauvaises qu'elles parcourent ne se rapprocheront et n'arriveront enfin au même but que quand la raison, qui chemine lentement, mais qui doit faire aussi son tour du monde, aura allumé son flambeau chez les peuples où il ne luit point encore.*

« *Mes enfants,* ajoutait en souriant ce respectable vieillard, *appelez par vos vœux les lumières et l'autorité de cette grande, mais lente réformatrice. Soyez sûrs que, lorsque, partie du jardin d'Éden et passant par la plaine de Sennaar, elle aura terminé, dans notre univers, la grande mission que Dieu lui donna, elle saura bien épurer cette multitude de gouvernements qui partagent l'innombrable famille du Père céleste, de tout ce qui leur reste d'arbitraire, et purger la seule et vraie religion du genre humain des superstitions que, pendant tant de siècles, elle a toujours travaillé à chasser de son sein.* »

On pourrait croire qu'il ne se traitait, dans l'intimité du sublime législateur, que des questions de haute morale ou de philosophie abstraite. On se tromperait : le goût de la poésie, si souvent séparé du talent, régnait chez le chancelier et était la source d'une foule de plaisanteries auxquelles il se prêtait pendant ces soirées où il oubliait tantôt le poids des affaires publiques, tantôt les intrigues de l'envie. Après avoir quitté sa simarre, il se mêlait aux jeux de ses petits-enfants, se déridant aux satires gaies, aux sarcasmes innocents, aux parodies réjouissantes, aux polissonneries même que nous nous plaisions à faire. Que d'épigrammes et de chansons, partant de son arrière-

cabinet, lui arrivaient avec son déjeuner, et dont il était le premier à rire!

Je placerai ici une anecdote pour prouver à quel point je révérais ses mœurs et celles de sa famille. Ma mémoire me représente, comme si je ne venais que de les perdre, ces jeunes maîtres des requêtes qui s'empressaient de faire leur cour à ce grand homme, et se trouvaient très honorés de l'accompagner dans ses promenades. J'aperçois là et je reconnais très distinctement un de mes meilleurs amis, M. Bertin, depuis ministre. Il me semble entendre encore les discours que se permettaient tous ces agréables, qui tiraient vanité de l'honneur qu'on leur faisait de les recevoir à Fresnes, et je me demande à moi-même pourquoi, dès ce temps-là, j'étais très mécontent de la manière peu respectueuse dont ils paraissaient traiter le chancelier.

L'un de ces agréables était l'abbé Quesnel, que j'ai vu plus tard occuper, dans l'enceinte du jardin des Tuileries, une charmante solitude obtenue pour lui par Mme la comtesse de Toulouse (1). Il avait été précepteur de son fils, M. le duc de Penthièvre (2), et avait si bien fait qu'il était resté l'ami familier et chéri de ceux qui fréquentaient l'hôtel de Toulouse, où l'on sait que Louis XV venait souvent goûter toutes les douceurs d'une société charmante.

(1) Marie-Victoire-Sophie de Noailles, comtesse douairière de Toulouse, fille d'Anne-Jules, maréchal duc de Noailles, née le 6 mai 1688, mariée en premières noces, le 25 janvier 1707, à Louis de Pardaillan de Gondrin, fils aîné du premier duc d'Antin, et, en secondes noces, le 22 février 1723, à Louis-Alexandre de Bourbon, fils naturel de Louis XIV, titré comte de Toulouse, né en 1678, mort le 1er décembre 1737.

(2) Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, grand amiral et grand veneur de France, né à Rambouillet le 16 novembre 1725, mort à Vernon le 4 mars 1793. Il avait épousé, le 29 décembre 1744, Marie-Thérèse-Félicité d'Este, qui mourut le 30 avril 1754.

Eh bien! à Fresnes, où j'étais presque enfant, cet abbé Quesnel trouva le moyen de me scandaliser. Comme lui, je suivais la promenade, mais dans le plus profond silence; il marchait à côté du chancelier et tenait le dé de la conversation : il était question du mariage et des séparations fréquentes que se permettaient les époux. Tout à coup il s'écria : « *Vous me direz, monsieur, ce que vous voudrez, mais, ma foi, il n'est point agréable d'être cocu.* »

Ce mot de *cocu*, je ne l'avais jamais prononcé moi-même, ni entendu prononcer devant des personnes respectables. Pour l'abbé, il ne s'en faisait point faute; et n'était-ce pas lui qui contait un jour, sur la terrasse des Tuileries, que la comtesse de Toulouse, en le chargeant de faire les listes de ceux qu'elle invitait aux voyages de Luciennes ou de Rambouillet, et de les porter lui-même, l'avait autorisé à dire aux dames : « *Ma princesse trouve très bon que chacune de vous amène son monsieur, car sans lui vous vous ennuyeriez beaucoup et vous seriez fort ennuyeuses.* »

Des événements que je n'avais pu prévoir m'attachèrent plus particulièrement à la famille de M. le chancelier d'Aguesseau. Vers la fin de l'année scolaire 1738, l'abbé Foucher vint me chercher dans un grenier, qu'au collège j'appelais ma chambre, et ce fut de la part de Mme de Chastellux qu'il me proposa de devenir membre de cette famille chérie. Précepteur lui-même de ses deux disciples, mes amis, et destiné à l'être encore de leurs frères, il me représenta que je rendrais le plus grand service à leur mère, si je le soulageais des premiers soins dus à l'instruction élémentaire de deux enfants dont le plus âgé avait à peine huit ans; mais il m'était bien promis que, les aînés entrés au service, mon cher et bon abbé Foucher, qui m'avait inspiré la plus tendre reconnaissance, achèverait la bonne œuvre et terminerait leur édu-

cation. Je ne devinais point encore ses motifs personnels; mais j'ai su depuis qu'il aspirait, dès cette époque, à un état plus sûr et à un avenir plus avantageux que celui dont la fortune de Mme de Chastellux pouvait récompenser ses services : sans ma haute estime pour l'abbé, cela aurait été capable d'affaiblir l'amitié que je lui portais.

Désireux de garder ma liberté, et craignant un peu le commerce des grands, je le remerciai de sa bonne volonté et n'acceptai point ses propositions : j'aimai mieux conserver mon petit manoir du collège. Là, j'avais déjà commencé mes études de droit; je résolus de les continuer, sans interrompre l'habitude que j'avais d'aller partager, plus que jamais, les plaisirs et les exercices de ma petite société du faubourg Saint-Honoré.

Au mois d'octobre 1739, l'abbé Foucher revint très instamment et très chaudement me renouveler les invitations qu'il m'avait adressées un an auparavant. Je faisais alors mon droit fort sérieusement et des vers pour me divertir; mais il profita des terreurs que l'arrivée de mon père me causait, et n'eut pas de peine à me persuader que, devenu, en quelque sorte, membre de la famille du chancelier, je n'aurais plus rien à redouter pour la mienne, à la fortune de laquelle personne ne pourrait travailler plus efficacement que moi.

Mon père ne m'ordonnait rien, mais la piété filiale me décida; en moins de quinze jours, je transportai mon domicile au faubourg Saint-Honoré, et je pris le parti de ne plus aller qu'une fois par semaine aux écoles de droit. M. d'Aguesseau l'aîné, qui daignait diriger mes études, me remit tous les plans de travail par lesquels son père l'avait formé lui-même à la jurisprudence et à la magistrature. Je les suivis : c'est là que je puisai mon goût pour le droit public, dont je me suis principalement

occupé. Je me vis ainsi en état de continuer ces études si nécessaires à la carrière à laquelle je m'étais toujours destiné, et d'acquérir, en y entrant, des protecteurs et des amis qui, seuls, m'ont ouvert toutes les routes que j'ai depuis parcourues.

Rien de plus singulier que ma situation : ami intime des deux fils aînés (1) de Mme de Chastellux, j'étais moins formé et beaucoup plus enfant qu'eux. Leurs deux petits frères (2) avaient avec eux, et par conséquent avec moi, une familiarité gaie qui excluait le ton de pédagogue auquel mon caractère ne pouvait se prêter. Comment les aurais-je empêchés de prendre, à mon égard, le style de la plaisanterie et des épigrammes par lesquelles, du matin au soir, mes jeunes amis et leurs parents ne cessaient de me provoquer? Je donnais, le matin, des leçons de grammaire aux enfants; j'en fis même une qui, écartant les inintelligibles définitions de nos anciens rudiments, ne considérait tous les mots que dans leurs rapports avec les pensées; car la métaphysique était le propre d'une petite société où nous nous croyions tous égaux, comme à l'Académie. Le transfuge de l'université, après avoir décliné et conjugué avec ses deux petits amis, algébrisait ensuite avec leurs aînés, lisait quelquefois avec leur mère Bossuet et Prideaux (3), suivait à perte de vue Malbranche

(1) César-François, né à Paris le 1er novembre 1723, mort à Fresnes le 29 septembre 1749; et Philippe-Louis, né à Chastellux le 2 août 1726, mort à Paris, sans alliance, le 26 janvier 1784.

(2) Paul-Antoine, né à Paris le 26 juin 1731, tué sur mer le 25 octobre 1747; et François-Jean, né à Paris le 5 mai 1734, mort le 24 octobre 1788.

(3) Humphrey Prideaux, historien et archéologue anglais, né en 1648, mort en 1724, doyen de Norwich, a laissé entre autres ouvrages : *Vie de Mahomet*, 1698; *Histoire des Juifs et des peuples voisins*, 1715-1718, ouvrage plein d'érudition, traduit en français en 1722.

avec l'abbé Foucher, composait de mauvais vers latins et français, riait des critiques que l'on faisait de ses productions, se mettait en colère de celles que l'on se permettait des savants du collège de Beauvais, disputait avec M. de Valjouan sur la vertu des plantes médicinales, et, le soir, jouait aux échecs avec M. de Chastellux. Cependant nous passions en revue tous les modèles de la Grèce et de Rome, tous les arts formaient notre goût : tout était instruction commune; pour moi surtout, tout fut éducation.

Ce temps a été le plus agréable de ma vie : je n'avais aucune célébrité, mais j'étais heureux. J'étais jeune, j'avais une figure agréable, on me comblait de bontés, et les parents eux-mêmes m'avaient pris en amitié. Un de mes plus charmants souvenirs est celui du voyage que je fis à Dieppe, en septembre 1740, avec la marquise d'Antigny (1), nièce de M. de Chastellux, et une autre dame de Bourgogne, nommée la comtesse de Vaudremont. Nos voyageurs étaient, en outre, un coquin d'abbé de Beaujeu, très insolent, et un modeste Champenois, appelé M. d'Aubeterre, qui avait peu d'esprit. Ce fut dans ce voyage que je composai, pour ces dames, mes premières chansons. Au mois de janvier suivant, j'en adressai une à Mme d'Antigny, intitulée : *Voyage au pays des souhaits.* Je la remerciais ainsi de m'avoir si obligeamment mené à Dieppe. J'avoue que Mme de Chastellux n'approuva pas trop ce voyage; elle n'avait pas tort, et la Providence avait grande raison; mais il était dit que celle qui devait

(1) Marie-Judith de Vienne, fille de Charles de Vienne, comte de Comarain, et d'Anne de Chastellux, née à Dijon le 29 juin 1699, morte à Comarain le 29 février 1780. Elle avait épousé, le 16 juillet 1725, Joseph-François Damas, marquis d'Antigny, né le 28 septembre 1699, colonel de *Boulonnois-infanterie*, brigadier des armées du Roi, mort à Bourbonne le 30 mai 1736.

me rendre les plus importants services serait celle dont la sévérité contrarierait le plus mes fantaisies. Je l'aimais beaucoup; néanmoins je la craignais, et ma timidité me rendait gauche et souvent désagréable pour elle.

Cependant on avait mal calculé, lorsqu'on avait cru m'offrir deux disciples à élever; je reconnus bientôt que nos positions respectives excluaient tous les rapports de considération et de déférence qui fixent la mobilité de l'enfance et doivent en imposer à ses fantaisies; j'en avertis l'excellente et digne mère, elle en convint avec moi; mais la douleur était de nous séparer et la difficulté de me dépêtrer, car l'abbé Foucher avait fait avec la duchesse de la Trémoille (1) le traité qui le chargeait, moyennant 1,500 francs de pension, de l'éducation du prince de Tarente, son fils. Il nous quittait tout de bon; ce fut alors que j'osai dire : « *Je ne serai jamais son successeur, mais donnez-vous tout le temps de lui en chercher un autre.* »

Je fus donc le seul qui gagnai à l'état dans lequel je me trouvai depuis le mois d'octobre 1739, jusqu'à l'année 1741, où je fus reçu avocat. Les deux élèves de l'abbé Foucher venaient d'entrer au service; Mme de Chastellux sentit qu'il fallait me lâcher au Palais et mettre quelqu'un à ma place : l'embarras des parents était de bien choisir; le mien était la vraie et tendre amitié que je leur avais vouée à tous, et notamment au père de famille, dont la mort imprévue me causa bien des larmes. Il était allé visiter les Pyrénées, lorsqu'il tomba malade en Rous-

(1) Marie-Victoire-Hortense de la Tour, duchesse douairière de la Trémoille, sœur du duc de Bouillon et d'Albret, pair de France. Née le 27 janvier 1704, mariée, le 29 janvier 1725, à Charles-Armand-René, sire de la Trémoille, duc de Thouars, l'un des quatre premiers gentilshommes de la chambre du Roi, appelé duc de la Trémoille, mort le 23 mai 1741. Elle eut pour fils Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, duc de la Trémoille, né le 5 février 1737.

sillon, où il commandait. Sa femme, à l'annonce de sa maladie, vola à son secours, mais arriva trop tard. Les cendres de ce brave et respectable guerrier reposent dans la cathédrale de Perpignan (1).

Mme de Chastellux redoubla de soins pour ses enfants. Fort attachée à la religion, elle les menait régulièrement à la grand'messe et aux vêpres. Peut-être, à cet égard, ne contribua-t-elle pas assez à leur rendre la piété attrayante : déjà leurs petits contemporains étaient gâtés par la philosophie; ils se laissèrent entraîner de ce côté. L'exemple, d'ailleurs, venait de la maison même qu'ils habitaient : M. de Valjouan, qui nous logeait tous, philosophait aussi quelque peu. Après la mort de M. de Chastellux, que sa veuve eut tant de raisons de pleurer, et qu'elle avait rendu chrétien, il ouvrit sa porte à Mme du Châtelet (2), l'amie de Voltaire. J'ai vu moi-même courir et jouer, dans les bosquets du jardin de l'hôtel Valjouan, le petit du Châtelet (3), guillotiné en 1794, et, qui pis est, un scélérat nommé Linant, que Voltaire (4) avait donné pour précepteur au fils de son amie et qui, en notre présence, affichait l'impiété et le libertinage.

On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que l'aîné des Chastellux n'était pas dévot. Idolâtré par sa mère, comme

(1) Il mourut le 12 avril 1742 et fut inhumé dans la chapelle du Saint-Sacrement. Sa femme ne put arriver auprès de lui que la veille de sa mort.

(2) Gabrielle-Émilie le Tonnelier de Breteuil, née à Paris en 1706, mariée fort jeune au marquis du Châtelet-Lomont, et connue pour sa fameuse liaison avec Voltaire, qui dura plus de vingt ans. Elle mourut à Lunéville en 1749.

(3) Louis-Florent, duc du Châtelet-Lomont, né à Semur en 1727. Il fut maréchal de camp et ambassadeur à Vienne.

(4) François-Marie Arouet, dit de Voltaire, né en 1694, écrivain le plus universel des temps modernes, obtint par le crédit de Mme de Pompadour le brevet d'historiographe de France, fut membre de l'Académie française, et mourut en 1778.

on l'imagine bien, il courait les spectacles que, très chrétiennement et de la meilleure foi du monde, je croyais devoir m'interdire. Il était lié intimement avec sa tante, Mme d'Aguesseau, Nollent de son nom, d'une excellente maison de Normandie, femme d'un saint que j'ai bien regretté, mais jalouse de sa belle-sœur, qui était de tous les voyages de Versailles et dont la Reine faisait grand cas. Mme d'Aguesseau ne pouvait, non plus, souffrir son beau-frère, M. de Fresnes (1), et haïssait cordialement sa belle-sœur, Mme de Fresnes, née le Bret, qui avait donné plusieurs garçons à son mari. Je me souviens que je lui devins odieux, lorsqu'elle sut que j'avais célébré en vers la naissance de l'aîné. Cela ne me brouilla pas avec mon ami, et mes vers, copiés de la main de sa mère, amusèrent beaucoup le chancelier. Mlle le Bret avait succédé, comme seconde femme, à Mlle Dupré, morte en couche, laissant une fille, Mme la duchesse d'Ayen (2), que j'ai vu marier, et qui m'a autrefois montré une suite de lettres charmantes de son vénérable grand-père. Mme de Chastellux était une excellente mère; je n'en ai jamais connu de meilleure, si ce n'est la duchesse, sa nièce, qu'on regardera toujours, dans ce malheureux et coupable siècle, comme un modèle unique de dévouement aux devoirs d'une mère de famille.

Le seul voyage que j'aie fait à Chastellux (3), chargé

(1) M. de Fresnes fut marié trois fois : 1° le 1er mai 1736, à Anne-Louise-Françoise Dupré, morte le 17 février 1737; 2° le 17 août 1741, à Marie-Geneviève-Rosalie le Bret, morte le 30 septembre 1759; 3° le 4 novembre 1760, à Gabrielle-Anna de la Vieuville.

(2) Henriette-Anne-Louise, née le 12 février 1737, morte sur l'échafaud le 22 juillet 1794, avec sa belle-mère et sa fille, la vicomtesse de Noailles. Elle avait épousé, le 5 février 1755, Jean-Paul-François de Noailles, né le 26 octobre 1739, comte, puis duc d'Ayen, et enfin duc de Noailles, mort le 26 octobre 1824.

(3) Château situé en Bourgogne, près d'Avallon.

d'une éducation à laquelle je n'étais pas propre, eut lieu en 1743, et nous n'en revînmes qu'après la maladie du Roi à Metz (août 1744). Ce fut une année délicieuse. Mme d'Antigny nous accompagnait; elle et Mme de Chastellux nous donnèrent là une idée juste du bien que la noblesse pouvait faire dans ses terres, et des devoirs qu'elle avait à remplir pour multiplier ses propres jouissances et celles de ses vassaux.

Je me rappelle une épitaphe que je remarquai sur les murs de la tour par laquelle on monte à la chapelle du château :

Olivier de Chastellux
Et Marguerite d'Amboise
Ont bâti tour sans ardoise,
Comme ornements superflus.
Leurs corps sont dans cette chapelle,
Et leurs âmes en Paradis.
Pour une couple si belle,
Disons tous *De profundis.*

Lorsque Mme d'Antigny m'avait mené à Dieppe, en 1740, elle m'avait parlé de cette inscription et fourni le sujet d'une chanson que je composai à Rouen, dans la tour où se trouvait cette fameuse cloche nommée *Georges d'Amboise* (1), qui exigeait, pour la sonner, les bras d'une si nombreuse multitude :

. . . .

La cloche tinta doucement (*bis*),
Et dit d'un petit ton charmant :
Bonjour cousine d'Antigny. } *lon, lan, etc.*

D'Amboise était votre parent (*bis*),
Et par là j'ai certainement
L'honneur de vous appartenir. } *lon, lan, etc.*

(1) Cette cloche, coulée en 1501 par ordre du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, pesait 20,000 kilogrammes d'après les uns, 17,800 d'après les autres; elle fut brisée en 1786.

La cousine répondait :

Votre souvenir m'est bien doux (*bis*):
Les gens de haut lieu, tels que vous,
Font toujours honneur et plaisir. } *lon, lan, etc.*

Le comte de Chastellux, brigadier des armées du Roi, après avoir été quelques années mousquetaire, était devenu colonel du régiment d'Auvergne. Il prit part, en cette qualité, à la campagne de Courtrai (1744), dont le maréchal de Saxe (1) retira tant d'honneur, sans que son armée eût eu d'autre occupation que de se divertir et de jouer la comédie. La campagne terminée, le comte se hâta de nous rejoindre; il nous apporta toute sa gaieté, et notre première idée fut de nous transformer nous-mêmes en comédiens. Mme de Bourbon-Busset, née Gouffier, était notre société ordinaire; et elle vint nous tenir compagnie pendant que Mme de Chastellux allait à Epoisses (2), voir MM. de Guitaut, ses amis. Elle avait avec elle, à Vésigneux (3), sa belle-fille, Mlle de Clermont-Tonnerre, dont le mari était aussi à l'armée.

Au retour de ce voyage, nous quittâmes le faubourg Saint-Honoré, parce que M. de Valjouan s'enferma dans une maison de la rue d'Enfer, sur le Luxembourg, où il est mort d'ennui avec toute sa philosophie.

Par l'intermédiaire d'une Mme Ledroit, qui m'a rendu à moi-même les plus grands services, Mme de Chastellux maria son fils aîné, au commencement de 1745, à une demoiselle normande, fille unique d'un père et d'une mère

(1) Maurice, comte de Saxe, maréchal de France, né près de Magdebourg en 1696, fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, et d'Aurore de Kœnigsmark. En récompense de ses victoires, Louis XIV lui donna le titre de maréchal général, que Turenne seul avait possédé. Il mourut en 1750.

(2) Ce château se trouve dans l'arrondissement de Semur.

(3) Château proche Saint-Martin du Puy (Nièvre).

fort avares. Elle se nommait Mlle Jubert du Thil (1), était parente de tous les Bériville. Vers la fin de l'année suivante, elle accoucha du seul fils (2) qu'elle ait eu et qui, plus tard, a épousé la seconde fille du duc de Civrac. A sa naissance, j'étais encore chez Mme de Chastellux, mais j'allais bientôt acquérir ma liberté. Je ne rompis, avec cette famille, les liens si agréables de la commensalité, que quand Mme de Chastellux put présenter à son père l'homme de lettres qui se chargea de l'éducation des deux puînés; un an après, il eut lui-même un successeur, appelé M. Masseley. Le mariage du comte, qu'il fallait loger, occasionna alors un nouveau déménagement au coin de la rue de Gaillon, vis-à-vis l'hôtel d'Antin, devenu dans la suite celui de Richelieu.

Je fis avec le jeune comte un second voyage à Chastellux, lorsqu'il y conduisit sa femme. C'est à cette époque que notre intimité se fortifia, et que, il faut bien en convenir, dans nos folies, nous nous permîmes des railleries un peu libres que je me suis longtemps reprochées. J'ignore si Mme de Chastellux, la mère, a su qu'elle en avait été quelquefois l'objet : après la mort de son mari, M. de Fresnes, son frère puîné, qui n'était rien moins qu'aimable et passait pour extrêmement avare, avait pris sur elle une très grande influence. Mon ami s'en froissa et me choisit comme confident de son mécontentement. Je dois m'accuser humblement d'avoir été le complice des critiques auxquelles il se livra. Je fus d'autant plus coupable, que j'eusse toujours dû conserver le souvenir des marques de bonté que je reçus de Mme de

(1) Olympe-Élisabeth Jubert du Thil, née à Paris le 8 juillet 1725, morte le 31 mai 1798.

(2) Henri-Georges-César, né à Paris le 15 octobre 1746, et mort le 7 avril 1814.

Chastellux quand je quittai sa maison. Elle savait que mon père était pauvre, et elle ne voulait point que je fusse à sa charge; Mlle de Chastellux (1), sa fille unique, était alors au couvent de Sainte-Avoye : elle me pria de me charger de lui apprendre le latin. J'exécutai la mission qu'elle me confia, mais ce n'était que pour avoir un prétexte de me donner 300 livres par an, jusqu'à ce que je me trouvasse en état de voler de mes propres ailes.

Ce couvent de Sainte-Avoye était janséniste, et déjà le jansénisme devenait le sujet de nos plaisanteries, quoique, en aucun temps, nous n'eussions perdu notre goût et notre respect pour l'évêque d'Auxerre, M. de Caylus, qui, dans les dernières années de sa vie, a passé pour un des chefs du parti janséniste, et dont quelques enthousiastes ont cherché à faire un saint (2). Il n'était ni l'un ni l'autre, et tournait en ridicule les outreries de son clergé. Il m'a même raconté, plusieurs fois, avoir tenu ce propos à son métropolitain, M. Languet (3) : « *Si nous voulons ou nous pouvons nous entendre, je signerai la constitution* (4); *mais je ne souffrirai jamais qu'elle soit une bouteille à l'encre dont on se serve pour noicir et pour exclure des places les plus*

(1) Marie-Anne-Judith, née à Chastellux le 12 novembre 1732, morte à Paris le 18 avril 1797.

(2) Né le 20 avril 1669, préconisé évêque d'Auxerre le 17 novembre 1704, mort le 3 avril 1754, Charles-Daniel-Gabriel de Pestel de Lévis de Tubières de Caylus reconnut l'authenticité des reliques de saint Pélerin, premier apôtre du diocèse d'Auxerre, et opéra, à l'abbaye de Pontigny, la translation des reliques de saint Edme de Cantorbéry.

(3) Jean-Joseph Languet de Gergy, né à Dijon le 25 août 1677, mort le 20 août 1753. Il eut pour frère aîné Jean-Baptiste-Joseph Languet, célèbre curé de Saint-Sulpice, à Paris.

(4) Constitution du pape Clément XI, donnée en septembre 1713 et connue sous le nom de bulle *Unigenitus*, qui condamne cent une propositions tirées du livre de Pasquier-Quesnel, prêtre de l'Oratoire, intitulé : *le Nouveau Testament traduit en français, avec des réflexions morales.*

honnêtes gens du monde et les plus savants théologiens. »

J'ai été longtemps son correspondant à Paris, car il aimait les nouvelles. Déjà germaient dans mon âme ces idées que j'ai depuis développées dans ma *Lettre du Chevalier*; déjà aussi je faisais d'assez mauvais vers et de la prose assez passable dans la société du chancelier d'Aguesseau. J'ai perdu plus de cinquante lettres que j'avais de cet excellent évêque, qui n'a jamais donné dans les folies des convulsions, et n'a même jamais dit un mot sur les miracles de M. de Pâris; il me manque également, et je voudrais bien retrouver, plusieurs écrits que j'ai faits et publiés pour la défense de ses héritiers, lorsque le pauvre Condorcet (1), son succcesseur immédiat, attaqua sa mémoire et provoqua au combat tous ces jansénistes, meilleurs théologiens que lui. S'il eût été homme d'esprit, il eût commencé par les ménager et les eût ensuite gagnés.

J'ai regretté, mais non pleuré M. de Caylus; lui-même m'avait appris, par son exemple, que les vieillards ne pleuraient point les pertes qu'ils faisaient. Il est mort à quatre-vingt-deux ou quatre-vingt-trois ans, et, peu de temps auparavant, on lui avait annoncé la mort du seul héritier de son nom pouvant continuer sa maison, car le comte de Caylus, son frère, n'a jamais eu d'enfants; celui dont la postérité devait leur être chère était un comte de Tubières, qui mourut en Espagne. Il en reçut, en bref, les compliments, et n'en parla plus.

Mme de Chastellux, qui avait pour amie intime Mme de Coulange, depuis ma belle-mère, n'allait jamais dans ses terres sans passer par Régennes (2), où le prélat s'était

(1) Né le 11 novembre 1703, évêque d'Auxerre le 16 septembre 1754, mort évêque de Lisieux le 21 septembre 1783.

(2) Maison de campagne qui appartenait aux évêques d'Auxerre et était située à un kilomètre de cette ville.

relégué, vivant en bon seigneur et en bon pasteur. Pendant mes vacances, en Bourgogne, j'ai rarement vu une société plus heureuse que celle dont l'évêque d'Auxerre s'entourait, à une époque où il n'avait encore qu'une bonne et excellente gentilhommière, où maîtres, gens et chevaux étaient traités, et longtemps avant que M. de Cicé (1), son second successeur, transformât cette habitation en palais.

Je partis de là, le lendemain de la Saint-Martin 1753, avec Mme de Coulange et sa seconde fille, que j'ai épousée plus tard. Elles allaient rejoindre la vieille Mme de Polastron, leur mère et aïeule, à Verderonne, où Mme d'Andlau, née Polastron, qui, en 1746, avait été exilée à Autun, venait enfin d'obtenir la permission de se retirer.

Ce fut ce même évêque d'Auxerre qui maria Mlle de Chastellux. Elle ne devait avoir qu'une faible légitime; le mari qu'il lui donna, M. de la Tournelle (2), était riche. Élevé au collège de Beauvais, il nous paraissait dévot. Son précepteur, M. Desgrigny, lui avait appris du grec et du latin; mais ce jeune homme était fou, et sa mère elle-même était assez folle pour se croire bien honorée d'avoir épousé le cousin germain de cette Mme de la Tournelle, qui a été depuis Mme de Châteauroux, née Mailly (3), car, pour elle, elle n'était que fille de M. Baillon.

Voilà donc le mariage fait. La comtesse douairière de

(1) Né le 10 février 1725, préconisé pour Auxerre le 2 janvier 1761, mort à Halberstadt le 16 novembre 1805.

(2) Jean-Baptiste-Louis, marquis de la Tournelle, né à Leugny (Yonne) le 14 août 1733, mort à Paris le 11 janvier 1802. Il épousa Mlle de Chastellux le 12 février 1749.

(3) Marie-Anne de Mailly, duchesse de Châteauroux, de la maison de Nesle, épousa, en 1734, le marquis de la Tournelle. Veuve à vingt-trois ans, elle inspira une vive passion à Louis XV, devint favorite en titre, et mourut en 1744.

Chastellux était enchantée et se croyait déjà une seconde fois grand'mère. Le petit de la Tournelle s'aperçut bientôt que sa belle-mère le traitait un peu en enfant et n'eût pas été fâchée de le gouverner comme, en effet, il en avait grand besoin. Il lui prend fantaisie d'emmener sa femme dans sa belle terre de la Tournelle : elle produisait alors mieux de trente mille livres de rente en bois. Là, il eut fait des siennes. On lui résiste; le petit bonhomme s'entête, dit : *Je veux,* et la pauvre Mme de Chastellux suit le conseil ridicule que lui donne son frère, M. de Fresnes : c'était d'envoyer chercher un commissaire, dont les fonctions irritèrent beaucoup le petit de la Tournelle et ne l'empêchèrent pas de partir.

Cette fausse démarche acheva de nous faire perdre le respect dont nous n'aurions jamais dû nous écarter. En grands enfants que nous étions, mon ami et moi, nous composâmes, sur cette équipée, des chansons qui eussent pu figurer dans un opéra-comique, et que la bonne Mme de Chastellux m'a pardonnées du reste.

Mais il me faut arriver à l'un des événements les plus douloureux de mon existence, c'est-à-dire à la mort du comte de Chastellux, survenue en 1749. Il était à Fresnes, auprès de son grand-père, quand il fut pris d'une attaque de petite vérole à laquelle il succomba. Ce malheur abattit le courage du chancelier d'Aguesseau, qui ne voulut plus remettre les pieds dans cette terre. Je ne puis assez dire combien je le pleurai, et c'est autant pour obéir à mon cœur qu'au désir de sa famille que je fis l'épitaphe suivante :

D. O. M.

A la mémoire de haut et puissant seigneur
César-François, comte de Chastellux,
Vicomte d'Avallon, baron de Quarré,
Seigneur de Bossancourt, Ollancourt, etc.,

Premier chanoine héréditaire de l'église d'Auxerre (1),
Brigadier des armées du Roy,
Colonel du régiment d'Auvergne.

D'un héros adoré tes pieds foulent la cendre.
Sur ce tombeau, passant, viens gémir, viens apprendre
Qu'ici bas notre espoir est un roseau cassé.
Du père, de l'époux, de l'ami le plus tendre,
La vie était un songe, et ce songe est passé!
Dans le sein des vertus et loin de la mollesse,
Les arts formaient encor son active jeunesse.
Il courut à la gloire, il chercha les combats;
Son sang teignit du Mein la rive meurtrière;
Et de sa trop courte carrière,
Raucoux, Lanfeldt, Maëstricht, furent les derniers pas.
O Mort! lorsqu'à tes coups il exposait sa tête,
Et qu'au milieu des feux il défiait ton bras,
Une invincible main écartait la tempête;
Il semblait te chercher; tu ne l'approchais pas.
Tu l'attendais dans ce séjour paisible :
Ses jours étaient comptés, et cet astre naissant,
Au sortir de l'aurore, était à son couchant.
Sans crainte il approcha de ce terme terrible,
Et son cœur, tranquille et soumis,
Envisagea les cieux, son épouse et son fils.
Vous qui deviez bientôt le suivre,
Respectable vieillard, père trop malheureux,
Vous le vîtes tomber; il vous fallut survivre
A celui dont la main devait fermer vos yeux!
A ce séjour, jadis, pour vous si plein de charmes,
Vous dîtes pour jamais de funestes adieux;
Et les derniers regards qu'eurent de vous ces lieux
Furent obscurcis par vos larmes.
La pâleur sur le front et la mort dans le cœur,
Une épouse, arrachée aux bras de ce qu'elle aime,
Allait suivre au tombeau la moitié d'elle-même...
O spectacle cruel! O tendresse! ô douleur!
Terrible et juste Providence!
Ainsi, du Tout-Puissant le souffle redouté
Détruit en un moment la flatteuse espérance
Qui fit notre félicité.

(1) L'aîné de la famille de Chastellux était de droit premier chanoine d'Auxerre, en souvenir de ce que Claude de Chastellux, après avoir pris Cravant, en 1423, avait remis cette place au chapitre d'Auxerre, dont elle dépendait.

En vain notre douleur voudrait être immortelle :
De ce funeste événement,
Pour conserver, du moins, le souvenir fidèle,
Elle érigea ce monument.
Hélas! il durera plus qu'elle!...

. . . .

Sit in pace locus ejus et habitatio ejus in Sion!

Après la mort de mon pauvre ami, je cherchai à faire oublier à sa mère ce que ma légèreté et mon étourderie avaient pu avoir de désagréable pour elle. Elle continua à s'intéresser à mon avenir, et fut la première à applaudir à tous les succès qui flattèrent mon amour-propre. Elle m'avait déjà confié un vieux procès de famille : je le défendis et le gagnai dans un mémoire qui contribua beaucoup à ma réputation. C'est à elle que le vieux maréchal de Noailles s'adressa pour découvrir l'auteur de la *Lettre du Chevalier*. Elle me vit commencer, en 1755, mon *Observateur hollandais*; et une chose me combla de joie, ce fut le bonheur que j'eus de lui prêter environ trois cents louis, qu'elle m'a exactement rendus, elle qui, lorsque je quittai sa maison, avait été assez bonne pour se ménager quelques moyens de venir à mon secours. Elle mourut le 4 octobre 1772, et je fus très sincèrement touché de sa perte.

Je ne veux pas abandonner mes souvenirs sur la famille de Chastellux sans parler de l'un des puînés, mon ancien élève, le chevalier, depuis marquis de Chastellux (1), qui, après avoir séjourné deux ans en Amérique, pendant la révolution des insurgeans, nous donna une relation fort intéressante de son voyage. Sur une

(1) François-Jean, marquis de Chastellux, né à Paris en 1734, mort en 1788, servit en Allemagne et en Amérique, où il se lia d'une étroite amitié avec Washington. Littérateur formé à l'école de Voltaire et des encyclopédistes, il fut porté par leur influence à l'Académie française en 1775 (27 avril), et y prononça un long discours sur *le Goût*.

question philosophique, nous eûmes ensemble, en 1786, par la voie du *Journal de Paris*, une correspondance anonyme dont le principal avantage fut de me rappeler l'heureux temps que j'avais passé dans la plus intime familiarité de tous les siens.

Ce pauvre chevalier est mort en 1788, au moment où il commençait à revenir de tous ses préjugés révolutionnaires et philosophiques. Il avait toujours été la dupe de son cœur, et avait aimé de bonne foi les philosophes avant de s'enthousiasmer de leurs systèmes. Il eut, tout à la fois, pour ami et pour médecin. M. Coste (1), qui fut le premier maire de Versailles, lors de la Révolution.

Les Talleyrand prétendaient que j'avais fait *les Cacouacs* pour son instruction; il eut bien de la peine à me les pardonner. Il était très attaché au duc d'Orléans (2), et avait épousé Mlle Plunkett (3), Irlandaise, qui est restée la plus fidèle amie de la veuve de ce monstre. Mais le chevalier de Chastellux est mort avant d'avoir pu seulement prévoir les horribles complots du Palais-Royal et du scélérat Égalité.

(1) Jean-François Coste, médecin militaire, prit part à la guerre de l'Indépendance américaine; maire de Versailles de 1790 à 1792, médecin en chef des Invalides en 1796, et de la Grande Armée de 1803 à 1807.

(2) Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, dit Philippe-Égalité, né à Saint-Cloud en 1747, grand maître de la franc-maçonnerie, député aux États généraux et à la Convention, vota la mort de Louis XVI, et fut guillotiné en 1793.

(3) Marie-Caroline-Brigitte-Joséphine Plunkett, née à Louvain le 8 septembre 1759, morte à Paris le 18 décembre 1815.

CHAPITRE III

J'exerce ma profession d'avocat. — M. Thuillier veut me faire épouser sa fille. — L'avocat Ligier. — Conférence sur le droit et la jurisprudence. — M. de la Houssaye. — Bernard l'Omelette. — M. de Coubert. — Samuel Bernard. — Sa famille. — Le président de Rieux. — Le président Molé épouse la fille de Samuel Bernard. — Le maréchal de Brissac et son frère. — Banqueroute de Bernard l'Omelette et de son fils. — Le garde des sceaux Chauvelin. — Vente de la terre de Grosbois. — Anecdote sur Bernard. — Voyage à Coubert. — Le jeune Montyon. — Olivier de Sénozan. — Querelles du Parlement et du clergé sur la Constitution. — *Lettres à mylord* ***. — Tholignan. — M. de Malesherbes. — Le premier président Castanier d'Auriac. — Remontrances des comédiens français au Roi. — Mort de mon père. — M. de Maupeou. — Affaire de messire Jean Lebeau. — *Lettre du chevalier de *** à M. ***, conseiller au Parlement.* — Le vieux procureur général de Fleury. — *Les Cacouacs.* — Jansénistes et philosophes.

J'avais commencé à plaider en 1746. Je faisais la profession d'avocat avec quelque succès, mais je la faisais encore avec plus d'agrément parce que, libre et garçon, logé et nourri chez mon père, je conciliais avec un travail que j'aimais le plaisir des belles-lettres, que je n'ai jamais négligées, et les charmes de la société, que j'ai goûtés, dans ma jeunesse, de la manière la plus vive. J'étais le matin au Palais; je travaillais l'après-midi chez moi; et à huit heures du soir, j'oubliais les affaires comme si elles n'eussent jamais existé. Je soupais dans les meilleures et les plus agréables compagnies, sans autres vues, sans autre objet que de m'y amuser de la meilleure foi du monde.

A cette époque, un certain M. Thuillier, autrefois avocat au conseil et grand géomètre, mais très bon chrétien, demeurait à la Croix des Petits-Champs. Sa femme était un assez mauvais sujet; elle avait une fille que, dès 1744, elle avait feint de vouloir me donner en mariage. Mon père habitait alors le deuxième étage de cette maison, dont le propriétaire n'eût pas mieux demandé que de se débarrasser à la fois et de sa femme et de sa fille. Il comptait sur mon goût pour l'étude et sur les talents qu'il me croyait pour le barreau. Très sérieusement, il me proposa Mlle Thuillier; nous nous vîmes même chez de bonnes filles de mon pays qui occupaient le quatrième étage.

Mlle Thuillier ne me plaisait point; j'aurais désiré l'aimer; mais les bonnes mesdemoiselles Beauvais, nièces du célèbre oratorien nommé le père la Flamme, avaient beau me faire l'éloge de ma grosse future, à laquelle son père ne donnait que douze cents livres de rente, je ne fus nullement tenté de cette affaire. Dans ces circonstances, un janséniste connu, M. Blin, s'étant présenté pour accepter les offres du père, je trouvai, un jour, porte fermée chez Mlles Beauvais, et me vis ainsi moi-même bien débarrassé.

J'ai rencontré, depuis, ce M. Blin à la suite des convulsionnaires que M. de Chamousset (1) me montra en 1753; il était alors secrétaire de Mme la comtesse de Brionne et déjà veuf. Son fils, habile helléniste, a été l'ami et l'un des instituteurs des enfants de ma nièce Lavitte; je l'ai retrouvé aux Récollets, lorsqu'au mois de mars 1794 j'y fus emprisonné.

Quand je débutai dans ma profession, il existait, rue

(1) Clément-Humbert Piarron de Chamousset, philanthrope, né à Paris en 1717, mort en 1773. Il consacra sa fortune au service des pauvres et des malades.

de Savoie, paroisse Saint-André des Arts, un vieil avocat, du nom de Ligier, bien attaché au chancelier d'Aguesseau. Sa femme, chez qui les deux jeunes Chastellux avaient souvent dîné avec moi, me prit en affection. Le bon M. Ligier me conseilla, en 1746, d'ouvrir une conférence sur le droit et sur la jurisprudence ; par là je devais m'instruire moi-même et recevoir, de plusieurs très jeunes fils de magistrats, des émoluments, en attendant que mon travail m'en procurât au barreau.

Il m'indiqua M. de la Houssaye, intendant des finances, et je devins le répétiteur de son fils, qui à peine avait fini ses études de droit. Mais celui dont j'espérai le plus et dont je tirai le moins fut Bernard l'Omelette (1), fils aîné de Samuel Bernard et surintendant de la maison de la Reine. Son fils aîné portait le nom de sa propriété de Coubert ; il avait beaucoup d'esprit, mais était très libertin, et alors passablement mauvais sujet. Il avait pour sœurs la présidente de Lamoignon, mère du dernier garde des sceaux de ce nom que l'on a trouvé mort à Baville, Mme de Chabannes, Mme de Courtomer et une dernière fille. Mlle de la Coste, leur mère, et toute cette famille, à l'exception de la présidente de Lamoignon, avait beaucoup de religion ; mais le père, espèce d'imbécile, et son frère, le président de Rieux, qui ne l'était point, s'étaient tellement endettés avec des usuriers que le vrai Samuel Bernard, leur père (2), avait pris le parti de se remarier avec Mlle de Saint-Chamand ; il en avait eu une fille, qui avait épousé le président Molé (3). Celui-ci eut

(1) Ainsi appelé à cause de sa plaque dorée. (*Note de Moreau.*)

(2) Célèbre traitant, né à Paris en 1651, mort en 1739 ; avait amassé une fortune évaluée à 33 millions d'après les uns, à 60 millions d'après les autres.

(3) Mathieu-François Molé, marquis de Méry-sur-Oise, premier

pour fils M. de Champlâtreux, et pour fille la duchesse de Cossé (1), femme de l'aîné des fils du maréchal de Brissac, dont le second fils s'unit à Mlle de Nivernais (2), sœur de Mme de Gisors (3). Toutes les deux sont mortes sans enfants.

Le maréchal de Brissac (4) avait eu lui-même un frère aîné, marié à Mlle Pécoil (5), mère de la maréchale de Noailles, et un cadet (6), qui, de son alliance avec

président du Parlement de Paris, mort en 1793. Son fils Édouard-François-Mathieu Molé de Champlâtreux, président au Parlement de Paris, épousa une fille du garde des sceaux Lamoignon, et mourut sur l'échafaud en 1794.

(1) Marie-Félicité-Gabrielle Molé, née le 18 mars 1740, fille de Mathieu-François Molé et de Bonne-Félicité Bernard, épousa, le 30 août 1756, Louis-Joseph-Timoléon de Cossé, duc de Cossé-Brissac, et mourut le 19 octobre 1790.

(2) Adélaïde-Diane-Hortense Delie, née le 27 décembre 1742, seconde fille de Louis-Jules Barbon Mazarini-Mancini, duc de Nivernais, et de Hélène-Angélique-Françoise Phélipeaux.

(3) Hélène-Julie-Rosalie, née le 13 septembre 1740 et mariée, le 23 mai 1753, au comte de Gisors, fils unique du maréchal duc de Belle-Isle.

(4) Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac en Anjou, et pair de France, né le 12 octobre 1698, épousa en 1732 Marie-Josèphe Durey, fille de Joseph de Sauroy, seigneur de Damville, et eut trois fils : Louis-Joseph-Timoléon de Cossé, né le 28 avril 1733 et mort le 29 août 1759; Louis-Hercule-Timoléon, né le 15 février 1734; Pierre-Emmanuel-Joseph-Timoléon, né le 15 septembre 1741.

(5) Catherine Pécoil, fille de Claude, seigneur de la Ville-Dieu, épousa, le 22 octobre 1720, Charles-Timoléon-Louis de Cossé, frère aîné du duc de Brissac et, avant lui, duc de Brissac et pair de France; il mourut sans enfants mâles, le 18 avril 1732. Sa fille unique, Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé, née le 13 janvier 1724, fut mariée, le 25 février 1737, à Louis de Noailles, duc d'Ayen, puis duc de Noailles.

(6) René-Hugues-Timoléon, comte de Cossé, né le 8 septembre 1702, épousa en 1726 Marie-Anne Hocquart, fille de Jean-Hyacinthe, seigneur de Montfermeil, née le 26 octobre 1726; il fut l'un des menins du dauphin et mourut le 21 août 1754. Il avait eu cinq enfants : trois fils et deux filles; l'aîné des fils, Hyacinthe-Hugues-Timoléon, comte de Cossé, était né le 8 octobre 1746, et la marquise de Pons, Emmanuelle-Marie-Anne, le 30 septembre 1745.

Mlle Hocquart, laissa plusieurs enfants, entre autres le comte de Cossé et la marquise de Pons. Le comte, cousin germain de la maréchale de Noailles, épousa Mlle de Vignacourt en premières noces; et en secondes, Mlle de Rothelin, sœur de Mme la princesse de Rochefort. La marquise de Pons eut une fille qu'elle maria à M Dubois de la Mothe.

On voit, par là, combien M. le premier président Molé trouva d'avantages à épouser la fille du second lit de Samuel Bernard. En effet, celui-ci, pour payer les soins qu'il s'était donnés afin d'arranger les affaires des deux aînés Bernard, lui fit un magnifique lot dans sa succession. Les partages, que j'ai eu sous les yeux, et qui composaient un énorme volume en parchemin relié en maroquin, avaient mis dans les attributions de Mme Molé des recouvrements considérables, provenant de rentrées de vaisseaux encore en route, et de sommes prêtées à des gens de la cour : un seul vaisseau ignoré fournit au président le moyen de rebâtir Champlâtreux (1). C'est de M. Bernard l'Omelette, c'est du président lui-même que j'ai su tous ces détails.

L'imbécile aîné, que ses bêtises réduisirent à faire une espèce de banqueroute, eut, pour punir sa vanité, M. le comte de Coubert, son fils unique, qui en fit une lui-même très étoffée; si bien que l'énorme fortune du juif Samuel Bernard fut flétrie par deux faillites, avant la mort de son fils.

Il y a plus encore : ce Coubert, qui n'était point un sot, mais un lâche, tua un charretier. Son père, pour obtenir la grâce de ce meurtre, que le Parlement ne paraissait pas disposé à accorder, eut recours au garde des sceaux

(1) J'ai fait à Champlâtreux un assez long séjour, et pendant ce temps-là M. Molé n'eut point de secrets pour moi. Il me regardait avec raison comme l'ami intime des Chastellux. (*Note de Moreau.*)

Chauvelin (1), qui arrangea l'affaire. Déjà Samuel Bernard s'était adressé à ce ministre, lorsqu'il avait été averti que ses deux fils se ruinaient et qu'ils avaient près de quatre millions de dettes sur le pavé de Paris. Il se trouva qu'ils avaient été les victimes de plusieurs usuriers. Le garde des sceaux fit nommer une commission à la Bastille, pour instruire le procès de ces usuriers. Cette commission réduisit à environ deux millions les dettes usuraires des deux fils. Mais fait certain, caractérisant bien l'intérêt et l'avidité d'un ministre en faveur, on paya M. Chauvelin en lui vendant la superbe terre de Grosbois moyennant quatre cent mille livres, qu'il ne remit point et dont on lui donna quittance. Mme Bernard, la femme de l'aîné, avait son douaire sur Grosbois ; elle fut obligée d'y renoncer et, par là, se vit fort mal à l'aise, car elle fut primée sur les autres biens par les créanciers, et gênée par les substitutions.

Ces Bernard étaient absolus en tout : leur père contraignait ses convives à boire les vins étrangers qu'il leur servait. Un laquais qui eût repris un verre plein eût été chassé. M. de Chastellux ayant voulu, une fois, renvoyer un troisième verre, le laquais le refusa, et M. de Chastellux jeta lui-même le vin et le verre dans une cuvette qu'il aperçut à l'autre bout de la salle à manger.

Mais il ne faut point confondre, avec la postérité masculine de l'aîné Bernard, sa malheureuse femme et sa religieuse famille, que je fréquentais depuis longtemps déjà, quand je fus invité à aller passer, à Coubert (2), une partie de mes vacances de 1749. Le comte de Chastellux,

(1) Germain-Louis de Chauvelin, garde des sceaux et secrétaire d'État aux affaires étrangères, né en 1685, mort en 1762.

(2) Le vendredi 24 août 1753, M. de Coubert m'a emmené, dans son remise, visiter la maison de M. d'Argenson, à Neuilly. Elle n'est pas encore entièrement bâtie, mais ce sera un endroit charmant.

mon ami, venait de mourir; sa veuve s'était retirée chez ses parents. Je la quittai pour me rendre chez les Bernard.

J'y trouvai deux femmes qui me ramenèrent à Paris : l'une était Mme de Gergy, belle-sœur de l'archevêque de Sens et du curé de Saint-Sulpice, tous les deux Languet; l'autre était Mme la marquise de Valbelle, riche et très aimable Provençale, qui préférait la bonne campagnie de Paris, dont elle faisait le charme, à toutes les sociétés d'Aix ou de Marseille.

Les conférences de droit que j'avais ouvertes sur le conseil de l'avocat Ligier m'attirèrent quelque considération. J'ai déjà parlé de M. de la Houssaye. Mon amie, la jeune veuve de Chastellux, me proposa d'y admettre le fils (1) de M. de Montyon, qui a été, depuis, chancelier de M. le comte d'Artois; mais il habitait trop loin du faubourg Saint-Germain, où j'étais fort aimé, et Mme de Montyon passait pour très avare. J'acceptai le jeune Olivier de Sénozan, dont le père (2), alors président de la troisième chambre

On voit des portiques à jour et tout en l'air. Il y a une statue du Roi qui est de Girardon : le buste est admirable; un petit défaut de dessin dans le bras; du reste, la stature et l'ordonnance, d'une grande noblesse. C'est le Roi qui a choisi lui-même l'endroit où elle devait être posée : on la voit de tous les points du jardin, et le visage est tourné du côté du pont. Il y a, dans les jardins, un cabinet de fleurs délicieux. La maison est sur le bord de l'eau, et deux terrasses dominent la rivière. Une île, presque vis-à-vis, gâte un peu le canal; on dit que M. d'Argenson la fera détruire. (*Journal de Moreau.*)

Jeudi 13 septembre. — M. de Coubert a été à l'audience de M. le chancelier, qui lui a promis l'agrément du Roi pour la charge de maître des requêtes, à condition qu'il ne serait reçu qu'à vingt-cinq ans. (*Ibid.*)

(1) Jean-Baptiste-Antoine Auget, baron de Montyon, né à Paris en 1733, mort en 1820, à quatre-vingt-sept ans; célèbre philanthrope, connu par ses prix de vertu, fut successivement intendant d'Auvergne, de Provence et de la Rochelle, conseiller d'État en 1755 et chancelier du comte d'Artois en 1780.

(2) Jean-Antoine-Olivier de Sénozan, fils de François-Olivier de Sénozan, chevalier de Saint-Michel, et de Marie-Jeanne-Madeleine de Grolée de Viriville, et frère de la première femme du prince de

des enquêtes, devint conseiller d'État lorsque M. de Blancmesnil (1), son beau-père, fut fait chancelier (1750).

Bientôt on vit éclore et grandir les querelles du Parlement et du clergé sur la constitution. Né avec des principes de modération, par caractère ennemi de tout excès, j'étais désolé que l'on mît tant d'aigreur dans des disputes que le gouvernement cherchait à apaiser. Il me semblait qu'il eût été possible de s'entendre en partant de principes communs. J'ai toujours eu une qualité, bonne ou mauvaise, qui a d'abord paru m'appeler à la fortune, mais qui, lorsque les esprits se sont échauffés à un certain point, m'en a totalement écarté : je parle de l'éloignement que je me suis toujours senti pour tous les partis; comme je n'en ai jamais rencontré un seul auquel on ne fût forcé de reconnaître au moins quelques torts, il m'a été impossible de me livrer à aucun. Cela est quelquefois mal vu quand on songe à faire son chemin, car il arrive de là que l'on est également vexé par tous les partis, qui ordinairement regardent comme ennemis ceux qui ne sont pas entièrement pour eux.

Une anecdote de ma jeunesse me servira à donner une juste idée de mon caractère. Mon père était un saint : il me trouvait mondain, et mes sœurs me reprochaient mon

Tingry. — Voulant prendre un cocher, il s'en présente un qui exige un petit écu par jour; M. de Sénozan le lui accorde; vingt-quatre paires de gants, accordé aussi; douze paires de bas de soie, tout est convenu. Enfin, il demande à qui M. le président donne le pas. « *Parbleu, mon ami, à tout le monde,* » répond M. de Sénozan. Le cocher dit : « *Monsieur, quand vous me donneriez cent livres par jour, je n'entrerais pas à votre service.* » Et il s'en va. (*Journal de Moreau.*)

(1) Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blancmesnil, puis de Malesherbes, chancelier de France, né le 8 mars 1683, mort en 1772. Il avait épousé en premières noces, le 13 septembre 1711, Marie-Louise d'Aligre, morte sans enfants le 8 janvier 1714; et en secondes noces, le 4 mars 1715, Anne-Élisabeth Roujault, fille de Nicolas-Étienne, seigneur de Villemain, morte le 2 novembre 1734.

peu de dévotion. Au Palais, mes confrères me traitaient de cagot, parce que je respectais la religion et ne rougissais point de ses pratiques : voilà les hommes.

A cette époque, j'avais déjà plaidé ou plutôt plaidaillé; j'étais archiparlementaire et archijansénite. Dès 1746, dans la première ferveur de l'enthousiaste fidélité que j'avais jurée au Parlement en commençant ma carrière, j'avais composé mes *Lettres à mylord****, sur les disputes du clergé et du Parlement à l'occasion des billets de confession et de refus des sacrements pour cause de jansénisme. Quiconque a suivi la chaîne des événements conviendra sans peine que ces démêlés sur la constitution *Unigenitus*, dans lesquels le ministère prenait toujours un parti si déraisonnable et si maladroit, nous ont conduits, de proche en proche, jusqu'aux terribles disputes sur notre constitution politique. Ces querelles s'envenimant, le Parlement fut exilé en 1753 (1), et, l'année suivante, je fus invité à aller passer le carnaval à Rosny, par le bon Sénozan, qui ne se préoccupait pas de toutes ces discussions. Son beau-frère, Malesherbes (2), ne goûtait ni la robe, ni la profession d'avocat. Il herborisait avec de jeunes étudiants en médecine, dont l'un était mon frère.

Je trouvai, dans cette maison, tout ce que j'aimais le mieux : gaieté, liberté, bonhomie. Une espèce de gouverneur du jeune Olivier était un nommé Paqueret, qui avait été mon camarade au collège de Beauvais. Le frère du pré-

(1) La Grand' Chambre fut transférée à Pontoise. (Lire à la fin du du volume, p. 390, le récit du voyage que Moreau fit dans cette ville à cette époque.)

(2) Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, né à Paris le 6 décembre 1721, fils de Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blancmesnil et de Malesherbes, et d'Anne-Élisabeth Roujault, président de la Cour des aides, directeur de la librairie en 1750, fut mis à la tête du ministère de l'intérieur en 1775, dut le quitter en 1776,

sident s'appelait Tholignan (1) ; il était le favori de sa mère, qui avait pris le nom de Viriville, et lui destinait sa belle terre de Bois-le-Vicomte.

Le carnaval passé, je quittai le jeune Rosny pénétré d'affection et d'estime pour lui. Il me rendit bien tous ces sentiments, et sa mère surtout, fille du chancelier Lamoignon de Blancmesnil (2), connut l'impression que son fils m'avait faite et tout le bien qu'il pouvait tirer de moi. Mme de Sénozan était la seconde sœur de M. de Malesherbes ; elle avait une sœur plus jeune qui avait épousé M. Castanier d'Auriac, premier président du Grand Conseil, dont le fils était également un sujet de premier mérite et, comme le petit Sénozan, son cousin, fils unique, et déjà assez avancé pour être pourvu d'une charge d'avocat général dans la cour que présidait son père. J'eus l'occasion de l'entendre plaider et de plaider devant lui plusieurs causes. Ce futd ans ces audiences du Grand Conseil que je perdis l'habitude d'écrire mes plaidoiries et que, pour devenir bon avocat, j'appris qu'il fallait se livrer, en champ clos, à un courage qui, seul, peut vous faciliter la réplique.

Dans le courant du carême, je vins rejoindre à Paris, rue du Four, mes parents chez qui je travaillais, et con-

fut rappelé en 1787, mais se trouva bientôt obligé de se retirer de nouveau. Agé de soixante-douze ans, il assista, comme conseil, Louis XVI traduit devant la Convention, fut arrêté en 1794 et périt sur l'échafaud.

(1) Jean-François-Ferdinand-Olivier de Sénozan de Tholignan, marquis de Viriville.

(2) Guillaume de Lamoignon, de son second mariage, outre son fils, eut quatre filles : 1° Marie-Élisabeth, mariée à César-Antoine de la Luzerne; 2° Anne-Nicole, née le 6 juin 1718, mariée le 19 février 1735 à Jean-Antoine-Olivier de Sénozan, président de la 4e chambre des enquêtes du Parlement de Paris; 3° Marie-Louise, née le 16 juillet 1719 (d'autres disent le 7), mariée, le 17 février 1738, à Guillaume Castanier, sieur d'Auriac, depuis président du Grand Conseil; 4° Agathe-Françoise, née le 4 février 1723, religieuse de la Visitation de Paris.

soler mon pauvre père, auquel les vacances du Parlement donnaient pour moi les plus vives inquiétudes. Cet état de choses m'ayant créé des loisirs, j'eus l'idée d'écrire une satire à l'occasion d'un arrêt du Conseil, par lequel le ministre avait interdit aux comédiens français les ballets et les danses qu'ils voulaient introduire sur leurs théâtres (1). Cette satire annonce et prouve combien j'étais tenté de regarder le Parlement comme infaillible; mais le succès rapide qu'elle eut me dégoûta vite de ce genre de productions. Cette pièce, en effet, n'avait aucun objet moral, comme en eurent toutes les autres plaisanteries que je me suis permises depuis; elle nommait, elle couvrait de ridicule les ministres les plus accrédités. Le public supposa qu'ils étaient fort en colère contre l'auteur; on débita beaucoup d'histoires fausses sur des versificateurs soupçonnés et mis à la Bastille; j'eus pour moi quelques craintes; mais j'eus beaucoup plus encore de remords; et, dans la terre de Bruyères, où je passai quelques jours chez le premier président de Maupeou, à qui je n'eus garde de confier mon secret, je délibérai sérieusement si je ne devais pas me dénoncer moi-même. Ces bruits se dissipèrent, et il faut bien que, dès lors, on m'ait connu, sans m'en vouloir beaucoup de mal, puisque ces *Remontrances des gens tenant à la Comédie* ont été imprimées dans un petit recueil intitulé : *Poésies satiriques du dix-huitième siècle,* où j'ai été très surpris de les trouver avec les lettres initiales de mon nom.

J'approche du moment qui m'a un peu lancé dans le monde; je ne l'avais ni prévu, ni cherché. Je perdis mon père (2) au mois de mai 1754. J'en fus inconsolable, et ce qui m'a le plus touché, c'est que je suis persuadé que

(1) Voir aux notes, p. 393 et suiv., des extraits du *Journal de Moreau* relatifs aux comédiens de Marseille et de Paris.

(2) Edme-Nicolas Moreau, avocat à Saint-Florentin, puis avocat au Conseil, né le 8 février 1689. Il était fils de Jacob Moreau et de

ce qui contribua à hâter sa mort fut le chagrin qu'il eut de l'exil du Parlement, dont personne ne pouvait prévoir la fin, et qui ne revint qu'au mois de septembre suivant. Il crut mon avenir perdu, et il ne m'en avait jamais fait envisager d'autre : le barreau du parlement de Paris avait été le terme de son ambition pour moi. Il avait appris avec bonheur le résultat de mes premières plaidoiries; et, dans toute ma vie, je n'ai point eu de joie plus pure que celle que lui causèrent mes succès. Il n'en a pas joui autant que je l'aurais souhaité et n'a point vu ma fortune.

Mon père avait négligé sa profession pour se livrer à l'éducation de ses enfants; aussi est-il mort pauvre. Ma mère, par ses reprises, absorba le médiocre avoir paternel, dont ses quatre fils pouvaient se passer. Elle se retira dans notre patrie, à Saint-Florentin, et y emmena la seconde de mes sœurs (1). J'osai me charger de l'aînée (2), qui n'avait qu'un an de moins que moi. Toutes deux étaient infirmes et furent bientôt à ma charge.

Mon frère puîné était médecin (3); je cédai au troisième (4) la charge de mon père; le quatrième (5) avait

Jeanne Regnard, et avait épousé, le 8 février 1717, Anne-Ursule, fille de Philippe Gallimard, avocat, et d'Ursule Sandrier, née le 27 mars 1700, morte d'une attaque de paralysie, le samedi 20 octobre 1781.

(1) Ursule, née le 27 octobre 1723, morte à Ville d'Avray, le 27 août 1775.

(2) Marie-Jeanne, née le 1er février 1719.

(3) Edme-Nicolas, né à Saint-Florentin le 17 septembre 1720, marié à Mlle Lenoble de Paris, et mort à Sens le 18 mai 1801.

(4) Paul-Augustin, né à Saint-Florentin le 14 juin 1722, connu sous le nom de Moreau de Vormes, mort à Paris en septembre 1791. Il avait épousé, à Paris, Marguerite-Françoise Julliot, morte à Sens en 1785; il eut pour enfants : 1° Moreau de l'Yonne, né en 1750, marié à Sens à Mlle Tarbé, et mort en 1806, après avoir été, pendant la Révolution, président du tribunal civil de l'Yonne, puis député au Conseil des Anciens en 1798; 2° une fille, Adélaïde, qui épousa M. de Lavitte le 8 janvier 1770.

(5) Charles-François, né le 15 juillet 1729, mort à Paris le 5 février 1799.

un emploi. Je restai avec mon titre d'avocat, mais sans travail, jusqu'à ce que le Parlement rentrât. La Providence me secourut, et se plut à me ménager une ressource pour les cessations de service qui vinrent dans la suite, à une époque où je n'avais plus l'aide de la maison paternelle.

En 1755, les querelles de la cour et du Parlement recommencèrent. J'étais alors lié avec M. de Maupeou (1), premier président, depuis vice-chancelier; et la manière dont j'avais fait sa connaissance contribuera peut-être encore à peindre les dispositions que j'ai toujours eues pour chercher à rapprocher et à concilier tous les partis. Un curé de la ville de Sens fut décrété de prise de corps parce qu'à Pâques, il avait refusé à un janséniste les sacrements à la sainte Table : le Parlement s'était déclaré avec force contre ces refus publics. Ce prêtre, messire Jean le Beau, curé de la paroisse Saint-Hilaire, était mon parent; je me crus obligé d'examiner sa cause, et je fus bien étonné de trouver qu'il n'avait fait qu'obéir au rituel de son diocèse, dans lequel étaient indiquées les lois enregistrées au Parlement. Jeune avocat, j'aimais les occasions hasardeuses et les victoires difficiles; j'osai prendre sa défense, et je fis un mémoire si convaincant que je défiais qu'il pût être condamné. Le Parlement l'apprit et s'en montra furieux. Le premier président me manda chez lui, me défendit de rien faire paraître. Je lui dis : « *Il est trop tard; mais attendez, lisez, et vous le supprimerez s'il est répréhensible.* » Effectivement, ce même jour-là, mon mémoire fut distribué à tout le Parlement et à tout Paris; ce qu'il y eut de très singulier, c'est que le Parlement en fut

(1) René-Charles de Maupeou, né en 1688, premier président du Parlement de Paris en 1743, obligé de se démettre en 1757; rappelé comme garde des sceaux en 1763, reçut, en 1768, le titre de chancelier, mais, vingt-quatre heures après, céda la place à son fils, et mourut en 1775.

très content. J'étais parti de principes si évidents, que ces messieurs eux-mêmes ne pouvaient se dispenser de les avouer. Mon pauvre parent, devenu blanc comme neige, fut nommé peu après chanoine par l'archevêque de Sens, et les magistrats n'avaient rien à dire : je n'avais ni décliné leur compétence, ni attaqué leurs prétentions, ni blâmé leur conduite. Plus de cent conseillers m'en demandèrent des exemplaires et m'en témoignèrent leur satisfaction ; les plus huppés jansénistes vinrent m'en complimenter. Le premier président me fit mille amitiés ; et, me rencontrant à Verderonne, chez la comtesse d'Andlau, m'invita à l'aller voir à Bruyères (1). Depuis ce temps, je fus extrêmement à la mode parmi la magistrature parlementaire. Cet enthousiasme dura peu ; en voici la cause : plusieurs d'entre ces magistrats qui étaient à la tête du parti, me firent tâter afin d'obtenir que j'écrivisse pour eux, car ils semaient alors les brochures avec une prodigalité sans pareille. Je refusai, et je ne veux pas m'en faire valoir : je savais que, pour être leur homme, il ne fallait pas avoir une opinion à soi, et que quiconque se livrait à eux n'avait plus le temps de travailler pour le public.

J'étais donc bien avec M. de Maupeou, lorsqu'en 1755 les disputes recommencèrent malgré la loi du silence. Le 18 mars, un célèbre arrêt du Parlement déclara la constitution *Unigenitus* nulle et abusive, et fit triom-

(1) Bruyères est un fort beau château composé : 1° d'un corps de logis qui était l'ancien château, dans lequel est une ancienne galerie où l'on voit les portraits de rois et de reines de France ; au bout, est l'appartement du premier président, et par delà, celui de sa mère ; aux mansardes sont des chambres ; 2° de deux ailes que M. de Maupeou a fait bâtir ; dans celle de droite sont : un beau vestibule, une belle et grande salle à manger ornée de glaces ; de là, on entre dans un grand cabinet où sont les portraits de tous les chanceliers et gardes des sceaux, après lequel est le salon, qui a des entrées de trois côtés et qui est extrêmement gai. Le pays est riant et découvert. (*Journal de Moreau.*)

pher les jansénistes ; le 4 avril suivant, un arrêt du conseil cassa l'arrêt du Parlement : toutes les têtes pensèrent tourner.

Le lendemain de cet arrêt, j'avais dîné chez le premier président, et, dans la conversation, j'avais exprimé assez franchement mon avis sur l'objet de toutes ces disputes, auxquelles je trouvais qu'on avait tort de donner tant de valeur. Je me tuais de dire aux magistrats : « *Vous croyez travailler pour les lois, vous ne vous battez que pour le jansénisme.* » Mais je répétais en même temps aux évêques : « *Le fond de la religion est attaqué de toutes parts, défendez-la ; ne parlons plus de la constitution que nous recevons tous : quand la place est assiégée de tous côtés, pourquoi faut-il que les troupes chargées de la défendre se fassent la guerre civile pour la couleur des uniformes !* »

En rentrant chez moi, et plein de mes idées, je composai un petit ouvrage qui fut imprimé le lendemain ; il était intitulé : *Lettre du chevalier de X... à M***, conseiller au Parlement, ou Réflexions sur l'arrêt du Parlement du 18 avril 1755.* J'y présentais des idées extrêmement simples sur des matières que deux partis opposés traitaient avec tant de chaleur ; je jetais un ridicule à peu près égal et sur le fanatisme auquel le Parlement se livrait contre la constitution, et sur celui des théologiens qui s'imaginaient que tout était perdu parce que le Roi ne voulait plus que l'on disputât. Je dénonçais aux magistrats le pouvoir arbitraire ; aux évêques, l'irréligion et l'impiété, et j'indiquais, aux uns et aux autres, les véritables ennemis contre lesquels ils devaient s'armer.

Pendant que j'étais occupé à corriger les épreuves de cette *Lettre du chevalier*, le président de Sénozan et son fils entrèrent chez moi. Je leur lus mon travail ; le père n'y vit qu'une gaieté très plaisante, mais le fils en sentit

le prix. L'un et l'autre en rendirent compte à M. de Malesherbes, à qui M. de Blancmesnil avait déjà confié la librairie; de plus, le bon Sénozan père en parla aux marchandes de brochures du Palais, comme d'une nouveauté qui aurait du succès, de sorte que toutes s'adressèrent à lui pour obtenir, de M. de Malesherbes, la permission de vendre celle-ci. Aussi, l'autorisation donnée, jamais débit plus rapide ne flatta un jeune auteur; j'avais livré mon manuscrit à Simon, libraire du Parlement et du clergé, moyennant cinq louis : en moins de huit jours, il en débita dix mille exemplaires. Les contrefaçons furent sans nombre; et, trente jours après, ma lettre était insérée dans toutes les gazettes étrangères : celles d'Amsterdam et d'Utrecht, au lieu d'en faire un simple extrait, l'imprimèrent d'un bout à l'autre sans en retrancher une phrase.

Je fus moi-même effrayé du prodigieux succès qu'eut ce petit ouvrage; je l'avais écrit un peu en plaisanterie, il frappait également sur deux excès opposés; et voilà qu'on croyait découvrir là dedans le moyen le plus sûr de faire cesser nos disputes sur la religion, interminables jusqu'ici.

Le Parlement, d'abord, ne parut pas mécontent : la plupart des gens sensés de cette compagnie trouvèrent que j'avais raison; mais, par malheur, la cour sembla charmée, et de mes principes, et de mon style; tous les ministres donnèrent les plus grands éloges à mon petit ouvrage. Je n'en connaissais pas un : ils voulurent savoir mon nom, et comme ils me nommèrent eux-mêmes, les jansénistes du Parlement, qui virent que ma brochure déconcertait leurs projets et que j'étais loué par les ministres, crurent que c'étaient eux qui me l'avaient fait composer. De ce moment je fus odieux à tout le parti qui dominait alors dans la compagnie. Il me regarda

comme un homme à craindre, parce que je travaillais à lui enlever la faveur du public, et bon à persécuter, parce que je n'avais jamais voulu l'aider à l'échauffer. De ce moment aussi je devins cependant ami de plusieurs magistrats sages qui pensaient comme moi. Le vieux procureur général de Fleury (1) désira me voir. Il avait succédé immédiatement au chancelier d'Aguesseau; c'était un puits de science. Il demeurait rue Hautefeuille, et dans sa maison, où tout était livres et papiers, rien qui n'annonçât la simplicité, la modestie : je ne me rappelle pas d'y avoir seulement aperçu une glace. Combien je fus surpris de recevoir de lui une lettre, avec un *Monsieur*, en vedette, par laquelle il me félicitait de la réussite de ma brochure! Je me hâtai d'aller mettre à ses pieds ma reconnaissance et mon respect; mais en même temps je lui exprimai quelques craintes des ennemis que je pouvais m'être attirés par ma lettre : « *Je voudrais l'avoir faite moi-même*, me répondit-il, *et je l'avouerais; cependant il ne tiendrait qu'à moi de vous montrer, à deux pas d'ici, un petit fou de janséniste qui ne vous pardonnera jamais votre célébrité.* » L'homme dont il parlait était un conseiller au Parlement, nommé M. Robert de Saint-Vincent. Puis il daigna me témoigner l'impression que cet ouvrage avait produite et sur le parquet du Parlement, dont il était le chef, et sur la grand'chambre, et en général sur toute la haute magistrature, qui avait pour greffier en chef l'aveugle M. Gilbert de Voisins (2), frère puîné du propriétaire du

(1) Guillaume-François Joly de Fleury, jurisconsulte, né en 1675, mort en 1756. D'une érudition vaste, d'une éloquence adroite et séduisante, il remplit pendant quarante ans les fonctions de procureur général, et fut remplacé, en 1755, par son fils Jean-François, né en 1718, mort en 1802, qui n'avait ni sa tête, ni sa finesse, ni son activité.

(2) Roger-François-Gilbert de Voisins, greffier civil en chef du Parlement, avait été pourvu de cette charge en 1717.

château de Villaines, mort doyen du conseil d'État (1). M. Gilbert de Voisins me prit en affection : et lorsque, premier président de la Cour des aides à la place de son père, il me proposa tous les écrits par lesquels celui-ci avait voulu se débarrasser de la grande affaire du parlement de Besançon, matière à toutes les intrigues du duc de Choiseul, il corrigea lui-même les épreuves de ces brochures qui tirèrent d'affaire le pauvre Bourgeois de Boynes (2).

Il fallut également que j'allasse présenter mes hommages à ces magistrats : on peut imaginer combien un tel succès flattait mon amour-propre. Mais celui qui apprécia le mieux la valeur de ma petite *Lettre* et de l'*Observateur hollandais*, qui la suivit, fut le bon, l'excellent M. de Malesherbes. Il vint me dire : « *Voilà deux révolutions que vous faites en deux mois ; ne quittez jamais ce pays-ci et tâchez d'y prendre racine.* » Tous me répétèrent avec lui : « *Monsieur, gardez-vous de quitter ce pays-ci ; vous devez naturellement y faire un grand chemin, et peut-être le plus grand bien, ce qui vaudrait mieux encore que la fortune.* »

En dépit de ces marques de bienveillance, les préventions que prirent contre moi les enthousiastes du Parlement ne diminuèrent point ; aussi firent-ils insérer, dans la *Gazette ecclésiastique*, trois colonnes entières dans lesquelles on s'efforça de prouver que je ne croyais pas en Dieu, parce que je méprisais le *jansénisme*.

Les Philosophes et les Encyclopédistes, qui virent que la *Gazette ecclésiastique* me traitait d'impie, s'imaginèrent qu'effectivement je pourrais bien devenir un des leurs :

(1) Pierre-Gilbert de Voisins, né en août 1684, conseiller d'État le 29 mars 1740, conseiller ordinaire en 1747. Il était seigneur de Villaines ; à sa mort, cette terre revint à son frère, le greffier.

(2) Étienne-François Bourgeois de Boynes, d'abord procureur à la

ils m'élevèrent aux nues. L'un d'eux osa m'exhorter à me laisser conduire par eux. Je fus plus irrité de leurs espérances que je n'avais été alarmé de la rancune des jansénistes; et, pour déconcerter leur apostolat, six mois après, je fis *les Cacouacs*, ouvrage qu'ils ne m'ont jamais pardonné. Il eut le plus grand retentissement, produisit une vraie révolution dans la république des lettres, et c'est un de ceux qui m'ont valu, dans la suite, les bontés de feu Mgr le Dauphin.

Je me trouvai donc en butte à tous les sarcasmes des Encyclopédistes et des Jansénistes; je me contentai d'en rire, en attendant leurs persécutions qui, plus tard, ne m'ont paru rien moins que plaisantes. Ils publièrent alors une satire dont je fus le premier à m'amuser, et dans laquelle ils me faisaient l'honneur de m'associer à M. l'abbé Le Batteux (1) : ils nous représentaient comme assistant, l'un et l'autre, en habit de capucin, à la béatification d'Abraham Chaumeix (2), que je n'ai jamais vu ni connu, mais qui avait fait contre l'*Encyclopédie* un gros livre que je n'ai jamais lu; si bien qu'en moins de six mois je fus traité d'impie par les jansénistes et de plat dévot par les philosophes.

Chambre royale, intendant de Franche-Comté, puis premier président du Parlement de Besançon en 1757, conseiller d'État en avril 1761, et enfin ministre de la marine en 1771 ; il mourut en 1783.

(1) L'abbé Charles le Batteux, né à Allandhuy, près Vouziers, en 1713, mort en 1780; membre de l'Académie française en 1761. Il occupait la chaire de philosophie grecque et latine au Collège de France.

(2) Abraham-Joseph de Chaumeix, célèbre critique, né à Chanteau (Loiret), vers 1730, mort à Moscou en 1790. Auteur de huit volumes in-12 intitulés : *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie.*

CHAPITRE IV

Le maréchal de Noailles. — Les Noailles et les Jésuites. — Hostilités des Anglais contre la France. — Plan du maréchal de Noailles. — M. Rouillé, ministre des affaires étrangères. — Mission confiée par le Roi. — *L'Observateur hollandais*. — L'abbé de la Ville. — On me choisit comme avocat dans les conseils du duc de Gramont et du maréchal de Noailles. — *Le Précis des faits*. — Portefeuille du général Braddock. — Saint-Simon, évêque de Metz. — Démêlés du Grand Conseil et du Parlement. — Le chancelier de Lamoignon. — M. de Silhouette, contrôleur général des finances. — Je suis attaché au ministère des affaires étrangères. — Mes fonctions.

Dans les six mois qui s'écoulèrent entre ma *Lettre du chevalier* et *les Cacouacs*, j'acquis un protecteur auquel je dois tout : je veux parler de l'un des plus honnêtes hommes qui aient jamais habité la cour, du vieux maréchal de Noailles (1); il s'occupa très sérieusement de ma fortune et me conduisit, pas à pas, dans des routes qu'il connaissait à merveille et qui, sous le règne de Mme de Maintenon, firent de lui, non ce qu'il était déjà, le meilleur des serviteurs du Roi, mais le plus puissant et le plus

(1) Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France, né à Paris le 26 septembre 1678, mort à quatre-vingt-huit ans, en 1766. Il fut gouverneur du Roussillon, président du Conseil des finances en 1715, membre du Conseil de régence en 1718; prit part à la bataille de Philipsbourg, au siège de Mantoue et à la bataille de Fontenoy; fut ambassadeur en Espagne et ministre d'État. Il avait épousé, le 1er avril 1698, Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, nièce et héritière de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon.

accrédité des ministres de cette époque. Son père, le maréchal de Noailles (1), avait épousé Mlle de Bournonville (2), femme pleine d'esprit et d'une activité infatigable. On dit d'elle, dans les *Mémoires* du temps, qu'il ne se passait pas un jour sans qu'on vît son carrosse, au moins une fois, sur le pont Neuf. Elle avait fait son beau-frère archevêque de Paris; celui-ci était un janséniste convaincu (3) et n'avait jamais voulu recevoir la bulle *Unigenitus* (4). Sa famille ne jurait que par lui : je me rappelle avoir entendu raconter que la vieille maréchale, allant un jour féliciter sa belle-fille sur un prétendu accommodement que l'on avait essayé d'arranger entre le cardinal de Noailles et les Jésuites, avait dit gaiement au chancelier : « *Monsieur, nous sommes trop heureux que mon beau-frère leur ait cédé; sans cela, il eût fait des miracles, et nous étions tous perdus.* »

Tous ces Noailles, très respectés, excitaient la jalousie des Jésuites, et l'école de Port-Royal, depuis longtemps rivale de cette congrégation, en était devenue la terreur, car lorsque M. Pascal (5) avait publié ses *Lettres provinciales*, il avait trouvé ou rendu le clergé de France aussi janséniste que M. Arnauld (6).

(1) Anne-Jules duc de Noailles, maréchal de France, né en 1650, mort en 1708.

(2) Elle était fille d'Ambroise-François de Bournonville, dont le duché fut érigé en pairie en 1652, et qui mourut, sans héritier mâle, en 1683.

(3) Louis-Antoine de Noailles, né en 1651, fut archevêque de Paris en 1695, cardinal en 1700, et mourut en 1729.

(4) Six mois avant sa mort, le cardinal de Noailles finit par accepter cette bulle; le mandement qu'il donna à cette occasion est du 11 octobre 1728.

(5) Blaise Pascal, célèbre écrivain, né à Clermont-Ferrand en 1613, mort à Paris en 1662. Il publia ses *Lettres provinciales* en 1656 et 1657.

(6) Antoine Arnauld, né en 1612, embrassa l'état ecclésiastique, se fit recevoir docteur en Sorbonne en 1643, prit parti avec une ardeur

Le maréchal de Noailles était en 1755, sous le nom de M. Rouillé (2), le véritable et unique ministre des affaires étrangères. Dès que ma petite brochure parut[1], elle lui sembla si conforme à ses principes et si raisonnable qu'il se dit : *Voilà l'homme qu'il nous faut*. Il voulut me connaître, me fit chercher dans Paris, et ce fut Mme de Chastellux, la mère, qu'il chargea de découvrir l'auteur qui avait su si bien combattre, par les armes du ridicule, le double fanatisme des deux partis, Jésuites d'un côté et Jansénistes de l'autre, entre lesquels la France était alors divisée.

J'allai chez lui avec joie, j'en fus accueilli; de ce moment, il se forma entre ce vieux et respectable ministre et moi, qui n'avais que trente-six ans, une liaison de confiance qui ne s'est jamais démentie. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, je n'ai pas passé de semaine sans le voir trois fois. Il m'a fait travailler à une foule de recherches et de *Mémoires* qui m'ont procuré de nouvelles connaissances. J'ose dire que ses bontés ne m'ont jamais abandonné, et que, de 1755 jusqu'à sa retraite du Conseil, j'ai été au courant de toutes les grandes affaires auxquelles il avait part.

Ce fut en cette même année que commencèrent les hostilités des Anglais contre la France. Le traité d'Utrecht (1713) n'avait pas suffisamment déterminé les bornes du Canada; le traité de 1748 (Aix-la-Chapelle) avait décidé que des commissaires français et anglais s'assembleraient pour les régler; et depuis ce temps, les Français et les Anglais, interprétant chacun à leur avantage l'article des

extraordinaire pour le jansénisme, et mourut en 1694. Il laissa quarante-deux volumes in-4° de controverses, et reçut de ses partisans le titre de *Grand*.

(2) Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy, né en 1689, ministre de la marine en 1749 et des affaires étrangères en 1754. Mort en 1761.

limites de leurs possessions en Amérique, avaient eu, dans ce pays-là, de fréquentes querelles et de légères hostilités. Mais la prise de l'*Alcide* et du *Lys* (1), que ces derniers nous enlevèrent en pleine paix (8 juin 1755), mit au jour les perfidies du ministère britannique, découvrit son projet de s'emparer de toutes nos colonies et les moyens odieux employés pour y parvenir : en nous flattant par des négociations mensongères, on avait endormi M. de Mirepoix (2), notre ministre à Londres; et nous aurions bien eu le droit de regarder comme une déclaration de guerre ce qui se passait alors en Amérique, sur les bords de la Belle-Rivière, où M. de Jumonville avait été assassiné (28 mai 1754). Il se tint à Compiègne un grand conseil d'État, dans lequel le maréchal de Noailles eut l'avantage d'être écouté et de voir tous les ministres se ranger à son avis : c'était de laisser faire les Anglais, qui nous mettaient le pied sur la gorge pour nous forcer de créer une marine, dont nous avions grand besoin (3); d'attirer toute l'Europe dans nos intérêts par notre modération, d'exciter l'indignation de toutes les puissances contre les pirateries de nos voisins, et de ne déclarer la guerre que lorsque nous serions venus à bout de prouver qu'elle était indispensable; mais de nous borner uniquement à l'entreprendre sur mer, et de ne jamais

(1) Le vaisseau l'*Alcide*, était commandé par le capitaine Hocquart; le *Lys*, par le capitaine de Lorgeril.

(2) Charles-Pierre-Gustave-François de Lévis, marquis puis duc de Mirepoix, né en 1679, maréchal de France, ambassadeur à Vienne en 1737 et à Londres en 1749, mort en 1758.

(3) Le maréchal de Noailles, qui, seul ministre de la politique, ne perdait de vue aucun des objets qui intéressaient son département dans toutes les parties du globe, fut consulté par Louis XV : « Nous sommes trop heureux, dit-il, nous n'avons plus de marine! » Ce n'était que trop vrai, et le ministre Berryer en a été, à proprement parler, non le ministre, mais l'exécuteur testamentaire : il en a vendu le mobilier, et a commencé le payement des dettes. (*Moreau.*)

donner dans les pièges qu'on nous tendrait pour nous faire employer nos forces sur le continent. Tant que l'on fut fidèle à ce plan, nous n'eûmes que des succès. Le maréchal de Belle-Isle (1) vint ensuite, changea le système, et l'on sait comment les choses tournèrent. Aussi le maréchal de Noailles quitta-t-il alors le Conseil.

Dans celui dont j'ai parlé, qui eut lieu au mois d'août, on proposa et l'on convint de publier des écrits destinés à plaider la cause de la France contre l'Angleterre, et à mettre toute l'Europe au fait des injustices et des procédés de cette puissance. Je fus nommé, agréé et, au moment où j'y pensais le moins, je reçus ordre de me rendre à Compiègne en habit gris. Je voyageai la nuit, assez inquiet et n'imaginant rien. J'allai trouver le maréchal de Noailles; il m'envoya chez M. Rouillé. Ce ministre m'attendait, et il me dit : « *Monsieur, le Roi vous a choisi pour défendre sa cause; vous fîtes, il y a six mois, une révolution dans les opinions de ce pays-ci; il faut que vous en fassiez une qui aille plus loin et pénètre dans les pays étrangers.* » Il m'apprit ensuite ce qui s'était passé au conseil; me raconta succinctement les événements militaires et politiques qui avaient amené la délibération; appela l'abbé de la Ville qui m'expliqua un peu plus en détail la position des puissances de l'Europe, et surtout l'importance dont il était pour nous d'engager les Hollandais à conserver la neutralité. On conclut qu'il fallait que j'écrivisse de manière à fixer les opinions, à justifier la France et à intéresser toute l'Europe dans nos affaires, en lui dénonçant les

(1) Louis-Charles-Auguste Fouquet, duc de Gisors, pair de France, appelé maréchal duc de Belle-Isle, né à Villeneuve de Rouergue le 22 septembre 1684, fut ministre de la guerre en 1757 et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1761. (Voir la note à son sujet, p. 394.)

pirateries, les fraudes et la mauvaise foi de la cour de Londres.

Effrayé de cette commission, j'objectai mon ignorance; on me répondit que l'on me mettrait au courant de tout, et le ministre écrivit sur-le-champ une lettre, dont je fus chargé, pour M. de Silhouette (1). Du reste, on me laissa le maître de la nature et de la forme de l'ouvrage. Je repartis, au bout d'une heure, la tête bien pleine, mais fort embarrassé.

Comme il s'agissait d'être lu et de produire une impression rapide, qui pût croître successivement, je ne voulus point donner un gros volume. J'imaginai une correspondance hollandaise qui me permettrait de traiter tous les sujets sur lesquels je croyais avoir besoin d'insister, et d'apporter, dans tous ces objets, de la variété et même de l'agrément. J'intitulai mon ouvrage *l'Observateur hollandais*. Ma première lettre parut au commencement de septembre; elle fit sensation; mais la seconde fit le plus grand effet : il en fut acheté plus de huit mille exemplaires. J'attribuai ce succès à l'importance de la matière, et je continuai avec beaucoup de joie et de courage. Mon libraire envoyait deux cents exemplaires au ministre des affaires étrangères, vendait le reste; et telle fut la vogue de cet ouvrage que, si je l'avais fait débiter à mon profit, j'en eusse tiré plus de 30,000 livres, car le nombre des lettres de *l'Observateur hollandais* fut de quarante-six; la dernière est du 12 février 1759. Elles ont été traduites dans toutes les langues, vantées dans les ouvrages périodiques de l'Europe, contrefaites en Hollande, en Italie et

(1) Étienne de Silhouette, né à Limoges en 1709, mort en 1767; commissaire du Roi près la Compagnie des Indes et contrôleur général des finances. Il s'amusait à couvrir les murs de son château de ces dessins qui représentent un profil tracé d'après l'ombre d'un visage. De là le nom de leur auteur donné à ces sortes de dessins.

en Allemagne. Les Anglais publièrent plusieurs réfutations : comme leurs raisons étaient mauvaises, l'avantage nous resta du côté de la plume; mais ils l'ont eu tout entier du côté des armes, lorsque, abandonnant le plan tracé à Compiègne en 1755, nous avons été chercher en Allemagne les ennemis de notre commerce d'Amérique.

Aussi quittai-je la plume en 1759, et cette même année-là, le ministère m'appela à d'autres fonctions. Je reviens à mon *Observateur*.

Sa composition me mettait en relations assez intimes avec les ministres des affaires étrangères et de la marine. Je leur communiquais mes manuscrits avant de les faire imprimer; pour plus de sûreté même, je donnais mes épreuves à revoir à l'abbé de la Ville; mais l'homme de la cour pour qui j'avais le plus de respect et de confiance était le maréchal de Noailles : je ne faisais pas un pas sans le consulter.

Il me manda à Versailles, au mois de décembre 1755, et me dit : « *Mon enfant, tout ceci va à merveille; cependant il ne faut pas en être la dupe; il n'est pas juste que vous travailliez gratis pour le Roi : quel prix désirez-vous de votre ouvrage?* » J'étais effectivement si enfant, à mon âge, que je lui répondis, comme si j'avais travaillé d'affection pour le meilleur de mes amis : « *Monsieur le maréchal, je suis trop payé par le succès.* » Il me rit au nez et répliqua : « *Est-ce comme cela que vous l'entendez? On ne s'en plaindra pas dans ce pays-ci; mais, mon ami, vous êtes un sot; dites-moi franchement ce que vous voulez; car, après tout, cela vous tire de votre cabinet et vous prend votre temps.* » J'étais si enivré de la réussite de mon travail que je repris : « *Hé bien! monsieur le maréchal, serait-ce trop que de demander au Roi une gratification annuelle de 1,200 livres?* » J'avoue ici que la vanité était mon faible, et que je regardais comme un honneur suprême d'avoir

mérité une pension du Roi. Le maréchal se moqua encore de moi et ajouta : « *Imbécile que tu es! tu n'arriveras jamais à la fortune. Laisse-moi faire.* » Au bout de huit jours, M. Rouillé m'annonça que le Roi m'avait accordé une gratification annuelle de 2,000 livres, qui me serait payée de trois mois en trois mois, et qui commencerait à partir du 1er juillet précédent.

Ce fut aussi à ce moment que le maréchal de Noailles me fit l'honneur de me placer, comme avocat, dans le conseil du duc de Gramont, son neveu, qui était interdit; il me mit également dans le sien. Je ne le mentionne ici que parce que cette place, dans le conseil de Gramont, m'a, par la suite, occasionné quelques désagréments dont je rendrai compte à leur date.

En 1756, on déclara enfin la guerre aux Anglais selon les formes. Le Roi exigea que cette déclaration fût précédée d'une espèce de manifeste qu'il enverrait solennellement à toutes les puissances de l'Europe, et je fus encore chargé de ce travail. Je l'intitulai : *Précis des faits qui ont occasionné la rupture entre la France et l'Angleterre.* Il contenait le détail de toutes les négociations par lesquelles les Anglais avaient trompé la France, et les preuves écrites des ordres expédiés, pendant ce temps-là même, pour envahir nos colonies. Ces preuves avaient été trouvées dans le portefeuille du général Braddock, tué au combat près le fort Duquesne, en Amérique, le 9 juillet 1755 (1).

L'Observateur hollandais n'était point publié comme un ouvrage inspiré par le gouvernement, mais comme une discussion impartiale et désintéressée; le *Précis des faits* fut l'œuvre du Roi; il fut imprimé par son ordre, au Louvre, et rappelé dans la déclaration de guerre qui parut

(1) Pour permettre à Moreau de composer *l'Observateur hollandais* et le *Précis des faits*, le ministre lui remit des copies authentiques

ensuite. On en distribua, tant en France qu'en pays étranger, environ quatre mille exemplaires que le directeur de l'imprimerie royale vendait six livres. Le succès en fut assez grand pour que le ministre songeât, de lui-même, à me donner quelque marque de la satisfaction du Roi. M. Rouillé me manda, environ un mois après, que Sa Majesté avait augmenté de cent pistoles ma gratification annuelle : elle se monta ainsi à mille écus.

Telle était ma situation en 1756. Libre et maître de moi, un peu nigaud par caractère et par inexpérience des hommes, mais vrai jusqu'à la moëlle des os, et joignant à une âme très franche une imagination très gaie, j'étais répandu dans tout ce que la cour et la ville avaient de meilleures sociétés; j'y étais avec d'autant plus d'agréments que je n'avais besoin de personne et que je ne demandais rien. Si je nommais aujourd'hui tous ces amis, qui m'ont ensuite abandonné, on reconnaîtrait que c'étaient non seulement les personnes les plus élevées par leur naissance et leurs dignités, mais encore les gens les plus respectables par leurs mœurs, par leur intégrité, par leur vertu; car j'ose me vanter de n'avoir jamais vu mauvaise compagnie ni parmi les petits ni parmi les grands.

Il ne faut pas s'étonner si un homme qui avait l'hon-

de pièces très importantes. « *J'ai gardé*, écrit Moreau, *le sac qui contient les pièces de ce procès célèbre.* » Ce sac, nous l'avons entre les mains, il est des plus curieux à compulser. Les principaux papiers qu'il renferme sont : des exposés, tant anglais que français, de la situation en Amérique dès 1745; des pièces relatives aux ordres envoyés aux colonies de 1750 à 1754; le Journal du colonel Washington; le Journal de la capitulation de M. de Villiers; des lettres des chefs anglais et français; des extraits de journaux et d'écrits anglais; la relation du combat de l'*Alcide* et du *Lys;* celle de la bataille du fort Duquesne, les papiers trouvés dans le portefeuille du général Braddock, etc., etc.

neur d'être chargé de la défense du Roi et de la France était recherché par tous ceux qui avaient à défendre eux-mêmes ou leur honneur ou leur fortune. Je ne plaidais plus guère, mais je me livrais au travail du cabinet : il me valait environ 15,000 livres de revenu. Il m'eût peut-être produit davantage, si j'avais voulu être plus renfermé; mais ma vanité tenait à mes liaisons : assez heureux pour n'avoir aucune passion bien vive, j'aimais par-dessus tout l'amusement et le plaisir de la société. Le Parlement me délaissait alors : il me regardait comme un homme livré à la cour; les philosophes me détestaient : j'avais tourné leurs systèmes en ridicule, et le ridicule était resté; mais *l'Observateur hollandais* me donnait la vogue; mes amis me protégeaient, leur société me suffisait. Je ne pouvais pas croire les hommes méchants, et le mot d'intrigue ne présentait encore, à mon esprit, aucune idée fixe.

La Providence dispense avec sagesse les biens et les maux, les avantages et les inconvénients. Si j'étais resté dans cet état, j'aurais sans doute conservé plus d'agréments et de ressources dans le monde; mais ma vieillesse ne se trouverait point à l'abri du besoin; la révolution qui a culbuté la magistrature m'eût atterré comme tant d'autres. Il faut rendre grâce à Dieu de tout, et le remercier de n'avoir rien à se reprocher.

A une époque où le Parlement était toujours en opposition et même en querelle avec la Cour, on ne doit pas être surpris si tous les Corps qui avaient à soutenir des droits disputés par cette compagnie s'adressaient à moi pour les défendre. J'avais un genre d'audace que je ne conseillerai jamais à quiconque voudra faire sa fortune : lorsque j'étais bien persuadé que la cause dont je m'occupais était souverainement juste, plus j'avais devant moi

des adversaires puissants, plus j'étais flatté d'avoir à les combattre. Je considérais comme un triomphe de les désarmer par ma modération, par mes égards, par mon honnêté. C'était là ma coquetterie, et cela m'a réussi une fois ; je devins l'ami d'un homme contre lequel j'avais écrit les *Mémoires* les plus forts ; cet homme était l'évêque de Metz, Saint-Simon (1), que l'on disait si méchant.

Quoi qu'il en soit, le Grand Conseil eut, en 1756 et 1757, des démêlés très vifs avec le Parlement. Plusieurs membres du premier m'engagèrent à traiter cette grande affaire. Je m'en chargeai par le plaisir de mettre dans mon ouvrage cette impartialité qui a toujours été le fond de mon caractère; j'y réussis, et j'allai lire au procureur général père, le vieux M. de Fleury, un volume que j'avais composé pour prouver que les deux corps s'éloignaient du véritable point où ils devaient se rallier; et que, si l'on était de bonne foi, il existait entre eux des principes communs pouvant les rapprocher.

Le procureur général s'intéressait à moi; il fut enchanté de mon travail, me conseilla de le publier; mais je m'y refusai, et j'eus raison; car, comme ce sont toujours les enthousiastes d'un corps qui le font agir, en plaisant aux gens sages des deux partis, j'eusse déplu, dans l'un et dans l'autre, à ceux qui haïssent et qui persécutent. La Cour, faute d'être instruite, s'engagea dans une mauvaise voie et se livra au Parlement, quand, pour son propre intérêt, elle eût dû être juste et tenir la balance égale.

Le Parlement sut que je n'épousais point ses outreries, et acheva de se convaincre que j'avais des principes dont je ne sortirais jamais; ses *Zelanti*, désespérant de me

(1) Claude de Rouvroy de Saint-Simon, né le 20 septembre 1695, pair de France, et évêque-prince de Metz en septembre 1733.

gagner, commencèrent à dire du mal de moi. Je ne faisais alors qu'en rire.

A la Saint-Martin 1757, je plaidai devant le président Molé, récemment mis à la tête de la grand'chambre, cette fameuse affaire de M. de Fitz-James (1), évêque de Soissons, intimé sur l'appel comme d'abus, interjeté par le Juif Borach Lévy, du refus fait par ce prélat de lui accorder les dispenses nécessaires à son mariage. C'est par ce plaidoyer que j'ouvris la grande audience du Parlement, qui venait de se réconcilier avec la Cour. L'évêque de Soissons gagna sa cause, et il fut jugé que le mariage était un lien indissoluble dans quelque religion qu'il fût contracté. Cette décision réforma la pratique et les opinions de la grande chambre sur le divorce en général et sur celui des Juifs en particulier. Mes relations avec le premier président Maupeou étaient devenues plus suivies; j'avais fait son éloge dans le compliment que j'avais adressé à son successeur Molé, si bien que celui-ci s'était cru obligé d'entrer avec moi dans le détail des motifs qui l'avaient porté à prendre cette place, et dont il voulait que je rendisse témoignage, motifs assez futiles, puisque le seul véritable était que la vieille présidente Molé venait de lui donner un fils, de dix-sept ou dix-neuf ans moins âgé que la duchesse de Brissac, sa fille aînée.

Jusqu'en 1759, je n'avais eu avec les ministres que des liaisons libres et indépendantes. Depuis 1757, je n'en connaissais même aucun particulièrement. Le maréchal de Noailles avait quitté le Conseil; l'abbé de Bernis (2)

(1) François de Fitz-James, né le 9 janvier 1709, abbé de Saint-Victor de Paris en 1728, duc de Fitz-James et pair de France en 1734, se démit du duché en juillet 1736, tout en conservant la pairie; devint évêque de Soissons en décembre 1738 et mourut en 1764.

(2) François-Joachim de Pierres, comte de Bernis, né en 1715, membre de l'Académie française en 1744, ambassadeur à Venise et

avait succédé à M. Rouillé aux affaires étrangères, et se trouvait lui-même remplacé par M. de Choiseul. Le maréchal de Belle-Isle avait la guerre.

Content de ma liberté, partageant gaiement ma vie entre le travail et l'amusement, je n'avais pris aucune mesure pour me mettre en bonne posture vis-à-vis des nouveaux ministres. M. le maréchal de Noailles avait tout mon respect, tout mon attachement, toutes mes assiduités; je m'instruisais avec ses manuscrits que je l'aidais à ranger. A Versailles, où j'allais souvent afin d'y cultiver les personnes qui m'aimaient encore, je ne voyais de gens tenant au ministère que l'abbé de la Ville, auquel je faisais toujours relire mes *Lettres de l'Observateur*, et le chancelier, M. de Lamoignon, dont je révérais la vertu; il me parlait avec la plus grande confiance, et je lui disais parfois de bonnes vérités. Il m'entretenait souvent des entreprises du Parlement, du peu de secours qu'il trouvait chez les ministres pour le réduire, et de la légèreté avec laquelle M. de Choiseul le traitait lui-même; mais il était trop vieux, et, n'ayant pas l'énergie de se faire rendre ce qui lui était dû, il manquait, à plus forte raison, de celle qui fait accomplir des choses grandes et utiles.

Telle était ma situation, lorsque, le 4 mars 1759, M. de Silhouette fut nommé contrôleur général, à la place de M. de Boulogne. On se rappelle que *l'Observateur hollandais* m'avait mis avec lui dans des relations de confiance et de travail. Pendant la quinzaine de Pâques, je reçus un billet de M. de Silhouette, daté de Versailles : il m'invitait à le venir voir et me donnait rendez-vous, le surlendemain, à six heures du matin.

à Vienne, cardinal, ministre des affaires étrangères en 1757, archevêque d'Albi en 1764 et, en 1769, ambassadeur à Rome, où il mourut disgracié en 1794.

Surpris de cette invitation, je courus en informer M. le maréchal de Noailles : il était de moitié dans le projet du contrôleur général, mais il ne s'ouvrit point avec moi ; il se contenta de m'exhorter à me rendre à Versailles : « *Mon enfant*, me dit-il, *il faut avoir du courage et savoir quelquefois faire des sacrifices ; nous nous devons au Roi et à l'État ; allez, écoutez bien ce que l'on vous dira, et revenez ensuite me trouver.* »

J'allai donc coucher à Versailles et je soupai chez Mme de Périgord ; je lui racontai ce qui m'arrivait ; elle n'y vit qu'une chose fort agréable pour moi : « *Vous serez des nôtres*, me répondit-elle ; *je gage que l'on va vous attacher ici.* »

A six heures du matin, j'étais chez M. de Silhouette, qui depuis cinq heures avait déjà beaucoup travaillé. Je fus moins ébloui qu'étourdi de tout ce qu'il me confia ; il me parla de ce ton d'enthousiasme qu'il eût pris s'il eût eu à m'annoncer un nouveau règne. Voilà comme sont les plus honnêtes gens de ministres lorsqu'ils entrent en charge : ils n'aperçoivent que le bien et ont la plus grande assurance qu'il leur sera très facile. « *Monsieur*, me dit-il, *il faut que vous m'aidiez dans mes projets, il faut que vous vous attachiez au ministère ; j'ai entretenu le Roi de la place et des fonctions que je vous destine : on fait ici les lois, mais on les oublie dès qu'elles sont faites, et il est important d'installer, près de nous, un homme dont la principale attribution soit de les étudier, de les avoir sans cesse sous les yeux, de les indiquer aux ministres qui le consulteront, et de leur présenter la règle que, souvent, ils n'ont pas le temps d'examiner eux-mêmes. Vous allez voir renaître les principes, les mœurs ; comptez que nous remettrons en honneur les vieilles maximes, et que nous rendrons à l'autorité du Roi toute sa vigueur.* »

Je louai ses vues, tout en lui faisant mes objections ; je ne négligeai point celles qui naissaient de ma situation et de l'intérêt de mon état. Je lui disais : « *Monsieur, je suis*

sans fortune et attaché au public; il ne m'abandonnera pas; ici, rien n'est certain, et vous ne marchez tous que sur des débris. » Il me répondit comme s'il eût parlé à un Romain, et comme s'il eût été un Romain lui-même; il m'échauffa, il ne me persuada point. Sachant que mon cabinet me valait 15,000 livres par an, il ajouta : « *Le Roi vous fera le même sort; et à compte sur ces 15,000 livres, on vous donnera un contrat de rente viagère de 4,000 livres, qui vous restera, quelque chose qui arrive. Plus tard, on fera mieux pour vous : il y a des acquits patents attachés aux bureaux des ministres, vous en aurez certainement un.* »

Je demandai du temps pour délibérer, et je sortis si plein des idées qui se pressaient dans ma tête, si absorbé de réflexions et de mouvements difficiles à démêler, que je me trompai de chemin : au lieu de retourner au château, je suivis la rue de l'Orangerie et débouchai devant l'église Saint-Louis. Je crus que Dieu m'y avait conduit; j'y entrai, j'y entendis la messe, et le priai bien sincèrement de m'inspirer, de me guider dans cette position critique et décisive. Après tout cela, la seule résolution que je pus prendre, fut celle de m'en rapporter au maréchal de Noailles. Je revins donc le trouver. Il me parla avec la plus grande bonté, mais non avec cet enthousiasme de M. de Silhouette; sa conclusion fut que je devais accepter, que cet établissement pouvait m'être très utile par la suite, et qu'à tout bien considérer, il ne ferait jamais mon malheur. Je ne m'engageai cependant point; je voulus encore deux jours pour réfléchir; puis j'écrivis à M. de Silhouette. Il me répondit de sa main : sa lettre contient toutes les conditions auxquelles je me livrai, et le traitement que l'on me promit.

Je fus obligé de transporter mon domicile à Versailles, mais on me logea : c'était une des clauses de mon traité. En prenant possession du bel appartement que je fis

meubler dans une maison dépendant du contrôle général, je me sentis le cœur serré sur le sort de ceux qui, avant moi, l'avaient occupé, et sur celui de ceux qui m'y succéderaient. Effectivement, je ne l'habitai que jusqu'au mois de janvier suivant.

J'ai toujours la lettre par laquelle j'annonçai à M. le maréchal de Noailles, le consentement que je donnais à M. de Silhouette. Elle me rappelle les dispositions où j'étais alors, et prouve bien que le motif qui me guidait n'était pas le désir de faire ma fortune.

Plus tard, on expédia pour moi un arrêt du Conseil (1) : il est encore un de mes titres, et il fixait les fonctions de mon emploi. On y lit, en propres termes, que mon devoir était d'étudier les lois et de répondre aux consultations des ministres sur toutes les parties de l'administration qui devaient être réglées par les ordonnances.

On attacha à ma place, et on installa à Versailles, dans la maison mise à ma disposition, une immense collection de toutes les lois connues pouvant influer sur les opérations du ministère. Ce cabinet, formé avec soin, coûta au Roi 50,000 livres.

Tel était le bel échafaudage de M. de Silhouette : il montre la droiture et la justesse de ses vues ; mais les révolutions qui suivirent le rendirent bien moins utile qu'il n'eût pu l'être. Comme je devenais, par là, conseil des ministres eux-mêmes, je voulus conserver mon titre d'avocat ; je gardai, en outre, les conseils de Noailles et de Gramont, qu'il m'eût été impossible d'abandonner sans ingratitude.

(1) Nous avons le titre, sur parchemin, portant extrait des registres du Conseil d'État, par lequel le Roi place Moreau à la tête de la bibliothèque attachée au contrôle général des finances, avec le titre d'*Avocat de ses finances* ; il est daté du 30 octobre 1759, et signé ; PHÉLIPEAUX.

CHAPITRE V

Mon mariage avec Henriette-Marguerite de Coulange. — Séjour à Villaines, chez M. Gilbert de Voisins. — Portrait de la comtesse de Gramont. — Le duc de Choiseul et sa sœur. — Mariage de celle-ci. — Anecdote à ce sujet. — M. de Silhouette se perd. — Son successeur, M. Bertin. — Le Parlement de Besançon. — Mort de ma femme. — Preuve de sympathie du maréchal de Noailles. — Les frères de la Curne de Sainte-Palaye. — La vieille Mme de Polastron. — Séparation du duc et de la duchesse de Gramont. — Ce que j'y gagnai. — Morts diverses : M. d'Andlau, l'avocat général d'Auriac, mon ami Sénozan. — Insouciance naturelle de M. de Malesherbes. — Mme Sénozan à l'échafaud. — Mme d'Andlau meurt à Lisbonne. — Sa fille, la duchesse de Coigny.

Un des avantages que je tirai de ma nouvelle place, fut de conclure enfin mon mariage avec une demoiselle de trente ans, à qui j'étais tendrement attaché depuis plus de six; car si je désirais la gloire pour moi, je la souhaitais aussi afin de mériter Mlle de Coulange, sœur du baron de Coulange, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie *Colonel-général*, dont les terres étaient voisines des domaines de ma famille en Bourgogne. Sa mère, que je connaissais depuis longtemps, était une demoiselle de Polastron, sœur de celui qui a été sous-gouverneur de Mgr le Dauphin, et est mort lieutenant général en Bohême.

Nous nous étions rencontrés à l'époque où elle vivait près de madame sa grand'mère, la vieille comtesse de Polastron, et je l'avais vue souvent à Verderonne (1),

(1) Verderonne est un très gros et très beau château, à cinq lieues

chez sa cousine, Mme la comtesse d'Andlau. Nous nous étions plu et avions formé le dessein de nous marier, dans un temps où il n'y avait pas l'ombre d'apparence que cela dût jamais réussir. Elle avait prodigieusement d'esprit; je la consultais sur tout. Elle était la seule personne à qui j'eusse lu manuscrite, en 1755, ma petite *Lettre du chevalier;* elle m'avait fort exhorté à la faire imprimer en disant : « *Cela peut nous mener où nous voulons.* » Elle ne s'était pas trompée.

Comme elle avait un frère et quatre sœurs, sa légitime n'était que 40,000 livres; je ne possédais que le produit de mes travaux, mais nous nous aimions et nous nous convenions. Nous eûmes soin, l'un et l'autre, de faire valoir que ma transmigration à la Cour était une espèce de fortune; nous exagérâmes des espérances qui nous touchaient moins que celle d'être heureux; et, avec non-seulement l'agrément, mais l'applaudissement même de sa famille, le 27 septembre 1759, j'épousai Henriette-Marguerite de Coulange. Nous fûmes mariés, sur la paroisse de Saint-Sulpice, par le curé du Lau d'Allemans. J'habitais alors rue du Petit-Bourbon, et j'avais là des amis qui avaient fait toutes les emplettes de mon nouvel appartement de la rue de Richelieu. Au lieu de nous y installer,nous allâmes sur-le-champ occuper, à Versailles,

de Compiègne, dont les pièces sont bien distribuées et très commodes. L'appartement de Mme d'Andlau est beau et bien orné. La salle d'assemblée et la salle à manger sont très belles; mais la situation du château est triste, entre quatre montagnes, et sans vue. Les fruits viennent à merveille dans les potagers, les fossés sont pleins d'eau, et il y a une assez belle pièce d'eau au bout du parterre. Le parc est fort beau, quoique triste. La terre vaut 12,000 livres de rente; le château tient au village de Verderonne et, au bout du parc, est celui de Rosoy, qui dépend encore de la terre. A une demi-lieue est le château de Liancourt qui est charmant, et appartient à M. le duc de la Rochefoucauld. (*Journal de Moreau.*)

celui de la rue de l'Orangerie, dans lequel M. de Silhouette m'avait placé.

A peine débarqués, nous fûmes passer huit jours à Villaines, chez ce même M. Gilbert de Voisins qui m'avait tant recommandé de ne pas me laisser oublier à la Cour, et dont j'étais toujours resté l'ami. L'intérieur de cette magistrature du vieux temps était simple et modeste. La bonne Mme Gilbert préparait elle-même, tous les matins, le premier déjeuner de son mari : une tasse de café au lait. Elle l'habillait les jours de conseil, quand les devoirs de sa charge l'appelaient à Versailles, où il passait le moins de temps possible. Ma femme fut traitée avec la plus grande distinction : elle était là comme chez elle, et, dans cette petite maison bourgeoise meublée de vieilles tapisseries, elle se formait aux mœurs de notre ancienne robe. J'ai vu depuis un nouveau Villaines qui ne m'a présenté que de magnifiques édifices. Tout a changé, en France, avec la Révolution : la postérité de mon respectable ami, M. Gilbert de Voisins, a eu partout des terres, des châteaux, des palais; mais elle a perdu l'habitude de dire au Roi : « *Sire, soyez le maître chez vous et gouvernez vos ministres : s'il y a, en France, d'autres souverains que vous, c'en est fait de la liberté française.* »

Je cheminais alors, ne cueillant que des roses, dans un pays où l'envie devait bientôt s'exercer contre moi, en attendant que je le visse couvert de débris et de ruines. Ma femme partageait, à Versailles, mon nouvel état, qu'elle me rendait infiniment agréable. On peut juger que mes liaisons avec tout ce qu'il y avait de mieux à la Cour n'en étaient point altérées; j'avais encore beaucoup d'amis à qui je ne demandais rien, et qui paraissaient me voir avec le plus grand plaisir.

Je puis mettre de ce nombre une femme vive, fière,

emportée, étourdie, assez franche pour avoir été regardée comme très méchante, mais honnête, droite, simple dans le cœur, et incapable de chercher à nuire de dessein prémédité. Cette femme était la comtesse de Gramont (1). Elle semblait, à cette époque, bien éloignée de cette passion si forte qu'elle a prise plus encore pour le parti que pour la personne du duc de Choiseul (2), qui l'a toujours haïe, et dont elle me disait plus de mal que je n'en ai jamais ouï dire à personne.

Il faut ici rappeler les événements qui ont commencé à me donner quelques relations avec ce ministre, dont j'ai eu occasion de connaître également et les excellentes qualités et les défauts. On sait que le duc de Gramont était interdit et que le maréchal de Noailles, son oncle et l'un de ses tuteurs à l'interdiction, m'avait placé dans son conseil; l'autre tuteur était le maréchal de Biron (3). M. de Silhouette et moi étions les créatures de M. le maréchal de Noailles; le maréchal de Biron protégeait M. Bastard, qui essayait, par tous les moyens, de s'attirer la bienveillance de M. de Choiseul. Ce ministre voulait procurer à sa sœur (4), la chanoinesse, un établissement

(1) Marie-Louise-Sophie de Faoucq, fille de Guy-Étienne-Alexandre, seigneur marquis de Garnetot en Normandie, mariée le 8 mai 1748, et nommée dame de la Reine en octobre 1751.

(2) Étienne-François, duc de Choiseul, né en juillet 1718 et d'abord appelé comte de Stainville, fut ambassadeur à Rome en 1753, puis à Vienne en 1756, devint ministre des affaires étrangères en 1758 et de la guerre en 1761. Il fut disgracié en 1770, reparut un moment à la Cour à l'avènement de Louis XVI, et mourut sans postérité en 1785.

(3) Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France, né le 2 février 1701, mort en 1788. Il fut, en 1775, gouverneur général du Languedoc. Sa sœur, Geneviève de Gontaut, avait épousé, le 11 mars 1720, Louis de Gramont, comte de Lesparre, puis duc de Gramont, tué à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745.

(4) Béatrix de Choiseul-Stainville, née en 1730, condamnée à mort en 1794, femme très altière, très intelligente, très énergique, dévouée à son frère (il courut contre eux des bruits d'inceste). Elle

à la Cour et le titre de duchesse. Il jeta les yeux sur le duc de Gramont, et s'en ouvrit à M. de Silhouette, qui en parla au maréchal de Noailles. Celui-ci ne repoussa point la proposition; il fut question de conclure le mariage, et un beau jour du mois de juillet, M. de Silhouette me mande, m'explique le projet, m'annonce le consentement du maréchal de Noailles, et m'envoie à Paris pour consommer l'affaire avec lui comme ayant sa confiance et étant, de plus, l'un des conseils à l'interdiction. Il s'agissait de la lever : cela fut fait. Quant au contrat de mariage, on m'en dit les conditions; mais je ne fus point chargé de sa rédaction : M. Bastard tint à avoir cet honneur, et quelques jours après, M. le duc de Choiseul me le lut lui-même dans son cabinet, à Versailles. Il ajouta gaiement : « *Nous mettons ma sœur à la loterie.* »

Alors, le premier, je lui démontrai qu'au moins il était honnête que madame sa sœur ne se trouvât jamais réduite à attendre son entretien de la main d'un mari dissipateur. La seule chose que je l'engageai à joindre aux conventions, fut que la future toucherait, par ses mains et sur ses simples quittances, dix mille francs par an pour sa pension. M. de Choiseul me remercia de cette attention : elle lui avait échappé. Le contrat fut signé : le duc de Gramont y reconnaissait avoir reçu de la chanoinesse cent mille francs, dont elle n'avait pas le premier sou. Grâce à Dieu, ce n'est pas moi qui suggérai cette belle idée : cette stipulation était dans le contrat, lorsque M. de Choiseul m'en a fait la seule lecture que j'en aie entendue.

avait aspiré, sans succès, à l'héritage de Mme de Pompadour, ou plutôt de Mme de Châteauroux, à qui elle ressemblait davantage (Henri Martin, *Histoire de France*, t. XVI, p. 273), et aurait causé en partie la chute de son frère, tant elle s'y prit gauchement pour le venger, en excitant les Parlements à la résistance. (*Histoire privée de Louis XV*, t. IV, p. 145.)

Ce mariage causa la plus grande peine au comte (1) et à la comtesse de Gramont. La duchesse même s'empara bientôt d'une pension de six mille francs que les États de Béarn payaient tous les ans à la comtesse, comme femme du commandant qui remplissait les fonctions de gouverneur; le comte perdit aussi la portion d'appointements qu'on avait distraits, en sa faveur, sur ceux du gouvernement; peut-être marquèrent-ils l'un et l'autre quelque mécontentement, car la duchesse était furieuse contre ceux qu'elle dépouillait; elle m'en dit tout le mal possible. Je les justifiai avec courage : ils étaient mes amis, et, de plus, ils étaient vexés.

Si j'avais été homme à capter la confiance des ministres puissants, j'en avais la plus belle occasion : M. le duc de Choiseul m'avait fait beaucoup de caresses. Deux jours avant le mariage, j'étais allé chez lui, à Paris; il m'avait pris par les épaules et poussé jusqu'à l'appartement de sa femme (2), où était sa sœur, en s'écriant : « *Au moins, allez donc voir la future.* » J'aime à m'égayer en rapportant mes bêtises : je vis une grande femme qui n'avait plus l'air fort jeune, qui parlait beaucoup et avait la voix rauque; j'aperçus, d'un autre côté, une figure en miniature qui ne disait presque rien, mais qui paraissait très jeune et très douce : je pris Mme la duchesse de Choiseul pour la future; je lui adressai mon compliment, et je dis : *Madame la duchesse*, à la grande chanoinesse. Celle-ci, quoique devant être fort aise, avait une petite mine renfrognée d'humeur et de dédain. On rit beaucoup de ma méprise; elle ne me nuisit pas. Néanmoins j'en eus une honte

(1) Antoine-Adrien-Charles, comte de Gramont, né le 22 juillet 1726, nommé menin du Dauphin en 1752.

(2) Louise-Honorine Crozat, fille du riche financier Louis-François Crozat du Châtel. Elle avait épousé le duc de Choiseul le 12 décembre 1750

effroyable, et j'aurais souhaité que le duc de Choiseul m'eût pris par les épaules, non pour me faire entrer, mais pour me faire sortir.

Malgré ma gaucherie, je réfléchissais, je sentais que ce mariage, où l'on ne cherchait qu'un titre, ne rendrait pas au duc de Gramont une considération que sa personne n'attirerait jamais, et que, quelque jour, il altérerait sa fortune, la seule chose dont son conseil fût chargé. Je fis très peu ma cour à M. le duc de Choiseul et à madame sa sœur; je ne les voyais que rarement, et relativement aux affaires dont il était nécessaire qu'ils fussent instruits pour en faciliter le succès.

M. le duc de Choiseul me tint cependant alors la promesse que M. de Silhouette m'avait annoncée par écrit, dans un temps où certainement on ne songeait point encore à marier la comtesse de Choiseul; il m'expédia, le 5 août, une lettre ministérielle qui me devait servir et me sert encore de titre; il me mandait que le Roi, content de mes services, m'accordait à vie la gratification annuelle que je touchais sur les affaires étrangères, et m'informait que je serais payé, tous les quartiers, sous forme de récompense et d'appointements. Cette lettre du mois d'août était donc simplement l'exécution du traité par lequel on avait bien voulu se lier avec moi, lorsqu'on avait exigé le sacrifice de ma liberté.

Le ministre des finances ne fut pas longtemps en place. Il commença par une opération brillante, mais injuste; elle excita, en sa faveur, l'enthousiasme du public, tout en préparant la ruine de celui qui l'avait faite. C'est une des occasions où il m'a paru prouvé que l'injustice ne peut jamais être une base solide : M. de Silhouette vit s'évanouir tout son crédit, et il lui fut impossible de le recouvrer dans des moments où il ne pouvait s'en passer.

Il se trouva obligé de finir par des opérations cruelles qui achevèrent de le perdre. Il est le seul ministre qui n'ait dû sa retraite forcée ni à son incapacité ni aux intrigues : il fut chassé par la besogne même, et submergé par la tempête qu'il avait excitée.

Au mois de décembre 1759, il eut pour successeur M. Bertin, homme droit et sage (1); celui-ci, au milieu des détresses de nos finances délabrées, et malgré une guerre ruineuse que nous soutenions alors, sut peu à peu rétablir le crédit et remettre nos effets publics au pair de l'argent, niveau qu'en pleine paix ils n'ont point repris après lui.

Je ne connaissais nullement M. Bertin; j'étais à Versailles depuis sept mois; ma place et ma fortune ne tenaient à rien : j'étais perdu si le nouveau contrôleur général eût ressemblé à la plupart des ministres, qui sont toujours portés à aimer les chiens, lorsque leur prédécesseur a aimé les chats. M. Bertin m'accueillit, ne me livra point d'abord sa confiance, mais me tâta ; il sentit que je pouvais lui être utile, et surtout qu'il pourrait tirer le le plus grand parti du cabinet formé pour le ministère. Aussi le fit-il transporter de Versailles à Paris, où il comptait demeurer plus qu'à la Cour; on le plaça dans une vaste pièce au contrôle général, où l'on me fournit un lieu de travail ainsi qu'à mes commis. Tout ce déménagement s'opéra à mes frais, et je m'en crus quitte à bon marché, puisqu'on ne me privait que de mon logement à la Cour. Je fus dédommagé de cette perte par le plaisir de me retrouver, à Paris, au milieu de mes sociétés.

(1) Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, né en Périgord en 1719, lieutenant de police en 1757; contrôleur général en 1759 et en 1774 ; dans l'intervalle, resta ministre d'État; un instant ministre des affaires étrangères en 1774, il mourut en 1792. Il était comte de Bourdeilles et seigneur de Brantôme.

Pour donner une juste idée de mes fonctions auprès du ministère, il me suffit de dire, en général, que l'on avait recours à moi, soit quand il s'agissait d'éclaircir et de traiter une question épineuse, sur laquelle les ministres du Roi désiraient avoir des lumières sûres, puisées dans les monuments que j'étais chargé de consulter, soit quand il était nécessaire d'enlever au public quelque préjugé faux ou dangereux; je devais alors diriger l'opinion afin de préparer les voies à la législation. C'est ainsi qu'en 1759, et sous M. de Silhouette, lorsqu'on exila cette moitié du parlement de Besançon qui avait voulu forcer l'autre à abandonner le service, je reçus du ministère l'ordre de faire connaître les causes de cette querelle, et les intrigues par lesquelles on avait essayé de perdre le premier président (1).

M. de Malesherbes était, en ce moment, un des amis les plus zélés de M. de Boynes, et l'un de ceux qui blâmaient le plus hautement le complot formé dans sa compagnie pour le chasser. L'un et l'autre vinrent plusieurs fois chez moi à cette occasion, me remirent toutes les pièces justificatives des faits que le ministère tenait à rendre publics, et je dois ajouter que M. de Boynes, dont mes écrits prouvèrent la droiture et la conduite sage et régulière, crut m'avoir de véritables obligations; il me promit de ne jamais les oublier. Quant à M. de Malesherbes, qui était alors mon intime et me parlait avec la plus grande confiance des folles prétentions des Parlements, je montrerai, plus tard, en quelle circonstance et par quel malentendu il s'est éloigné de moi. Je rends justice à l'honnêteté de son âme; il est un des amis que j'ai plaints et regrettés.

(1) *Relation des troubles actuels du parlement de Franche-Comté*, etc., et *Lettres* demandées par M. de Malesherbes et M. de Silhouette. Ouvrages imprimés.

Je fus encore employé, sous M. de Silhouette, à composer différents ouvrages sur le commerce, dont l'un a été imprimé (1); mais son ministère ne dura pas longtemps, de sorte que je ne pus lui être fort utile.

Je continuai, sous M. Bertin, le même genre de travail et les fonctions auxquelles on m'avait destiné. Je m'attachai à sa personne parce que j'eus très vite discerné la bonté de son cœur, son désintéressement pour lui-même, pour sa famille, et aussi pour tous ceux qui dépendaient de lui. Le duc de Choiseul ne l'aimait point; M. Bertin était bien loin de se livrer, dans le gouvernement des finances, à tous les goûts de M. de Choiseul; de là beaucoup de niches et de tracasseries dans lesquelles M. Bertin était toujours le patient et jamais l'agent. Je puis dire avec sincérité qu'en un très grand nombre d'occasions, M. de Choiseul, par légèreté, lui donna des armes contre lui et les plus sûrs moyens de le desservir, sans que jamais M. Bertin en ait profité.

Ce fut sous ce ministère, et au mois de septembre 1760, que j'éprouvai le plus grand de tous les malheurs, celui qui altéra pendant longtemps et faillit abattre pour toujours mon courage. Je veux parler de la perte de ma première femme, qui me fut enlevée après deux jours d'une maladie de nerfs cruelle et imprévue.

Quand je la vis à ses derniers moments, dans cet appartement de la rue de Richelieu où nous étions entrés depuis l'hiver, je pensai mourir de désespoir. On m'arracha de sa chambre. Le pauvre maréchal de Noailles, dont l'affection n'avait d'égale que la reconnaissance que je lui en ai, s'en empara et, sans que je le susse, mit une

(1) *Examen des effets que doivent produire dans le commerce de la France à l'usage et la fabrication des toiles peintes.* Paris, chez la veuve Delaguette, imprimeur-libraire.

garde à la porte. Mais la mourante me nomme, je me précipite auprès d'elle, et j'aperçois, au chevet de son lit, le bon, l'inappréciable maréchal, baigné de larmes et qui, assis dans un fauteuil, la garda lui-même jusqu'au moment où elle expira et voulut m'épargner cet effroyable spectacle! Hélas! il la voyait chez lui depuis longtemps, savait l'apprécier, et était apprécié par elle tout ce qu'il valait (1).

Tous mes amis savent avec quelle tendresse je l'ai chérie. Je me crus frappé de la foudre lorsque Dieu me l'enleva. Je fus écrasé, je devins nul pour quelque temps. Mme d'Andlau, sa cousine et mon amie, n'eut rien de plus pressé que de venir à mon aide. Elle m'envoya chercher par le comte de Hunaut, son cousin germain, qui habitait avec elle la maison où mourut lui-même le pauvre comte d'Andlau, son mari. Cette maison était située rue du Vieux-Colombier, presque vis-à-vis de la rue Cassette. Je n'y restai que deux fois vingt-quatre heures et toujours pleurant. J'éprouvai combien les dépouilles de la femme qu'on a aimée peuvent nous être chères.

Je retournai rue de Richelieu; je ne changeai ni de lit, ni de domestiques. Ceux qui se chargèrent alors de me tenir compagnie furent les deux frères de la Curne de Sainte-Palaye (2), amis intimes de la famille de Coulange. Ils avaient à loyer, rue Vivienne, une maison de Mme de Talaru (3); ils finirent par me déterminer à y prendre un

(1) Mme de Talleyrand et Mme de la Tournelle m'ont remis ma boîte avec le portrait de ma femme. Elles me l'avaient empruntée pour me faire cette galanterie (28 mars 1761. *Journal de Moreau*.)

(2) Le plus connu est Jean-Baptiste de la Curne de Sainte-Palaye, érudit, né à Auxerre en 1697, mort en 1781; il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1724, et de l'Académie française en 1758.

(3) Mme de Talaru était une demoiselle de Ménars; elle avait épousé M. de Talaru en août 1749.

appartement (1), et je déménageai à la Saint-Jean. Si l'empressement, si les soins tendres de l'amitié peuvent être de quelque ressource dans ces secousses terribles qui anéantissent l'unique appui de notre âme, je dois convenir que j'eus, du côté de mes amis et même de mes connaissances, une foule de secours que ma douleur repoussait en ce moment, mais qui me furent pourtant utiles dans l'espèce d'affaissement où le malheur m'avait réduit : je n'avais plus ni vie, ni activité; incapable de me conduire, je me laissais entraîner, et l'on faisait de moi ce que l'on voulait; si bien que, quand je me réveillai, je me retrouvai au milieu d'une société plus nombreuse et plus brillante que jamais. J'eus, en cette occasion, la plus grande obligation à toute la maison de Périgord, à Mme la comtesse de Talleyrand en particulier, surtout à Mme la comtesse de Gramont, à Mme du Châtelet et à tous leurs amis. Cependant je ne pus me remettre au travail que par un ouvrage très singulier, en forme de dialogue, sur l'immortalité de l'âme et la nature du bonheur qui l'attend après cette vie (2). Depuis, j'ai lu ce traité à la jeune comtesse d'Ayen et à quelques personnes sensibles auxquelles il a arraché des larmes.

Je relaterai ici un fait tout à la louange de ma femme : sa grand'mère, la vieille Mme de Polastron, chez qui allaient toutes les belles dames de la Cour, à commencer par la divine comtesse de Périgord, avait eu beaucoup d'enfants. Les oubliant tous, elle avait placé ses fonds en un gros viager, dont le principal inconvénient était de

(1) 7 octobre 1761. — Le feu prend chez moi et brûle un lit et une tapisserie dans une chambre voisine de la mienne. On l'éteint bien vite. J'avais du monde à dîner ; Rameau en était, qui ne se leva pas de table. (Extrait du *Journal de Moreau.*)

(2) *Entretien moral et métaphysique sur la nature de l'âme et sur les caractères du bonheur qui lui est destiné dans l'autre vie.*

la laisser mourir de faim dès qu'elle aurait quatre-vingts ans sonnés. Comme elle vécut jusqu'à quatre-vingt-huit ans, elle fut punie par où elle avait péché. Mais ma femme la tira de l'embarras où son égoïsme l'avait mise, et lui vint généreusement en aide jusqu'à la fin de sa vie.

Quatre mois après mon malheur, la droiture de mon âme et l'honnêté de ma conduite me firent essuyer une injustice d'un genre singulier, qui a eu quelque influence sur les différents événements de ma vie. Mme la duchesse de Gramont avait résolu de se séparer de son mari; je n'en ai jamais été étonné : celui-ci s'était livré à la mauvaise compagnie, et dissipait sa fortune par toutes sortes de dépenses folles, en particulier par beaucoup de bâtiments inutiles. Cela pouvait paraître un motif suffisant pour l'interdire de nouveau, ou, du moins, pour lui lier les mains par un arrêt du Conseil qui l'empêchât de rien entreprendre sans l'avis de ses avocats; aussi se rangea-t-on à ce dernier parti. Je ne comprenais pas ce que Mme la duchesse de Gramont gagnerait à une séparation; celle de corps n'avait pas besoin de formes : le mari et la femme ne vivaient plus ensemble, tout en habitant la même maison; celle de biens était inutile à la duchesse, qui, n'ayant rien apporté, ne devait rien emporter, car je pensais bien que les cent mille francs reconnus n'avaient été mis dans le contrat qu'afin de l'orner.

Quoi qu'il en soit, M. le duc de Choiseul et madame sa sœur voulaient une séparation, et, au lieu d'en parler au conseil, ils souhaitaient que le conseil la demandât et la fît agréer à M. le maréchal de Noailles. J'eus l'honneur d'être choisi, comme le plus nigaud, pour entamer cette affaire; seulement on connaissait mon caractère, et l'on ne se souciait pas de me la proposer : on désirait m'amener à entreprendre de moi-même les premières démarches.

Je n'ai su tout cela que depuis; mais si l'on me supposait assez fin courtisan pour deviner la route qui pouvait me conduire à la fortune, et assez peu honnête pour la suivre quand je ne la croyais pas droite, on se trompait fort. Je n'étais donc nullement dans le secret de toutes ces vues, et j'ai été puni pour ne les avoir pas pénétrées.

Le maréchal de Noailles n'y entendait pas plus malice que moi; il me dit un jour : « *La duchesse de Gramont m'a parlé des affaires de son mari qui se dérangent. Elle ne serait pas fâchée de s'en entretenir avec vous.* » Comme j'étais le conseil du duc de Gramont, et non de la duchesse, je ne me pressai point.

Quatre ou cinq jours après, Mme la duchesse de Gramont me fit prier de venir chez elle sur le midi. J'arrive, je la trouve à sa toilette; elle ordonne à ses femmes de se retirer, et commence à m'exposer ses griefs contre son mari. Je n'avais pas encore eu le temps de tout apprendre, et encore moins de répondre quelque chose, lorsqu'on annonça M. le duc de Gramont. Me voilà fort embarrassé; mais cette visite avait été vraisemblablement prévue, et je n'étais là que comme un témoin dont la duchesse avait besoin. A peine aperçoit-elle son mari, qu'elle lui dit : « *Voilà M. Moreau que j'ai envoyé chercher pour lui conter toute votre belle conduite.* » Le duc demande quelle est cette belle conduite. Alors, sa femme lui adresse, en face, une foule de reproches dont certainement il méritait une partie. Il riposte bêtement par d'autres reproches et par quelques injures; en ma présence, une querelle s'engage dans laquelle elle lui assène, sans grossièreté, les traits les plus piquants; lui, de son côté, répond en termes assez malhonnêtes tout ce que la colère peut lui suggérer. Je voulais sortir; Mme la duchesse me ferma la porte et me retint. De temps en temps, elle me répétait : « *Vous*

l'entendez, monsieur? » Enfin, après une criaillerie assez vive de part et d'autre, on me laissa partir en me jetant ces mots : « *J'espère, monsieur, que vous direz ce que vous avez vu.* »

Je m'en allai dîner chez M. le maréchal de Noailles, à qui je contai tout; mais, comme je n'avais point imaginé de projet, je ne mis à cette aventure d'autre valeur que celle du désagrément qu'elle m'avait causé; il ne m'entra pas seulement dans l'esprit de parler à M. le maréchal de séparation. Je ne me crus point chargé de le monter sur la triste situation de la duchesse de Gramont et sur la nécessité de se porter à son secours; je restai fort tranquille. Le lendemain, le maréchal de Noailles me dit : « *Le duc de Choiseul et sa sœur sont venus hier au soir; ils sont fort échauffés de ce qui s'est passé en votre présence.* » Je répondis : « *Qu'y faire? Le duc de Gramont n'est pas poli, mais la duchesse ne se laissera pas manger la laine sur le dos. Monsieur le maréchal, toutes ces querelles de ménage ne nous regardent pas; ce qui doit nous occuper sérieusement, et ce qui doit intéresser également M. de Choiseul, c'est que son beau-frère n'achève pas de se ruiner : voilà sur quoi il faut délibérer.* »

A huit jours de là, M. le duc de Choiseul m'envoie chercher. J'y vais avec confiance; je suppose qu'il veut raisonner de bonne foi et tranquillement avec moi, sur les moyens d'arrêter les dissipations du duc de Gramont. Point du tout. On m'introduit, et M. le duc me reçoit d'un air piqué et mécontent : « *Pour cela, monsieur, vous êtes plaisant de ne pas vous occuper du soin de séparer, tout au plus vite, ma sœur du beau mari qu'on lui a donné. Il est bien singulier que vous refroidissiez vous-même le maréchal de Noailles qui ne finit rien. N'avez-vous pas trouvé admirable la manière dont elle a été traitée?* » Quelque étourdi que je fusse du compliment, je me remis et je répliquai : « *Monsieur le*

duc, j'ai trouvé si peu plaisante la manière dont madame votre sœur a été traitée, que j'aurais voulu être à cent lieues de la scène dont j'ai été témoin. Quant à l'idée de la séparation, comme elle ne nous a pas même été proposée, je n'ai pas pu avoir d'avis sur cet objet. Nous sommes les conseils de M. le duc de Gramont; et, dès que Mme la duchesse nous présentera ses griefs contre lui, soyez persuadé, monsieur le duc, que nous serons très empressés à lui rendre justice. — Oh! bien, monsieur, reprit le ministre, *je veux qu'on les sépare, entendez-vous? et cela devrait être déjà fait.* » Je répondis : « *Monsieurle duc, au moins convenez que ce n'est pas à nous à le demander; mais, entre nous, qu'y gagnerez-vous? Une séparation ne peut la mettre plus à son aise. — C'est mon affaire,* » répliqua-t-il, et il me quitta assez brusquement. Je retournai encore rendre compte de cette visite à M. le maréchal de Noailles qui me dit : « *Il faudra voir avec Lequeux.* »

Ce Lequeux était le procureur du duc de Gramont; il était aussi l'un des membres du conseil. J'appris, deux jours après, qu'il avait été également mandé par M. de Choiseul et avait été, de là, prendre les ordres de la duchesse de Gramont, qui ne m'entretint plus de ses affaires. Dès le lendemain, ce procureur travailla avec un nommé Duval, que Mme de Gramont choisit pour intendant. Les requêtes en séparation furent données; comme effectivement le duc de Gramont était dissipateur, sans pourtant que l'on pût prétendre que la dot de sa femme fût dans le moindre péril, on arrangea une séparation en justice, dont on ne me parla point, et dont il ne fut même question, au conseil, que lorsqu'il s'agit de l'exécuter par la vente des meubles du duc de Gramont.

C'est alors que je vis, avec beaucoup de surprise, le nommé Duval nous déclarer que Mme la duchesse entendait être payée des cent mille francs portés à son contrat

de mariage. Ce titre nous subjuguait, et il y avait un arrêt de séparation qui faisait celui de la duchesse. Nous ne pouvions qu'adresser des plaintes du procédé; mais sans produire aucun bon effet, elles eussent irrité contre nous un ministre redoutable et redouté. Les meubles furent vendus; Mme la duchesse s'en fit adjuger une partie, toucha l'argent de l'autre, et fut payée en total des cent mille francs que l'on avait reconnu avoir reçus d'elle. Les autres arrangements qu'on prit ne furent même pas communiqués au conseil : on n'avait pas besoin de lui pour les décider. Le Roi donna à la duchesse trente mille livres sur le gouvernement de Navarre; on expédia, pour sa sûreté, non seulement un brevet, mais des lettres patentes qui furent enregistrées au parlement de Pau. Ces opérations durèrent jusqu'au mois de juillet 1761.

Avant que tout cela fût fini, j'avais été cruellement puni de n'avoir point échauffé M. le maréchal de Noailles : c'était dans le mois de mars que la duchesse de Gramont m'avait envoyé chercher afin de me rendre témoin d'une querelle fort inutile, puisqu'elle n'a été séparée que de biens, et non de corps; au mois d'avril, j'adressai, comme à l'ordinaire, ma quittance à M. de la Borde, pour toucher le premier quartier de ma gratification sur les affaires étrangères; on revint m'avertir que je n'étais plus sur l'état. J'en fus d'autant plus surpris qu'au mois d'août précédent, par une lettre très positive, M. le duc de Choiseul m'avait assuré, au nom du Roi, que je jouirais de cette gratification toute ma vie, par forme de récompense et d'appointements. Je questionnai la Borde : on m'avait dit vrai. Je courus chez Gaudin, premier commis des fonds; il m'expliqua qu'au mois de mars, M. le duc de Choiseul m'avait rayé, et même avec un air de mécontentement. Je me plaignis de ce qu'il ne m'avait point

prévenu, et j'allai, sur-le-champ, conter ma chance à M. le maréchal de Noailles, qui me répondit consterné : « *Mon enfant, il me l'avait bien dit, mais je n'aurais jamais cru qu'il le fît.* » Puis il m'apprit que, dans la visite que le duc lui avait rendue avec sa sœur le même soir de la querelle, il s'était écrié : « *Ah! ah! Moreau ne vous a pas dit tout cela. Il me le payera; il est sous ma coulevrine, et il s'en repentira.* » Là-dessus, M. le maréchal me promit d'écrire, de parler, de faire tous ses efforts pour amener à me rétablir.

Ce fait si singulier, je le racontai, dès ce temps-là, à tous les amis de M. le duc de Choiseul qui pouvaient me servir, et à tous les miens, qui en furent très irrités. Parmi eux, je mets la comtesse de Gramont et tous MM. de Talleyrand. Cependant je demande que, sur cela même, on ne se prévienne point trop contre M. de Choiseul. Rien n'était plus vif que sa colère : elle était terrible quelquefois, mais avec lui l'injustice n'était jamais un mal irréparable.

M. le maréchal de Noailles parla, écrivit, adressa à la duchesse de Gramont et à son frère les instances les plus pressantes; M. de Choiseul ne voulut rien entendre, parce que, disait-il, il désirait me tenir. Toutefois, au bout de l'année expirée, il me fit payer, par un ordre particulier, les mille écus de ma gratification; et ce fut ainsi qu'il en usa jusqu'au moment où il céda à M. le duc de Praslin (1), les affaires étrangères (13 octobre 1761). Je n'avais pas prévu cet arrangement, et j'avais laissé marcher les choses dans l'espérance que, tôt ou tard, M. de Choiseul me rétablirait définitivement : sa lettre du mois

(1) César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, pair de France, né à Paris en 1712, fut nommé lieutenant général en 1748, ambassadeur extraordinaire à Vienne en 1758, entra au Conseil en 1760, devint ministre des affaires étrangères en 1761 et de la marine en 1766; il fut disgracié en 1770, et mourut en 1785.

d'août 1759 était trop claire; il ne pouvait s'en dispenser. Mais je fus pris pour dupe, et lorsque M. le comte de Choiseul, qui ne devint duc de Praslin qu'en 1762, accepta les affaires étrangères, comme il me trouva rayé par son prédécesseur, il ne me rétablit point et ne me paya plus.

Je tentai quelques démarches auprès de ce ministre; je me fis même présenter à lui par mon ami Sainte-Palaye, qui se croyait le sien. Je fus mal reçu; par un calcul, il essaya de me prouver que j'avais touché la valeur de *l'Observateur hollandais*, et refusa d'admettre qu'une suite de quarante-six mémoires, écrits pour Sa Majesté, pouvaient bien avoir été appréciés trente mille livres, dont le Roi avait daigné me fournir la rente en viager. Il me dit que mon traité avec M. de Silhouette ne le regardait pas, et finit par ces mots qui m'irritèrent : « *Eh bien! M. Rouillé vous avait donné une gratification de trois mille livres; M. de Choiseul vous l'a ôtée; je ne vous la rendrai point.* » Je répondis vivement : « *Monsieur le comte, une preuve que ce n'est point M. Rouillé qui me l'a donnée, c'est que je l'ai acceptée; je sais que M. de Choiseul me l'a ôtée, et c'est de quoi je me plains. Ce n'est pas à vous, c'est au Roi que je la redemande, et je vous proteste que je ne vous importunerai plus.* » Après cela, il ne faut pas chercher si je fis ma cour à M. de Praslin; j'ai su qu'il lui était impossible de me souffrir; j'ai imputé ses préventions à la haine que les philosophes m'avaient vouée; plusieurs d'entre eux avaient sa confiance, et bientôt on verra M. de Choiseul partager, contre moi, l'aigreur de son cousin. Tant que dura le ministère de celui-ci, j'ai donc été privé d'une somme de trois mille livres par an qui dépendait de mon traitement; et cela, pour avoir assisté à la toilette de Mme la duchesse de Gramont et n'avoir pas entendu à

demi-mot des choses que je n'aurais pas faites, quand je les eusse comprises à merveille.

Le bon M. d'Andlau, par lequel, à Verderonne, j'avais été si bien servi lors de mes projets de mariage avec sa cousine, mourut vers ce moment-là, en sa maison de la rue du Vieux-Colombier; et je crus, à mon tour, qu'il fallait décider Mme d'Andlau à changer de logement.

L'avocat général d'Auriac, qui porta la parole dans plusieurs belles causes que je plaidai et gagnai au Grand Conseil, mourut aussi. Son cousin Sénozan, le modèle de la piété filiale, l'unique ami de sa pauvre mère et mon intime, le suivit de près. Son père le pleura beaucoup, et combien je le pleurai moi-même! Mais le père se sauva, tandis que la mère resta sous le coup et ne s'en est jamais relevée. M. de Malesherbes, frère de Mme de Sénozan et leur oncle à tous deux, jusqu'alors si gai, fut cruellement tourmenté par tant de pertes, et ne se remit que par cette insouciance naturelle, cette facilité d'un caractère léger, qui l'a rendu deux fois le ministre, puis le défenseur du malheureux Louis XVI, et l'apôtre de la régicide philosophie qui l'a perdu. J'ose le dire, il n'était à la hauteur d'aucun des rôles qu'il a pris, et le martyre du Roi, son maître, a été le seul moyen dont la Providence se soit servi pour le ramener à la religion.

Mais cette bonne, cette tendre mère, qui vit son fils enlevé lorsqu'il commençait, au parquet du Châtelet, une carrière qui eût peut-être été plus brillante que celle du petit d'Auriac, par quelle fatalité lui a-t-elle survécu plus de trente ans, pour porter sa tête sur le même échafaud (1) où périt son frère? Pendant tout le temps que j'ai fré-

(1) Le 20 floréal an II (9 mai 1794), Mme de Sénozan marcha au supplice, calme et résignée, aux côtés de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI.

quenté à l'hôtel de Sénozan, rue de Richelieu, j'ai trouvé le propriétaire de cette maison uniquement occupé à dénaturer celles de ses terres qui s'opposaient, par les coutumes du pays où elles étaient situées, aux libéralités dont il voulait combler sa femme. C'est alors qu'il vendit Magny en Vexin.

Plus heureuse que Mme de Sénozan, la comtesse d'Andlau s'éteignit à Lisbonne, où elle avait pu se réfugier au début de la Révolution.

Je l'ai aimée jusqu'à son dernier jour. Elle est morte comme une sainte, et m'a envoyé un suprême témoignage de son amitié par le comte de Hunaut, chargé de ses dispositions pour moi. Sa fille, la duchesse de Coigny, la pleure encore; et moi, j'ai la douleur d'avoir survécu à toute cette famille, devenue la mienne par mon mariage avec Mlle de Coulange.

CHAPITRE VI

Les Talleyrand-Périgord. — La belle Mme de Périgord. — Biens de la maison de Chalais sujets à substitution. — Confiance dont Mme de Périgord et son mari m'honorent. — Pot pourri de Ville d'Avray. — Le comte Charles-Daniel de Talleyrand. — Épitaphes du comte et de la comtesse de Comarain. — L'archevêque de Reims. — La comtesse de Chabannes. — Le baron de Talleyrand. — Le chevalier de Talleyrand. — Mlle de Thil. — Discours de Mme du Châtelet sur *le Bonheur*. — M. de Vienne et la marquise de Ménars. — La comtesse de Montmorency. — Mlle de Vienne entre dans la famille de Sénozan. — Mariage de sa fille. — La duchesse de Mailly, dame d'honneur de la Dauphine. — Mme d'Ossun, dame d'atour de la Reine. — Talleyrand, évêque d'Autun. — Sa mère déplore sa conduite. — Opinion de son oncle, M. de Périgord. — Mme de Talleyrand se retire à Tournay. — La duchesse de Laval revient à Paris. — Vers sur un caprice.

La famille dans laquelle j'ai trouvé le plus d'amis, et dont le souvenir m'est cher à cause des liaisons si douces que j'y ai formées, est celle des Talleyrand-Périgord. Je n'en parle encore qu'en versant des larmes.

Lorsque j'exerçais ma profession d'avocat rue du Four-Saint-Germain, à l'Hôtel impérial, j'étais déjà assez connu par mes succès pour passer toutes mes soirées chez la pauvre marquise de Talleyrand-Chamillard (1); la comtesse de Gramont, ma très fidèle amie, était de tous nos soupers. La marquise d'Antigny habitait dans mon voisi-

(1) Marie-Élisabeth Chamillard, fille de Michel Chamillard, marquis de Cany, et de Marie-Françoise de Rochechouart-Mortemart. Elle fut mariée le 3 août 1732, et mourut le 25 novembre 1788, âgée de soixante-seize ans. Elle était la sœur de mère de la femme du comte de Périgord, fils du premier lit du marquis de Talleyrand.

nage; je venais de marier sa fille au comte de Talleyrand, et depuis j'ai marié la sœur de celui-ci au comte de Chabannes.

Le marquis de Talleyrand (1), leur père, avait été uni, en premières noces, à une demoiselle de Théobon (2); il en eut un fils, le comte de Périgord (3), qui épousa sa cousine Marie-Marguerite-Françoise de Talleyrand. Mme de Périgord, jeune et belle comme un ange, Mme de Périgord, dont la calomnie n'a parlé qu'une fois, et cela pour lui prêter, même dans une fable mensongère, le plus beau rôle et la peindre comme la plus vertueuse des femmes, était fille unique du prince de Chalais (4), mais, attendu la substitution, devait restituer tous les grands biens de cette maison au comte de Périgord, son mari.

Or, en 1758, *l'Observateur hollandais* et mes plaidoiries m'avaient acquis tant de confiance de la part de ces grandes maisons de la Cour que, lorsque, après la mort du prince de Chalais, il fut question de liquider le montant de la substitution à laquelle le comte de Périgord était appelé, et que la comtesse, sa femme, devait lui remettre, au lieu d'avoir recours à la justice des tribunaux, qui eût été très dispendieuse, on prit le parti de

(1) Daniel-Marie-Anne de Talleyrand, marquis de Talleyrand-Périgord, comte de Grignols et de Mauriac, brigadier des armées, tué au siège de Tournay le 9 mai 1745.

(2) Marie-Guyonne de Rochefort, dame du palais de la Reine, fille de Charles Bordeaux de Rochefort, marquis de Théobon, captal de Puychagut, et de Marie-Anne de Pons.

(3) Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord, né en 1726, mort en 1795. Son mariage eut lieu le 28 janvier 1744; le contrat est daté du 28 décembre 1743.

(4) Louis-Jean-Charles de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Excideuil et grand d'Espagne, avait épousé Anne-Françoise de Rochechouart-Mortemart, veuve de Michel Chamillard, marquis de Cany, qui, de son premier mariage, avait eu Marie-Élisabeth Chamillard, seconde femme du marquis de Talleyrand.

demander au Roi des lettres patentes sur un arrêt du Conseil qui évoqua cette affaire et la renvoya devant une commission de ce Conseil. M. et Mme de Périgord s'adressèrent à moi, et, afin que je fusse principalement chargé de la besogne comme rapporteur, on eut soin de me donner pour adjoint un avocat plus ancien que moi. Cet avocat était Marchand, plus connu par la gaieté et les facéties de quelques opuscules, que par son savoir au barreau. Il venait me voir très souvent et trouvait la besogne toute mâchée.

Cette liquidation fut longue : elle dura plusieurs années. Mais les deux charmants époux s'en montrèrent extrêmement contents. Cette opération eût pu les ruiner : il ne nous en coûta que plusieurs arrêts, dont on remit les minutes à un greffier des commissions du Conseil, et quelques vacations d'honoraires payées à mon collègue. La confiance que les Talleyrand me témoignèrent fut telle que, se proposant de faire, l'un et l'autre, un testament mutuel qui réglât, après leur mort, le sort de leurs héritiers, ils me confièrent ce travail et me chargèrent de la rédaction de cet acte important. Ce testament fut signé par eux en ma présence, et, certes, je n'en ai jamais trahi le secret; j'avoue même que j'en ai totalement oublié les dispositions.

De tous les membres de cette illustre et nombreuse famille, M. de Périgord, qui s'était pris de goût et de bonté pour moi, était le seul qui fût alors parvenu à la maturité de l'âge. Il avait un beau logement aux Tuileries, vis-à-vis du pont Royal. J'allais très souvent chez lui, soit à Paris, soit à Versailles, et je vivais là, non seulement avec la meilleure compagnie pour les mœurs, mais avec la plus illustre pour le rang. Mme de Périgord était dame d'honneur de Madame Victoire; monsieur son mari était un des menins de notre Dauphin de 1765. Je ne rappellerai point

la douleur dont il fut pénétré lorsqu'il perdit ce prince, ni les services que j'eus le bonheur de lui rendre à cette triste époque, afin de le garantir des intrigues de M. de la Vauguyon et des vastes projets de M. de Choiseul.

Je dirai, en terminant, que, si quelques-unes de mes chansons ont été réunies en un volume, sous le titre de *Pot pourri de Ville d'Avray*, c'est sur les instances de M. de Périgord et d'après le choix qu'il en fit dans mon portefeuille vert.

Voyons, maintenant, de combien d'autres enfants cette aimable famille de Talleyrand se trouvait alors composée, tous puînés de beaucoup de M. le comte de Périgord, et tous fils de la marquise de Talleyrand-Chamillard.

L'aîné était ce Charles-Daniel, comte de Talleyrand (1), que j'avais marié, en 1751, à Mlle d'Antigny, fille de Marie-Judith de Vienne, marquise d'Antigny; celle-ci était la fille du comte et de la comtesse de Comarain, et la nièce du comte de Chastellux, dont cette comtesse de Comarain était sœur; elle avait un fils qui était encore au collège; il épousa plus tard la seconde fille de la comtesse de Rochechouart, sœur de la malheureuse duchesse du Châtelet (2). La comtesse de Talleyrand me témoigna toujours une sincère amitié, et se montra reconnaissante du mariage que je lui avais fait contracter.

Rien n'était plus gai que la maison de Mme d'Antigny, la mère, qui m'aimait comme son enfant. Elle demeurait rue Garancière, proche Saint-Sulpice, avec sa fille et son gendre, et tenait le ménage.

(1) Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, né en 1734, mort le 4 novembre 1788; il épousa, le 12 janvier 1751, Alexandrine-Marie-Victoire-Éléonore de Damas d'Antigny, née à Comarain le 8 août 1728, et morte à Paris le 24 juin 1808.

(2) Diane-Adélaïde, fille aînée de François-Charles de Rochechouart, mariée au comte puis duc du Châtelet.

C'est à sa demande que je composai, pour le comte et la comtesse de Comarain, les épitaphes suivantes :

D. O. M.
In spem melioris vitæ,
Hic quiescit
D. D. Carolus de Vienne, Comes à Comarain,
Vir nobilitatis antiquæ,
Œtavis editus pietate insignibus et armis,
Quorum
Bellicas virtutes posteritate consecravit historiæ
Eximiam pietatem tum erectæ pluribus in locis
Cœnobiæ
Tum immensi sacris familiis assignati reditus
Testantur.
Ispe primum arma professus
Majorum exemplo cum laude meruit.
Deinde sibi et suis redditus,
Arma induit melioris militiæ
Fidem quæ vincit mundum.
Conjugi studio et dilectione,
Amicis fide et constantiâ,
Pauperibus liberalitate et misericordiâ,
Omnibus
Mirâ limitate morum,
Humanitate, facilitate, benignitate
Carissimus.
Obiit mense febr. ann. Dni MDCCXXXI, æt. LXXXIII.

Sub eodem tumulo,
Sepeliri voluit uxor amantissima,
D. D. Anna de Chastellux,
Viro quem virtutis æquavit,
Genere non impar,
Mulier mentis erectæ, prudentis consilii,
Pietate, modestiâ, mansuetudine,
Deo et viro placens,
Pauperum mater,
Plena dierum et operum,
Defuncta est.

Die XXVI decemb. ann. MDCCXLIV. æt. LXXIII.
Corpora eorum in pace]sepulta sunt et nomen eorum vivet (Eccle.).
Piis parentum manibus posuit unica et amantissima filia
D. Maria-Judith de Vienne, uxor nobilissimi viri marchionis
Damas d'Antigny.

Le comte de Talleyrand, après avoir été l'un des quatre otages de la Sainte-Ampoule au sacre de Louis XVI, le 11 juillet 1775, est mort cordon bleu, laissant trois (1) enfants mâles, dont l'aîné est le trop célèbre évêque d'Autun (2).

Le deuxième enfant de la vieille marquise fut l'archevêque de Reims (3), qui, jusqu'à la mort du cardinal de la Roche-Aymon, a été son coadjuteur. Louis XV, pour aider à son éducation, lui avait donné 3,000 livres de pension sur un bénéfice; j'étais allé moi-même, au séminaire de Saint-Sulpice, lui apprendre cette bonne nouvelle.

Le troisième enfant était la comtesse de Chabannes, dont je rédigeai le contrat de mariage. Elle a toujours été intimement liée avec le baron, son frère, et, par lui, très attachée aux intérêts et aux intrigues du duc de Choiseul.

Le quatrième fut ce baron; il était beau comme le jour, et si passionné pour le parti Choiseul, qu'il n'a jamais pardonné à Louis XV l'exil où il envoya le duc en 1770, et depuis n'a jamais reparu devant lui. Mais où l'a conduit cette faveur des ministres, par laquelle il était devenu notre ambassadeur à Naples, et avait épousé une demoiselle Marquet, sœur de Mme de Calonne! Il est un de ceux dont l'exemple prouve que, dès qu'il n'y a plus de lois, il n'y a plus de noblesse.

Le cinquième de tous ces Talleyrand, après avoir servi

(1) Le comte de Talleyrand avait eu, avant Charles-Maurice, qui devint évêque d'Autun, un premier enfant, Alexandre-François-Jacques de Talleyrand-Périgord.

(2) Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, né à Paris le 2 février 1754, évêque d'Autun en 1788, mort en 1838. L'année de sa naissance, atteint de dysenterie, il faillit mourir. (*Journal de Moreau.*)

(3) Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, puis de Paris, cardinal, né en 1736, mort en 1821.

dans la marine, revint dans sa patrie et se maria avec la veuve de M. de Bussy de l'Inde (1), autrefois chanoinesse et portant le nom de Messy. La figure du chevalier, ensuite vicomte de Talleyrand, était entrée pour beaucoup dans cet établissement. Je l'ai toujours trouvé occupé des intérêts de ses frères émigrés, et surtout du pauvre archevêque de Reims, en faveur duquel il écrivit des mémoires pour demander qu'on le regardât *comme déporté*. Ce bon et honnête prélat avait été obligé de quitter le château de Versailles et de s'en aller avec la vicomtesse, sa belle-sœur, qui ne l'a point abandonné depuis, et n'a jamais pu rejoindre son époux.

Après M. de Périgord, le vicomte de Talleyrand était celui que je voyais le plus. Je le vis même seul pendant que cet exécrable apostat, l'évêque d'Autun, son neveu, faisait l'horreur et le scandale de toute sa famille. Les inconcevables prodiges de notre Révolution le rappelèrent à Dieu; je lui communiquai mon *Essai sur les bornes des connaissances humaines*; il en parut enchanté, et m'a dit souvent que c'était l'unique ouvrage qui lui eût semblé fixer tous ses doutes. Sa santé était déjà compromise par les chagrins; il offrit à Dieu le sacrifice de ses peines et les pertes énormes de sa maison; ma respectable et fidèle amie Mme de la Tournelle ne le quitta pas durant sa dernière maladie, et il mourut à peu près dans le temps où commença la Convention nationale, que son indigne neveu avait contribué à organiser.

Si son aîné, le comte de Talleyrand, n'avait pas été le père du malheureux évêque d'Autun qui, par lui-même,

(1) Bussy de l'Inde, surnommé Bussy-Butin, à cause de son extrême opulence, pour le distinguer de Bussy-Ragotin, ainsi appelé parce qu'il était contrefait, et par allusion au fameux Bussy-Rabutin, le courtisan connu de la cour de Louis XIV.

n'a jamais été malfaisant, mais dont on força la vocation parce qu'il était boiteux; ou plutôt si, en mourant, il n'avait pas demandé l'épiscopat pour son fils, je l'aurais beaucoup regretté, car je l'ai beaucoup aimé. Je dois mettre à sa place la marquise d'Antigny, sa belle-mère, et la comtesse de Talleyrand, son épouse, aujourd'hui émigrée, qui pleura avec moi et comme moi la mort de ma première femme; je serais le plus ingrat des hommes, si j'oubliais ce que j'ai fait pour elle et ce qu'elle a fait pour moi. Dieu paraît avoir soufflé sur tous les projets de fortune qu'elle avait formés, projets pourtant toujours très honnêtes. Aussi, ni elle, ni son mari, n'étaient riches. Elle avait une tante, je ne sais à quelle mode, ni à quel degré : la parenté était dans la maison de Vienne et venait de Mme d'Antigny, sa mère. Cette tante à succession s'appelait Mlle de Thil, autrefois très jolie, alors très vieille fille, philosophe à trente-six carats, extrêmement liée avec la marquise du Châtelet, autre Bourguignonne, et, comme elle, déclarant assez volontiers ne croire en Dieu que comme Voltaire y croyait lui-même. Elle avait suivi le philosophe dans le voyage de Lorraine où il perdit sa charmante Émilie, et se consola si vite lorsqu'il reconnut qu'elle lui avait donné Saint-Lambert pour suppléant.

Mme d'Antigny, dont la fille n'était pas plus philosophe que moi, m'avait mis en relation avec Mlle de Thil, qui n'ignorait pas notre façon de penser, fort opposée à la sienne, mais avait le bon esprit de nous pardonner notre sincère christianisme. Bien que sa foi me fût très suspecte, j'eus beaucoup à me louer d'elle; elle nous a aimés jusqu'à sa mort; et, malgré la profession ouverte qu'elle faisait d'être l'intime de Mme du Châtelet et de Voltaire, lorsque l'âge et les infirmités l'avertirent de sa fin, c'est chez nous qu'elle voulut être portée, dans une maison où je restais,

à Sèvres, pendant que je bâtissais à Ville d'Avray. Elle nous y fit plusieurs visites, et je me convainquis qu'elle croyait à l'immortalité de son âme, et avait choisi cette religion naturelle qui était alors celle de Voltaire.

J'ai, sur un rayon de ma bibliothèque, l'unique copie existant peut-être aujourd'hui d'une singulière production de son amie : c'est un *Discours sur le bonheur*. Mme du Châtelet s'y plaint de Voltaire, et attribue au refroidissement des feux dont il brûlait pour elle les dégoûts qu'elle avait conçus de la vie. L'excellente Mlle de Thil fit, il me semble, un meilleur usage de sa sensibilité que cette folle d'Émilie. Sa fortune était bonne, et elle n'avait d'autres héritiers que M. de Vienne (1) et Mme de Talleyrand.

Ce comte de Vienne avait eu, autrefois, une très belle figure. Il était resté veuf de bonne heure et avait, depuis ce temps, usé un peu son bel âge dans le commerce des femmes d'autrui. Un jour, il présenta à Mlle de Thil celle au char de laquelle il se trouvait alors attaché. C'était la marquise de Ménars (2), très connue parmi les jolies femmes qui, à la cour de Louis XV, avaient su tirer parti de leurs charmes et de la faveur des ministres. Dieu me garde d'en dire du mal : après avoir bien établi ses deux filles, encore des enfants à cette époque, et dont l'une épousa le comte de Lastic, et l'autre le marquis de

(1) Louis-Henri, comte de Vienne, né le 22 septembre 1712, fils de Louis de Vienne et de Marie Comeau, épousa, en avril 1731, Henriette-Marie-Pélagie de Saulx-Tavane, et mourut le 2 mai 1793.

(2) C'est d'elle que je tiens cette jolie épigramme :

« Plus je relis Corneille et plus j'aime Racine »,
Disait un jour Voltaire à l'abbé de Bormont.
Son confrère, faisant la mine,
Lui dit : « J'en sais bien la raison ;
Mais ne commentez pas Racine,
Car vous seriez pour Campistron. » (*Journal de Moreau.*)

Castellane, elle est morte en excellente chrétienne. Elle a toujours eu pour moi une grande amitié; je lui confiai la première copie de celle de mes productions qui a peut-être le mieux servi la religion, cet *Essai sur les bornes des connaissances humaines* dont j'ai déjà parlé. Elle ne me l'a jamais rendu, mais elle en a profité.

J'avais rencontré chez Mlle de Thil la comtesse de Montmorency, veuve Saujon (1); cette femme, plus hardie encore dans ses opinions irréligieuses que Mme du Châtelet et Mlle de Thil, me témoignait beaucoup d'affection; elle avait, comme tant d'autres, raffolé de ma *Lettre du Chevalier*, plus encore de mon *Observateur hollandais*, et faisait fort peu de cas du Montesquiou-Fézensac, le futur inventeur de ce bel arbre généalogique que l'on a vu si bien provigner pendant la Révolution.

Mme de Montmorency était très adroite pour faire sa cour, et ne pas laisser oublier sa fortune aux ministres qui chantaient alors mes louanges; aussi prit-elle mon parti contre les philosophes, et me défendit-elle lorsque mon mémoire sur *les Cacouacs* ajouta à la célébrité qui était le seul objet de mon ambition. Elle se disait l'amie de cette famille des Talleyrand que j'ai toujours préférée à toutes les autres maisons de la Cour, et avait obtenu de Mme de Périgord l'appartement dont celle-ci avait droit de jouir, dans le château de Saint-Germain, comme étant celui de Monsieur le Dauphin; elle y trônait en reine et augmentait le nombre de ses créanciers. Elle ne fut pas fâchée qu'on la crût pour quelque chose dans le mariage de Mlle d'Antigny avec le comte de Talleyrand.

(1) Marie-Louise-Angélique de Barberin, veuve de Charles-François de Campet, comte de Saujon, avait épousé, en 1747, Joseph-Auguste de Laval-Montmorency, comte de Montmorency-Laval, né en avril 1715.

Le comte de Vienne avait un fils unique (1) qui mourut en 1758; il ne s'est point remarié; en lui a donc fini cette maison, l'une des plus illustres et des plus anciennes de Bourgogne. Je sais qu'il regardait Mme de Talleyrand, sa cousine, comme devant être, après lui, la tige d'une nouvelle maison de Vienne; et je crois que ce fut dans ce dessein qu'il destina sa fille, Claude-Louise de Vienne (2), à former une alliance qui pût lui donner des petits-fils héritiers d'une des plus riches familles roturières, mais déjà illustre par quelques alliances. J'ai parlé des Sénozan, dont l'aîné était marié à la seconde des sœurs de M. de Malesherbes et qui avait un frère cadet, fort sot enfant, nommé Tholignan; celui-ci, glorieux de ce que sa sœur avait épousé un Montmorency et avait été la première femme du prince de Tingry (3), se dit : « *Je veux épouser une fille de qualité et avoir le droit de me croire aussi un seigneur.* » Cette idée allait à merveille aux vues que s'était proposées M. de Vienne pour l'établissement de sa fille; et, si celle-ci donnait un enfant à son benêt de mari, Mme de Talleyrand comptait bien lui faire épouser l'aîné de ses fils ou l'une de ses filles; car, par suite de la mort de mon ami, le fils du père Sénozan, l'héritier ou l'héritière du Tholignan pouvait, un jour, réunir les immenses domaines des Sénozan : Rosny,

(1) Louis-Ursule de Vienne, né le 17 octobre 1734, tué en 1758, en Westphalie.

(2) Claude-Louise de Vienne, née le 13 octobre 1741, morte le 5 novembre 1769, mariée le 19 avril 1761 à Jean Olivier de Sénozan, comte de Viriville, qui mourut le 26 novembre 1769.

(3) Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, né le 30 novembre 1713, marié le 9 octobre 1730 à Anne-Sabine Olivier de Sénozan, fille de François Olivier de Sénozan, marquis de Rosny, sœur de Jean-Antoine Olivier de Sénozan, premier président de la 4e chambre des enquêtes, et de Tholignan. Elle mourut le 27 septembre 1741.

Bois-le-Vicomte et leurs superbes terres du Mâconnais.

Le mariage eut lieu au mois d'avril 1761 ; les articles du contrat furent lus chez moi. C'est un peu après ce temps-là, postérieur à la mort de ma première femme, mais antérieur à mon mariage avec la seconde, que Mme de Talleyrand me demanda de l'accompagner, lors d'une visite qu'elle fit à Mme de Sénozan la mère, dans la magnifique terre de Bois-le-Vicomte, qui avait appartenu au cardinal de Richelieu et, dans les partages des Sénozan, était échue à M. de Tholignan. Nous remarquâmes partout des emblèmes du pouvoir et des traces du luxe du cardinal; nous fîmes très bonne chère, et nous ne pûmes nous empêcher de rire, en voyant M. de Tholignan pleurer comme un enfant parce qu'il croyait s'être crevé les yeux à la chasse.

La jeune Vienne, douce, bonne et la meilleure enfant du monde, mourut en laissant une fille qui se trouva l'une des plus riches héritières du royaume. Cette magnifique perspective aida à consoler de la perte de ses deux enfants le marquis de Vienne, lequel, sans oser l'afficher, était toujours le très humble esclave de la marquise de Ménars. Telle était aussi la perspective de la maison de Talleyrand, dont j'étais l'ami intime, l'arbitre et le juge en vertu d'une commission du conseil du Roi.

Mme de Talleyrand n'avait point encore d'enfants qu'elle pût songer à établir : l'évêque d'Autun était au collège, et le désir de la famille était que le jeune prince de Chalais, fils aîné de M. de Périgord, épousât la fille unique de Tholignan, petite-fille, par sa mère, du comte de Vienne, et appelée à l'hérédité de tous les biens que les Olivier de Sénozan possédaient du nord au midi de la France.

Tout cela réussit au gré de la famille : l'héritière de la maison de Sénozan, la petite-fille du dernier comte de Vienne, fut mariée au fils aîné du comte de Périgord (1). Je ne me rappelle plus au juste son nom : je crois qu'il s'appelait Archambauld, et le second, Adalbert (2). Ils étaient les frères de la marquise de Mailly, qui vivait alors pour le bonheur de son père; et qui, devenue dame d'atour de notre dernière reine, refusa les honneurs de la Cour à moins de les partager avec son mari, le plus laid, le plus maussade et le plus plat des hommes. Il fut fait duc, et Mme de Mailly pleura bientôt le seul enfant qu'elle en ait eu.

(1) Ici la mémoire de Moreau le sert mal, ce dont il n'y a pas lieu de s'étonner, car il a écrit cette partie de ses *Souvenirs* dans un âge très avancé. En réalité, Madeleine-Henriette-Sabine Olivier de Sénozan, fille de Jean-François-Ferdinand Olivier de Sénozan de Tholignan, marquis de Viriville, et de Claude-Louise de Vienne, fut mariée (le contrat est du 2 décembre 1778) à Archambaud-Joseph de Talleyrand, troisième fils du comte de Talleyrand, né le 1er septembre 1762, qui devint comte, puis, en 1817, duc de Talleyrand-Périgord, et mourut à Saint-Germain en Laye le 3 août 1838. Pour elle, elle fut décapitée le 16 juillet 1794.

Quant au prince de Chalais, qui se nommait Hélie-Charles de Talleyrand et fut duc de Périgord, il était né en 1754 et mourut en 1829; il avait épousé Mlle de Baylens. Son frère puîné s'appelait, en effet, Adalbert, et ils avaient bien une sœur, Marie-Jeanne de Talleyrand, qui avait épousé le marquis de Mailly à la fin de décembre 1761 ; tandis que leur cousin, Archambauld, mari de Mlle de Sénozan, n'avait que des frères : le premier, Alexandre-François-Jacques; le second, Charles-Maurice, le fameux évêque d'Autun; le dernier, Boson-Jacques.

(2) Le petit Adalbert de Périgord était un enfant charmant, malgré sa laideur. Il jouait à des petits jeux avec sa mère; elle devait lui donner une pénitence; elle lui dit : « Adalbert, je te donne pour pénitence de changer de visage et d'en prendre un joli. » Il répond sur-le-champ, d'un son de voix charmant : « Maman, cela m'est impossible, c'est comme si je vous donnais pour pénitence d'en prendre un laid. » (31 décembre 1766, *Journal de Moreau*.) Adalbert-Charles de Talleyrand, comte de Périgord, né le 1er janvier 1758, maréchal de France en 1817, mort le 13 décembre 1841. Il épousa Mlle de Saint-Léger le 25 août 1794, et n'en eut point d'enfants.

Le pauvre comte de Périgord, après la mort de sa femme (1), arrivée le 22 mai 1775, se logea, chez sa fille, à l'hôtel de Mailly; il eut aussi, dans la suite, la douleur de la perdre. La jeune reine l'avait faite sa dame d'honneur, à l'époque où elle n'était encore que dauphine; montée sur le trône, elle substitua à Mme de Mailly la princesse de Chimay, et prit Mme d'Ossun pour dame d'atour, afin de favoriser la comtesse de Gramont, sa mère, amie intime de Mme de Polignac. La dernière fois que je vis Mme de Mailly, elle habitait encore l'hôtel de son beau-père; je trouvai près d'elle la marquise de Montmorency, femme du ministre, et depuis guillotinée avec lui. Quant à Mme de Mailly, comme son amie la duchesse de Lesparre, elle eut la faveur de mourir dans son lit, avant que la Révolution eût porté nos malheurs à leur comble.

Revenons à la comtesse de Talleyrand. Elle demeurait avec la marquise, sa belle-mère, et le chevalier, son beau-frère, lorsque ce malheureux évêque d'Autun acheva

(1) Mme de Civrac m'a appris la mort de Mme Périgord. Cette respectable femme est morte ce matin, ne faisant qu'un cri après M. de Périgord et souhaitant, pour grâce unique, de le voir avant que d'expirer. Sa maladie a été un choléra morbus. Elle n'a cessé de vomir. Ce mal a été vraisemblablement occasionné par quelques convulsions de nerfs. Elle était d'une vivacité prodigieuse, et j'ai vu un temps où un événement fâcheux pour l'État la mettait à la mort. En venant de Languedoc, elle a rencontré un homme qui lui a dit que tout était en feu autour de Paris, que les peuples étaient révoltés, etc., etc. L'imagination de la pauvre femme s'est exaltée, elle pensa se trouver mal le lendemain en voyant entrer chez elle un homme en bottes. Joignez, à ces terreurs, la fatigue du voyage qu'elle a fait en cinq jours, la mauvaise nourriture qu'elle a prise après avoir bu du lait de chèvre, sans se purger. Voilà ce que l'on dit. Son heure était marquée, mais « *non invenient sæcula parem.* »

Le pauvre M. de Périgord est dans un état effroyable. Il a été très longtemps sans pouvoir imaginer que sa femme fût morte; lorsqu'il n'a pu en douter, il est tombé dans un fauteuil, où il est resté trente-six heures sans parler. (*Journal de Moreau.*)

de déchirer son cœur. Elle ne m'a jamais parlé de lui; mais je sais combien elle déplorait la conduite de celui qui, membre des États généraux, forma avec Mirabeau le plan de la Révolution; célébra, à Versailles, la messe du 14 juillet 1790, et sacra ces évêques apostats dont il se moquait lui-même, en me les montrant galoper par sa fenêtre. A cette époque, il était logé seul et avait quitté tous ses parents. Ce fut lui, enfin, qui entreprit, en compagnie d'une foule d'impies et de conjurateurs, et, qui pis est, vint à bout de convertir l'Assemblée nationale en ce qu'ils appelèrent une Convention nationale (mot emprunté des Anglais), qu'ils employèrent pour dépouiller l'infortuné Louis XVI et les États généraux d'une autorité dont ils ne pouvaient plus rien faire. Il eut l'imprudence de m'exposer lui-même son système, et voici en quelle circonstance :

Il était très particulièrement lié avec cette duchesse de Luynes qui a quitté, repris et vraisemblablement trahi la Reine, ainsi qu'avec la vicomtesse de Laval, qui avait prostitué ses charmes au contrôleur général Calonne. Je voyais beaucoup ces deux femmes chez le maréchal de Laval; elles intriguaient de leur mieux dans tous les partis pour y trouver leur profit, et n'abandonnaient plus les tribunes. En 1790, au mois d'août, dénoncé par Camus, je fus en butte aux tracasseries de l'Assemblée constituante : il s'agissait de me défendre contre des calomnies dont j'étais le plastron, et de sauver les restes d'un établissement (1) très utile auquel j'avais consacré trente ans de ma vie. L'évêque d'Autun s'annonçait comme ayant mission de conserver ou de détruire les travaux relatifs à l'administration. Mme de Luynes me

(1) Le Dépôt des chartes et de législation, qu'il avait fondé au ministère des affaires étrangères.

conseilla de m'adresser à lui : je le fis par différents mémoires en forme de lettres. Je les lui remis; j'allai même le trouver, et j'en fus accueilli. Je prévins M. de Périgord de ces mémoires et de ces démarches; dans toutes ses réponses écrites, il me témoigna l'horreur et le mépris que son indigne neveu lui inspirait. Cette horreur et ce mépris, je les partageai bien sincèrement quand, de la meilleure foi du monde, il m'eut annoncé cette Convention nationale, alors projetée. Depuis, je n'ai pas voulu revoir ce monstre, et j'ai jeté au feu tout ce qui me restait de ma correspondance avec lui. J'avais trop de raisons de chérir et de plaindre sa mère, pour ne négliger aucune des occasions que j'avais encore de la consoler. Je me rendis plusieurs fois chez elle : elle me montrait, elle caressait, en ma présence, ses petits-enfants qui lui restaient, car ses enfants étaient, je crois, déjà mariés; mais je lisais, dans son cœur, l'affreux souvenir du parricide qui la faisait mourir de douleur. Enfin, elle prit son parti, comme tant d'autres, de sortir du royaume. Elle n'alla point à Coblentz, ni à Dusseldorf, où s'était retirée la duchesse de Laval, qui y était devenue un modèle de religion et de piété, et où se réfugièrent plus tard le cardinal de Montmorency et un grand nombre de ceux que le malheureux Louis XVI avait eu la faiblesse d'abandonner : elle eût rappelé dans ce pays des souvenirs trop amers ; elle était la mère du plus impie et du plus scélérat des apostats. Elle se dirigea sur Tournay, et l'on m'a dit qu'elle y était toujours.

Quant à la duchesse de Laval, lorsque la tourmente révolutionnaire fut passée, elle rentra à Paris. Réunie à sa famille, elle habite l'hôtel de Laval. Je vais quelquefois lui demander des nouvelles de son oncle, qui fut très peu de temps grand aumônier de France, et a survécu

au maréchal, son frère. Je m'amuse à lui rappeler, à elle aujourd'hui sainte à canoniser, certain souper de lundi gras, chez le maréchal, où après que je lui eus gagné beaucoup d'argent, elle s'avisa de vouloir me mener au bal de l'Opéra !

J'étais vaincu, livré, votre ordre était ma loi;
    Tous trois dans un même équipage,
    Et la folie, et vous, et moi,
Nous allions faire ensemble un très plaisant voyage.
    Je crus, au trouble de mes sens,
    Qu'Armide, réchauffant ma cendre,
    Par sa baguette allait me rendre
    Une des nuits de mon printemps.
    Je voyais voler sur vos traces
    Les jeux, les plaisirs, la gaîté;
    Et les amours en liberté
    Donnaient un air de volupté
    A l'ingénuité des grâces.
Que ne voyais-je pas dans mon enchantement?
Je croyais mon bonheur au-dessus de l'envie.
    Vous disparûtes un moment :
    Je ne vis plus que la Folie!

CHAPITRE VII

Remontrances de la cour des aides de Montpellier contre les entreprises du parlement de Toulouse. — Parlement contre Jésuites. — Le Père Griffet et le Père de Neuville. — M. l'archevêque de Paris. — Caractère de ce prélat. — Affaire des Hospitalières. — Lettre d'un chevalier de Malte. — Le duc de la Vauguyon. — *Remontrances de la cour des aides de Provence au Roi contre les entreprises du parlement d'Aix.* — *Contes moraux.* — M. Bertin me propose une charge de conseiller au Châtelet. — Je deviens conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence. — Cette Cour me nomme son député à Paris. — Le président de Mazenod. — Première audience de Mgr. le Dauphin. — Démission de M. de Lamoignon. — Son exil à Malesherbes. — M. de Maupeou vice-chancelier grâce à Mme de Pompadour. — M. Bertin, secrétaire d'État. — M. de Boynes. — Brouille avec la famille d'Aguesseau. — *Parallèle du physique et du moral de la France et de l'Angleterre.* — *Lettre sur la paix.* — Dépôt des chartes.

En 1759, les Parlements soutenaient, avec plus de vigueur que jamais, leur système de l'unité d'un corps représentatif de la nation, sans lequel le Roi ne pouvait rien. Obligé, par ma place, d'étudier les lois et d'avertir les ministres des atteintes qu'elles pouvaient recevoir, je croyais l'autorité perdue, si on laissait passer en dogme d'État des principes qui ne tendaient à rien moins qu'à faire, de la monarchie française, une aristocratie parlementaire. Je ne dissimulerai point que je me livrai à cette partie de notre droit public, que j'écrivis, sur cet important objet, différents mémoires (1) ayant pour but de

(1) Le principal de ces mémoires est intitulé : *Principes de conduite avec les Parlements.*

donner aux ministres des principes d'une conduite régulière vis-à-vis des compagnies, qui ne sont jamais puissantes que par les fautes et l'impéritie du gouvernement. Je ramassai et je réunis toutes les lois existant sur cette matière ; je les indiquai, et j'ose dire que, si mes vues eussent été suivies, on n'aurait pas été réduit, dans la suite, à détruire la magistrature : nous aurions encore les mêmes Parlements qu'autrefois, mais sages et modérés.

Tout en servant le gouvernement par ces mémoires particuliers, destinés à instruire les ministres, je cherchais aussi à affaiblir l'enthousiasme public qui faisait la force de ces corps redoutables à la maladresse, lesquels cependant n'ont et ne peuvent avoir d'autorité que quand ils ont raison. J'en eus une occasion au commencement de 1760 : la cour des aides de Montpellier avait, avec le parlement de Toulouse, un grand différend portant sur la nature et sur l'effet des enregistrements. Le Parlement, dans ses écrits publics, avait inséré tous ses systèmes de législation parlementaire : la Cour des aides me pria de la défendre, et je fus avoué pour cela par le ministre. Je composai donc un petit volume, présenté au Roi, et imprimé sous le titre de *Remontrances de la cour des aides de Montpellier contre les entreprises du parlement de Toulouse.* Tout le public impartial lut cet ouvrage avec plaisir ; les écrivains du Parlement ne purent y répondre par aucune raison solide. Mais le mal était que le Conseil n'osait jamais prendre une décision contre aucun parlement. Déjà les ministres les plus accrédités pensaient avoir besoin de ces corps, et voulaient les ménager. Ce sont malheureusement ces ménagements qui ont, à la fin, également perdu et ces ministres, et les compagnies qu'ils désiraient s'attacher.

Dès 1760, M. Bertin s'était brouillé avec celles-ci en

faisant tenir le lit de justice du 21 juillet; on prétendit avoir reconnu mon style dans le discours du chancelier. J'avoue que je l'avais écrit; mais je proteste que je n'en ai jamais fait d'autre. On commençait donc à me regarder comme l'antagoniste des Parlements : je n'étais que l'ennemi de leurs maximes. J'avais ri des disputes sur le jansénisme, mais je considérais comme très sérieuses celles qui s'élevaient sur l'autorité. Je m'apercevais de plus, avec beaucoup de crainte, que l'on se disposait à abandonner les Jésuites à ces compagnies. Il était simple que le Roi renvoyât cette société, s'il la trouvait dangereuse; mais j'aurais souhaité que cela se fît par voie de législation, et non dans les formes d'un procès où toutes les règles ont été violées. Il me semblait périlleux qu'on permît au Parlement d'essayer ses forces sur cette compagnie, que je croyais utile, et dont le Parlement lui-même exagérait la puissance pour ajouter à sa propre gloire. Par allusion au *Candide* de Voltaire, je répétais quelquefois à un ministre que je voyais familièrement : « *Laissez-les faire : ils vont manger du Jésuite pendant quelques années, mais ils vous mangeront après.* »

Je connaissais alors deux Jésuites, que j'aimais beaucoup : le Père Griffet (1) et le Père de Neuville (2). J'étais lié avec eux depuis cinq ou six ans, et ils venaient, de temps en temps, dîner chez moi, avant même que je fusse attaché au ministère. Nous traitions ensemble, gaiement et impartialement, les disputes qu'ailleurs on avait soin de rendre si aigres. Un jour, en me mettant à

(1) Henri Griffet, Jésuite, littérateur, historien, né à Moulins en 1698, mort à Bruxelles en 1771; professeur à Louis le Grand, prédicateur ordinaire du Roi.

(2) Pierre-Claude Frey de Neuville, Jésuite, théologien et prédicateur, deux fois provincial de l'ordre; né à Granville en 1692, mort à Rennes en 1775.

table avec eux et quelques gens de lettres, je leur dis : « *Mes Pères, je vous aurais donné quelques jansénistes, si nous avions encore des gens de Port-Royal; mais, malheureusement, nous n'avons plus que la crapule du jansénisme, et il ne faut pas nous encanailler.* »

Quoi qu'il en soit, sous le ministère de M. Bertin, la seule chose que je conseillais aux deux Jésuites, mes amis, était de faire promptement payer leurs créanciers; je contribuai même à leur obtenir, de ce ministre, un arrêt du Conseil qui les autorisait à emprunter trois millions en Espagne. L'argent était tout prêt, et on ne leur prenait que trois pour cent d'intérêt. Je fis remarquer, là-dessus, à M. le contrôleur général, qu'il aurait dû profiter de leur crédit et emprunter, sous leur nom, pour le compte du Roi. Cet arrêt du Conseil a été mis dans les gazettes de Hollande; mais l'arrêt du Parlement du 6 août 1761, défendant à tous les sujets du Roi d'entrer dans la société, empêcha l'emprunt en décourageant les prêteurs.

Toutefois, ce ne fut que le 22 février 1764 que, les pairs s'étant assemblés afin de revoir les remontrances sur l'affaire de M. l'archevêque, le Parlement saisit cette occasion, et rendit un arrêt contre les Jésuites qui leur prescrivait un serment pour abjurer l'institut, et qui les obligeait de le faire dans la huitaine de sa publication.

Cet arrêt, imprimé par extraits, fut crié dans les rues dès le lendemain, jeudi 23. Je le lus chez Mlle de Château-Thierry, à Panthemont, où je dînais ce jour-là avec M. le comte de Ruffec. Le vendredi, tout Paris débitait que M. le duc de Vauguyon était exilé et que M. de Saulx avait sa place : cette nouvelle se répandait toutes les fois que l'on faisait quelque chose contre les Jésuites. J'appris en même temps, chez Mme de Galliffet, que le Père Desnoyers, Jésuite, avait signé le test et que cela ne

réussissait pas, même parmi les ennemis de la société.

Le dimanche 26, les révérends Pères confesseurs du Roi et de la famille royale reçurent, de M. de Saint-Florentin, une invitation de quitter la Cour. Il la leur fit très honnêtement, mais au nom du Roi, disant que Sa Majesté les estimait, mais était forcée de céder aux circonstances. Ce fut au Père Desmarais qu'il s'adressa, et il le pria de rendre cette invitation à ses confrères. Le Père Desmarais lui demanda : « *Monsieur le comte, rapporterai-je cela aussi au Père confesseur de la Reine? — Oui*, répondit M. de Saint-Florentin, *l'ordre du Roi est général.* » — Le jésuite supplia le ministre de le dispenser de cette commission : — « *Je ne puis me résoudre*, dit-il, *en quittant ce pays-ci, à être le ministre d'une commission qui affligera la Reine sensiblement. Il vaut mieux, Monsieur, que vous, qui êtes son chancelier et qui avez quelques droits dans sa maison, vous la prépariez à cet événement, et fassiez part à son confesseur des intentions du Roi.* » M. de Saint-Florentin dispensa donc le Père Desmarais de la commission et s'en chargea, mais il ne la fit point.

Le lundi, le Père Croust, confesseur de Madame la Dauphine, le Père Desmarais, confesseur du Roi, leurs deux collègues et tous les jésuites réfugiés à Versailles, partirent pour Paris et allèrent chercher un asile. Seul, le confesseur de la Reine resta. Les pauvres jésuites, fort embarrassés, prirent leur parti de côté et d'autre. Plusieurs signèrent le formulaire qui leur avait été prescrit. Le Père de Neuville donna sa requête pour rester, attendu ses infirmités. On mit : néant. Le Père Griffet se fit sonder par le frère Côme qui lui trouva la pierre, et donna aussi sa requête; mais le Parlement ordonna qu'il serait sondé de nouveau par des chirurgiens de la Cour, et qu'on lui ferait l'opération.

Je sus, un mois après, par Mme du Plessis-Bellière, que le roi de Prusse avait fait proposer au Père de Neuville de se retirer dans ses États, et lui avait même offert de venir au-devant de lui. Le roi de Danemark lui avait également proposé de lui confier la direction des quatre églises catholiques de Copenhague (1).

Vers l'année 1761, j'avais commencé à me lier de plus en plus avec M. l'archevêque de Paris (2) qui m'a sans cesse marqué les bontés les plus étendues, et pour lequel mon respect et mon attachement n'ont jamais varié. J'avais fait sa connaissance, en 1760, à l'occasion de certaines démarches tentées par les parlements dans le but d'anéantir les congrégations et les confréries. Il voulut me voir, me consulta, et quand on l'a approché une fois, on l'aime toujours. Quelque temps après, il me parla de son affaire avec M. l'archevêque de Lyon et du projet qu'il avait de répondre à sa lettre. Je lui dis franchement ce que j'en pensais; il avait toujours eu d'excellents motifs et de très bonnes raisons d'agir, mais il n'avait jamais mis les formes de son côté; il aurait triomphé de tous ses ennemis, s'il eût été aussi habile dans sa conduite, que droit dans ses intentions. Lors de l'affaire des Hospitalières, par exemple, il se trouvait en présence de religieuses fanatiques et livrées au plus détestable convulsionnisme. Au lieu de suspendre, sous différents prétextes, l'élection de leur supérieure, j'aurais désiré

(1) Du 11 septembre 1761 au 14, je reste à la campagne chez Mme du Plessis-Bellière. On nous y confirme ce qui est arrivé au Père de Neuville le jour de saint Louis : il reçoit un billet anonyme, en montant en chaire, qui lui annonce qu'il sera assassiné. Il commence son sermon, aperçoit un mouvement dans les chaises, pâlit, se trouble, et cependant achève son sermon. (*Journal de Moreau.*)

(2) Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris, né le 27 juillet 1703, nommé à l'archevêché de Paris le 13 août 1746, reçu comme pair au Parlement le 22 décembre 1750, mort en 1781.

qu'il se conduisît, avec elles, selon toutes les formes prescrites par les canons, et j'aurais défié le Parlement d'y mordre. Mais, quand même cette compagnie aurait essayé de le barrer, l'archevêque de Lyon, du moins, n'eût eu aucun prétexte d'intervenir, et le prélat de la capitale aurait eu pour lui tous les partisans des règles. Je ne fus donc point d'avis qu'il répondît au primat : il aurait fallu tout expliquer, et il aurait été prouvé que lui, pasteur et juge, n'avait point fait assez. Ne voulant pas le décider seul, je lui conseillai d'assembler beaucoup d'avocats sages et impartiaux; il y consentit. Nous eûmes de nombreuses conférences auxquelles il assista, et une entre autres, à Conflans, où il se passa quelque chose de très plaisant : l'abbé de Lacôme de Launay nous faisait le rapport de la lettre de l'archevêque de Lyon, et ce qu'il y a de très singulier, c'est que M. l'archevêque de Paris m'apprit alors qu'il ne l'avait pas encore lue. Un avocat du clergé, le bon M. Le Maire, ne cessait de crier : « *Monseigneur, cause perdue; vous n'avez rien de bon à répondre à cela.* » — « *Et pourquoi ?* » répliquait M. l'archevêque. « *C'est que votre réponse à la sommation des religieuses ne vaut rien du tout; vous donnez un prétexte à votre refus, vous n'en dites pas la vraie raison; il fallait parler clair et énoncer les faits.* » L'archevêque se lève, et le dos au feu, il reprend en regardant cet avocat : « *Eh! mon cher monsieur Le Maire, vous ne vous souvenez donc pas que cette réponse, c'est vous-même qui me l'avez dictée à Conflans, à telle heure, en présence de tel.* » Le pauvre homme fut déferré; il ne pouvait nier la chose, et cessa d'interrompre.

Dans toutes ces conférences, nous conclûmes, comme M. Le Maire, que M. l'archevêque n'avait rien de bon à répondre, mais nous ne le convainquîmes pas : il fit composer des volumes et eut assez de confiance en moi

pour me les remettre; je les gardai très longtemps, et je jugeai, par un sérieux examen, qu'ils donneraient trop d'avantages à ses ennemis. A force de patience, je vins à bout de le persuader de laisser là cette réponse; je lui suggérai les moyens de finir très juridiquement l'affaire, en procédant en règle contre les Hospitalières, et d'une manière qui lui aurait assuré une victoire entière sur le primat. Il convenait avec moi de la régularité du plan, mais il ajoutait : « *Le Parlement m'arrêtera dès le premier pas.* » Je lui répondais : « *Vous le laisserez faire et irez votre chemin. Êtes-vous moins arrêté, lorsque vous en prenez un qui ne peut vous mener à rien de bien? Il vaut beaucoup mieux, Monseigneur, qu'on vous arrête dans une grande route, que dans un sentier détourné; car, dans le premier cas, vous aurez tout le public pour vous, et on n'aura rien à dire au Roi sur votre conduite.* »

En général, j'ai toujours trouvé à M. l'archevêque de Paris, la fermeté de l'enclume qui ne sait que recevoir les coups, et qui n'en pare aucun. S'il avait su profiter de toutes les fautes que le Parlement a commises, de toutes les irrégularités qu'il s'est permises contre lui, il aurait souvent triomphé de sa mauvaise volonté. Je lui disais quelquefois : « *Vous ne faites la guerre que comme les Russes, qui sont immobiles; vous n'aurez que le mérite de la constance, jamais celui de la victoire. Vous n'évitez aucun des piéges que l'on vous tend, et souvent on vous met à la main des armes dont vous ne vous servez pas.* » Cette âme, si droite et si ferme, était toujours retenue par de petites considérations, indiquant une conscience timorée et beaucoup de charité, mais non des vues longues et le talent d'un grand général. En voici un exemple :

Dans le mois d'octobre 1765, il parut une petite brochure qui était un tocsin furieux contre la lâcheté des

évêques qui ne rompaient pas en visière avec la Cour. On y adressait les plus grands éloges à l'archevêque de Paris, on s'y déchaînait contre M. de Choiseul, on imputait au Parlement des menées séditieuses, on y traitait d'apostats tous ceux qui ne montraient pas le même zèle que le prélat de la capitale. Cette brochure était intitulée : *Lettre d'un chevalier de Malte*, et j'entendais raconter que Messieurs du Parlement cherchaient à répandre qu'elle avait été écrite et imprimée par ordre de l'archevêque. Je sentis qu'on voulait lui en faire un plat à la Saint-Martin, et irriter le Roi contre lui. Je courus à Conflans, je lui demandai s'il l'avait lue. « *Oui,* me répondit-il, *et j'en suis indigné; ces gens-là ne me connaissent guère. Je suis même occupé actuellement à empêcher que cet ouvrage ne se propage; il ne peut produire que beaucoup de mal. — Eh bien! Monseigneur,* lui dis-je, *déconcertez vos ennemis : cette brochure est trop répandue pour que vous l'arrêtiez ; condamnez-la par un bon mandement, et que la tournure de cette condamnation annonce la fermeté de vos principes et la sagesse de votre conduite; croyez que vos ennemis seront bien fâchés de cette démarche.* »

Il trouva mon idée merveilleuse, et me pria de lui préparer ce mandement; je le lui apportai le lendemain; il en fut enchanté. Deux jours après, il me prévint qu'il ne le donnerait pas, et la raison qu'il m'en allégua, c'est qu'on lui avait nommé l'auteur de ce tocsin, homme droit, qui avait écrit à bonne intention, et auquel cette condamnation causerait trop de peine.

Sûr de mon respect et de mon attachement, M. l'archevêque, quoique ne tenant aucun compte de ce que mon zèle pour sa gloire et sa sûreté lui proposait, ne m'en a pas moins marqué, dans tous les temps, la plus constante estime et la plus véritable amitié. J'ai composé pour lui

une foule de *Mémoires;* et je puis citer, comme une singulière preuve de sa confiance, la demande qu'il me fit faire pendant son exil, en 1764, d'un projet de la lettre qu'il désirait écrire au Roi, à l'occasion de la mort de Mme de Pompadour (1). J'ai gardé cette lettre à cause de sa singularité, j'ose affirmer qu'elle était digne d'un évêque, et qu'il était également impossible que le Roi en fût offensé et qu'il n'en fût pas touché.

C'est par lui qu'en 1763, j'avais fait la connaissance de M. le duc de la Vauguyon (2); je remarque ici cette époque, parce que l'on va voir mes liaisons, avec ce duc, devenir pour moi la source de plusieurs avantages et le germe de plusieurs désagréments. Je reviens à mes fonctions.

J'ai déjà dit que M. Bertin s'était brouillé d'assez bonne heure avec les parlements, qui le vexèrent dans toute son administration, et finirent par l'obliger à l'abandonner. Sous ce ministère, c'étaient tous les jours de nouvelles remontrances; je ne faisais aucune des réponses qu'on y adressait, car je n'ai jamais été chargé du détail d'une affaire en particulier; mais, comme j'étais fort attaché à M. Bertin, on s'imaginait que, sous lui, je conduisais la besogne, et rien n'était plus faux. Ces bruits, accrédités par mes ennemis naturels, les Philosophes les répétaient tous à M. de Choiseul; ils achevaient d'indisposer contre moi ce ministre, qui n'aimait pas M. Ber-

(1) Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, maîtresse de Louis XV, dont la faveur dura vingt ans, était née à Paris en 1721; elle mourut à Versailles en 1764. (Voir à la fin du volume, p. 396, le récit de sa maladie et de sa mort, extrait du *Journal de Moreau.*)

(2) Antoine-Paul-Jacques de Quélen, duc de la Vauguyon, né à Tonneins en 1706, mort en 1772; il se distingua dans la carrière militaire, devint lieutenant général en 1748, et fut gouverneur du duc de Bourgogne et des trois autres petits-fils de Louis XV qui devaient être Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Il avait été nommé menin du Dauphin en 1745.

tin, et d'enflammer la colère du Parlement, qui m'avait toujours regardé comme un transfuge.

En 1762, la Cour des aides de Provence, ayant enregistré un édit refusé par le Parlement, se trouva en butte à toutes les vexations que cette compagnie put imaginer. M. de Monclar (1) multiplia les réquisitoires injurieux contre cette pauvre Cour des aides, et le Parlement prit et fit afficher des arrêts qui l'humiliaient et cherchaient à lui enlever sa juridiction. Heureusement pour elle, M. de Monclar avait mis dans son réquisitoire toutes les maximes républicaines des parlements, et celui d'Aix avait osé, par ses arrêts, disputer au Roi le pouvoir législatif. La Cour des aides fit un coup de force : elle rendi un arrêt par lequel elle dénonçait au Roi le réquisitoire de M. de Monclar et les principes du Parlement, comme donnant atteinte aux lois fondamentales de la monarchie, et tendant à anéantir la souveraineté du Roi.

Cette compagnie connaissait les Remontrances que j'avais écrites, en 1761, pour la Cour des aides de Montpellier : son premier président et ses députés, alors à Paris, demandèrent au ministre, pour lequel ils s'étaient attiré cette affaire, que je voulusse bien me charger de leur défense qui était en même temps celle de l'autorité du Roi. Me voilà donc aux prises avec le terrible M. de Monclar, le grand ennemi des Jésuites, l'ami de M. de Choiseul, très occupé, en ce moment, à se frayer une route au ministère, où il s'en est peu fallu qu'il ne parvînt. Je composai un ouvrage qui ne fut que trop célèbre; il était intitulé : *Remontrances de la cour des aides de Provence au Roi contre les entreprises du Parlement*. Il atterra

(1) Jean-Pierre-François de Ripert, marquis de Monclar, né à Apt (Provence) en 1711, mort en 1773. Il succéda, à vingt et un ans, à son père, comme procureur général près le parlement de Provence.

M. de Monclar, qui n'a jamais pu y répondre et qui ne me l'a jamais pardonné. Ces Remontrances contenaient les vrais principes du gouvernement français, et posaient la règle fixe entre l'arbitraire du despotisme et la licence de l'anarchie parlementaire. Le Roi y fit une réponse si favorable, que cette compagnie a toujours marché, depuis, la rivale du parlement de Provence, et est enfin devenue ce Parlement même, sans l'avoir désiré, mais par une suite de circonstances imprévues, et par l'effet des intrigues de M. de Monclar qui voulait la détruire.

Ces Remontrances furent plus tard imprimées avec la permission du Roi : de toutes celles qui lui ont été présentées pendant son règne, et qui n'ont été que trop multipliées, elles sont les seules dont il ait souhaité la publication. On peut juger combien elles me créèrent d'ennemis parmi les parlementaires et parmi les républicains, qui pensaient alors faire leur cour en adoptant leurs systèmes. On en distribua plus de quinze cents exemplaires; et lorsque, en 1769, le ministère crut devoir revenir tout de bon aux anciennes maximes du royaume, on alla les rechercher dans la profession de foi de la Cour des aides de Provence. M. de Monclar et ses amis avaient donné à cet ouvrage le sobriquet de *Contes moraux* (1); ils m'ont joué toutes sortes de mauvais tours dans la suite, mais ils n'ont jamais osé risquer une réfutation.

Comme ils étaient en très grande et très intime relation avec les zélés du parlement de Paris, qui, tous les jours, cherchaient niche à M. Bertin, ils commencèrent par essayer de me perdre auprès de cette compagnie : ils

(1) Par un jeu de mots sur son nom et par allusion aux *Contes Moraux* que Marmontel publiait alors dans le *Mercure*, où ils avaient une vogue immense, et qui le firent entrer à l'Académie française en 1763.

n'avaient pas beaucoup de chemin à faire; mais ils tentèrent mieux, ils voulurent l'engager à me persécuter.

Au mois de janvier 1763, M. Bertin, auquel je ne puis vouer trop de reconnaissance, me dit dans son cabinet à Versailles : « *D'Amécourt* (1) *vient de me donner un avis dont il faut absolument que vous profitiez. Ses confrères vous imputent tout ce qu'ils s'imaginent que je fais ; ils supposent que vous soufflez ici le feu contre eux, et que vous êtes en état de fournir les armes avec lesquelles nous pourrions les battre. — Vous savez ce qu'il en est, Monsieur,* répliquai-je ; *si l'on m'écoutait, on ne les battrait pas, mais on ne les craindrait pas non plus.* » Le ministre ajouta : « *Il a été question de vous, hier, dans une assemblée des chambres ; plusieurs de ces messieurs ont dit qu'il faudrait en venir à vous décréter, et ils sont gens à le faire. — Je n'en ai pas peur!* m'écriai-je. — *Eh bien! ils rendront un arrêt pour vous rayer du tableau des avocats ; croyez-moi, tant que vous y serez, vous vous trouverez sous leur férule; tirez-vous-en; prenez une charge.* » Il me proposa d'en acheter une de conseiller au Châtelet. « *Non,* répondis-je, *je serais encore sous leur dépendance, et je serais bien attrapé s'ils se bornaient même à exiger que je remplisse ma charge.* » Je demandai le temps de délibérer.

Quelques jours après, je m'entretenais de ma position avec M. d'Albertas, premier président de cette Cour des aides de Provence, à qui j'étais devenu si cher. Il me dit : « *J'ai votre affaire. Vous ne voulez pas mettre d'argent à une charge ; vous n'en voulez pas les émoluments, mais le titre, et vous voulez qu'il soit honorable ; vous serez des nôtres.* » Il m'apprit ensuite qu'un conseiller de sa compagnie avait vingt ans de service, et désirait obtenir des lettres d'honoraire; seulement il n'avait qu'un fils de cinq ans,

(1) D'Amécourt, conseiller au Parlement et ami de ce ministre.

auquel il tenait à conserver sa charge. Il me proposa de traiter avec lui, de m'en faire revêtir à condition que tous les émoluments lui reviendraient, et qu'au bout de vingt ans, je rendrais à son fils (1) l'office qu'il serait alors en âge de remplir. Ce marché fut conclu, et la compagnie, avant même que je traitasse, me dispensa, par un arrêté, de toute résidence et de tout service. Elle me nomma son député; on m'expédia des provisions, et je devins conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence. Je n'allai m'y faire recevoir qu'au mois de mai 1764. On changea alors, par un arrêt du Conseil, le titre qui m'attachait au ministère, afin de rendre ce titre plus compatible avec celui de magistrat de cour souveraine.

Ce fut en cette année 1763 que j'eus l'honneur, pour la première fois, de paraître devant feu Mgr le Dauphin (2). Le président de Mazenod était à Compiègne, à

(1) Nous possédons l'extrait sur parchemin, avec sceau, des registres de la Cour des comptes, aides et finances de Provence, relatant, à la date du 28 mai 1764, la réception de Moreau comme conseiller, à la place de Messire François-Xavier-Bruno de Riants.

En 1771, la Cour des comptes, aides et finances étant devenue le Parlement, un nouvel acte intervint entre Moreau et M. de Riants, où il est dit : .... « *Nous reconnaissons l'un et l'autre, qu'ayant été tous deux pourvus, par le même édit, chacun d'un office dans le Parlement, nous demeurons respectivement quittes et déchargés de toutes les obligations contractées par le traité de 1764; lequel, au moyen du présent acte, sera sans force et vigueur, à commencer du 1er octobre, présent mois.* » *Fait double, à Marseille, le 16 octobre 1771.*

Moreau conserva sa charge jusqu'en 1785, époque où il la céda à François-Jean-Joseph Anglésy. A cette occasion, il reçut des *Lettres d'honoraire* sur parchemin, avec sceau royal, datées du 16 février 1785. Nous avons également ces deux pièces.

(2) Louis, dauphin de France, né le 4 septembre 1729, mort le 20 décembre 1765. Il avait épousé en premières noces, le 25 février 1745, Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, infante d'Espagne, née le 11 juin 1726, morte le 22 juillet 1746; et en secondes noces, le 9 février 1747, Marie-Josèphe de Saxe, née le 4 novembre 1731, et morte le 13 janvier 1767.

la suite des affaires de la compagnie qui m'adoptait; il souhaitait que ce prince lût les Remontrances que j'avais faites, et que cela nous le rendît favorable dans le conseil. Je voyais, dès lors, quelquefois M. de la Vauguyon, mais ce ne fut pas lui qui nous procura la faveur que nous ambitionnions : M. de Mazenod connaissait un valet de chambre de Mgr le Dauphin; ce prince, à qui il parla de nous, témoigna quelque envie de parcourir mon ouvrage. Il s'était déjà intéressé à l'*Observateur hollandais,* aux *Cacouacs* et aux *Remontrances de la cour des aides de Montpellier*. Nous eûmes l'honneur de lui présenter celles de ma compagnie, et l'audience fut assez longue pour qu'il parût entendre avec une certaine satisfaction le récit de nos démêlés avec le Parlement. Il daigna me traiter avec la plus grande bonté, me dit qu'il avait lu avec plaisir tous mes écrits, et qu'il était fort aise de me connaître. J'eus même occasion de l'entretenir de droit public de manière à lui inspirer bonne opinion de moi. J'avoue que c'était bien mon projet, et je n'oublierai jamais qu'après une petite demi-heure de conversation, lorsqu'il nous donna notre congé, il termina par ces propres mots : « *Messieurs, je vous sais bon gré du courage que vous avez de défendre l'autorité du Roi ; il n'y a, pour vous autres, que des coups de bâton à gagner ; et voilà pourquoi je dois surtout vous en être obligé.* »

Le lit de justice du 31 mai 1763, la résistance du parlement de Paris, l'enregistrement forcé que l'on fut contraint de faire faire dans les parlements de province, le soulèvement de toutes ces compagnies, les traitements qu'elles infligèrent aux commandants chargés des ordres du Roi, et, notamment, l'affaire de M. Fitz-James (1) qui fut décrété,

(1) Charles, duc de Fitz-James, gouverneur du Limousin puis du Languedoc, maréchal et Pair de France, né en 1742, mort en 1787.

enfin une fermentation générale dans tout le royaume, amenèrent à penser que le bon et vertueux chancelier de Lamoignon était trop faible pour réprimer tous ces désordres des compagnies : on résolut d'avoir sa démission. Le Roi lui écrivit afin de la lui demander; il la refusa, et fut exilé à Malesherbes. Mme de Pompadour se rappela M. de Maupeou, l'ancien premier président, qu'elle avait trouvé aimable autrefois : on le fit vice-chancelier.

Je crus d'abord, et bien des gens l'ont cru comme moi, que M. Bertin avait contribué à ce choix ; il s'agissait, en effet, de sauver son ouvrage que les flots parlementaires étaient près de submerger; mais il m'a assuré, depuis, qu'il n'y avait eu aucune part, et que c'était Mme de Pompadour qui avait voulu M. de Maupeou. On avait engagé M. de Brou, successeur de M. Berryer, à remettre les sceaux ; et, pour cela, on avait promis à M. de Marville, son neveu, une place dans le Conseil des dépêches (1). Le vice-chancelier avait donc été fait garde des sceaux, et tout s'était passé le 4 octobre 1763, immédiatement avant que le Roi se rendît à Fontainebleau.

On m'y appela dès les premiers jours du voyage ; M. Bertin me mit en œuvre, et je m'enfermai pour composer des *Mémoires* sur la conduite qu'il y avait à tenir dans ce moment (2). Je consultai les lois; je partis de

En 1763, le duc de Fitz-James, à la suite des refus persistants du parlement de Toulouse d'enregistrer les édits royaux relatifs à la liquidation des rentes, crut devoir consigner les membres de ce Parlement aux arrêts dans leurs maisons. C'est alors que le Parlement le décréta de prise de corps. L'affaire ne fut assoupie qu'en 1766 par une déclaration royale que le Parlement ne consentit à enregistrer que sous forme de grâce accordée par le Roi.

(1) M. Feydeau de Marville devint plus tard conseiller d'État et directeur général des Économats dans les bâtiments du Roi.

(2) Le plus important de ces Mémoires a pour titre : *Idées sur la situation actuelle du ministère des finances vis-à-vis les Parlements.*

principes incontestables ; je fis de grands et, j'ose dire, de solides plans : j'ignorais le secret du ministère, mais je jugeais, par la nature des recherches que l'on me demandait, et des *Mémoires* auxquels je travaillai pendant dix ou douze jours sans sortir, que l'on cherchait sérieusement les moyens de mettre l'autorité du Roi à l'abri, et de rétablir le bon ordre dans la magistrature. En effet, si l'on eût été décidé à tout laisser aller, qu'était-il nécessaire de renvoyer M. de Lamoignon et de choisir un garde des sceaux? Je vis deux fois celui-ci ; je lui remis les portefeuilles de toutes les affaires pour lesquelles on avait besoin d'un véritable chef de la justice. Il ne s'ouvrit point à moi, et, au bout de quinze jours, je constatai, au découragement des autres ministres, que le vice-chancelier ne songeait qu'à se faire un appui des parlements, en les tirant du défilé où ils s'étaient jetés par la conduite la plus irrégulière. Je ne dois point oublier que son fils m'a dit depuis, dans le premier moment de la joie indiscrète qu'il témoigna lorsqu'il devint chancelier : « *Si mon père eût fait quelque chose, je ne serais pas parvenu où je suis ; j'étais alors derrière le rideau, et je le conduisais bien.* »

Celui-ci fut créé premier président, le 16 d'octobre, sur la démission de M. Molé, lequel, par sa retraite, favorisa lui-même les vues de deux hommes qui n'avaient été et n'étaient encore rien moins que ses amis. M. Bertin en fut extrêmement affligé, et ne songea plus qu'à se ménager une belle issue pour abandonner l'administration des finances.

Le vice-chancelier fit enregistrer au parlement de Paris, le 2 décembre, une déclaration qui, sous prétexte d'interpréter l'édit du mois de mai précédent, le rendait illusoire, et justifiait la maxime mise en avant par le Parlement, que rien de ce qui était enregistré au lit de jus-

tice ne pouvait faire loi dans le royaume. Les commandants de province, qui avaient procédé à l'enregistrement par ordre du Roi, furent abandonnés ou mal défendus; et cette plaie faite à l'autorité royale, est peut-être une des causes les plus immédiates de la révolution qui a détruit l'ancienne magistrature.

Malgré ces sacrifices, M. le vice-chancelier comptait peu sur la solidité de sa place, car, après tout, il avait trompé les espérances du Roi, puisqu'il n'avait rien fait que M. de Lamoignon n'eût pu faire comme lui. Il voulut donc se procurer un établissement plus sûr : ses amis l'avaient averti qu'il était trop faible pour se soutenir à la cour avec les sceaux et la vice-chancellerie; il demanda la place de secrétaire d'État, supprimée à la mort de M. Berryer; mais M. Bertin l'avait gagné de vitesse : Mme de Pompadour, dans l'espèce de déroute où elle vit tous les plans de cet honnête et vertueux ministre, la lui avait promise; il en fut revêtu le 11 décembre 1763.

A l'occasion de la retraite de M. de Lamoignon, que j'aimais et révérais, et avec toute la famille duquel j'étais lié, je dois rapporter ici une anecdote qui prouvera combien il est fâcheux de passer pour savoir écrire. Sur la fin du voyage de Fontainebleau, M. de Boynes, qui me témoignait de l'amitié, me dit un jour, en descendant un escalier : « *Vous n'avez pas remarqué que M. d'Aguesseau vous boude? Sa famille et celle de M. de Lamoignon sont fort en colère contre vous.* » Je fus d'autant plus obligé à M. de Boynes qu'effectivement, sans lui, je ne me serais jamais aperçu de cette brouillerie. J'ai la vue courte; je ne distingue point les mines que l'on me fait; et quand on ne me parle pas, j'imagine que l'on est distrait; cela m'arrive à moi-même trop souvent pour pouvoir le reprocher aux autres. Je demandai à M. de Boynes : « *Que leur ai-je donc fait? — Ils vous*

accusent, me répondit-il, *d'avoir écrit la lettre du Roi au chancelier. — Je ne la connais pas et ne l'ai pas lue*, répliquai-je ; *mais en quoi touche-t-elle M. d'Aguesseau?* » Alors, il m'apprit que le Roi, voulant engager M. de Lamoignon à se retirer, lui citait l'exemple du chancelier d'Aguesseau, qu'il couvrait d'éloges, et lui mandait : « *Il avait votre âge lorsqu'il remit sa place, et quelques gens mêmes jugèrent qu'il l'avait remise trop tard. — Ils ont trouvé cela*, ajouta M. de Boynes, *peu honnête pour la mémoire de leur père.* » Je protestai, ce qui était très vrai, que je n'avais jamais vu et encore moins composé cette lettre. J'en causai avec M. Bertin; et, autant que je puis m'en souvenir, il m'assura qu'il ne l'avait pas vue lui-même; mais ce que je me rappelle bien, c'est qu'il m'affirma qu'elle était en entier de l'écriture et de la composition du Roi.

Ce ne fut qu'à Paris que je pus m'en entretenir avec Mme de Chastellux, Mme de la Tournelle et M. d'Aguesseau. Je les sentis très pénétrés de l'idée que j'étais l'auteur de cette lettre, et je m'aperçus bien que M. d'Aguesseau imputait à M. Bertin la fortune du vice-chancelier qu'il ne pouvait souffrir, car il me reprocha d'être l'âme damnée du contrôleur général. J'avoue que je pleurai de colère et d'attendrissement, de voir une imputation si fausse être la cause du refroidissement d'une famille pour laquelle j'avais, dès ma plus tendre enfance, beaucoup de respect et d'attachement. Je ne sais si je les persuadai entièrement, mais cette misère me fit un chagrin très vif.

Quant à la famille de M. de Lamoignon, comme elle était alors à Malesherbes, auprès du respectable patriarche que je regrettais aussi, il me fut impossible de m'expliquer avec elle. Depuis cette époque, M. de Malesherbes, avec qui j'avais été étroitement lié, m'en a toujours voulu ; il a même aidé et favorisé mes ennemis,

agissant ainsi par légèreté, et non par mauvais cœur. Le président de Sénozan me bouda longtemps, revint ensuite, et s'éloigna de nouveau par complaisance pour ses parents. Enfin, nous avons cessé toutes relations : c'est ainsi que l'on perd ses amis, ce qui est moins cruel que de les enterrer, mais l'est infiniment plus que de mourir avant eux.

Je touche au moment où le Parlement, devenu, pour ainsi dire, le maître des affaires publiques, va chercher à détruire ma fortune que je songeais peu à édifier ; mais, sur le point d'en arriver aux événements du ministère de M. de Laverdy, je dois rappeler ici quelques-unes des occupations auxquelles je me livrai sous le ministère de M. Bertin, et surtout celles qui ont perpétué mes rapports avec lui.

Ce ministre des finances était moins surpris qu'affligé, qu'avec un territoire aussi vaste et aussi fertile, avec des ressources aussi abondantes, la France ne pût jamais élever son crédit au niveau de celui de l'Angleterre. Il disait quelquefois : « *Comment, de deux propriétaires don l'un a dix mille livres de rente, et l'autre, plus de quarante, le premier, qui est plus endetté, trouve-t-il plus de ressources et a-t-il plus de forces réelles que le second ?* »

Nous cherchâmes le motif de cette différence, et nous trouvâmes la solution du problème dans l'influence des causes morales, qui contrariait sans cesse celle des causes physiques ; nous jugeâmes que, si la France avait pour elle tous les secours physiques, l'Angleterre possédait tous les avantages moraux qui nous manquaient ; nous en conclûmes que, si l'on voulait, en France, servir utilement la patrie, il fallait s'attacher au moral, et reprendre, de ce côté-là, la supériorité que nous avions perdue.

Ce fut dans ce dessein que j'écrivis, en 1762, un ouvrage

qui eût pu former deux volumes in-douze. Il était intitulé : *Parallèle du physique et du moral de la France et de l'Angleterre,* et avait pour but de ranimer la confiance dont nous avions plus besoin que jamais, et de remonter le courage en relevant l'empire des mœurs. J'essayai d'y mettre toute la force et tout l'agrément possibles ; mais nous n'osâmes le faire paraître, parce qu'il y entrait une peinture trop vraie des désordres auxquels nous cherchions à remédier.

On crut, cependant, qu'en donnant un extrait de cet ouvrage, contenant seulement un précis du parallèle des ressources physiques, qui étaient toutes pour nous par comparaison avec celles de l'Angleterre, on pourrait raviver un peu la confiance de la nation ; mais nous n'étions plus au temps de l'*Observateur hollandais,* où le Français n'envisageait que ses espérances ; nous étions abattus par des revers, épuisés par les impôts, fatigués par les divisions intestines, et découragés, de plus en plus, par l'effrayant tableau que présentaient aux étrangers toutes les remontrances des cours, que les Anglais faisaient traduire et répandre dans leurs cafés. Mon *Parallèle du physique* fut imprimé par ordre du Roi ; il était même sur le point d'être distribué, quand MM. de Choiseul acceptèrent la paix. M. de Praslin pria alors M. Bertin de supprimer cet ouvrage qui, effectivement, eût fait murmurer contre les sacrifices auxquels nous consentîmes.

Lorsque la paix eut été signée (le 3 novembre 1762), je ne voulus pas perdre en entier ce que j'avais composé sur le moral : de concert avec le ministre, je publiai un petit ouvrage intitulé : *Lettre sur la paix,* et ayant pour épigraphe ce demi-vers de Virgile : « *Spes discite vestras* » — *apprenez les espérances qui vous restent :* — j'y exhortais la nation à reprendre les mœurs, le courage et les vertus

de ses ancêtres; je lui indiquais ses véritables ressources. Cet opuscule est écrit avec feu; j'y ai mis plus d'énergie et plus d'agrément de style que dans aucune des *Lettres de l'Observateur hollandais;* il fut accueilli et loué; mais comme je prêchais la soumission aux lois et le respect de l'autorité, les Encyclopédistes et les Parlementaires firent ce qu'ils purent pour le décrier. Les Anglais en portèrent un jugement plus favorable : on le traduisit et on l'imprima en entier dans leurs papiers publics.

Je ne parlerai point d'un très grand nombre d'autres ouvrages particuliers que j'écrivis sous le ministère de M. Bertin, et qui sont restés dans mon cabinet pour l'usage des ministres; mais je dois dire quelque chose d'un nouveau travail dont il me chargea en 1763, et qui est devenu la base d'un établissement de la plus grande utilité.

On sait que le cabinet que l'on m'avait formé en 1759 contenait une collection de toutes les lois auxquelles le ministre pouvait être obligé de recourir : c'était un cabinet de droit public. M. Bertin désira qu'il fût encore un dépôt de monuments historiques. Il conçut et fit approuver par le Roi, le projet de réunir dans un dépôt qui me serait confié, des copies exactes de tous ces monuments inconnus, ensevelis dans la poussière des archives publiques ou particulières, et des inventaires de ces dépôts facilitant, à ceux qui voudraient étudier l'histoire et le droit public de France, les recherches qui leur seraient nécessaires. On donna ce labeur à une multitude de gens de lettres, dont je découvris une partie. La congrégation de Saint-Maur offrit ses membres, accoutumés à ce genre de travail, et le Roi destina une somme modique à payer leurs frais. Le ministre s'efforça d'exciter l'émulation des savants : il y réussit. Je fus mis à la tête de ce dépôt, nommé *dépôt*

des chartes (1), et de la correspondance exigée par les recherches que l'on voulait encourager. Le Roi augmenta, à cette occasion, mon traitement de 3,000 livres par an.

Ce dépôt des chartes, fondé au commencement de 1763, était déjà un objet utile, quand M. Bertin quitta le contrôle général au mois de décembre suivant. Il lui parut tellement analogue à son goût pour l'histoire et pour l'antiquité, qu'il tint à l'attacher à son département, lorsqu'il devint secrétaire d'État ; on le sépara donc, à cette époque, du cabinet de droit public, dépendant alors du contrôle général.

Je gagnai à cela deux avantages : le premier, de pouvoir former, peu à peu et aux frais du Roi, un magasin immense de monuments qui m'ont été très précieux pour la composition de mes ouvrages historiques; le second, plus cher encore à mon cœur, a été de conserver un travail suivi avec un ministre que j'aimais, et auquel j'allais avoir de nouvelles et de très essentielles obligations.

(1) 30 juillet 1775. — M. Bertin me remet le bon du Roi qui ratifie le choix que son aïeul a fait de moi pour garde du Dépôt des chartes. (*Journal de Moreau.*)

Nous avons le titre sur parchemin, portant extrait des registres du Conseil d'État, par lequel le Roi nomme Moreau *Garde des Archives et Bibliothèque des Finances de Sa Majesté;* il porte la date du 8 décembre 1763 et est signé : Phélipeaux.

CHAPITRE VIII

M. de Laverdy, contrôleur général. — Mon ami Cromot. — Le Parlement cherche à me perdre. — Transfert du Cabinet des chartes à la Bibliothèque du Roi. — Plan de M. le Dauphin. — *Leçons de morale, de politique et du droit public, puisées dans l'histoire de notre monarchie, etc.* — Voyage en Provence : Aix, Montpellier, retour par Saint-Florentin et Auxerre. — Impostures de M. de Monclar. — Le président d'Aiguilles dans ma chaise de poste. — Soirées de la duchesse de Villars. — Agacerie de M. de Choiseul. — Comment il me reçoit. — Conjuration de Cromot. — L'archevêque de Cambrai. — Son amitié. — Grand ouvrage dont me charge M. de Laverdy. — Renvoi de ce ministre. — Compétition de préséance entre le duc de la Vauguyon et le comte de Périgord au sujet de la grandesse d'Espagne. — Mon attitude dans cette affaire.

M. Bertin, comme on l'a déjà vu, fut fait secrétaire d'État le 11 décembre 1763. J'étais ce même jour à Versailles, et j'ignorais encore le nom de son successeur, lorsque, entrant au contrôle général, je rencontrai M. le comte de Noailles (1) qui me dit à l'oreille : « *Vous avez pour ministre M. de Laverdy* (2). » J'avoue que je pensai : « *Pour le coup, me voilà perdu.* » Je montai chez Cromot, où je trouvai la plupart des premiers commis consternés de ce choix, et bien persuadés que le nouveau ministre

(1) Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, seigneur marquis d'Arpajon, second fils d'Adrien-Maurice, maréchal de Noailles, et de Françoise-Amable-Charlotte d'Aubigné, né le 7 décembre 1715; fit avec distinction toutes les campagnes de Louis XV, devint maréchal de France, se dévoua à Louis XVI pendant la Révolution, et mourut sur l'échafaud en 1794.

(2) Clément-Charles-François de Laverdy, né en 1723, jurisconsulte et conseiller au parlement de Paris. En 1763, grâce à la protection de Mme de Pompadour, il devint contrôleur général des finances, et fut décapité en 1793.

allait exercer sur nous toutes les rancunes parlementaires que ces Messieurs croyaient devoir à M. Bertin. Un moment après, nous descendîmes chez lui. M. de Laverdy venait d'y arriver; nous lui fûmes présentés; il nous reçut poliment, et me fit même un sourire gracieux, en me disant qu'il connaissait plusieurs de mes amis. Il eût pu ajouter : « *et un plus grand nombre de vos ennemis.* » Dans le vrai, il ne me connaissait que trop.

Heureusement, dès le lendemain, il se prit de goût pour Cromot; peut-être parce que celui-ci avait été, de tous les premiers commis attachés à la finance, celui auquel M. Bertin avait témoigné le moins de confiance. Cromot était l'homme du monde qui avait le plus d'esprit, de ressources dans l'imagination, de grâces dans la conversation. Il avait autrefois, et dès sa première jeunesse, séduit et enthousiasmé M. de Machault. Sa santé l'avait contraint de se retirer; M. de Silhouette l'avait rappelé. Il était gai, aimait avec passion son plaisir et la dépense, était très propre à l'intrigue, mais infatigable au travail et se livrant en entier au ministre qu'il voulait servir; du reste, honnête dans ses procédés; ami chaud, serviable et fidèle. Voilà comme je l'ai toujours connu. Nous nous aimions depuis un an, et il m'a rendu des services que je n'oublierai point.

Je restai huit ou dix jours sans que M. de Laverdy me traitât différemment de ce que je pouvais exiger. Il finit même avec moi une petite affaire qui intéressait ma compagnie, la cour des aides de Provence. J'ai lieu de penser qu'au fond il me rendait justice, et qu'il n'eût pas mieux demandé que de profiter de ce que je pouvais avoir acquis de lumières et d'expérience. Mais le Parlement le regardait moins comme ministre, que comme son député à la Cour, et croyait s'être mis en possession du contrôle

général. M. de Choiseul, qui l'avait choisi, ne me pardonnait pas de n'avoir jamais voulu me livrer à lui à corps perdu; il me considérait comme l'homme de confiance de M. Bertin, qu'il n'aimait point; et, qui pis est, comme l'ami de M. de la Vauguyon, qu'il détestait.

Deux jours avant Noël, je reçus de Versailles un billet de Cromot qui me priait de venir chez lui pour affaire importante. Je m'y rendis sur-le-champ et, dès que j'y fus, il me dit : « *Je vais te confier un secret avec lequel tu peux me perdre, car je le suis avec cet homme-ci, s'il se doute seulement que je t'ai parlé; mais je connais ton honnêteté et ton amitié, et tu vas voir que tu peux compter sur la mienne.* » Il m'avertit ensuite que M. de Laverdy tenait absolument à ce que je quittasse ma place; il s'en était ouvert à lui, et lui avait avoué que le Parlement ne serait jamais tranquille, tant qu'il me saurait à portée de lui donner des conseils, ou d'entrer pour rien dans les affaires. Le contrôleur général sentait que ce déplacement était une injustice; il désirait me procurer des dédommagements, mais il était déterminé à m'éloigner.

Je dormis mal cette nuit-là. Dès le lendemain matin, j'allai voir M. de Laverdy, car il fallait bien vite fondre la cloche. Il ne me reçut pas d'une manière à me déconcerter, et nous traitâmes tranquillement, au coin de son feu, tout ce qui me regardait. Il convint que j'étais bien loin d'avoir démérité du côté des ministres, que je devais sortir avec honneur, et conserver mes appointements. Il se rejeta sur la nécessité que lui imposaient les préjugés conçus contre moi par le Parlement, et ajouta que je travaillerais avec lui une fois, pour n'avoir pas l'air de la disgrâce, mais qu'ensuite je passerais dans le département de M. Bertin.

A tout cela, je ne vis pas un grand inconvénient; je

comprenais qu'il eût été inutile de résister. Je remerciai le ministre, et je me rendis, le soir, chez M. Bertin que je trouvai fort en colère de l'injustice que l'on me faisait. Il était au courant de tout, car on lui avait déjà parlé plus d'une fois. Il m'avait défendu avec force et chaleur; mais il m'engagea à prendre le parti que l'on me proposait, et qui était d'autant plus naturel, qu'il avait conservé dans son département le dépôt, la collection et le travail des chartes, dont j'étais chargé. Je consentis à tout et je retournai chez Cromot. Celui-ci m'apprit que le contrôleur général prétendait garder mon cabinet de lois et de droit public. Pour le coup, je me récriai; je soutins que je ne sortirais qu'avec armes et bagages, et que je défendrais jusque-là ma possession. Je sentais, en effet, que c'était principalement ce dépôt qui donnait quelque stabilité à mon existence, et me fournissait les moyens d'être utile à tous les ministres.

Je ne revis point M. de Laverdy, mais beaucoup M. Bertin; j'écrivis toutes mes raisons au premier; je les dis au second. Cromot m'aida, fut médiateur, et enfin il fut fait un traité entre M. de Laverdy et moi.

Le contrôleur général aima mieux que je restasse attaché au cabinet que d'en perdre l'usage. Pour contenter le Parlement, il fut stipulé que ce redoutable cabinet quitterait le contrôle général, et serait transporté dans un grand emplacement que l'on formerait à la bibliothèque du Roi, où j'aurais, en même temps, un bureau pour faire travailler mes commis et mes écrivains.

Afin d'empêcher que l'on ne s'imaginât que je dépendais particulièrement de lui, il fit rendre un arrêt du Conseil qui, en ordonnant cette transmigration, en indiquait, comme motifs, le service de lumières et de recherches dû par moi à tous les ministres, et les secours que pou-

vaient m'offrir les immenses collections renfermées dans la bibliothèque du Roi. Il eut cependant soin de commander que mon dépôt n'en demeurerait pas moins dans son département, et que ma place serait toujours à sa nomination. Il crut avoir tout fait quand il put dire à ses confrères du Parlement : « *J'ai éloigné le personnage qui vous est odieux.* » Cet odieux personnage, il sut bientôt lui-même en tirer parti; mais au commencement, il ne me voyait effectivement qu'en bonne fortune. Cet arrêt, émanant d'un homme qui ne m'aimait pas, devint un nouveau titre constatant mes services, et il fut heureux qu'il n'employât pas tout mon temps, à beaucoup près, car il me laissa ainsi celui de me livrer à des travaux et plus importants, et plus honorables.

Me voilà donc toujours au même poste, mais tenant à deux départements, et, comme l'a répété depuis M. de Choiseul, mangeant à deux râteliers. Je continuai de travailler beaucoup avec M. Bertin, et très rarement avec M. de Laverdy.

Au mois de février 1764, M. le duc de la Vauguyon me pria à dîner, et me recommanda surtout de venir de bonne heure. Introduit dans son cabinet, il me parla à peu près en ces termes : « *M. le Dauphin fait cas de vous; je n'y ai pas nui. Écoutez-moi, il a une idée, et il a pensé que vous seriez en état de la remplir : ce serait d'attacher, à l'histoire de France, tout ce que les Princes doivent savoir de droit public et de politique. Travaillez donc là-dessus, je lui montrerai votre ouvrage; il nous le faut en forme de discours adressé à Mgr le duc de Berry. Si M. le Dauphin est content, c'est pour vous une belle occasion de vous faire connaître.* »

M. de la Vauguyon ne m'expliqua pas autre chose. Sur cela, je lui contai l'occasion que j'avais eue, au mois de juillet précédent, de faire ma cour à ce prince; je lui dis

combien j'avais été émerveillé de ses lumières et pénétré de ses bontés. Je crois que cette confidence ne lui plut pas; car je me suis bientôt aperçu qu'il ne voulait pas qu'on allât à M. le Dauphin par d'autres que par lui, ni que l'on eût d'autres relations que celles qu'il dirigeait lui-même. Je témoignai ma reconnaissance au gouverneur; je lui promis de travailler d'après une idée digne du prince qui l'avait conçue, et qui se liait parfaitement avec toutes celles que je m'étais toujours formées de l'histoire.

Je composai donc mon discours sur la manière de présenter aux princes notre histoire (1); je le lus à M. de la Vauguyon à la fin du mois : il en parut enchanté et s'engagea à le remettre à M. le Dauphin. Au commencement de mai, il m'assura que M. le Dauphin était très satisfait de mon ouvrage, et que je serais certainement chargé d'exécuter ce plan, qu'il me donna encore comme appartenant à ce prince.

Vers le milieu du mois de mai, je partis enfin pour me faire recevoir, à Aix, dans ma charge de conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Provence. Ce voyage dispendieux fut un des revenants-bons que me produisit mon attachement à l'autorité du Roi et aux lois fondamentales de la monarchie. Habitué, au Palais, à ne pas prendre en haine les confrères contre lesquels je plaidais, je n'imaginais pas encore m'être attiré l'inimitié de M. de Monclar, en défendant contre lui la cause de ma compagnie avec le même zèle qui le portait à soutenir les intérêts de son corps.

(1) *Leçons de morale, de politique et de droit public, puisées dans l'histoire de notre monarchie, ou nouveau plan d'étude de l'histoire de France*, rédigé par les ordres et d'après les vues de feu Mgr le Dauphin, pour l'éducation de ses enfants. Cet ouvrage fut imprimé par ordre de Louis XV en 1773, présenté à toute la Cour, et publié en dépit du fils de M. de la Vauguyon.

J'avais connu, en 1755, cet homme célèbre, chez M. de Maupeou; je l'avais rencontré depuis, à Paris, et je l'avais trouvé non seulement très aimable, mais très instruit. Je logeais, à Aix, chez M. d'Albertas, dont la femme n'épousait pas les querelles du corps et vivait bien avec tout le monde. J'allai voir librement et gaiement M. de Monclar; je lui dis que je n'avais pas voulu venir à Aix, sans présenter mes devoirs à un homme dont je faisais le plus grand cas; il me reçut très poliment et me lança quelques plaisanteries sur ma dignité de conseiller à la cour des comptes, dans lesquelles je m'aperçus aisément qu'il n'avait pas une très haute estime pour cette compagnie: il la regardait comme fort attachée aux Jésuites. Nous parlâmes de cette société, du ministère, des opinions qu'il avait lui-même sur une bonne administration. Je causais de la meilleure foi du monde, et pendant mon séjour à Aix, je lui rendis deux autres visites.

Je me fis écrire chez M. de la Tour, premier président; je ne sais s'il commandait de me fermer sa porte : cela me fut égal, à peine le connaissais-je. Ma compagnie parut fort irritée de ce qu'il ne me rendait pas ma visite; je tournai la chose en plaisanterie. Du reste, je fus reçu dans ma charge, et comblé de marques de reconnaissance et d'amitié par tous mes confrères. J'allai passer ensuite huit jours à Montpellier, où je fus accueilli avec les plus grandes démonstrations de joie par la compagnie que j'avais défendue en 1759, et qui m'avait, plus tard, nommé son député. Je revins par la Bourgogne parce que je désirais, en passant, m'arrêter quelque temps chez ma mère, à Saint-Florentin, et chez Mme de Coulange, ma belle-mère, à Auxerre.

J'arrivai à Compiègne au moment où l'on était le plus enthousiasmé de la déclaration qui permettait l'exporta-

tion des grains. Lorsque je revis M. de Laverdy, il m'apprit que M. de Monclar lui avait écrit, ainsi qu'à M. de Choiseul, de plates impostures par lesquelles on voulait les indisposer contre moi. Il leur avait mandé que j'avais été à Marseille afin de m'y trouver à quelques assemblées de Jésuites déguisés, ayant à leur tête ce fameux président d'Aiguilles, si maltraité par son parlement; que, dans ces assemblées, nous avions arrangé bien des plans pour sauver la société; que je m'étais même expliqué, dans ces conférences, en termes très malhonnêtes contre les parlements; qu'ensuite j'avais pris, dans ma chaise, M. le président d'Aiguilles, que je l'avais mené à Paris, et que, pour mieux cacher ma marche, nous avions passé par Montpellier. Quant à mon séjour chez mes parents, en Bourgogne, que ces délateurs provençaux ignoraient, et qui s'accordait mal avec leur histoire, il n'en disaient absolument rien. Ce fut ainsi que je sus que M. d'Aiguilles, que je ne connaissais pas et avec qui je n'ai jamais eu l'ombre d'une relation, était effectivement venu à Paris à peu près à l'époque où j'y rentrai moi-même. Je dois rendre justice à M. de Laverdy : il riait de ces délations et n'en croyait pas un mot. Pour M. de Choiseul, sans les croire, il pouvait en conclure, du moins, que j'étais très mal avec son ami, M. de Monclar, et ne devait pas m'en aimer davantage.

Pendant ce voyage de Compiègne de 1764, je vis un peu plus souvent M. le duc de la Vauguyon; cela était naturel; je brûlais de recevoir ses ordres pour commencer mon grand ouvrage; je me flattais toujours qu'il me présenterait à M. le Dauphin; pourtant il ne fut plus question de rien.

Je fis connaissance, chez lui, avec plusieurs personnes attachées à l'éducation. On parla de moi à Mme la du-

chesse de Villars (1) ; son mari était gouverneur de Provence. Elle avait lu avec grand plaisir mes *Remontrances* (2), qui avaient produit une vive sensation dans cette province. Elle chargea Mme de Périgord de m'avertir qu'elle trouvait mauvais que le député de la cour des aides de Provence, n'eût pas rendu ses devoirs à la gouvernante du pays. J'allai lui faire ma cour ; elle me cajola beaucoup et me dit : « *Je suis la seule Noailles que vous n'ayez point encore aimée. Vous ne soupez point ; venez une partie des soirées, c'est le moment où je puis causer, en attendant que la Reine arrive.* » Je me mis donc à aller chez elle, mais deux fois la semaine seulement, parce que j'avais alors des soirées qui m'amusaient infiniment plus. Je ne raconte ces détails que pour en venir à une anecdote, qui peut servir à l'histoire des petitesses des grands hommes. Aurais-je jamais imaginé que M. le duc de Choiseul eût les yeux sur moi, et qu'on lui rapportât tout ce que je faisais ?

Un soir, je rencontrai ce ministre dans un corridor du château ; il donnait la main à Mme la maréchale de Mirepoix ; je me rangeai pour les laisser passer. M. de Choiseul m'appela : « *Qu'est-ce que c'est donc, monsieur Moreau, je ne sais ce que vous devenez ; nous ne vous voyons plus?* » Je répondis : « *Monsieur le duc, je suis enchanté du reproche ; mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que c'est vous qui me l'avez adressé, et, à coup sûr, je ne le mériterai plus.* » Effectivement, je fus très flatté de cette agacerie, et je la contai, le soir

(1) Amable-Gabrielle, seconde fille du maréchal duc de Noailles, née le 18 février 1706, dame du palais en 1727; dame d'atours en 1742; elle avait épousé, le 5 août 1721, Honoré-Armand de Villars, duc de Villars, né le 4 octobre 1702, qui fut gouverneur de Provence, membre de l'Académie française et chevalier de la Toison d'or.

(2) Elle prétendait que mes *Cacouacs* étaient une leçon faite exprès pour son petit-fils, le duc de Lauraguais, qui ne fut jamais qu'un polisson. (*Note de Moreau.*)

même, à l'archevêque de Cambrai (1) avec qui, dans ce voyage, je soupais, quatre fois la semaine, chez la comtesse de Gramont.

Dès le lendemain, je me présente chez M. de Choiseul; porte fermée; le surlendemain, la même chose; j'y retournai cinq ou six jours de suite, et à toutes les heures, sans être plus heureux. Je m'en plaignis à l'archevêque de Cambrai, qui se chargea d'en parler à son frère et de lui dire : « *Pourquoi avez-vous paru l'inviter à vous voir, si vous lui faites fermer votre porte?* » Le ministre répondit : « *Oh! c'est que je voulais lui faire entendre que je savais qu'il en fréquentait d'autres.* » Ces autres-là, c'étaient Mme de Villars et le duc de la Vauguyon. J'ai eu, plus d'une fois, occasion de remarquer cet esprit exclusif de quelques ministres, et cela seul eût suffi à me dégoûter de leur intimité, car je n'ai jamais pu être l'âme damnée de personne. Ce caractère de domination est celui de tous ceux qui désirent être ou se croient chefs de parti. Un homme en qui je n'ai jamais aperçu l'ombre de ce travers, est M. Bertin; aussi, nul ne peut l'accuser d'avoir épousé, encore moins d'avoir cherché à conduire aucun parti.

M. de Choiseul et surtout Mme la duchesse de Gramont s'imaginèrent donc, ou du moins commencèrent à prétendre, que j'étais un intrigant parce que je voyais M. de la Vauguyon et Mme de Villars; mais je voyais bien plus souvent et plus familièrement l'archevêque de Cam-

(1) Claude-Antoine de Choiseul, né le 1er novembre 1697, fut évêque de Châlons en 1733, puis archevêque de Cambrai, pair de France en 1737 et mourut en 1774. — 14 septembre 1774. — Tout le monde parle de la mort de l'archevêque de Cambrai. Le duc de Praslin n'a appris cette mort que par le valet de chambre qui est venu lui dire que les Économats avaient fait mettre les scellés à l'Arsenal. — La comtesse de Gramont est arrivée à Paris, après avoir vu mourir à Moulins son ami, l'archevêque de Cambrai, qui revenait avec elle des eaux de Vichy. (*Journal de Moreau*, 16 septembre 1774.)

brai, Mme la comtesse de Gramont, Mmes de Périgord et de Talleyrand, Mme de Chabannes et Mmes du Châtelet et de Damas, pour qui, toutes, j'avais composé des chansons, et avec qui je passais des soirées très gaies. Ces gens-là, qui me connaissaient mieux que M. de Choiseul, loin de me croire un intrigant, me reprochaient perpétuellement mes gaucheries, et m'annonçaient que je m'amuserais toute ma vie, mais que je ne ferais jamais fortune. Ils ne se sont trompés que sur la moitié de leur prédiction.

Ce voyage de Compiègne a été l'un des plus agréables dont j'aie gardé le souvenir. Il me lia plus intimement avec l'archevêque de Cambrai, qui recherchait l'amusement et tous les arts qui y conduisent. Il y avait déjà longtemps que je le rencontrais chez la comtesse de Gramont, mais sans avoir eu encore l'occasion de vivre de suite avec lui. Je l'ai toujours trouvé très aimable, un peu léger, comme le sont tous les Choiseul, jugeant quelquefois très mal lorsqu'il s'agissait des intérêts de son frère, auquel pourtant il rapportait tout; mais franc, droit et honnête. Il m'a marqué, pendant six ans, la plus grande amitié; il ne m'a quitté que lorsque la chaleur et l'effervescence des partis ont divisé les sociétés les plus unies. Je l'ai beaucoup aimé et l'aime encore, quoique je ne le voie plus. Une chose contribuait alors à m'attacher à lui, c'est que la duchesse de Gramont, qui ne m'affectionnait pas, ne pouvait non plus le souffrir. Au mois de novembre 1766, je l'accompagnai dans un fort divertissant voyage à Cambrai (1).

J'avais retrouvé, à Compiègne, mon ami Cromot. Il s'était emparé de M. de Laverdy, se moquait de son jan-

(1) Lire, à la fin du volume, p. 398, le récit détaillé et très intéressant de ce voyage à Cambrai, qui eut lieu du 6 au 24 novembre 1766.

sénisme, et avait entrepris de gouverner la finance. Il faisait grand cas de celle-ci ; mais il fallait qu'il en fît bien peu de l'homme à qui elle était confiée, pour lui avoir persuadé qu'il pouvait faire chasser M. de Choiseul. Or, Cromot lui-même m'affirma que ce fut le projet de M. de Laverdy; il passa plusieurs soirées à me conter ce qu'il appelait une *conjuration*, et il ajoutait plaisamment : « *Il ne s'en est fallu de rien que la victoire fût à nous, mais le b... nous l'a arrachée bien malgré moi.* »

Vers la fin de l'année 1764, M. de Laverdy, qui s'était donné le bon air de me sacrifier à ses amis du Parlement, parut cependant se rapprocher de moi. Il commença par me demander certains mémoires généraux sur différents objets d'administration. Il me chargea, en particulier, d'écrire un grand ouvrage auquel j'ai apporté beaucoup de soin, et que je perfectionnerai quelque jour, si j'en ai le temps. C'est l'histoire de toutes les branches des revenus du Roi (1), en remontant jusqu'à l'origine de chacune, et en suivant la progression jusqu'à l'état actuel des finances. Ce travail, que je venais de terminer lorsque le ministre fut renvoyé, est partagé en un grand nombre de mémoires historiques, dont la collection forme un ensemble assez curieux et très intéressant, car j'y ai joint des vues, que je crois justes, et qui sont du moins très droites, sur la manière de soulager les peuples. Indépendamment de ce grand ouvrage, j'ai rédigé encore plusieurs autres Mémoires rendus nécessaires par les diverses positions des affaires que le ministère avait à traiter, mais je n'ai jamais travaillé que de loin, et sur le détail des opérations ministérielles. Au lieu d'être consulté, j'étais, au contraire, toujours très écarté des confidences ; je n'ai point

(1) Ouvrage intitulé : *Exposé historique des différentes branches dans lesquelles se divisent les revenus de l'État.*

eu à m'en repentir. Tout le monde sait, et sans cela je ne le dirais pas ici, que M. de Laverdy, après avoir fait enregistrer librement, par le Parlement, les impôts refusés à M. Bertin et d'autres plus durs encore, hâta, en pleine paix, la chute du crédit et augmenta prodigieusement les dettes de l'Etat. Il a essayé d'en rejeter la faute sur M. de Choiseul, et a pensé donner, par là, un motif légitime aux intrigues dans lesquelles il entra ensuite contre son bienfaiteur, et qui l'ont culbuté lui-même : je laisse à juger aux gens désintéressés si l'excuse était bonne et la conduite merveilleuse! J'aurai encore occasion de parler de ce ministre, qui m'a voulu plus de mal qu'il ne m'en a fait.

Le voyage de Fontainebleau me ballotta entre différentes situations, toutes délicates et embarrassantes. Je m'en tirai, à mon ordinaire, en sauvant mon honnêteté, mais en ne contentant pas ceux à qui l'honnêteté ne suffisait pas.

M. le duc de la Vauguyon me louait, me caressait, me montrait toujours dans l'avenir la faveur et les bontés de Mgr le Dauphin, me berçait de l'idée de composer un des ouvrages les plus utiles pour les princes, et qui manquait peut-être à la nation. En attendant, je m'apercevais bien qu'il tenait à ce que je lui fusse entièrement dévoué, et ce n'était pas là mon compte. Voici une première circonstance où je dus le mécontenter.

M. le comte de Périgord était chevalier de l'ordre et, de plus, grand d'Espagne. Il avait pris son rang, dans l'ordre, à compter de la date de l'érection de sa grandesse. M. le duc de la Vauguyon prétendit lui disputer ce rang, qui pourtant lui était indifférent parce que, dans tous les cas, M. de Périgord devait être avant lui. Je ne me rappelle pas quels étaient les Pairs avec qui il avait concerté ce

projet, mais il m'en parla, m'exposa ses idées et ses moyens ; il voulut même que j'écrivisse un mémoire où ils seraient déduits, et qu'il présenterait au Roi. Je l'arrêtai : « *Non, monsieur le duc, je ne prendrai point, dans cette cause, aucune couleur pour vous ; je suis leur ami, et, quand je ne le serais pas, vous venez trop tard : M. de Périgord m'a déjà entretenu de son affaire, et j'avoue que je la crois bonne pour lui ; j'ai même fait un mémoire afin de le prouver.* »

M. de la Vauguyon parut se retourner ; il ne pouvait blâmer l'honnêteté de mon procédé ; il me dit : « *Vous connaissez donc beaucoup M. et Mme de Périgord? — Oui, monsieur le duc, et cela dès ma plus tendre jeunesse. Ils m'ont chargé, en 1758, de liquider toutes les affaires de leur maison ; et j'ai été nommé, par arrêt du onseil, Commissaire du Roi pour fixer le montant de la substitution de Chalais, dont Mme de Périgord était débitrice. Depuis ce temps-là, je suis toujours demeuré très lié avec cette maison ; je vais dîner aujourd'hui chez eux.* » Alors, M. de la Vauguyon reprit : « *J'en suis fort aise, car vous pourrez les prévenir de tout ce que je vous ai confié. Vous direz à Mme de Périgord que c'est ici une affaire de corps, dont je suis obligé de me mêler, et que je suis leur partie adverse, sans être moins leur serviteur.* »

Je ne cherchai point à examiner s'il parlait bien sincèrement, mais je lui promis d'informer Mme de Périgord de ses dispositions ; je lui tins parole dans le jour. M. et Mme de Périgord me surent gré de ma conduite, et je n'en travaillai qu'avec plus de zèle à la défense de leur droit, sur lequel, cependant, il y eut quelques tempéraments pris par la décision du Roi, qui ne fut pas entièrement conforme à ce que nous pensions. Tout cela se passa dès les premiers jours de Fontainebleau. M. de la Vauguyon ne me souffla plus mot de cette affaire, et ne m'en fit pas plus mauvaise mine.

CHAPITRE IX

Les pairs et le Parlement. — Deuxième audience de Mgr le Dauphin. — Conversation avec M. Bertin. — Besogne que l'on m'attribue. — Discussion sur la pairie chez M. de Choiseul. — Exemple tiré du procès du duc de Montmorency, pris les armes à la main à la bataille de Castelnaudary. — Colère de M. de la Vauguyon. — Vices de l'éducation des princes. — Véritables titres de la souveraineté du Roi sur la Bretagne. — Procès la Chalotais. — M. de Marville. — Mauvaise foi de M. de Calonne. — Un exil de huit jours. — Mort de Mgr le Dauphin. — M. Savoureux de la Bonneterie, docteur en droit.

Dans ce temps-là était le fort de la grande dispute sur la pairie (1764) (1). Elle était née à l'occasion de différentes entreprises du Parlement contre les droits des pairs, dans l'affaire de M. le duc de Fitz-James et dans celle de M. l'archevêque de Paris. Les pairs eux-mêmes s'étaient partagés : quelques-uns, les plus hardis, étaient pour le Parlement, et avaient avec eux les princes, M. de Choiseul et M. de Praslin. Les autres, très opposés aux prétentions parlementaires, moins audacieux au dehors, mais extrêmement actifs en dessous, avaient de leur côté M. de la Vauguyon, qui voulait absolument décider M. le Dauphin à prendre hautement parti pour eux, et à se mettre à leur tête comme défendant les lois de la monarchie et la constitution de l'État.

(1) En 1760, M. le maréchal de Noailles me voulait faire conseil ou secrétaire de la pairie. Je refusai cette place et donnai mes soins pour la faire établir ; je réussis dans la suite : Villaret l'a eue le premier. (*Journal de Moreau.*)

J'ai toujours été convaincu que le Parlement empiétait sur les droits et sur la dignité des pairs, dont il dégradait l'ancien et véritable état. Je m'étais formé, d'après toutes les recherches historiques auxquelles je m'étais livré par goût pour le droit public, un système qui, je crois, pouvait seul être adopté : il conciliait les droits et les devoirs des pairs avec les droits et les devoirs des autres membres du Parlement. Je pensais donc que M. le duc de Choiseul s'engageait dans une mauvaise voie; mais je n'en étais que plus fâché de la division qui régnait entre les pairs, et surtout j'étais bien persuadé que Mgr le Dauphin ne devait se mettre à la tête d'aucun parti; le seul rôle qui lui convînt était de se tenir irrévocablement collé à la personne du Roi, avec qui il pouvait juger dans son conseil, mais devant lequel il ne devait jamais avoir à plaider.

M. le duc de la Vauguyon me parlait souvent de toutes ces affaires. Il m'apprit que lui et ses adhérents avaient fait présenter au Roi un Mémoire par M. le Dauphin; il ne me montra point ce Mémoire, mais seulement la lettre où le prince leur marquait que *le Roi l'avait reçu*. Malgré les efforts de M. le duc de la Vauguyon pour me prouver que cette lettre, sollicitée par lui comme un engagement, était une espèce d'adhésion à la cause, je remarquai avec plaisir la réserve des termes dans lesquels ce billet se trouvait conçu, et je crus m'apercevoir que M. le Dauphin craignait lui-même de s'engager.

M. le duc de la Vauguyon m'avait demandé, longtemps avant le voyage de Fontainebleau, de revoir mes portefeuilles, et de faire de nouvelles recherches sur cette partie de notre droit public concernant l'origine et les droits de la pairie : il m'avait dit que M. le Dauphin tenait à s'instruire. Je lui avais promis ces recherches, et j'avais

ajouté que je les aurais même offertes à M. le Dauphin, si j'eusse connu son dessein de se mettre parfaitement au courant de l'historique de la pairie.

A Fontainebleau, M. de la Vauguyon revint à la charge; il me réclama non plus des recherches impartiales, mais un Mémoire que M. le Dauphin désirait avoir et signer à la tête des pairs qui se joindraient à lui. Ce Mémoire, je le refusai, et je pris la liberté de montrer les inconvénients de la démarche. Je ne pouvais m'imaginer que M. le Dauphin songeât sérieusement à la faire; et M. de la Vauguyon, me répétant toujours que le prince exigeait ce travail et me l'ordonnerait, me jeta dans un embarras facile à comprendre. J'avais toujours la perspective de mon grand ouvrage sur l'histoire auquel, depuis six mois, je rapportais toutes mes études. Je ne voulais ni déplaire à M. le Dauphin, ni me brouiller avec M. le duc de la Vauguyon; mais je voulais encore moins faire une sottise, et fournir à M. de Choiseul l'occasion de dire, un jour, que j'avais aidé M. de la Vauguyon à compromettre M. le Dauphin, à lui attirer quelque désagrément, et certainement à mécontenter le Roi. Je répondis donc que j'étais prêt à obéir au prince, seulement qu'un tel ordre méritait bien la peine d'être écrit. M. de la Vauguyon, m'assura que M. le Dauphin ne l'écrirait jamais, mais que sûrement il me le donnerait. « *Cela vous suffira-t-il?* » ajouta le gouverneur. Moi qui ne cherchais qu'à aborder M. le Dauphin, je répliquai sur-le-champ : « *Monsieur, s'il me le donne bien positivement, il ne m'abandonnera pas ensuite. — Eh bien!* reprit-il, *d'ici à quelques jours, M. le Dauphin vous expliquera lui-même ses intentions.*

Effectivement, au bout de quatre jours, M. de la Vauguyon me prévint qu'à telle heure M. le Dauphin me recevrait. Je ne me rappelle plus si c'était le matin ou l'après-

midi, mais je me souviens que je fus introduit par un valet de chambre nommé d'Arthez; le cœur me battait quand j'entrai, et, n'ayant aucun parti pris, je comptais bien, *in petto,* ne me déterminer que d'après l'air d'intérêt que le prince paraîtrait prendre à la chose.

Mgr le Dauphin m'accueillit avec beaucoup de bonté, et je fus très rassuré lorsque je vis qu'il ne me disait pas un mot du projet de M. le duc de la Vauguyon. Au lieu de cela, il se mit sur le droit public et sur mon ouvrage, dont il me témoigna toute sa satisfaction. Nous parlâmes histoire, éducation; il daigna me déclarer que j'avais parfaitement rempli son idée; il m'expliqua ses vues, et m'en suggéra même suivant lesquelles, dans la suite, j'ai un peu développé mon plan et l'ai amené à l'état où il a été imprimé.

Il y avait plus d'un quart d'heure que j'étais avec le prince, enchanté de son approbation sur l'ouvrage fait ainsi que de son silence sur l'ouvrage à faire; je me retirais déjà, quand Mgr le Dauphin m'arrêta : « *A propos, ce mémoire dont vous a parlé M. de la Vauguyon, l'écrirez-vous?* » Le ton dont il me dit ces mots, l'instant qu'il prit pour me les dire, étant déjà à demi retourné pour s'en aller, me donnèrent à penser qu'il acquittait, avec contrainte, une promesse qu'on lui avait arrachée. Cela m'ôta un grand fardeau de dessus la poitrine. Je commençai par protester de ma fidélité et de mon obéissance; mais je me crus obligé de faire observer à Mgr le Dauphin que la démarche que supposait ce Mémoire pouvait avoir les suites les plus importantes; que j'avais soumis à M. de la Vauguyon des réflexions qui ne l'avaient pas convaincu et que je désirais mettre sous les yeux de M. le Dauphin. Il m'écouta attentivement, me demanda ces réflexions; je les lui exposai de bonne foi : la première portait sur le danger et l'impossi-

bilité de la clandestinité; la seconde, sur l'ouvrage en lui-même, sur l'effet que la démarche produirait, et sur les désagréments qu'elle pourrait un jour procurer à M. le Dauphin, dont le devoir comme l'intérêt étaient de se tenir toujours sur les marches du trône, et de n'en descendre jamais pour livrer bataille, avec quelque avantage qu'il pût le faire.

M. le Dauphin parut frappé de mes réflexions. Il me dit : « *Pouvez-vous me mettre tout cela par écrit?* — *Oui, si M. le Dauphin me l'ordonne,* répondis-je. — *Eh bien! rédigez-moi un Mémoire, et revenez vous-même me l'apporter.* »

J'eus l'honneur de revoir M. le Dauphin le 3 et le 4 novembre, car dans l'audience du 3, il me réclama encore de nouvelles observations, que je ne lui faisais que de vive voix. Il me sembla touché de ma candeur et content de mes raisons. Il me demanda : « *Quand avez-vous pu faire tout cela?* — *Monsieur,* répondis-je, *j'y ai employé la nuit.* — *Je m'en doutais,* reprit-il, *car il y a là bien du feu.* » J'avoue que le ton dont je lui lisais mes Mémoires ne les refroidissait point. Comme j'élevais la voix par intervalles : « *Parlons plus bas,* me disait-il en me montrant le plafond; *il y a là-dessus quelqu'un qui pourrait nous entendre.* » Il était alors dans un petit cabinet au delà de sa chambre à coucher, et j'ai retrouvé depuis ce cabinet servant d'entrée à un appartement occupé par M. le prince de Beauvau. J'allai jusqu'à dire au prince : « *Ce ne serait peut-être pas la première fois que l'on aurait fait entrer monsieur le Dauphin dans des affaires dont il n'a pas eu toute la satisfaction qu'on lui avait promise?* » Il se leva de sa chaise à bras, et, tournant le dos à la cheminée, il me répondit en me regardant avec bonté : « *Cela n'est que trop vrai.* » Je finis par le prier de me garder le plus profond secret vis-à-vis M. de la Vauguyon; il s'y engagea. Il fit plus. « *Je sais tout à présent,* ajouta-t-il,

reprenez vos écrits. » Je ne demandais pas mieux. On va voir qu'il m'a tenu parole, sans quoi M. de la Vauguyon ne me l'eût jamais pardonné.

J'ai été quelquefois supris que, dans une audience qui m'était obtenue par M. de la Vauguyon, dans l'intention de me faire recevoir des ordres positifs de M. le Dauphin, ce prince eût commencé par me parler de tout autre chose. J'ai supposé que M. le duc de la Vauguyon lui-même rusait avec M. le Dauphin, qu'il n'osait pas lui réclamer l'ordre qu'il m'avait annoncé, qu'il m'avait présenté à lui comme un homme ayant accepté la besogne et qu'il ne s'agissait que d'encourager. Il croyait faire davantage : il croyait m'enivrer; par là, il s'épargnait des instances qui avaient peut-être déjà fatigué ce prince. Mais tout cela, de ma part, n'est que simple conjecture.

Je confiai à M. le comte de Périgord, chez qui je me rendis en sortant de chez M. le Dauphin, l'audience que je venais d'avoir; je ne le mis point au courant de tout ce que j'avais dit et écrit; je lui expliquai seulement que j'espérais être quitte du mémoire demandé, dont lui-même ne m'avait pas conseillé de me charger. Il trouva ma situation très embarrassante et ne me le cacha point : « *Vous êtes perdu, mon pauvre Moreau ; le duc de la Vauguyon va être votre ennemi à la vie et à la mort.* »

Je ne rencontrai pas M. de la Vauguyon de tout le jour ; je méditais déjà des défaites pour éluder, le lendemain, ses instances, et j'avoue qu'elles me paraissaient difficiles à imaginer, lorsque la Providence vint à mon secours par un trait inattendu.

Le 6, au matin, M. Bertin m'envoie chercher : il me dit : « *Il a été hier fort question de vous au conseil du Roi. M. de Choiseul a raconté publiquement qu'il y avait un Mémoire tout dressé que les pairs antiparlementaires allaient donner au Roi,*

et que c'était vous qui l'aviez fait, à l'instigation de M le duc de la Vauguyon. J'ai pris votre parti; j'ai assuré qu'il n'en était rien, et que, comme vous me disiez tout, si vous eussiez été chargé de cette besogne, je le saurais. » Heureusement, M. de Choiseul n'avait pas mis M. le Dauphin en jeu. M. Bertin continua : « *Pour vous disculper encore mieux, j'ai promis à M. de Choiseul que je vous enverrais à lui; il vous attend.* »

Je répondis à M. Bertin qu'il pouvait être sûr que je n'aurais jamais accepté une besogne aussi importante sans lui en faire part. « *Mais soyez tranquille, monsieur*, ajoutai-je; *loin que ce Mémoire soit écrit, on n'en est encore qu'à la proposition, et je la refuse. M. de la Vauguyon me sollicite, et je ne le dis qu'à vous, car je ne le nommerai pas à M. de Choiseul qui est son ennemi, il m'a annoncé que M. le Dauphin m'en donnerait l'ordre : j'ai vu ce prince; il ne me l'a pas donné, et je ne ferai point de Mémoire.* » M. Bertin m'approuva; nous convînmes que, dans mon explication avec M. de Choiseul, il n'y aurait pas la moindre mention de M. le Dauphin, dont le nom même ne pouvait demeurer trop loin de cette affaire. Alors j'appris à ce ministre, mais sous le plus grand secret, qu'il m'a gardé, le peu de goût que Mgr le Dauphin avait pour la démarche à laquelle M. de la Vauguyon voulait l'entraîner.

J'allai, de là, chez M. de Choiseul; il m'attendait effectivement, et dès que je me nommai, je fus introduit. Je trouvai M. de Praslin avec lui; je m'aperçus ainsi qu'ils regardaient, comme ayant quelque valeur, l'explication que je leur apportais, et que M. Bertin m'avait engagé à leur fournir par bonté et pour me sauver d'un danger dont il ignorait que je fusse à l'abri. « *Eh bien! monsieur Moreau*, s'écria M. de Choiseul, *ce Mémoire qui doit nous prouver que nous n'avons pas le sens commun, le verrons-nous?* » Je lui répondis, sans me déferrer et en souriant : « *Monsieur le*

duc, vous conviendrez, du moins, qu'il y aurait du courage à l'entreprendre. Mais, si j'étais jamais obligé de plaider contre vous, je le ferais avec tant de respect pour votre personne, que je commencerais par vous lire mon ouvrage, et que, sans être de mon avis, vous rendriez justice à ma droiture et à mon honnêteté. Cependant, puisque vous m'interrogez, je vous dois la vérité : je n'ai point fait de Mémoire et je n'en ferai point. Quelques pairs de ma connaissance m'ont engagé à approfondir un peu le droit public de la pairie, qui mérite bien d'être connu, et son histoire, qui ne l'est point assez. Ces études sont de mon état et de mon goût; je n'avais pas attendu cette invitation pour m'y livrer. Quant à un Mémoire, soyez sûr que, s'il en paraît jamais un, il ne sera pas de moi. »

M. de Choiseul ne m'adressa pas d'autre interrogation; et je n'eus pas besoin de ma discrétion pour exécuter la résolution que j'avais prise de ne nommer ni M. le Dauphin ni M. de la Vauguyon. Mais, quittant sur-le-champ la question de fait, il en vint à celle de droit, et me dit : « *Quoi, monsieur Moreau, vous croyez donc que le procès d'un pair de France peut être fait par le Roi assisté seulement de tous les pairs? Voilà de beaux juges que vous nous donnez; on laissera espérer à l'un un gouvernement, à l'autre une autre place; où en serons-nous?* »

Je répliquai : « *Monsieur le duc, je n'exclus point les autres membres du Parlement; je dis seulement que les juges-nés et essentiels, ce sont les pairs, et qu'ils doivent être convoqués par le Roi. Vous supposez la corruption des grands; je ne les crois pas des fripons ni des assassins, moi; je pense qu'il est quelquefois tout aussi facile d'enivrer, de corrompre, et même d'acheter les compagnies. Mais il ne s'agit pas de créer un droit pour les circonstances; il est question d'examiner quel était le droit avant les circonstances; or, il faut le puiser dans l'histoire et dans les lois. L'histoire nous apprend qu'il y a eu des procès faits en*

pairie, avant qu'il y eût au Parlement des conseillers en titre d'office. » Là-dessus, nous nous jetâmes dans les antiquités de la pairie; nous discutâmes l'histoire assez tranquillement, et le ministre finit par me demander : « *A votre avis, le duc de Montmorency fut-il bien jugé? — Il le fut incompétemment,* répondis-je, *car il le fut par une commission; cependant, il vous est impossible de dire qu'on le voulut perdre, car le parlement de Paris lui-même ne pouvait l'absoudre : il avait été pris les armes à la main à la bataille de Castelnaudary. Mais continuons avec cet exemple, monsieur le duc, et supposons que, lorsqu'on dut juger ce prisonnier, le Roi, présent en Languedoc, et ne pouvant revenir à Paris pour des raisons qui intéressaient le repos du royaume, eût convoqué à Toulouse, par lettres patentes, la Cour des pairs; que les princes et les pairs s'y fussent rendus; que le Roi y eût joint les magistrats composant le parlement de Toulouse, et que, dans cette cour, on eût suivi toutes les formes requises par les ordonnances pour l'ajournement des pairs et pour la condamnation d'un coupable; si le duc de Montmorency eût porté sa tête sur un échafaud en vertu d'un arrêt de cette cour, prononcé en présence du Roi, et dans toutes les règles prescrites pour ces sortes de procès, croyez-vous, monsieur le duc, que le tribunal eût été incompétent? Pensez-vous que le parlement de Paris, même assisté d'un ou deux pairs, eût pu rendre un arrêt pour convoquer les autres, et qu'en déclarant nulle la procédure du Roi, faite en sa cour, il eût pu rendre cette cour incompétente? Si vous le croyez, monsieur le duc, vous devez avouer que votre privilège est le même que celui d'un simple conseiller, et que vous n'êtes point justiciable de la Cour des pairs, mais du parlement de Paris.* »

M. de Choiseul en est encore à me répondre à cette question. Pendant notre discussion, M. de Praslin, qui n'avait pas ouvert la bouche, était sorti. On était venu avertir pour dîner; M. de Choiseul, au lieu d'essayer de réfuter

mon argument, me prit par le bras, et me dit : « *Allons dîner, il est tard; vous dînerez avec nous.* »

Tout le monde était à table quand j'arrivai avec le ministre; ce fut un coup de théâtre qui m'eût fait rire, si je n'avais pas été fort occupé de ma position, car on savait que, dans l'instant même, j'étais enfermé avec M. de Choiseul, et on me crut très en faveur, lorsqu'on me vit paraître avec lui; certainement il n'en était rien.

Je me rendis, aussitôt après dîner, chez M. de la Vauguyon; je le trouvai soucieux et inquiet. A mon peu d'empressement, il s'était douté que je ne me chargerais pas de la besogne. Je commençai par lui apprendre, ce qui était très vrai, que Mgr le Dauphin ne m'avait rien ordonné, et s'était contenté de me demander si je ferais le Mémoire. Il soutint que c'était là tout ce que le prince pouvait me dire pour me témoigner sa volonté; que je devais l'entendre; qu'il me conseillait, en ami, de ne pas me le faire répéter deux fois. Je répliquai que je lui répondrais à lui-même ce que j'avais eu l'honneur de répondre à M. le Dauphin : que j'exécuterais toujours les ordres qu'il aurait la bonté de me donner, mais que, dans le moment actuel, j'espérais qu'il ne m'en donnerait aucun, et qu'il ne voudrait pas m'exposer à la colère des ministres dont je dépendais. Je lui contai là-dessus l'avis que j'avais reçu de M. Bertin et l'explication qu'il m'avait forcé d'avoir avec M. de Choiseul; je me plaignis de l'indiscrétion des pairs, qui avaient trop parlé de la proposition qui m'était faite. Ce fut alors que M. de la Vauguyon entra dans un très vif emportement contre M. de Choiseul, emportement dont je recevais toutes les éclaboussures; il m'accusa d'une pusillanimité déplacée, me répéta dix fois : « *Que craignez-vous, si vous avez l'ordre de M. le Dauphin? — Rien du tout, monsieur, si j'ai cet ordre; or, je vous*

dis que je ne l'ai point, et que je ne crois pas que je l'aie. »

Après avoir bien disputé, nous nous quittâmes assez mécontents l'un de l'autre; lui, me menaçant toujours de la colère de Mgr le Dauphin; moi, très rassuré de ce côté-là, mais au désespoir d'être obligé de me brouiller avec M. le duc de la Vauguyon, et sentant bien que, par attachement pour M. le Dauphin, je perdais l'espérance de remplir les vues que ce prince avait sur moi.

Avant mon départ de Fontainebleau, M. le duc de la Vauguyon m'écrivit encore une lettre qui prouve les faits que je viens de raconter : il m'y menace de la colère de M. le Dauphin, m'annonce que ce prince me donnera un ordre, me prie de venir le voir le lendemain au soir, et termine par ces mots très intelligibles : « *A bon entendeur, salut.* »

Je retournai donc chez lui; ce fut notre dernier entretien sur cette matière. Je restai ferme, me bornant à assurer à M. le duc de la Vauguyon que, quand j'aurais un ordre de M. le Dauphin, j'obéirais. Il me répéta que je le recevrais, et ajouta que ce prince était déjà très mécontent de ma résistance.

Cependant cet ordre ne vint point, et j'étais bien sûr que M. de la Vauguyon ne l'obtiendrait pas. Ainsi, par une singularité assez étrange, d'un côté, l'indiscrétion de ceux que M. de la Vauguyon mettait dans sa confidence me faisait imputer un ouvrage que je refusais; d'un autre côté, je me brouillais également avec M. de Choiseul, qui me regardait comme l'homme de confiance de ses adversaires, et avec M. de la Vauguyon, qui me supposait intimidé par les alentours de ce ministre. Le vrai est que, fidèle à mes principes, également éloigné de tous les partis, je n'envisageais, dans cette affaire, que mon devoir et la gloire de M. le Dauphin.

En rentrant à Paris, je crus utile de rendre compte à ce

prince de tout ce qui s'était passé depuis les trois audiences qu'il avait bien voulu m'accorder à Fontainebleau; je ne lui dissimulai ni les nouvelles instances, ni le mécontentement de M. le duc de la Vauguyon, ni mes raisons pour ne point changer d'avis. Je lui fis remettre un Mémoire cacheté, par M. l'archevêque de Paris qui ignora ce qu'il contenait. Les assurances générales que le prélat me rapporta des bontés de M. le Dauphin, et ce qui se passa dans la suite, m'ont prouvé que ce prince avait été bien éloigné de me savoir mauvais gré de ce qui était arrivé. En effet, non seulement je n'eus point l'ordre annoncé, non seulement je n'écrivis point ce fameux Mémoire, mais nul ne l'écrivit à ma place. M. le Dauphin ne le signa point, et le Roi n'en reçut aucun. Il me semble, dans cette occasion, avoir rendu un service dont personne ne m'a été reconnaissant, parce que personne ne l'a connu, et dont le témoignage de ma conscience a été l'unique récompense.

Je me figurai donc être brouillé avec M. de la Vauguyon, et je cessai d'aller chez lui. Je ne le revis qu'au premier jour de l'an 1765, en présence de vingt personnes; je n'eus de lui qu'une révérence froide. Je l'évitais et j'étais très embarrassé en sa présence.

Ce fut pour me dépiquer de toutes ces aventures, mais pourtant après la mort de Mgr le Dauphin, que, n'espérant plus être chargé du grand ouvrage sur l'histoire dont j'avais exécuté le plan, j'en composai un autre qui mériterait peut-être que j'y misse, un jour, la dernière main (1). Il est divisé en deux parties : dans la première, j'examine les causes du caractère timide et indécis des princes élevés en princes, et j'indique tous les vices de l'éducation qu'ils reçoivent. Je crois prouver qu'elle est essentielle-

(1) *Premier et second Entretien sur la condition et sur l'éducation des princes.*

ment mauvaise ; non qu'elle puisse en faire des caractères méchants, mais parce qu'elle tend à en faire des gens sans caractère. Je montrai cet ouvrage à M. Bertin ; il m'exhorta à le continuer; plusieurs personnes qui l'ont vu depuis en ont été fort contentes. J'ai entrepris ensuite et extrêmement avancé la seconde partie; elle doit être beaucoup plus longue que la première : j'y donne le plan de l'éducation que l'on pourrait substituer à celle qui me paraît défectueuse, et je commence par un raisonnement auquel il n'y a point de réplique : j'ai démontré (et tout le monde en convient) que le système d'éducation en usage pour les princes est mauvais ; il est donc évident qu'il faut le changer, et il est fou de dire qu'il ne peut pas y en avoir d'autre.

Dans le courant de l'année 1765, j'avais écrit, par ordre du ministre des finances, un ouvrage sur le droit public qui fut trouvé assez remarquable pour qu'il y mît son nom. Il avait pour objet de faire connaître les véritables titres de la souveraineté du Roi sur la Bretagne. Il renferme l'historique le plus exact de la révolution qui a réuni ce grand fief à la couronne de France, et écarte irrévocablement les prétentions émises par le parlement de Bretagne dans ses remontrances. Cette dissertation est écrite en forme de lettres ; le contrôleur général les signa et les publia avec son nom.

M. le Dauphin devint malade, et M. de la Vauguyon ne me parla plus des vues de ce prince sur moi ; mais l'évêque de Verdun m'assura, sans que je le lui demandasse, que son intention était de me faire travailler sur le droit public avec les princes, ses enfants ; qu'il l'avait dit, en sa présence, à Madame la Dauphine.

Fontainebleau me procura encore, cette année-là, une aventure beaucoup moins embarrassante que celle de

1764. Elle peut fournir un exemple du manège auquel ont recours les gens qui ont besoin de petits moyens pour faire fortune.

On se rappelle que j'avais, dans mes écrits, plusieurs Mémoires sur la conduite que l'on eût dû tenir, et que l'on n'a point tenue, à l'égard des Parlements. Je possédais, entre autres, ceux que j'avais composés, avec le plus grand soin, pendant le voyage de Fontainebleau de 1763. A l'époque où je suis arrivé, on était extrêmement occupé du parlement de Bretagne, et de l'espèce de ligue qui unissait toutes les compagnies en faveur de M. de la Chalotais (1), dont le procès, pour le dire en passant, a été un des plus grands torts que le gouvernement se soit donnés et une de ses plus grandes maladresses. Le Roi devait entendre, dans son Conseil, le rapport de l'affaire générale. M. de Marville, l'homme du monde le plus droit et le plus honnête, m'avait prié de lui laisser prendre connaissance de ces Mémoires. Lui-même avait été chargé de l'opération du parlement de Pau, qui pourtant ne fut pas trop bien menée. Quoi qu'il en soit, il s'était montré très satisfait de ma façon d'envisager ces sortes de causes, ainsi que des principes modérés formant la base de mes systèmes. Il s'avisa de vanter mes ouvrages à M. de Calonne (2), maître des requêtes, auquel était confié le rapport devant le Roi, et qui regardait comme essentiel, pour sa fortune, de le bien faire. Celui-ci vint me voir deux ou trois fois, à

(1) Louis-René-Alexandre de la Chalotais, né en 1701, mort en 1785, procureur général au parlement de Bretagne, dénonça à la Cour l'administration arbitraire du duc d'Aiguillon, gouverneur de cette province; fut arrêté, mis en prison, puis exilé. A l'avènement de Louis XVI, il fut rappelé et réintégré dans ses fonctions. Son fils, président à mortier, mourut sur l'échafaud en 1794.

(2) Charles-Alexandre de Calonne, né à Douai en 1734, mort en 1802; il fut contrôleur général des finances sous Louis XVI, en 1783, et disgrâcié en 1787.

Paris, pour me demander communication de mes plans et de mes Mémoires. Tout ce qu'il obtint de moi d'abord, ce fut que je lui en lusse quelques-uns ; mais il m'en parut si content, me fit de si grandes instances pour que je lui prêtasse ce que je lui avais lu, que je ne pus résister. Car, outre que je croyais par là servir les intérêts du Roi, j'avoue que M. de Calonne me sembla si honnête, qu'il m'inspira l'envie de lui être utile. Je lui donnai donc, à Paris, le 1er ou le 2 octobre 1765, un portefeuille rempli de mes Mémoires. J'y trouvai même d'autant moins d'inconvénients que, n'étant nullement écrits pour l'affaire particulière, ils ne contenaient que des principes généraux, la critique des fautes commises jusque-là, et les lois dont il fallait toujours partir, si l'on ne voulait jamais compromettre l'autorité. Je tirai de M. de Calonne sa parole d'honneur : 1° qu'il me les rendrait au bout de quinze jours, à Fontainebleau ; 2° qu'ils se contenterait de s'instruire, mais qu'il ne prendrait aucune copie de ce que je lui confiais.

On partit. Au terme marqué, je lui réclamai mes Mémoires ; il en différa, sous divers prétextes, la restitution. Enfin, dans une visite que je lui fis, il me les remit. Lorsque je les parcourus, je découvris des traces de crayon effacé, et la preuve écrite qu'il en avait fait copier la plus grande partie, car il avait mis de sa main, en marge, et cela pour guider le copiste : *Copier jusque-là.*

Ces mots, qu'il avait essayé d'enlever, me dévoilèrent la petite tricherie. Je fus plus mécontent du mensonge que de la chose en elle-même, et je lui en adressai gaiement un reproche d'amitié ; mais il donna plus de valeur à mon mécontentement que je n'en avais donné à son infidélité : deux jours avant le conseil, où il devait se parer de mes dépouilles, je reçus un ordre du contrôleur

général de quitter Fontainebleau le jour même, et de m'en absenter jusqu'à ce que je fusse rappelé.

Surpris de cet espèce d'exil, j'en devinai le motif, et je m'en sentis si peu inquiet, que je tins à ne pas manquer une partie de forêt projetée avec la comtesse de Gramont, l'archevêque de Cambrai et toute la société. Je ne partis que le lendemain; le contrôleur général le sut. Je m'en allai à Aulnoy, chez mon ami Gerbier; puis à Marcilly, chez Mme de Galliffet, maintenant Mme de Sarsfield (1), avec qui j'étais fort lié. Je me divertis beaucoup, et j'écrivis de là à M. de Laverdy; je lui montrais, dans ma lettre, que je connaissais à merveille la cause de ma disgrâce; je lui rendais compte de tout ce qui s'était passé entre M. de Calonne et moi, et je n'attribuais mon exil qu'à quelques mauvais services de ce dernier.

Je ne me trompais pas; au bout de huit jours, M. de Laverdy me renvoya ma lettre, apostillée de sa main. Il convenait de tout, et me priait de n'en point vouloir à M. de Calonne, qui dans le fond, disait-il, était très-véritablement mon ami (2). Cette expression m'amusa, et je n'en fus que plus en état d'apprécier ces *bons amis de Cour* dont parle le *Misanthrope*. Au reste, M. de Laverdy me mandait que je pouvais revenir à Fontainebleau, qu'il m'y verrait avec plaisir.

Je me rendis d'abord à Paris; mais comme le voyage se

(1) Mme de Galliffet épousa M. de Sarsfield en octobre 1766. (Voir à ce sujet des extraits du *Journal de Moreau*, p. 418.)

(2) *10 août 1774.* — J'ai trouvé M. de Calonne dans la cour du château de Compiègne; nous avons disserté sur les matières publiques, et, tout en nous rappelant le temps passé, nous sommes entrés en explication sur ce qui eut lieu entre lui et moi à Fontainebleau, en 1765. L'explication a été gaie et assez cordiale : il rejette tout sur M. de Laverdy, et prétend n'avoir eu aucune part à l'ordre qui me fut donné alors par ce ministre. (*Journal de Moreau.*)

prolongea jusqu'à la mort de Mgr le Dauphin (1), que j'ai amèrement pleuré, je retournai à Fontainebleau, et j'y demeurai jusqu'au moment où la Cour en repartit. Mon ami Cromot m'y expliqua le fait de M. de Calonne, ou plutôt ses motifs : il avait craint, d'un côté, que je ne me vantasse des lumières que je lui avais procurées, et, d'un autre, que je ne me plaignisse de sa petite infidélité. Il m'avait donc peint au ministre, et à un ministre parlementaire, comme un homme à systèmes, ayant des principes très différents des siens et pouvant les répandre dans le conseil. C'est ainsi que les vilains se trompent eux-mêmes dans leurs calculs, car, sans sa vilenie, je n'aurais jamais conté ce qui avait eu lieu entre nous. La seule vengeance que j'aie tirée de ce mauvais procédé a été de me procurer une copie entière du rapport fait au Conseil par M. de Calonne ; je passai la nuit à le copier ; je le trouvai l'ouvrage le plus fort que l'on eût jamais écrit contre les Parlements : il citait toutes leurs remontrances, et présentait le corps de leurs systèmes comme étant la destruction de la constitution et de toutes les lois de la monarchie. J'ai gardé cette pièce ; elle me parut d'autant plus singulière, qu'alors M. de Calonne faisait surtout sa cour à M. de Choiseul, qui depuis l'a nommé intendant de Metz.

Après la mort de Mgr le Dauphin, je rappelai quelquefois à M. de la Vauguyon mon ouvrage sur l'histoire, et je lui proposai d'exécuter mon plan. Il me répondait toujours qu'il fallait en parler à Mme la Dauphine ; il m'allégua

(1) Ce prince mourut à Fontainebleau le 20 décembre 1765 ; il avait demandé à être inhumé dans le diocèse où il mourait. Suivant ses dernières dispositions, son cœur seulement fut porté à Saint-Denis, et son corps fut conduit à Sens, parce que cette ville, chef-lieu du diocèse, comprenait alors Fontainebleau. Un an après, la Dauphine le suivit au tombeau.

ensuite la mauvaise santé de cette princesse (1); je ne vis point, dans tout ce qu'il me dit, l'air de la droiture et de la bonne volonté; j'y aperçus beaucoup de défaites.

Dégoûté de la Cour, sachant que j'étais mal avec M. de

(1) *Mercredi 14 janvier 1767.* — M. l'évêque de Chartres nous donne des nouvelles de Madame la Dauphine; elle a demandé Tronchin et est dégoûtée des autres médecins, qu'elle a, dit-on, très fort maltraités. Jurac et Bernage sont bannis de son appartement. La Breuille y est resté comme garde-malade : tout cela s'est fait samedi dernier. Tronchin n'a garde de se prononcer sur son état.

Dimanche 18. — Mme la Dauphine est toujours très mal : elle tousse et a le dévoiement. Mme de Périgord l'a trouvée exterminée.

6 février. — La santé de Madame la Dauphine s'affaisse de plus en plus. On conjecture qu'elle n'ira pas plus loin que le milieu du mois de mars prochain.

Vendredi 7 mars. — La santé de Madame la Dauphine s'affaiblit beaucoup et sa vie tire à sa fin. On a commencé dimanche les prières publiques pour elle.

Le dimanche 8. — Mme la Dauphine a reçu tous les sacrements.

Le 13. — Mort de Madame la Dauphine; le Roi et toute la Cour sont partis pour Marly.

Le 14. — Le corps de Madame la Dauphine reste à Versailles, d'où il sera transporté à Sens le 21.

Le 21. — Transport du corps de Madame la Dauphine. Le convoi a couché à Fontainebleau. (*Journal de Moreau.*)

On éleva au Dauphin et à la Dauphine un superbe mausolée, en marbre blanc, dans la cathédrale de Sens; il est de Guillaume Coustou et ne fut terminé qu'en 1777. En voici la description :

Au milieu sont deux urnes funéraires; aux angles, quatre grandes statues : la Religion, ayant une croix d'une main, tend de l'autre une couronne vers les urnes; l'Immortalité tient le cercle qui figure la durée sans fin; à ses pieds, un petit génie des sciences mesure une sphère. Derrière les urnes, le Temps, vieillard robuste, armé d'une faux, a déjà recouvert l'urne du Dauphin, et va recouvrir bientôt celle de la Dauphine. Auprès de lui, l'Amour conjugal paraît pleurer les deux époux; et, à ses pieds, un petit génie, l'Hymen, lui montre tristement sa guirlande brisée.

Les restes du Dauphin et de la Dauphine, exhumés en 1793 et portés au cimetière de la ville, y séjournèrent jusqu'à la Restauration. Ils furent alors, après procès-verbal d'identité, replacés solennellement dans leur caveau, au milieu du chœur, et ils y reposent toujours; une grande inscription gravée sur une pierre tombale en indique l'endroit. Quant au mausolée, qui masquait la vue du sanctuaire, il fut enlevé il y a trente ans et reporté dans la chapelle Sainte-Colombe.

Choiseul, persuadé que je n'avais rien de bon à attendre de M. de la Vauguyon, ayant fort peu la confiance de M. de Laverdy, et ne possédant de patron et de protecteur, parmi les ministres, que M. Bertin, je résolus de me livrer principalement à mes recherches sur le droit public, et au travail que me fournissait le Dépôt des chartes. J'allai beaucoup moins à Versailles ; je louai, à Boulogne — car je n'achetai ma maison de Ville d'Avray qu'à la fin de l'été de cette année 1766 — une petite propriété où je passai une partie de la belle saison. Mes connaissances m'y venaient voir ; l'archevêque de Cambrai, la comtesse de Gramont et tous leurs amis y dînaient assez souvent : j'étais tranquille, j'étais gai.

Je me sentais d'autant plus décidé à la retraite, que j'apprenais tous les jours que M. de la Vauguyon cherchait de tous côtés quelqu'un qui pût exécuter, pour les princes, le plan que j'avais moi-même tracé ; je sus par un maître des requêtes, M. Baudouin, qu'un docteur en droit, M. Savoureux de la Bonneterie, travaillait pour eux. J'étais donc remplacé ; mes espérances étaient trompées. Je fis, dans le calme de Boulogne, différents Mémoires destinés à M. le contrôleur général ; je m'appliquai surtout à relire les monuments de notre histoire. Je ne comptais plus écrire pour les princes, mais je ne perdais point l'idée de remplir moi-même, et en vue de ma propre satisfaction, le beau et magnifique plan de feu Mgr le Dauphin.

CHAPITRE X

Tentatives matrimoniales : Mlle Giot des Fontaines, Mlle de Lenfant, Mlle de Boulainvilliers. — Mme de Boulainvilliers élevée dans la maison d'Orléans. — Milon, évêque de Valence. — Le concile d'Embrun. — Incartade de la duchesse d'Orléans. — Mon mariage avec Mlle O'Neill. — Origine de la famille O'Neill. — Les O'Neill à la main sanglante. — Anecdotes irlandaises. — Marie-Thérèse O'Lavery. — Sa précoce discrétion. — Séjour à Verderonne, chez la comtesse d'Andlau. — M. Bouquet avocat, puis abbé. — Offres de M. de la Vauguyon. — *Traité de la Justice*. — Les deux rateliers de M. de Choiseul. — L'archevêque de Cambrai et la comtesse de Gramont me chantent pouille. — *Traité de la Fermeté*.

Mon changement de vie me fit faire quelques réflexions sur l'abandon et la tristesse qui attendent un vieux garçon vers la fin de ses jours. J'avais trop regretté ma première femme pour avoir songé à en prendre une autre ; mes amis et mes sociétés me détournaient même, autant qu'ils le pouvaient, de toute idée d'un second mariage. Cependant, dans l'espèce de retraite que je voulus essayer alors, je me trouvai trop abandonné à mes domestiques, et je sentis combien j'aurais besoin, dans ma vieillesse, d'une compagne qui fût la maîtresse de ma maison. J'en parlai à Mme d'Andlau, la plus tendre des amies qui me soient restées. Cousine germaine de ma première femme, elle avait toujours eu, depuis sa mort, toute ma confiance ; je m'étais dissipé avec les autres, j'avais réfléchi avec elle. Elle n'avait jamais eu en vue que mon

bonheur, et m'avait même quelquefois conseillé un second établissement. Plusieurs partis s'étaient présentés; il n'avait tenu qu'à moi de rencontrer du bien, des agréments; mon cœur, plein de mes premiers sentiments, avait sans cesse repoussé cette idée et à chaque objet qui s'offrait, s'était dit très douloureusement : « *Ce n'est point elle encore.* »

Une de mes aventures qui m'a été le plus pénible et qui m'a le plus coûté dans ma vie, est la suivante : une demoiselle Giot des Fontaines, nièce de l'abbé de ce nom et fille d'un conseiller au parlement de Rouen, avait été la confidente de Mlle de Coulange, ou plutôt une espèce de chaperon que celle-ci avait choisi pendant que je lui faisais la cour. Elle était beaucoup plus âgée qu'elle et ne paraissait pas jeune, mais avait prodigieusement d'esprit; ses yeux en pétillaient, et, sans excepter Mme de Sévigné, je n'ai jamais connu de style épistolaire plus agréable que le sien.

Elle vint à Paris, au commencement de l'année 1761, pour un procès de la défense duquel j'avais cru devoir me charger par amitié. Ne s'imagina-t-elle pas qu'elle pourrait tenir la place de ma femme dans la maison! Hélas! dans l'état où j'étais, que serait-il arrivé si elle s'y fût mieux prise! Tout franc, attendu son âge et la nécessité où j'étais d'avoir quelqu'un à la tête de mon ménage, elle m'offre de s'en occuper. J'y consens. Il faut convenir que la pauvre fille conduisit très bien mon intérieur : elle recevait à merveille mes amis; mais je ne tardai pas à m'apercevoir que tout ce qu'elle craignait le plus, c'étaient les dîners et surtout les soupers que je faisais ailleurs; bientôt même, j'eus d'autres preuves de sa jalousie. Elle s'était sans doute prise d'amour pour moi, car elle se mit dans l'esprit de me consoler de la mort de ma femme

en la devenant elle-même. J'eus une grande explication avec elle sur ce projet, qui ne m'avait été annoncé que par la profonde mélancolie où je la voyais depuis un certain temps : elle me dit énormément de mal de sa pauvre amie, voulut me persuader que j'avais beaucoup gagné à la perdre; cela me déplut horriblement et gâta toutes les affaires. Elle comprit que je ne l'épouserais jamais et repartit pour Rouen. Cependant, nous nous quittâmes en bons termes.

Une autre personne que je refusai fut Mlle de Lenfant, fille d'un homme d'affaires de la princesse de Carignan. Son père, qui avait peu de principes, avait cherché à s'en débarrasser en la mettant au couvent de Notre-Dame de Meaux. L'abbesse, Mme de Bouillé, fit ce qu'elle put pour m'en engouer, et me garda chez elle trois ou quatre jours. La petite personne me parut la plus mauvaise tête du monde; elle commença par me dire du mal de son père et de sa bienfaitrice, Mme de Carignan. Au fond, pourtant, tout cela n'était que vice d'éducation; je l'ai retrouvée depuis, en Provence, une femme très sensée et très raisonnable. Je serais riche si je l'avais épousée, mais la Providence m'a mieux servi que toute la bonne volonté de mes meilleurs amis.

Quelque temps auparavant, quand j'étais allé me faire recevoir, à Aix, dans ma charge de conseiller à la Cour des aides, M. d'Albertas, notre premier président, m'avait proposé une demoiselle qu'il connaissait un peu trop. Le pauvre homme a bien cruellement payé ce projet resté sans exécution (1).

(1) Moreau avait, dans cette même année, songé à un autre mariage. En effet, il écrit dans son *Journal*, à la date du 1er avril 1764 : « Je suis venu voir Mme de Sauvigny sur le midi. Elle est chargée de faire, de ma part, une proposition de mariage à Mlle de Quesnon, Anglaise de vingt-huit ans, fille très sensée et très rai-

En 1765 et 1766, Mme de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris, m'offrit une Mlle de Boulainvilliers, qui n'avait pas un sol, et qu'elle désirait établir après l'avoir gardée longtemps chez elle, à Passy.

Mme de Boulainvilliers n'avait épousé son mari que parce qu'elle n'avait rien elle-même, mais elle ne lui a donné que des filles; ses deux aînées ont été Mme de Crussol et Mme de Faudoas; la troisième, la plus belle, la plus aimable de toutes, et dont la mort a causé celle de sa malheureuse mère, a été la marquise de Tonnerre.

J'ai prouvé ma vanité par les mariages que j'ai faits, et j'ai prouvé, en même temps, mon désintéressement : ce ne fut donc pas parce que Mlle de Boulainvilliers était entièrement sans dot que je n'en voulus point; j'expliquai bonnement mes raisons à madame sa parente qui les approuva (1) : le séjour de cette jeune personne dans la plus grande et la plus riche compagnie m'effrayait. J'habitais alors, neuf mois de l'année, ma petite maison de Ville d'Avray, d'où je pouvais remplir, à Versailles, tout ce qui m'était prescrit par mes places. Quelle différence entre mon ménage et les plaisirs du magnifique château de Passy! Cela sautait aux yeux. Mme de Boulainvilliers me sut gré de mes motifs et de ma franchise; elle n'en resta

sonnable, mais qui paraît avoir pris depuis longtemps le parti de vivre fille.

(1) Un des événements de mon mois d'octobre avait été la proposition faite par M. de Boulainvilliers, dans une lettre qu'il m'écrivait, d'épouser Mlle de Boulainvilliers, sa parente. On m'avait donné à dîner à Passy. On était revenu plusieurs fois à la charge et par visites et par billets. Le jour même du mariage de Mme de Galliffet, j'avais été passer une heure, le matin, avec Mme de Boulainvilliers, avec qui je me tirai très honnêtement d'affaire, en lui exposant mes doutes, mes craintes et les inconvénients de cette alliance pour sa cousine même. (*Journal de Moreau*, 3 novembre 1766.)

pas moins mon amie, et a été plus tard celle de Mlle O'Neill, ma seconde femme.

Pour ceux qui voudraient savoir l'origine de cette Mlle de Boulainvilliers, je dirai qu'elle était Boulainvilliers de père et de mère, d'une famille très pauvre et très nombreuse. La mère de celle qu'alors on nommait en riant ma future avait été élevée, dès son bas âge, par des princesses. Elle avait eu, non le tort, car ce n'était pas elle qui dirigeait sa conduite, mais le malheur d'être attachée à la duchesse d'Orléans (1), fille du prince de Conti, dont on a connu les mœurs déréglées, les principes scandaleux et l'esprit libertin. Cette pauvre petite était devenue nubile à cette école; on ne lui a jamais reproché le moindre écart, mais certainement on ne pouvait la soupçonner d'ignorer ce que savait et ce que faisait la duchesse d'Orléans, dans la garde-robe de laquelle elle avait couché plusieurs années.

Enfin, on voulut l'établir : on trouva un homme de son nom, à qui on donna quelque argent et à qui on promit le reste en protections : celle de la maison d'Orléans suffisait pour faire sa fortune. Le mariage eut lieu; ce fut l'évêque de Valence, Milon, qui se chargea de les unir dans une chapelle du Palais-Royal. Ce prélat avait de l'esprit, entendait la raillerie surtout : passant quinze jours à Toulon, en compagnie des officiers de la marine, il avait gaiement accepté de jouer avec eux, au piquet, un hasard qu'ils nommaient *le concile d'Embrun* (2). Il avait été l'un

(1) Louise-Henriette de Bourbon, née le 20 juin 1726, mariée le 17 décembre 1743 et morte en 1759.

(2) Pour comprendre cette plaisanterie, il faut savoir que, sur la demande du cardinal de Fleury, le Roi avait permis, en 1727, à l'archevêque d'Embrun, M. Guérin de Tencin, de réunir un concile provincial dans son palais. Quatorze prélats y furent convoqués. Parmi eux se trouvait M. de Soanen, évêque de Senez, dont une

des pères de cette assemblée, et lorsqu'il demanda ce que c'était que ce hasard : « *Quatorze de valets, monseigneur,* lui répondit-on ; *deux fiches à celui qui les a dans son jeu.* » Le bon prélat se mit à rire et topa à la proposition.

Au mariage des deux Boulainvilliers, mâle et femelle, il ne fut pas si plaisant; je tiens ceci de l'évêque de Metz, Montmorency, à qui il le conta. Il avait préparé un petit discours qu'il adressa aux jeunes époux. Faisant l'éloge de la demoiselle, il rappela l'excellente éducation qu'elle avait reçue d'une princesse... A ce mot de princesse, la duchesse d'Orléans part d'un éclat de rire que le prélat n'arrête point ; mais dès qu'il a cessé, il ôte respectueusement son bonnet, et regardant la duchesse : « *Je demande,* dit-il, *très humblement pardon à votre Altesse; ce n'est point d'elle que j'ai parlé, c'est de Mme l'abbesse de Beaumont-Lestours, qui a inspiré et donné à mademoiselle des principes et des exemples qu'elle n'a point sans doute oubliés.* »

Cela dit, l'évêque remet son bonnet, continue son compliment et achève très gravement la cérémonie, qui ne fut plus interrompue par la princesse.

J'avais donc jusqu'alors refusé toute nouvelle alliance; à la fin, la raison me décida, et je dis à Mme d'Andlau : « *Si vous me trouvez une compagne que vous jugiez propre à rendre mes vieux jours heureux, je la recevrai de votre main.* » Celle qu'elle me proposa appartenait à une très illustre famille, mais étrangère, sans biens et sans parents en France. On appelait ses ancêtres les *O'Neill à la main sanglante*, parce que l'un d'eux, dans une expédition lointaine, ayant fait le serment de toucher le premier au

instruction pastorale entachée de jansénisme fut condamnée par les quatorze autres membres de l'assemblée. Les jansénistes, mécontents de cette juste sentence, prétendirent que le concile n'avait pas été inspiré par le Saint-Esprit, mais guidé par le gouvernement.

rivage ennemi, et se voyant sur le point d'être devancé par un autre chef, se trancha le poignet d'un coup de hache, lança sa main ensanglantée jusqu'à la rive, et en prit ainsi possession le premier. Elle était la petite-fille de l'un de ces patriotes Irlandais qui, en 1688, abandonnés par leur souverain (1), acquirent le droit de rentrer libres dans leur pays, et ne se fixèrent dans le nôtre que pour conserver la religion de leurs pères. Née en France, elle y avait été élevée par une mère et une aïeule pauvres et religieuses, qui n'avaient d'autres ressources que les petits secours accordés par le gouvernement aux catholiques bannis de leur patrie. Son père et tous ses parents étaient morts au service de la France.

Dans ces temps désastreux, assez semblables à ceux qui, depuis, ont affligé notre pays, les émigrés irlandais ne connaissaient que l'autorité et les mœurs de la famille : c'était alors leur force et leur consolation. J'ai entendu bien souvent conter des histoires caractérisant leur courage pendant qu'ils gémissaient sous le joug de Cromwell : elles montrent la générosité fraternelle avec laquelle ils s'entr'aidaient. En voici une que je veux citer : ma seconde femme a vu et connu les personnages dont je vais parler.

Un chef de famille meurt en laissant un garçon et deux filles. Tout cela, pauvre comme Job, criblé de dettes comme les captifs du temps de Tobie, demeurait à Embrun. A la nouvelle de ce malheur, les anciens amis viennent au secours de cette famille : l'un paye une dette ; l'autre se charge de nourrir la veuve. On songe surtout à placer le

(1) Jacques II, roi d'Angleterre, né en 1633, vécut en Hollande et en France pendant le protectorat de Cromwell, régna de 1685 à 1688, fut détrôné par son gendre, Guillaume III d'Orange, et se retira à Saint-Germain-en-Laye, où il mourut en 1701.

fils, et, en quinze jours, toutes les affaires sont nettoyées. Les deux filles restaient : elles avaient une figure passable, mais l'une d'elles était très aimable par son esprit et par sa bonté. Un ami dit : « *Elle ne se mariera probablement pas, mais néanmoins je m'en charge jusqu'à son mariage.* » Un des familiers de la maison, et même le plus ancien, ne paraissait point. Tout le monde en était étonné, et peu s'en fallait qu'on ne fût indigné de ce qu'il n'apportait pas, comme les autres, son tribut de bienfaisance. Il arrive enfin au bout de six semaines ; la famille s'assemble pour le recevoir, et voici comment il s'exprime en s'adressant à la pauvre veuve : « *Ma chère compatriote, vous n'avez plus à placer que celle de vos deux filles qui n'est ni belle ni bonne ; je me suis réservé pour l'épouser et je vous la demande.* »

Cela se passait dans le carême, au moment où les officiers irlandais allaient se rendre à leurs régiments. L'archevêque d'Embrun apprend la nouvelle ; il se présente à la famille : « *J'ai bien vu,* dit-il, *des mariages d'intérêts ou d'ambition ; je n'en ai point encore vu de charité. Dépêchez-vous ; je vous accorde toutes les dispenses nécessaires, et je veux faire la cérémonie.* » Elle eut lieu peu de temps avant la semaine de la Passion. Eh bien ! cette fille qui n'était ni belle ni bonne, à quatorze ans qu'elle avait alors, a été chérie et respectée de son mari, et elle l'a rendu très heureux. L'autre est morte fille ; Mme Moreau ne l'a pas perdue de vue.

Quant à l'anecdote suivante, elle s'est passée dans ce pays, du vivant et après l'émigration de Jacques II, et a été rapportée à ma femme par sa grand'mère, qui en avait été témoin.

Ces malheureux Irlandais, qui avaient perdu la liberté de leur religion et la propriété de leurs biens, n'en étaient que plus attentifs à soigner l'éducation de leurs enfants,

et à semer dans leurs âmes des principes de religion capables de mettre leurs filles surtout (car c'était particulièrement d'elles que les mères étaient occupées) à l'abri des tentations qui assiègent l'indigence.

Les jeunes Irlandaises vivaient ensemble, dansaient quelquefois, et, pour les amusements innocents, les mères se montraient très indulgentes. Mais cinq ou six familles n'avaient souvent qu'une belle robe qu'on prêtait, les jours de bal, à celle qui y était invitée; ainsi, une nombreuse assemblée en possédait parfois tout au plus quatre ou cinq dont les mères pussent disposer, et il arriva qu'en certaines circonstances, celles-ci furent trompées par l'amitié et l'indulgence mutuelles de leurs filles.

Une d'entre elles, qui avait beaucoup d'amies, avait aussi un ami qui se cachait. Elle fut soupçonnée de lui avoir trop accordé ; on la crut coupable; mais il était simple qu'aucune de ses camarades ne voulût lui jeter la première pierre. Un jour de bal, elle parut dans l'assemblée vêtue de la robe appartenant à une très pauvre et très honnête famille. Soit que la mère se fût douté d'une tricherie, soit qu'elle se fût convaincue par ses yeux, elle appela sa fille, qui lui avoua que sa robe avait été portée par mademoiselle une telle. Cette mère était une des meilleures de toute la ville. Vous croyez peut-être qu'elle gronda beaucoup? Point du tout: on oublie les réprimandes, et, dans ce pays-là, il fallait cramponner l'honnêteté et buriner les mœurs; elle se fait remettre la belle, l'unique robe de sa fille : « *Elle est souillée* », dit-elle, et, en sa présence, de ses propres mains, elle la jette au feu. La pauvre enfant pleura sans doute, mais de sa vie elle n'a perdu le souvenir de cette leçon, et, dans la suite, en a plus d'une fois remercié sa mère.

Marie-Thérèse O'Lavery, mère de Marie-Louise O'Neill,

ma seconde femme, n'avait que sept ans lorsqu'un certain M. Bersu, français et habitant de Saint-Germain, où ma belle-mère est née, l'honora d'une marque de confiance bien distinguée et bien singulière. Il demeurait dans la même maison que Mme O'Lavery et, depuis deux ans, ne quittait presque pas son lit. Il n'avait point d'enfants de sa femme, et tenait à lui laisser une somme qu'il avait amassée, et dont les lois lui défendaient de disposer en sa faveur. Un beau jour, profitant de l'absence de Mme O'Lavery, il s'adresse à sa fille, lui demande si elle a une petite cassette fermant à clef; l'enfant lui assure qu'elle a son petit coffre où sa mère ne regarde jamais. « *Eh bien!* reprit le malade, *rendez-moi un service : venez me voir souvent, et déposez dans ce coffre tout l'argent que je vous donnerai à chacune de vos visites. Gardez-en bien la clef, et lorsque je serai mort, ne dites encore rien. Mais quand la justice aura passé partout chez moi, quand vous apprendrez que ma femme sera quitte avec mes parents — qui la tourmenteront — de toutes les affaires de la succession, remettez-lui l'argent que je vous aurai confié.* »

La petite O'Lavery le lui promit, et elle a tenu fidèlement sa parole, sans instruire sa mère de l'engagement qu'elle avait contracté. Celle-ci ne l'a appris que par Mme Bersu, et a connu, par là, tout ce que sa fille valait.

Cette excellente Mme O'Neill, qui avait annoncé de si bonne heure ce qu'elle serait plus tard, m'avait beaucoup désiré comme gendre, et avait craint que mes amis ne réussissent à empêcher notre mariage. Elle ne s'est jamais doutée que sa fille y avait travaillé plus que personne, et avait été assez généreuse pour refuser ma main en alléguant son extrême indigence. Elle a encore moins su par quels moyens extraordinaires celle-ci avait cherché à me dégoûter de cette alliance, quoiqu'elle sentît et la

fortune que je lui faisais, et combien ma personne lui convenait; elle a surtout toujours ignoré que c'étaient ces moyens eux-mêmes qui m'avaient le plus puissamment déterminé à la choisir. Frappé d'étonnement et d'admiration, je m'étais dit : « *Voilà celle qu'il me faut.* » Par ce qu'elle m'avait confié, il m'avait paru prouvé que j'étais le seul époux qui fût digne d'elle, et qu'elle était également la seule femme digne de moi. Je crois même que, si nous ne nous étions pas rencontrés, nous serions toujours restés libres l'un et l'autre.

C'est chez Mme d'Andlau que je vis d'abord Mlle O'Neill; je la trouvai pleine d'esprit; et, après l'avoir assez connue, dans les derniers mois de 1766 et le mois de janvier 1767, pour m'attacher à elle par l'amitié la plus tendre et par l'estime la plus méritée, je l'épousai à Saint-Sulpice, le 4 février 1767.

La plupart de mes amis, et surtout des femmes avec qui je passais ma vie, me firent l'honneur de regarder mon mariage comme un vol fait à leur société. Ils auraient peut-être souhaité que je continuasse à aller, tous les soirs, dans le plus grand monde ; mais je leur répondais quelquefois : « *Quand je serai sourd et ennuyeux, me garderez-vous et m'aimerez-vous? Quand vous me le promettriez, je ne le croirais pas.* »

Je m'étais formé une idée plus juste et plus sérieuse du mariage considéré comme société. Plusieurs de ces dames n'accueillirent point Mme Moreau de la façon qu'elle eût mérité, et qui l'eût engagée à me suivre dans les compagnies auxquelles j'étais habitué ; fière, sensible et tendre, elle aimait mieux se tenir chez elle que d'être simplement soufferte. J'ai su, depuis, que l'on avait dit d'elle qu'elle avait beaucoup d'esprit et de raison, mais qu'elle n'était pas aimable. Son principal devoir étant de

l'être pour moi, je certifierai toujours qu'elle l'a rempli. Cependant, un certain nombre de mes anciens amis sont devenus les siens, et il est arrivé, tout naturellement, que ce sont ceux-là avec lesquels j'ai vécu le plus volontiers. Les parents de ma première femme lui témoignèrent une grande affection, et ceux qui voulurent prendre la peine de la connaître ne purent s'empêcher de lui rendre justice.

Elle était grosse lorsque je la menai, en 1767, à Verderonne (1), terre de Mme la comtesse d'Andlau, à cinq lieues de Compiègne, où elle resta pendant le temps que je devais moi-même passer à la Cour. Je demeurai quelques jours avec elle chez mon ancienne amie, et ce fut là que je reçus, de M. le duc de la Vauguyon, une lettre qui me surprit fort agréablement. J'ai déjà dit que je l'évitais depuis longtemps; mais ce fut lui qui revint à moi le premier; et, comme dans ces *Mémoires* je n'avance rien dont je n'aie la preuve par écrit, je puis citer une lettre de lui que j'ai conservée; elle est du 13 avril 1767, et commence par ces mots : *A quel jeu vous ai-je perdu, monsieur?*

Celle qui me parvint à Verderonne était datée de Compiègne et m'avait été renvoyée de Paris; M. le duc de la Vauguyon s'y plaignait encore de ce que je ne le voyais plus, et me prévenait qu'il avait bien des choses à me confier sur l'éducation des princes, qu'il était temps que je composasse les ouvrages nécessaires pour terminer la carrière de leur instruction. Il me priait de venir à Compiègne, et, en attendant, me proposait de travailler à deux discours : l'un, sur *la justice*; l'autre, sur *la fermeté.*

J'avais appris, avant de partir de Paris, qu'une espèce de savant, appelé Bouquet, d'abord avocat, puis abbé et

(1) A lire, p. 419, le récit du voyage de Moreau à Verderonne, et la description des châteaux de Fitz-James et Liancourt.

homme d'affaires de M. l'évêque d'Orléans, et qui avait des systèmes assez faux sur notre ancienne histoire, avait reçu publiquement les compliments de ce qu'il était nommé pour s'occuper à donner à nos princes des institutions de droit public. Je savais que cet homme avait vu plusieurs fois M. le duc de la Vauguyon, qui l'avait chargé d'écrire. J'avais, sur cela, consulté mon ami, le président Hénault (1) ; celui-ci, persuadé comme moi que M. de la Vauguyon l'avait choisi pour exécuter mon plan, m'avait conseillé de le faire imprimer.

La lettre de M. de la Vauguyon me parut donc une preuve certaine qu'il ne revenait à moi que parce qu'il n'avait pas trouvé mieux, et était mécontent des essais que, d'après son ordre, on avait tentés : la Bonneterie et Bouquet avaient été, en effet, successivement employés et éconduits. Mon amour-propre fut flatté de cette sorte de triomphe, et j'adressai au duc de la Vauguyon une lettre dont j'ai gardé copie ; elle peignait assez bien les dispositions de mon âme, irritée des efforts que l'on avait faits pour se passer de moi, mais très satisfaite de ce que l'on était forcé d'y revenir. J'annonçai que j'irais à Compiègne.

Je m'y rendis au bout de quatre jours. M. le duc de la Vauguyon me fit ses propositions ; je lui parlai très honnêtement de mon mécontement, mais je ne le lui dissimulai point ; j'ajoutai que, n'ayant plus Mgr le Dauphin, je ne pouvais me mettre à travailler pour l'éducation des princes que d'après un ordre du Roi. Il m'affirma qu'il l'avait, et qu'il me nommerait à Sa Majesté dès qu'il aurait mon consentement. Il m'offrit et j'acceptai 4,000 livres de gratification annuelle devant m'être payées sur la cas-

(1) Charles-Jean-François Hénault, né en 1685, mort en 1770, magistrat et historien ; membre de l'Académie française en 1763.

sette de Mgr le Dauphin. Je consentis à tout, mais j'exigeai qu'il prît le bon du Roi et qu'il m'écrivît, de la part de Sa Majesté, une lettre qui me servît de titre. Tout me fut promis. Je ne dis rien de cette mission; je voulais avoir, avant tout, ma lettre, que M. le duc de la Vauguyon trouva, pendant quelque temps, des prétextes de différer. Je ne fis pas un long séjour à Compiègne; j'en partis comptant sur la parole du gouverneur des princes, et je revins joindre ma femme et mes amis à Verderonne.

Ce fut là que je commençai et que je finis presque en entier un de mes meilleurs ouvrages : c'est mon *Traité de la Justice*, adressé à Mgr le Dauphin (1). Je me rappelai la fameuse devise de notre roi Charles le Sage, qui avait écrit sur ses armes : *Justice et fermeté, recte et fortiter*, et je me proposai de réduire à ces deux qualités tous les devoirs des rois. Mon *Traité sur la Justice* est un développement complet, non seulement des engagements généraux que contracte un souverain vis-à-vis de ses peuples, mais encore de tous les devoirs d'un roi de France, fondés sur la constitution de notre monarchie. J'y passe en revue toutes les grandes parties de l'administration, et il n'y a point d'objet intéressant pour le gouvernement, sur lequel je ne promène l'attention du prince. J'ai mis dans cet ouvrage toute l'énergie, toute la chaleur, toute la pompe du style même, qui convient aux grandes matières que j'y expose.

Lorsque je fus de retour à Paris, je reçus la lettre que M. de la Vauguyon m'avait si formellement promise, mais il avait fallu que Mme la duchesse de Noailles la demandât plus d'une fois. Elle n'était pas tout à fait dans les termes que j'avais espéré; néanmoins, elle mentionnait

(1) Petit-fils de Louis XV et son successeur, sous le nom de Louis XVI.

les bontés que feu Mgr le Dauphin avait pour moi et *l'estime particulière dont il m'honorait.* Tel est le motif que M. de la Vauguyon donne au choix qu'il a fait approuver par Sa Majesté, et c'est de sa part qu'il m'annonce qu'Elle a bien voulu m'accorder une gratification annuelle de 4,000 liv., dont je serai payé, de six mois en six mois, *sur la cassette de Mgr le Dauphin :* ce dernier engagement, soit dit ici en passant, n'a jamais été rempli.

Dès que je fus en possession de cette lettre, je portai à Versailles mon *Traité sur la Justice;* je fus également loué et sur l'ouvrage en lui-même, et sur ma diligence. On le mit entre les mains de Mgr le Dauphin, de l'écriture duquel on m'en montra, dans la suite, des extraits.

Il m'arriva alors une chose qui prouve combien la passion et les préventions aveuglent les personnes les plus droites, quand elles épousent un parti sans réserve ; mais pour faire entendre ceci, il faut remonter plus haut.

M. le duc de Choiseul avait repris les affaires étrangères à la fin de 1766. De ce moment, j'espérai voir rétablir ma gratification annuelle sur ce ministère, aux termes des deux lettres de M. de Silhouette et de M. de Choiseul, qui m'avaient été écrites en 1759. J'en parlai à l'archevêque de Cambrai et à tous ceux des amis du ministre qui étaient aussi les miens. Ils improuvèrent hautement ses préventions et celles de la duchesse de Gramont contre moi, mais tous échouèrent dans leurs sollicitations. M. de Choiseul leur répondit que j'étais l'ami du duc de la Vauguyon et, par conséquent, un fripon et un intrigant.

Je me bornai donc à demander, non plus que l'on s'entremît pour moi, mais que le ministre daignât m'entendre. Mon mariage était une occasion d'obtenir des

faveurs ; je ne voulus réclamer que justice. Je suppliai la comtesse de Gramont, qui s'intéressait très vivement à moi et soupait très souvent avec le duc de Choiseul, de le décider à m'accorder un quart d'heure d'audience ; il y consentit et me donna son jour et son heure. La comtesse de Gramont me le manda ; je me présentai à point nommé et à l'instant indiqué dans l'antichambre du ministre ; j'y montai la garde trente-six heures à peu près. Enfin, je fus introduit.

Le duc de Choiseul est l'homme du monde à qui j'ai trouvé le plus de pénétration et d'esprit ; il entend dès le premier mot tout ce qu'on a à lui expliquer. Je ne sollicitai point de grâce ; mais je lui dis : « *Ma cause est excellente et jugez-la. La voici.* » Je lui contai mon histoire, je lui rappelai mes titres. Ce fut alors qu'il me répondit que *je mangeais à deux rateliers.* « *Cela peut être vrai*, répliquai-je, *mais ce n'est pas ma faute, et tous ces rateliers sont au même maître qui est le Roi.* » Insensiblement, je le voyais reculer devant mes bonnes raisons : c'est un grand pouvoir que celui de la justice et de la vérité ; c'est la plus sûre, c'est la plus efficace de toutes les forces. Le duc de Choiseul se débattait de loin contre elle ; mais, corps à corps, il était toujours obligé de céder. Je crois son âme droite et généreuse ; peut-être que, si les circonstances m'eussent lié avec lui, j'aurais eu d'importantes occasions de le servir mieux que ne l'ont fait ceux auxquels il a livré sa confiance et qu'il a enrichis. Au bout d'un quart d'heure, je le réduisis, et il finit par me demander s'il y avait un bon du Roi pour ma gratification. « *Il faut qu'il y en ait un,* lui répondis-je, *monsieur le duc, car votre lettre du mois d'août 1759 n'est pas une légèreté et encore moins un piège ; ce bon, je ne l'ai pas vu, mais j'ai compté sur votre parole.* » Il relut sa lettre et ajouta : « *Dites à Gaudin de me parler de votre affaire et de m'apporter le bon*

du Roi. » Je m'aperçus bien que je sortais victorieux de cette lutte. J'allai trouver Gaudin, et au bout de trois jours, la comtesse de Gramont et moi reçûmes, l'un et l'autre, une lettre de Gaudin nous marquant qu'à partir du 1er janvier 1767, je serais payé comme autrefois de ma gratification annuelle de 3,000 livres.

Ma reconnaissance envers M. de Choiseul n'avait pas encore eu le temps de rien perdre de sa vivacité, quand, au mois de juillet, la duchesse de Noailles rencontrant chez la Reine la comtesse de Gramont qu'elle savait être mon amie, lui dit : « *Vous devez un compliment à M. Moreau.* » Elle lui fit part, aussitôt, de la lettre par laquelle M. de la Vauguyon m'avait annoncé mes 4,000 livres de gratification comme le prix de mon travail.

Deux jours après, je me rends à Versailles, je trouve la comtesse de Gramont furieuse contre moi ; l'archevêque de Cambrai était avec elle ; tous les deux se mettent à me chanter pouille : « *C'est pour le coup,* me disent-ils, *que l'on va vous traiter d'intrigant. Quoi! vous vous chargez de travailler pour l'éducation des princes sachant où en est M. de Choiseul avec M. de la Vauguyon! Soyez bien sûr qu'il vous ôtera votre gratification sur les affaires étrangères ; vous êtes fou et vous vous perdez.* » Je répondis que la preuve, au contraire, que je n'étais pas un intrigant, était l'engagement que je venais de contracter de me livrer à une besogne qu'ils m'apprenaient devoir déplaire à M. de Choiseul, mais que je regardais, moi, comme devant me faire le plus grand honneur auprès de tous les ministres.

Il me paraissait si évident que j'avais raison, que j'ouvrais de grands yeux sans pouvoir comprendre que j'eusse fait ou une chose malhonnête, ou une chose imprudente. On me tint longtemps, cherchant à me prouver qu'il fallait aller m'excuser auprès de M. de la

Vauguyon, et renoncer à toute espèce de travail pour l'éducation. Je ne fus ni touché par les motifs, ni ébranlé par les menaces ; mais, si j'avais suivi ce beau conseil, en supposant même qu'ainsi j'eusse fait ma cour à M. de Choiseul, il ne m'en eût pas aimé davantage, et j'aurais perdu une occasion unique de rendre un véritable service à nos princes et à l'État; j'aurais supprimé un grand nombre d'ouvrages intéressants qui ne peuvent que répandre de nouvelles lumières sur le droit public et sur l'histoire de la monarchie ; je me serais privé et de l'honneur qui peut m'en revenir, et des émoluments qui y ont été attachés. Tout cela, par déférence pour deux têtes enthousiastes, fort capables de prêter à M. de Choiseul une façon de penser très éloignée de son caractère.

Je réfléchis cependant sur tout ce qui me fut dit dans cette conversation, et je crus qu'afin de me mettre à l'abri de reproches, même injustes, je devais annoncer, aux ministres en position d'influer sur mon sort, les nouveaux engagements que j'avais pris et que j'avais déjà commencé à remplir. Je promis à M. de Cambrai d'écrire à son frère ; je le fis même en sa présence. Je l'instruisais de ce qui m'était arrivé, je soumettais ma conduite à son jugement, je lui demandais la continuation de ses bontés, et je lui protestais qu'en acceptant cette commission, j'avais espéré m'en rendre digne de plus en plus.

Je vis M. Bertin ; il approuva ma manière d'agir. Quant à M. de Laverdy, au département duquel ma place était principalement attachée, je chargeai Cromot de lui remettre un mémoire dans lequel je l'informais de tout ce qui s'était passé, et le sollicitais d'approuver un travail qui ne pouvait être que très honorable pour moi et très utile à la famille royale.

Cromot m'avertit que mon mémoire avait fort mal

réussi, que M. de Laverdy me savait mauvais gré de l'engagement que j'avais pris, et que lui, Cromot, me conseillait d'y renoncer, si je ne voulais pas m'attirer la disgrâce de ce ministre, qui était en état de me tout ôter.

M. le duc de Choiseul ne me répondit pas, mais me fit recommander par la Ponce de venir le trouver. J'y allai. Le ministre me laissa attendre trois heures, et me reçut enfin. Il me dit que j'avais eu raison de lui écrire, qu'il ne saurait blâmer ma résolution, qu'il me donnait son agrément ; mais, en même temps, il me débita tant de sarcasmes sur l'éducation des princes et sur ceux qui y étaient attachés, que je vis bien que rien n'était moins propre à lui faire sa cour que la commission dont j'étais chargé. Je feignis de ne pas entendre tout cela ; je le remerciai, et j'affirmai hautement à M. de Cambrai que j'avais l'assentiment de son frère, dont, à cette occasion, il admira l'heureux caractère et la rare condescendance.

Le contrôleur général était celui qui m'embarrassait le plus ; mais, pendant que je me rendais à Versailles, près M. de Choiseul, ma femme écrivait une lettre très sage et très pressante à notre ami Cromot, en le priant de la mettre sous les yeux de M. de Laverdy. Cromot lui-même jugeait le procédé de son ministre aussi injuste que déraisonnable : il retourna à l'abordage. Il sut si bien le tourner et le retourner, qu'il lui arracha un consentement qu'il m'apprit en faisant l'éloge de l'éloquence de ma moitié ; toutefois, il ajoutait que le contrôleur général, en me donnant son acquiescement, avait répété à plusieurs reprises que c'était à mes risques, périls et fortune, et que si plus tard mes liaisons avec M. le duc de la Vauguyon me procuraient quelques désagréments, je ne devrais les imputer qu'à moi-même. Je ne souhaitais pas autre chose, car je ne prévoyais pas ces désagréments

dont pourtant, dans la suite, je n'ai pas été exempt.

A mon *Traité de la Justice* succéda celui *de la Fermeté :* il est le complément de mon plan sur la morale des rois. J'y déployai la même chaleur de style que dans le premier. Ceux qui l'ont lu en ont été au moins aussi contents ; quelques-uns même en ont paru encore plus satisfaits, peut-être pour le motif qui les portait à me dire que cet ouvrage ne pourrait jamais voir le jour pendant le règne sous lequel il était écrit.

CHAPITRE XI

Le Roi s'empare du comtat d'Avignon. — Droits du Saint-Siège et intérêts du domaine de France. — M. Maynon d'Invau aux finances. — Histoire de ses perruques. — Écrits divers. — *Des bornes de l'esprit humain.* — M. de Maupeou, chancelier et garde des sceaux. — Entrevue à Versailles. — Le féal Le Brun. — M. de Monclar et le chancelier. — Maréchaussée et Fête-Dieu. — Pétigny, secrétaire de la chancellerie. — Arrêt rendu et cassé. — M. Pomme. — Mes vapeurs. — *Hoc Itacus velit et magno mercentur Atridæ.* — Départ pour Aix-la-Chapelle en compagnie de l'archevêque de Cambrai et de la comtesse de Gramont. — Séjour à Heverley, près Louvain, chez le duc d'Aremberg. — Visite aux archives de la grande église d'Aix-la-Chapelle. — M. d'Albertas, premier président de la Cour des comptes, aides et finances de Provence, vient à Paris. — Il m'emmène à Compiègne. — Affaire d'Albertas contre Nibles.

En septembre 1768, M. de Laverdy se brouilla avec M. de Choiseul; il intrigua même contre lui. Celui-ci n'intriguait pas, mais personne ne savait mieux que lui déconcerter les menées de cour et dérouter tous les manèges qui pouvaient lui nuire (1); il désarçonna M. de Laverdy et le fit renvoyer.

(1) Au début de cette année-là, il avait déployé toute l'habileté dont il était capable, pour essayer d'étouffer l'affaire suivante, que rapporte Moreau dans son *Journal :*

Dimanche 3 janvier 1768. — On conte dans Paris une histoire effroyable du vicomte de Choiseul, notre ambassadeur à Naples. Il avait, dit-on, une chanteuse célèbre, Mlle Gabrielli: lasse de lui, elle lui a préféré M. de Kaunitz, l'ambassadeur de Vienne. Dans un accès de colère, le vicomte de Choiseul a donné deux coups d'épée à cette fille; l'un, arrêté par une baleine de son corps, ne l'a point blessée; l'autre a percé le bras. Tous les étrangers ont pris parti

Lorsque ce ministre fut éconduit, je venais de composer, sur son ordre, et de faire imprimer un ouvrage dans lequel je me trouvai courir la même carrière que mon célèbre et irréconciliable antagoniste, M. de Monclar. On se rappelle que le Roi s'était mis en possession du comtat d'Avignon : M. de Choiseul avait chargé le parlement d'Aix de cette conquête ; il était incertain si la France devait le garder, mais c'était le vœu du Parlement. M. de Choiseul avait choisi M. de Monclar pour écrire un grand ouvrage destiné à établir les droits du Roi sur cet ancien domaine de la Provence. Vraisemblablement, M. de Laverdy, qui était dévot ou qui voulait le paraître, sut que la dissertation du procureur général de Provence n'était rien moins que religieuse : il tombait assez indécemment sur le Saint-Siège, sous prétexte d'attaquer les entreprises de la cour de Rome. Je reçus donc ordre de traiter la même question et de le faire d'une manière qui ne pût choquer personne.

Je me livrai à la recherche des titres qui me manquaient ; j'examinai ceux que l'on me confia, et je constatai, effectivement, beaucoup de vices dans les actes par lesquels les papes s'étaient fait céder ce petit pays. J'ai conservé toute la correspondance que j'eus avec M. de Laverdy à ce sujet; et mon travail, qui ménageait également les

pour elle. Le spectacle, dont elle faisait les délices, a manqué. On l'a dit ou fait passer tout de suite à Turin. Cette affaire est très grave.

Mercredi 6 janvier 1768. — L'histoire du vicomte de Choiseul se confirme. M. de Choiseul, en l'apprenant au Roi, l'a prié que le duc de Praslin pût l'ignorer; cela est peut-être convenu entre eux : c'est le moyen de sauver la révocation.

Mardi, 12 janvier. — On ne sait encore si l'on fera revenir M. le vicomte de Choiseul de son ambassade. Le Roi a dit à M. de Choiseul : « *Je ne dois point donner d'ordres là-dessus; c'est à vous autres à décider du parti qu'il faut prendre.* » Tout Paris veut que le marquis de Noailles prenne sa place.

droits du Saint-Siège et les intérêts du domaine de nos rois, lui parut si propre à donner une juste idée de la question, qu'il m'avertit qu'il allait le faire imprimer au Louvre par ordre du Roi. Je l'en détournai : je ne croyais pas qu'il convînt au Roi de prendre si hautement des engagements, quand il me semblait si probable qu'il devait rendre un jour le pays dont il s'était emparé (1), car je n'avais point dissimulé les avantages que la cour de Rome pouvait tirer d'une longue possession. L'ouvrage fut imprimé à l'ordinaire, et on était sur le point de le distribuer lorsque M. de Laverdy fut renvoyé.

M. de Choiseul mit à la tête des finances M. Maynon d'Invau (2), qui n'a jamais été que son commis. Il était difficile de rencontrer un original plus bardé de philosophie et de ridicules. L'histoire de ses perruques occupait, tous les jours, quatre valets de chambre, qui n'avaient point d'autres fonctions que de les tenir bien poudrées, pour que Monseigneur pût en changer chaque fois qu'il allait au conseil et en revenait.

Entièrement dévoué à son protecteur, il ne m'aimait pas ; mais j'avais encore auprès de lui une tache : j'étais mal avec les Encyclopédistes, qui avaient toute sa confiance. J'en fus donc plus mal accueilli même que je ne l'avais été de M. de Laverdy. Je lui parlai de mon travail sur Avignon comme d'un enfant posthume de son prédéces-

(1) En effet, Louis XV, qui avait occupé le comtat d'Avignon en 1768, le rendit au Pape en 1771.

(2) Maynon d'Invau, né en 1721, conseiller d'État, homme peu laborieux, d'une santé faible, incapable d'énergie. Son inertie, rapprochée de la conformation physique de sa tête, donna naissance à l'épigramme suivante :

> Midas avait des mains qui changeaient tout en or ;
> Que notre contrôleur n'en a-t-il de pareilles !
> Pour l'État épuisé, ce serait un trésor.
> Mais, hélas ! de Midas il n'a que les oreilles !

seur. Il consulta M. de Choiseul, et il fut décidé que toute l'édition en serait retirée par M. de Sartine (1), qui la garderait. Je n'en fus pas étonné : le ministre des affaires étrangères ne voulait point d'un écrit pouvant partager l'attention du public avec celui qu'il comptait si bien payer à M. de Monclar. Ce n'est pas tout : M. d'Invau, affectant de me confondre avec une foule de prétendus jurisconsultes que M. de Laverdy avait attachés à son ministère, manifesta l'intention de me renvoyer avec eux. J'eus encore, dans cette occasion, les plus grandes obligations à M. Bertin : il rappela mes services ; il eut la bonté de vanter ma personne ; enfin, il prit si chaudement mon parti que je fus excepté de la proscription. Il est vrai que, pendant toute l'année que le ministre est resté en place, à peine l'ai-je vu trois fois. Je continuais de travailler avec M. Bertin, et je me livrais en entier aux ouvrages que j'avais entrepris pour nos princes.

Après mon *Traité de la Justice* et celui *de la Fermeté*, je dressai une espèce de tableau raisonné de toute l'administration de la justice en France. Son but était de faire connaître à Mgr le Dauphin les titres, les caractères et les fonctions de toutes les places, de tous les corps, de toutes les dignités, qui partagaient l'exercice de l'autorité publique.

Je composai, ensuite, un ouvrage qui était peut-être le plus difficile de tous. Ce fut moi qui le proposai à M. de la Vauguyon ; c'étaient des *Institutions politiques et morales* sur les devoirs du prince relatifs à la religion, au culte public, à l'autorité des ministres de la foi. Je ne concevais

(1) Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, comte d'Alby, né à Barcelone en 1729, conseiller au Châtelet dès l'âge de vingt-trois ans, lieutenant criminel en 1755, lieutenant de police en 1759, secrétaire d'État à la marine, puis ministre, fut disgracié le 14 octobre 1780, et mourut à Tarragone en 1801.

pas que, sur des questions aussi importantes et dans lesquelles l'abus est si voisin de la règle, on laissât les princes dans une ignorance aussi profonde, et qu'on exposât l'héritier présomptif du trône, en ne lui donnant aucuns principes fixes sur cette matière, à flotter éternellement entre les écarts et la licence de l'irréligion qui pourrait lui faire tout entreprendre, et la pusillanimité du fanatisme qui voudrait le réduire à tout souffrir. Je désirais que le prince fût instruit de tous ses droits et connût, en même temps, tous ses devoirs. M. le duc de la Vauguyon eut bien de la peine à se rendre ; il n'admettait, sur ce point, d'autre vertu que la docilité, et je prétendais, moi, que cette docilité devait être éclairée. Je fis pourtant mon travail et je le lui portai. Je l'avais écrit sous une nouvelle forme : je l'avais rédigé en entretiens entre le prince et son gouverneur, parce que je souhaitais qu'il devînt un exemple de la méthode à suivre pour forcer les princes à découvrir eux-mêmes des vérités qu'on leur présente ordinairement toutes mâchées, et qu'on leur épargne même la peine de digérer. Je crois être parti de vérités évidentes et avoir pris un juste milieu entre tous les excès.

Ce qui m'a fait juger ainsi, c'est qu'ayant montré cet ouvrage à différents évêques que l'on n'a pas soupçonnés d'être parfaitement d'accord entre eux, je les ai vus tous donner beaucoup d'éloges à ma production. J'ai répété la même épreuve auprès de magistrats que l'on ne supposait point trop dévoués à l'épiscopat, et, à ma grande satisfaction, je les ai eus encore pour approbateurs. M. le duc de la Vauguyon lui-même fut très étonné de n'avoir rien à critiquer dans mes maximes ni dans les conséquences que j'en tirais. Il a gardé mon travail, mais j'ai lieu de penser qu'il ne l'a jamais remis à nos princes. Ces matières, ce-

pendant, me paraissaient très dignes de leur être présentées, et c'est principalement afin de prévenir toutes les disputes de religion, qui ont si fort importuné le gouvernement, que j'ai fait depuis, pour moi seul, un écrit intitulé : *Des bornes de l'esprit humain*, où je prescris également des bornes aux recherches dangereuses de la philosophie et aux curiosités inutiles des théologiens. Ces ouvrages m'occupèrent jusqu'à la fin de l'année.

Peu de jours avant le voyage de Fontainebleau de 1768, on obtint enfin la démission du vieux chancelier de Lamoignon; et sur celle du vice-chancelier, qu'on lui avait donné pour successeur, M. de Maupeou, fils de celui-ci et premier président du Parlement, réunit le titre de chancelier et celui de garde des sceaux (1).

Je l'avais connu autrefois au Palais et chez son père; je n'avais jamais eu avec lui aucunes relations d'affaires, encore moins d'intimité. J'allai à Versailles lui rendre ce que l'on doit à un nouveau ministre. Dès qu'il m'aperçut, il s'approcha de moi et me dit à l'oreille : « *Je vous ai écrit pour vous prier de venir me voir; je vais ce soir à Paris, et vous y trouverez mon billet.* »

Effectivement, on me remit sa lettre quand je rentrai chez moi : il me donnait rendez-vous au Palais, le lendemain, à quatre heures du soir. Lorsque j'arrivai, il n'était pas là. Son suisse me demanda mon nom, m'avertit que la porte était ouverte pour moi, et qu'il était chargé de me faire des excuses de ce que Monseigneur avait été obligé de sortir un moment. Surpris de ce compliment, je le fus encore bien davantage de l'accueil que je reçus du chancelier et des éloges qu'il me prodigua. Il me témoigna tous ses

(1) René-Nicolas de Maupeou, né à Paris en 1714, succéda à son père comme chancelier en 1768, fut exilé en 1774 et mourut en 1792.

regrets de ce que j'avais attendu cinq ou six minutes, manda son suisse, et me désignant : « *Vous voyez M. Moreau ; de jour et de nuit, à quelque heure qu'il vienne, j'entends que ma porte lui soit toujours ouverte.* »

Nous voilà ensuite assis, et moi qui n'avais pas grand'-chose à dire, à peine avais-je le temps de parler. Il me demanda mon amitié, le secours de mes lumières : « *Il y avait longtemps qu'il savait ce que je valais ; il se promettait bien d'employer mes talents.* » Afin de me prouver sa confiance, il enfile l'histoire très détaillée de sa conduite, m'étonne par des confidences qui me font tomber des nues ; puis il ajoute, en se familiarisant jusqu'à me tutoyer : « *Tu connais mon père, tu sais qu'il n'a rien fait : eh bien ! s'il avait fait quelque chose, je ne serais pas chancelier ; mais je conduisais tout, j'étais dans l'intimité des gens de la Cour. Ne trouves-tu pas que j'aie habilement agi?* » En vérité, je cherchais ce que je pourrais répondre ; je croyais avoir devant moi un homme enivré de sa fortune, et je n'étais pas suffisamment à même d'apprécier son caractère pour avoir quoi que ce soit à répliquer. Je n'avais jamais été bien avec son père, non que j'eusse eu à me plaindre personnellement de lui, mais parce que jamais je ne lui avais vu accomplir ni proposer aucune chose bonne ou utile, et que, quand j'avais eu à l'entretenir d'affaires, j'avais rencontré un homme qui battait la campagne et tâchait de parler beaucoup pour ne rien dire.

Après mille détails que me donna le chancelier, il en arriva enfin à ma compagnie d'Aix et à la cour des aides de Montpellier, dont il n'ignorait pas que je possédais la confiance. Il me réclama un état des affaires que l'une et l'autre avaient devant le Roi, et une liste des meilleurs sujets composant ces deux corps. Je lui promis de le satisfaire, et je l'ai fait ensuite avec la plus grande bonne

foi et sans mal parler de personne, mais en louant beaucoup les talents et les services de ceux qui, dans ces compagnies, pouvaient se rendre utiles au gouvernement. Il finit par me raconter qu'il était sorti pour aller visiter l'hôtel de Gramont, qu'il désirait louer. Il ajouta : « *Vous serez mon voisin* (je demeurais dans la rue Basse du Rempart), *vous viendrez me voir souvent. En attendant, je veux que tu viennes à Fontainebleau. Tu n'auras pas, s'il te plaît, d'autre table que la mienne, et tu verras que nous ferons de bonne besogne ensemble ; car, sérieusement, entendez-vous, monsieur Moreau, j'ai grand besoin de vous, et comptez que vous ne vous trouverez pas mal de tous les services que vous me rendrez.* »

Lorsque, plus tard, j'ai été maltraité par ce même homme qui, dans le premier moment de sa dignité, s'adressa à moi avec tant d'empressement, je n'ai pu me former une idée juste de ses projets à mon égard, et je me suis imaginé qu'il n'en avait point. Cependant, son intention n'était-elle que de me tâter, de me connaître, de juger de mes lumières sur l'administration ou de mes talents pour l'intrigue ? Il devait donc me faire, ou, du moins, me laisser parler ; mais c'est tout au plus si j'en avais eu le temps. Peut-être, néanmoins, en dis-je assez pour montrer la nigauderie de mon âme et mon caractère tout d'une pièce ; peut-être aussi sa mauvaise volonté envers moi a-t-elle été l'effet de quelques causes postérieurement découvertes. On en jugera par la suite.

Deux jours après, je lui portai moi-même les états qu'il m'avait demandés. Je partis pour Fontainebleau, persuadé que j'aurais quelque part dans sa confiance, et bien résolu de la mériter par les meilleurs conseils que je pourrais lui donner. Depuis longtemps, on sentait la nécessité d'avoir un chancelier ; je souhaitais sincèrement que

celui-ci fût un grand homme; je cherchais même à m'en flatter; pourtant, ma première conversation avec lui ne m'avait laissé que des doutes. J'allai souvent dîner chez lui : au début surtout du voyage, il me traitait à merveille; mais je ne rencontrai point son féal, son ami Le Brun (1); je ne le connaissais pas et j'ignorais qu'il eût, sur M. de Maupeou, le plus grand ascendant.

Une chose me peinait à cause de l'attachement que ce dernier avait commencé à m'inspirer, c'était la multiplicité des propos qu'il tenait à table; ces propos ne me paraissaient ni dignes ni prudents. Il était, avec tout le monde, d'une familiarité qui n'avait ni l'air ni le mérite de l'estime. L'archevêque de Cambrai alla le voir : il avait sur les droits de son archevêché une grande affaire au conseil. Le chancelier lui dit : « *J'ai obtenu du Roi des lettres de comptabilité pour continuer d'être votre homme d'affaires* »; car, en ce moment, il semblait ne vouloir jurer que par M. de Choiseul : il lui devait sa place; aussi caressait-il prodigieusement les parlements.

M. de Monclar, procureur général de celui d'Aix, qui, depuis mes remontrances de 1763, avait résolu ma perte, s'était trouvé autrefois assez lié avec le vice-chancelier de Maupeou, et s'était promis de tirer parti de son fils; il y songea surtout dès qu'il sut que M. de Choiseul l'avait fait chancelier. Ce fut alors qu'il forma le projet et conçut l'espérance de parvenir au ministère; il convoitait particulièrement celui des finances, pour lequel, en effet, il avait beaucoup de talents, qu'il s'exagérait peut-être lui-même, mais que ses amis ne cessaient de vanter.

M. le chancelier appréciait tout l'esprit de M. de Monclar, sentait à merveille que, s'il était un jour ministre,

(1) Ce Le Brun était secrétaire du chancelier et inspecteur du Domaine.

son habileté d'un côté, et d'un autre, ses liaisons avec M. de Choiseul, lui donneraient le plus grand crédit et la plus forte influence. En conséquence, il le flatta, chercha à se l'attacher, mais uniquement afin de l'écarter du ministère et pour se tenir en garde contre ses intrigues. Il m'a raconté depuis, au mois de juillet 1771, que c'était lui qui l'avait empêché d'être contrôleur général; je crois qu'il m'a dit vrai : on verra bientôt pourquoi.

Quoi qu'il en soit, du fond de sa province, ce même M. de Monclar travaillait à me nuire; j'en eus, vers ce temps-là, une preuve bien convaincante : membre et député de la cour des aides de Provence, je suivais toutes ses affaires ; nous en avions une contre le Parlement, dans laquelle il s'agissait d'un très médiocre intérêt. Cette compagnie nous disputait le droit d'avoir, aux processions de la Fête-Dieu, une petite escorte de maréchaussée dont nous avions toujours joui. L'un des plus honnêtes maîtres des requêtes que j'aie connus, M. Lenoir, en était rapporteur, parce qu'il était chargé de tout ce qui concernait la maréchaussée. Comme il était question de faire la guerre de bonne foi, et de se communiquer mutuellement toutes les raisons que les deux compagnies pouvaient mettre en avant, il me confia, un jour, le dossier de cette affaire, en me disant : « *Il est juste que vous répondiez aux Mémoires du Parlement. Vous en trouverez là dedans un nouveau.* »

Effectivement, je répondis à ce Mémoire, qui n'était que sur l'objet de la discussion ; de plus, je parcourus toutes les pièces qui l'accompagnaient et que M. Lenoir n'avait pas lues. Elles lui avaient été fournies par les bureaux de M. de Choiseul, et j'y découvris plus de dix lettres de M. de Monclar à ce ministre, pleines de noirceurs et d'accusations contre moi. Je laissai ces lettres sans m'en occuper davantage, mais je me tins pour averti.

Ce fut dans ces circonstances que M. de Monclar vint à Paris, sur la fin de 1768. Il n'en repartit que pendant le voyage de Fontainebleau, en 1769. Son prétexte, auprès du chancelier, était de terminer les affaires du Parlement, et on se rappelle qu'il en avait un grand nombre contre nous ; auprès de M. de Choiseul, c'était la nécessité de traiter celle d'Avignon, et de publier le grand ouvrage qu'il avait fait pour en justifier la conquête. Le vrai motif était le projet formé par lui de remplacer M. d'Invau, dont M. de Choiseul comprenait bien qu'il ne tirerait jamais grand'chose.

Voilà donc M. de Monclar à Paris, entièrement livré à M. de Choiseul, mais voyant sans cesse M. le chancelier, arrangeant avec lui les affaires de sa compagnie, et cherchant à les multiplier parce qu'il avait besoin d'un long séjour dans ce pays. Il dit tant de mal de moi à M. de Maupeou, que celui-ci voulut avoir l'air de me disgracier; je m'aperçus bien vite d'un changement si marqué dans les manières du chef de la justice, que je pris le parti de ne plus me rendre chez lui que rarement, et lorsque ma compagnie me l'ordonnerait. Ce n'est pas tout : M. de Monclar sentait que les raisons de la Cour des aides gagnaient toujours à passer par moi; il alla jusqu'à soutenir que le chancelier ne devait plus traiter qu'avec notre premier président ou notre procureur général, qui pourtant étaient à cent cinquante lieues, et qu'il fallait m'écarter. Aussi remarquai-je bien que l'on désirait ne plus m'entendre sur ce qui nous intéressait; j'en fus réduit à discuter tout par mémoires. Je ne m'expliquais pas cette conduite, je n'étais pas assez profond pour pénétrer les motifs de M. le chancelier; je ne les ai connus que plus d'un an après, mais je les ai appris de source. Les voici :

Le chancelier, qui devina M. de Monclar, était instruit

que M. d'Invau ne prendrait jamais racine à la Cour; il ne douta plus que M. de Choiseul ne destinât, *in petto,* M. de Monclar à le remplacer. Or, il ne voulait point de lui. Comme chef de la justice, il avait droit de renvoyer un procureur général à sa compagnie; mais il essaya auparavant de lui ôter tous les prétextes de rester. Il s'empressa donc de terminer toutes les affaires, d'accorder à M. de Monclar tout ce qu'il pouvait souhaiter, et de dire généralement *amen* à toutes ses propositions. Malgré cela, M. de Monclar tint encore la plus grande partie de 1769, et ne s'en alla que pendant le voyage de Fontainebleau de cette année, où il feignit une maladie pour éluder trois ordres que lui donna le chancelier, dans le moment où M. d'Invau déménageait. Je reviens à la fin de 1768 et au commencement de 1769.

Si je pensais que ces *Mémoires* dussent jamais voir le jour, je ne confierais pas même au papier l'événement dont je suis sur le point de parler; c'est un de ceux qui, dans ma vie, m'ont le plus causé de chagrin : ma santé en fut altérée. J'ai la preuve, par écrit, des faits que je vais conter bien exactement.

Ma compagnie, dont M. de Monclar croyait avoir à se venger, et qu'il cherchait à humilier et même à anéantir, avait alors un procès au Conseil. Il n'intéressait nullement le Parlement, auquel il était étranger; nos adversaires étaient les Trésoriers de France d'Aix. Le bureau des Finances, peut-être poussé par quelques intrigues, avait fait une levée de boucliers contre nous, et avait si visiblement entrepris sur notre juridiction, qu'il n'était pas possible que nous perdissions notre cause : nous avions pour nous toutes les ordonnances. Cette affaire devait être naturellement rapportée au Conseil par le secrétaire d'État de la province; mais, depuis un certain temps, M. le chan-

celier, prétendant remettre en vigueur les droits de sa place, avait décidé de juger lui-même les affaires, sous prétexte d'en rendre compte au Roi dans son travail particulier.

J'avais instruit la nôtre avec soin, et je ne doutais pas du succès, lorsqu'un jour je passe à la chancellerie pour en savoir des nouvelles. M. Pétigny (1), secrétaire de la chancellerie, m'apprend devant dix personnes que notre procès est gagné, et me montre l'arrêt tel que je pouvais le désirer. J'en fis part à ma compagnie, qui en éprouva la plus grande joie, et je sollicitai l'expédition de l'arrêt. Tout cela eut lieu à la fin de décembre 1768.

Je demeurais à Paris, et heureusement M. le chancelier était souvent à Versailles, sans quoi je n'aurais pas d'autre témoignage de ce qui va suivre, que mon assertion et ma bonne foi. Mais, pressé par la cour des aides de Provence, qui demandait à cor et à cri l'envoi de son arrêt, j'écrivis deux fois, pendant le mois de janvier 1769, à M. Pétigny, afin de hâter l'expédition qui m'était promise. Il me répondit, les deux fois, que je n'eusse aucune inquiétude, qu'il s'agissait de la faire signer à M. de la Vrillière, que je pouvais être tranquille et assurer ma compagnie qu'elle l'aurait incessamment. Ces deux réponses sont datées.

A la fin de janvier, il m'arrive des lettres d'Aix, qui me mandent que M. de Monclar a écrit et que M. de la Tour débite que nous avons perdu notre cause contre les Trésoriers de France. Outré de douleur, j'envoie une longue lettre à M. le chancelier pour me plaindre de ces bruits, et pour le prier de les faire cesser par l'expédition de mon arrêt. Je ne reçois point de réponse. Je m'adresse à Pétigny. Je le trouve jaune comme un coing et consterné;

(1) Pétigny est fait secrétaire du garde des sceaux. (2 novembre 1761, *Journal de Moreau*.)

il me serre la main et me dit : « *Mon ami, cette malheureuse affaire m'a rendu malade : le chancelier a déchiré l'arrêt et en a fait un autre.* » Il ne m'en apprit pas davantage, me garda un profond silence sur l'intrigue qui avait produit ce revirement : c'est plus d'un an après qu'il m'a avoué que M. de Monclar, dans l'unique but de me perdre auprès de ma compagnie et de l'abaisser elle-même, avait exigé du chancelier qu'il changerait son arrêt. Celui-ci avait vraisemblablement combattu, car rien n'était plus injuste que le second jugement; mais ensuite il avait cru devoir céder pour des raisons dont j'ai déjà indiqué la principale, et dont les autres peuvent être liées à des dessous de cartes que je ne veux pas prendre la peine de chercher. J'avais besoin de consoler Pétigny, mais je ne me consolais pas moi-même; j'étais au désespoir de voir que l'intrigue serait désormais l'unique ressort de toutes les affaires, et, dès le soir, j'eus des maux de nerfs effroyables.

Le lendemain, j'écrivis à M. le chancelier et lui demandai un rendez-vous; j'écrivis aussi à mon premier président, lui confiai une partie de ce que je savais, et le priai surtout de ne point compromettre Pétigny; aussi ne l'a-t-il jamais été.

Deux jours après, j'eus une réponse du chancelier : il me convoquait à Versailles; j'y allai, et j'étais si changé que l'on eût pu supposer que j'étais malade depuis six semaines. Je rencontre Pétigny à la porte du chancelier; il était mon ami dès le temps où nous étions ensemble au Palais; il me prend la main et me dit tout bas : « *Ah! mon ami, quand j'aurai une fois annoncé un arrêt rendu, je le garderai si bien qu'on ne me le reprendra pas.* » J'entre. M. le chancelier avait un air sévère, et ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'il sonna et manda Pétigny, devant qui il voulait m'entendre et parler. Je m'assis; mes genoux

tremblaient d'irritation; j'étais si indigné, que l'effort que je fis pour me contenir se fit sentir dans tous mes nerfs. Cependant, j'exposai mon affaire d'une façon très claire et très détaillée; je la plaidai de manière à ne pas souffrir de réplique; je me justifiai d'avoir informé ma compagnie d'un arrêt qui avait été publiquement annoncé. M. le chancelier, avec un froid glacial, me riposta par les plus mauvaises raisons du monde, et sur les faits, me les nia tous. A chaque instant, il interpellait Pétigny afin qu'il attestât la vérité. Le malheureux ressemblait à un coupable sur la sellette; on le sommait de mentir, et il répondait, pâle comme un mort et la larme à l'œil, tantôt : « *Monseigneur, j'ai fait une imprudence* »; tantôt : « *Monseigneur, j'avoue que je me suis trompé.* » Il m'inspira une pitié horrible, car on paraissait le mettre à la torture pour le forcer à dire, en ma présence, le contraire précisément de ce qu'il m'avait affirmé dans un temps non suspect, et de ce qu'il venait même de me répéter à la porte.

J'abrégeai la séance, voyant que le chancelier ne pouvait reculer sans se déshonorer. Je le laissai avec son secrétaire que j'attendis dans l'antichambre. Celui-ci sortit un demi-quart d'heure après, les yeux rouges et le visage exterminé. Je l'embrassai; il me demanda en grâce d'engager ma compagnie à ensevelir toute cette affaire dans le plus profond secret. Elle a bien voulu, sur cela, se rendre à mes instances, et ce papier sera le seul confident de cette odieuse histoire. Pétigny m'a confessé depuis qu'il avait pensé en mourir; elle a failli lui faire perdre sa place.

On peut juger si, de ce moment, j'ai eu et dû avoir quelque confiance en M. le chancelier, et si lui-même qui, après tout, avait bien compris que je l'avais pénétré jusqu'au fond de l'âme, a dû être tenté de m'approcher de lui et de

compter sur mon attachement. Je cessai de le voir, mais j'eus encore une occasion de lui écrire à Pâques 1769. Au reste, cet arrêt rendu contre nous existe encore, et sa date, postérieure aux deux lettres de Pétigny, certifie l'exactitude des faits que j'ai avancés, car je ne crois pas que l'on ait eu la précaution de l'antidater.

Ma santé s'affaiblissait de plus en plus; je me trouvai mal en revenant de Versailles le jour même où j'eus avec M. le chancelier cette scène désagréable, et je mandai à M. d'Albertas que je n'étais plus assez fort pour me charger du poids des affaires, ni assez accrédité pour les suivre utilement. Qu'arriva-t-il? Cette compagnie, qui, à cette époque, perdit tous les procès les plus justes, et sentit que M. de Monclar ne cherchait qu'à l'écraser, fut bientôt à bout de patience, et résolut de ne plus garder aucun ménagement.

Cependant, ma santé se délabra tellement qu'au mois de février suivant, les médecins me condamnèrent à interrompre toute espèce de travail. J'avais ce que M. Pomme (1) appelle des vapeurs ; mais ces vapeurs étaient une vraie maladie : je ne pouvais vaincre ma tristesse profonde, et j'éprouvais, de la tête aux pieds, des vibrations de nerfs presque continuelles. Je n'étais plus en état d'écrire sans que la tête me tournât; lorsque je lisais, les lettres semblaient fuir sous mes yeux, et je perdis presque connaissance, le 3 avril, quand je voulus signer l'acte de baptême de ma fille aînée (2). Sa naissance diminua la douleur dont ma femme avait toujours été pénétrée de-

(1) Pierre Pomme, né en 1735, mort en 1812, médecin consultant du Roi et membre de l'Académie des sciences. — *14 juin 1776.* Pomme demeure au Temple, chez Mme de Boufflers. Il a été mandé par elle pour guérir la comtesse Amélie, que l'on a pensé empoisonner à force de remèdes. (*Journal de Moreau.*)

(2) Marie-Louise-Ursule, née en 1769, morte le 1er mai 1776.

puis qu'au mois de mai précédent, elle avait vu mourir son fils (1).

Pomme, comme je l'ai dit, traitait de vapeurs mes très réelles infirmités; il trouvait que j'étais épuisé de travail, et il m'assura que je périrais si j'avais recours aux saignées et aux remèdes. Il m'ordonna de boire de l'eau, me prescrivit de me baigner, de monter à cheval, de m'égayer et surtout de ne rien faire. Il m'a sauvé la vie en me préservant des médecins auxquels, sans lui, je n'eusse pas manqué de me livrer. Malgré ma santé qui est revenue après bien du temps, mon frère ne m'a jamais pardonné ce manque de confiance pour la Faculté.

M. de Monclar sentait à merveille que, dans l'état d'irritation où il avait mis ma compagnie, il lui serait facile de l'amener à faire quelque folie qui achèverait de la perdre, et il n'ignorait pas que j'étais alors peu capable de la secourir. Il dirigeait d'ici toutes les manœuvres du parlement de Provence, et l'engageait à nous chercher de nouvelles querelles. Il fit rendre des arrêts flétrissants contre la Cour des aides ; celle-ci riposta par d'autres arrêts qui furent affichés; le Parlement commanda de déchirer les affiches; la Cour des aides en fit autant et lacéra celles du Parlement. Les têtes tournèrent à tout le monde dans ce pays-là.

Je ne pouvais plus écrire de ma main; je dictai des lettres pour ma compagnie. Je lui représentai qu'elle donnait dans les pièges qu'on lui tendait, et qu'elle courait à l'abîme en imitant la conduite de ses adversaires. Je lui citai un vers de Virgile où Sinon (2) dit aux

(1) Jacob-Edme-Marie, né le 2 février 1768, mort le 9 mai de la même année, a été inhumé au cimetière Saint-Joseph.

(2) Espion des Grecs à Troie, donné par Virgile comme fils de Sisyphe.

Troyens : *Ulysse vous en aura lui-même obligation, et les fiers Atrides payeraient bien cher la faute que vous allez faire :*

Hoc Itacus velit et magno mercentur Atridæ.
(*Enéide*, lib. II.)

Les réponses que je reçus prouvent bien que j'étais fort éloigné d'échauffer les esprits, car elles blâmaient ma pusillanimité et me mandaient : « *Qu'avons-nous gagné en suivant vos conseils de modération?* » Cependant M. de Monclar avait encore la méchanceté de raconter à M. le chancelier et à M. de Choiseul que je mettais le feu en Provence.

Outré de tant de noirceur et voyant que mes nerfs ne tiendraient pas à cette persécution sourde, je me décidai à m'en aller aux eaux. Toutes m'étaient égales; je ne voulais que voyager et m'éloigner. La comtesse de Gramont et l'archevêque de Cambrai (1), qui alors sentaient mieux que personne combien j'étais injustement vexé, me proposèrent de passer avec eux, à Aix-la-Chapelle, environ deux mois. J'acceptai; je partis avec la comtesse, dont je ne puis trop louer la bonté. Il y avait même à elle du courage à se charger ainsi de moi : j'avais tellement maigri depuis quelques mois, que je n'étais plus reconnaissable, et tous ceux qui assistèrent à mon départ crurent que je n'en reviendrais pas. Nous nous mîmes en chemin aux environs de la Fête-Dieu (1769).

Avant de quitter Paris, je reçus une lettre de M. de la Vauguyon, à qui j'avais dû faire part de mon état et annoncer mon voyage. Elle atteste la position où j'étais, et me dispense momentanément du travail que je devais à l'éducation des princes.

(1) *Mercredi 6 janvier 1768.* — On dit que le Pape va faire cardinal *proprio motu* M. de Cambrai. (*Journal de Moreau.*)

J'ai parlé du dernier ouvrage que j'avais écrit en 1768. Ce fut après celui-là que M. de la Vauguyon me dit : « *Il est temps, enfin, de vous mettre à l'exécution du vaste plan conçu par feu M. le Dauphin sur l'histoire de France.* » Je commençai ce travail avec le plus grand plaisir, et j'en étais déjà assez loin dans la seconde race, lorsque mes infirmités vinrent m'assaillir. A mesure que je composais, je portais au gouverneur des princes les cahiers de mon manuscrit. Ils servaient à leurs lectures, et toutes les lettres de M. de la Vauguyon, que j'ai encore, prouvent que les princes me suivaient assez rapidement; mais je pensais être suffisamment avancé pour qu'ils ne s'aperçussent que fort peu d'une absence de deux mois par laquelle je me flattais de recouvrer la santé.

Nous nous arrêtâmes à Bruxelles chez M. le duc d'Aremberg, qui nous mena passer plusieurs jours dans sa terre d'Heverley, aux portes de Louvain. Le bon air, le mouvement du voyage, plus que tout, l'éloignement des affaires que je voulais oublier, me soulageaient peu à peu. Nous restâmes à Aix-la-Chapelle trois mois au lieu de deux; nous en partîmes vers le milieu d'août, si bien que j'eus encore le temps de me rendre à Compiègne.

Pendant mon séjour à Aix-la-Chapelle, quelques défenses que j'eusse reçues de me livrer à aucun travail, je ne pus résister à la tentation de visiter les archives de la grande église de cette ville impériale, où je soupçonnais devoir trouver divers anciens monuments de Charlemagne et de ses successeurs immédiats. Il y en a effectivement beaucoup, mais très inconnus à l'ignorance des membres du chapitre. Je vis le grand doyen, et je m'assurai que son corps se prêterait aux recherches que nous désirerions faire plus tard dans leurs dépôts. A mon

retour, je proposai à M. Bertin de mettre sous les yeux du Roi un Mémoire pour autoriser ce travail ; Sa Majesté y apposa un bon que j'ai conservé. Peut-être sera-t-il un jour très utile de suivre mon idée; j'étais alors trop affaibli et trop malade pour en pousser plus loin l'exécution.

M. de Cambrai nous avait rejoints à la fin de juin; l'évêque de Lavaur, depuis archevêque d'Aix, et sa sœur, la chanoinesse de Remiremont, y arrivèrent aussi. Notre société, réunie à celle des étrangers qui abondent dans cette ville, me parut très agréable. Je me baignai et pris les eaux pendant deux mois; mais je n'éprouvai de changement sensible qu'à ma rentrée en France.

M. d'Albertas, premier président de ma compagnie, ne me sentant pas en état de lui être utile, était venu à Paris pour y suivre nos affaires contre le Parlement, et tâcher d'arrêter le cours de nos défaites multipliées. Les choses avaient été poussées, en Provence, jusqu'au dernier période de folie, à l'occasion de ce nouveau démêlé dans lequel le Parlement avait été l'agresseur. Il avait fait informer contre la Cour des comptes, et la Cour des comptes avait riposté par des informations contre lui-même. M. de Monclar n'avait voulu qu'exciter celle-ci à se livrer à des extravagances; quant à celles de sa compagnie, il se croyait bien sûr de les couvrir ou de les faire oublier, grâce à la confiance de M. de Choiseul et au secours de M. le chancelier, sur lequel il comptait encore. Il fallait nécessairement quelqu'un qui pût défendre ou du moins excuser la nôtre, car je lui avais toujours mandé que je ne pourrais la servir dès qu'elle cesserait d'avoir raison; en outre, j'étais hors de combat.

M. d'Albertas m'écrivit, de Paris, qu'il n'irait à Com-

piègne qu'après le milieu du voyage, et qu'il tenait à conférer avec moi avant de s'y rendre. Il vint pour cela me voir à Ville d'Avray, où le plaisir de retrouver ma femme et ma fille m'avait fait beaucoup de bien : dans ces maladies de nerfs, surtout quand elles ont eu des causes morales, les remèdes moraux ne peuvent être trop employés, et les satisfactions de l'âme en sont de très puissants. M. d'Albertas m'engagea à aller passer quelques jours à Verderonne, chez Mme d'Andlau, bien persuadé qu'il m'entraînerait de là jusqu'à Compiègne, qui n'en est qu'à cinq lieues. Je consentis à tout, et effectivement je restai cinq ou six jours à Compiègne, cherchant à l'aider de mes conseils, parce que je n'avais plus d'autre service à lui rendre.

M. de Monclar y était, assiégeant les ministres, faisant redouter ses intrigues au chancelier, et obtenant tout, soit de l'amitié, soit de la crainte. On peut juger de son caractère par ce trait : M. d'Albertas avait alors au Conseil une affaire personnelle; son rapporteur était M. de Giac. M. de Monclar rencontra un jour le jeune M. d'Albertas, lui parla de cette affaire, lui affirma qu'il gardait, à cet égard, la plus exacte neutralité, et, afin de lui persuader qu'il était sincère, il lui demanda le nom de son rapporteur. Ce jour-là même, MM. d'Albertas dînaient chez M. le chancelier avec M. de Giac, qui leur apprit que, dès le matin, M. de Monclar était venu chez lui pour le solliciter en faveur de M. de Nibles, leur partie adverse ; si bien que c'était après avoir parlé le matin contre eux que M. de Monclar les assurait, à midi, de sa parfaite neutralité. Fatigué de ma maladie, irrité de tant de faussetés, je laissai M. d'Albertas à Compiègne, où il échoua presque partout, et je retournai me reposer à Verderonne, dans le sein de l'amitié.

Pendant les six jours que je passai à Compiègne, je vis plusieurs fois Mme la comtesse de Noailles; elle me réitéra les assurances obligeantes qu'elle m'avait données à Marly un an auparavant. Il est temps de faire connaître les obligations que je lui ai.

CHAPITRE XII

La comtesse de Noailles à Marly. — *Isambki*, histoire indienne. — La princesse d'Armagnac. — La Saint-François, sa fête. — M. Le duc de Penthièvre et sa fille, la duchesse de Chartres. — Cavagnole et brelan. — Mme de Chevigné, née Titon. — Différend entre le maréchal de Richelieu et le parlement de Toulouse. — L'abbé Terray, contrôleur général. — Nouvel emménagement place Vendôme. — Affaire du duc d'Aiguillon. — L'abbé de Vermond, — Ma nomination de bibliothécaire de Madame la Dauphine. — La comtesse de Noailles, dame d'honneur de Mme la Dauphine. — Catastrophe de la place Louis XV. — *Numéro premier de la bibliothèque* de Mme la Dauphine. — L'abbé de la Ville, lecteur de Monsieur le Dauphin. — *Très humbles et très respectueuses remontrances des ânes.*

Attaché, comme on le sait, à la maison de Noailles, j'avais fait ma cour et témoigné ma reconnaissance, dans toutes les occasions, aux enfants de M. le maréchal, mon bienfaiteur. J'avais même séjourné plusieurs fois à Marly, où la comtesse (1) passait ses étés du vivant de Mme la duchesse de Luynes ; je n'avais pensé qu'à m'y amuser. Après la mort de la Reine (24 juin 1768), Mme la comtesse de Noailles s'y rendit et y demeura un certain temps. J'étais à Ville d'Avray et je l'y allais voir assez fréquem-

(1) Anne-Claude-Louise d'Arpajon, fille unique et héritière de Louis, marquis d'Arpajon, née le 4 mars 1729, mariée le 27 novembre 1741, et reçue grand-croix de l'ordre de Malte, par privilège particulier, le 31 décembre 1745. Elle fut dame d'honneur de Marie-Antoinette dès 1770, donna sa démission à la nomination de la duchesse de Lamballe comme surintendante, et périt sur l'échafaud en 1794.

ment. La conversation étant tombée un jour sur les ouvrages que je composais pour les princes, elle me demanda de lui en montrer quelque chose. Je lui donnai à lire ma *Justice* et ma *Fermeté*. Elle m'en parut contente au dernier point. Elle n'aimait pas M. de la Vauguyon; aussi me répétait-elle souvent : « *Cela est trop bon, il doit le sentir; comptez qu'il vous laissera là et qu'il ne fera jamais rien pour vous.* » Enfin, elle me prit un jour en particulier et me dit : « *Je veux vous attacher à Mme la Dauphine* (1) *au moment du mariage. Moncrif* (2) *est vieux et a 2,400 livres comme son lecteur, je veux vous faire avoir sa place.* » Je fus très aise de cette ouverture; je lui en exprimai toute ma gratitude, et je résolus bien d'en garder le secret vis-à-vis M. de la Vauguyon.

Depuis cette époque de 1768, je m'étais rencontré un peu plus souvent avec Mme la comtesse de Noailles; je lui avais même écrit d'Aix-la-Chapelle. Mais je craignais que l'état dans lequel j'avais été, au commencement de 1769, ne l'eût fait changer d'avis; je ne fus donc pas fâché de m'assurer, à Compiègne, de ses dispositions favorables pour moi : je la trouvai toujours la même.

Je ne restai que huit ou dix jours à Verderonne, et je revins à Ville d'Avray, où je demeurai jusqu'au voyage de Fontainebleau. Je ne pouvais m'appliquer à aucun ouvrage sérieux, et il y avait des moments où j'étais incapable de tout travail.

Cependant l'oisiveté me fatiguait; j'étais mieux portant

(1) Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France, née à Vienne en 1755, épousa, en 1770, le Dauphin de France, depuis Louis XVI, et fut guillotinée le 16 octobre 1793.

(2) François-Auguste Paradis de Moncrif, littérateur, né à Paris en 1687, fut nommé membre de l'Académie française en 1733, lecteur de la reine Marie Leczinska en 1737, et mourut en 1770.

qu'avant d'aller aux eaux aussi; j'avais commencé à Verderonne, et je continuais à Ville d'Avray une plaisanterie assez gaie, à laquelle je me mettais dès que mes nerfs m'en laissaient la liberté. Le dirai-je? J'entrepris un conte; il est et sera longtemps encore mon parfilage; je le reprends lorsque je crains de m'incommoder en faisant autre chose. Il est intitulé *Isambki, histoire indienne*. La scène se passe dans l'île de Bornéo. Les personnages sont : une princesse héritière d'un royaume ruiné par les guerres; le fils du roi de Siam qui combat contre les États de la princesse, et n'en est pas moins amoureux d'elle; beaucoup de grands personnages, ministres d'État et de religion; le chancelier *Protocole* et son petit secrétaire *Formule*, la gouvernante *Routine* et la fée *Etiquette*, une foule de génies et de fées, etc., etc. Ce conte a un objet moral : il tourne en ridicule toutes les petites choses que l'on met, dans les cours, à la place des grandes, et en même temps, il indique de bonnes et utiles vérités. Cette futile occupation me faisait souvent rire avec ma femme : c'était autant de gagné sur mon mal.

Nous nous amusâmes, le 4 octobre, à donner, à Sèvres, une petite fête à Mme la princesse d'Armagnac (1); elle se nommait Françoise. Comme nous étions, à Ville d'Avray, ses proches voisins, nous passions une partie de notre vie avec elle. Elle avait beaucoup d'attentions et d'amitié pour Mme Moreau, et, depuis cette fête de 1769,

(1) Françoise-Adélaïde de Noailles, fille aînée d'Adrien-Maurice, maréchal de Noailles, et de Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, née le 1er septembre 1704, morte le 25 janvier 1776. Elle avait épousé, le 12 mai 1717, Charles, né prince de Lorraine, appelé communément prince d'Armagnac, mort le 29 décembre 1751. — La princesse d'Armagnac m'a donné ses instructions; elle veut être ma gouvernante pendant un an, mais ne fera jamais de moi un homme de cour. (*Journal de Moreau*, 15 octobre 1772.)

la Saint-François a été, pendant longtemps pour nous, un jour de divertissement et de plaisir.

J'ai vu fréquemment chez elle M. le duc de Penthièvre; en notre présence, il la traitait avec le plus grand respect. Ce fut là qu'il se prit, pour moi, d'une bonté dont il m'a donné des preuves jusqu'à sa mort. Je n'oublierai pas qu'il m'accorda chez lui et chez Mme de Lamballe (1), sa belle-fille, toutes les entrées les plus honorables. Un jour même il daigna me dire: « *Venez, monsieur Moreau, que je vous présente à ma fille* (2). » Cette fille, qui, dans ce moment, avait sa robe retroussée dans ses poches, me combla d'amabilités et ajouta : « *Il faut donc aussi que je vous présente mes enfants.* » L'aîné me parut ressembler énormément à son père, ce cruel mari qui a si indignement renoncé à son nom. Alors on travaillait à la séparation de corps et de biens, et l'un des commissaires nommés pour cette opération était le chevalier de Talleyrand.

La princesse d'Armagnac, Noailles elle-même, avait une très grande influence sur toute cette nombreuse famille; elle était parvenue à disposer de toutes les places attachées à l'éducation de nos princes : M. de la Vrillière, qu'elle appelait son compère, ne lui refusait rien ; M. de la Vauguyon, qui avait besoin de son crédit, lui offrait tout.

Dans son salon on jouait au cavagnole et au brelan; nous y fîmes la connaissance de Mme de Chevigné (3).

(1) Marie-Thérèse-Louise de Carignan, née le 8 septembre 1749, mariée le 17 janvier 1767 à Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, veuve le 6 mai 1768, massacrée le 3 septembre 1792.

(2) Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, née le 13 mars 1753, épousa, le 5 avril 1769, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, puis duc d'Orléans, qui prit le nom de Philippe-Égalité; elle mourut en 1821. Son fils aîné, Louis-Philippe, devint roi des Français.

(3) Depuis quelques jours les chevaliers de Saint-Lazare portent

qui y était extrêmement heureuse. Elle se nommait Titon; sa famille était ancienne dans le Parlement, et dans le Parlement janséniste. Le célèbre Titon avait été, dans son temps, ce qu'avait été l'abbé Pucelle (1) dans le sien. On se demande s'il fut jamais de bonne foi dans son jansénisme : ce que je sais, c'est qu'il croyait ou feignait de croire aux miracles de Saint-Médard. Les parents de celui que mon père et mes sœurs appelaient alors le saint diacre y croyaient le plus sincèrement du monde, et, en conséquence, vivaient comme des saints et ne juraient que par M. Titon. C'est lui qui, comme je l'ai raconté déjà, allait tous les jours, avec ma plus ardente protectrice, Mme de Pâris, servir les malades à l'Hôtel-Dieu. On se rappelle que celle-ci avait projeté de faire de moi un médecin ; mais la faiblesse de mes nerfs y mettait un obstacle invincible. Qu'on voie, par là, si ma vocation, dont mon père seul était juge, ne m'appelait pas au barreau, et si M. Titon lui-même n'eut pas raison de lui dire : « *Il faut bien que vous en fassiez un avocat.* »

Mme de Chevigné appartenait donc à un milieu très janséniste, et Mme d'Armagnac crut faire la conquête d'une âme, lorsqu'elle la mit au nombre des personnes qui composaient sa plus intime société. Toute jeune elle avait épousé M. de Bragelogne; et, quand elle devint veuve, notre chère princesse, qui s'était prise de goût pour elle, conçut le projet de la remarier dès qu'elle lui trouverait

une petite croix en broderie : elle est d'un vert de pistache; M. le comte de Provence l'a prise le premier. Mme de Chevigné les appelle fort plaisamment *les chevaliers de la pistache*. (*Journal de Moreau*.)

(1) René Pucelle, magistrat, né en 1655 et mort à Paris en 1745. Neveu de Catinat, entra dans les ordres, devint conseiller clerc au parlement de Paris en 1684, abbé commendataire de Saint-Léonard de Corbigny, se déclara contre la bulle *Unigenitus* en 1714, et fut du conseil de Conscience sous la régence.

un parti sortable. Voici celui auquel on s'arrêta: Il y avait à Royalleau, à la porte même de Compiègne, une abbaye de filles. L'abbesse portait le nom de Chevigné, et avait une foule de frères et de sœurs à qui, comme de raison, elle cherchait à procurer tous les établissements qui dépendaient d'elle.

Mme de Chevigné, notre amie, s'intéressait aux parentes de l'abbesse; bonne et vive comme nous la connaissions, elle aurait voulu les marier toutes, si elle eût pu, ou, du moins, en faire des chanoinesses. Et effectivement, en n'employant d'autre moyen que sa franchise, elle en est venue à bout; toutes ces Chevigné se sont bel et bien établies ou ont été pourvues de bons canonicats. Je riais quelquefois du peu de façons qu'elle mettait dans les avances qu'elle faisait pour l'exécution de ses projets. Mais il était tout simple que, distribuant ainsi les lots, elle gardât pour elle le meilleur. Son cœur était pris ; elle fit à la princesse la confidence de ses amours : elle avait choisi le comte de Chevigné, bon ou mauvais gentilhomme, mais très légitime possesseur de la terre d'Oignon, située à deux lieues de Senlis, où elle fait, à tout ce qui l'entoure, le bien qu'elle aurait voulu faire à tout le monde. Hélas! il lui manque le bonheur qu'elle désirait le plus procurer à son mari : celui de lui donner des enfants, et de lui inspirer, pour nos princes, le même attachement et la même fidélité qu'elle leur conserve encore.

Sa mère a toujours porté le nom de Titon de Villegenou; j'ignore si elle vit encore. Quant à ce Titon, qui joua si hypocritement le janséniste, il est redevenu, ce qu'il était vraisemblablement, un impie, un mauvais sujet et un insigne libertin.

Le 8 octobre 1769, j'allai à Fontainebleau et j'y restai

jusqu'à la Toussaint. M. d'Albertas et son fils étaient retournés en Provence ; je veillais sur ce qui pouvait intéresser ma compagnie, mais je ne sollicitais plus pour elle, parce que je savais que je l'eusse fait inutilement. Elle était écrasée de tous côtés, et M. de Monclar, qui était à Fontainebleau, continuait de l'accabler du poids de sa colère.

Ce fut pendant ce voyage que je sentis la possibilité de me remettre à des ouvrages sérieux. Un jour, M. de Boynes, qui n'était encore que conseiller d'État, vint me trouver pour me demander en grâce d'aider le maréchal de Richelieu (1) de mes conseils et de ma plume, dans une affaire qu'il avait avec le parlement de Toulouse : celui-ci avait fait imprimer et afficher l'arrêt le plus injurieux pour le gouverneur de Guyenne. Je me laissai vaincre ; l'avouerai-je, j'étais flatté, en secret, que l'on eût recours à moi toutes les fois qu'il s'agissait de remettre dans la règle ces grands corps qui alors, de tous côtés, voulaient usurper et envahir. J'examinai cette affaire : le Parlement avait visiblement excédé ses pouvoirs. Je découvris différents arrêts du Conseil, rendus autrefois par le chancelier d'Aguesseau, et par lesquels il avait réprimé de pareilles entreprises. Je fis des Mémoires ; je traitai la question avec la plus grande force. Le maréchal de Richelieu me caressa beaucoup et me suivit à Paris. Quelque claires que fussent nos raisons,

(1) Louis-François-Armand du Plessis de Vignerot, maréchal, duc de Richelieu, né le 13 mars 1696, mort en 1788 ; membre de l'Académie française, gouverneur de Cognac, ambassadeur à Vienne en 1722, lieutenant général du Languedoc en 1738, maréchal de France en 1748. Il avait été marié, dès le 11 février 1711, à Anne-Catherine de Noailles, fille unique d'un oncle du maréchal duc de Noailles, morte sans enfants le 7 novembre 1716 ; il épousa en secondes noces, le 7 avril 1734, Élisabeth-Sophie, née princesse de Lorraine et sœur du dernier prince de Guise. Elle mourut le 2 août 1740.

nous eûmes bien de la peine à réussir, tant on avait peur des Parlements ; je ne puis trop le répéter : si on les avait moins craints, nous serions assez heureux pour les avoir encore.

Enfin, nous en vînmes à bout, et nous obtînmes l'arrêt que M. le maréchal de Richelieu sollicitait et auquel, pour des raisons que je ne chercherai point à développer, M. le chancelier s'était toujours refusé. Ce succès m'a valu l'honneur d'être présenté depuis à M. d'Aiguillon (1), par le duc de Richelieu, avec toute la légèreté qu'il apporte à ses recommandations.

Je m'occupai, dans ce même voyage de Fontainebleau, des moyens de faire réussir le projet que Mme la comtesse de Noailles avait sur moi. Je le confiai à M. Bertin, qui voulut bien la voir plusieurs fois à ce sujet. Il nous démontra que notre dessein était manqué si jamais il était connu, et que M. de Choiseul, qui ne m'aimait point, tenterait l'impossible pour me donner un croc-en-jambe ; nous ne pensions alors, ni les uns ni les autres, à M. l'abbé de Vermond. Mme la comtesse de Noailles, qui devait travailler avec le Roi, prit le parti d'obtenir de lui un *Bon* par lequel Sa Majesté promettait de lui laisser le choix et la nomination de tous ceux qu'il serait nécessaire d'attacher à Mme la Dauphine pour les instructions qu'elle désirerait. Par là, je me croyais sûr d'être placé sous quelque titre que ce fût, car j'étais déjà nommé, *in petto*, par la dame d'honneur ; elle m'apporta même une copie de ce bon, transcrite de sa main, et je rentrai à Paris persuadé du succès de mon affaire (2).

(1) Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, né le 31 juillet 1720, mort en 1780. Il épousa, le 4 février 1740, Louise-Félicité de Bréhan-Mauron, fille du comte de Plélo, ambassadeur en Danemark, et d'une sœur du comte de Saint-Florentin.

(2) M. le comte de Noailles est venu me voir ce matin, et m'a prié

Je retrouvai M. de la Vauguyon ; je me remis à mon *Histoire de France*, et je ne cessai plus de lui apporter, tous les quinze jours, trois ou quatre cahiers manuscrits de cet ouvrage. Il m'en adressait beaucoup d'éloges et m'assurait que les princes en étaient très contents. Ce fut même à cette époque qu'il me fit l'honneur de me présenter pour la première fois à Mgr le Dauphin. Peut-être aurait-il mieux valu, pour ce prince et pour moi, me donner le moyen de disserter avec lui sur tous ces objets; mais je remarquais depuis longtemps, et je me suis bien convaincu par la suite, que M. de la Vauguyon avait toujours craint que je n'approchasse des princes. Ses vœux ont été remplis au delà de ses espérances, et c'est sa mémoire qui m'a fait tort.

Enfin, le redoutable M. de Monclar nous quitta; voici comment : M. Maynon d'Invau pliait bagage pendant ce voyage de Fontainebleau; M. de Choiseul désirait faire du procureur général de Provence un contrôleur général; le chancelier le savait et n'en voulait pas ; il se hâta de lui accorder tout ce qu'il pouvait demander; et, lorsque M. de Monclar n'eut plus de prétextes pour rester, M. le chancelier parla au Roi de la nécessité de le renvoyer, et s'en fit donner l'ordre. Il prévint même Sa Majesté contre le grand Mémoire sur Avignon qui avait été imprimé : le Roi était religieux et ne consentit point à ce que ce Mémoire vît le jour. Il fut donc supprimé comme le mien, qui eût pu paraître sans danger. M. de Choiseul, pour payer son ami de ce travail, lui obtint 9,000 livres de pension sur les affaires étrangères, 60,000 livres d'argent comp-

de travailler à un petit compliment pour le moment où il recevra Mme la Dauphine à Strasbourg. Il compte être nommé ambassadeur extraordinaire pour cette fonction et, en cette qualité, doit commander toute la maison. (28 décembre 1769, *Journal de Moreau*.)

tant et 40,000 livres en dédommagement des frais de l'édition, dont le libraire a reçu 18 à 20,000 livres. Tout cela était égal au chancelier; ce qu'il souhaitait, c'est que M. de Monclar partît. Il lui en intima l'ordre par une lettre. Alors, M. de Monclar, qui savait que sous peu de jours M. d'Invau devait déménager, fut malade et garda sa chambre. Cette simagrée dura quinze jours, pendant lesquels M. d'Invau temporisa. Mais M. le chancelier ne perdait pas de vue son objet; il réitéra tant de fois ses semonces, que M. de Monclar fut obligé de retourner en Provence, d'où il n'est pas revenu.

Ces intrigues prolongèrent un peu le ministère de M. d'Invau; il ne quitta sa place qu'au retour de Fontainebleau, et M. de Maupeou, se trouvant maître du champ de bataille, confia les finances à l'abbé Terray (1). Je n'avais rien à craindre de ce ministre; je l'avais autrefois connu au Parlement, où il était conseiller à la Grand'-Chambre; il renvoya tout ce qui avait été attaché à son prédécesseur, et rappela Cromot, que M. de Choiseul avait fait disgracier aussitôt après avoir culbuté M. de Laverdy.

Cromot m'a avoué depuis que ce n'était pas sans raison qu'il avait été enveloppé dans la disgrâce de M. de Laverdy. Il avait été, en effet, l'un des principaux agents de l'intrigue formée par celui-ci pour renverser M. de Choiseul; c'était bien là le pot de terre contre le pot de fer. J'ai toujours pensé que M. de Choiseul devait sa disgrâce, non à l'adresse et aux pièges de ses ennemis, mais à sa propre légèreté et à l'étourderie de ses amis; il ne tenait plus à rien lorsque M. le chancelier l'a poussé à bas.

(1) Joseph-Marie Terray, né à Boën (Loire) en 1715, mort à Paris en 1778.

Il m'arriva, à la fin de 1769, une chose agréable qui m'a épargné la dépense de mon loyer de mille écus dans la rue Basse du Rempart. Depuis longtemps, M. Bertin sentait qu'il devait loger, aux frais du Roi, mon dépôt des chartes, considérablement augmenté pendant ces dernières années. Il voulait aussi installer les titres de la Dombe, dont il avait fait l'échange, pour le Roi, avec M. le comte d'Eu, et avoir, de plus, comme M. de la Vrillière, un lieu où il pût mettre le dépôt de son secrétariat d'État. Ma santé m'obligeait à monter à cheval tous les matins ; dans mes courses, je découvris, au coin de la place Vendôme, du côté des Capucines, une maison à louer, peu éloignée de chez lui. Elle me parut convenir à merveille à ses vues ; je la lui proposai. Il prit les ordres du Roi, et, d'après le bon qui lui fut accordé, non seulement j'y plaçai tous les dépôts ci-dessus mentionnés, mais j'y obtins moi-même un logement.

Au commencement de 1770, surgit la grande affaire de M. le duc d'Aiguillon ; elle m'a semblé si mal conduite, qu'il était aisé de s'apercevoir qu'on cherchait uniquement à en faire une bouteille à l'encre, dont on devait se servir pour noircir et entacher qui l'on voudrait. La première séance de cette fameuse Cour de pairie, qui s'est terminée d'une manière aussi peu honorable à l'autorité que désagréable à l'accusé que l'on désirait perdre, avait précédé le mariage de M. le Dauphin.

Trois jours avant cette séance, j'étais avec M. le duc de la Vauguyon, qui, raisonnant sur cette affaire comme tout le monde, paraissait, de plus, me demander mon avis au nom de quelques-uns de ses collègues. Je lui montrai la route prescrite par les lois et par les ordonnances ; je lui traçai, en peu de mots, le plan de tout ce qu'il y avait

à faire; j'écrivis même l'arrêt régulier que l'on eût dû rendre dès la première journée du procès, et je continuai : « *Si l'on prononce ainsi, je vous garantis, d'après les lois que je vous cite, que, dans deux mois, l'affaire sera terminée d'une manière conforme aux ordonnances, avantageuse pour M. le duc d'Aiguillon, pour le Roi et pour le ministère* » ; je n'osai dire : « *satisfaisante pour tous les ministres* », mais j'ajoutai : « *Si vous vous écartez de la ligne dont je viens d'indiquer la direction, dans trois mois, vous serez au milieu d'un labyrinthe inextricable : l'autorité sera compromise, l'administration attaquée de tous côtés, et qui que ce soit ne sera content, excepté ceux qui n'ont rien à gagner que dans le désordre.* »

Lorsque je pris connaissance du premier arrêt de la Cour, et surtout de la singulière plainte du procureur général, je persistai dans mon avis et je pensai : « *Il est inutile de parler ici raison.* » Je me contentai de mettre dans le portefeuille de mes œuvres posthumes, et le projet d'arrêt que j'avais dressé, et le Mémoire des motifs sur lesquels je l'avais appuyé. L'événement n'a que trop justifié ma prédiction.

Quinze jours avant le mariage de M le Dauphin, Mme la comtesse de Noailles me manda de la venir trouver à Versailles. Dès qu'elle me vit, elle me dit : « *Notre affaire est à peu près manquée : il y a un lecteur, et ce n'est pas moi qui l'ai fait : c'est l'Impératrice* (1). *M. l'abbé de Vermond* (2) *est nommé ; je ne suis pourtant pas sans espérance ; laissez-*

(1) Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice d'Allemagne et reine de Hongrie, née en 1717, morte en 1780; mère de la Dauphine Marie-Antoinette-Jeanne-Josèphe de Lorraine.

(2) L'abbé de Vermond avait été envoyé à Vienne, par la protection de Loménie de Brienne, pour perfectionner dans la langue française l'archiduchesse Marie-Antoinette, fiancée au Dauphin, depuis Louis XVI. Il gagna la confiance de son élève et devint son confident intime. Il est mort à Vienne, où il s'était enfui en 1789.

moi agir. Il ne vous faut qu'un titre d'homme de lettres qui vous mette à portée de vous faire connaître un jour. J'ai créé une bibliothèque; l'abbé de Radonvilliers (1) *en a choisi tous les livres : vous serez bibliothécaire; vous aurez les entrées de la chambre et, tôt ou tard, on saura ce que vous valez.* » Nous convînmes, l'un et l'autre, que rien n'était plus juste que de donner à l'abbé de Vermond un titre mérité depuis longtemps, et dont il avait d'autant plus besoin que M. l'archevêque refusait de le nommer confesseur. Je remerciai Mme la comtesse de Noailles, et me reposai sur ses soins.

Quatre jours après le mariage (2), je reçois d'elle, à Ville d'Avray, une lettre m'invitant à aller à Versailles, m'annonçant qu'elle a le bon du Roi pour me faire bibliothécaire de Mme la Dauphine, et que le brevet m'en est expédié chez M. le duc de la Vrillière. Je me rends aux ordres de la dame d'honneur, je suis présenté à la princesse, je fais part de ce titre à tous mes amis, et ce fut ce jour-là seulement que j'en parlai à M. de la Vauguyon. Il me complimenta en ricanant, de manière à me laisser entendre qu'il était médiocrement content du mystère dont je m'étais enveloppé et de la protection que j'avais choisie. J'étais de si bonne foi que j'allai trouver l'abbé de Vermond ; je le priai de dire du bien de moi à Mme la Dauphine, et lui témoignai la plus grande envie de ne me conduire que d'après ses conseils. Je vis un homme très

(1) Claude-François Lysarde de Radonvilliers, littérateur français, né à Decize en 1709, mort à Paris en 1789; fut sous-précepteur des enfants de France en 1757, ambassadeur à Rome en 1763, et membre de l'Académie française.

(2) Il fut célébré le 16 mai 1770. — *27 mars 1771.* M. le Dauphin a enfin couché avec Mme la Dauphine, et même plusieurs fois. On assure que c'est son confesseur qui l'y a engagé. (*Journal de Moreau.*)

poli, très froid et assez embarrassé ; j'ignorais totalement alors une intrigue qui m'a fait un tort immense.

Dès le lendemain du mariage, M. le duc de la Vauguyon avait essayé, par tous les moyens imaginables, d'obtenir le renvoi de l'abbé de Vermond. Il ne m'a jamais dit un mot de ce projet : je ne l'ai su que par Mme la comtesse de Noailles. Mme la Dauphine fut, avec raison, véritablement piquée et irritée d'une démarche peu respectueuse pour elle, et qui tendait à lui ôter le seul homme auquel elle pût parler librement. Je n'ai jamais compris la maladresse du duc de la Vauguyon dans cette circonstance. Quant à ses motifs, ils étaient clairs ; son intrigue échoua, et Mme la Dauphine ne lui a jamais pardonné ce procédé malhonnête. Mais moi, en qui le duc n'avait nulle confiance ; moi, à qui, depuis plus d'un an, il ne s'ouvrait sur rien ; moi, qui avais été placé chez Mme la Dauphine à son insu et par une personne qui lui était hostile ; moi, en un mot, pour qui toute cette affaire était très étrangère, je me trouvai renfermé dans l'atmosphère de la mauvaise opinion que l'on avait conçue du gouverneur des princes.

Je ne puis supposer qu'il y ait eu aucune intrigue contre moi : Mme la Dauphine, qui était l'honnêteté et la bonté mêmes, dut prêter l'oreille aux propos qu'on lui tenait sur mon compte ; l'abbé de Vermond dut les croire, et ceux qui les tinrent pouvaient être sincères. Je travaillais pour l'éducation des princes, il était donc tout simple de penser que j'avais avec leur gouverneur des relations intimes ; je venais de recevoir un titre méritant d'être regardé comme le pendant de celui de lecteur, on s'imaginait naturellement que M. de la Vauguyon me mettait là pour doubler l'abbé de Vermond.

A cela se joignirent je ne sais combien de petits mécontentements dans l'intérieur : ma place était nouvelle, car

la Reine n'avait point eu de bibliothécaire; les garçons de la chambre, autrefois chargés de ce détail de bibliothèque et de livres, me virent de mauvais œil et ne manquèrent pas d'appuyer tout ce qui fut dit sur moi. Je fus donc considéré, par Mme la Dauphine, comme un intrigant, car elle me soupçonna d'être la créature de M. le duc de la Vauguyon.

Je ne fus point averti d'abord; aussi, n'ayant jamais été capable de lire dans les physionomies, que ma vue basse m'empêche de juger, je me laissai porter tous les coups. Timide et réservé, je me montrais peu; je n'attendais que du temps et de mes ouvrages l'honneur d'être connu.

C'était à Mme la comtesse de Noailles à me défendre et à me prévenir; je suis obligé de croire qu'elle craignait de m'affliger en me disant ce qui se passait. Personne, au reste, n'était plus en état de faire revenir la princesse de ses préventions : elle savait à merveille en quels termes j'avais toujours été avec M. de la Vauguyon; elle n'ignorait pas qu'il s'était souvent plaint de moi, et n'avait eu recours à ma plume que parce qu'il n'avait pas trouvé à me remplacer. Enfin, elle seule m'avait donné et l'idée de l'emploi, et l'emploi lui-même.

Je me demande pourquoi Mme la comtesse de Noailles ne m'a point servi : ce devoir de justice eût même été, il me semble, conforme à ses intérêts; j'ose conjecturer qu'elle ne l'a pas pu. Lorsqu'elle fut nommée dame d'honneur, elle me répéta plusieurs fois que le Roi avait exigé qu'elle fût, auprès de Mme la Dauphine, une espèce de gouvernante : elle n'a été rien moins que cela. Elle avait sans doute d'excellentes qualités, mais elle n'eut jamais cette aménité qui gagne la confiance d'une jeune princesse, ni ce talent de plaire sans lequel, si l'on instruit quelquefois,

on ne conduit point (1). Peut-être avait-on déjà prévenu Mme la Dauphine contre elle; peut-être lui avait-on exagéré quelques-uns de ses défauts qui prêtaient plus à la raillerie qu'à la critique, et qui, choquant directement la gaieté de la jeune princesse, devaient lui paraître plus ennuyeux qu'à personne; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au bout de quinze jours, je vis la dame d'honneur froide, faible, pusillanime, s'appuyer et s'aider du plus mince valet qui approchait Mme la Dauphine, flatter sa maîtresse sans lui être agréable, et rechercher tous les petits crédits étrangers en état de suppléer le sien ou d'en couvrir l'absence.

Il n'est pas étonnant qu'elle ait eu recours à l'abbé de Vermond, qui la connaissait mieux que personne. Elle ne pouvait agir plus habilement; j'ai seulement été surpris qu'elle n'ait jamais essayé de me le rendre favorable, et de l'instruire à fond de ce qui me concernait. Au reste, je ne dois pas oublier, et je n'oublierai de ma vie, les obligations que j'ai à Mme la comtesse de Noailles; je suis bien persuadé que, s'il lui eût été possible de me servir, elle l'eût fait; mais n'ayant jamais rien gagné pour elle, comment aurait-elle gagné quelque chose pour moi?

Tout cela se passait pendant les fêtes du mariage, qui furent attristées par une épouvantable catastrophe (2). La maladresse des hommes qui gouvernent est quelquefois de ne pas saisir à propos un moyen sûr et facile de s'attacher le peuple, et ce moyen est souvent la plus simple démarche, quand elle est l'expression d'un sentiment. Lorsque, sur la place Louis XV, le Dauphin et sa

(1) La comtesse de Noailles, *camarera-mayor* de la Dauphine, avait été surnommée par celle-ci *Madame l'Étiquette*.

(2) Cent trente-trois personnes périrent, victimes d'une bagarre indescriptible, lors du feu d'artifice tiré par Ruggieri, le 30 mai 1770.

jeune compagne, objets de l'allégresse publique, se trouvèrent l'occasion de cet effroyable malheur que l'on a regardé depuis comme un présage de leur infortune, on sait combien ils firent d'aumônes afin de consoler, s'il était possible, tant d'enfants qui pleuraient leurs parents, tant de pères qui pleuraient leurs enfants. On ne vit là, de la part de ces deux époux, qu'un effort pusillanime dont, dans la suite, on leur a su peu de gré. Combien il eût été digne du Roi de finir en trois jours toutes les réjouissances et d'ordonner, le lendemain, un deuil de huit jours, comme manifestation de la douleur générale! Ce deuil, unique dans notre histoire, n'aurait point été oublié et eût marqué, pour tout le règne suivant, les rapports essentiels qui lient le souverain aux peuples, et les peuples au souverain.

Dès que je fus nommé bibliothécaire de Mme la Dauphine, je suivis un procédé qui m'avait réussi déjà : je crus que le moyen de faire ma cour n'était pas de me montrer, mais de me faire connaître par quelques ouvrages pratiques. Il me vint à l'esprit de tirer de l'arrangement des livres confiés à ma garde une méthode sûre pour enchaîner et graver des vérités utiles dans la mémoire de tous ceux qui me liraient, et de cette princesse même, si elle en prenait la peine. J'avais autrefois écrit le plan que je m'étais formé dans ma jeunesse pour étudier. Je partis de là, et je composai le *Numéro premier de la Bibliothèque de Madame la Dauphine*. Je commençai par l'histoire, mais je projetais d'en faire autant pour toutes les autres sciences qui pouvaient entrer dans l'éducation d'une princesse et de toutes les personnes de son sexe. Cependant ce premier numéro, qui devait avoir cinq successeurs, n'en eut aucun, quoique, dans les pays étrangers, on me les eût plus d'une fois demandés. Je ne dirai

rien de ce travail; il a été loué par tous les journalistes; l'Impératrice-Reine (1), à qui je pris la liberté d'en envoyer un exemplaire, daigna me faire faire des remerciements par son ambassadeur : il me remit, de sa part, trois médailles d'or; mais une chose surtout m'a plus honoré que tous ces suffrages, c'est le plaisir que j'ai eu, par la suite, d'apprendre l'usage qu'en avaient fait deux princesses (2) pleines de lumières et de raison, dont l'une a bien voulu, après m'en avoir demandé un second exemplaire, m'assurer qu'elle suivait, dans l'ordre de ses lectures, le plan que j'y avais tracé.

Comme ma mauvaise santé me laissait encore plusieurs intervalles pendant lesquels il m'était impossible de travailler, je ne pus finir ce livre que peu après le voyage de Compiègne de 1770. J'avais, en effet, d'autant moins de temps a y donner, qu'indépendamment des fonctions que je remplissais au ministère, je continuais avec la même activité mon ouvrage pour les princes. J'apportais, tous les quinze jours, à M. de la Vauguyon, les trois ou quatre cahiers que j'étais convenu de lui livrer. Je croyais bonnement qu'il les remettait à Mgr le Dauphin, dont il me parlait toujours comme possédant sa confiance et dirigeant les études particulières qu'il continuait; j'ai su plus tard, par M. le Dauphin lui-même, que, depuis son mariage, M. de la Vauguyon ne lui avait présenté aucun de mes écrits; j'ignore encore s'il s'en servait avec les autres princes.

J'étais tellement persuadé que Mgr le Dauphin me lisait et achevait d'étudier le droit public de la France d'après mes cahiers, que je fus très surpris et très affligé lorsque j'appris que M. de la Vauguyon voulait faire

(1) Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice d'Allemagne et reine de Hongrie, dont il a été question plus haut.

(2) Mesdames Victoire et Adélaïde, tantes du Dauphin.

M. l'abbé de la Ville (1) lecteur de ce prince, et le mettre à portée de travailler avec lui. Il me semblait que, si quelqu'un devait avoir l'honneur de ce travail, c'était celui qui en fournissait les matériaux. Je le dis à M. de la Vauguyon : il m'accueillit fort mal; il chercha même à m'humilier. Je fus extrêmement mécontent, mais je ne fus point jaloux : l'abbé de la Ville convenait très bien.

Je reviens à ma place de bibliothécaire. Je m'occupais, comme de raison, du choix et de l'arrangement des livres de Mme la Dauphine; toutefois, j'ambitionnais surtout l'honneur d'être connu d'elle. Dès le temps du mariage, je composai des vers qui furent trouvés très agréables et qui eurent même quelque vogue dans le monde. Je les confiai à Mme la comtesse de Noailles en la priant d'en amuser Mme la Dauphine. Elle me le laissa espérer, mais m'a avoué ensuite qu'elle ne les lui avait pas montrés.

J'avais compté présenter à cette princesse, pour le jour de sa naissance, à Fontainebleau, mon petit ouvrage intitulé : *Bibliothèque*, etc.; un graveur, que j'avais chargé d'une estampe, en retarda la publication. Pendant ce voyage, les ânes sur lesquels s'étaient promenées jusque-là Mme la Dauphine et les dames qui avaient l'honneur de la suivre ayant été congédiés et remplacés par des chevaux, je saisis cette occasion de faire une plaisanterie qui a eu plus de succès qu'elle ne valait : elle divertit toute la Cour un instant, sans pourtant m'attirer un mot de Mme la Dauphine, et j'ai su que Mme la duchesse de Chaulnes (2) avait eu la merveilleuse attention de dire,

(1) Jean-Ignace de la Ville, né en 1690, ministre de France à la Haye (1743), membre de l'Académie française (1746), premier commis aux affaires étrangères (1755), évêque *in partibus* de Triconie et directeur des affaires étrangères (1774), mort en 1774.

(2) Cette duchesse de Chaulnes joua plus d'un tour à Moreau; on lit dans son *Journal*, à la date du 1er février 1776 : « J'ai dîné chez

devant elle, que le titre que j'avais donné à cette plaisanterie : *Très humbles et très respectueuses remontrances présentées à Mme la Dauphine par les ânes ci-devant à son service* (1), était une méchanceté : j'avoue que je ne m'en serais pas douté.

Mme de Giac; elle m'a assuré avoir réprimandé sa belle-fille, la duchesse de Chaulnes, des charités qu'elle me prête quelquefois dans le monde. »

(1) *11 septembre 1771.* — Dans la *Gazette d'Utrecht* du mardi 13 août 1771, nº 65, on lit, à l'article de *France*, ce qui suit : « Selon les lettres de Compiègne, Mme la Dauphine, s'étant laissé fléchir par la requête que le sieur Moreau, son bibliothécaire, lui présenta l'année dernière, de la part des ânes, a non seulement pardonné le petit désagrément qu'elle avait éprouvé de leur part; mais, pour leur témoigner qu'elle leur accordait un entier pardon, elle en a fait assembler, le 2, environ quatre-vingts dans la forêt, et, ayant été les joindre avec l'auguste famille royale et une suite nombreuse, ils ont encore été adoptés pour montures. Après la formation d'une telle cavalcade, elle s'est rendue dans la forêt au château de Compiègne, au son des flûtes et escortée d'une multitude infinie de curieux. Mgr le comte d'Artois a eu le plaisir de se laisser tomber. Plusieurs dames ont été obligées d'en faire autant. Mme la comtesse de Noailles a fait aussi une culbute, mais qui n'a porté aucune atteinte à sa dignité. Mme la Dauphine se propose de renouveler un pareil spectacle qui fait l'entretien et l'amusement de toute la Cour. »

Cette narration a paru d'une plaisanterie peu respectueuse : elle a occasionné une grande rumeur à la Cour, et le ministre a cru devoir arrêter le cours de la gazette susdite. En conséquence, depuis le vendredi 6 septembre, elle ne paraît plus en France. On croit pourtant que cette suppression ne sera pas longue, la cause ne portant sur aucune considération politique, et M. le chancelier étant d'ailleurs assez content du silence de l'écrivain ou de la façon favorable dont il parle de ses opérations. (*Anecdotes piquantes de Bachaumont, Mairobert*, etc.)

Les *Remontrances*, en vers, présentées par les ânes à Mme la Dauphine, ont été publiées dans le *Pot pourri de Ville d'Avray*, p. 83.

CHAPITRE XIII

Formation de la maison de Mgr le comte de Provence. — Le présisident Tachère. — Mme de Narbonne. — Madame Sophie me fait nommer premier conseiller de Monsieur. — L'abbé Clément, confesseur de Mesdames. — Offre de mon livre à Mme la Dauphine. — M. de Montcrif. — Question de préséance. — Présentation de Mme du Barry. — Exil de la comtesse de Gramont. — Turny et Arbouville. — Lutte du chancelier contre les parlements. — Le duc de Choiseul au cabinet des Porcelaines. — Explication avec la duchesse de Gramont. — M. de Choiseul est envoyé à Chanteloup. — Le chancelier détruit la Cour des aides et le Grand Conseil. — Arrêt prononçant la confiscation des offices.

Un soin m'occupa pendant le voyage de Fontainebleau (1770) : on faisait la maison de Mgr le comte de Provence (1); je crus que mon travail pour les princes me donnait le droit de réclamer une place honorable dans son conseil. J'adressai à M. le duc de la Vrillère un Mémoire afin d'obtenir la charge de premier conseiller. J'avais consulté tous les états des anciennes maisons des princes, et je savais que cette place me mettait, dans le conseil, immédiatement après le chancelier et le surintendant. Je priai tous mes amis de solliciter pour moi, et je

(1) Louis-Stanislas-Xavier, troisième fils du dauphin Louis (fils de Louis XV) et de Marie-Josèphe de Saxe, et frère de Louis XVI, naquit à Versailles en 1755, épousa Marie-Joséphine-Louise de Savoie en 1771, émigra le 28 juin 1793. Après la mort de Louis XVII au Temple, il prit le titre de Louis XVIII, rentra en France le 24 avril 1814, à la suite des alliés, régna à partir de cette date, fut cependant obligé de s'exiler en mars 1815, revint après Waterloo, et mourut en 1724.

demandai à M. le duc de la Vauguyon de vouloir bien se joindre à eux. Il me le promit; cependant je le trouvai toujours froid sur cet article; mais, comme je désire ne pas avoir sans cesse à me plaindre de lui, je conviens que son peu de chaleur, en cette occasion, pouvait venir de ce qu'alors il n'était pas en trop bons termes avec M. le duc de la Vrillière. Je ne l'ai appris que depuis; néanmoins, il ne tenait qu'à lui de me faire recommander par les princes, et il s'en est bien gardé.

Vers la fin du voyage, il m'avertit que Madame Sophie (1) sollicitait cette même place pour le président Tachère, son protégé, fils de sa nourrice; il me conseilla de n'y plus penser, m'indiqua une misérable charge de secrétaire du cabinet, que M. de Chouzy m'eût vendue quatre mille livres, et me dit : « *Qu'est-ce que cela vous fait? Vous êtes connu des princes; le moindre titre vous suffit.* » Je n'entrai point dans cette idée; je refusai une place qui ne m'eût jamais mis à portée de rien.

J'étais en relation avec M. Tachère; il était mon ami, mais j'étais persuadé qu'il pouvait mieux faire, et effectivement il a mieux fait. Je résolus de prendre pour juge, entre lui et moi, Madame Sophie; j'écrivis un Mémoire dans lequel je déposais aux pieds de cette princesse l'hommage de mon respect et de ma soumission; je protestais que j'allais sur-le-champ me désister de ma demande, si elle persistait; mais je la suppliais de peser mes raisons et de me donner ses ordres.

L'embarras était de lui faire présenter ce Mémoire; je je ne sais si Mme de Périgord était alors dame d'honneur;

(1) Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de France, quatrième fille de Louis XV, titrée Madame Sophie, naquit le 27 juillet 1734, et mourut presque subitement le 1er mars 1782. Elle fut enterrée à Saint-Denis sans cérémonial.

en tout cas, elle ne se trouvait certainement pas à Fontainebleau. Je me rappelai que Mme de Narbonne (1) s'était beaucoup amusée de la *Requête des ânes;* je n'avais aucunes relations avec elle, et elle, de son côté, me regardait comme la créature de la comtesse de Noailles qu'elle n'aimait point; mais M. de Senlis, qui s'intéressait à moi, lui parla en ma faveur. Je risquai de lui demander un rendez-vous; je l'obtins et fus extrêmement content de ses bontés. Elle prit mon Mémoire, me promit de le faire lire à Madame Adélaïde (2) et de l'engager à le remettre à Madame Sophie.

Cette princesse, pleine de justice, commença par dire à M. de la Vrillière de suspendre la nomination du premier conseiller, afin qu'elle eût le temps de s'informer de ce que j'étais et je valais. J'écrivis à M. l'archevêque, sur qui, dans toutes les circonstances, j'ai invariablement compté; je reçus de lui une lettre pour l'abbé Clément, confesseur des princesses. Sur ces entrefaites, on quitta Fontainebleau, et mon affaire se finit à Versailles. Madame Sophie, après avoir examiné mes droits et s'être fait rendre compte de ma conduite, alla plus loin que de se désister de sa demande : elle envoya chercher M. de la Vrillière, et le prévint qu'elle ne renonçait à la place, pour son protégé, qu'à condition qu'on me la donnerait. C'est donc à cette princesse que je dus ma charge : je l'aurais peut-être manquée sans cette concurrence. Je parus au dîner de Mesdames afin de remercier mes protectrices; Madame Sophie eut la bonté de m'appeler et de me dire qu'elle me faisait son compliment, et que son neveu faisait une bonne acquisition. Ma reconnaissance a toujours été tendre : les

(1) Dame d'honneur de Madame Adélaïde.

(2) Marie-Adélaïde de France, seconde fille de Louis XV, titrée Madame Adélaïde, née le 23 mars 1732, et morte à Trieste en 1800.

larmes me vinrent aux yeux, et je ne pus répondre.

Cette victoire était d'autant plus flatteuse que j'appris, par l'abbé Clément, que l'on avait déjà mal parlé de moi devant Mesdames, et il me laissa même deviner que le diable s'était servi de la bouche d'un ange, car il ajouta en me serrant la main : « *Soyez sûr, monsieur, que l'on vous a magnifiquement desservi auprès de Mme la Dauphine. Tenez-vous-en pour averti.* » Ce furent ses propres termes. Je confiai cet avis à Mme la comtesse de Noailles; elle m'assura qu'il était faux, et que tout cela était une intrigue de M. de la Vauguyon. Qui donc croire dans ce labyrinthe de la Cour?

Peu après, cependant, j'eus encore lieu de m'apercevoir que Mme la comtesse de Noailles avait une peur très vive d'être obligée de se montrer ma protectrice. Quand le *Premier numéro de la Bibliothèque de Madame la Dauphine* fut imprimé, j'en fis relier un certain nombre d'exemplaires destinés à toute la famille royale; je ne désirais mettre à cela aucun appareil, et je ne l'ai pas même présenté au Roi. Je regardais cet ouvrage plutôt comme un service rendu aux princes que comme une occasion de me faire valoir. Résolu de donner à Mme la Dauphine mon livre pour ses étrennes, je le dis à Mme la comtesse de Noailles; je lui en avais lu la plus grande partie; je l'avais également lu à l'abbé de Radonvilliers, auquel elle m'avait conseillé de le faire voir; je lui envoyai à elle-même son exemplaire relié, afin qu'elle achevât d'en prendre connaissance. Je pensai me trouver mal lorsque, l'avant-veille du premier jour de l'an, je reçus à Paris une lettre dans laquelle elle me mandait que mon ouvrage ne pouvait être ni présenté ni publié, parce que j'avais l'air d'y parler directement pour Mme la Dauphine, et de chercher à contribuer à son instruction.

Cette observation me parut étrange, car, après tout, on n'avait point ignoré que le bibliothécaire de Mme la Dauphine avait écrit et voulu écrire pour elle. Je ne concevais rien aux vues de Mme la comtesse de Noailles, mais j'étais au désespoir. Je me rendis à Versailles et je portai tous mes exemplaires destinés aux présents. La dépense que tout cela m'avait coûté était ce qui me touchait le moins. Mme la comtesse de Noailles, d'un air froid et embarrassé, me répéta ce qu'elle m'avait écrit, exigea que je supprimasse mon ouvrage, et que je le refisse de manière que Mme la Dauphine n'y fût pas même nommée. Après de longues discussions, dans lesquelles je ne trouvais rien de clair, et où je sentais bien que l'on me taisait des motifs que je ne tenais pas à deviner, je dis : « *Madame, je n'entends rien à tout cela; mais il y a un homme que je veux consulter, et je ne me déterminerai que d'après son avis : c'est M. l'abbé de Vermond.* — *Allez*, me répondit-elle, *vous ferez bien ; si cela se peut arranger, je ne demande pas mieux.* »

J'allai donc le voir, sur le soir, le 31 décembre 1770 ; je lui montrai mon livre et lui remis l'exemplaire relié à son intention. Je n'eus garde de lui rapporter tous les alibiforains de la comtesse de Noailles ; je l'entretins seulement du dessein que j'avais de présenter, le lendemain, à Mme la Dauphine, les prémices de mon travail. L'abbé de Vermond m'accueillit très bien, ne me fit pas la moindre difficulté, me proposa de prévenir la princesse, et me déclara même que je pouvais, en le lui présentant à l'heure de la chambre, lui dire que je lui offrais l'ouvrage dont l'abbé de Vermond lui avait parlé le matin. Je ne retournai point chez Mme la comtesse de Noailles ; je me contentai de l'avertir, par une lettre, que tout étant arrangé, le lendemain je donnerais mon livre. Je n'y manquai pas ;

Mme la Dauphine le reçut sans me rien dire et ne m'en a jamais parlé depuis; j'ai tout lieu de croire qu'elle ne l'a pas même parcouru.

Au bout de quelque temps, M. le comte de Noailles m'interpella d'un air boudeur : « *Voilà de vos gaucheries; de quoi vous avisez-vous d'écrire un livre? On en faisait hier des gorges chaudes chez Mme Du Barry* (1). » C'est tout ce que me valut, à la Cour, cette tentative. J'ai été depuis dédommagé de ce dégoût, lorsque j'ai su que Madame Adélaïde et Madame Victoire avaient lu et apprécié mon ouvrage, dont le public a paru souhaiter la continuation ; néanmoins, je pris alors la résolution d'en rester là, et, effectivement, il n'y eut aucune suite à ce travail qui, tel que je l'avais conçu, aurait pu être de la plus grande utilité à toutes les jeunes personnes qui eussent voulu se former un plan de lectures en tous genres; je m'y serais remis si la Cour m'avait donné le moindre signal; mais remarquez comme les petites intrigues de ce pays-ci étouffent parfois les meilleurs germes.

J'avais espéré que l'on m'exempterait de la finance de ma charge dans la maison de Mgr le comte de Provence. Rien ne me paraissait plus juste : c'était une récompense que je croyais mériter, et je savais que bien des personnes attachées au ministère avaient reçu gratis ces sortes de charges, et même les avaient revendues, au lieu que je désirais me rendre utile dans la mienne. Je n'avais point d'appointements attribués à ma place de bibliothécaire; je me flattais donc que Mme la Dauphine parlerait pour moi. Mme la comtesse de Noailles me promit de l'en prier et ne le fit point. Elle me recommanda légèrement à

(1) J'ai été averti, par M. le comte de Noailles, que Mme Du Barry donnait beaucoup de ridicules au petit ouvrage que j'ai écrit pour Mme la Dauphine. (*Journal de Moreau*, 15 janvier 1771.)

M. de la Vrillière, qui me disait toujours : « *Que voulez-vous que je fasse tant que Mme la Dauphine ne s'occupe point de vous?* » Cependant, à force de sollicitations dans les bureaux, j'obtins remise de la moitié de ma finance et je payai le reste. Les offices de ce genre sont à vie sur trois têtes, dont la moins précieuse est celle du titulaire ; je suis pauvre, et c'eût été une folie de traiter sans cette remise.

M. de Montcrif mourut sur ces entrefaites ; M. l'abbé de Vermond, qui avait des appointements, ne prétendait rien aux cent louis dont avait joui ce lecteur de la Reine, et Mme la comtesse de Noailles s'était engagée à me les faire donner. Elle affirma les avoir demandés pour moi ; le vrai est que je ne les ai pas eus : elle n'osa jamais proposer à Mme la Dauphine de procurer quelques appointements à son bibliothécaire.

M. de la Vauguyon craignait que ma charge ne m'approchât de la personne et ne me montrât à la confiance de M. le comte de Provence ; il chercha à m'écarter de l'une et de l'autre. Il avait, à cette époque, énormément d'ascendant sur l'esprit du prince, et l'on trouva même, dans ce qui se passa alors, une des plus grandes preuves de l'injustice des gens de parti. Il n'était pas besoin d'en épouser aucun pour adorer Mme la Dauphine ; néanmoins, les enthousiastes de M. de Choiseul, non seulement l'aimaient comme une princesse charmante, mais lui faisaient presque l'injure de la regarder comme un chef de faction. Aussi, voyant ou croyant voir dans l'autre camp M. de la Vauguyon, ils osaient se permettre de placer M. le comte de Provence à côté de lui : de là les propos les plus indécents et les plus ridicules ; de là des mésintelligences supposées, des histoires n'ayant pas le sens commun forgées et débitées. Peu s'en fallut que

l'on ne tentât de faire à un jeune prince, plein d'intelligence et de raison, une réputation composée de tout l'odieux de celle de M. de la Vauguyon, et de toutes les petitesses des exaltés intrigants auxquels il faut absolument une secte. Cela me mettait en colère ; et, comme il m'a toujours été impossible d'être d'aucun parti, je rompis là-dessus des lances dans beaucoup d'honnêtes maisons : c'était plutôt l'effet de ma droiture que de ma prudence. Je reviens à ce qui me concerne.

M. de la Vauguyon, qui possédait la confiance de notre prince, se chargea de préparer un règlement général pour fixer les rangs et la préséance de tous les officiers de son conseil. J'étais un des premiers, puisque, d'après ce règlement même, on a été obligé de reconnaître et de déclarer le droit qui a toujours appartenu à ma place de présider le conseil et d'y recueillir les voix lorsque ni le prince ni son chancelier n'y assistent. Ma place, en effet, équivaut à celle de doyen du conseil dans celui du Roi ; j'y dois précéder tous ceux qui n'y figurent que comme conseillers : cela a toujours été réglé ainsi dans la maison et dans les conseils des princes apanagistes ; et encore aujourd'hui, le premier conseiller de M. le duc d'Orléans a la préséance au conseil sur les secrétaires des Commandements, comme au conseil du Roi le doyen précède les secrétaires d'État.

M. le duc de la Vauguyon, dans son règlement, donna sur moi la préséance aux secrétaires des Commandements ; il y a plus, tous les principaux du conseil, dont il s'agissait de déterminer les droits, eurent celui de se faire entendre ; il furent appelés devant M. le comte de Provence à la lecture de ce projet de règlement, adressèrent les réclamations et les observations qu'ils voulurent, et d'après lesquelles on procéda à quelques changements.

M. le duc de la Vauguyon m'écarta de cette petite assemblée ; tout fut arrêté, par rapport à moi, sans que j'eusse été prévenu.

Ce n'est pas tout ; par un article particulier de ce règlement, il établit un comité où seraient préparées, en présence du prince, les affaires les plus intéressantes ; il se plaça lui-même dans ce comité avec le chancelier, le surintendant et les deux secrétaires des Commandements. Il me semble que ce que j'avais fait jusque-là pour les princes pouvait me procurer cet agrément ; M. de la Vauguyon m'éconduisit encore, et l'on jugera, d'après tout cela, à quel point il prisait mes services. Le vieux Ménard n'aurait pas mieux demandé que de me mettre dans ce comité, car il appréciait ce que j'avais appris. Quant à mon droit de préséance, il s'y opposa ; cela était naturel : les deux charges de secrétaires des Commandements lui ayant été données gratis, il en augmentait le prix aux dépens de la mienne ; aussi les a-t-il vendues cinquante mille écus chacune ; et lorsque, dans la suite, je réclamai contre l'injustice que j'essuyais, les secrétaires des Commandements objectèrent, en plein conseil, qu'ils n'eussent pas acheté leur charge si cher, si on ne leur eût pas promis de leur accorder la préséance sur moi.

Tels furent les moyens employés pour m'éloigner de M. le comte de Provence, dans un temps où, tous les quinze jours, je remettais à M. de la Vauguyon lui-même un morceau historique à l'usage des princes, dont il ne manquait jamais de me faire le plus grand éloge. Depuis la mort de son gouverneur, notre prince a perdu, dit-on, cette vive estime qu'il avait pour lui ; ce fut Mme la Dauphine qui effaça cette impression de jeunesse ; je n'y ai donc rien gagné. Quand le tronc fut pourri, elle me regarda toujours comme une des branches. Ces arrange-

ments eurent lieu au commencement de 1771 ; on s'occupait beaucoup alors du mariage de M. le comte de Provence ; malheureusement, il n'y avait pas un sol au trésor royal; on n'y payait rien, et l'on parlait même de reculer la cérémonie faute d'argent pour faire les emplettes de la noce (1). Mais il est nécessaire que je revienne à la fin de 1770, car, à cette époque, je dois rappeler encore quelques anecdoctes importantes de ma vie.

La présentation de Mme Du Barry (2) (1769) avait augmenté la chaleur des partis ; une malheureuse faiblesse, dont il fallait plaindre le Roi, devint un signal de divisions et d'intrigues ; les femmes, les courtisans qui avaient le plus bassement rampé devant Mme de Pompadour, se crurent de braves champions de l'honneur et de la vertu, dès qu'ils sentirent qu'ils se rendaient par là agréables à M. de Choiseul. La nouvelle maîtresse n'en fut que plus disposée à se prêter à tous les projets des ennemis de ce ministre.

Elle voulut faire preuve de son crédit et se choisir une victime dont la chute pût, en attendant, arrêter le cours des impolitesses auxquelles elle devait se préparer. La comtesse de Gramont fut exilée (3) après un voyage de Choisy où elle n'avait pas eu tort; mais elle paya pour bien des étourderies qui ne lui avaient pas nui auparavant, et qui lui avaient valu la réputation de femme très inconsidérée qu'elle méritait. J'étais toujours son ami ; je lui avais dit la vérité dans sa bonne fortune ; je ne l'abandon-

(1) Le mariage du comte de Provence avec Marie-Joséphine-Louise de Savoie eut lieu le 14 mai de cette année 1771.

(2) Marie-Jeanne Vaubernier, comtesse Du Barry, née à Vaucoucouleurs en 1744, périt sur l'échafaud en 1793.

(3) Dès le lendemain de son avènement, le 11 mai 1774, Louis XVI exila Mme Du Barry et autorisa Mme de Gramont à revenir à la Cour.

nai pas dans la mauvaise, et, lorsqu'après avoir séjourné quelque temps à Turny (1), chez le vicomte de la Rochefoucauld, elle vint s'établir à Arbouville, sur le chemin d'Orléans, j'y allai et restai huit jours avec elle. Jamais je ne l'ai trouvée plus gaie; j'ai fait peu de parties de campagne où je me sois amusé davantage. Alors, cependant, le duc de Choiseul et la duchesse sa sœur n'osaient trop se montrer ses amis; je n'oublierai point que, revenant l'un et l'autre de Chanteloup (2), ils passèrent au bout de l'avenue d'Arbouville sans s'arrêter.

Comme ce château était ouvert de toutes parts, elle obtint la permission de rentrer à Paris pendant l'hiver; elle y arriva justement à l'époque où M. le chancelier de Maupeou commençait à attaquer les anciens parlements et, par eux, le duc de Choiseul leur protecteur. C'était l'instant où ce chef de la justice, s'il n'eût eu que de grandes vues et beaucoup de patriotisme, pouvait rendre au Roi le plus signalé de tous les services et devenir le bienfaiteur de la nation en la sauvant du despotisme des parlements; il avait en main l'autorité nécessaire pour redonner aux lois fondamentales du royaume leur force, aux compagnies leur ancien esprit, au gouvernement son activité et sa vigueur.

Le Parlement était hors de toute règle ; il fallait absolument travailler à le remettre, par les lois mêmes, à la place qu'elles lui avaient assignée. La chute du crédit de M. de Choiseul, si le chancelier l'avait en perspective, eût peut-être été tout simplement l'effet des moyens qui eussent rétabli l'ordre. Il était donc indispensable de ne

(1) Turny, petit village de l'Yonne, situé à quatre kilomètres de Saint-Florentin, et dont le château est aujourd'hui démoli.

(2) Le château de Chanteloup était situé à trois kilomètres d'Amboise.

chercher que le bien et, sur le reste, de s'en rapporter à l'empire des causes naturelles. Mais tout va mal quand l'esprit d'intrigue prime les grands desseins.

M. le chancelier envoya son édit au Parlement; il essuya la plus vive résistance; cette compagnie s'appuyait du crédit de M. de Choiseul, qu'elle croyait inamovible.

Je ne voyais point alors M. le chancelier; et, depuis que M. de Monclar m'avait irrévocablement brouillé avec lui, je ne lui avais rendu que la visite annuelle du premier jour de l'an. Je savais de M. d'Albertas, mon premier président, et de notre procureur général, qu'il leur avait dit beaucoup de mal de moi, et qu'il avait fait de très grands efforts pour m'enlever l'estime et l'amitié de ma compagnie, efforts qui, heureusement, ne sont parvenus qu'à augmenter l'une et l'autre.

Mais on revenait, en ce moment, à ces maximes que j'avais si clairement exposées dans mes *Remontrances* de 1763; on mettait en avant des principes sur lesquels je n'avais jamais varié; l'édit était bien rédigé et je passais pour bien écrire: le public s'avisa de prétendre que j'étais l'homme du chancelier, qu'il ne décidait rien sans me consulter, et que j'étais l'auteur de sa besogne. Mes ennemis, les Encyclopédistes, appuyèrent ces bruits; le duc de Choiseul et la duchesse de Gramont les répétèrent, et j'eus contre moi, sans le mériter, le cri de tous les parlementaires.

La duchesse de Gramont allait de maisons en maisons raconter que j'étais un fripon et l'âme damnée du chancelier. Elle l'affirma tant de fois à la comtesse de Gramont que la pauvre femme ne savait plus qu'en croire. Tous les jours, on composait une nouvelle histoire sur mon compte; par exemple : je n'avais, de ma vie, parlé au duc d'Aiguillon, et la seule fois que j'eusse vu son

visage, était à un dîner chez M. Bertin où il vint, et où je ne l'aperçus que d'un bout de la table à l'autre. Cependant, un homme rapporta, un soir, à Mme la comtesse de Gramont que le matin même, à onze heures, il m'avait rencontré sortant de chez M. le duc d'Aiguillon, en habit gris, et qu'il me le soutiendrait. Outré d'indignation, je me mis dans une colère terrible, je dis à la comtesse de Gramont que je tenais à découvrir cet homme-là, et à le forcer à déclarer qu'il avait menti : « *Si je connaissais M. d'Aiguillon,* ajoutai-je, *je ne rougirais point de le voir, et soyez sûre que je le verrai s'il devient ministre ; mais votre homme est un menteur, un calomniateur, un infâme, et je veux le lui faire avouer.* » Elle fut tentée de me le nommer; mais ma belle colère l'en empêcha. J'ébruitai tant cette histoire, je la publiai si hardiment, sommant partout, à tous les soupers, mon vilain de se montrer, qu'enfin la maréchale de Biron me prit en particulier pour me prier de n'en plus parler, parce que je pourrais nuire à son amie et à la mienne. La comtesse de Gramont elle-même ou fut persuadée, ou feignit de l'être afin de m'apaiser, et me contraignit à promettre de ne plus m'en occuper.

Malgré cela, indigné de la mauvaise foi des faiseurs d'histoires, piqué au vif des propos que la duchesse de Gramont tenait tous les jours, je résolus de m'en plaindre hautement et publiquement. Je le fis à Versailles, à toutes les tables où je mangeais; mon dessein était que mes plaintes revinssent à M. de Choiseul; et je réussis, car, ainsi qu'on va l'apprendre, il essaya de tourner la chose en plaisanterie.

Deux jours avant qu'il fût exilé, je venais de descendre par le petit escalier de l'aile droite, qui depuis a été détruite ; je sortais de chez Mme de Narbonne, et j'étais sur le point de traverser la cour. Je m'entends appeler deux

fois par mon nom; je me retourne: c'était M. le duc de Choiseul dans sa chaise, suivi de sa sœur et de plusieurs personnes qui allaient, avec eux, voir les porcelaines. Le ministre commande d'arrêter sa chaise et je le rejoins ; il me dit d'un air riant: « *Eh bien! qu'est-ce que c'est, monsieur Moreau? vous faites bien du bruit dans Paris. Vous faites toute la besogne du chancelier, les édits, les préambules; que ne faites-vous point?* » Là-dessus, je répliquai: « *Je suis fort aise, monsieur le duc, de vous voir prendre cela si gaiement; pour moi, je vous avoue que je ne l'ai point pris de même. Je suis attaché au ministère; si je faisais la besogne de M. le chancelier, je lui devrais le secret, et, si j'en avais l'ordre, je remplirais un devoir, mais rien ne me forcerait à mentir. Puisque vous m'obligez de vous répondre: Non, monsieur le duc, je ne la fais point; je respecte et je ne pénètre point les vues du ministre; j'obéis à celui qui m'ordonne; je ne dois donc avoir ni le mérite ni le blâme des choses auxquelles je n'ai aucune part.* »

Tout le monde était arrêté pour nous écouter, et la duchesse de Gramont, qui était sortie de sa chaise et debout à côté de celle de son frère, m'interrompit vivement: « *Eh! mais tout le monde le dit; qui est-ce qui ne le croirait pas? Pour moi, j'avoue que je l'ai cru comme une autre.* » Je me retournai: « *Vraiment oui, madame la duchesse, je le sais bien, car vous allez partout racontant à tout le monde, et notamment à madame votre belle-sœur, que je suis un fripon et un intrigant. — Oh! je ne l'ai pas dit ainsi. — Non peut-être dans ces termes, madame, mais l'équivalent selon vous. Vous publiez que je suis l'âme damnée et l'espion de M. le chancelier.* » Le duc de Choiseul lui-même avait quitté sa chaise, et se repentait sans doute de son attaque. La duchesse me prend la main et me dit: « *Donnez-moi le bras que je vous explique cela.* » Nous remontons alors l'escalier, suivis du duc et de tout son cortège. Chemin

faisant, elle se justifiait de son mieux en alléguant : « *que la comtesse de Gramont était une étourdie qui disait tout ce qui lui passait par la tête ; que, persuadée, comme tout le public, de mes liaisons avec le chancelier, elle l'avait avertie de se tenir sur ses gardes devant moi. — Fort bien, madame, et vous n'avez pas soutenu que je fusse un espion, et vous avez voulu oublier, ce que vous savez mieux que personne, que je suis son ami et que je l'ai défendue même contre vous ?* »

Là-dessus, nouvelles explications de la duchesse qui durèrent jusqu'à la porte du cabinet des Porcelaines. Quand je fus tout auprès, je pensai que, si, dans le moment où l'on était, toute la Cour me voyait entrer là, tenant sur le poing Mme de Gramont, on s'empresserait d'en forger la plus belle histoire. Je dis donc : « *Madame la duchesse, la place n'est pas tenable pour continuer notre explication ; permettez-vous que tantôt j'aille la reprendre chez vous ? — Volontiers,* me répondit-elle, *venez ce soir à sept heures.* » Je la quittai, fis la révérence au duc de Choiseul, qui me la rendit d'un air très gracieux, et je courus conter mon aventure à M. Bertin, qui en rit de tout son cœur.

Je fus, le soir, exact au rendez-vous. La duchesse avait chez elle Mme du Châtelet, qui, surprise de mon arrivée et supposant que j'avais une grosse affaire sur les bras, commença par me dire qu'elle ne me voyait plus. Avec elle étaient M. de Stainville et le marquis de Chauvelin (1). Qui fut étonnée ? Ce fut Mme du Châtelet quand elle constata qu'au lieu de me justifier, je venais au contraire entendre la justification de la redoutable duchesse qui, dans ce long entretien, fut polie et même un peu humble,

(1) François-Claude, marquis de Chauvelin, lieutenant général, ministre à Gènes en 1751, ambassadeur à Turin en 1754, mourut subitement à Versailles, le 23 novembre 1773. Il était fils du garde des sceaux Germain-Louis de Chauvelin.

mais à sa manière. Je parlais avec chaleur ; c'était moi qui adressais des reproches ; je disais : « *Il faut que j'aie, madame la duchesse, un guignon marqué : quoi, je suis mal avec M. le chancelier, et mal en même temps avec vous et avec M. le duc de Choiseul ! Croyez-moi, voilà où en sont logés tous les honnêtes gens incapables d'intrigues ; ils n'ont aucun parti pour eux parce qu'ils ne font point cabale.* » La duchesse répliquait dans sa défense : « *Mais qui est-ce qui n'est pas calomnié dans ce pays-ci ? Nous le sommes bien ; la Vierge Marie l'a bien été.* »

Notre conversation fut longue, et j'ose prétendre que j'y eus le beau rôle. Remis de ma chaleur, je riais intérieurement de la considération que j'acquérais dans l'esprit des deux courtisans qui étaient là : le comte de Stainville jouait l'étonné de ce que je n'étais l'auteur de rien ; il s'écriait : « *Et tel édit, et tel arrêt du conseil ; quoi, ce n'est pas vous qui l'avez rédigé ? — Non, monsieur,* répondais-je invariablement ; *au reste, tout cela est la besogne du contrôleur général, et il me semble que le chancelier n'y est pour rien.* » Enfin, la duchesse me fit beaucoup de politesses et même quelques cajoleries, puis me parla des affaires de son mari. Nous finîmes par avoir l'air d'être bons amis ; je lui demandai la permission de lui faire ma cour, et elle m'assura que sa porte me serait toujours ouverte (1).

(1) La duchesse de Gramont avait été en guerre déclarée avec la duchesse de Noailles. Moreau, dans son *Journal*, conte à ce sujet, l'anecdote suivante :

Samedi 23 janvier 1768. — Voici quelque chose qui prouve bien que les femmes de la Cour, les bourgeoises, les femmes de chambre et même les cuisinières, c'est tout un dans les tracasseries, et que les querelles sont toujours bourgeoises. Le laquais de la duchesse de Gramont, faisant des visites pour sa maîtresse, dans tout le château, l'a fait écrire à la porte de la duchesse de Noailles. La première en a été si furieuse, qu'elle a chargé une personne de lui dire que c'était un malentendu et une sottise de son laquais, et qu'elle avait pensé le mettre à la porte. A cette personne, qui avait eu la

Je retournai à Paris, où je trouvai mon histoire publique ; M. de Sartine, que je rencontrai, en voulut connaître les détails. Deux jours après (1), M. de Choiseul fut exilé. Le lendemain de cet exil, je soupais chez M. d'Aubeterre (2) qui, riant de toutes ses forces de mon explication avec la sœur du ministre renvoyé, me disait : « *Vous êtes un habile courtisan, vous choisissez bien votre temps pour les réconciliations ; il ne tient qu'à vous maintenant d'aller à Chanteloup* (3). »

bassesse d'accepter la commission, la duchesse de Noailles a répondu : « Dites à Mme de Gramont qu'elle porte la délicatesse beaucoup trop loin, et que, pour moi, je mets si peu de valeur à son nom écrit chez moi, que je comptais également envoyer le mien à sa porte. »

Voici, toujours d'après Moreau, quel avait été le début de cette querelle :

Jeudi 26 novembre 1767. — Je suis retourné à Versailles et j'ai trouvé Mme la duchesse de Noailles en conversation très sérieuse avec le marquis de Noailles, son fils, au sujet d'une tracasserie très étoffée qu'elle s'est mise sur le corps : Mesdames ont demandé Mme de Guiche pour succéder à Mme la maréchale de Broglie. Mme de Guiche a refusé, et son motif, *in petto*, c'est que Mme la duchesse de Gramont ne voulait pas qu'elle prît cette place. Mme la duchesse de Noailles a été dire tout cela à Mesdames, qui ont fait écrire à Mme de Gramont par Mme de Durfort. La duchesse de Gramont a été furieuse, a écrit au duc de Noailles avec la plus amère indignation, promettant à la duchesse de Noailles haine et vengeance. Le duc de Choiseul s'est plaint au Roi.

La querelle paraît avoir duré longtemps, suivant ce dernier extrait du *Journal de Moreau* :

Mercredi 3 février 1774. — Le duc de Noailles doit, ces jours-ci, venir à Paris, poussé par ses enfants, pour faire une visite en catimini à la duchesse de Gramont qui y est depuis quelques jours. Elle est incommodée, dit-on, et l'on craint un ulcère. Elle a, de plus, le chagrin d'avoir perdu un gros revenu. La Ponce, son prête-nom, avait trois quarts de place de fermier général qui lui ont été ôtés. (*Journal de Moreau.*)

(1) 24 décembre 1770.

(2) Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès d'Aubeterre, né en 1714, mort en 1788. Maréchal de France, ambassadeur à Vienne, à Madrid et à Rome.

(3) *Vendredi 23 février 1771.* — Les nouvelles de Chanteloup sont que le duc de Choiseul y est très heureux. Sa femme et sa sœur ne sont plus brouillées. On se couche à dix ou onze heures du soir. M. de Choiseul, de très bonne heure levé, écrit et travaille, monte

Cette aventure tourna à mon honneur dans l'esprit de la comtesse de Gramont; je passais mes soirées chez elle, et nous y parlions très franchement de toutes les affaires publiques. Huit ou dix jours avant l'exil du ministre, et lorsque j'entendais l'archevêque de Cambrai souhaiter que le Parlement ne cédât point et ne reprît pas ses fonctions, je lui répliquais : « *Je ne vous conçois pas, vous autres; savez-vous que vos ennemis forment, en ce moment-ci, les mêmes vœux que vous? Vous verrez où cette résistance vous conduira.* » Il ne fallait pas être sorcier pour prévoir ce qui devait arriver, mais ces gens-là étaient aveugles; je n'ai jamais rien rencontré de plus léger qu'eux ; l'abbé Quesnel, qui les aimait, me répétait souvent : « *Ce sont des enfants ; ils n'ont jamais été que cela* (1). »

On a pu remarquer que, M. de Choiseul une fois renvoyé, M. le chancelier parut assez disposé à faire meilleur marché de son édit. M. le prince de Condé (2) était de

à cheval. Sur les onze heures, on se rassemble pour prendre du chocolat chez Mme de Choiseul. On dîne à six heures; après quoi il y a musique, etc. Il fait venir quatre musiciens, est très gai, et s'applaudit tous les jours de sa disgrâce. (*Journal de Moreau.*)

(1) M. de Laubespine nous a attesté un fait dont tous les officiers de l'armée furent témoins en 1747. M. de Choiseul, qui portait alors le nom de Stainville, était colonel du régiment de Navarre, tenait contre le maréchal de Saxe les plus mauvais propos, et proposait ou acceptait tous les paris qu'il échouerait tantôt dans une entreprise et tantôt dans une autre. Un beau jour, à l'ordre, chez le général, tout ce qu'il y avait de plus distingué était en cercle autour de lui. Le maréchal appelle M. de Stainville : « *Monsieur de Stainville,* lui dit-il, *vous avez un beau nom et il doit vous attirer de la considération; vous êtes à la tête d'un beau régiment et il vous en attire encore; mais vous devez au Roi fidélité et reconnaissance. Je sais tous les propos que vous tenez; si jamais il vous arrive de les répéter et de proposer ou d'accepter un seul pari de la nature de ceux que vous faites tous les jours, monsieur de Stainville, retenez bien ceci : Je vous ferai pourrir dans un fort tant que j'aurai l'honneur de commander les troupes du Roi.* » (*Journal de Moreau,* 13 mai 1774.)

(2) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né le 9 août 1736, servit avec distinction dans la guerre de Sept ans, se signala à la

moitié avec lui dans les assurances qu'il donna au Parlement au commencement de janvier 1771 ; elles occasionnèrent la reprise du service le lundi 7, après laquelle on se dépêcha, le mardi, de juger la séparation de Mme de Monaco. Quoi qu'il en soit, le service du Palais ayant cessé de nouveau le mardi 15 janvier, M. le chancelier sentit que le raccommodement était impossible, et que le Parlement n'ayant pu sauver M. de Choiseul ne voulait plus que le venger en le perdant lui-même ; il se détermina alors à tout pousser aux dernières extrémités pour se mettre en sûreté.

Mais comme il n'avait pas compté que les choses iraient aussi loin, son plan n'était point fait ; il espéra d'abord diviser la compagnie ; il se crut assuré, pendant le mois de janvier et celui de février, de conserver une partie des anciens membres du Parlement. Lorsqu'il dut renoncer à cette espérance, il avait tiré l'épée ; il jeta le fourreau, et il détruisit la Cour des aides et le Grand Conseil. Il était même perdu sans M. de Boynes, qui lui sauva les débris de ces deux compagnies.

Celui-ci était un des membres du conseil qui tinrent le Parlement intermédiaire jusqu'à la formation du nouveau. J'avais, dans l'ancienne compagnie, quelques amis à qui j'étais bien aise de donner des avis salutaires ; j'allai donc trouver M. de Boynes pour causer avec lui franchement sur tout ce qui se passait, et il me dit en propres termes : « *Les plus grands ennemis de M. le chancelier doivent maintenant le favoriser, s'ils sont bons serviteurs du Roi, car il s'agit de la constitution de la monarchie, et tout est perdu si le Roi cède.* »

bataille d'Hastembeck en 1759, et à celle de Johannisberg en 1762, fut gouverneur de la Bourgogne, émigra en 1789 et forma, sur les bords du Rhin, cette armée connue sous le nom d'armée de Condé. Il rentra en France sous la Restauration, et mourut à Chantilly en 1818.

Avec tout cela, je ne pouvais me dissimuler une infinité de fautes que je voyais faire. Le Parlement, par la cessation du service, qui était un véritable délit, s'était livré pieds et poings liés au chancelier. Les lois étaient claires, les formes certaines et indiquées par les ordonnances : elles prononçaient la confiscation des offices; mais cette confiscation devait être jugée et prononcée d'après une instruction. Il me semblait que, si l'on eût suivi la route tracée par notre droit public, il eût été très facile de réduire le parlement de Paris et d'en imposer, par là, à tous les autres, qui n'eussent pas soufflé. Je le disais quelquefois à ceux avec lesquels je m'entretenais de ces sortes d'affaires, et je l'eusse dit à M. le chancelier lui-même, si je n'avais pas été brouillé avec lui. Les personnes à qui j'expliquais le plan contenu dans nos lois trouvaient que j'avais raison; une chose cependant m'étonna beaucoup : ces mêmes personnes, quand M. le chancelier eut pris le contre-pied de ce qu'il aurait dû faire, me voulurent encore soutenir qu'il avait bien agi; plusieurs d'entre elles étaient du conseil du Roi.

M. le chancelier reconnut si bien que la confiscation était la peine de la défection, qu'il la prononça par un arrêt du conseil; mais cet arrêt était absurde, parce que la confiscation est une peine qui exige un jugement et suppose un procès instruit; aussi est-il demeuré sans exécution, quoique non révoqué : on a mieux aimé encore être inconséquent que cruellement injuste.

L'objet de ces *Mémoires* n'est point de discuter les plans que l'on a suivis; loin que j'y aie eu aucune part, je n'ai jamais dissimulé ce que j'en pensais. Je désire seulement faire connaître les ordres qui m'ont été donnés dans la suite, et la manière dont je les ai exécutés.

CHAPITRE XIV

MM. d'Albertas sont mandés à Paris. — Leur beau-frère et oncle, M. de Montulé. — Formation du Parlement. — M. de Boynes ministre de la marine. — Entretiens à Ville d'Avray. — Plan de conduite. — Je revois le chancelier. — Rivalité des deux compagnies de Provence. — La Cour des aides destinée à remplacer le Parlement. — Les commissaires du Roi : le marquis de Rochechouart et M. Lenoir. — Destitution M. de la Tour. — Lettres de cachet. — M. de Montyon, intendant de Provence. — Buste de Mme la Dauphine modelé par Lemoyne. — Vers composés sous le nom de ce sculpteur.

Au mois d'avril 1771, je fus très étonné de l'arrivée à Paris de M. d'Albertas, mon premier président, et de celle de son fils (1). M. le chancelier leur avait dépêché un courrier : il voulait faire du père un président à mortier du nouveau parlement; la négociation avait passé par le chevalier de Maupeou, qui avait été employé en Provence. Aussi s'empara-t-il du pauvre M. d'Albertas, l'installa chez lui et le séquestra du reste de sa famille. Je le vis à son nouveau logement; il me confia les propositions du chancelier, auxquelles il était très tenté d'acquiescer; mais en présence du chevalier de Maupeou je ne pus lui en donner mon avis.

Nous trouvâmes pourtant le moyen de l'avoir à dîner

(1) *Mercredi 3 avril.* — M. d'Albertas, premier président de la cour des aides de Provence, arrive à Paris et va débarquer et loger chez le comte de Maupeou. Il est parti d'Aix le 26, et sa voiture est en canette. (*Journal de Moreau.*)

chez M. de Montulé, son beau-frère (1); nous nous enfermâmes l'après-midi et nous délibérâmes en famille. J'étais trop ami de M. d'Albertas pour ne lui pas parler franchement. Je ne lui conseillai nullement de quitter sa province, où il était riche et estimé, ni la charge de premier président d'une compagnie souveraine qui avait en lui la plus grande confiance, pour venir à Paris s'exposer aux révolutions de la Cour et à la honte dont l'opinion publique couvrait, dans ce temps-là, ceux qui se prêtaient aux vues de M. le chancelier. Il était le chef d'un corps parfaitement bien composé, et n'aurait pas eu le même avantage dans le parlement de Paris; il aimait sa patrie, l'aisance et le repos; il serait mort ici d'ennui et de fatigue. Je lui disais : « *Le Roi ne vous ordonne point; le chancelier vous invite, et je ne pense pas que ses promesses doivent rassurer personne.* » Je ne lui dissimulai pas non plus que, les règles ayant été violées, je me défierais longtemps de la solidité de l'ouvrage; non que je ne supposasse les parlements très coupables, mais parce qu'ils ne me semblaient pas punis dans les formes prescrites par nos lois pour constater et juger les délits.

M. de Montulé assistait à notre délibération, et m'écoutait avec un air de joie et de surprise qui me fit grand plaisir. Il m'avoua sur-le-champ que, trompé par les bruits publics, il m'avait cru l'ami intime de M. le chancelier, et n'avait pas douté que je ne fusse de moitié avec lui

(1) M. de Montulé devint, sous Louis XVI, secrétaire honoraire des commandements de la Reine.

Dans la suite, Moreau fut assez lié avec la famille de Montulé : il adressa à Mme de Montulé des vers badins que nous avons entre les mains, et on lit dans son *Journal*, à la date du 18 janvier 1775 : « Mlle de Montulé a épousé aujourd'hui M. de Turpin. Nous avions fait visite l'avant-veille à Mme de Montulé, et nous avions vu tous les apprêts et les habits de la noce. La mariée est charmante. »

pour engager M. d'Albertas. Celui-ci convint de tout avec nous, et son fils, qui a beaucoup d'esprit, parla comme un ange en faveur de mon avis, qui était celui de la famille.

Malheureusement le pauvre M. d'Albertas avait donné des paroles au chancelier, qui lui avait promis des merveilles et des monts d'or; le jeune M. d'Albertas se chargea de lui écrire; son texte fut que son père ne s'était décidé à prendre cette charge qu'à condition de la remettre au bout de deux ans à son fils, ce à quoi M. le chancelier avait adhéré; mais que lui, son fils, n'avait pas encore donné son consentement, et avait les plus fortes raisons pour ne pas accepter. Il tira toutes ces raisons de son état, de sa fortune, de son goût pour son pays; bref, il trancha le mot : ni lui ni son père ne voulaient de la charge. M. le chancelier ne céda point d'abord, demanda à les revoir; mais le père eut la goutte; le fils alla seul et tint bon. Ils sortirent tous les deux de l'espèce de charte privée où le chevalier de Maupeou les gardait à vue, revinrent demeurer chez leur sœur, où ils avaient logé à tous leurs autres voyages, et ne s'occupèrent plus, à Paris, que de leurs propres affaires.

Le jour même où M. d'Albertas le jeune écrivit à M. le chancelier, je m'en allai dîner chez M. l'archevêque, à Conflans, où se trouvèrent des amis du chevalier de Maupeou; je me flattai donc que M. le chancelier ignorerait la part que j'avais eue dans cette résolution. Je ne puis cependant en être bien sûr. Quelque temps après, je rencontrai, à Versailles, le chevalier de Maupeou, et il me dit : « *Notre ami d'Albertas s'est perdu en cédant à son fils, qui est un étourdi; vous savez comme est mon frère, il n'oublie rien, et la leur garde bonne.* » Quant à moi, pour échapper aux caquets le plus possible, je vins m'établir bien vite à ma petite maison de Ville d'Avray.

Le Parlement fut formé au mois d'avril, et comme tous ceux qui avaient été invités au festin ne consentirent point à en être il fallut faire entrer, dans la salle, les boiteux, les borgnes et tout ce qu'on avait ramassé où l'on avait pu. M. de Boynes, à qui M. le chancelier avait, dans ces circonstances, la plus grande obligation, fut nommé ministre de la marine (1), et bientôt après excita la défiance du chancelier lui-même (2).

Tranquille à Ville d'Avray, j'y recevais fort souvent mon premier président ; nous étions très attentifs aux événements publics et surtout aux rapports qu'ils pouvaient avoir avec ma compagnie. Je venais de refuser une place de conseiller de Grand'Chambre qui m'avait été offerte dans le nouveau parlement. Le chancelier, que je ne voyais point, ne m'en avait pas fait la proposition, mais il avait chargé M. de Saint-Maigrin de me sonder et de m'engager à l'accepter ; il m'eût acheté tout ce que j'aurais voulu. Comme je craignais son ressentiment, je priai M. de Saint-Maigrin de se contenter de lui dire qu'il m'avait trouvé beaucoup d'opposition à changer mon train de vie, à quitter les fonctions que je remplissais

(1) *Jeudi saint, 28 mars.* — Tout Paris a cru que M. de Monteynard était ministre. Voici le fait : hier ou avant-hier, l'huissier Lemoine alla l'avertir de la part du Roi pour le Conseil. Il avait du monde chez lui ; il dit à tout le monde qu'il rentrerait tard, que l'on se mît à table sans lui ; il alla chez le Roi, se croyant ministre. Entré dans le Conseil au grand étonnement de tous ceux qui y étaient, il est accueilli par les ministres, qui lui demandent s'il est leur collègue. Embarrassé pour répondre, il voit entrer le Roi, qui sait par M. de Soubise l'erreur du pauvre secrétaire d'État, et qui lui fait dire qu'il allait tenir le Conseil d'État. M. de Monteynard, plus embarrassé encore, hésite. Le Roi lui fait entendre lui-même qu'il doit se retirer. Voilà le vrai. Cette histoire a été ornée de bien des circonstances, et il faut avouer qu'elle en était susceptible ; mais elle n'en avait pas besoin pour être ridicule. (*Journal de Moreau.*)

(2) V. aux notes, p. 422, des extraits du *Journal de Moreau* relatifs à cette défiance du chancelier.

auprès des ministres, et qu'il n'avait pas cru devoir aller plus avant (1).

Lorsque M. le chancelier eut mis au jour son plan, la terreur se répandit dans tous les parlements de province : ceux mêmes qui rendaient contre le nouveau parlement de Paris les arrêts les plus menaçants, sentirent bien que, si celui-ci subsistait, ils étaient perdus; mais la protestation des princes, le soulèvement général des esprits, nourrissaient encore chez eux quelques espérances; aussi faisaient-ils tout ce qui était en eux pour entretenir ce soulèvement.

M. de Monclar, qui conduisait le parlement de Provence, jugea les choses différemment, et cependant les vit mal. Tant que M. de Choiseul, son protecteur, avait été en place, il l'avait supposé inamovible, et l'on avait remarqué avec étonnement que, dans les *Remontrances* qu'il avait fait présenter au Roi par sa compagnie sur l'édit du chancelier, il avait tourné toute son attaque contre le duc d'Aiguillon : il le déférait comme un coupable, seul auteur de tous les troubles, et donnait à entendre que, sur l'édit refusé par le parlement de Paris, on pourrait prendre des tempéraments.

Par là M. de Monclar s'était ménagé un moyen de s'accommoder, en tous temps, avec M. le chancelier; lorsque M. de Choiseul fut exilé, il ne renonça point à son dessein de trouver des tempéraments pour se mé-

(1) M. le duc de la Vauguyon et M. de Saint-Maigrin m'ont sollicité, de la part de M. le chancelier, d'accepter une place dans la Grand'Chambre du nouveau Parlement; j'ai refusé, et j'ai été le dire à M. Bertin. M. de la Vauguyon a senti mes raisons; M. de Saint-Maigrin a été plus pressant; c'est à lui que M. le chancelier avait parlé. Je suis convenu que j'écrirais une lettre ostensible qui contiendrait des raisons frappantes, et non désobligeantes pour M. le chancelier. (*Journal de Moreau*, lundi, 18 mars 1771.)

nager le chef de la justice, par lequel il osa espérer se raccrocher même à la Cour. Dans les relations qu'il eut avec lui, il prit soin de lui expliquer que le parlement de Provence serait le plus raisonnable de tous, et que l'édit, dont celui de Paris avait été si fort effrayé, n'essuierait pas des difficultés insurmontables. Il croyait ainsi gagner un homme qui venait de prouver son crédit; mais ces deux personnages-là se connaissaient trop bien pour être jamais unis d'intérêts.

Afin de faire adopter son système à son corps, M. de Monclar lui persuada que le moment était arrivé d'acquérir, dans la province, un pouvoir absolu et universel, et de se débarrasser d'une compagnie, sa rivale, qui contre-balançait son autorité et se montrait toujours prête à arrêter ses entreprises. Il remit en avant un projet dont il avait déjà jeté quelques idées dans l'esprit des ministres lors de son voyage à Paris, mais auquel ils n'avaient pas voulu se prêter : c'était de nous supprimer tous, d'anéantir notre compagnie, et d'attribuer au Parlement et les comptes de la province et toute la juridiction qui nous appartenait. A ces conditions, il laissa supposer à M. le chancelier que le Parlement enregistrerait son édit et se prêterait à ses vues; on saura bientôt qu'il ne parvint pas à le convaincre de sa bonne foi.

Comme tous les projets d'une nombreuse compagnie ne sont jamais longtemps secrets, déjà on débitait, en Provence, que notre corps allait être supprimé; on ajoutait que l'on pourrait bien prendre quelques-uns de nous pour les transférer dans le nouveau parlement, mais que M. le chancelier, en abolissant la vénalité, formerait celui-ci des mêmes membres qui l'avaient composé jusque-là, si bien que la Cour des comptes serait seule la victime des événements publics.

Tel était l'état des choses et telles étaient les nouvelles que l'on nous mandait de Provence dans les mois de mai et de juin 1771. M. d'Albertas et son fils étaient encore à Paris, venaient me conter à Ville d'Avray tout ce qu'ils apprenaient, et nous tenions conseil d'après la position où nous voyions les affaires. Heureusement, la plus grande union régnait entre les membres de ma compagnie; M. d'Albertas et moi étions très liés, toutes les décisions se prenaient de concert. Nous convînmes que notre rôle était de ne nous aventurer sur rien, mais de déclarer, en toute occasion, que jamais la compagnie ne se diviserait. Nous fîmes venir des lettres ostensibles qui m'étaient adressées comme à son député, et m'enjoignaient de me borner, si jamais le ministre me faisait quelques ouvertures, à protester qu'aucun de nous n'abandonnerait ses confrères et ne se séparerait d'eux pour entrer dans le nouveau parlement, dont on annonçait la formation. Je devais donc déclarer qu'il fallait nous laisser comme nous étions, parce qu'on tenterait en vain de nous désunir et d'opérer parmi nous un triage.

Voilà la résolution à laquelle nous nous étions arrêtés, et le plan de conduite que nous avions décidé de suivre, quand M. d'Albertas et son fils partirent pour la Provence au commencement de juillet 1771. Le père me dit, la veille de son départ : « *Mon ami, je sais bien que je suis perdu ; le chancelier, de qui j'ai pris congé, m'a reçu avec son grand air mécontent. Ils vont nous détruire et nous sacrifier.* » Je lui répondis : « *J'en doute encore ; à moins que M. le chancelier ne soit devenu l'intime de Monclar, ce qui n'est pas bien prouvé.* »

Deux jours avant le voyage de Compiègne, M. de Boynes, sur l'amitié duquel je comptais, et dont l'entrée

au ministère m'avait été très agréable, me dit : « *Entre nous, je trouve que, dans ces circonstances, vous vous tenez trop à l'écart : vous ne voyez jamais le chancelier; il ne faut pas qu'il puisse se plaindre de vous, et il importe à votre compagnie que vous sachiez ce qu'il a dans l'âme.* »

Je crus M. de Boynes; heureusement, j'avais une occasion de m'adresser à M. le chancelier : lors de la suppression du bailliage d'Auxerre, il avait fait quelques injustices cruelles à des officiers de ce bailliage fort attachés à Mme de Coulange, ma belle-mère; j'allai lui parler de leur affaire; il me reçut bien, me traita très convenablement, et me recommanda de lui rappeler cela à Compiègne, où, plus tard, je ne pus cependant obtenir la justice que je demandais.

Dès la première visite que je lui rendis à Compiègne, il me pria à dîner, ce qui ne m'était point arrivé depuis le séjour à Fontainebleau de 1768. Il m'entretint même de mon premier président : « *D'Albertas est un nigaud qui se laisse mener par son fils; du reste, c'est un honnête homme, et j'en fais cas.* » Il me posa ensuite quelques questions sur les dispositions de ma compagnie; cela me mit à portée de lui lire les lettres que j'en avais reçues, et dont j'ai indiqué le contenu.

Au début de ce voyage, je tâchai de me faire connaître de M. le duc d'Aiguillon; j'avais été présenté à ce ministre, à Versailles, par M. le maréchal de Richelieu; je me présentai de nouveau à Compiègne, et je fus poliment accueilli. Je continuais alors de dîner quelquefois chez M. le chancelier; il se montrait avec moi à peu près comme avec tout le monde. On ne savait encore trop ce qui devait se passer, quand le départ de M. de Bastard fut le signal de la destruction de tous les parlements.

Dans les premiers jours du mois d'août, M. le chance-

lier envoya, dès le matin, me prier de le venir voir sur-le champ. Je m'y rends ; il me rappelle les lettres que je lui ai montrées, et il me dit : « *On ne vous séparera point, messieurs : mais le Roi, content des principes de votre compagnie, entend qu'elle devienne le Parlement. Il le veut ; c'est à vous, monsieur, à en faire la proposition de ma part ; mais surtout qu'elle ne transpire pas. Il y va de tout pour vous, pour votre premier président et pour son Corps.* » Je m'engageai à exécuter les ordres qui m'étaient donnés ; j'écrivis à M. d'Albertas, qui ne s'ouvrit d'abord qu'à un seul de ses amis dans la compagnie, et me garda tellement le secret que, pendant plus d'un mois, sa femme ne se douta pas même de notre correspondance.

Je n'avais eu garde de rien promettre au chancelier, car je ne me fiais pas trop à lui, et j'ignorais quelles pouvaient être les dispositions de mon Corps. En effet, quoique dans des principes très contraires à ceux du Parlement, il ne se dissimulait point combien il était fâcheux et désagréable de prendre la place de gens que leur malheur, quoiqu'ils l'eussent mérité, allait rendre chers à la province.

Deux choses contribuèrent beaucoup à faire acquiescer ma compagnie aux propositions du chancelier : l'une l'y disposa, l'autre l'y détermina.

La première, furent les insultes dont M. d'Albertas avait été le plastron à son retour dans sa patrie. MM. du Parlement débitaient qu'il avait été mandé à Paris par le chancelier pour concerter avec lui leur ruine ; ils ne purent se persuader qu'il eût refusé une place de président à mortier ; ils l'accablèrent d'impertinences ; il fut arrêté qu'ils ne lui rendraient ni visites ni même le salut ; sa maison se trouva déserte, et un conseiller au Parlement eut la bassesse de se charger de veiller à sa porte pour

empêcher que quelques gens, plus sages, ne manquassent à ces engagements ridicules. Les femmes imitèrent leurs maris. Mme d'Albertas, outrée de ces divisions, emmena le sien à la campagne, d'où ils ne revinrent qu'à la fin de septembre. La Cour des comptes, irritée de ces procédés malhonnêtes, se sentit, par là, très portée à écouter les propositions du chef de la justice.

Mais ce qui la décida fut le parti que prit M. de Monclar d'envoyer aux ministres, au nom du Parlement, un Mémoire par lequel celui-ci offrait d'enregistrer l'édit de M. le chancelier, de se soumettre à tout, et de devenir nouveau Parlement comme les autres, à condition qu'on nous supprimerait. Il demandait, il est vrai, que l'on nous remboursât, et en indiquait les moyens.

Je ne connaissais pas ce Mémoire; M. le chancelier ne m'en parla point, et je n'en fus instruit que par une lettre de M. d'Albertas; il m'écrivait que sa compagnie exécuterait les ordres du Roi. Il s'agissait, en effet, comme on le voit, d'un combat à mort entre les deux compagnies, et la mienne aima mieux survivre que d'être enterrée.

M. de Monclar, afin de justifier sa compagnie, a dit depuis, au ministre, que ce Mémoire était de lui et que le Parlement n'y avait point eu de part; mais il était bien certain de son fait : son corps l'écoutait et le suivait aveuglément.

Le chancelier, sûr de l'une des deux compagnies, préféra la nôtre, et parut fort content quand je lui annonçai qu'elle acceptait sa proposition.

Il fallut régler alors tout ce qui était nécessaire pour la révolution. De ce moment, je devins le confident indispensable du chancelier : il me soumit les projets d'édits ; je stipulai que nous serions à la fois et Parlement et Cour des comptes ; je cherchai, bien entendu, à rendre la

condition de mes confrères la meilleure qu'il fût possible. Je leur communiquais tous les projets qu'on me remettait; je recevais leurs apostilles ; tout se traita avec moi : j'étais le médiateur entre mon premier président et le chancelier, qui ne nous aimait ni l'un ni l'autre. Ce fut dans ces conférences qu'il me raconta les intrigues de M. de Monclar pour être contrôleur général, et ce qu'il avait fait pour l'en empêcher.

Ces négociations durèrent encore quelque temps après le retour à Paris, et ce fut à Versailles seulement que l'on mit la dernière main à cet ouvrage ; rien n'en transpira en Provence hors de ma compagnie, car ceux à qui le premier président avait confié son secret étaient les gens du monde les plus sûrs et les plus discrets.

Nous n'étions pas, dans la Cour des comptes, un nombre suffisant pour compléter les cinquante-deux charges dont le Parlement devait être composé ; il s'agissait de faire un choix d'excellents sujets dans toute la province ; il était question même de régler d'une manière solide la discipline intérieure de ce nouveau Parlement. M. le chancelier me prévint qu'il m'avait nommé au Roi, et que Sa Majesté m'ordonnait de partir pour aller m'occuper de ce travail important; qu'il était urgent qu'il eût dans la compagnie, lors de ces commencements-là, un homme qui pût avertir de tout, le ministère, et prendre conseil du moment pour lui suggérer ce qui serait le plus utile à la province.

Je cédai, mais je demandai à avoir des ordres et des instructions par écrit et signées du ministre ; on me les promit.

Pendant que tout cela se passait à Paris, on débitait à Aix mille anecdotes qui inspiraient la plus grande confiance à l'ancien Parlement. On leur mandait que le plan annoncé

par l'édit du mois de décembre était ruiné, que M. de Boynes et M. d'Aiguillon le feraient échouer. M. de Monclar propageait ces bruits ; chose étrange ! il était persuadé, et c'est pour cela qu'il avait envoyé son Mémoire, que l'on négociait avec le parlement de Paris, et que l'on était sur le point d'en rassembler, à Soissons, tous les exilés.

Au cours des différents entretiens que j'eus avec M. le chancelier, je voulais qu'il donnât, au moins dans le préambule de son édit, des motifs dont la vérité parût frappante. Il me semblait ridicule que le Roi présentât l'administration gratuite de la justice, comme l'unique raison qui le portait à éconduire des gens tout disposés à juger sans épices. Je trouvai son préambule ginguet, peu digne de la franchise qui doit toujours accompagner les actes de la législation ; je l'en avertis, mais il ne m'écouta pas.

Vers le 10 septembre, M. le chancelier m'informa qu'il avait annoncé à Sa Majesté que je partirais le 17. Il désirait que tout fût prêt lorsque les commissaires du Roi, qui étaient M. le marquis de Rochechouart, commandant en Provence, et M. Lenoir (1), arriveraient à Aix. Ils ne devaient s'y rendre que la veille de la rentrée du Parlement, dans la crainte que l'ancien parlement prévenu ne fît des folies.

On me lut toutes les instructions données à ces commissaires : elles portaient qu'ils se concerteraient en tout avec M. d'Albertas et avec moi. On me promit même une lettre particulière pour le marquis de Rochechouart. M. le chancelier me dit : « *C'est un sot, et, de plus, il est fort*

(1) Jean-Charles-Pierre Lenoir, né en 1732, conseiller au Châtelet, lieutenant criminel, lieutenant général de la police, président de la commission des finances et enfin directeur de la Bibliothèque royale en 1785. Il mourut en 1807.

partisan de M. de Choiseul. — Je n'en sais rien, répliquai-je; *mais ce que je sais, c'est qu'il est le plus honnête homme du monde, et excellent serviteur du Roi.* » J'étais enchanté qu'il fût chargé de la besogne; je l'avais souvent vu dans la société des Talleyrand et de la comtesse de Gramont; sa femme m'avait toujours marqué beaucoup d'amitié, et, malgré l'enthousiasme des partis, j'étais convaincu que je n'aurais qu'à me louer de lui.

Ce fut dans cette même conférence avec M. le chancelier que je pris la liberté de lui dire : « *Au nom de Dieu, monsieur, daignez éviter, en Provence, une chose qui vous a fait le plus grand tort à Paris : voilà des gens qui sont victimes d'une opération générale; il ne faut pas qu'ils aient trop à se plaindre de vous. On a exilé dans des pays perdus les membres du parlement de Paris. Dès que vous croyez devoir écarter d'Aix ceux du parlement de Provence, ne les envoyez chacun que dans leur maison de campagne, dans le lieu qui conviendra le mieux ou à leurs affaires ou à leurs plaisirs. — Vous avez raison,* me répondit-il, *mais comment faire? Je ne connais pas la Provence. — Ni moi non plus,* lui dis-je, *mais faites venir une liste de leurs maisons de campagne, faites régler les lieux d'exil de manière que tout le monde soit content. — Cela n'est pas possible,* répliqua-t-il; *il serait trop tard. Faites mieux : d'Albertas les connaît tous, écrivez-lui de ma part qu'il s'occupe de cette liste, qu'il sache les endroits où tous ces gens-là se plaisent le mieux, où ils passent leurs vacances; qu'il la tienne prête pour votre arrivée. On vous remettra les lettres de cachet; il fera lui-même remplir le blanc de ces lettres, et au moment où le marquis de Rochechouart se présentera, vous les lui donnerez toutes.* »

J'avoue que je ne réfléchis pas assez sur les inconvénients de cette proposition; je ne voyais que l'honnêteté de mon motif; j'assurai que je consentirais à tout ce qui

pourrait contribuer à rendre l'opération moins rigoureuse.

Dès le lendemain 11 septembre, on dressa mes propres instructions chez M. le duc de la Vrillière. Elles me furent remises en forme de lettre signée du ministre, qui m'ordonnait, au nom du Roi, de partir, et surtout de cacher si bien ma marche, que je demeurasse inconnu, jusqu'à l'arrivée de MM. les commissaires du Roi.

Le chancelier, en me confiant ces instructions le 12, me dit : « *Soyez certain que le Roi récompensera les marques de zèle que vous lui donnerez. Vous avez voulu le marquis de Rochechouart ; je crains fort qu'il ne vous traverse. Il est allé à Aix pour les revues ; il ne quitte pas M. de la Tour ; il est l'intime de l'archevêque, qui ne nous aime point.* » Avec tout cela, je mourais de peur que l'on n'en chargeât un autre; je vantai encore sa probité et son honorabilité. « *Mais,* ajouta le chancelier, *s'il va loger chez M. de la Tour, comment ferons-nous ?* » Je lui répondis : « *Madame sa femme est ici, et je l'ai rencontrée chez M. d'Aiguillon; parlez-lui.* » Il me pria de la joindre et de la lui envoyer. Je l'aperçus qui sortait de chez Mesdames, car elle prenait congé ; je la prévins que le chancelier désirait la voir. Elle y alla, et le lendemain il me dit : « *Tout est arrangé ; elle doit mander à son mari que, dès qu'il aura fait ses revues provinciales, il retourne à Avignon. De plus, aujourd'hui, M. de Monteynard* (1) *lui en donne l'ordre. Les revues commencent le 14 et finissent le 21 ; la lettre arrivera à temps ; vous le trouverez à Avignon ; partez le 17 ou le 18, vous serez certain de ne le pas manquer.* »

M. de la Vrillière me remit, pour M. de Rochechouart, une lettre instructive qui lui indiquait les derniers ordres dont M. Lenoir devait être chargé. Ce même jour fut

(1) Louis-François, marquis de Monteynard, né en 1716, maréchal de camp (1748), inspecteur général d'infanterie, lieutenant général (1759), secrétaire d'Etat à la guerre (1771-1774).

résolue la destitution entière de M. de la Tour. Le chancelier, en me l'annonçant, parut raisonner assez juste : « *Il ne faut pas,* me dit-il, *exiger qu'un homme soit un ange et que, perdant un bras, il employe l'autre à combattre pour ceux qui l'ont mutilé. Il ne retournera plus en Provence ; ainsi, écrivez sur vos tablettes, et prévenez bien M. d'Albertas, que le blanc de sa lettre de cachet doit être rempli du nom de sa terre de Saint-Aubin-sur-Loire. Montyon le remplace, mais il n'a pas voulu être commissaire du Roi, et n'arrivera à Aix que lorsque tout sera terminé.* »

Le samedi et le dimanche furent employés à tout organiser pour mon départ. Livry était malade ; je travaillai avec Sylvestre, qui déposa lui-même, dans mes portefeuilles, toutes les lettres de cachet en blanc. On me donna également douze provisions toutes scellées, dont les noms étaient aussi en blanc, et que je devais faire remplir de ceux que je croirais les meilleurs sujets et les plus propres à occuper dignement les nouvelles charges qui nous manquaient pour compléter le Parlement.

Sur les lettres de cachet, il me faut faire observer ici que chacune d'elles portait le nom de celui auquel elle était destinée. Le nom seul du lieu d'exil était en blanc ; mais on y en avait joint douze où les noms mêmes des exilés n'étaient pas inscrits, et que j'avais mission de remettre à M. de Rochechouart avec les autres. Cette circonstance ne sera pas inutile pour faire entendre ce qui me reste à raconter.

Je reçus, pour instruction particulière, l'ordre de recommander à M. d'Albertas de ne remplir les noms des lieux d'exil d'aucune ville de Provence où il y eût sénéchaussée : on craignait que ces messieurs ne portassent ces tribunaux à la désobéissance.

Le lundi 16, j'allai prendre congé de M. le comte de Pro-

vence, que M. le chancelier avait prévenu de mon départ. Le premier conseil de ce prince était fixé au jeudi 19 ; il me dit avec bonté qu'il m'en dispensait, et que les affaires du Roi devaient passer avant les siennes. Je retournai ensuite à Paris ; M. de Montyon, nommé intendant de Provence, et M. Lenoir, me vinrent voir l'un et l'autre; nous réglâmes nos marches. Celui-ci me donna une lettre pour M. de Rochechouart, m'annonça qu'il partirait quatre jours après moi, qu'il se rendrait à Avignon afin de s'y concerter avec M. de Rochechouart, et qu'il n'arriverait à Aix que la veille de l'opération, c'est-à-dire le 30 septembre. Il m'exhorta fort à engager M. d'Albertas à tenir toutes prêtes les lettres d'exil, chacune renfermant le nom du lieu de sa destination, parce qu'ils auraient dans la soirée assez de besogne, sans s'embarrasser encore de celle-là.

M. Lenoir était depüis longtemps mon ami, mais jusque-là n'avait été nullement celui de M. le chancelier. Intimement lié avec M. de Sartine, il avait partagé sinon sa disgrâce, du moins l'espèce d'éloignement qu'on avait pour lui. Il se plaignait souvent avec moi du chef de la justice, et, comme j'étais aussi écarté, nous nous étions fait plus d'une fois nos mutuelles confidences. Montyon lui-même avait été mal avec l'auteur de toute cette besogne ; si bien que, nous trouvant tous trois réunis chez moi, nous nous disions en riant : « *Voilà pourtant trois honnêtes gens qu'il semble que le chancelier veuille raccrocher.* » Je vis le même jour M. de la Vrillière et M. le contrôleur général. Je ne pris point congé de Mme la Dauphine : Mme la comtesse de Noailles, que je mis dans toutes mes confidences, m'en empêcha, me promit de lui en expliquer les motifs et de les lui faire agréer.

La veille de mon départ, il me vint une gaieté que je

ne pus rejeter. Lemoyne (1) devait exposer, ces jours-là, au salon de peinture, le magnifique buste de cette princesse, qu'il avait exécuté pour l'Impératrice. Je composai, sous le nom de ce célèbre sculpteur, les vers suivants que je fis transcrire d'une écriture inconnue et que je signai : *Lemoyne.*

Combien ce buste m'a coûté !
Je croyais avoir imité
De la Nymphe la plus jolie
Sourire fin, douce gaîté,
Et, d'une princesse accomplie,
Grâces, noblesse, majesté.
Fier de mon art et de votre beauté,
Je crus dix fois ma besogne finie ;
Je revenais : vous étiez embellie,
Et mon art était dérouté.
Vous avouerai-je mes alarmes,
Et ma honte, et mon désespoir !
Une semaine, un jour, ajoutaient à vos charmes,
Et toujours mon talent me paraissait déchoir ;
En vous quittant, je répandais des larmes
Et je tremblais de vous revoir.
Du ciseau l'heureuse imposture
S'efforcerait en vain de suivre la nature :
Son pouvoir est illimité,
Mais il faut bien que l'art s'arrête.
Je crois avoir fini la plus charmante tête,
Et je livre ce marbre à la postérité.
Nos neveux le croiront flatté ;
Mais, vous voyant encor plus belle,
L'âge présent rira de ma caducité
Et dira : Lemoyne est resté
Trop au-dessous de son modèle.

Je chargeai mon secrétaire de les adresser à Mme la comtesse de Noailles dès que je serais parti ; je les crus assez agréables pour qu'ils fussent lus avec plaisir par Mme la Dauphine. Ma commission fut faite, et, comme je

(1) Jean-Baptiste Lemoyne, sculpteur, né à Paris en 1704 mort en 1778, grand prix de sculpture en 1724 et membre de l'Académie en 1738.

le raconterai dans la suite, les vers de Lemoyne eurent le plus grand succès (1).

(1) Un fait récent donne une certaine actualité à ces vers : dans les échos du journal *le Figaro*, à la date du 31 octobre 1897, on lit ce qui suit : « Une œuvre charmante d'art français, demeurée inconnue en France, le buste de *Marie-Antoinette Dauphine*, par Lemoyne, vient d'arriver en moulage au Musée de Versailles. Ce buste, qui est le plus ancien et un des plus fidèles qui aient été faits de Marie-Antoinette, et qui appartient aux collections impériales de Vienne, avait été commandé par Louis XV pour être offert à Marie-Thérèse. Il avait figuré avec honneur au Salon de 1771. Sur la prière de M. Pierre de Nolhac, S. Exc. le comte Traün, grand chambellan de Sa Majesté Apostolique, a fait exécuter le moulage de cette œuvre d'art pour l'offrir aux collections de Versailles, sous la seule condition que le buste ne serait pas reproduit en France. Les amateurs du dix-huitième siècle sauront gré à S. Exc. le comte Traün de sa généreuse courtoisie. »

CHAPITRE XV

Second voyage en Provence. — Aqueduc des Romains sur le Gard. — Arrivée à Marseille. — Entretien avec M. de Rochechouart. — Liste des lieux d'exil. — Proverbe provençal. — Accueil que me font les commissaires. — Malhonnêtetés et reproches. — Le bouillant M. de Castillon. — Installation du nouveau Parlement. — M. de Joannis, procureur général, et M. d'Albertas fils, avocat général. — M. Lenoir regagne Paris. — M. de Rochechouart retourne à Tarascon. — Rentrée solennelle des audiences du nouveau Parlement.

Je quittai Paris, à six heures du matin, le mercredi 18 septembre 1771. Mes domestiques ignoraient et l'objet et même le terme de mon voyage. Je pris la route du Bourbonnais parce que je suis connu en Bourgogne, et qu'il m'était instamment recommandé de me rendre chez M. d'Albertas sans que le public pût se douter de ma venue. Il m'attendait à Albertas, à trois lieues d'Aix.

Lorsque j'eus passé Vienne, je trouvai des pluies très abondantes, et la nuit du 22 au 23, entre Loriol et Montélimar, j'essuyai un orage si terrible que les éclairs m'aveuglaient. Je réfléchissais, pendant ce temps-là, à la belle pièce d'éloquence que M. de Monclar ferait à la rentrée, si l'on apprenait que moi et mon portefeuille eussions été dévorés par la foudre.

J'arrivai nuit fermante et par une pluie épouvantable aux bords du Rhône, vis-à-vis d'Avignon. Je fus obligé de coucher là parce que l'étendue de ce fleuve me parut

une mer. Je ne le traversai que le lendemain matin. Ce fut donc à Villeneuve-lez-Avignon, et dans l'auberge où je couchai, que j'appris : 1° que M. de Rochechouart n'était point à Avignon, qu'il courait la Provence avec le vicomte et la vicomtesse de la Rochefoucauld, et ne devait revenir à Aix que dans deux jours, mais qu'il n'y avait pas d'apparence qu'il reparût sitôt à Avignon ; 2° que la Durance était débordée et impraticable, si bien que, pour entrer en Provence, il fallait faire vingt-sept lieues de plus qu'à l'ordinaire, et aller passer le Rhône à Tarascon et à Beaucaire. Cependant le temps me pressait; l'arrivée de M. Lenoir à Avignon était fixée au 28. Horriblement fatigué de mon voyage, très inquiet de ce contre-temps, je sentis mes pauvres nerfs s'agiter ; je fus assez malade toute la nuit. Le lendemain matin, je m'abandonnai à mon sort et me rendis à Avignon.

Mon premier soin, après m'être logé, fut de me transporter au Palais; il n'y avait ni maître ni secrétaire. On courut avertir un gentilhomme du marquis de Rochechouart, nommé M. Dozzi, qui était allé prendre du chocolat en ville. Celui-ci me reçoit dans un corridor, fort pressé de retourner à son déjeuner. Je lui dis : « *Monsieur, je suis porteur de dépêches très importantes, que je dois remettre en mains propres à M. le commandant. Le ministre a compté qu'il était ici ; laissez-moi vous demander quel jour vous l'y attendez?* » Il me répond qu'il ne rentrera que le samedi suivant, que ses revues sont finies, et qu'il se promène. « *Il me semble, monsieur,* répliquai-je au gentilhomme italien, *que M. de Rochechouart a dû recevoir une lettre du ministre de la guerre, d'après laquelle je pensais qu'il serait ici plus tôt que le* 28. » M. Dozzi m'explique alors que, depuis quelques jours, il en est arrivé une contresignée Monteynard, qu'elle lui a été envoyée, mais qu'elle peut bien avoir été arrêtée

au passage de la Durance, qu'il est impossible de traverser.

Tout ceci ne me donnait aucunes lumières, et mes ordres ne me permettaient pas d'attendre M. de Rochechouart, puisqu'il était nécessaire que je me rendisse incognito chez M. d'Albertas, et que j'y travaillasse à la formation du Parlement pendant les cinq ou six jours qui précéderaient la venue des commissaires. Je priai cet homme de ne pas parler de ma visite, et je cherchai un courrier que je pusse envoyer au marquis de Rochechouart; ne sachant où le joindre, j'adressai ma lettre à M. d'Albertas, en le suppliant d'expédier un courrier lui-même partout où il serait, et de me faire passer promptement sa réponse. Ce courrier me coûta fort cher, car il fallut qu'il traversât tout le Languedoc et parcourût, pour aller et revenir, cinquante-quatre lieues. Quant à moi, j'attendis son retour, non sans impatience.

Comme Avignon et Aix sont en très grande communication de nouvelles, je manquais à mes ordres si l'on m'eût seulement nommé. Mon arrivée eût été un signal pour le Parlement, qui se fût peut-être porté à de grands écarts. Je fus donc forcé de prendre un nom emprunté, et j'en prévins M. de Rochechouart par ma lettre.

Celui-ci est un parfaitement honnête homme, mais borné, livré à ce que l'on appelait le parti de M. de Choiseul (car il faut avouer que les amis de ce ministre déplacé formaient et s'estimaient un parti redoutable) (1); il avait

(1) Pour se confirmer dans cette idée, il ne faut que se rappeler cette fameuse lettre écrite, peu après Pâques, à M. le duc d'Orléans, par une foule de seigneurs, dont M. de Beauvau était le seul qui eût passé trente ans. Ceux qui la souscrivirent auraient pu figurer dans une bonne satire de la nature de celles que l'on faisait contre les frondeurs; ils n'étaient que cela et se croyaient presque des conjurés. L'un de ces jeunes gens proposa de publier la liste de leurs

alors pour M. de Maupeou l'aversion la plus cordiale, et me croyait, avec le public et surtout avec le Parlement de Provence, l'ami et l'agent de ce chancelier. Il passait sa vie avec M. de la Tour, avec M. de Monclar, avec les zélés du Parlement, qui lui confiaient leurs craintes, leurs projets, et auxquels il témoignait le plus vif intérêt.

Du matin au soir il ne quittait pas ces messieurs; aussi fallut-il imaginer un prétexte pour l'obliger à sortir de chez M. de la Tour, et M. d'Albertas dut-il ruser pour lui faire remettre ma lettre. Il la lut, manda à M. d'Albertas qu'il allait à Marseille avec le premier président, le jeudi 26, et qu'on eût à lui faire savoir en quel lieu j'y arriverais moi-même, afin qu'il pût m'y donner de ses nouvelles. M. d'Albertas me l'écrivit par le retour de mon courrier, et m'avertit que son fils m'attendrait, le 25, à Saint-Canat. Or, c'était le 25 même que je recevais ce courrier, qui avait couru trente postes que je devais recommencer parce que le débordement continuait; je projetai d'abord, pour éviter la fatigue, de me rendre jusqu'à Tarascon par un bateau sur le Rhône; mais ce fleuve grossi par les pluies énormes me faisait peur, et j'avouerai que j'avais la bêtise de redouter le naufrage pour mon portefeuille; j'aurais agi volontiers comme ces plaideurs normands qui vont à Rouen par eau, mais qui, de crainte de danger, envoient leur procès par terre.

Au reçu de mon courrier, je remonte donc en chaise à trois heures et demie, et repasse le Rhône. Il en était plus de cinq quand le bac me mit à l'autre bord. J'arrivai à Remoulins à onze heures, mais je trouvai le gué impra-

noms fameux qui épouvanteraient le gouvernement, mais de la faire alphabétique, pour que l'on ne pût deviner qui avait signé la lettre le premier. Quelqu'un lui dit : « *A merveille, chevalier, vous raisonnez comme un dictionnaire.* » (*Note de Moreau.*)

ticable et fus forcé d'aller prendre, à minuit, le pont du Gard. Heureusement, il faisait le plus beau clair de lune; je n'avais pas vu, dans mon voyage de 1764, ce fameux aqueduc des Romains, parce que, plus jeune alors, j'avais préféré revenir de Nîmes à Avignon, pour m'arrêter et rêver à la célèbre fontaine de Vaucluse. Je descendis de ma chaise, et j'admirai longtemps ces doubles arcades immenses qui toutes, bâties sans mortier, sont formées de pierres énormes sur lesquelles je croyais voir écrit: *A la ville éternelle!*

Je franchis, non sans frayeur, à quatre heures du matin, les ponts de Beaucaire et de Tarascon, et, à midi, j'entrais à Saint-Canat. Le jeune M. d'Albertas m'y attendait de la veille; je le pris dans ma chaise jusqu'à la poste, et je sus que, pour aller plus vite et pour arriver à Marseille avant que M. de Rochechouart en partît, il avait fait tenir un relais à l'extrémité du faubourg d'Aix. En chemin, il me conta que le marquis de Rochechouart était de très mauvaise humeur de soupçonner seulement qu'ont dût le charger de pareille besogne; il ajouta que, dans un souper, quelques jours auparavant, il s'était assez indirectement expliqué sur le ministère actuel, et qu'en tout il s'annonçait comme un des partisans les plus zélés de M. de Choiseul. Pendant ce temps-là, M. d'Albertas père, avait fait dire au marquis que je débarquerais à Marseille, dans la maison du lieutenant du Roi de Sisteron, nommé M. de Gérin. Le fils m'y conduisit; nous arrivâmes le jeudi 26 septembre, sur les trois heures et demie du soir; il y avait vingt-quatre heures que j'étais dans ma chaise, et j'étais si cruellement fatigué qu'il me fut impossible d'écrire moi-même à M. de Rochechouart. Le jeune d'Albertas me servit de secrétaire, et mon billet fut porté chez le marquis de Pile, où le commandant dînait avec

M. de la Tour. Je me jetai sur mon lit; à peine y étais-je, que je reçus un mot du marquis, qui me mandait de venir le trouver à cinq heures et demie, chez l'abbesse de Saint-Sauveur. Je le promis ; mais, dès que le laquais fut parti, une défaillance générale me saisit; mes nerfs étaient si fort en mouvement que la maison tournait autour de moi, et je fus obligé de faire avertir le marquis que j'étais au désespoir, mais qu'il m'était physiquement impossible de l'aller joindre.

Il arriva sur les cinq heures et demie; j'étais toujours sur mon lit et ne pouvant absolument pas me lever. Je me mis sur mon séant pour lui adresser mes excuses. Je vis immédiatement, dans l'air avec lequel il entra et dans le ton qu'il prit avec moi, combien il était non seulement affligé, mais irrité même de la commission qui lui était donnée. Je lui dis qu'ayant reçu ordre du Roi de me rendre à ma compagnie, Sa Majesté avait voulu que je secondasse l'exécution des ordres qui lui avaient été confiés à lui-même, que j'avais été le chercher à Avignon où le ministre m'avait chargé de lui remettre les paquets dont j'étais porteur, et que mon premier devoir était de recevoir ses ordres. Je lui présentai ensuite une lettre de M. le chancelier, qui le priait de se concerter avec M. d'Albertas et avec moi sur toute l'opération, lui apprenait que nous en avions le secret, et qu'il pouvait s'en rapporter à moi sur tout ce que je lui dirais de sa part.

La colère avec laquelle il saisit cette lettre, l'ouvrit et la lut rapidement, me parut d'un mauvais augure: « *Je verrai*, s'écria-t-il, *ce que j'aurai à faire quand j'aurai reçu les ordres du Roi.* » Ces mots, prononcés avec la fierté d'un Espagnol, ne disposèrent point mon âme à la confiance; je lui tendis le paquet de M. de la Vrillière, qu'il prit avec le même dépit. Il regarda la signature, et, sans parcourir les

cinq ou six pages qu'il contenait et dans lesquelles on lui recommandait également de s'entendre avec moi, il me dit avec aigreur : « *Voilà une belle pièce! je ne connais que les ordres du Roi; quand je les aurai reçus, je me déciderai.* — *M. Lenoir*, lui répondis-je, *monsieur, dont voici encore une lettre, doit en être porteur. Il comptait vous les remettre à Avignon, où il doit être le 28.* » Il salue et reprend d'un air sec : « *Avez-vous encore quelque chose à me dire?* — *Je suis porteur, monsieur*, répliquai-je, *de tous les ordres d'exil; mais il m'est prescrit de ne vous les remettre que la veille de l'opération, et cela pour des raisons que vous trouverez bien conformes à votre humanité.* — *Ces honnêtes gens-là sont donc bien coupables?* reprit-il d'un ton qui semblait m'annoncer qu'il me rendait responsable de tous les torts de M. le chancelier; *qu'ont-ils donc fait de si grave?* — *Vous verrez, monsieur le marquis*, lui répondis-je, *qu'il s'agit non de les punir, mais de les écarter, pour un temps, d'une ville où leur présence pourrait être nuisible au service du Roi. Au reste, la commission qui vous est imposée est sans doute affligeante pour vous, mais songez que vous auriez dû être encore plus mécontent si on en eût chargé un autre. M. le comte de Périgord, dont vous connaissez l'honnêteté et la délicatesse, s'en est accquitté sans humeur et à la satisfaction de tous. Quant à moi, je n'ai qu'à obéir, et l'état où je suis vous prouve, du moins, que ce n'est pas une partie de plaisir que j'ai cru faire.* »

M. de Rochechouart m'interrompit et me dit : « *Sait-on si M. de la Tour perd toutes ses places?* » Je pensai qu'instruit par les lettres que je venais de lui remettre, il me questionnait seulement sur les bruits qui couraient, je lui répondis : « *Je n'en ai entendu parler à qui que ce soit depuis que je suis en Provence.* » Il se leva alors en me répétant : « *Vous n'avez rien de plus à m'apprendre?* — *C'est à moi, monsieur*, répliquai-je, *à demander quelles sont vos intentions,*

afin que j'en prépare l'exécution. — Je n'ai rien à vous dire, répondit-il, *je choisirai le parti le plus convenable quand j'aurai reçu les ordres du Roi.* » Je me jetai à bas du lit pour le conduire, et je le suivis en m'appuyant sur les meubles. Il sortit de très mauvaise humeur, en ajoutant : « *Je n'avais aucun prétexte pour venir chez M. de Gérin, au lieu que vous pouviez en imaginer un pour venir me trouver chez l'abbesse de Saint-Sauveur; si donc tout ceci transpire, vous ne vous en prendrez qu'à vous.* » Je lui renouvelai mes excuses sur la situation où il me voyait, et il se retira sans que je pusse même deviner s'il repartait à Avignon ou s'il retournait à Aix. J'ai supposé, depuis, que son dernier propos avait eu pour but d'excuser les ouvertures qu'il avait peut-être déjà faites, ou qu'il devait faire, à ses amis.

Fort mécontent de cette conversation, je bus beaucoup de verres d'eau et remontai en voiture avec mon guide. L'air et le mouvement me remirent un peu, et il ne me restait qu'un très grand mal de tête quand nous arrivâmes à Albertas, qui est sur le grand chemin d'Aix à Marseille et à égale distance de l'une et l'autre ville. Toute la famille était assemblée ; mais il n y avait que Mme d'Albertas dans la confidence, encore n'y était elle que de ce jour-là seulement, ce dont elle avait témoigné quelque dépit. Je donnai mes lettres, et mon premier soin fut de me reposer.

Dès le lendemain 27, M. d'Albertas me montra et fit transcrire cette liste des maisons de campagne où messieurs de l'ancien parlement avaient coutume de passer leurs vacances ; ce n'est pas moi qui la composai, puisque je ne connaissais ni les personnes ni le pays; mais je fus témoin de l'attention qu'eurent le père et le fils à chercher tous les lieux qui pourraient être les plus agréables et les plus commodes aux exilés. Cela fait, nous

ne nous occupâmes plus, suivant mes ordres, qu'à choisir les sujets capables de remplir, avec le plus d'honneur et avec le plus de talent, les douze places qui nous manquaient dans la compagnie.

M. le chancelier m'avait remis une foule de Mémoires envoyés par ceux qui, soupçonnant l'opération, lui avaient écrit pour obtenir des charges : nous interrogeâmes leur réputation, leur naissance, leurs talents et leur fortune; nous n'en prîmes qu'un de ceux qui s'étaient présentés ainsi; du reste, grâce aux propositions faites par ceux de notre compagnie au courant du secret, nous trouvâmes le moyen d'attacher au Parlement douze nouveaux magistrats, qui sont peut-être actuellement ce qu'il y a de mieux dans le corps.

Je dois dire ici que le peuple n'avait point, en Provence, ces préjugés terribles qui s'opposaient, à Paris, au choix que l'on eût voulu y faire. L'ancien parlement de Provence était extrêmement despotique ; ses membres étaient les maîtres et les rois du pays, et, possesseurs de toutes les grandes terres, ils vexaient un peu, sans que l'on pût jamais avoir justice contre eux. Il y a même, dans ce pays-là, un très ancien proverbe qui, conçu en patois, signifie : *Le Parlement, le mistral, la Durance, sont trois fléaux de la Provence.* On remarquera bientôt que le public applaudit à la révolution.

Comme M. le marquis de Rochechouart était reparti pour Avignon sans donner à M. d'Albertas aucun signe du concert qui lui était recommandé, celui-ci se crut obligé de faire ce qui lui avait été prescrit : il ordonna à un secrétaire très sûr de remplir les blancs des lettres d'exil de tous les lieux dont il m'avait montré la liste. Je travaillai, de mon côté, à composer le discours que notre procureur général aurait à prononcer le jour de l'enregis-

trement de l'édit, et la lettre que la compagnie devait écrire au Roi après qu'elle aurait été installée.

Après avoir encore dîné à Albertas le dimanche 29, nous nous rendîmes à Aix ; ce ne fut que ce jour-là que l'on sut, dans cette ville, mon arrivée ; jusque-là, les uns avaient dit que M. de Bastard était à Albertas, les autres avaient débité que j'étais M. Lenoir. La nouvelle de ma présence calma l'inquiétude de tous nos collègues : la plupart d'entre eux ajoutaient foi aux bruits publics sur la composition d'une compagnie mi-partie ; mais ils eurent confiance dans une besogne dont je me mêlais.

On vint nous avertir, sur les neuf heures et demie du soir, que M. Lenoir et M. de Rochechouart étaient descendus au cabaret de Saint-Jacques, et qu'ils soupaient. J'y courus dès que je fus sorti de table ; ils n'y étaient plus : ils étaient allés chez M. de la Tour. J'appris le lendemain, par M. Lenoir, que ce dernier, malgré les propos qu'il avait tenus quelque temps auparavant, s'était toujours flatté de conserver l'intendance. Quand il sut qu'il avait un successeur à cette place, et que M. de Montyon serait là prochainement, il fut atterré ; il ne joua pas même la fermeté, il témoigna la plus amère douleur, et, en parlant de M. de Montyon, il répétait sans cesse : « *Il s'est bien pressé !* »

Lorsque, pendant deux heures, M. de Rochechouart eut bien conféré avec les chefs du Parlement, nous espérions qu'il viendrait au moins voir M. d'Albertas, avec qui il avait ordre de se concerter. Au lieu de cette visite, je reçus, sur les minuit, un message du commandant qui me mandait qu'il serait visible et que je pouvais me présenter. Je me rendis sur-le-champ à son appel. M. Lenoir vint au-devant de moi avec beaucoup d'honnêtetés ; M. de Rochechouart était debout et droit, le dos à la cheminée ;

il ne me fit pas le moindre signe de politesse, à peine même l'aperçus-je d'abord. M. Lenoir me le montra : « *Voilà M. le marquis* », et M. le marquis, à qui je fis une profonde révérence, s'approcha de la table, s'assit et dit : « *Voyons, monsieur.* » M. Lenoir et moi nous assîmes vis-à-vis de lui. Je tirai mes paquets, et comme j'ouvrais la bouche, M. de Rochechouart m'interrompit avec un air de hauteur très offensant : « *Voyons d'abord, monsieur, les instructions dont vous êtes porteur.* » J'aurais peut-être pu les lui refuser, mais je tins à mettre toutes les convenances de mon côté, et je lui lus la lettre de M. le duc de la Vrillière. Il reprit alors d'un ton de juge : « *Est-ce tout, monsieur?* » J'ajoutai que j'avais reçu d'autres ordres verbaux. et que la preuve de ma mission était, d'un côté, la lettre de créance que je lui avais présentée à Marseille, et, de l'autre, les ordres d'exil qui m'avaient été confiés, puisque j'allais les lui remettre. C'est à ce moment qu'il me demanda si M. de la Tour était exilé : « *Oui, monsieur*, lui répondis-je, *à Saint-Aubin-sur-Loire, et M. le chancelier m'a nommé lui-même, de la part du Roi, le lieu de son exil.* » Là-dessus, il me reprocha de ne le lui avoir pas dit à Marseille. « *Vous savez, monsieur,* répliquai-je, *qu'à peine voulûtes-vous m'y entendre. D'ailleurs, je n'avais ordre, alors, que de vous donner là les lettres dont j'étais chargé*, *et j'ai exactement obéi.* » Je sortis ensuite de mon portefeuille tous les ordres d'exil, et je commençai par déposer, entre les mains de M. Lenoir, ceux dont nous avions pris sur nous de ne faire aucun usage, tels que ceux adressés à quelques conseillers qui n'étaient point à Aix, et les cinq destinés aux greffiers que le nouveau Parlement jugea à propos de conserver, parce qu'ils lui étaient nécessaires, et qu'ils ne demandaient pas mieux que d'obéir au Roi.

Je remis tous les autres à M. de Rochechouart ; je lui

remis en même temps la liste des lieux d'exil préparée par M. d'Albertas et copiée par son secrétaire. J'ajoutai : « *Cette liste est telle que ces messieurs l'eussent dressée eux-mêmes ; mais comme, quelque attention qu'on ait eue de leur assigner, à chacun, le séjour qui doit leur être le plus agréable, il se peut que quelqu'un d'eux aime mieux encore en choisir un autre, voilà, monsieur, douze lettres de cachet en blanc, qui vous serviront à vous prêter à ce qu'ils désireront. Vous aurez, monsieur, tout l'honneur de cette distribution ; elle a été dictée par l'humanité et la raison.* »

A tout ce que je disais, M. Lenoir donnait des marques d'approbation, même des éloges ; il semblait inviter M. de Rochechouart à approuver également ; mais celui-ci gardait le sérieux le plus triste et le plus mécontent. Il ne voulait que blâmer, et lorsque j'expliquai que l'on n'avait pas jugé à propos de faire usage des ordres qui exilaient les greffiers, il s'écria : « *Belle idée d'exiler des greffiers ! M. de Régina est ici un homme de la première considération, et Mme de Régina voit la meilleure compagnie du monde ; pour les autres, où les aurait-on envoyés ? Ils n'ont ni feu ni lieu. — Aussi, remarquez, monsieur le marquis,* répliquai-je, *qu'ils ne sont point exilés ; quant à tous les autres du Parlement, il n'était pas possible qu'ils restassent à Aix, au moment où ils seraient remplacés par une nouvelle compagnie ; mais il n'y en a pas un qui ne soit placé dans sa terre, ou, s'il n'en a point, dans celle de son meilleur ami ; auraient-ils choisi eux-mêmes le lieu de leur retraite qu'ils n'eussent point été ailleurs. Comme le ministre m'avait assuré que vous n'arriveriez à Aix que le 30, on a obéi aux ordres qu'il avait donnés de remplir les blancs. Si quelqu'un n'est pas encore content, vous avez le moyen de le satisfaire ; mais vous verrez qu'ils le seront tous.* »

Alors le commandant qui, peu flatté de la besogne, ne cherchait qu'une occasion de se fâcher, m'adressa des

reproches hautains et amers ; il prétendit que ce que j'avais fait là n'était point dans mes ordres, et il reprit ma lettre de M. de la Vrillière, qui était sur la table : « *Non, monsieur*, lui répondis-je, *cela n'y est pas ; aussi n'est-ce pas moi qui ai ni désigné les lieux d'exil ni rempli les blancs ; mais il était dans mes instructions secrètes de le dire à la personne de confiance qui a bien voulu s'en charger. La preuve que je n'ai fait que ce qui m'a été prescrit, c'est, monsieur, que je l'ai fait ; car, à quelle fin m'aurait-on confié ces lettres de cachet, dont je n'ai certainement pas été le porteur pour mon plaisir ? Sans cela, ces ordres eussent été remis à M. Lenoir comme tous les autres.* »

Là-dessus, M. Lenoir prit la parole pour me défendre ; il représenta que le ministre l'avait prévenu de la commission dont j'étais chargé, que ces sortes d'ordres ne s'écrivaient jamais, qu'on les donnait verbalement à un honnête homme en qui on pouvait se fier, que je le méritais et que je devais être cru. J'ajoutai : « *La preuve que je n'ai fait qu'exécuter mes instructions, c'est, monsieur, que, si je vous remettais ces lettres de cachet avec les blancs remplis comme si je les avais reçus tels à Versailles, vous seriez obligé de m'en croire, et il vous serait impossible d'y rien changer. Ne vous faites point contre moi un titre de ma candeur et de la franchise de mon aveu. Si j'ai mal accompli ma mission, ceux qui me l'ont donnée m'en blâmeront ; c'est à eux que j'en dois compte.* »

M. Lenoir paraissait beaucoup souffrir de cet entretien ; il chercha à m'excuser : « *Non, monsieur*, dis-je, *non je ne veux point être excusé. J'ai raison, et M. le commandant n'exécutera pas mieux ses ordres que j'ai rempli les miens.* »

Voyant ensuite que la colère du marquis durait toujours et que, ne pouvant répondre à mes raisons, il se rejetait sur l'opération elle-même, qui lui déplaisait, je lui dis : « *Au reste, monsieur, daignez ne point déverser sur moi la mauvaise humeur que cette commission vous cause. Je ne suis*

pas surpris que vous soyez affligé ; ce qui me semble étonnant, c'est que vous soyez irrité. Mon ministère est ici aussi passif que le vôtre, et je suis bien sûr que votre mécontentement ne nuira point à l'exécution des ordres du Roi. — Voilà qui est bien, répliqua le marquis; *je ferai là-dessus tout ce qui me conviendra.* »

Je n'essuyai donc, dans cette entrevue, la seule que j'aie eue, à Aix, avec le marquis de Rochechouart, que des malhonnêtetés et des reproches. Je me levai gonflé de colère, mais affectant la plus grande tranquillité. M. de Rochechouart se remit à la cheminée sans faire un pas vers moi, sans me donner un signe d'attention. M. Lenoir me reconduisit jusqu'à la porte; et ce fut sur le seuil qu'il me dit en me serrant la main : « *Cet homme-ci est bien faible pour la besogne : c'est une petite tête. Nous nous reverrons demain, et j'irai de bonne heure chez vous. — Vous avez été témoin,* m'écriai-je, *de la manière dont j'ai été traité; dois-je en rendre compte? — N'en faites rien,* répliqua-t-il; *au fond, il est droit, et je lui ferai sentir combien il a tort.* »

J'étais encore au lit, lorsque, le lundi 30, on m'annonça M. Lenoir. Il m'embrassa en disant : « *Je ne suis pas étonné que vous n'ayez pas bien dormi. Notre homme n'est pas méchant, mais il est bien bête. Je suis à le recorder et à l'affermir. Vous vous êtes conduit à merveille; il n'y a pas le petit mot à dire. — Avec tout cela, monsieur,* répondis-je, *si je croyais qu'il eût la hardiesse de porter des plaintes contre moi, je manderais la vérité. — Non,* reprit M. Lenoir, *et je pense que vous le trouverez radouci, car je lui ai beaucoup parlé raison ; mais imaginez la petitesse de cet homme qui veut entrer au Palais porteur des ordres du Roi, et commencer son discours par les blâmer et déclarer que c'est malgré lui qu'il les exécute. Je lui ai dit :*
« *Monsieur le marquis, témoignez de la sensibilité; mais, au*
« *Palais, ne soyez que l'homme du Roi et son représentant;*

« *parlez avec la dignité et le ton qui conviennent à votre place.* »

J'eusse défié le marquis de suivre le conseil de M. Lenoir. Il m'avoua alors que M. de la Tour n'avait connu que la veille, et par lui-même, sa destitution de l'intendance ; que tout ce qu'il avait raconté jusque-là n'avait été que par conjecture et pour faire parler M. d'Albertas. Il ajouta que cela avait encore augmenté le dépit du marquis de Rochechouart, qui, vraisemblablement, lui avait appris, lors de mon courrier, tout ce qu'il savait, mais qui n'avait pu lui communiquer ce dont je n'avais pas été chargé de l'instruire : « *Au reste,* continua-t-il, *croyez que ce n'est pas tant contre vous qu'il est en colère que contre le chancelier. Oh ! pour celui-ci, il ne lui pardonnera jamais* ».

MM. d'Albertas arrivèrent ensuite dans ma chambre, et y reçurent la visite de M. Lenoir. Tout se traita avec franchise et honnêteté ; nous concertâmes tout ce qu'il y avait à faire pour le lendemain, convînmes de nous revoir l'après-midi, et nous séparâmes très contents les uns des autres.

Je passai la journée à l'hôtel d'Albertas, et n'en sortis que pour aller causer avec M. Lenoir. Quant au marquis, nous n'entendîmes point parler de lui : notre premier président ainsi que sa femme en furent assez piqués. On ignorait encore, dans la ville, l'arrangement définitif et la recomposition de la compagnie. Dix à douze membres de la nôtre étaient dans notre confidence ; les autres, comme tout le peuple, sachant M. de Rochechouart toujours enfermé avec M. de la Tour et M. de Monclar, croyaient bonnement que le nouveau Parlement allait être formé au moins d'une partie considérable de l'ancien.

Une preuve que rien n'avait été plus raisonnable que

la distribution des lieux d'exil faite par M. d'Albertas, c'est que quatre de ces messieurs seulement, sur soixante-quatorze, en ont réclamé un autre que celui où il les avait mis. L'un a demandé à aller à Arles, quoique par les instructions que j'avais transmises, le dimanche au soir, il eût été recommandé de n'en envoyer aucun dans la résidence d'une sénéchaussée; un autre jeune homme, qui n'avait point de terre et que M. d'Albertas avait placé dans celle de son père, a mieux aimé être dans celle de sa maîtresse; le troisième, très ardent fanatique, devait se rendre chez son beau-père, à deux lieues d'Aix; il a préféré habiter sa petite maison et son jardin situés dans le faubourg même de cette ville; le dernier enfin, le bouillant M. de Castillon, a voulu demeurer dans une bastide à la porte de Marseille, dont il essayait de soulever la sénéchaussée. Voilà les seuls changements que M. de Rochechouart ait faits. Je suis obligé d'appuyer sur ces détails, pour que l'on soit à portée d'apprécier les noirceurs que j'aurai bientôt occasion de raconter, mais qu'il m'était impossible de prévoir.

M. de Castillon, premier avocat général du Parlement, négocia beaucoup pour qu'il lui fût permis de sonner le tocsin dans le discours qu'il devait prononcer : M. de Rochechouart trouvait tout très bon; M. Lenoir exigea que le discours lui fût communiqué, et tempéra l'ardeur de cette tête exaltée.

Le lendemain matin, à huit heures, l'édit qui supprimait les anciens officiers du Parlement et en créait de nouveaux fut enregistré, chambres assemblées; cette cérémonie dura trois quarts d'heure; après quoi on procéda à la transcription de cet édit sur le registre, en présence de M. de la Tour, de M. de Monclar, de M. de Castillon et des deux commissaires du Roi. Le plus coura-

geux, le plus ferme de tous fut M. de Castillon; il n'avait jamais cherché qu'à acquérir de la célébrité et à faire du bruit; il remplissait même alors son vœu, et il se flattait de rencontrer encore des occasions de faire parler de lui. M. de Monclar était plus abattu : il avait eu toute la vie des projets de fortune et d'élévation; ils étaient renversés; mais le plus faible de tous fut M. de la Tour; il avait toujours beaucoup aimé l'argent, et il perdait deux places très lucratives.

Il était dix heures lorsque les commissaires du Roi se rendirent à la Cour des comptes. Nous étions assemblés depuis neuf. Ils firent d'abord enregistrer l'édit qui nous supprimait nous-mêmes. On nous distribua ensuite les lettres de cachet qui nous enjoignaient de suivre, à la grand'chambre, les commissaires du Roi. Nous nous y transportâmes le cœur serré, car l'idée de nous placer dans cette grand'chambre, d'où sortaient à l'instant nos malheureux prédécesseurs, nous parut affligeante et amère. Les larmes me montèrent aux yeux quand j'y entrai; il me sembla que j'arrivais dans une chambre funéraire dont le mort venait d'être emporté.

M. Lenoir fit un discours honnête, loua les motifs du Roi, nous félicita de son choix. M. de Joannis, nouveau procureur général du Parlement, parla avec attendrissement de nos devanciers, et voulut écarter le préjugé qui pouvait charger la compagnie de la honte de l'invasion du bien d'autrui; il distingua : ce qui n'appartient qu'au Roi, c'est le pouvoir; ce qui appartient à l'officier, c'est la finance.

Pour moi, j'écoutai peu; j'étais absorbé dans mes réflexions, et j'en faisais de profondes sur cet enchaînement de causes naturelles qui traîne toujours après le mal la peine qui lui est due. Depuis dix ans, le Parle-

ment n'avait travaillé qu'à nous détruire; il avait exigé du chancelier une foule d'injustices qui nous avaient avilis; il avait fini par demander et il s'était longtemps flatté d'obtenir notre suppression; et ce chancelier qui l'avait si injustement protégé contre nous, devenait alors l'instrument de la ruine de ceux qui avaient cherché à nous perdre. Ceci, sans doute, n'était que punition; mais ce qui me paraissait leçon importante, c'est que cette punition était l'effet même des intrigues par lesquelles le Parlement l'avait méritée.

Lorsque nous sortîmes, je joignis le jeune M. d'Albertas, notre nouvel avocat général; il pleurait à chaudes larmes, et, oubliant toutes les insultes que son père, que sa mère et lui, avaient reçues de ces messieurs depuis six mois, il ne voyait en eux que des compatriotes à plaindre.

Le premier président retourna chez lui; le peuple cria : *Vive le Roi!* mais les cavaliers de la maréchaussée imposèrent silence et menacèrent d'arrêter quiconque ferait éclater sa joie. L'ordre en avait été donné par le commandant, lequel, connaissant assez la ville pour savoir ce que l'on y pensait, crut, avec raison, devoir ce ménagement aux exilés qui, n'étant pas encore partis, auraient entendu avec douleur applaudir à leur départ.

Il faut convenir qu'ils n'étaient point aimés. Quand le nouveau Parlement sortit en corps de Cour pour aller saluer son chef, le peuple était en haie et marquait la plus grande satisfaction. Tous les officiers inférieurs, tous les avocats, les consuls d'Aix qui sont en même temps procureurs du pays, la sénéchaussée, les chapitres et les maisons religieuses, se hâtèrent de venir rendre leurs devoirs au nouveau premier président et à la compagnie. Je raconterai ici, à l'occasion des procureurs,

une anecdote prouvant que ce qui agit sur le peuple est surtout le motif de son intérêt : au moment où nous entrâmes à la grand'chambre, tous les procureurs au Parlement avaient l'air fort triste et plusieurs la larme à l'œil; lorsque, présents à la lecture de l'édit, ils eurent entendu l'article qui les concernait et ordonnait, que les procureurs des comptes ne feraient avec eux qu'un seul corps et que tous seraient conservés, nous les vîmes changer de visage, sourire, se toucher dans la main et s'embrasser mutuellement.

Le Parlement dînait, ce jour-là, chez M. d'Albertas; celui-ci invita M. de Rochechouart à lui faire l'honneur d'y venir; il refusa. Je fus chargé, l'après-midi, par ma compagnie, de consulter M. Lenoir sur les honneurs que nous étions obligés de rendre au commandant, et de lui assurer en propres termes que, pour lui, M. Lenoir, il emportait nos vœux et notre reconnaissance, mais que, pour M. de Rochechouart, on ne désirait faire, vis-à-vis de lui, que ce qui était exactement dû à sa place, parce qu'après ses propos, qui étaient publics, on ne pensait rien devoir à sa personne. M. Lenoir me serra la main et me dit : « *Le pauvre homme, il faut lui pardonner; mais croiriez-vous bien qu'il ne voulait pas même écrire à M. le chancelier, à qui il devait une réponse? Je l'ai enfin décidé à envoyer un mot, par lequel il s'en rapporte à ce que je mande.* » Il me quitta ensuite pour aller savoir du marquis quelle était l'étiquette par rapport à lui, et revint m'annoncer qu'il fallait que quatre députés du Parlement allassent le visiter. Cela fut exécuté, et je n'eus garde d'être un de ces députés. Ils s'y rendirent sans robe; la visite fut froide de part et d'autre.

Pendant toute la journée, j'aidai beaucoup M. Lenoir dans la rédaction de ses procès-verbaux; M. d'Albertas

m'avait prié de redemander cette liste des lieux d'exil que j'avais remise le dimanche au marquis. Elle devait faire la sûreté de notre premier président. M. Lenoir me répondit : « *Je vous la rendrai ce soir; il ne peut pas vous la refuser.* » Sur les huit heures du soir, M. de Rochechouart et M. Lenoir vinrent faire à M. et à Mme d'Albertas la visite d'étiquette; la salle d'assemblée était pleine; il y avait sept ou huit tables de jeu. Le marquis ne parla qu'à Mme d'Albertas, et la visite fut très courte. Vers les dix heures, j'allai souhaiter à M. Lenoir un bon voyage et lui réclamer cette liste qui m'était promise. Il me dit : « *Je ne conçois rien à M. de Rochechouart; je la lui ai demandée, il ne veut pas la rendre; c'est une fantaisie; mais qu'est-ce que cela fait à M. d'Albertas? Il ne se soucie pas qu'on sache qu'il l'a dressée. Je ne vous conseille pas d'insister, cela occasionnerait encore de l'aigreur. Laissons partir cet homme; je désirerais qu'il eût déjà décampé.* »

M. d'Albertas regarda ce refus comme une petitesse; ni lui ni moi n'imaginions ce qui est arrivé depuis. A cinq heures du matin, le commandant quitta Aix pour joindre, à Tarascon, M. de la Tour qui l'y attendait. Les exilés partirent aussi, et M. Lenoir vint nous voir, le matin, avec l'air d'un homme qui est soulagé d'un grand poids. Nous raisonnâmes un instant sur ce qui me concernait, et il me dit avec beaucoup d'amitié : « *Tenez, vous connaissez comme moi le chancelier; il a cru avoir besoin de nous, mais il ne nous aime ni l'un ni l'autre; la besogne est faite, ne nous plaignons point du marquis de Rochechouart. Il faudrait que celui-ci récriminât; le chancelier en serait charmé, et saisirait l'occasion de se tenir quitte avec nous.* » J'ai exactement suivi son conseil, et j'en suis encore à savoir si j'ai bien fait. M. Lenoir se mit en route à onze heures, avant que nous fussions de retour du Palais.

Nous nous y étions assemblés, sur les neuf heures, pour la cérémonie de la rentrée des audiences. Dès sept heures du matin, la sénéchaussée avait procédé à la publication de l'édit et de notre arrêt. Elle fut la première à prêter serment; on célébra la messe rouge; les avocats, les procureurs vinrent tous au serment; tout se pratiqua comme sous nos prédécesseurs. Le nouveau Parlement ne reçut que des marques de respect et de soumission, et, à partir de cette époque, non seulement il n'y eut pas la moindre interruption dans le service public, mais il se fit avec beaucoup plus d'exactitude et de régularité que sous l'ancien Parlement, dont les officiers avaient coutume de retourner, après la messe, à leur campagne, et de ne se réunir, pour travailler sérieusement, que vers les Rois.

CHAPITRE XVI

Réception du premier président, M. d'Albertas, par la ville de Marseille. — Mlle de Lenfant devenue la présidente d'Albert. — Je me rends à Fontainebleau. — Lemoyne et Mme la Dauphine. — *Frappez, je suis Pyrrhus.* — Le chevalier de Maupeou convoite la place de gouverneur de Provence. — Rupture avec l'archevêque de Cambrai, avec la comtesse de Gramont et avec Mme de Sarsfield. — Brochure de M. de Lauraguais. — Ma réponse. — Réunion du conseil de Mgr le comte de Provence. — Mme Ledroit. — Accusation portée contre moi. — M. de Rochechouart et les lettres de cachet. — Refus du privilège d'impression. — Remboursement des offices et des dettes de l'ancienne chambre des comptes d'Aix. — Mme Moreau chez Mme de Talleyrand. — Lettre au marquis de Rochechouart. — Arrangement proposé par M. Lenoir. — Réponse de Mme de Rochechouart. — Mort du duc de la Vauguyon. — Continuation de mon ouvrage sur l'Histoire de France.

Je restai à Aix jusqu'au 19 octobre 1771, et j'y travaillai, avec le plus grand soin, à tout ce qui regardait la discipline intérieure de la compagnie. Elle débuta par un arrêté pour demander au Roi le retour des exilés, et écrivit à Sa Majesté une lettre qui fut trouvée si noble, que M. le duc d'Aiguillon crut devoir l'envoyer à Bordeaux, au maréchal de Richelieu, qui l'y fit imprimer. Elle a été mise dans toutes les gazettes de Hollande, mais tronquée et défigurée.

Pendant que j'étais là, toutes les sénéchaussées de la province enregistrèrent. Tout le monde députa au nouveau Parlement pour lui témoigner sa satisfaction. Le premier président alla, au bout de huit jours, à Marseille, ville

que les ministres supposaient extrêmement attachée à l'ancienne compagnie. J'étais de ce voyage : la ville entière accourut au-devant de nous en criant : *Vive le Roi!* et en donnant les marques de la joie la plus vive et la plus bruyante. M. de Montyon, nouvel intendant, qui était arrivé à Aix le lendemain du départ de M. Lenoir, ne revenait pas de sa surprise de voir que tout se passait si bien : il n'eût pas pensé que nos prédécesseurs seraient si peu regrettés.

Afin d'égayer ces mémoires trop sérieux, je placerai ici une anecdocte assez plaisante dont je m'amusai un moment. Au nombre des jeunes femmes qui jouaient tous les soirs chez Mme d'Albertas, j'en aperçus une peu jolie, mais bien faite et ayant beaucoup de physionomie et de gaieté; elle était femme d'un président de la Chambre des comptes qui devenait président du Parlement. Elle s'approcha de moi avec un air de connaissance, m'embrassa. et me dit qu'elle m'était fort obligée de ce que je venais de la faire présidente à mortier, n'ayant pas voulu la faire autre chose. Je fus bien étonné de retrouver en elle une jeune personne (1) que l'on m'avait proposé d'épouser en 1765. Son père était alors à Paris et jouissait de 25,000 livres de rente en Provence; mais, livré à ses plaisirs, il cherchait à se défaire à bon marché de sa fille aînée, qu'il avait mise à l'abbaye de Notre-Dame de Meaux. Elle devait être un bon parti, car elle n'avait point de frère et n'avait qu'une sœur contrefaite destinée à vieillir dans un couvent, incapable de se marier. Le père, philosophe libertin, entendit parler de moi à un président de notre compagnie, comme d'une autre espèce de philosophe qui se souciait fort peu de la fortune. Cela le tenta,

(1) Mlle de Lenfant.

et, sur quelques ouvertures de mon ami, il lui dit qu'il me donnerait sa fille avec un millier d'écus de revenu. Je n'en demandais pas tant; mais j'étais encore peu curieux de me marier, et tenais à ne me décider que par le personnel. Il me remit une lettre pour la bonne abbesse de Notre-Dame, qui était cousine ou nièce du feu évêque d'Autun. J'allai à Meaux; on voulait me loger dans une chambre extérieure de l'abbaye; je n'y consentis pas et je n'en passai pas moins trois jours à l'intérieur du couvent, dans l'appartement de l'abbesse : elle chérissait sa pensionnaire, avait grande envie que je l'épousasse, et souhaitait pourtant que je la connusse. Je l'étudiai assez pour m'apercevoir qu'elle ne me convenait pas. Elle aimait infiniment le plaisir, était coquette et légère, me dit du mal de son père, tourna en ridicule Mme de Carignan qui l'affectionnait beaucoup, me demanda surtout en grâce de ne jamais la mener en province; du reste, me parut désirer fort que nous nous mariassions promptement. Je revins résolu de n'en rien faire; je pris de nouvelles informations à l'hôtel de Carignan et finis par me dégager honnêtement, malgré les lettres de la bonne abbesse qui aurait été heureuse, me mandait-elle, que je fusse son gendre. Le père était mort un an après; la jeune personne, devenue riche, avait, en dépit de son éloignement pour la province, épousé le président d'Albert et s'était réconciliée avec sa patrie, où elle s'amusait beaucoup. Nous eûmes bientôt renoué connaissance, grâce à la vivacité provençale. Elle me demanda gaiement : « *Mais pourquoi donc n'avez-vous pas voulu de moi?* » Le premier président d'Albertas lui répondit : « *Désirez-vous le savoir? c'est que vous êtes une tête.* » Le plaisant est qu'il disait vrai; elle ne s'en fâcha pas et nous n'en fûmes que meilleurs amis. J'allais souvent me promener avec elle

et M. d'Albertas; son entrain faisait distraction au sérieux et au morne de mes autres occupations. Elle jouit à Aix de la réputation d'une très honnête femme, et la mérite.

J'étais las des audiences multipliées auxquelles j'assistais, des arrêtés que nous rédigions, des règlements que nous proposions; j'avais reçu au surplus, de tous les ministres, des lettres me témoignant beaucoup de satisfaction de ma conduite, lorsque que je quittai mon parlement. Je lui fis mes adieux, en pleine assemblée de chambres, par un discours qui attendrit tous mes confrères, et je partis comblé des marques de leur amitié (1).

Mme de Périgord était alors à Avignon chez la marquise de Rochechouart; je lui avais écrit, avant mon départ, que j'aurais l'honneur de la voir en passant. Mon dessein était de prendre ses conseils et de l'entretenir, avec confiance, des torts que M. de Rochechouart avait envers moi.

Arrivé à Avignon, je lui envoyai demander la permission de me présenter. Elle m'accueillit très bien; mais je remarquai qu'elle avait près d'elle un chevalier de Maupinot, attaché à son mari, qui ne la quitta pas; elle lui avait vraisemblablement recommandé de ne point sortir tant que je serais là. Je me tins pour averti; et, depuis ce temps, elle a toujours éludé toutes les explications que j'aurais voulu avoir sur mon aventure.

Je repassai par la Bourgogne, où je m'arrêtai chez tous mes parents; et je me rendis à Fontainebleau le lendemain de la Toussaint. Je fus parfaitement bien reçu de M. le chancelier et de tous les ministres. Le premier prescrivit de me délivrer une ordonnance pour me faire payer mes frais de voyage : ils ne me furent qu'exactement rem-

(1) V. l'extrait des registres du parlement de Provence, p. 423.

boursés; mais il me promit, de la part du Roi, des grâces qui sont encore à venir.

Je trouvai sur toutes les cheminées ces vers de Lemoyne dont j'ai déjà parlé; on me les donna comme étant de ce célèbre sculpteur, et je m'en amusai énormément. Le vrai est que mes vers, signés de lui, étaient arrivés à Mme la comtesse de Noailles, le même jour que la lettre par laquelle il écrivait qu'il mettait au Salon le buste de Mme la Dauphine. Il s'était ensuite présenté. La princesse lui avait dit : « *Monsieur Lemoyne, non seulement vous faites de belles statues; vous faites encore de très jolis vers.* » Étourdi du compliment et ne sachant ce qu'il signifiait, il n'avait répondu que par des révérences, et était demeuré embâté de mes vers. Je me découvris alors à Mme la comtesse de Noailles, qui rit beaucoup de la méprise, mais n'a jamais osé la conter à Mme la Dauphine.

Lemoyne a été infiniment plus honnête : il voulut à toute force connaître celui qui l'avait fait parler; et, ne pouvant le trouver parce que je ne me nommai point et que Mme de Noailles lui garda elle-même le secret, il continua ses recherches à Paris. Enfin, au voyage de Compiègne suivant, il annonça publiquement, dans l'antichambre de Mme la Dauphine, qu'il venait de terminer un buste de cette princesse, destiné à celui qui l'avait si bien fait parler en vers. Je le sus; je le rencontrai dans la rue et lui dis : « *Frappez, je suis Pyrrhus.* » Il m'embrassa et répondit : « *Pyrrhus aura mon ex-voto.* » Il m'envoya ce buste au retour, et je le garde précieusement. Qui que ce soit n'osa encore rapporter cette aventure à Mme la Dauphine, de peur de paraître s'intéresser à un protégé de M. de la Vauguyon.

Revenons à mon séjour à Fontainebleau, où je m'occupai, jusqu'à la fin du voyage, à demander et à faire expé-

dier une foule de lettres patentes pour donner à ma compagnie la dernière forme, et assurer la solidité de l'opération.

Je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir que la mauvaise volonté de M. de Rochechouart avait un peu percé dans ce pays-là; on n'en sera pas surpris, si l'on songe que le nouveau Parlement était fort peu satisfait de lui, et que notre procureur général entretenait une correspondance intime et suivie avec M. le duc d'Aiguillon.

Le chevalier de Maupeou avait commandé en Provence, et j'eus lieu de conjecturer qu'il convoitait la place du marquis; partout où il me rencontrait, il m'en disait du mal pour me faire parler. Je ne m'y laissai pas prendre; et, un jour, il poussa la hardiesse jusqu'à m'affirmer que le parlement d'Aix était très piqué contre le commandant, qu'il en était sûr, et que, si le ministre ne connaissait pas par moi-même les sujets de mécontentement que celui-ci avait donnés à ma compagnie, on pourrait m'en savoir mauvais gré. Je n'en crus rien; ces suggestions m'indignèrent, et je pris le parti dont j'étais convenu avec M. Lenoir, et auquel j'avais été très fidèle dans ma correspondance, celui de me taire sur M. de Rochechouart, en disant de M. Lenoir tout le bien qu'il méritait.

Quand je rentrai à Paris, ma femme y était déjà, et elle accoucha, le 29 novembre, de ma seconde fille (1), qu'elle nourrit comme la première. Dès le lendemain de mon arrivée, j'allai trouver l'archevêque de Cambrai à l'Arsenal; il me reçut bien, m'entretint d'un mémoire furieux que l'on avait publié contre lui, réclama mes conseils et mes secours. Sur mon voyage, que je lui contai sans lui rien confier de mes démêlés avec le marquis de Roche-

(1) Pauline, née en 1771, épousa le baron de Clédat en 1792, et mourut à Chambourcy le 21 janvier 1865.

chouart, il me dit : « *On ne peut vous blâmer, vous avez suivi votre compagnie, et vous avez eu des ordres; mais ayez la tête haute, et ne faites pas comme M. de Périgord qui, en revenant de Languedoc, allait s'excuser de maison en maison. — Êtes-vous bien sûr qu'il le fit?* répliquai-je; *je l'ai rencontré près de Pont-Saint-Esprit : il retourne à Montpellier, a l'air très confiant, et m'a parlé de son premier voyage en homme d'honneur qui ne craint rien.* » J'ai oublié, en effet, de mentionner cette rencontre. M. de Périgord, dont l'amitié ne s'est pas refroidie depuis, avait commencé par faire retourner ma chaise et voulait absolument que je l'accompagnasse à Montpellier. Je lui répondis : « *Vous n'êtes point encore ici dans votre commandement, et il faut que je me rende à la Cour, où l'on dira peut-être autant de mal de moi que l'on en a dit de vous.* »

M. de Cambrai reprit : « *Quoi qu'il en soit, avez-vous vu la comtesse de Gramont? — Pas encore,* répliquai-je. — *Je vais vous y mener,* dit-il, *et nous y passerons la soirée; on fera peut-être bien des histoires sur votre compte, mais tenez ferme.* » Du reste, nous fûmes, le prélat et moi, tout aussi bien que jamais, et il me pria à dîner pour le jeudi suivant.

Nous allâmes effectivement ensemble chez la comtesse de Gramont; elle m'accueillit moins bien que l'archevêque; mais comme elle était accoutumée avec moi au ton des plaisanteries, je ne fus point surpris de celles qu'elle me décocha sur ma nouvelle qualité de conseiller au parlement de Provence.

Trois jours après, je dînai chez M. de Cambrai. Je le trouvai changé à mon égard; il avait l'air sérieux; je lui reparlai du mémoire pour lequel il m'avait consulté; je lui lus même le plan de la réponse que j'imaginais qu'il devait y faire. Il me remercia froidement et me demanda si j'avais examiné les papiers qu'il m'avait remis sur cette affaire; je lui répondis que je les avais sur mon

bureau. « *Vraisemblablement*, reprit-il, *vous n'aurez pas le temps de vous en occuper.* » Comme il y avait du monde, je ne voulus pas entrer en explication avec lui, mais je crus m'apercevoir que cette qualité de conseiller d'un nouveau parlement déplaisait; j'attribuai ce changement à l'esprit de parti et aux préjugés de faction.

Dès le lendemain, il envoya chercher ces papiers, et me manda qu'il était bien aise de travailler lui-même à son projet de Mémoire. J'allai le voir; j'essayai de rompre la glace. Ce fut alors qu'avec une franchise sévère il me dit que je ne devais pas douter que mes liaisons avec le chancelier n'eussent prodigieusement déplu à tous mes amis; que je venais, par mon voyage, de justifier tous les propos tenus autrefois contre moi, et dont il n'avait d'abord rien cru; qu'accepter, dans ces circonstances, la charge de conseiller au parlement d'Aix, était me livrer à la haine des amis de M. de Choiseul, et que lui, son frère, ne pouvait plus désormais vivre avec moi sur le ton où nous avions été jusque-là.

Je répondis qu'avant d'être conseiller au parlement d'Aix, j'étais conseiller à la Cour des comptes de Provence, qu'il eût été déraisonnable à moi de me séparer de mon Corps, que l'abandonner dans cette occasion eût été, au contraire, m'afficher comme fanatique pour un parti, et qu'il savait lui-même que je n'avais jamais consenti à être d'aucun. « *Je respecte monsieur votre frère*, ajoutai-je; *il n'a, cependant, jamais été mon protecteur, et vous n'ignorez pas que madame votre sœur me haïssait; mais quand je leur tiendrais par la reconnaissance, ne supposez pas qu'elle aurait jamais pu m'obliger à manquer ou à l'obéissance que je dois au Roi, ou à la fidélité que je dois à ma compagnie. Mes opinions, vous les connaissez; mes principes, je n'en ai point changé. Je vous dirai plus, car je vous regarde encore comme un ami : je*

n'ai point varié dans le jugement que je porte des personnes; mais j'ai fait ce que j'ai dû, et je l'ai fait de la manière que je le devais. — Vous le croyez, me répondit-il, *eh bien! moi, je vous avertis que cela vous perd dans le monde, que vous n'y trouverez plus ni amitié ni confiance, et qu'en prenant, avec une mauvaise besogne, les engagements que vous venez de contracter, vous avez fait le sacrifice de tous vos anciens amis.* » Ces expressions m'irritèrent : « *Cela peut être, monseigneur,* m'écriai-je, *si mes anciens amis sont des fous et des enthousiastes!* » Il m'arrêta : « *Sont-ce des fous et des enthousiastes qui ont abandonné M. de Périgord? — Oui, monseigneur, si on l'a abandonné; mais j'en doute. — Vous ne savez donc pas à quel point sa famille a été révoltée contre lui? — Bel effet, monseigneur, des intrigues et de la chaleur des partis : la division des honnêtes familles. Eh bien! Eh bien! je ne verrai que des gens assez honnêtes et assez sages pour s'élever au-dessus de ces divisions.* » L'archevêque répétait toujours : « *Ah! votre voyage, votre malheureux voyage! que j'en suis fâché pour vous! L'esprit de vengeance..... le marquis de Rochechouart..... des honnêtes gens dépouillés.....* »

Au nom du marquis de Rochechouart, je rougis de colère : « *Monseigneur, je me suis imposé silence sur le marquis de Rochechouart, ne me forcez pas à le rompre..... —* « *Allons,* me dit-il, *il est trop tard pour vous donner des conseils, ils seraient inutiles; mais, croyez-moi, ne voyez plus que les amis du chancelier et les d'Aiguillon : ne vous exposez plus à paraître devant les autres. — Je vous entends, monseigneur,* répliquai-je, *Mme la comtesse de Gramont ne veut plus me recevoir. Eh bien! prévenez-la qu'il est inutile qu'elle me fasse fermer sa porte, je ne me présenterai plus chez elle.* » Il ne me répondit rien, et je sortis outré de colère et pénétré de douleur.

J'avais toujours considéré la comtesse de Gramont comme la meilleure et la plus fidèle de mes amies; j'avais vu grandir ses enfants, dont un des précepteurs fut un

M. Michelet, et, plus tard, elle m'avait témoigné les inquiétudes qu'elle éprouvait sur leur compte. C'est à Marly, chez la comtesse de Noailles, qu'elle me confia, en pleurant, que Louvigny (1), son aîné, et sa fille (2), Mme d'Ossun, déjà mariée, étaient d'une effroyable bêtise. Je conviendrai qu'elle n'avait pas d'efforts à faire pour me le persuader. Rien ne me paraissait si bête que sa fille : quand, appelé chez Mme de Gramont pour lui annoncer la mort de son mari, et obligé de passer la nuit à son chevet, nous avions fait venir sa fille pour la lui apprendre, elle ne nous avait répondu que par un rire inconscient. Il fallut donc commencer par s'en défaire en la mariant de notre mieux. M. d'Ossun l'accepta pour son fils (3), à condition qu'il serait grand d'Espagne. Savez-vous à quoi aboutit ce mariage? Le jeune d'Ossun, qui s'était résigné à être l'époux d'une imbécile, eut encore la douleur de se voir informer qu'elle ne voulait absolument pas coucher avec lui; la comtesse de Gramont le lui avoua elle-même. Le pauvre diable se dit alors : « *Hé bien! je prendrai une fille; ma belle-mère n'avait que trop raison de m'assurer que, de tous ses enfants, Dosté seule valait quelque chose.* » Il y avait, dans ce temps-là, à l'hôtel de Soubise, un de ces bals où toute la jeunesse de Paris jouait un jeu monstrueux. La comtesse de Gramont me proposa d'y aller avec elle; les rues étaient pleines de carrosses et la nuit était très avancée quand

(1) Antoine-François de Gramont, né le 3 octobre 1752. — « La comtesse de Gramont doit faire présenter au Roi son fils. Elle a écrit à M. d'Aiguillon pour avoir une compagnie pour lui et n'a point eu de réponse. » (*Journal de Moreau,* 23 mars 1774.)

(2) Geneviève, née le 28 janvier 1750.

(3) Claude-Pierre-Hyacinthe, né le 2 février 1750, fils de Pierre-Paul, marquis d'Ossun, ambassadeur à Naples, à Stockholm et à Madrid, et de Louise-Thérèse Hocquart.

nous y arrivâmes. Nous parcourûmes, elle et moi, les salles, regardant par-dessus les épaules de tout le monde; nous découvrîmes M. d'Ossun qui jouait un jeu à perdre cent mille écus. Vous imaginez bien que la pauvre femme fit à son gendre, dès le grand matin, une bonne et importante leçon. Il faut rendre cette justice à M. d'Ossun : de ce moment, il a toujours vécu à merveille avec sa belle-mère; il goûta ses avis, et son premier soin fut d'aller donner congé à cette fille qu'il avait choisie pour se dédommager des rigueurs de sa femme. Ce qu'il avait promis à cette créature, il le lui paya et même au delà, à condition qu'elle se considérerait comme bien et dûment renvoyée.

Mais ce qui doit prouver la différence qu'il y a entre la bêtise de l'esprit et l'élévation de l'âme, le voici : ce Louvigny, que l'on trouvait si stupide, est aujourd'hui un des plus zélés et des plus fidèles serviteurs du Roi son maître; et cette pauvre Mme d'Ossun, si, comme je le crains, elle est déjà dans le sein de Dieu, est certainement morte comme une héroïne : lorsque nos effroyables bourreaux prirent le parti d'assassiner notre malheureuse Reine, ils ordonnèrent d'interroger, dans leurs procédures, toutes les personnes qui pouvaient avoir eu des relations avec elle, et l'on demanda à Mme d'Ossun, qui avait été sa dame d'atour, ce qu'elle eût fait afin d'éviter le sort destiné à sa maîtresse : « *Ce que j'eusse fait,* répondit-elle, *je me serais jetée à ses pieds pour obtenir d'elle l'honneur de la suivre!* »

Pourtant, dans le mécontentement dont M. de Cambrai s'était fait l'interprète, je n'apercevais encore que l'effervescence des partis et l'effet de nos malheureuses divisions. J'interrogeai les physionomies, et je remarquai qu'effectivement la plupart de ceux avec qui jusque-là

j'avais passé ma vie me traitaient avec la plus grande froideur; j'étais bien éloigné de soupçonner la trame malhonnête que l'on avait ourdie contre moi. Pendant l'espace de trois semaines, je me trouvai abandonné d'une foule de gens qu'autrefois je voyais sans cesse. L'avouerai-je néanmoins? ceux à qui j'en sus le moins mauvais gré furent la comtesse de Gramont et l'archevêque de Cambrai : ils mirent de la bonne foi dans leur rupture; ils déchirèrent l'amitié ; j'en rencontrai plusieurs autres qui aimèrent mieux la découdre. Je regardai les premiers comme des fous; les autres furent des lâches à mes yeux. Je n'ose nommer ceux que je pourrais placer dans cette seconde classe : il y aurait, sur cette liste, les plus honnêtes gens du monde; j'ai plaint leur faiblesse, et j'ai peut-être regretté leur société plus qu'elle ne valait. Je ne puis cependant me dispenser de mentionner ici Mme de Sarsfield, appelée auparavant Mme de Galliffet, avec qui j'étais lié depuis quinze ans de la plus intime amitié. Je l'avais connue chez Mme la comtesse de Gramont dont elle était amie, et j'avais pour elle une véritable confiance que je n'avais pas pour la comtesse. Mme de Sarsfield n'eut le courage ni de m'éconduire ni de me conserver : elle suivit le torrent; ce fut moi qui cessai de la voir parce que je fus indigné de ses ménagements mêmes; il me sembla que j'allais la haïr. Mais si l'amitié ne doit plus consoler ma vieillesse, la haine du moins n'en fera pas le tourment; si mes ennemis me l'avaient inspirée, je me croirais trop leur victime.

Je cherchai à me distraire par le travail. Il avait paru, pendant l'été de 1771, une brochure de M. de Lauraguais (1), intitulée : *Le droit public de la France;* il s'était

(1) Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas, connu sous le nom de comte de Lauraguais, né en 1733, se distingua à la bataille de Cré-

permis de mettre son nom à une détestable rapsodie où il répétait, avec un air scientifique, tout ce que nos républicains avaient dit contre le gouvernement. En deux endroits de cet ouvrage, il m'insultait malhonnêtement, et M. de Montesquiou (1) me montra en 1771, chez M. le marquis de Lévis (2), à Compiègne, une note où ce fou, qui s'était expatrié, faisait plus qu'attaquer mes principes; il maltraitait ma personne. Quelques amis m'avaient conseillé de traîner un peu dans la boue l'auteur et son beau système. J'avais composé un petit ouvrage qui eût égayé le public à ses dépens, et qui cependant renfermait des vérités utiles. Je voulus le revoir quand je fus revenu de Provence; je le retravaillai encore; mais je réfléchis que je n'étais plus à l'âge où la *Lettre du chevalier* et *les Cacouacs* étaient de saison : je trouvai M. de Lauraguais un adversaire qui ne valait pas trop la peine que je me colletasse avec lui, et mon voyage de Provence même m'avait ôté toute envie de rire.

J'effaçai donc de mon ouvrage et le nom de M. de Lauraguais, et tout ce qui pouvait le regarder, et les plaisanteries que j'y avais placées; je ne conservai que les recherches. J'avais beau jeu sur cela, car je n'avais

velt, quitta la carrière militaire pour se livrer aux sciences et aux lettres, se lia avec Voltaire, ne réussit pas comme auteur dramatique, s'occupa de médecine et de chimie avec son ami Lavoisier, adopta les idées de la Révolution, fit de l'opposition à tous les gouvernements, et n'en fut pas moins nommé pair de France en 1814, à la Restauration. Il mourut en 1824. Sa femme avait été guillotinée en 1793.

(1) Anne-Pierre, marquis de Montesquiou, né en 1739, mort en 1798. Lieutenant général, puis, en 1780, maréchal de camp, membre de l'Académie française en 1784; député de la noblesse en 1789 et général en chef de l'armée du Midi en 1792.

(2) François-Gaston, duc de Lévis, né en 1720, mort en 1787, maréchal de France, compagnon d'armes de Montcalm au Canada, gouverneur de l'Artois.

jamais interrompu mon grand travail sur l'histoire, que je remettais toujours par parties à M. de la Vauguyon, pensant le remettre à M. le Dauphin. Je tirai de mes portefeuilles tout ce qui pouvait terrasser le système républicain, dont M. de Lauraguais avait essayé d'être le champion, et j'eus bientôt en état de paraître deux volumes que j'intitulai : *Essai historique et moral sur la nature du gouvernement français sous la première et sous la seconde race de nos Rois, et sur les causes des révolutions que le pouvoir a essuyées.*

Les relations que j'avais eues avec M. le chancelier, depuis quelques mois, m'avaient fait connaître un homme en qui il avait beaucoup de confiance, et auquel il s'en rapportait pour tout ce qui intéressait la librairie : cet homme était M. Le Brun, alors inspecteur du domaine et demeurant à la chancellerie. Il me sembla nécessaire de lui communiquer cet ouvrage, prévoyant qu'il pourrait m'être fort utile si, comme j'en avais le désir, je le donnais à l'impression. Le Brun le lut et m'en adressa les plus grands éloges. Je demandai donc un censeur en règle ; celui-ci non seulement approuva cette production, mais écrivit au bas son approbation en des termes qui, peut-être exagérés, n'excitèrent que trop, dans la suite, l'attention de M. le chancelier. Je reviendrai bientôt là-dessus.

Le second conseil de M. le comte de Provence se tint au commencement de décembre : c'était le premier auquel j'assistais. Le prince m'avait très bien accueilli à mon retour de Provence. Je ne crus pas devoir laisser dégrader ma place de premier conseiller, et comme j'étais le seul des premiers officiers qui n'eût pas été entendu lorsque M. de la Vauguyon avait présenté au prince son règlement, je pris la liberté de réclamer contre l'article qui accordait aux secrétaires des commandements la pré-

séance sur moi. Le prince reçut ma réclamation et me permit de lire mon Mémoire au conseil; l'un des secrétaires des commandements, M. de Dangeul, eut l'imprudence de répliquer immédiatement et gâta sa cause en battant la campagne. Je priai moi-même qu'on lui donnât le temps de répondre par écrit; alors les secrétaires des commandements ne cherchèrent plus qu'à différer, et il se passa plusieurs conseils sans qu'on pût les forcer à lire leur Mémoire; ils se fondaient sur l'autorité du règlement que j'attaquais et disaient : « *C'est chose jugée.* » Le prince écarta cette fin de non-recevoir et voulut que la question fût traitée au fond. Je m'étais flatté de la faire décider dans le conseil; je m'appuyais, pour cela, sur un article du règlement même, et je désirais d'autant plus avoir le conseil pour juge, que tous ses membres me paraissaient persuadés de mes bonnes raisons et connaissaient les monuments historiques que j'avais en ma faveur. Mais les secrétaires des commandements, qui voient tous les jours le prince dans son intérieur, intriguèrent et lui firent suggérer, par tous leurs amis, qu'il devait prononcer lui-même sans consulter le conseil. Enfin, au bout de plus de six mois, ils lurent leur Mémoire; je demandai la permission d'y répondre sur-le-champ, et je parlai pendant près de trois quarts d'heure, sans que le prince parût s'ennuyer. Si ma cause eût été mauvaise, je l'eusse perdue sans ressource, car je n'avais pour moi que mes raisons. Le prince était trop juste pour me condamner; il n'osa pas non plus condamner ses secrétaires des commandements : il arrêta que nous conserverions la place que nous occupions, mais par provision seulement, et jusqu'à ce qu'il jugeât définitivement la question. Il se fonda sur ce qu'au conseil du Roi, celui qui a pris une fois son rang n'en descend point. Il savait

cependant bien que c'était mon voyage de Provence qui m'avait empêché de faire valoir mes droits dès la première séance. Quoi qu'il en soit, il crut par là ménager tout le monde; mais une preuve aussi qu'il ne prétendit pas décider contre moi, c'est que, dans la suite, M. de Dangeul ayant vendu sa charge, et son successeur ayant voulu se placer au conseil au-dessus de moi, je l'arrêtai; le prince, à qui je représentai que sa décision n'avait été que provisoire et laissait, par conséquent, nos droits en suspens, ordonna que je prendrais ma séance au-dessus de ce nouveau venu. Comme je tenais à assurer le droit de ma charge, et que le plus fort de tous les provisoires sera tôt ou tard celui de la raison, j'ai fait imprimer mon Mémoire, avec l'autorisation du prince; l'affaire sera donc tout instruite lorsqu'on désirera la juger, ce qui n'est plus guère intéressant pour moi : toutes ces choses se sont passées à plusieurs mois de distance. Je reviens au commencement de l'année 1772 et aux suites de mon voyage de Provence.

Dans les premiers jours de janvier, une honnête et digne femme nommée Mme Ledroit, qui rassemble, tous les soirs, chez elle, la meilleure compagnie de Paris, me dit dans une visite où nous nous trouvâmes tête à tête : « *Je suis trop de vos amis pour ne pas vous informer des histoires que l'on débite sur votre compte. Il en court une affreuse qui n'est pas vraisemblable. Qu'est-ce que cette aventure des lettres de cachet de Provence que l'on vous met sur le corps?* »

Je lui témoignai la plus vive reconnaissance et lui contai simplement l'histoire de mon voyage. « *Voilà qui est net,* reprit-elle, *je comprends cela. Eh bien! sachez donc ce que rapportent tous vos ennemis, et ce qu'ils osent donner comme très certain : ils prétendent que vous n'êtes arrivé en Provence que pour satisfaire vos vengeances particulières, que*

vous vous êtes fait remettre des lettres de cachet en blanc, que vous avez rempli ces blancs de lieux déserts, de rochers inhabitables, que ces malheureux étaient perdus sans M. de Rochechouart qui a substitué, aux lieux que vous aviez indiqués, des habitations plus humaines. »

Je tremblais de colère en entendant ces atrocités, et Mme Ledroit, qui savait mieux que personne combien j'étais incapable de cette horreur, crut devoir me rassurer. « *Non, madame, non, je n'ai aucune inquiétude sur ces propos, et si le marquis de Rochechouart n'est pas le plus méchant et le plus hypocrite des hommes, j'aurai la preuve de la fausseté de ces horribles calomnies. Ce qui m'irrite, ce qui me confond, c'est qu'il y ait des hommes assez abominables pour les inventer.* » Je sortis plein de gratitude, mais fort agité; j'avoue qu'il me venait, malgré moi, des soupçons contre M. de Rochechouart. Je me rappelais cette liste qu'il avait refusé de me rendre : « *Cependant*, pensais-je, *il faudrait qu'il fût un grand scélérat; cela ne peut pas être.* »

Dès le lendemain matin, je commençai à écrire un Mémoire, que je comptais adresser à tous les ministres, pour me plaindre de cette calomnie, pour demander que l'on vérifiât les faits qui m'étaient imputés, et que l'on obligeât le marquis de Rochechouart à s'expliquer. Avant de l'envoyer, j'allai voir M. Lenoir : témoin de ce qui s'était passé, il me devait le plus ferme témoignage. Je lui racontai ma conversation de la veille, je lui montrai mon Mémoire. « *Personne*, me dit-il, *n'est plus en état d'attester les faits que moi : j'y étais présent; soyez sûr que je parlerai. Je vous ai mandé moi-même, à mon retour de Provence, combien les ministres étaient contents de vous. — Il ne s'agit pas ici des ministres, monsieur*, lui répondis-je; *il est question du public, et c'est à toute la terre qu'il faut parler.* » Il me parut indigné de cette atrocité, et il lui échappa de s'écrier :

« *Vous verrez que c'est la bêtise du marquis de Rochechouart qui a donné lieu à ce mauvais propos. — Qu'appelez-vous, monsieur, la bêtise? s'il a répandu ce bruit, c'est un monstre. — Il n'en est pas capable,* répliqua M. Lenoir. — *Expliquez-vous donc sur cette bêtise; je n'en ai point connu de lui qui pût avoir de telles suites. — Eh bien!* reprit-il, *il faut donc vous l'apprendre; je ne vous l'ai pas dit jusqu'ici parce que vous n'aviez déjà que trop de sujets d'être irrité. D'ailleurs, je n'ai pas pu prévoir que les choses en viendraient là. Vous saurez donc qu'après que vous eûtes remis à M. de Rochechouart les lettres de cachet, il tint conseil avec ses amis, M. de Monclar, M. de Castillon et autres; on lui persuada que les noms des lieux d'exil, remplis d'une main qui n'était pas celle de son secrétaire, lui feraient le plus grand tort en prouvant que le ministre n'avait pas eu une confiance entière en lui. On l'engagea donc à faire gratter ces noms; mais comme ils étaient pourtant ceux des lieux où tous ces messieurs désiraient être envoyés, on parvint également à le convaincre qu'il devait faire récrire ces mêmes lieux par son secrétaire. Il donna dans ce piège; j'eus beau m'y opposer, non que j'en prévisse les suites, mais parce que je trouvais cette attention petite et capable de consumer un temps précieux. Le marquis en crut ses conseils, et on passa la nuit à enlever, sur chaque lettre de cachet, les noms qu'avait écrits le copiste de M. d'Albertas, et à y faire récrire ce même nom de la main du secrétaire de M. de Rochechouart. Vous jugez bien que, lorsque ces exilés ont vu les lettres de cachet ainsi grattées et rechargées, ils ont pu s'imaginer que le lieu dont le nom avait été effacé était inhabitable; en un mot, ils ont pu penser et dire tout ce qu'ils ont voulu.* »

« *Et vous appelez cela une bêtise, monsieur! je le nomme, moi, une noirceur, et M. de Rochechouart en était complice puisqu'il refusa de me rendre cette liste, que vous lui demandâtes de ma part, et qui ferait aujourd'hui ma justification. — Non,*

il ne l'était pas, me répondit M. Lenoir, *je vous en suis garant ; si d'autres ont eu l'intention de vous faire cette méchanceté, ou peut-être au chancelier, il n'en a été que l'instrument très passif ; voilà ce que c'est que d'être très borné par l'esprit, et en même temps enthousiaste par la tête.* » Je me fâchai ensuite contre M. Lenoir de ce qu'il ne m'avait point averti de tout cela. Enfin, je me calmai, et, raisonnant avec plus de sang-froid, je me fixai au parti le plus honnête.

Je sentis, en effet, que, si je portais mes plaintes au ministre, il fallait nécessairement que je risquasse de causer au marquis de Rochechouart le plus grand tort ; il fallait que je découvrisse cette altération très inutile des lettres de cachet, que M. Lenoir appelait une bêtise, mais qui pourrait bien être regardée, par les ministres, comme une méchanceté, pour ne rien dire de plus. Je me souvins de toutes mes anciennes liaisons avec ses amis, avec ses parents, avec sa femme, et j'éprouvai une vraie satisfaction lorsque j'eus pris la résolution de triompher du ressentiment le plus juste et, j'ose l'avouer, le plus violent.

Je dis à M. Lenoir : « *Je conserverai mon Mémoire, mais je ne le donnerai point ; j'écrirai au marquis de Rochechouart et lui demanderai la satisfaction qui m'est due.* » M. Lenoir me loua, m'assura qu'il se joindrait à moi et écrirait aussi.

Dès l'après-midi, il m'envoya son projet de lettre ; je n'en fus pas content ; j'en fis un autre qu'il trouva trop vif et qu'il me renvoya. Le lendemain matin, je me rendis chez lui, lui montrai la lettre que j'adressais au marquis. La sienne, que j'approuvai, et la mienne furent cachetées séparément, mais partirent ensemble. Nous nous réunissions l'un et l'autre pour réclamer cette liste qui imposerait silence à la calomnie. Je prévins, en même temps, M. d'Albertas de toute cette noirceur, et lui transmis une copie de ma lettre à M. de Rochechouart.

Le marquis de Rochechouart me répondit d'Avignon, le 24 janvier. Voici les premières lignes de sa lettre : « *Je vous envoie, monsieur, une copie collationnée de la liste que vous m'avez redemandée; je n'aurais jamais pensé que cette pièce pût être d'aucune utilité, mais je me félicite de l'avoir retrouvée, puisqu'elle peut servir à vous justifier d'une imputation aussi atroce que celle que vous me mandez que l'on fait courir sur votre compte, et à laquelle je n'ai certainement aucune part.* » Il ajoute, sur la fin de cette lettre, que je n'aurais pas dû être plus troublé des bruits répandus contre moi *qu'il ne l'avait été lui-même par les différents avis qui lui étaient revenus, que je cherchais à le desservir.* Cette fameuse liste était effectivement jointe à sa réponse. Il écrivit aussi à M. d'Albertas, qui m'adressa une copie de sa lettre, et traita de calomnie tout ce que l'on avait débité à mon sujet.

Je suis naturellement bon et facile; ces lettres m'apaisèrent. Je dis : Le marquis de Rochechouart est un bonhomme; M. Lenoir a raison, il n'est que borné; et j'imputai tout à ce vilain Monclar qui lui avait fait faire, bien à dessein, une chose capable de perdre ou moi ou le commandant de Provence lui-même.

Je montrai donc cette lettre et ma liste à Mme Ledroit et à ceux de mes amis que je rencontrai; mais l'honnêteté me prit encore ici à la gorge : je ne voulus pas provoquer un trop grand éclat; je n'allai pas, de maisons en maisons, conter cette histoire, monument déplorable de la méchanceté et de l'intrigue; je crus qu'il m'était impossible de la rendre très publique, sans publier aussi une bêtise du commandant qui eût pu lui faire le plus grand tort, ou laisser soupçonner, du moins, qu'il avait été de moitié dans une atrocité. Je savais d'ailleurs qu'il reviendrait bientôt à Paris, et je ne doutais pas qu'il ne me rendît hautement justice. Je ne parlai donc de cette aventure à

aucun ministre, excepté au seul M. Bertin, qui ne pouvait jamais être dans le cas de nuire au marquis de Rochechouart, et qui, par l'honnêteté de son âme, devait écarter toute espèce de crainte là-dessus. Je fis aussi mes confidences à Mme la comtesse de Noailles, qui n'aime ni ne hait, et dont l'âme ne reçoit guère de traces profondes.

Je me livrai alors plus tranquillement à mes travaux; mon ouvrage intitulé : *Essai historique et moral sur la nature du gouvernement français*, etc., avait été, comme je l'ai dit, approuvé par le censeur; je l'avais donné à une librairie qui demanda la permission de l'imprimer; mais le chancelier apprit qu'il était de moi et, sur l'étiquette du sac, le raya de la liste des ouvrages pour lesquels on sollicitait le privilège. Je ne fus pas extrêmement surpris de ce dégoût : depuis le mois de janvier, je m'apercevais à merveille que j'étais rentré avec lui dans mon ancien état. M. Lenoir en était aussi logé là. Quand j'allais entretenir M. le chancelier des affaires de ma compagnie, il me recevait froidement et quelquefois avec impatience; il ne voulait plus que les intérêts du Parlement passassent par mes mains. J'écrivis donc à M. d'Albertas que dorénavant il s'adressât directement à lui, et c'est ce qui eut lieu. M. le chancelier était bien éloigné d'avoir les talents, le génie, le courage et les ressources de M. de Choiseul; mais il lui ressemblait en un point, il lui fallait des âmes damnées : je n'ai jamais consenti à l'être de personne, et si j'avais eu à m'attacher à quelqu'un par la confiance et l'amitié, je n'eusse point choisi le chancelier.

Au surplus, la grande affaire que je traitais alors pour ma compagnie me mettait beaucoup plus en relation avec le contrôleur général qu'avec tout autre ministre. Je m'occupais à faire liquider et rembourser les offices et les dettes de l'ancienne Chambre des comptes, c'est-à-

dire à faire rendre à mes confrères, qui servaient bien le Roi, une partie considérable de leur patrimoine qui était fort en l'air. Cela me causa beaucoup d'embarras et de fatigues ; je suis enfin parvenu non seulement à obtenir la liquidation de leurs fonds, mais à faire recevoir pour comptant leurs quittances de finance, dans un emprunt ouvert par la Provence et uniquement destiné à ce remboursement.

Mes liaisons de travail avec le contrôleur général, les bontés que me témoignait M. le duc d'Aiguillon, surtout mon dévouement à M. Bertin. me livrèrent donc de nouveau aux défiances de M. le chancelier ; ou plutôt, dès qu'il ne pensa plus avoir besoin de moi, il ne me dissimula point un éloignement qu'il avait cru devoir masquer pendant quelque temps. Bientôt je cessai de le voir, parce que je ne vois que ceux dont je suis bien accueilli.

A la fin du carême, M. le marquis de Rochechouart vint à Paris, et, peu après, j'appris que les mauvais propos recommençaient sur mon compte. Ce fut Mme la comtesse de Noailles qui eut la bonté de m'avertir que le marquis de Rochechouart et tous ses amis se plaignaient de moi. Je résolus d'écrire au marquis une nouvelle lettre, mais auparavant j'engageai ma femme à aller chez quelques amis de M. de Rochechouart ; je dressai un Mémoire des faits que j'ai déjà exposés ; je la priai de le leur communiquer ; je le montrai moi-même, ainsi que les lettres du commandant, au marquis de Chastellux, qui me trouva parfaitement justifié et parut sensible à l'injustice des méchants acharnés à me diffamer.

Ma femme demanda un rendez-vous à Mme de Périgord : elle se douta de quoi il s'agissait et l'éluda. Il fallut se contenter de voir la comtesse de Talleyrand, qui est amie du marquis et de la marquise de Rochechouart ; Mme Moreau

essaya de lui faire sentir l'obligation où ils étaient de donner à toutes ces horreurs le démenti le plus authentique, mais elle fut très surprise et très fâchée de l'air de hauteur, de froideur et même d'aigreur avec lequel la comtesse de Talleyrand la reçut. Celle-ci prit le parti de M. le marquis de Rochechouart, et, sur les plaintes de la manière dont il m'avait accueilli à Marseille et à Aix, l'abbé de Chamillard, qui était chez elle, eut la hardiesse de répondre que le marquis avait été en droit de me regarder comme un espion.

Ce mot mit ma femme en fureur; elle savait que je lui avais remis, à mon arrivée, des lettres de créance de tous les ministres et quelques-uns des ordres qui lui étaient envoyés; cette imputation, si elle était du marquis, était donc d'une atrocité et d'une mauvaise foi impardonnables; elle éclata, et s'adressant à la comtesse de Talleyrand : « *Vous abusez tous de la bonté et de l'honnêteté de mon mari; il perdrait M. le marquis de Rochechouart s'il contait tous les faits et surtout l'altération des lettres de cachet : lisez au moins ce Mémoire.* » Le marquis de Chastellux venait d'entrer, et le parcourait pendant ce temps-là une seconde fois; j'arrivai moi-même; je me joignis à Mme Moreau, et le marquis de Chastellux fut d'avis que M. de Rochechouart ayant fait le mal devait le réparer. Mme de Talleyrand s'écria : « *Que voulez-vous qu'il fasse? Il vous a écrit; je ne sais pas pourquoi il faudra toujours reparler de cette affaire. — Oui, madame, il faut en reparler,* interrompit ma femme, *jusqu'à ce que M. de Rochechouart ait parlé lui-même hautement et comme il convient. Je le verrai, moi, et je ne le quitterai point qu'il ne se soit exécuté.* » Elle était, en disant cela, tremblante et rouge comme un coq. Elle se leva; Mme de Talleyrand ne fit pas seulement mine de la reconduire, et nous sortîmes.

Ma femme a une sensibilité violente, plus proportionnée à l'honnêteté de son âme qu'à la faiblesse de ses organes : elle était presque en convulsion.

Malgré cela, le lendemain, elle voulait à toute force aller chez le marquis de Rochechouart. Je refusai d'y consentir : j'avais trop à craindre pour sa santé, et je m'accusais déjà de l'avoir risquée. Je me décidai à écrire à M. de Rochechouart ; j'envoyai ma lettre au marquis de Chastellux pour qu'il la jugeât. J'ai encore le billet qu'il m'adressa en me prévenant qu'elle lui semblait un peu trop vive ; mais que l'on se mette ma place, et qu'on la lise ; je l'expédiai telle qu'elle était.

Elle fut rendue au marquis le 10 avril et lui fit vraisemblablement impression. Il n'y répondit point; mais la marquise, sa femme, se mit en campagne afin de négocier sur cette affaire. Elle alla trouver M. Lenoir; lui assura que c'était un malentendu auquel son mari n'avait point de part; qu'il fallait que lui, M. Lenoir s'occupât d'arranger tout. Celui-ci la revit chez elle et vit aussi le mari ; il y eut différents pourparlers dont je ne fus instruit que huit ou dix jours après, lorsque M. Lenoir ayant écrit à ma porte qu'il avait bien des choses à me communiquer, je me transportai chez lui et appris tout ce qui s'était passé.

La marquise et lui étaient convenus, me dit-il, que, pour faire cesser tous les propos du public, il était absolument nécessaire que son mari et moi fussions ou du moins parussions réconciliés ; il s'était donc chargé de me proposer d'aller voir M. de Rochechouart et de m'y mener lui-même ; nous devions, là, nous expliquer ensemble à l'amiable. Le marquis m'eût ensuite rendu ma visite, et j'aurais eu soin d'avoir alors présents chez moi et ma femme et quelques amis. « *Par là*, ajoutait M. Lenoir,

le public n'aura plus rien à dire. » J'eus peine à consentir à cet expédient; mais il insista tant que je cédai.

Il me promit d'avertir le marquis de Rochechouart, et de m'indiquer dans quelques jours quel était celui où il pourrait nous recevoir ensemble. J'en attendis huit, je retournai chez lui; il m'annonça que M. de Rochechouart avait été forcé de partir pour la campagne, qu'à son retour il le verrait et que nous prendrions un rendez-vous. Cette campagne fut longue : je n'entendais parler de rien, et j'allai moi-même m'installer à Ville d'Avray.

Cependant, M. Lenoir tomba malade; il le fut même dangereusement; sa convalescence fut longue et pénible : à peine était-il remis au moment du voyage de Fontainebleau. Celui de Compiègne approchait et j'étais obligé de m'y trouver, car aucune de mes autres occupations ne m'a jamais empêché de rendre, aux ministres du Roi le service que mes places leur devaient.

J'écrivis donc à Mme la marquise de Rochechouart pour lui rappeler notre traité avec M. Lenoir, et pour lui témoigner l'envie que j'avais qu'il fût exécuté. Elle fut très longtemps à me répondre, et j'étais à Compiègne, prêt à en revenir, quand je reçus d'elle une lettre, datée de Brême, du 16 août. Elle prétendait que la mienne lui était parvenue fort tard; cela peut être, mais la sienne me parut ridicule et de mauvaise foi. Elle se taisait sur les conventions dont je lui parlais, me mandait que *c'était elle qui avait été cause que son mari n'avait pas répondu à ma lettre du 10 avril ; qu'elle avait chargé M. Lenoir de me dire que ce qui avait eu lieu, au mois d'octobre précédent, n'avait laissé aucune trace dans son esprit ; qu'elle ne pouvait concevoir comment je m'en occupais encore, qu'elle croyait que j'employais mieux mon temps et mon loisir, et que j'étais peut-être plus heureux.* Elle reconnaissait que son mari m'avait assez

maltraité en Provence, et insinuait que j'avais essayé de m'en dédommager en faisant une affaire capitale de ce qui s'était passé entre nous deux, et en cherchant à le desservir; elle ajoutait qu'elle était partie de Paris pendant la maladie de M. Lenoir, et qu'elle ne comptait pas y rentrer avant la fin de l'année.

Cette lettre m'annonçait assez clairement que l'on manquait au traité; elle me mit fort en colère, et j'y répliquai par une autre très respectueuse, mais aussi très ferme et très énergique, par laquelle je la prévenais que tôt ou tard ma défense serait publique, et que ce n'était pas seulement M. Lenoir, dont elle me citait la maladie, mais M. de Sartine que j'avais mis dans ma confidence, et sans les conseils duquel je n'avais pas fait un pas, ce qui était vrai.

Voilà où en sont restées les choses, car j'avoue qu'il m'est impossible d'apporter dans les affaires une roideur d'attention et une suite d'efforts réitérés souvent nécessaires au succès, mais très fatigants pour une âme douce et peut-être un peu molle, telle qu'est la mienne. Revenons aux événements de 1772.

M. de la Vauguyon mourut au commencement de cette année; je ne perdis pas, certainement, un protecteur, encore moins un ami; j'ose pourtant soutenir que sa mémoire a été trop flétrie. Sa tombe fut couverte des exécrations et des imprécations même de toute la Cour. J'avais ouï dire à des gens de sa connaissance qu'il avait été gai et aimable dans sa jeunesse; je ne l'ai jamais vu que triste, avec un air faux et malheureux. Est-ce donc la Cour qui déforme les caractères? Il m'a toujours semblé qu'elle attristait les gens de bien et causait de perpétuelles tortures aux méchants : il n'y a là rien à gagner pour personne.

Je n'avais d'autre titre de la mission qui m'avait été confiée que la lettre qu'il m'avait écrite, en 1767, de la part du Roi ; il m'avait toujours parlé d'un bon de Sa Majesté, mais il n'avait jamais voulu m'en fournir l'ampliation. J'avais surtout intérêt à continuer et à achever mon grand travail sur l'histoire ; je rédigeai un Mémoire de tout ce qui s'était passé, dans lequel je prenais la liberté de demander à Mgr le Dauphin lui-même ses ordres sur ce que j'avais à faire.

Mme la comtesse de Noailles remit ce Mémoire à Mme la Dauphine, qui elle-même le remit à M. le Dauphin, et, deux jours après, il me revint apostillé et signé de la main de ce prince. Il m'avertissait que, depuis son mariage, M. de la Vauguyon ne lui avait rien donné de moi ; il me renvoyait les derniers cahiers qu'il en avait reçus, afin que je susse où il en était, et que je pusse lui compléter la suite de mon travail. Du reste, il m'autorisait à le continuer, et me permettait de lui en communiquer les manuscrits à mesure que je composerais.

Très content de ce nouveau titre et de cette marque de bonté, je fis copier tout ce qui manquait à ce prince, et j'eus l'honneur de le lui présenter à lui-même. Depuis ce temps-là, je n'ai pas omis, tous les six mois, de lui porter le résultat de mes travaux : au début de l'année 1774, je lui offris le règne du roi Hugues Capet et le commencement de la troisième race ; les deux premières étaient finies.

CHAPITRE XVII

Tentative infructueuse pour faire imprimer mon *Essai sur la nature du gouvernement français.* — Nouvelle installation de la bibliothèque de Mme la Dauphine. — Campan. — Mme de Misery. — J'obtiens le dépôt de mes manuscrits aux Archives des affaires étrangères. — Publication de mes *Leçons de morale, de politique et de droit public, tirées de l'Histoire de France.* — Difficultés avec le fils de M. de la Vauguyon. — Sémonin, premier commis aux affaires étrangères. — M. de Montmorin, menin de M. le Dauphin. — La duchesse de Chaulnes. — Le marquis de Noailles. — Madame Victoire et la marquise de Durfort, sa dame d'atour. — Mort de M. l'abbé de la Ville. — Je sollicite la place de lecteur de M. le Dauphin.

Pendant le voyage de Compiègne de 1772, je m'occupai sérieusement à donner au public mon *Essai sur la nature du gouvernement français* qui avait été rejeté, sur le simple titre, par M. le chancelier, et voici comment je m'y pris : je le fis lire à Férès, lecteur de M. le comte de Provence ; il en fut extrêmement content, le dit à son maître et l'exhorta à le parcourir. Ce prince, sur le compte qui lui en fut rendu et sur ce qu'il en vit lui-même, car je lui en remis une copie entière, me permit de le lui dédier ; il lut et approuva le projet d'épître dédicatoire, et ordonna à M. le duc de Laval de m'écrire que je pouvais publier celle-ci en tête de mes deux volumes.

Muni de cette lettre, je n'eus pas de peine à obtenir de M. le duc de la Vrillière, qui en parla au Roi, la permission de les faire imprimer au Louvre. On sait que les impressions qui se font là ne sont point dans le district

du chancelier, et j'étais bien aise de me soustraire aux dégoûts dont il paraissait très disposé à m'abreuver. M. de la Vrillière me dit obligeamment : « *Je voudrais de tout mon cœur que le Roi fît les frais de cette impression, mais nous sommes déjà trop chargés de dépenses ; nous ne payons rien, et cela ne finirait pas.* » Je lui répondis : « *Je n'ai garde de le demander, monsieur le duc, je m'arrangerai avec M. du Perron, je ferai marché avec lui pour les frais, et j'espère que le débit du livre m'en remboursera ; vous entendez bien que je ne veux pas y gagner.* »

La lettre du ministre fut donc envoyée à M. du Perron et on se mit à imprimer mon ouvrage ; j'étais au moins très content d'être arrivé à ce résultat dans mon voyage de Compiègne : cela apporta quelque diversion au chagrin que me causait l'histoire du marquis de Rochechouart.

Ma joie ne fut pas longue : j'avais déjà corrigé la première feuille d'impression, quand M. du Perron, qui avait jasé, m'annonça que M. le chancelier avait écrit à M. le duc de la Vrillière pour le prier de faire suspendre cette impression, jusqu'à ce qu'il eût examiné par lui-même mon manuscrit. Je compris bien que l'obstacle serait vraisemblablement invincible; cependant, je ne voulus pas abandonner la partie. La Cour était revenue à Versailles ; je décidai Férès à m'accompagner chez M. le chancelier afin de lui expliquer qu'il avait lu mon ouvrage, et que M. le comte de Provence s'intéressait à sa publication ; j'ajoutai que j'étais parfaitement en règle puisque j'avais non seulement l'approbation, mais même l'éloge du censeur nommé par M. le chancelier. Celui-ci nous reçut avec son air grave, nous répondit que la matière était assez importante pour qu'il s'en occupât personnellement, et qu'il exigeait que je lui remisse mon manuscrit.

Je le retirai donc de l'Imprimerie royale, et le lui portai

peu de temps avant le départ pour Fontainebleau ; sur-le-champ, et sans le lire, il le renvoya à Le Brun, en le chargeant de l'examiner. Celui-ci ne me cacha point qu'il avait l'ordre d'en faire son rapport ; il promit de me le rendre à Fontainebleau, et me laissa espérer que je serais content. Je devais l'être s'il eût été de bonne foi, car, comme je l'ai dit, il connaissait déjà cet ouvrage et m'en avait paru très satisfait, mais on lui avait probablement recommandé de changer d'avis, et il me trompait.

On partit pour Fontainebleau au commencement d'octobre ; je ne m'y rendis que vers le 15, parce que je désirais surveiller un peu les ouvriers qui travaillaient à la nouvelle bibliothèque de Mme la Dauphine. On la plaça, par son ordre, dans un cabinet à côté de sa chambre à coucher ; elle n'a été dorée que depuis, mais elle fut du moins construite pour son retour.

Pendant mon séjour à la Cour, je suivis M. Le Brun ; je lui demandais très souvent des nouvelles de mes manuscrits ; il m'adressait tantôt une critique, tantôt une autre, et je voyais bien qu'il cherchait querelle à l'ouvrage. Cela me conduisit presque jusqu'à la fin du voyage. Enfin, il me prévint qu'il avait écrit son rapport, et qu'il se disposait à le remettre à M. le chancelier ; mais il ne voulut pas me le montrer. J'allai chez celui-ci immédiatement après son dîner ; quand les parties furent terminées, il m'introduisit dans son cabinet pour me signifier que mon ouvrage, qu'il n'avait point lu, ne serait point imprimé ; il prit son grand air sec pour m'exagérer les chicanes de mauvaise foi que Le Brun m'avait faites sur quelques expressions. Ce dernier m'avait toujours dit qu'au moyen de petites corrections l'ouvrage paraîtrait ; le chancelier trancha le mot : il me refusa net, et, probablement pour me mortifier, il ajouta que ma manière de présenter l'histoire aux

princes était dangereuse, que je les portais à douter de leur pouvoir, que j'affaiblissais les titres de leur autorité. On verra plus loin combien cette objection est contraire à celle qui a été formulée lorsque j'ai publié mon plan d'histoire; mais l'une et l'autre m'ont été faites sans franchise et par des gens de partis opposés. J'en conclus que je pouvais bien avoir raison, puisque j'étais dans le milieu.

J'avoue que ce refus du chancelier m'affligea amèrement; je jugeai que je le rencontrerais toujours sur mon chemin, et je pris la résolution ferme de me soustraire à sa férule, s'il y avait moyen. Dans mon désespoir, je m'adressai à M. de Boynes, à qui j'avais confié mes vues sur l'impression; je lui apportai mon manuscrit que M. le chancelier m'avait rendu; je le conjurai de le parcourir pour me dépiquer. Il s'y engagea et me tint parole. En me le remettant ensuite, il me dit « *qu'il ne concevait rien à la mauvaise humeur du chancelier, parce que, s'il l'était, il me prierait lui-même de donner mon ouvrage au public, bien persuadé que ce serait le meilleur moyen de consolider sa besogne parlementaire en réunissant, par des principes communs et évidents, tous ceux que tant de malheureuses intrigues et tant de fausses opinions avaient éloignés les uns des autres* ».

Je retournai à la campagne, et, dès que Mme la Dauphine fut rentrée à Versailles, j'allai recevoir ses instructions pour l'arrangement de sa bibliothèque. Elle me donna rendez-vous au sortir de son dîner; je fus exact et montai à l'ancienne bibliothèque; les garçons de la chambre, par son ordre, déménageaient les livres; je les arrangeai moi-même dans leurs corbeilles, et une chose que je ferai remarquer ici, c'est que je me rappelle très bien y avoir mis cet ouvrage que j'avais composé pour elle, en 1770, intitulé : *Bibliothèque de Mme la Dauphine;* il est le seul que

je n'aie pas retrouvé en bas, dans le nouvel emplacement. Je soupçonne fort l'un d'eux, nommé Campan, qui, se croyant homme de lettres et voulant à toutes forces remplir les fonctions de bibliothécaire, a toujours été très fâché que j'en eusse le titre, de l'avoir enlevé, de crainte que la princesse ne le lût, s'il lui tombait sous la main.

Je descendis chez Mme la Dauphine ; elle m'ouvrit la porte elle-même et me dit : « *M. le Dauphin est là actuellement qui fait votre charge ; il range mes livres.* » Effectivement M. le Dauphin était sur une échelle et plaçait les volumes. Je répondis : « *Madame, c'est un bibliothécaire de trop bonne maison pour que j'aille sur ses brisées.* » Elle reprit : « *Vous aurez donc congé aujourd'hui ; revenez demain à midi et demi.* »

Je me trouvai chez Mme la Dauphine avec la chambre. « *Suivez-moi,* me dit-elle, *il faut que je vous fasse voir tout cela.* » J'entrai après elle dans la bibliothèque ; elle me montra les tablettes, me chargea d'étiqueter tous les livres par des numéros. Je lui proposai de faire mettre sur toutes les tablettes des lettres qui, jointes dans le catalogue au numéro indiquant le rayon, lui serviraient à découvrir très facilement le volume dont elle aurait besoin. Elle m'approuva, et je fus d'autant plus content de la façon dont elle me traita, que jusque-là elle ne m'avait jamais parlé.

Je me hâtai donc d'exécuter ses ordres : je fis imprimer des numéros ; je fis faire des lettres dorées et appliquées sur du vélin ; je me transportai moi-même dans sa bibliothèque, et, pendant plusieurs jours, aidé de son libraire et de mon secrétaire, je fis coller, en ma présence, les lettres sur les tablettes, et les numéros sur les livres. Elle allait et venait pendant ce temps-là : je ne fus pas sans m'apercevoir que cela causait beaucoup d'inquiétude aux

garçons de la chambre, surtout à Campan, qui ne la quittait pas et lui parlait avec un grand air de capacité dont je riais intérieurement. Un jour, l'abbé de Vermond l'accompagna; ce qui m'affligea, c'est qu'il affecta de ne pas même paraître me connaître, quoique, dans toutes les occasions, je n'eusse pas cessé de lui rendre tout ce que je lui devais.

Je dressai de cette manière un catalogue très clair des ouvrages dont j'étais le gardien, et que j'avais rangés de nouveau. J'y ajoutai un avertissement pour en rendre l'usage simple et commode: je remis tout cela à Mme la Dauphine, de laquelle, dans cet intervalle de huit jours, j'attrapai quelques paroles, au grand mécontentement de tout son intérieur, excepté de Mme de Misery, l'une de ses premières femmes de chambre, qui me témoigna toujours beaucoup d'intérêt et était foncièrement jalouse des airs que prenait M. Campan. Je fus quelque temps sans avoir la double clef de ces bibliothèques : la princesse l'avait encore, et Campan espérait bien qu'elle lui serait abandonnée; la bonne Mme de Misery saisit le moment de se faire commander de me la remettre. Ces détails me semblent à moi-même fastidieux, mais cependant voilà les Cours, et c'est dans cet intérieur que se préparent quelquefois ou de grandes disgrâces ou de grandes fortunes.

J'avais toujours présent ce que m'avait dit M. le chancelier sur les principes d'histoire que j'avais donnés aux princes. Ce fut ce reproche injuste et malhonnête qui me détermina à songer sérieusement à l'impression de mon premier discours sur l'histoire de France, composé autrefois par l'ordre de feu Mgr le Dauphin, et contenant le prospectus de tous les suivants.

Comme mon plan et mon système y étaient bien déve-

loppés, j'imaginai qu'il répondrait publiquement aux petites charités secrètes que M. le chancelier et Le Brun, son favori, pouvaient me prêter. Je formai aussi le dessein de soustraire à l'avenir mes ouvrages à leur police despotique. Voici comment je m'y pris :

Lorsque au milieu du mois de décembre nous fûmes revenus à Paris, je commençai par faire faire de belles copies de cet ouvrage que je revis avec le plus grand soin. J'avais conté à M. Bertin la mortification que j'avais reçue de M. le chancelier; cette confidence avait été l'effet de l'attachement et de la reconnaissance. Celle que j'en fis à M. le duc d'Aiguillon fut l'effet de la politique. Ne pouvant être l'ami du chancelier, dont je n'avais jamais consenti à être la créature, je cherchai du moins à devenir le protégé du duc d'Aiguillon, car, si je m'étais interdit les partis, les liaisons, du moins, m'étaient permises. Je communiquai d'abord ce premier discours à tous les ministres du Roi; il y avait déjà longtemps que M. le duc de la Vrillière le connaissait et avait bien voulu en faire l'éloge; je le fis lire à M. Bertin, à M. de Boynes, à M. le duc d'Aiguillon : tous le trouvèrent excellent.

Je représentai à celui-ci qu'ayant composé pour l'éducation des princes plusieurs ouvrages qui traitaient du droit public et de la politique, et continuant encore, pour l'usage de M. le Dauphin, un grand travail destiné à lier à notre histoire ces deux sciences ainsi que la morale qui en est la base, je devais souhaiter que mes manuscrits fussent conservés pour l'instruction de la postérité royale ; j'ajoutai que le dépôt où ils seraient le mieux placés était celui de son département, chargé de la garde des monuments les plus importants de notre histoire; je témoignai enfin, à ce ministre, combien il me serait agréable de voir les ouvrages de ma vieillesse dans un département auquel

j'avais autrefois consacré les premiers essais de ma plume qui valussent la peine d'être cités.

Le ministre jugea que mes raisons étaient bonnes, m'engagea à les lui écrire, et me promit de mettre ma demande sous les yeux du Roi. Comme je désirais avant tout qu'il eût parcouru mon ouvrage, et que je tenais à ne pas me borner à cette unique requête, j'attendis encore quelque temps. — (C'est à cette époque que j'achetai, au vicomte de l'Hôpital, la petite terre de Chambourcy (1), située entre Saint-Germain en Laye et Poissy.) — Mais, lorsque, dans les premiers jours de mars 1773, M. le duc d'Aiguillon m'eut dit : « *Je vous ai lu, j'ai été très content; l'embarras ne sera pas de vous faire imprimer, je m'en charge; tâchez seulement d'avoir l'approbation* »; je lui écrivis deux lettres, l'une le 8, l'autre le 12 mars. Par la première, je demandais que le Roi me permît de déposer tous mes manuscrits aux Archives des affaires étrangères; par la seconde, en lui envoyant le manuscrit de mon premier discours, intitulé : *Leçons de morale*, etc., que j'avais eu soin de munir de l'approbation d'un bon censeur, je sollicitais du Roi l'autorisation de le faire imprimer à Versailles, à la typographie des Affaires étrangères.

Mes deux lettres furent effectivement mises sous les yeux du Roi, et le ministre m'adressa, le 18 du même mois, la lettre la plus honnête et la plus obligeante pour m'apprendre que Sa Majesté m'accordait l'une et l'autre grâce; il m'exhortait, de sa part, à continuer un travail si utile.

A la fin de mars, je portai donc à l'imprimerie des

(1) Cette propriété, acquise par Moreau en février 1773, lui coûta près de cent mille francs; il ne s'y installa qu'en 1781, car, lorsqu'il traita avec le vicomte de l'Hôpital, la maison tombait en ruine, et les travaux de reconstruction, commencés en 1776, ne furent terminés que cinq ans après.

Affaires étrangères mes *Leçons de morale, de politique et de droit public, tirées de l'Histoire de France et rédigées par l'ordre et d'après les vues de feu M. le Dauphin pour l'éducation des princes ses enfants.* Tel fut le titre que je donnai à mon livre; je plaçai en tête un simple avertissement, dans lequel je racontais naturellement ce qui avait amené la composition de cet ouvrage. Je n'avais point encore songé à le dédier à Mgr. le Dauphin; je m'étais contenté de lui demander et d'en obtenir la permission de le publier; et en lui présentant au mois de janvier, suivant mon usage, mon travail de six mois, je lui avais fait lire cet avertissement qu'il avait approuvé.

Le volume était imprimé à Pâques, et on avait déjà relié en maroquin une partie des exemplaires destinés aux présents, lorsque M. le duc de la Vauguyon (1), qui venait, je ne sais comment, d'apprendre que l'on m'imprimait, m'arrêta aux Tuileries pour s'informer où j'en étais; je lui répondis avec sincérité, je lui dis même qu'il serait satisfait de la manière dont j'avais parlé de son père dans mon avertissement. Il me témoigna le désir de le voir; il m'accompagna chez moi et je le lui confiai. Je fus bien surpris quand, le lendemain, je reçus de lui une lettre qui me priait de tout suspendre. Le surlendemain, j'en reçus même une de M. Sémonin (2), premier commis des

(1) Paul-François de Quélen, duc de la Vauguyon, fils de l'ancien gouverneur des princes, né en 1746, mort en 1828. Diplomate et ministre, émigra, rentra en France en 1805, et fit partie de la Chambre des pairs sous la Restauration.

(2) Sémonin, premier commis aux affaires étrangères, jadis créature de M. de Choiseul, mais très honnête homme, m'a toujours paru très impartial. Il est très instruit; il a été sept ans consul en Italie, sept ans au Portugal, et il m'a conté des particularités très intéressantes de l'affaire des Jésuites : l'assassinat du roi de Portugal, du 2 septembre 1758, serait effectivement leur ouvrage ainsi que l'émeute de Madrid en 1766, dans laquelle il a, dit-on, été prouvé,

Affaires étrangères, qui me communiquait l'ordre donné par M. le duc d'Aiguillon, pour qu'on ne délivrât aucun exemplaire jusqu'à ce que je fusse d'accord avec M. le duc de la Vauguyon. Ce dernier arriva bientôt chez moi; il se plaignit de mon avertissement et du titre de mon ouvrage : de celui-ci, parce que je présentais ce travail comme ayant été composé par les ordres et d'après les vues de M. le Dauphin; et de celui-là, parce que j'y répétais à peu près les mêmes choses. Il soutint que j'enlevais par là à feu M. de la Vauguyon, son père, l'honneur qui lui était dû, que ce plan avait été imaginé par lui, que M. le Dauphin n'y avait eu aucune part et que, pour lui, il ne consentirait jamais à la publication de mon ouvrage, si je ne substituais à mon avertissement celui qu'il m'enverrait sous peu de jours. Il allait s'enfermer à Chaillot avec sa femme et

par des informations, que le projet était d'assassiner le roi d'Espagne le jeudi saint pendant les stations. Au reste, on ne connaît ces informations que par ouï-dire. Il est certain qu'ils étaient ennemis, à Lisbonne, du ministre don Joseph de Carvalho, et à Madrid, de don Gregorio d'Esquinachio, qui était aussi le ministre et le favori du Roi. Ils avaient, en Portugal, essuyé le bref de réformation de Benoît XIV, qui leur avait interdit le commerce, et à Madrid, ils avaient perdu un fameux procès, qui durait depuis cent ans, sur les droits de douane qu'ils refusaient de payer pour les marchandises de leur commerce. On exigeait même d'eux tous ces droits accumulés depuis de longues années : *inde iræ*. Chose étrange, Sémonin m'a assuré avoir vu un homme qui avait entendu le Père Malagrida, passant au coin des rues, annoncer pour le 2 septembre 1758 la fin des maux de la religion.

La cour de Lisbonne avait d'abord demandé à la cour de Rome un bref portant permission de faire le procès aux religieux coupables. Le Pape l'avait refusé, disant que le Roi n'en avait pas besoin pour juger ses sujets de quelque état qu'ils fussent. Le roi de Portugal avait insisté parce qu'il ne croyait pas pouvoir choquer sûrement les préjugés de son pays, et avait demandé le bref pour lui et pour sa postérité. Le Pape consentit alors à l'accorder et, chose singulière, ne voulut l'accorder que pour la personne du Roi et pendant sa vie. Le roi de Portugal n'en voulut point comme cela; et cette brouillerie a duré plus de dix ans. Pendant ce temps-là, les Jésuites ont été livrés au Saint-Office et Malagrida fut brûlé. (*Journal de Moreau.*)

ses enfants qui devaient être inoculés; c'est de là qu'il se proposait de me l'expédier. On pense bien que j'opposai à cette prétention une contradiction très vive. J'ai conté, dans le cours de ces *Mémoires*, la manière dont les faits s'étaient passés; je les lui rendis; je ne pouvais les lui rappeler, car il était fort jeune en 1764, et n'avait entendu parler de mon travail que quand je le repris en 1767. Il affecta de ne rien croire de tout ce que je lui disais; je m'engageai pourtant à attendre, et je me flattai que M. le duc d'Aiguillon m'aiderait à vaincre un obstacle auquel j'avais été loin de songer.

L'avertissement de M. le duc de la Vauguyon ne me vint qu'au bout de quinze jours, malgré toutes mes instances. Je le vis alors pour lui prouver qu'il m'était impossible de l'adopter sans manquer à ce que je devais à la mémoire de feu M. le Dauphin, et sans mécontenter le prince son fils, auquel j'avais montré le mien. Il s'obstina, mit de l'aigreur dans la dispute; je fus donc obligé de m'en rapporter à la décision du ministre, qui se trouva fort embarrassé parce qu'il désirait, en même temps, et ne point mécontenter M. de la Vauguyon, et ne point déplaire à M. le Dauphin qui n'était point déjà trop disposé à lui vouloir du bien. Je souffrais extrêmement de voir dans ce défilé un homme à qui j'avais obligation; il y eut beaucoup de lettres écrites, beaucoup de conférences; le seul petit reproche que j'aie jamais pu faire à M. le duc d'Aiguillon, c'est que, lorsque je lui parlais, il convenait que l'avertissement de M. de la Vauguyon n'avait pas le sens commun, et que lui-même était un tripoteur; il me paraissait mécontent de son procédé; cependant, il finissait par me dire : « *Accordez-vous avec lui*, » et refusait toujours de décider entre nous deux.

Les choses en étaient là, et j'étais dans la plus grande

perplexité, quand, dînant un jour avec ma femme chez M. le duc de Noailles (1), à Saint-Germain, je lui confiai mon embarras ; il me conseilla de m'adresser à M. de Montmorin (2), l'un des menins que M. le Dauphin écoutait le plus volontiers, et de faire trancher notre démêlé par ce prince lui-même. Le marquis de Noailles (3), plus réservé et plus timide, était d'avis que je fisse quelques sacrifices non de la vérité, mais des tournures ; il pensait que j'allais me créer, en M. de la Vauguyon, un ennemi qui ne me pardonnerait jamais. Pour moi, je voulais absolument que mon ouvrage parût ; ma tête était montée, mon âme irritée, et j'étais résolu de tout risquer plutôt que de sacrifier la mémoire de Mgr le Dauphin. La duchesse de Chaulnes me complimentait : « *Vous avez là un procès qu'il vous faudrait acheter si vous ne l'aviez pas. La Providence vous envoie le fils pour vous remettre bien avec Mme la Dauphine, et pour réparer les torts que vous a faits le père.* »

J'allai à Compiègne (4), décidé à ne pas désemparer que je n'eusse obtenu la liberté de mes exemplaires prisonniers à Versailles. Je me rendis chez M. de Montmorin ; je ne puis trop louer son honnêteté, ni témoigner trop de reconnaissance des bontés qu'il me marqua dans cette

(1) Louis de Noailles, né le 21 avril 1713, d'abord duc d'Agen, puis, en 1766, duc de Noailles, maréchal de France, fils aîné d'Adrien-Maurice, maréchal de Noailles, et de Françoise-Amable-Charlotte d'Aubigné, fit la plupart des campagnes de Louis XV, fut gouverneur du Roussillon et mourut en 1793.

(2) Armand-Marc, comte de Montmorin, né en 1745, ambassadeur à Madrid, commandant en Bretagne, ministre des affaires étrangères, fut massacré à l'Abbaye en 1792.

(3) Emmanuel-Marie-Louis, marquis de Noailles, d'abord appelé marquis de Monclar, second fils de Louis, duc de Noailles, et de Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé, né le 12 décembre 1743, fut ambassadeur en Hollande, puis à Vienne, et mourut en 1822.

(4) Moreau composa pendant ce voyage de Compiègne un mémoire pour se défendre contre les prétentions de M. de la Vauguyon.

circonstante importante. « *Eh bien!* me dit-il, *il faut transformer votre avertissement en épître dédicatoire, demander à M. le Dauphin la permission de la lui adresser, et la lui faire approuver.* » Cela fut exécuté dans le plus grand secret, et sans que M. de la Vauguyon pût deviner celui qui me servait si bien. J'eus, au bout de quinze jours, une lettre que le prince me fit écrire pour me prévenir qu'il avait lu, acceptait et approuvait mon épître. Je montrai cette lettre à M. le duc d'Aiguillon; mais il n'a jamais su quel était le médiateur à qui j'en avais l'obligation.

Je ne trouvai pas que le ministre déférât assez vite à ce que je souhaitais; M. de la Vauguyon l'avait vu; il me rencontra depuis et me fit une scène dans la salle des Gardes. Notre altercation fut très vive : il me reprocha d'aller par des souterrains, et il me parut persuadé que le souterrain était l'abbé de Vermond; il me le nomma comme cherchant à flétrir la mémoire de son père. Je lui prouvai que l'avertissement qu'il avait tenté de supprimer, loin de ternir la mémoire de son père, lui faisait, au contraire, le plus grand honneur. Alors, il me proposa de revenir à un avertissement dans lequel il m'autorisait à dire que M. le Dauphin avait été instruit de l'ouvrage et l'avait approuvé. Je protestai que je ne supprimerais rien de toutes les vérités honorables à la mémoire de ce prince, et que je sacrifierais plutôt l'ouvrage que de lui ôter la moindre partie de la gloire qui lui en revenait. « *D'ailleurs,* ajoutai-je, *dès que le retard que vous avez occasionné, me procure l'honneur de dédier directement mon livre à M. le Dauphin, ne croyez pas je veuille aujourd'hui renoncer à cet avantage.* » Je fus donc très ferme dans cet entretien, et j'allai dîner chez M. d'Aiguillon, espérant avoir son dernier ordre. Je me trompais; lorsque je le lui demandai, il me répondit qu'il fallait que M. le Dauphin le lui donnât

lui-même et lui parlât; il ne sortit pas de là et je m'aperçus que je ne tenais rien.

Mme la comtesse de Noailles, à qui je rendis compte de tout cela, me dit : « *C'est une occasion qu'il essaie de se ménager pour que M. le Dauphin lui parle; mais il a beau faire, on ne lui dira mot.* » Je ne sais si elle voyait juste; néanmoins, je sentis que je ne finirais rien, si je n'avais quelque condescendance pour M .de la Vauguyon, et M. de Montmorin, que je consultais sur tout, constata bien lui-même que le ministre voulait absolument que je cédasse quelque chose. Le lendemain, je retrouvai M. de la Vauguyon; nous disputâmes encore; il m'emmena chez lui; je crois que le ministre l'avait calmé, car il fut moins vif. Il demanda que, du moins, je misse en note une mention honorable de son père. « *Eh mais!* répondis-je, *je l'avais faite dans mon avertissement que vous avez refusé d'accepter. Au reste, tout ce que vous désirerez, pourvu qu'il soit toujours bien constant que feu Mgr le Dauphin a donné l'idée et imaginé le plan de mon ouvrage.* » Là-dessus, il prit la plume et composa lui-même cette note (1) qu'il me montra; je l'ai encore, car c'est celle qui fut envoyée à l'imprimeur. J'y fis, en sa présence, quelques corrections qui tendaient à appuyer sur M. le Dauphin, qu'il trouvait toujours trop rapproché.

Mais le moyen que j'osasse, dans ce moment, rejeter les titres d'*homme vertueux et éclairé* qu'il décernait au gouverneur des princes! Quoi! en face de ce fils, peut-être trop enthousiaste de la mémoire de son père, qu'il avait la douleur de voir déchirée de toutes parts et le désir louable de rétablir, j'aurais pu dire : « Votre père n'était *ni vertueux, ni éclairé!* » Ce n'était point à moi à soutenir ce procès, et

(1) Nous possédons cette note de la main du duc de la Vauguyon. Elle est jointe à l'épître dédicatoire à Mgr le Dauphin, qui porte l'approbation de ce Prince, signée : Thierry.

il était impossible que j'en eusse le courage. Mes autres corrections adoptées, nous convînmes donc de la note. Je la communiquai à M. de Montmorin; il avoua que j'avais fait tout ce que j'avais dû, et reconnut la nécessité où j'étais de céder. Je la portai aussi à M. le duc d'Aiguillon; il exigea, de plus, de M. de la Vauguyon, un consentement par écrit à la publication de mon ouvrage; et lorsque je le lui remis encore, il me promit l'ordre que je sollicitais et ne réclama plus que M. le Dauphin lui parlât. Tout cela m'a persuadé que, tout en m'entretenant très légèrement des tracasseries de M. de la Vauguyon, le ministre le favorisait en secret et voulait qu'il fût content. Effectivement, ce fut peu après qu'il s'engagea à lui donner l'ambassade de Hollande, quand le marquis de Noailles irait ou en Angleterre ou à Vienne.

C'est pourtant cette note qui, dans l'esprit de bien des gens, a beaucoup nui à mon ouvrage, et qui a été cause, prétend-on, que ni Mme la Dauphine ni les princes, ses beaux-frères, ne m'ont jamais fait l'honneur de m'en dire un mot. Voilà la Cour : tout y est esprit de parti; tout y dépend des préventions bien ou mal fondées. Je retournai à Ville-d'Avray avant que la Cour quittât Compiègne : je souhaitais, plus que jamais, la retraite et le repos.

Mon livre fut présenté au Roi, à M. le Dauphin, à Mme la Dauphine ainsi qu'à tous les princes et princesses. Je l'offris à tous les ministres, à M. le chancelier lui-même qui ne me pardonna jamais de l'avoir fait imprimer aux Affaires étrangères. Cet essai, qui n'est que l'échantillon d'un bien plus grand travail, eut un succès assez flatteur pour moi; mais la seule personne royale qui ait daigné m'en féliciter a été Madame Victoire (1). Ce qu'elle me dit

(1) Marie-Louise-Thérèse-Victoire, troisième fille de Louis XV, née

d'obligeant à ce sujet a été la première satisfaction que m'aient procurée mes ouvrages depuis que je me suis brouillé avec les Encyclopédistes, qui se sont mis en possession de disposer des réputations littéraires. Ceux-ci ont fait ce qu'ils ont pu pour déprimer mon œuvre. J'ai encore une lettre de M. de la Condamine (1) où, en m'exprimant tout le plaisir que sa lecture lui avait causé, il m'avertit que les Philosophes débitent que j'y favorise le despotisme; je craignais, au contraire, que les princes ne crussent que j'avais circonscrit de trop près leur puissance. Quoi qu'il en soit, ces imputations n'ont fait que m'affermir dans la résolution de justifier mon plan, en publiant l'ouvrage entier qui en est l'exécution et le développement. Tous les journalistes qui en ont parlé m'ont donné les plus grands éloges, si l'on en excepte, cependant, M. de la Harpe dans son *Mercure.*

La publication de mes ouvrages ajouta aux bontés que me témoignait déjà Mme la marquise de Durfort (2); Madame Victoire m'avait lu avec goût; Mme de Durfort daigna lui dire du bien de ma personne; j'ai longtemps regardé cette protection comme un secours puissant que la Providence réservait à mes vieux jours.

à Versailles le 11 mai 1733, titrée Madame Victoire, émigra en 1791, et mourut à Trieste en 1799.

(1) Charles-Marie de la Condamine, né en 1701, mort en 1774. Mathématicien, littérateur, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française. — Ma réponse, intitulée : *Lettre à M. de la Condamine sur la différence essentielle entre la Monarchie et le despotisme,* satisfit l'envie qu'il avait de me voir répondre enfin à des reproches si rebattus et de si mauvaise foi. (*Note de Moreau.*)

(2) Anne de la Faurie de Monbadon, marquise de Durfort, puis duchesse de Civrac, dame d'atours de Madame Victoire qui, en 1775, la prit pour dame d'honneur. Elle avait épousé Émeric-Joseph de Durfort, marquis de Durfort, puis duc de Civrac, ambassadeur à Vienne, à Venise et à Naples, et Chevalier d'honneur de Madame Victoire.

Au mois de décembre 1773, j'assistais au dîner de Mesdames : Madame Victoire, en sortant de table, voulut bien venir à moi pour me demander où en était l'impression de mes livres; elle m'apprit qu'on lui avait enlevé celui que j'avais publié, quelques années auparavant, sous le titre de *Bibliothèque de Mme la Dauphine*, et m'en réclama un nouvel exemplaire que j'eus l'honneur de lui remettre au bout de huit jours. Elle m'a assuré, depuis, qu'elle se servait de ce travail pour diriger la suite de ses lectures et qu'elle s'en trouvait bien. Pénétré de joie, je lui répondis : « *Madame me fait d'autant plus de plaisir qu'elle est la première personne royale qui ait daigné me parler de cet ouvrage; Madame voit par cet aveu que je ne suis pas glorieux.* » Cette princesse eut la bonté de reprendre : « *Adélaïde aurait pu vous en dire autant, car elle fait comme moi : elle vous a pris pour guide de ses lectures.* »

A partir de ce temps-là, et j'en ai la plus grande obligation à Mme la marquise de Durfort, Madame Victoire ne m'a point aperçu qu'elle ne m'ait donné des marques d'intérêt; j'ai eu, j'ai recherché même les occasions de lui faire ma cour, et lorsque M. l'abbé de la Ville eut, par sa mort (1), laissé vacante la place de lecteur de Mgr le Dauphin, elle daigna la demander pour moi. J'avais commencé par écrire à Mme la Dauphine afin de la prier de m'autoriser à me mettre sur les rangs (2). Mme la comtesse de Noailles, qui lui avait présenté ma lettre, m'avait prévenu de sa

(1) Ce pauvre abbé de la Ville avait été à Saint-Louis, dimanche (10 avril 1774), pour se faire sacrer évêque de Triconium, et y retourne aujourd'hui, 16, pour s'y faire enterrer. Il avait, jeudi, donné un grand dîner, avait été se promener en carrosse après dîner avec ses amis, s'était trouvé mal, et était mort à onze heures du soir. (*Journal de Moreau*.)

(2) Mme de Durfort savait, par Madame Victoire, mes concurrents pour la place de lecteur : M. l'abbé de Radonvilliers, Collé, lecteur

part qu'elle le trouvait très bon; mais Mgr le Dauphin avait déjà pris sa résolution de ne point remplacer l'abbé de la Ville : il n'avait travaillé que fort peu avec lui. Cette nomination même lui avait donné de l'humeur; et comme ce lecteur avait été choisi par le duc de la Vauguyon, il avait été enveloppé dans les préventions, bien ou mal fondées, que toute la famille royale a toujours conservées contre le gouverneur.

de M. le duc d'Orléans, pour qui Madame Adélaïde avait demandé du vivant de l'abbé de la Ville, Gérard, des affaires étrangères, etc. (*Journal de Moreau*.)

CHAPITRE XVIII

Essai de retraite à la campagne pendant l'hiver de 1773. — Loge à la Comédie. — Mlle Sainval. — Mlle Raucourt et M. de Bièvre. — Gluck et l'opéra d'*Iphigénie*. — L'acteur Larrivée. — Quiproquo sur son nom. — Le maréchal de Broglie et Mme de Tessé. — Couplet pour Mme de Mailly. — La chanson des *Mamans*. — Le président Hénault. — Ingrédients pour couplet. — Hommage à la mémoire de feu Mgr le Dauphin. — Publication de mon *Traité de la Justice*. — Nouvelle opposition du duc de la Vauguyon. — Félicitations de Mesdames. — Le jurisconsulte hollandais Elias de Lusac, de Leyde. — *Discours sur la Fermeté.*

A la fin du voyage de Fontainebleau de 1773, eut lieu le mariage de Mgr le comte d'Artois (1). A ce moment j'étais à Ville-d'Avray, où dès le mois de septembre j'avais fait transporter tous les manuscrits et tous les matériaux de mes ouvrages, pour en commencer la revue et la correction. Rendu aux travaux de mon cabinet, mais bien dégoûté et du tracas des affaires et des mouvements qu'il faut se donner pour les faire réussir, je formai alors, de concert avec ma femme, le projet de tenter un essai de retraite qui pourrait nous servir quand nous prendrions irrévocablement ce parti. Nous résolûmes donc de passer

(1) Charles, comte d'Artois, né à Versailles le 9 octobre 1757, épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, sœur cadette de la femme de son frère le comte de Provence, émigra en 1779, rentra en France en 1814, et succéda à Louis XVIII, sous le nom de Charles X, en 1824. Renversé par la révolution de 1830, il se retira en Angleterre, puis à Prague, et enfin à Goritz, où il mourut en 1836.

l'hiver dans notre cabane. Ma femme le souhaitait plus que moi, car je n'avais d'autres motifs que la philosophie, l'ennui que me causait le fanatisme des partis, le chagrin que je sentais de l'abandon de mes amis et le désir de m'accoutumer à me passer des hommes. Mme Moreau avait un but plus raisonnable peut-être, mais certainement plus actif dans une mère de famille, celui de l'économie.

Ma retraite était heureusement située, de manière que je pouvais être en moins d'une demi-heure à Versailles, et en moins d'une heure et demie à Paris. Comme je n'étais point à la sonnette des ministres dont je dépendais, je les voyais, dans l'un et l'autre endroit, sans que jamais ils aient pu s'apercevoir de mon absence. J'avais des chevaux et un carrosse de remise qui ne me quittaient point, et c'était encore un avantage, parce que j'aurais pu m'en débarrasser au premier signal de l'adversité. L'hiver me parut court et ne nous empêcha pas d'aller fort souvent à Paris pour retrouver les amis qui nous restaient, et parmi lesquels j'en pourrais nommer plusieurs qui valaient bien ceux qui m'avaient laissé là. Le seul amusement que ma femme eût consenti à accepter, en dédommagement des sacrifices qu'elle faisait de si bonne grâce, était un quart de petite loge que je lui avais procuré à la Comédie (1), où nous nous rendions tête à tête quand la fantaisie nous en prenait. Nous éprouvions un plaisir très vif à voir jouer Mlles Sainval (2),

(1) Je suis convenu de payer ma part du quart d'une petite loge avec Mme de Chaumont et la marquise de Balainvilliers. (*Journal de Moreau.*)

(2) Mlle Alziari, dite Sainval, tragédienne française, née vers 1742, débuta à la Comédie française en 1766 et y fut reçue définitivement le 16 avril 1767. Après des démêlés avec Mme Vestris, elle fut rayée, le 29 juillet 1779, du nombre des artistes. Elle avait une sœur qui, après avoir joué à Rouen, prit rang, le 15 juillet 1777, parmi les comédiens ordinaires du Roi, eut également des démêlés avec Mme Ves-

Raucourt (1), Mme Vestris, Doligny, Préville et sa femme, Molé, Monvel, Brisard, Lequeuil, etc. Un jour (18 avril 1774), je reçus un billet de Mlle Sainval m'invitant à assister à la représentation de *Phèdre :* elle joua supérieurement les deux premiers actes, moins bien celui de la jalousie de Phèdre. J'allai, entre les deux pièces, la trouver dans sa loge : elle était dans un état déplorable, et me conta les chagrins qu'on lui faisait pour l'obliger à quitter le théâtre. J'eus, dans la suite, l'occasion de la recommander au maréchal de Laval et de lui obtenir sa protection. Je dis aussi beaucoup de bien d'elle à Monsieur, et surtout combien elle était désespérée de n'avoir joué devant la Reine que des rôles qui n'étaient pas faits pour elle.

Il n'était bruit à la Comédie que des bons mots de Mlle Raucourt ; je cite celui-ci au passage : se trouvant à la chasse avec M. de Bièvre (2), qui en était amoureux et lui avait donné 6,000 livres de rente viagère, elle tire sur une corneille qu'elle ne tue pas, et dans le moment s'enfonce le pied dans un bourbier où elle laisse son soulier :

tris, donna sa démission, la reprit, et obtint sa retraite en 1791.

Journal de Moreau (*3 juillet 1774*). — Je suis arrivé à la Comédie ; on jouait *le Comte d'Essex.* Mlle Sainval faisait Élisabeth et Mlle Raucourt la duchesse. Tous les applaudissements ont été pour la première. Je l'ai été voir dans sa loge, et j'ai trouvé sa sœur revenue de province. Elle avait quitté le théâtre pour se marier, mais son établissement a manqué, et elle voudrait y rentrer. — Voir, p. 424 et suiv., les appréciations de Moreau sur divers sujets de la Comédie française.

(1) Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte, dite Raucourt, née à Paris en 1753, entra au Théâtre-Français en 1772, le quitta en 1776, y revint en 1779, et mourut en 1815.

(2) Maréchal, marquis de Bièvre, né en 1747, mort en 1789, auteur dramatique, s'acquit de bonne heure un certain renom par la vivacité et la bizarrerie de ses reparties qui mirent le calembour à la mode. La facétie à laquelle Moreau fait allusion est intitulée : *Lettre à la comtesse Tation* (contestation) *par le sieur* (scieur) *de Bois* (*flotté*), *étudiant en droit* (*fil*), 1770.

« *Voyez,* crie-t-elle à son amant, *j'ai manqué Corneille et j'ai pensé prendre Racine.* » Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es : cette pointe était bien digne de l'auteur la *Comtesse Tation* (1).

Au commencement d'avril 1774, on s'entretenait beaucoup, à Paris, des répétitions d'un nouvel opéra, *Iphigénie,* dont Gluck (2) avait fait la musique. Cet homme était Allemand, fort connu à Vienne, et protégé par l'impératrice Marie-Thérèse qui l'avait recommandé à Mme la Dauphine. Il se rendit à Versailles pour la voir, mais ne s'étant point adressé à la dame d'honneur, il n'entra pas. Mme la Dauphine l'aperçut dans la galerie et lui parla. Elle lui demanda pourquoi il ne s'était point encore présenté : « *Ma foi, Madame,* répondit-il, *c'est qu'on ne peut plus vous approcher dans ce pays-ci.* » On prétendait que sa musique ferait ou plutôt achèverait la révolution qui menaçait alors la nôtre de sa chute. La curiosité publique était très surexcitée; les loges étaient louées pour dix-huit représentations. Aussi, un grand événement qui occupa tout Paris fut la remise de cet opéra. L'enrouement de Larrivée (3) en fit différer la première représentation. M. de la Vrillière envoya chez Mme la comtesse de Noailles; sa lettre,

(1) Villette m'a conté des horreurs de Mlle Raucourt qu'il avait enlevée à de Bièvre, et avec qui il s'est ensuite brouillé. Il m'a répété des vers horribles qu'il avait faits contre elle; mais il s'est bien gardé de me dire qu'en réponse à ses vers, elle lui a envoyé un manche à balai avec ces vers de l'abbé de Bernis, composés pour mettre au bas du portrait de l'Amour :

Qui que tu sois, voilà ton maître,
Il l'est, le fut ou le doit être.

(*Journal de Moreau,* vendredi 17 février 1775.)

(2) Christophe Gluck, compositeur célèbre, né en 1712, dans le Haut-Palatinat, mort à Vienne en 1787.

(3) Henri Larrivée, né en 1733, mort en 1802, d'abord garçon perruquier, puis basse-taille à l'Opéra de 1755 à 1786.

qu'elle ouvrit, lui annonçait un malheur : elle assura avoir cru qu'on l'exilait. Point du tout : il s'agissait de faire avertir Mme la Dauphine qu'il n'y avait pas d'opéra, et qu'elle pouvait rester à Versailles. On dit aux Tuileries : « *C'est Larrivée qui a fait manquer l'opéra.* » Des badauds reprirent : « *L'arrivée de qui?* » D'autres répondirent : « *Vraisemblablement l'arrivée de l'Empereur* (1). » Et le bruit se répandit que ce prince, qui devait effectivement venir bientôt en France, était à Versailles.

Je n'ai point parlé, dans ces *Mémoires*, du mince et très mince avantage que j'ai eu de faire quelquefois des chansons faciles, et je n'en parlerais point encore, si je ne m'étais aperçu que les plus frivoles talents qui amusent la société servent souvent beaucoup plus à la fortune que les travaux utiles et les grandes vues. Je conterai du moins, à cette occasion, ce qui m'est arrivé une fois avec le maréchal de Broglie (2); depuis cette anecdote, il m'a toujours marqué de la bonté. En 1765, je dînais avec lui chez M. le duc de la Vauguyon, et Mme de Tessé, la jeune, y était aussi. Je me trouvai heureusement à table à côté du maréchal, avec lequel je m'entretins de choses assez sérieuses. Nous continuâmes la conversation après dîner, tête à tête, assis dans un coin ; nous causâmes littérature, politique, mœurs ; nous raisonnâmes sur la légèreté de cette nation française, et le maréchal, qui parut très content de moi, me dit : « *Eh bien! il faut que je vous en donne un trait. Je vous connais actuellement ; je vous ai lu, et toujours avec grand plaisir ; vous avez fait des ouvrages véritablement utiles*, — là-dessus,

(1) Joseph II, empereur d'Allemagne et frère de Marie-Antoinette.

(2) Victor-François, duc de Broglie, né à Paris le 19 octobre 1718, fit brillamment une partie des campagnes du règne de Louis XV, reçut à quarante-deux ans le bâton de maréchal, fut nommé ministre de la guerre en 1789, émigra, commanda en 1792 l'armée des Princes et mourut à Munster en 1804.

il me les cita, — *mais je n'avais jamais vu votre visage et, avant dîner, j'ai demandé à Mme de Tessé qui vous étiez ; elle m'a répondu : C'est M. Moreau. — Quel M. Moreau? — Celui qui a fait cette jolie chanson des « Mamans ». — Je n'en ai pas été plus avancé, car je ne sais pas la chanson des « Mamans », mais j'apprécie « l'Observateur hollandais » et les « Cacouacs ». Mme de Tessé ne connaît que vos vers.* »

L'occasion de cette chanson, intitulée : *Le Bal des mères*, avait été le couplet suivant que j'avais improvisé pour Mme la marquise de Mailly, dansant, sous l'habit de l'Hiver, dans un ballet en 1763 :

En vain, sous l'habit d'Orithie,
Flore veut cacher ses appas;
Le tendre Zéphir l'a trahie,
Je l'ai vu voler sur ses pas :
Mailly, quand on a votre mine,
Et quinze ans,
On est, sous la martre et l'hermine,
Le printemps.

Mme la comtesse de Périgord me dit alors : « *Vous avez chanté ma fille, vous me chanterez aussi*; » et elle m'indiqua comme sujet le bal donné à Versailles le mardi gras de cette même année 1763, dont toute la jeunesse de la Cour fut spectatrice, mais où ne dansèrent que les femmes de trente ans.

Je me suis quelquefois applaudi en secret de ce que la meilleure de mes chansons (1), celle après laquelle peut-être je n'eusse dû m'en permettre aucune, avait été composée pour la femme de la Cour que j'ai toujours considérée comme supérieure dans tous les genres, et à qui j'ai voué l'admiration la plus tendre. Rien de plus beau que sa personne, rien de plus pur que son âme; je prie Dieu

(1) Elle a paru en 1781, dans le *Pot-pourri de Ville-d'Avray*, p. 45, sous le titre : *le Bal des mères*.

d'accorder à la France des filles, des mères, des épouses, qui lui ressemblent.

Je trouvai, un soir, le président Hénault chez Mme la duchesse de Villars. Il tint à m'exprimer tout le goût qu'il ressentait pour certains de mes couplets, et en particulier pour celui que j'avais adressé à Mme de Mailly, dont il fit la fortune. Je me rappelle que je lui répondis en riant : « *Flore, les Zéphirs, quinze ans et une jolie mine, avec ces ingrédients-là, qui ne ferait un agréable couplet, surtout si le président Hénault y mettait la main?* » Ce que c'est pourtant que le bonheur! sans cette bagatelle, je n'aurais jamais écrit pour ma divine amie, Mme de Périgord, cette chanson des mamans, qui me donne toujours une petite tentation d'amour-propre quand, tournant mes regards vers celle que j'ai tant regrettée, je lui chante encore : *Enfants de quinze ans.*

A l'époque où je suis arrivé, je ne faisais plus de vers, mais j'avais résolu de consacrer tous mes travaux à finir mes *Discours sur l'histoire*, et à publier ceux qui étaient déjà en état de paraître. Pendant le voyage de Fontainebleau de 1773, j'avais sollicité et obtenu de M. le Dauphin, par l'entremise de M. de Montmorin, l'autorisation de faire imprimer mes premiers discours sur la *Justice et sur la Fermeté.* Je croyais qu'il était temps de rendre à la mémoire du prince, dont ces essais expriment les vues, l'hommage de ce respect tendre et de cette admiration sentie qu'il mérita à tant de titres : on aime à recueillir les monuments qui rappellent les grands hommes. Mes deux discours sont plus qu'une médaille présentant à la postérité les traits du visage de feu M. le Dauphin : ils le montrent tel que l'ont connu ceux qui furent assez heureux pour admirer de près les nobles qualités de son âme et les vastes connaissances dont il avait orné son esprit. Ils contiennent la théorie des principes que j'ai tâché ensuite de

développer par l'expérience que l'histoire nous fournit dans tous les siècles. Je puis citer, parmi ceux qui les ont lus, M. de Montesquiou, M. de Montmorin, M. l'abbé de Radonvilliers, M. Bertin, le duc de Noailles et plusieurs autres qui m'ont semblé en souhaiter sincèrement la publication.

J'avais déjà l'approbation du censeur, la permission du Roi et l'ordre de M. le duc d'Aiguillon; de plus, Sa Majesté m'avait accordé l'honneur d'en faire tirer trois mille exemplaires; mon manuscrit était à l'imprimerie des Affaires étrangères et on en commençait l'impression, lorsque M. de la Vauguyon, qu'il fallait toujours que je trouvasse dans mon chemin, jeta feu et flammes et prétendit qu'il désirait lui-même, avant tout, donner une édition complète des ouvrages composés sous les yeux de son père pour l'éducation des princes. Il comptait que mes deux discours feraient partie de cette collection, et ne consentait à me laisser publier mon édition particulière qu'après que la sienne aurait paru; il m'arrêta un jour, dans les appartements de Versailles, pour me le signifier; me menaça de se plaindre à M. le Dauphin et de me faire faire, par lui et par Mme la Dauphine, des défenses d'aller plus loin. Je ne voulus pas m'exposer à sa colère; je le priai de se hâter, et lui promis encore de l'attendre.

M. de la Vauguyon me traîna, non pas six mois, mais près de deux ans. Pendant ce temps, voici ce qui arriva : 1° M. le comte de Vergennes (1) fit révoquer l'ordre que j'avais du Roi (2), et obtint que mon édition serait réduite de trois mille exemplaires à quinze cents : premier échec que j'essuyai; 2° M. du Perron demanda la suppression de

(1) Charles Gravier, comte de Vergennes, né à Dijon en 1717, mort en 1787, fut ambassadeur en Turquie, puis en Suède, et ministre des affaires étrangères de 1774 à 1787.

(2) Louis XV.

l'Imprimerie de Versailles, si bien que, de ministre en ministre, je pouvais voir la grâce accordée par le Roi devenir totalement inutile, si je n'eusse profité du temps qu'a duré le procès entre les deux imprimeries.

Dans cet embarras, je pris la liberté d'exposer ma situation à Monsieur. J'osai provoquer son avis, et je n'entrepris rien que de son agrément et avec son approbation. Je pressai, en conséquence, l'exécution de l'ordre de M. de Vergennes; mes quinze cents exemplaires furent imprimés. J'en adressai un à M. de la Vauguyon pour qu'il pût juger du témoignage que je rendais à la mémoire de feu M. le duc, son père. Je lui certifiais, en outre, que mon livre ne serait ni offert au Roi (1) ni livré au public, tant que je n'aurais pas eu des nouvelles du sien. Je plaçai mon édition en lieu sûr; je prélevai seulement trois autres exemplaires : un que je donnai à Monsieur, on sait à quels titres; le second, à Mme Adélaïde qui avait exprimé le désir de le connaître; et le troisième, à Madame Victoire, tribut de reconnaissance que je devais à la protection dont elle honorait l'auteur, et à l'intérêt qu'elle daignait lui marquer. En présentant à Monsieur mon ouvrage, tout relié à ses armes, je lui dis : « *Monsieur, quand il fut fait en 1767 pour le Roi, il occupait la place que vous avez aujourd'hui. Je voulus mettre sous ses yeux une idée nette des objets dont il devait être instruit pour entendre tout ce qui se traite dans le Conseil, où il pouvait bien arriver que le Roi le fît entrer un jour. Tôt ou tard vous y serez placé vous-même, et je me fais un grand plaisir d'imaginer que ce travail pourra vous être utile.* » Je lui expliquai ensuite les raisons qui m'obligeaient de suspendre la présentation au Roi; je lui lus la lettre que j'avais écrite à M. de la Vauguyon en lui en envoyant

(1) Louis XVI, monté sur le trône dans l'intervalle, le 10 mai 1774.

un exemplaire. Il approuva tout. Je lui parlai ensuite de la Reine, de ma position avec elle, et de l'envie que j'avais de regagner ses bonnes grâces. Il me répondit : « *Ecoutez, vous connaissez la comtesse Jules (1)? Elle est devenue favorite; adressez-vous à elle.* » Je lui dis : « *Vraiment oui, Monsieur, je la connais; j'avais épousé, en premières noces, sa cousine; je sais qu'elle a osé dire du bien de moi. — Eh bien!* reprit Monsieur, *pour aller au bon Dieu, il faut passer par ses saints.* » Je sortis très heureux, me recommandant à sa protection et invoquant son secours.

Madame Adélaïde me témoigna combien elle était satisfaite de connaître mon ouvrage avant les autres; elle me promit le secret, et quelques jours après, comme elle se rendait à la messe, elle m'appela : « *Ce que je lis est charmant, j'en suis enchantée.* » Puis, elle me combla de marques de bonté et d'éloges. Je lui répondis : « *Le suffrage de Madame me dédommage de tout, mais sûrement on dira bien du mal de mon ouvrage. — Cela n'est pas possible,* répliqua-t-elle; *tous les gens sérieux seront pour vous. Il est vrai qu'ils ne sont peut-être pas le grand nombre : vous êtes trop sage pour être à la mode.* » Madame Victoire, de son côté, m'assura qu'elle en était extrêmement contente, et ajouta : « *Vous passerez pour singulier. — Oui, certainement, Madame, j'ai mis mon cachet à mon ouvrage. — Vous ne serez point à la mode,* reprit-elle aussi, *vous avez de la religion.* » Je me mis à rire : « *Eh bien! Madame, ils diront que je suis un capucin.* »

Quelques temps après, j'allai voir M. de la Vauguyon ; j'eus avec lui une longue et pénible conversation. Il consentait à ce que mon ouvrage fût donné au Roi, mais à condition que j'enlèverais l'avertissement et que j'en substituerais un autre contenant l'éloge du duc de la Vauguyon.

(1) Comtesse, depuis duchesse de Polignac, née Polastron, gouvernante des Enfants de France.

Cela aurait été le moyen de discréditer mon travail : la Reine ne m'a point pardonné la note qu'il avait exigé que j'ajoutasse à mon prospectus sur l'histoire. Je lui fis observer que la manière de louer son père plus efficacement était de faire connaître les bons écrits qu'il avait mis entre les mains des princes, et qu'un éloge *ex professo* réveillerait tous ses ennemis. Il me fut impossible de lui faire entendre raison, et cette conversation me parut d'autant plus fatigante, que je ne pouvais pourtant pas lui prouver honnêtement que son père n'avait jamais mérité de moi l'enthousiasme qu'il tenait à m'inspirer. Je ne promis rien ; je résistai aux menaces comme aux prières du duc, et je protestai que je supprimerais mon ouvrage plutôt que de rien changer : il est, en effet, très étrange que l'on cherche à forcer un auteur à dire et à publier ce que l'on n'ose dire soi-même ; que M. de la Vauguyon écrivît pour son père, rien de mieux ; mais il était fou de vouloir que je me plaçasse sur sa tombe pour me faire le champion de sa mémoire.

Monsieur, que j'instruisis de mon démêlé avec M. de la Vauguyon, le trouva très déraisonnable de sa part et loua la fermeté de ma résistance. Je me rendis aussi chez M. de Maurepas et je lui dis : « *Ce n'est point au ministre que je viens faire ma cour, je m'adresse à l'homme de lettres et je lui apporte une brochure.* » Il m'accueillit très bien ; je lui contai mon affaire avec M. de la Vauguyon ; non seulement il me donna raison, mais après avoir lu mon avertissement, il me dit : « *Gardez-vous de condescendre à ce que M. de la Vauguyon réclame de vous, car vous déplairiez au Roi lui-même.* » Très content de cette décision, je me confiai aussi à Mme de Narbonne qui me répondit : « *Donnez bien vite votre livre au Roi pour empêcher que M. de la Vauguyon n'intrigue.* »

Ayant pris ce parti, je retournai chez Monsieur afin de

l'en avertir et de lui demander son approbation ; je le prévins aussi que j'avais écrit à M. de la Vauguyon pour l'instruire de la démarche que je faisais, et lui réitérer l'exposé des motifs qui me déterminaient à ne pas consentir à ce qu'il exigeait de moi.

Puis, j'allai trouver le maréchal de Duras (1) auquel j'avais déjà offert mon ouvrage ; il me présenta au Roi, dans le cabinet, et j'eus l'honneur de remettre mon *Discours sur la justice* à sa Majesté qui le reçut très aimablement. Le lendemain, je l'offris à la Reine, en lui disant : « *Madame, voilà un malheureux enfant qui, j'espère, obtiendra grâce pour son père.* » Elle fut embarrassée, mais elle sourit. Je me rendis de là chez Madame qui m'accueillit parfaitement, et m'apprit qu'on lui avait dit beaucoup de bien de mon livre. Madame Victoire me fit appeler, vint au-devant de moi avec l'air de la plus grande joie, me fit conter mon entrevue avec la Reine et ajouta : « *Ah ça, mon cher Moreau, l'Histoire actuellement, vos discours sur l'Histoire, car je suis bien pressée. — Il ne tiendra qu'à Madame,* ai-je répondu ; *il ne s'agit plus que d'avoir la permission de M. de Malesherbes.* » Elle me promit de s'en occuper et de l'obtenir. Je remis également mon livre à M. le comte d'Artois, à Madame Adélaïde, à Madame Sophie, à Madame Clotilde (2), aux honneurs, aux ministres et à un très grand nombre de personnes de la Cour. J'en fis distribuer beaucoup d'exemplaires, entre autres aux ambassadeurs de famille et à mes amis. Enfin, je m'adressai à Moutard, le libraire, qui d'abord ne voulut pas accepter le marché que

(1) Premier gentilhomme du Roi.

(2) Adélaïde-Xavière-Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI, née à Versailles en 1759, épousa, en 1775, le prince de Piémont, qui devint roi de Sardaigne, sous le nom de Charles-Emmanuel IV, et fut dépouillé de ses États en 1799. Elle mourut à Naples en 1802, et fut déclarée vénérable par Pie VII, en 1808.

je lui proposais pour les douze cents exemplaires destinés au public, et n'en prit que quarante. Mais, deux jours après, dès le matin, ses garçons de magasin arrivèrent avec une voiture, car il ne lui restait pas une seule des brochures que je lui avais cédées. Ils enlevèrent tout, et le principal d'entre eux signa un reçu contenant mes conditions.

Mon traité sur *la Justice* ainsi que mes *Devoirs du Prince* furent traduits en plusieurs langues, notamment en hollandais par le célèbre jurisconsulte Elias de Lusac, de Leyde, un de mes amis, avec lequel, depuis plus de vingt ans, j'entretiens la plus libre et la plus attrayante correspondance. Je lui ai fait part de tous mes ouvrages ; il m'a envoyé tous les siens, et c'est avec le plus grand plaisir que j'ai lu, dans le volume qu'il a écrit sur la richesse de la Hollande, page 201 : « *Toute constitution qui, dans l'évidence du danger, est obligée d'attendre des ressources incertaines, est essentiellement vicieuse.* » Puis, en note, au bas de la page : « *Voilà une très judicieuse réflexion de M. Moreau, que l'histoire de tous les temps a vérifiée. Elle est tirée du Discours de la Justice, un des meilleurs ouvrages que la France ait produits.* »

Il est à remarquer que je n'ai jamais vu ce savant. Il m'avait pourtant offert un asile chez lui pendant cette épouvantable révolution, cause de tous les malheurs de ma patrie. Hélas ! je ne sais si nous nous rencontrerons quelque jour : sur cela notre vœu a toujours été uniforme et réciproque.

Mon *Discours sur la Fermeté*, quoiqu'il eût été remis, comme je l'ai dit, dès 1768, entre les mains des Princes, ne fut pas imprimé avec le *Discours sur la Justice*. Quiconque le lira, en sentira les raisons : il eût alors accusé le règne du roi Louis XV qui venait de finir et qui, malheureusement, a été remplacé par un gouvernement plus faible encore.

CHAPITRE XIX

Interruption de *Vinceslas* à la Comédie. — Symptômes de la maladie du Roi. — Les médecins Bordeu et Lorry. — Personne ne veut parler des sacrements. — Propos du grand du Barry. — Anecdote contée par l'abbé du Vaucel. — M. de Fronsac et le curé de Versailles. — Le fichu *Pater* des poissardes. — Départ de Mme du Barry. — L'abbé Maudoux, confesseur du Roi. — Dix-sept minutes de confession. — Le cardinal de la Roche-Aymon apporte les sacrements. — Lettre touchante de Madame Louise. — Les frères Sutton, médecins anglais. — Intrigues à la Cour. — Le Roi reçoit l'extrême-onction. — Sa mort. — Tout le monde part. — Transport du corps de Louis XV à Saint-Denis. — Mme de Beauvau et le duc de Villeroi, Mme de Tessé et M. de Chabot, le prince de Poix et le vicomte de Noailles. — Mme du Barry au couvent de Pont-aux-Dames. — Fuite de Mahomet. — Démissions du marquis et de la marquise du Barry, remplacés par le chevalier de Monteil et la comtesse Diane de Polignac. — Testament de Louis XV. — Désintéressement du duc d'Estissac. — Oraison funèbre prononcée par l'évêque de Senez.

Il me faut revenir à une époque terrible, celle de la mort du Roi. Le samedi 30 avril 1774, nous étions à la Comédie. On donnait *Vinceslas* qui fut joué à ravir par Brisard, Lequeuil, Mlle Vestris et Monvel. Au moment du quatrième acte, le plus intéressant, Brisard arrive, fait la révérence et dit : « *Messieurs, quoique Sa Majesté ne soit pas plus mal, nous venons cependant de recevoir l'ordre de cesser les spectacles.* » Sur-le-champ la toile tombe et tout le monde reste consterné. Mme de Lavitte (1), ma nièce,

(1) Fille de Moreau de Vormes et sœur de Moreau de l'Yonne. C'est d'elle et de son frère que parle Moreau, dans son *Journal*, lors-

qui était dans notre loge (1), s'en retourne avec son mari, et nous prenons le parti de rentrer à Ville-d'Avray. Nous avions appris, l'avant-veille, que depuis quelques jours le Roi ne se trouvait pas bien : le mardi, il s'était rendu à Trianon, mais il n'était pas comme à son ordinaire; le mercredi, il ne monta point à cheval et vit la chasse dans sa calèche. Cela ne l'empêcha pas de bien souper : il mangea beaucoup de chevreuil, et se coucha avec Mme du Barry. Dans la nuit, il se sentit incommodé; probablement, il eut la fièvre. Le lendemain, il se leva un moment pour boire quelques eaux purgatives et se recoucha; il était encore au lit à trois heures; cependant, il revint à Versailles, alla voir Madame; il avait un visage affreux, des douleurs d'entrailles et un grand mal de tête. On le saigna le vendredi matin, et il était incertain s'il ne le serait pas encore le soir. Ma femme écrivit à la duchesse de Noailles pour avoir des nouvelles. Le vrai est que les maux de tête et de reins, avec les envies de vomir, avaient annoncé, dès Trianon, la petite vérole. Le vendredi, au soir, on fit la seconde saignée; on donna de l'émétique, et la petite vérole parut sur les dix heures. On appliqua alors des vésicatoires; la nuit fut mauvaise, la fièvre ardente, l'assoupissement effrayant.

Le dimanche 1er mai, je cours à Versailles. Quel spectacle! Le Roi est effectivement fort mal; les prières des Quarante heures sont commencées à la chapelle et vont commencer à Paris. Qui que ce soit, pourtant, n'a osé parler de religion ni de sacrements. Les princesses, filles de Sa Majesté, passent une grande partie de la journée

qu'il écrit, le 6 décembre 1766 : Mon petit-neveu et ma petite-nièce vinrent me voir et me souhaiter une bonne fête (saint Nicolas). Je leur ai donné un louis.

(1) Moreau avait cette loge depuis quinze jours; nous savons, par son *Journal*, qu'elle était au balcon, sur le théâtre.

auprès de son lit, désirant que l'on en fasse la proposition, et le grand aumônier ne dit mot. On affirme que les médecins se taisent; ceux qui ont été appelés de Paris sont Bordeu (1) et Lorry (2) : le premier est le médecin de Mme du Barry et lui est vendu (3). Néanmoins, Lorry s'est expliqué tout franc : « *Dans les maladies ordinaires, on nous consulte et nous sommes obligés d'avertir quand le danger commence; mais lorsque c'est la petite vérole, nous avons tout dit dès que nous l'avons nommée.* » Le cardinal de la Roche-Aymon (4) a essayé de prendre Lemonnier (5) et de lui parler bas; ce médecin lui a répondu également : « *Monseigneur, parlez tout haut; je n'ai rien à vous dire en particulier : c'est la petite vérole; vous le savez, vous le voyez; je n'ai pas autre chose à ajouter.* »

Mme du Barry, qui est au désespoir, on le croit bien, voit toujours le Roi. La Borde (6) va la lui chercher et la lui amène quand Mesdames n'y sont pas. Il prétend que le Roi la demande. Ce qui me ferait supposer que le Roi n'est pas si mal, c'est que les ministres vont chez

(1) Théophile de Bordeu, né en 1722, mort en 1776, médecin et philosophe, célèbre par les ouvrages de médecine qu'il fit paraître.

(2) Anne-Charles Lorry, médecin, né à Crosne (Seine-et-Oise) en 1726, mort en 1783.

(3) Il s'est cependant toujours conduit en galant homme, a toujours vu juste dans la maladie et a parlé en conséquence. (*Note de Moreau.*)

(4) Charles-Antoine de la Roche-Aymon, né en 1697; grand aumônier du Roi en 1760; cardinal en 1771, présida les assemblées du clergé de France de 1760 à 1775, et mourut en 1777. Par testament, il légua 300 livres aux gens qui seraient chargés de sonner ses funérailles.

(5) Louis-Guillaume Lemonnier, médecin et naturaliste, né à Paris en 1717, mort à Montreuil en 1799; professeur de botanique au jardin du Roi; premier médecin de Louis XV et de Louis XVI.

(6) Benjamin de la Borde, né en 1734, mort en 1794; premier valet de chambre et favori de Louis XV, devint, à la mort de celui-ci, fermier général, cultiva les beaux-arts et les lettres, et mit en musique plusieurs opéras de Quinault et de Marmontel.

elle très assidûment. Cependant, elle déménage en secret ses bijoux, ses papiers et ses meilleurs effets.

M. l'archevêque (1), qui lui-même souffre beaucoup de sa néphrétique, est arrivé vers midi. Il a voulu entrer, et a été éconduit par M. le maréchal de Richelieu avec qui il a beaucoup parlementé : on lui a allégué que l'heure des entrées était passée et qu'il n'avait pas celles du cabinet. Il s'est rendu chez Mesdames, et a eu avec Madame Adélaïde une longue conversation après laquelle il est revenu, mais n'a pu passer, toujours arrêté par M. de Richelieu et le duc d'Aumont. Il est enfin allé trouver M. le Dauphin et a été introduit; il a fait sa cour en présence de toute l'assistance; et, au lieu de renvoyer tous ces bas courtisans et de faire son métier, il s'est contenté de répondre aux questions que le Roi lui a adressées sur sa santé : Sa Majesté lui a parlé de sa néphrétique, lui a fait tâter le pouls par ses médecins, et le pauvre prélat est parti. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que, lorsqu'il s'est présenté la première et la deuxième fois, Mme du Barry était auprès du Roi. On assure, et cela passe pour constant, qu'il a cherché à engager Madame Adélaïde à parler au Roi des sacrements, mais qu'elle a répliqué : « *Monsieur l'archevêque, c'est votre affaire et votre fonction.* » Alors, l'archevêque a repris : « *En ce cas, j'attendrai parce qu'on prétend qu'il n'y a point de danger.* »

J'ai été pénétré d'indignation de tous les paquets, de tous les apartés dont j'ai été témoin. Chacun pense à soi, personne ne songe au Roi ni à l'État. Pendant ce temps-là, la conduite de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine est admirable : ils s'enferment, ne voient personne pour ne point avoir l'air d'attendre la Cour, pleurent amère-

(1) Christophe de Beaumont du Repaire.

ment et ont passé la nuit à recevoir, de deux heures en deux heures, des nouvelles du Roi. Les autres princes sont également invisibles. Versailles est plein comme un œuf : tous les princes du sang y sont établis à demeure ; la consternation est sur tous les visages ; et, de tout ce que l'on recueille, il résulte que le Roi n'est pas bien. On intrigue de toutes parts pour faire revenir M. de Choiseul.

Le lundi 2, le bulletin de la nuit est très rassurant. M. le comte de Provence, au lever duquel j'ai été, a paru y avoir foi, et moi-même je m'en suis senti tout réjoui ; mais l'abbé du Vaucel que j'ai rencontré m'a dit : « *Ne croyez point aux bulletins ; voici ce que je tiens du maréchal de Broglie ; il a, cette nuit, arrêté Bordeu et s'est joint, pour cela, à M. l'évêque de Chartres. Bordeu leur a parlé net pour le moment, et leur a appris que la fièvre était très ardente, et à peu près tout le contraire du bulletin.* » Dans le vrai, on saurait plus facilement des nouvelles exactes de la santé du Grand Seigneur, que l'on n'en peut avoir de celle de Sa Majesté. J'ai causé un instant avec M. de Montmorin ; il est indigné, comme un autre, des intrigues que l'on emploie pour empêcher qu'il ne soit question des sacrements. Je suis allé chez le duc de Noailles ; il était avec sa femme et en robe de chambre (1); le duc d'Ayen (2)

(1) Moreau donne, dans son *Journal*, l'une des raisons de son intimité avec le duc de Noailles :

Mardi 1er mars 1774. — Je suis arrivé à l'hôtel de Noailles comme on allait se mettre à table. Le duc avait depuis deux jours et la goutte plus forte et beaucoup d'humeur. La duchesse se donnait des soins incroyables pour l'amuser sans y réussir. C'est le meilleur homme du monde, mais il est environné d'enfants qui veulent se rendre maîtres de sa vieillesse, et d'une femme qui veut également s'en emparer. Les enfants sont le duc d'Ayen et Mme de Tessé. Il paraît que je lui conviens assez parce que je ne veux ni dominer ni être dominé.

(2) Jean-François-Paul de Noailles, duc d'Ayen, puis, en 1793, duc de Noailles, né le 26 octobre 1739, fit les quatre dernières campa-

est arrivé; nous nous sommes déboutonnés tout à notre aise. Le supposerait-on? Le comte de Noailles, qui est dévot et que Mme du Barry ne peut souffrir, est un des chefs de la clique qui s'oppose aux sacrements, fait l'éloge du grand aumônier, et prétend que l'on tuera le Roi si on lui parle de religion. Mme du Barry continue à le voir. Cette femme a perdu la tête : en présence du duc de Noailles, elle a voulu s'échapper en paroles contre M. le Dauphin. Le duc l'a interrompue : « *Pour M. le Dauphin, Madame, au nom de Dieu, que son nom ne sorte jamais de votre bouche : c'est le meilleur conseil que je puisse vous donner.* » Elle lui a demandé si elle faisait bien de voir le Roi. Il lui a répondu : « *Madame, s'il vous réclame, vous ne pouvez vous en dispenser; s'il ne parle pas de vous, restez tranquille ici.* » Le grand du Barry est entré; il était doux, affectueux, respectueux envers le duc, et lui montrant la vicomtesse du Barry : « *Voilà ma fille, elle est jolie. Eh bien! cela a cent écus sur la cassette du Roi; mon fils a aussi cent écus sur cette cassette. Voilà ce qui fait envie à tous les grands, et avec quoi nous nous en irons. Si on le veut encore, nous le rendrons.* »

La conduite de M. d'Aiguillon est inconcevable; il s'est écrié en plein cabinet du Roi : « *Messieurs, on parle de sacrements, c'est fort bien pour l'âme, mais on court le plus grand risque de tuer le malade si on lui en dit un mot.* » Cependant, toute la politique de ce ministre devrait rouler sur ce dilemme : ou le Roi mourra, ou il en reviendra; si le Roi meurt, je me perds en m'opposant à cet acte de religion, et M. le Dauphin, qui ne m'aime point, aura, de plus, ce prétexte contre moi. Si le Roi en revient, il ne peut m'en savoir mauvais gré et, comme

gnes de la guerre de Sept Ans, fut pair de France sous la Restauration, et mourut en 1824.

il y a tout à parier qu'il ne reprendra pas la dame, — d'ailleurs, je puis si bien faire que je l'en empêcherai, — j'aurai tout autrement de crédit que je n'en avais sous le règne de cette femme : jamais M. de Choiseul n'en eut plus qu'après la mort de Mme de Pompadour.

Une preuve que Sa Majesté redoute la mort et l'enfer, est cette anecdote contée à l'abbé du Vaucel par le maréchal de Broglie : le Roi a été extrêmement frappé de la mort de M. Chauvelin (1) et de celle de M. d'Armentières, ses cadets. On l'a surpris une fois à genoux priant Dieu. Mme du Barry en fut avertie et répondit : « *Je ne m'y oppose pas ; si le Roi a de la religion, il faut qu'il la suive. Je me retirerai alors avec beaucoup de considération.* » Quelques jours après, on s'entretenait de ces morts, le Roi dit : « *D'Armentières a été bien heureux ; il a eu le temps d'appeler et de voir son confesseur. Pour moi, je crains fort de mourir comme un chien, comme Bouillon et Chauvelin.* » Déjà en 1771 il avait été fort impressionné en apprenant que le roi de Suède (2), qui avait justement trois mois de moins

(1) Le marquis de Chauvelin, après une partie de whist, chez Mme du Barry, tomba raide mort aux pieds du Roi. (23 novembre 1773.)

(2) Adolphe-Frédéric II, né en 1710, mort en 1771, d'abord évêque luthérien de Lubeck et administrateur du duché de Holstein-Gottorp, puis roi de Suède en 1751. — *3 mars 1771.* — Vendredi dernier arriva la nouvelle de la mort du roi de Suède. Le nouveau roi, le prince Gustave, qui était alors en France avec son frère, avait été proclamé sur-le-champ par le Sénat. En apprenant cette nouvelle, il envoya un gentilhomme en faire part au Roi qui dit : « *On le verra et le traitera en Roi.* » La Reine mère perdait beaucoup : elle gouvernait. On ne sait encore quand partira son successeur, qui ne peut être couronné qu'après avoir juré les *pacta conventa.* Ce que l'on sait, c'est qu'il emportera les regrets, l'estime et l'admiration de tous ceux qui l'ont approché. Rien de mieux élevé, rien de plus modeste que ces deux princes. Ils ont été souper dans toutes les maisons : on rappelait à l'aîné, chez Mme de la Marck, un beau discours, très pathétique, qu'il avait fait à la Diète en y portant, il y a plus d'un an, la démission de son père, discours qui ramena tous les esprits: « *Cela est vrai,* a dit le prince, *mais je n'étais que le maçon, et voilà*

que lui, était mort en jouant et les cartes à la main. Mais, quelque temps après, le duc de Coigny (1) lui tint un discours qui lui donna bien davantage à penser. Le Roi demandait au duc des nouvelles de Bernard qui avait perdu la tête : « *Quel âge a-t-il,* lui dit-il? — *Soixante et un ans, Sire, l'âge de Votre Majesté. — Et à quoi attribue-t-on sa maladie? — Sire, tout franchement, il était un peu libertin et voyait trop de femmes pour cet âge.* »

M. de Fronsac (2), avec peu d'esprit, est un audacieux corps. Le curé de Versailles s'est présenté pour entrer chez le Roi. Il a été renvoyé. Il a fait observer à M. de Fronsac que « *quand le seigneur du château est malade, son curé a droit de le voir* », et il est entré. Le Fronsac l'a pris

l'architecte. » Il montrait le baron de Scheffer, son gouverneur.
24 mars 1771. — Le roi de Suède est parti; jusqu'à présent la maladie de son frère l'avait retenu à Paris. Il a obtenu que M. d'Ossun, nommé pour résider à Stockholm, aurait le titre d'ambassadeur, et il a été lui-même l'annoncer et faire son compliment à Mme d'Ossun. Pendant ce temps-là, on a ôté à M. le baron de Breteuil l'ambassade de Vienne, et les choses en étaient là, lundi dernier, quand j'ai été à Versailles; on offrait à M. de Breteuil l'ambassade de Suède. On dit que c'est une intrigue de M. d'Aiguillon qui a voulu envoyer le comte de Broglie à Vienne. Le roi de Suède a écrit au Roi pour demander qu'on lui conservât M. d'Ossun et n'a point reçu de réponse. M. le baron de Scheffer a été chez Mme du Barry qui lui a dit que, si son maître n'avait point reçu de réponse, ce n'était point la faute du Roi, mais qu'elle se saisissait ordinairement des lettres pour Sa Majesté et ne lui avait pas remis celle-là. Cette affaire n'est encore finie qu'à moitié...
28 mars 1771. — A la prière du roi de Suède, le Roi a conservé l'ambassade de Stockholm à M. d'Ossun; mais on ne sait encore si M. de Breteuil ira à Vienne. D'autres disent qu'on a voulu mortifier l'abbé de Breteuil dont on est mécontent, et qui a toute la confiance du duc d'Orléans. (*Journal de Moreau.*)

(1) Marie-François-Henri de Franquetot, duc de Coigny, né le 28 mars 1737, se distingua dans les guerres d'Allemagne sous Louis XV; premier écuyer de Louis XVI; lieutenant général, puis pair de France; maréchal de France en 1816; il fut nommé gouverneur de l'Hôtel des Invalides où il mourut.

(2) Louis-Antoine-Sophie du Plessis, duc de Fronsac, unique fils du maréchal duc de Richelieu, né le 4 février 1736.

par les épaules et mis dehors. Le curé s'est allé plaindre à M. le Dauphin, qui a fait dire à M. de Fronsac qu'il était mécontent de lui et que le pasteur avait raison.

Paris semble très froid. Le duc de la Vallière (1) est arrivé; il raconte que dans les halles les poissardes répètent : « *Il n'aura pas un fichu Pater qu'il ne soit confessé.* » Tous ceux qui sont en correspondance avec les pieux solitaires de Chanteloup (2) souhaitent très sincèrement que le Roi renonce au péché, dût-il aller bien vite en paradis. Les anciens parlementaires en sont assez d'avis. Un homme s'est présenté chez le contrôleur général et lui a demandé : « *Que dites-vous de ces fous-là? Je quitte deux des conseillers de l'ancien parlement, ils m'ont assuré que leur résolution était arrêtée et leur parole liée, et que, dès que le Roi aurait fermé les yeux, ils viendraient reprendre leur place au Palais, et en chasseraient les autres sans attendre aucun ordre, bien certains que le nouveau roi et le public leur en sauraient gré.* »

Pendant ce temps-là, le Roi prenait un parti sage et religieux : il se déterminait à renvoyer Mme du Barry. Jusque-là, il l'avait vue dans tous les intervalles qu'il avait eus de libres, et le duc d'Ayen me disait assez plaisamment qu'elle faisait ici l'office et tenait la place du confesseur. Mais dans la soirée du 2, le Roi demanda si les boutons de sa tête étaient aussi gros que ceux de son corps. On lui dit : « *Oui, Sire. — C'est donc la petite vérole?* » s'écria-t-il. Il répéta deux fois cette question, à laquelle on ne répondit pas : il entendit ce que cela signifiait.

Mme du Barry entra : « *Madame*, dit-il, *j'ai la petite*

(1) Louis-César le Blanc de la Baume, duc de la Vallière, né le 5 octobre 1708, épousa, le 19 février 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol, sœur du duc d'Uzès, née le 11 décembre 1713.

(2) Le duc de Choiseul y était toujours exilé.

vérole. D'ici à vingt-quatre heures, je puis être administré; il faut prévenir l'aventure de Metz, et il est nécessaire que vous vous éloigniez. » On prétend que les propos de la dame ont été très honnêtes, et, dans toute la maladie, sur l'article des sacrements, elle les a tenus tels. Elle a beaucoup pleuré, a voulu, en faisant ses adieux au Roi, lui baiser la main. On rapporte qu'il l'a retirée en disant : « *Je voudrais bien, Madame, ne vous l'avoir jamais donnée.* » La nuit a été agitée et on n'en a pas été fort content. Les bulletins sont tournés avec beaucoup d'art : il faut deviner comme cela se pratique.

Le mercredi 4, l'archevêque de Paris a été reçu par le Roi dont la première parole a été : « *C'est la petite vérole, Monsieur l'archevêque : ce n'est que cela!* » L'archevêque n'a pas répondu grand'chose, et a eu l'air de chercher à rassurer le Roi sur le danger. Sans doute, lui et le cardinal s'étaient partagés leurs rôles : celui-ci se présenta sur les onze heures, resta avec le Roi un petit quart d'heure; on ne sait ce qui s'est passé, mais on a entendu deux fois Sa Majesté dire *oui*, à voix basse. Après cet entretien, le cardinal est retourné chez lui, où se sont rendus les gentilshommes de la chambre qui ne quittent point le Roi, l'archevêque de Paris et le duc d'Aiguillon. Ce dont il fut question dans ce comité doit se deviner par les suites. En effet, le duc d'Aiguillon alla aussitôt trouver le Roi et, vraisemblablement, le décida à signer l'ordre de faire sortir de Versailles Mme du Barry, car Mme la Dauphine écrivit sur-le-champ à Madame Louise (1) que cette femme était partie d'après un *ordre signé* du Roi (2).

(1) Louise-Marie de France, cinquième fille de Louis XV, titrée Madame Louise, née le 17 juillet 1737, morte au couvent des Carmélites de Saint-Denis, en 1787.

(2) J'ai appris que samedi dernier tous les ouvriers qui travaillaient

En quittant le château, le duc fit tout préparer et donna des instructions à sa femme; puis il se rendit auprès de Mme du Barry qui alors plia bagage et vint chez le ministre, d'où elle partit pour Ruel avec Mlle du Barry, la vicomtesse et Mme la duchesse d'Aiguillon. Cette conduite ferme, honnête, conciliant la décence, les procédés et la reconnaissance que devait le ministre à cette femme, lui fit beaucoup d'honneur. Ses ennemis même le louèrent. Madame Adélaïde envoya dire à Mme du Barry qu'elle était satisfaite de la manière dont elle avait agi en tout cela, et que, quoi qu'il arrivât, elle n'avait rien à craindre. Sémonin m'a assuré que M. le Dauphin et Mme la Dauphine auraient été aussi fort contents du duc.

Tous ces mouvements avaient sans doute atterré le Roi; depuis midi et demi jusqu'à trois heures, il fut au plus mal, la suppuration arrêtée, la petite vérole rentrée et la tête rendue à sa grosseur naturelle; le duc d'Ayen, qui l'a aperçu de la porte, en a été très effrayé. La nuit précédente, il avait eu une faiblesse; on affirmait même qu'il en avait eu une seconde. Sur les sept heures du soir, il a demandé Mme du Barry. On lui a dit qu'elle était partie : « *Ah! déjà,* » a t-il répondu, et il s'est tu. Des gens prétendent qu'il avait toute sa tête, mais que son but était de faire croire qu'elle s'était retirée d'elle-même et volontairement.

Le Roi a beaucoup conversé dans la soirée; il s'est préoccupé de l'arrivée du baron de Breteuil (1), des chevaux qu'il faudrait lui envoyer. Les uns pensent qu'il avait

dans l'avenue à la maison de Mme du Barry ont été payés et renvoyés : *Manent opera interrupta ruinæ minaque.* (*Journal de Moreau,* lundi 9 mai 1774.)

(1) Auguste le Tonnelier de Breteuil, né en 1733, ambassadeur en Russie, en Suède, en Hollande, et à Vienne, ministre de la maison du Roi, puis premier ministre, émigra, et mourut en 1807.

pleinement l'usage de sa raison, les autres en doutent. Quoi qu'il en soit, il n'a pas été question de confession.

Le lendemain, M. d'Avaray en me parlant du mauvais état où le malade avait été la veille, ne m'a rien caché : « *Un quart d'heure de plus dans cet état, et il était mort. On l'a fait revenir, et la suppuration a recommencé à force de vin d'Alicante et d'infusion de quinquina.* » Au surplus, le bulletin annonce les craintes des médecins : il y est dit que la *suppuration n'est pas rapide.* Les derniers bulletins sont imprimés à Versailles et envoyés partout : ils sont pour le public.

J'ai vu la comtesse de Noailles : on est fort effrayé du peu de précautions que l'on prend en mettant dehors les draps et les linges du Roi. Imaginerait-on qu'un jour, et lorsqu'on le fit changer de tout, on plaça tout cela sur les fenêtres de la galerie qui donnent sur l'espèce de petit jardin où Mme la Dauphine et M. le Dauphin sont toujours, et qui est de plainpied avec l'appartement de M. le comte de Provence ! Mme la Dauphine, qui vit ces draps suspendus, a dit à la comtesse de Noailles qu'elle en avait frissonné de la tête aux pieds parce que M. le Dauphin était là. Le prince de Poix, présent quand Mme de Noailles m'a raconté cela, a ajouté : « *Mme la Dauphine a prétendu que cela s'était fait par ordre de Mme du Barry, et par bonne volonté pour M. le Dauphin.* » Je ne crois pas que cette princesse ait tenu le propos, mais Mme de Noailles n'a rien répliqué.

J'ai été chez Mme de Durfort et je lui ai dit : « *Si nous sommes assez heureux pour parvenir à la dessiccation, comme c'est le moment où le mal se communique par les particules que l'on respire, il serait bien essentiel que le Roi défendît alors à ses filles de venir chez lui.* »

J'ai trouvé la duchesse de Noailles vis-à-vis de M. du Lau, criant à tue-tête contre l'archevêque et le cardinal.

Elle soutient que toute la Cour est indignée de leur inaction, que M. le duc de Penthièvre leur en a écrit, que M. le duc d'Orléans leur en a parlé, que l'on veut laisser mourir le Roi Très Chrétien sans sacrements.

La nuit a été mauvaise; Sa Majesté a eu beaucoup de délire, et le bulletin en fait mention, peut-être pour insinuer la raison qui empêche l'administration des sacrements.

Le samedi 7, en me rendant chez M. Bertin, je rencontrai Chamfort (1), qui m'apprit que le Roi avait été administré, mais qu'il n'allait pas plus mal. Il n'en était que mieux au contraire; voici ce qui s'était passé : depuis quelques jours, vraisemblablement, le Roi se préparait en secret; la veille, il lui était arrivé de dire : « *J'ai toutes les peines du monde à rassembler mes idées.* » Le soir, son état ne s'était point aggravé, mais sans doute il redoutait le neuvième jour de la maladie, et s'était arrangé pour recevoir les sacrements auparavant. A deux heures et demie après minuit, il appela le duc de Duras (2) et lui ordonna d'envoyer chercher l'abbé Maudoux. Le duc, soit qu'il n'entendît pas, soit qu'il fût bien aise de se le faire répéter, eut l'air d'approcher du lit comme s'il n'avait pas compris. Le Roi reprit : « *Oui, l'abbé Maudoux, mon confesseur; faites-le-moi venir.* » Le duc de Duras se retourna et dit tout haut : « *Messieurs, vous l'entendez, le Roi m'ordonne de faire venir son confesseur.* » Le singulier, c'est que le premier gentilhomme, qui connaissait à merveille

(1) Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort, écrivain et moraliste, né en 1741, mort à Paris en 1794.

(2) Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, né en 1715, épousa en 1773 Charlotte-Antoinette Mazarini, fille du dernier duc de Mazarin, et en secondes noces, en 1736, Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coetquen; il fut ambassadeur à Madrid, maréchal de France, membre de l'Académie française, et mourut en 1789.

le logement de tous les acteurs et actrices de la Comédie, ne savait pas un mot de celui du confesseur. Il n'avait pas seulement imaginé qu'il en pût être question, et l'abbé Maudoux lui-même dormait profondément. Mais le Roi, au bout de quelques moments, le réclama de nouveau et ajouta : « *Quoi, l'abbé Maudoux n'est pas encore là?* » On le trouva à la fin ; il vint, et le Roi se confessa à plusieurs reprises. Il y a toujours des gens qui ont la montre à la main : on raconte que la première reprise fut de dix-sept minutes.

A six heures du matin, le cardinal de la Roche-Aymon arriva et demanda au Roi son ordre pour les sacrements. Sa Majesté, qui voulait probablement faire encore quelques préparations, lui répondit : « *Je vous ferai avertir.* » Le cardinal s'en alla et le Roi appela la Martinière : « *Tâtez-moi le pouls,* lui dit-il... *Comment le trouvez-vous? — Sire, meilleur qu'avant de vous confesser, et, si Votre Majesté me permet de lui parler franchement, il sera encore meilleur quand vous aurez reçu le bon Dieu : cela vous tranquillisera.* » Le Roi reprit : « *Voyez mes vésicatoires... comment est ma plaie? — Très bonne, Sire; aussi bonne que votre tête.* »

La Martinière était à genoux pour regarder cette plaie; le Roi se pencha sur lui et l'embrassa. Ensuite, Sa Majesté commanda que l'on prévînt le cardinal de la Roche-Aymon. Les ordres furent donnés sur-le-champ pour les sacrements. Ils ont été portés dans le plus grand appareil, et toute la compagnie des gardes du corps a pris les armes et s'est mise à genoux sur le passage. Tous les princes, les ministres, les grands étaient à la suite des sacrements et y ont assisté.

Le cardinal de la Roche-Aymon entretint le Roi avant de l'administrer. Puis, tenant le viatique entre ses mains, il dit en s'approchant du lit : « *Voici le Roi des Rois, le con-*

solateur du Souverain et de ses peuples... » On n'entendit pas le reste. Quand le Roi eut communié et le saint ciboire remis, le cardinal revint auprès du lit : « *Votre Majesté veut-elle que je rende publiquement ce qu'elle m'a confié?* » Le Roi sembla ne pas avoir entendu, mais le cardinal, une minute après, s'étant rapproché, le Roi, sans nouvelle question, répondit : « *Oui, répétez ce que je vous ai dit, et ce que je dirais moi-même si j'avais assez de force.* » Alors, le cardinal se retourna, et parlant à haute voix : « *Messieurs, le Roi m'ordonne de vous dire que, s'il a causé du scandale à ses peuples, il en demande pardon, et qu'il est dans la résolution d'employer le reste de ses jours à pratiquer la religion en bon chrétien, comme il l'a fait dans sa jeunesse, à la protéger et à faire le bonheur de ses peuples.* »

Il a couru cinq ou six versions de ce discours. Celle-ci a été rapportée par M. de Périgord qui était présent et croyait avoir bien retenu. Les jeunes princesses et les princesses ont été, pendant tout ce temps-là, à genoux au bas de l'escalier de marbre. Le bon Dieu étant sorti, le Roi a fait approcher M. le duc d'Aiguillon et lui a donné ses derniers ordres : il s'agissait probablement *du pour jamais* de Mme du Barry. On assure qu'ensuite il a eu quelque peine à avaler son bouillon. M. le duc d'Orléans a beaucoup pleuré pendant les sacrements.

L'abbé Bertin (1) m'a montré une lettre qu'il recevait de Madame Louise, en réponse à la relation qu'il lui avait envoyée immédiatement, et qui est telle que ce que je viens d'écrire. Cette réponse m'a fait fondre en larmes. Elle commence ainsi : « *O mon père, mon père, quels transports de joie vous me causez!...* » et finit par cette phrase : « *J'ai maintenant la plus grande espérance pour la vie, puisque*

(1) Il était le frère du ministre.

Dieu a repris possession du cœur de mon pauvre père. »

M. de Polignac, que j'ai rencontré en sortant de chez l'abbé Bertin, m'a dit que le Roi était aussi bien qu'il pût être. Je suis allé à Sèvres pour conter tout cela à la princesse d'Armagnac, et j'y ai passé la soirée. Sur les neuf heures et demie, on apporte de Versailles des nouvelles très rassurantes; un courrier du comte de Noailles arrive peu après : toujours bonnes nouvelles. Malgré cela, nous avons appris qu'à Paris il s'était tenu les plus mauvais propos sur le Roi; le motif qui a porté à faire imprimer les bulletins, c'est qu'il s'en fabriquait de faux et d'effroyables. Les médecins de la capitale, jaloux de ceux de la Cour, débitent que tout annonce que le Roi est au plus mal.

Hélas! ils avaient raison. L'état du Roi se soutint passablement toute la nuit; mais le lendemain dimanche, 8, à six heures du matin, tout parut se ralentir. De fréquentes envies de vomir, jointes à des douleurs d'entrailles, se manifestèrent; la tête s'embarrassa, on craignit la gangrène et le dépôt. Nous fûmes dans les transes toute la journée. L'évêque de Verdun, que j'arrêtai sur le chemin, me répondit : « *Attendez-vous à tout ce qu'il y a de pire.* »

Dans la matinée du 9, on rappela les frères Sutton, médecins anglais, qui ont tant pratiqué l'inoculation. Ils avaient, assurait-on, un secret pour faire ressortir la petite vérole rentrée. On avait voulu le leur acheter; mais ils n'avaient consenti ni pour or ni pour argent à le communiquer, et on ne l'avait point employé parce qu'il restait encore un peu d'espérance. C'est parce qu'il n'en reste plus qu'on les fait revenir. Cependant, le Roi témoigne les plus grands sentiments de piété et a toute sa connaissance. Il a dit à M. de la Vrillière : « *Je vois bien que je suis un homme mort.* » On prétend que, dans

un autre moment, il a demandé M. le Dauphin; se reprenant ensuite, il s'est écrié : « *Cruelle maladie qui m'empêche de voir mes enfants !* »

Les intrigues vont leur train : on cherche, sous prétexte de mauvais air, à éloigner, pendant quarante jours, les anciens ministres de la personne du nouveau roi. Sémonin m'a peint sur son visage la tristesse et l'embarras du duc d'Aiguillon. J'ai été chez M. de Montmorin, et je lui ai parlé des difficultés qui naissaient de cette situation : « *Oh! pour cela,* m'a-t-il répondu, *on ne risquera pas la personne du Roi; mais comme il est très important qu'il se mette promptement au fait, il peut fort bien travailler avec les premiers commis.* »

L'archevêque de Toulouse (1) est arrivé; il est l'ami intime de l'abbé de Vermond qui lui doit tout. Sa venue est le premier effet du crédit de Mme la Dauphine et des vues de ceux qui l'environnent. Quant à M. le Dauphin, il ne se laisse pénétrer par qui que ce soit.

Sur le soir, l'état du Roi empira tellement que tout le monde crut qu'il touchait à sa dernière heure. M. l'archevêque de Paris repartit; on descendit la châsse de sainte Geneviève, et on devait y aller en procession. A onze heures, le Roi demanda l'extrême-onction et la reçut. Il avait passé, depuis vingt-quatre heures, beaucoup de temps avec son confesseur; celui-ci lui a dit : « *Sire, vos souffrances sont la pénitence que Dieu vous envoie. — Pénitence bien légère,* » a répliqué le Roi. L'évêque de Senlis lui a récité les prières des agonisants auxquelles il a répondu : « *Amen.* »

(1) Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né en 1727, évêque de Condom en 1760, archevêque de Toulouse en 1763, archevêque de Sens en 1768 et cardinal, membre de l'Académie française en 1770, puis, en 1787, contrôleur général et ministre des finances. On l'arrêta en 1793, et il mourut en prison en 1794.

M. Bertin est fort affligé; il n'est pas question de lui dans les projets de changements. On nomme le comte du Muy, le duc de Nivernais (1), M. de Sartine. Le duc d'Aiguillon a ses paquets prêts et raconte à qui veut l'entendre qu'il s'en ira. Il aime mieux conserver sa liberté, sa place des chevau-légers, et se retirer avec une belle fortune, bien en ordre, et son gouvernement, que d'être plus tard chassé par l'intrigue et exilé.

Le mardi 10, je me rends de bonne heure à Versailles. Les princes étaient restés habillés jusqu'à cinq heures. Les bulletins étaient épouvantables : on avait cependant conçu un peu d'espoir de quelque relâche que le malade paraissait avoir. J'allai deux fois chez M. d'Aiguillon sans parvenir à le joindre, mais Sémonin me sembla rassuré d'après les bruits d'un meilleur état. Il me confirma la résolution que témoignait le duc d'Aiguillon de renoncer au ministère. Je causai un instant avec le contrôleur général sur les intrigues. Il me dit d'un air pénétré : « *Je voudrais avoir été renvoyé la veille de la maladie du Roi; je quitterai ce pays-ci avec grand plaisir, comptez là-dessus; ainsi, je mets tout au pis.* »

Un certain Suvilliers, commis des bâtiments, nous rapporta chez Brotier que, le 16 ou le 18 du mois d'avril précédent, le Roi, étant à Choisy, avait le matin ouvert sa porte lui-même et appelé, dans la première pièce, un garçon du château nommé Mauroy : « *Mauroy*, lui avait-il dit, *courez trouver le curé de ma part, et demandez-lui de dire aujourd'hui une messe pour le repos de l'âme de mon grand-père et de ma grand'mère.* » Déjà il rentrait dans sa chambre,

(1) Louis-Jules Barbon-Mancini-Mazarini, duc de Nivernais, diplomate et littérateur, né à Paris en 1716, fut membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ambassadeur à Rome, à Berlin et à Londres, ministre sous Necker, et mourut en 1798.

quand, tournant la tête, il avait repris : « *Mauroy, une seule messe pour tous les deux.* » Il s'était rappelé l'anniversaire de la mort de ce prince (1). C'était, au reste, m'a-t-on raconté, un usage pieux auquel il n'avait jamais manqué.

Je dînai à Sèvres chez Mme d'Armagnac et je regagnai ensuite à pied Ville-d'Avray, où j'appris qu'un courrier venait d'annoncer la mort du Roi. Une demi-heure après, M. le duc d'Orléans passa, allant à Saint-Cloud : le Roi avait effectivement rendu le dernier soupir à trois heures et demie. Un instant auparavant, on était venu avertir M. le Dauphin qu'il n'y avait plus rien, rien du tout à espérer. Il parut pénétré, abîmé dans la douleur : « *Ah! mon Dieu,* s'écria-t-il, *je suis l'homme le plus malheureux!* » Puis, se relevant et comme sortant de lui-même, il ajouta : « *Je vois bien que Dieu le veut : il l'a décidé. Il ne me reste plus qu'à protéger la religion qui en a grand besoin, à écarter de moi les vicieux et les fripons, et à soulager les peuples.* »

Dans le moment, le Roi expirait. Les chevaux étaient mis. Les petites dames sont entrées ; le nouveau roi les a embrassées tendrement et leur a dit : « *Nous ne nous séparerons pas : je vous tiendrai lieu de tout.* » Les menins se trouvaient tous là ; en passant, il s'est adressé à eux : « *Messieurs, vous voyez quelqu'un au désespoir ; venez à Choisy demain, dès aujourd'hui même : je serai enchanté de vous y recevoir.* » Quand on est sorti, on a demandé les chevaux de la Reine, et ce mot a semblé consterner toute la famille. Le Roi fit mettre dans le fond du carrosse la Reine et Mme la comtesse de Provence ; il se plaça sur le devant avec Mme la comtesse d'Artois. Tout le peuple, aussitôt qu'il le vit, cria : *Vive le Roi!* et on partit pour Choisy. Il était décidé que Mesdames Tantes iraient aussi ;

(1) Louis, fils aîné de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, leappelé *Grand Dauphin*, né en 1661, mort en 1711.

qu'elles occuperaient le petit château. Grands et ministres quittèrent Versailles. La duchesse de Noailles et M. de Gontaut (1), de retour à Paris, prétendirent l'un et l'autre que Mme du Barry, en arrivant à Ruel, ne s'était occupée que du soin de se procurer un bon lit, et que n'en ayant point trouvé à son gré, elle en avait envoyé chercher un à Marly. Ils racontèrent également que, depuis son départ, elle avait, tous les jours, fait prendre son poisson à la pourvoirie du Roi : c'était bien ne vouloir rien perdre des revenants-bons de la place.

Le premier président et le Parlement reçurent, à dix heures du soir, les lettres royales leur notifiant le malheur public et les exhortant à remplir leurs fonctions (2).

Dès le lendemain, le bruit courut qu'il existait un testament du Roi, fait plusieurs années auparavant et immédiatement après la mort de son fils, le Dauphin; on assurait aussi qu'il avait remis à Madame Adélaïde un portefeuille, en lui disant : « *Vous verrez là tous les égarements de ma jeunesse.* »

Le même jour, on donna deux cent mille francs aux curés de Paris pour leurs pauvres. Le Roi, avant la mort de son grand-père, avait écrit au contrôleur général afin de le prier de les faire distribuer, et avait ajouté à son invitation : « *Si vous n'avez pas de fonds libres pour cela, vous pouvez les retenir sur ma pension et sur celle de*

(1) Charles-Armand-Antoine, marquis de Gontaut, fils de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, né le 8 septembre 1708, marié le 21 janvier 1744 à Antoinette-Eustochie Crozat du Châtel.

(2) L'arrêté que le Parlement fit le 11 au matin porte : 1° que les gens du Roi se rendront à Choisy pour assurer le Roi du zèle, du respect et de la fidélité de son Parlement; 2° que le Roi sera supplié de donner son jour pour recevoir la grande députation de son Parlement; 3° que Sa Majesté sera également suppliée de se montrer à ses peuples dans un Lit de justice, tenu dans son Parlement. (*Journal de Moreau.*)

Mme la Dauphine. » L'aumône fut sur-le-champ exécutée.

Le jeudi 12, jour de l'Ascension, ma femme et moi allâmes à Versailles entendre la messe aux Récollets. La grille antérieure du château était tendue de noir; nulle autre tenture. Je me présentai chez le duc d'Aiguillon; il était enfermé. Je laissai pour lui une lettre pleine de témoignages d'attachement et de reconnaissance. En rentrant à Ville-d'Avray, nous envoyâmes proposer à la princesse d'Armagnac, qui refusa en alléguant sa mauvaise santé, de venir passer la soirée chez nous afin d'éviter le spectacle du convoi. Sur les sept heures, on partit en effet de Versailles pour transporter le corps du Roi à Saint-Denis, sans cérémonie; trois carrosses seulement, et ils n'étaient point en deuil, à l'exception du dernier. Dans le premier, se trouvaient le capitaine des gardes, M. de Beauvau (1) et le premier gentilhomme; les prêtres, dans le deuxième; le troisième portait le corps. Un détachement des gardes du corps le suivait avec des flambeaux. Mes gens, qui l'ont été voir, m'ont dit qu'il n'était pas plus accompagné que quand il allait à la chasse, soit que ce retranchement fût une conséquence de l'économie du nouveau roi, soit qu'il provînt du peu de temps que l'on avait eu pour préparer cette pompe, car l'infection était telle, dans la chambre du mort, que les prêtres ne pouvaient s'y tenir; on ne l'avait point embaumé, mais lavé.

J'ai su, par un témoin oculaire, un fait qui m'a affligé et indigné. Au moment même où le Roi venait de rendre l'âme, et à peine la Cour était-elle montée en carrosse que

(1) Charles-Just de Beauvau-Craon, né le 10 novembre 1720, gouverneur du Languedoc et de Provence, Grand d'Espagne, maréchal de France, membre de l'Académie française, membre du conseil des ministres en 1789, mort en 1794.

Mme de Beauvau tenant le duc de Villeroi, Mme de Tessé tenant M. de Chabot, le prince de Poix et le vicomte de Noailles, traversèrent la terrasse en manifestant une très grande gaieté, les deux femmes surtout, jetant leur tête de côté et d'autre, et ne pouvant arrêter leur fou rire, comme si elles fussent sorties de la farce la plus plaisante.

Le nouveau roi n'employa pas mal son temps au début de son règne : le 11 juin, il exila Mme du Barry au couvent de Pont-aux-Dames, avec défense d'y recevoir personne. La vicomtesse du Barry, exilée aussi, alla s'y enfermer avec elle. Pour Mahomet, autrement dit le grand du Barry, il avait pris les devants et était monté en chaise de poste ce jour-là, de très grand matin ; on prétendit qu'il avait volé une partie des diamants de sa belle-sœur. L'ordre fut expédié de l'arrêter et de le conduire à Vincennes, mais les exempts le manquèrent : il était chez Briffault, ancien marchand de drap, à la campagne ; il en partit à cheval, accompagné de deux laquais, et suivit des chemins de traverse. Tous les du Barry ayant reçu interdiction de paraître à la Cour, le marquis remit sa démission de la charge de colonel des Suisses de la garde de M. le comte d'Artois, qui fut donnée au chevalier de Monteil, capitaine dans la même compagnie ; la marquise quitta également sa place de dame de Mme la comtesse d'Artois, à laquelle on nomma la comtesse Diane de Polignac. Enfin, La Borde, l'un des premiers valets de chambre, fut chassé : il était l'ami et le confident de Mme du Barry, et avait voulu autrefois succéder au petit département de Le Bel. Le jour même de l'exil de Mme du Barry, la comtesse de Gramont reçut sa permission de retourner à la Cour.

C'est une chose singulière que la dernière des prédic-

tions de Mathieu Lansberg, pour le mois d'avril, dans l'*Almanach de Liège* de l'année 1774. On y lisait : « *La dame la plus favorisée jouera son dernier rôle.* » Dès le mois de janvier, Mme du Barry s'était appliqué cette prédiction et avait travaillé à faire supprimer l'almanach.

Le Roi conserva à ses douze menins leurs pensions et leur donna les grandes entrées ; il supprima toutes les autres accordées par le feu roi. Le cours des effets augmenta beaucoup sur la place et, malgré l'incertitude où l'on était sur le nouveau ministère, la confiance que l'on avait pour le maître rétablit aussitôt le crédit. On continuait de payer partout, et cette attention qu'avait eue le contrôleur général faisait honneur à son zèle.

Le dimanche 15, on publia au prône, dans toutes les paroisses, le mandement de l'archevêque de Paris prescrivant des prières pour le feu roi. La lettre par laquelle son successeur les demandait, renfermait quelques incorrections de style. L'abbé de Montagnac nous assura qu'elle était écrite en entier de la main de Sa Majesté ; cependant, elle portait la date du 10, jour du décès du Roi. Le mandement était très bien.

La petite vérole de ce malheureux Louis XV était si affreuse qu'un garçon du château, nommé Bécurt, qui avait aidé à l'ensevelir, mourut en deux fois vingt-quatre heures ; un autre, au bout de deux jours. Imbert, fils de l'apothicaire, attaché aussi au service de Sa Majesté, fut pris à son tour. Malgré l'esprit-de-vin, la térébenthine et tous les parfums, le corps du prince, placé dans le caveau de Saint-Denis, au lieu où reposaient les cendres de Louis XIV, exhalait une telle infection que l'on mura ce caveau. Cela faisait trembler pour le moment où l'on pouvait être obligé de le rouvrir. Et voilà ces hommes dont tout le monde désire approcher pendant leur vie : il faut

défendre l'humanité contre leur approche, dès qu'ils sont dans le cercueil!

On affirmait que la petite vérole était à Versailles, et même le pourpre; cependant le Roi devait y aller le 18 mai, parce qu'il fallait qu'il fût là pour la levée des scellés. O sublime étiquette! ô inaltérable routine! quand cesserez-vous de nous gouverner!

Cette formalité fut remplie, en effet, en présence de Sa Majesté, par M. de la Vrillière et M. Bertin, mais le 6 juin seulement. On lut le testament du feu Roi. Il était daté du 7 janvier 1766, peu de temps après la mort de feu M. le Dauphin, et contenait, à l'adresse de son petit-fils, les plus touchantes exhortations de protéger la religion et de la pratiquer, un aveu de ses fautes et de ses faiblesses, une prière d'avoir soin des enfants qu'il pourrait laisser, et de leur pardonner le vice de leur naissance. Il faisait pour deux cent mille livres de legs pieux, disposait de ses bijoux en faveur de ses enfants et petits-enfants, même d'étrangers; ordonnait, qu'outre le payement de leur maison et de leur entretien, le Roi, son successeur, payerait à toutes les princesses, ses sœurs et tantes, deux cent mille livres de rente par an. On trouva une grosse cassette pleine de papiers, mais seulement environ 43,000 livres, dont quarante-deux en or et environ mille en argent. Voilà à quoi se réduisaient ces soixante millions dont tout Paris parlait! Le Roi s'est attendri en lisant le testament de son grand-père.

M. le duc d'Estissac (1), qui, comme grand maître de la

(1) François-Alexandre-Frédéric, duc d'Estissac, puis duc de la Rochefoucauld-Liancourt, né le 11 janvier 1747, grand maître de la garde-robe sous Louis XV et sous Louis XVI, député aux États-généraux, émigra, rentra en France après le 18 brumaire, s'occupa d'entreprises philanthropiques, fut membre de la chambre des Pairs en 1814, et mourut en 1827.

garde-robe, avait le droit de prendre les bijoux et la toilette du roi défunt, porta à Sa Majesté pour 250,000 livres de diamants qu'il y avait trouvés. Le Roi les refusa et lui dit : « *Ce sont des droits de votre charge.* » Le duc répondit qu'il ne connaissait point de pareils droits ; de là, grande dispute de noblesse et de désintéressement. Le duc tint ferme, l'emporta enfin, et le Roi reprit les diamants.

L'oraison funèbre de Louis XV fut prononcée à Saint-Denis, par M. de Senez (1), le 27 juillet. M. de Montmorency et un abbé de ses amis, qui y assistèrent, nous en rendirent compte. Ce n'était point un éloge, c'était un rapport funèbre destiné à mettre le siècle et la postérité à portée de juger la mémoire du monarque. Sa division était *le bien* dans la première partie, *le mal,* dans la seconde, pour instruire les princes par l'un et par l'autre. L'orateur avait dit tout ce qu'il avait sur le cœur, et on ne pouvait croire que ce discours fût imprimé, du moins tel qu'il avait été prononcé. Il déplut à Voltaire qui composa, contre l'évêque de Senez et contre son oraison funèbre, une facétie très plate et pleine d'impiétés.

(1) Jean-Baptiste-Charles-Marie Beauvais, évêque de Senez, né à Cherbourg en 1731, député de Paris aux États-Généraux en 1789, mort à Paris, en 1790.

CHAPITRE XX

Opinion du duc d'Aiguillon sur Louis XV. — Les fonds secrets. — M. Bertin et M. de Monteynard. — De Pange, trésorier. — Projet d'abdication. — Louis XIV et M. de Ponchartrain. — M. Lenormand d'Étiolles. — Mme de Monrable, ancienne cuisinière. — Présentation à la cour de la vicomtesse du Barry. — Fontette et Mme de Langeac. — Le duché de Pecquigny. — Épitaphes infâmes. — Maladie de Mesdames, filles du Roi. — Chanson sur leur convalescence. — Le clou mal placé. — Laujon, homme de lettres. — Histoire de M. et de Mme de Giac. — *Pietas superstes.* — Louis XV et le prince de Condé. — Actions de grâces et réflexions philosophiques.

M. le duc d'Aiguillon, s'entretenant un jour avec moi du feu roi, s'exprimait ainsi : « *C'était un homme qui, sans beaucoup d'esprit, avait un jugement droit et une telle habitude des affaires qu'il voyait ordinairement très juste. Dans certains conseils où les ministres dissertaient à perte de vue sur l'état de l'Europe ou les intérêts de ses princes, il avait l'air distrait et dormeur; mais tout à coup, sortant de là, il s'écriait: « Vous venez tous de battre la campagne; il n'est point question de ceci ou de cela, ce n'est pas de telle manière qu'ils agiraient; voici, au contraire, ce qu'ils feraient...* » *et il devinait toujours bien* (1). »

(1) De son côté Louis XV appréciait beaucoup son ministre; Moreau nous en donne la preuve dans son *Journal :*

Mercredi, 2 février 1774, jour de la Chandeleur. — J'ai été chez Sémonin, à Versailles, avec qui j'ai longtemps causé nouvelles. Il m'a appris la manière gracieuse dont le Roi avait traité le duc d'Aiguillon en lui annonçant le nouveau département qu'il lui donne : « *Vous ne l'avez que par intérim, lui a-t-il dit, mais je vous déclare que je serai très difficile sur le choix de votre successeur.* » Ce fut

Pour ma part, je trouve que c'était un roi faible, bon homme, suffisamment spirituel pour être très aimable, mais incapable de résister à ses ministres. Voulant être indépendant d'eux dans les manières de jouir de la vie, et aimant la possession privée d'un pécule séparé des finances de l'État, il avait soustrait à la finance et aux formes qui la règlent les revenus de la Dombe, le produit d'une place de fermier général et différents contrats sur le Languedoc. M. Bertin était le tripotier de tout cela; bien des dépenses confiées à Beaujon (1) se payaient sur ce fonds. Voilà ce que tout le monde a su, et ce qui, par la suite, donna lieu au procès qu'eut ce ministre avec Le Sueur, son commis, lequel avait été chargé, sous lui, de cette manutention et avait pris environ 200,000 livres. Toutefois, M. Bertin n'était pas le seul tripotier : lors du ministère de M. de Monteynard et pendant la faveur de Mme du Barry, le Roi avait trois millions en billets de l'extraordinaire des guerres, qui se renouvelaient tous les ans, en y ajoutant les cinquante mille écus d'intérêt. De Pange aidait son crédit de ces fonds; mais le propriétaire était le Roi, et M. de Monteynard servait d'intermédiaire entre Sa Majesté et le trésorier.

Le trait suivant a été conté, par ce ministre, à la personne très véridique qui me l'a rendu : « Un des derniers jours de l'année, M. de Monteynard (2), venant de faire renouveler les billets de M. de Pange, et ayant reçu du

dimanche au soir, 30, que le Roi le nomma au sortir du Conseil. J'ai été voir M. et Mme d'Aiguillon qui m'ont accueilli. Toute la terre était chez eux. Le ministre a l'air honnête et très affable; Mme d'Aiguillon, le contentement même.

(1) Riche banquier; fonda à Paris l'hôpital qui porte son nom.

(2) M. de Monteynard quitta le ministère le 28 janvier 1774. — C'est ce matin, à dix heures, que M. de la Vrillière a été à Paris, chez M. de Monteynard, lui demander sa démission de la part du Roi. (*Journal de Moreau,* 28 janvier 1774.)

nouveau papier pour les cinquante mille écus d'intérêt, porta tout au Roi. C'était au moment où ce prince, de bonne humeur, se préparait à aller souper chez Mme du Barry. Il parut fort aise de voir ces billets, adressa des remerciements au ministre et lui dit : « *Gardez-moi cela et rapportez-le-moi demain matin. Il faudrait que je misse ces papiers dans ma poche. Je vais souper là-haut; quand je suis là, c'est à qui me fouillera, et ils me prennent tout.* »

Un homme à même de le savoir parfaitement m'a affirmé que le goût de la vie privée s'était emparé du Roi du vivant même de M. le Dauphin. Son projet était d'abdiquer dès que son fils aurait été en état de gouverner. Il se serait fait assurer de gros revenus et aurait eu, pardessus le marché, ce pécule inconnu qu'il travaillait à former depuis de longues années.

Ce désir des jouissances libres et privées est assez naturel aux rois : Louis XIV n'en était pas exempt. Il avait quelquefois cherché à dérober à la connaissance des ministres des sommes d'argent assez considérables, qu'il trouvait moyen de s'approprier sans qu'elles entrassent au trésor royal. Voici une anecdote que je tiens de Laverdy (1), mon confrère, père du contrôleur général; il était vieux, j'étais jeune; il aimait à conter, et moi à écouter : « Sous la Régence, on poursuivit les traitants et on leur fit rendre gorge à la chambre de justice. Au nombre des papiers qui pouvaient constater des déprédations, on découvrit plusieurs quittances de M. de Ponchartrain, attestant qu'il avait reçu des pots-de-vin très considérables pour les baux des fermes. Le procureur général de la justice et deux membres de ce tribunal se transportèrent

(1) Ce très aimable avocat m'avait présenté au serment du barreau, et avait été l'un de mes confrères avec qui j'avais été le plus lié d'amitié. (*Note de Moreau.*)

auprès de l'ancien ministre. Ils lui exposèrent le fait, alléguant la sévérité du ministère public et s'excusant de ne pouvoir se refuser à cette enquête. M. de Ponchartrain leur dit : *Messieurs, pour combien d'argent avez-vous trouvé de ces quittances? — Pour tant, Monseigneur. — Eh bien! vous n'avez pas tout.* Il les mena ensuite à un secrétaire d'où il tira les reçus de Louis XIV lui-même, qui prouvaient que ces sommes, et bien d'autres, avaient été exigées par le Roi, dont le ministre n'était que le prête-nom. »

Mme de Pompadour avait corrompu la Cour et la nation, Mme du Barry ne fit qu'encanailler le pauvre Louis XV. La première avait épousé M. Lenormand d'Étiolles, qui racontait lui-même que le Roi, l'ayant mandé dans son cabinet, lui avait ordonné, avec un air très sévère et des menaces, de signer une procuration pour consentir à la séparation d'avec sa femme. Un notaire était là et l'acte se trouvait tout dressé. M. Lenormand répondit au Roi qu'il ne pouvait lui rendre un plus grand service, et qu'il lui était impossible de souffrir sa femme. A cette grande iniquité, les tribunaux se sont prêtés !

La seconde était la fille d'une cuisinière qui l'avait eue en bonne et franche bâtardise; lorsqu'elle fut dame, elle maria sa mère à ce Monrable qu'on n'a jamais connu, et l'installa au couvent de Sainte-Élisabeth, où elle avait un carrosse, deux laquais et environ dix mille livres de rente, force beaux habits et bijoux qu'on lui donnait et qu'elle ne mettait pas. Elle était très heureuse de sa position, répétait sans cesse qu'elle était bien riche et jurait encore quelquefois. Elle avait pour amie une femme de chambre, et passait ses journées avec une espèce de surveillante nommée le *Grand Chaudronnier*. Cette Mme de Monrable avait le ton de son ancien état, contait ce qu'elle pouvait, et était toujours faite comme une sorcière. Sa

fille venait souvent la voir et dîner avec elle. Un jour, elle l'envoya prévenir de se faire brave parce qu'elle lui amènerait le duc d'Aiguillon l'après-midi. Ils arrivèrent en effet : « *Oh! dame,* dit la bonne femme quand ils furent partis, *je lui ai bien rivé son clou. — Comment cela? — Il m'a demandé si je n'étais pas bien aise d'avoir une aussi belle fille que ça. Je lui ai répondu, moi, que j'aurais été bien plus aise d'en faire deux, parce que j'en aurais gardé une pour moi. N'était-ce pas bien répliqué, ça?* »

Non contente de se voir présentée officiellement à la Cour, Mme du Barry voulut que le Roi étendît cette faveur à d'autres membres de sa famille. Sa nièce, la vicomtesse du Barry, y fut menée, le 1er août 1773, par elle, par Mme la duchesse de Laval, par Mme la marquise de Montmorency et par Mme de Crenay. On prétend que l'on donna, pour cela, quinze cents louis à Mme de Montmorency.

Un témoin oculaire a rapporté que le chancelier de Maupeou, assistant une fois à la toilette de Mme du Barry, lui avait dit publiquement : « *Vous m'étonnez tous les jours, Madame : Vous n'avez été occupée que du soin de plaire, et vous connaissez et l'histoire, et les lois, et le droit public de ce pays-ci mieux que tous nos magistrats. Chaque fois que je vous vois, j'apprends de vous, en vérité, des choses que j'ignorais moi-même.* » Mme du Barry ne lui rendait pas le même respect et disait de lui : « *Il m'amuse ce petit chancelier, il est charmant avec son petit visage de m...* » A propos de ce visage, Paris l'avait nommé : « *Tyran le Jaune.* »

M. le Dauphin et Mme la Dauphine ne pouvaient souffrir la dame d'atours de Madame Adélaïde, Mme de Narbonne (1), dont l'ancien péché était d'avoir voulu, par sa

(1) Dans l'entrevue que la Reine eut avec ses tantes à Viry, elle parla à toutes leurs dames, mais pas un mot à la favorite de Madame Adélaïde. (*Journal de Moreau*, 20 juin 1774.)

maîtresse, les décider à manger avec Mme du Barry, à la table du Roi (1). Le malheureux Louis XV s'était aussi mis en tête d'engager les plus grands seigneurs de la Cour à souper chez elle. Le duc d'Orléans n'y vint, pour la première fois de sa vie, que le 29 janvier 1774. Quant au maréchal de Noailles, il ne se prêta nullement à cette fantaisie, et eut le courage de forcer Louis XV à se le tenir pour dit. Il ne soupa avec la du Barry que quand le Roi lui fit l'honneur de l'en prier, et Sa Majesté, qui le traitait familièrement, lui ayant un jour demandé s'il connaissait les convives qu'il lui donnait : « *Non*, *Sire*, répondit-il, *je ne les vois nulle part ailleurs ; et, en vérité, tous ces grands seigneurs n'ont jamais soupé en bonne compagnie que quand et parce que vous les faites souper avec vous.* »

Malgré l'humeur caustique que l'on prêtait au maréchal de Noailles, je crois avoir bien défini son caractère dans ce quatrain :

Léger en apparence et solide en effet,
Il a plus d'un défaut, mais il n'a pas un vice ;
Et son cœur prépare un bienfait,
Quand son esprit médite une malice.

J'ai su par lui une bonne histoire que Mme du Barry lui avait contée elle-même ; c'est celle de la bonhomie de M. de Fontette qui, pour avoir la charge de chancelier de M. le comte de Provence, s'était laissé escamoter soixante

(1) Le fameux souper qui devait se faire à Compiègne, le jeudi 15 de ce mois, et où Mme la comtesse du Barry devait être admise à manger avec toute la famille royale, n'a pas eu lieu. C'était Mme la comtesse de Narbonne, dame d'atours de Madame Adélaïde, qui, séduite par de magnifiques promesses, s'était engagée à déterminer les princesses à cette réunion. On assure qu'elle avait réussi, et que Mme la Dauphine même avait été déterminée, mais que M. le Dauphin s'est montré inflexible, qu'il a même mis à son refus une humeur marquée, en ajoutant que Mme la Dauphine n'était pas faite pour manger avec une p....., et qu'il ne le souffrirait jamais. (*Anecdotes piquantes de Bachaumont, Mairobert, etc.*, 22 juillet 1773.)

mille francs par Mme de Langeac (1). Mme du Barry s'intéressait à Fontette et sollicitait pour lui cette place. Elle apprend que Mme de Langeac l'a fait accorder à un autre qui a consigné cinquante mille francs; elle envoie chercher le duc de la Vrillière et lui recommande son protégé de manière à ne point être refusée. Le ministre rap-

(1) Mme de Langeac, autrefois la Sabbatin, veuve de M. de Langeac, mort le 9 janvier 1768, était alors la maîtresse du duc de la Vrillière. Elle avait entre autres, un fils et une fille au sujet desquels Moreau raconte ce qui suit dans son *Journal :*

17 avril 1774. — Aujourd'hui le Roi a signé le contrat de mariage du marquis de Chambonas avec Mlle de Langeac.

27 avril. — Le mariage de Mlle de Langeac, quoique le contrat en ait été signé le 17, n'a point encore été célébré; il rencontre des obstacles. M. l'archevêque n'a point voulu donner dispense de bans; on prétend que M. le prévôt de Paris (M. de Boulainvilliers), tuteur de M. de Chambonas, qui n'a que vingt et un ans, a formé opposition, que M. de la Vrillière a été le trouver, que le tuteur a cité les Biron dont le duc s'est fait fort, mais qu'ensuite M. de Boulainvilliers s'en est allé à une terre de Picardie. D'autres disent que M. de Boulainvilliers a fait lui-même le mariage. Mme de Jonsac, proche parente du jeune homme, prétend que c'est un très mauvais sujet, mais que Mme de Langeac, voulant absolument que sa fille soit mariée, s'est empressée de bâcler cette affaire. Les Biron ont crié; on a dit tout haut que personne de la famille ne verrait la jeune femme. Mme de Langeac a dit : « *Elle verra du moins Mme de Seignelay et Mme de Lordat, car elles l'ont promis.* » Le prévôt de Paris est venu trouver Mme de Jonsac et lui a demandé si cela était vrai. Celle-ci a répondu : « *Non, car ces dames ont au contraire promis de ne la jamais voir et tiendront parole.* »

2 mai. — Mme de Langeac n'a point encore marié sa fille : les oppositions au mariage subsistent toujours. On dit qu'elles ont été faites par le tuteur, mais vraisemblablement on n'est pas pressé de finir dans ce moment critique, où le danger du Roi tient toutes les fortunes incertaines.

Mme de Langeac ne peut souffrir M. d'Aiguillon. Ces jours passés, en causant avec un homme de la Cour qui lui disait : « *Je voudrais que, sur cela, vous consultassiez quelques honnêtes gens,* » elle répondit : « *Qu'appelez-vous des honnêtes gens? Je n'aime que les fripons. Ah! mon Dieu, je me rétracte, car il y en a un que je ne puis souffrir, c'est ce duc d'Aiguillon. Quand serai-je assez heureuse pour le voir pendu! Oui, je voudrais que cela fût fait tout à l'heure, et coucher avec le bourreau.* »

26 mai. — M. de Langeac a été mis à l'abbaye en prison, pour six mois, par jugement de MM. les maréchaux de France. Il voulait

porte tout à sa maîtresse, qui demande trois fois vingt-quatre heures pour obtenir le désistement de son candidat. Elle en profite et se hâte de faire à Fontette la proposition de lui remettre soixante mille francs. Celui-ci, incertain et timide, y consent, et la Langeac va dire en pleurant au duc de la Vrillière qu'il ne doit point se brouiller avec Mme du Barry, qu'elle lui sacrifie son homme. Le duc admire le désintéressement de cette honnête créature, et donne la charge à Fontette.

La rapacité de Mme du Barry égalait bien celle de Mme de Langeac. Je tiens de la première présidente de Sauvigny qu'un jour la pauvre Mme de Giac (1), dont l'acte de séparation d'avec son mari venait d'être signé (2), avait, en

épouser Mme de Rouhault. M. de Rouhault, son beau-frère, en a dit son avis et a menacé de s'y opposer : de là, des propos et des querelles. Ce n'est pas tout; le petit Langeac a fait à M. de Rouhault une insulte marquée à un souper chez M. de la Vrillière : il lui a tiré sa chaise de dessous lui lorsqu'il voulait se mettre auprès de sa belle-sœur et l'a fait tomber.

2 juin. — M. de la Vrillière vient de renvoyer Mme de Langeac, qui est allée chez Mme de Souvray, en Picardie. Le chevalier d'Arcq avait obtenu, sous le dernier règne, la permission de venir s'établir à Abbeville, où il est, et elle sera à portée de lui. Imaginez que cette folle a écrit une lettre impertinente au comte de Rouhault, et lui a offert une espèce de cartel.

(1) Anne-Josèphe Bonnier de la Mosson, mariée, le 25 février 1734, à Michel-Ferdinand d'Albert, duc de Chaulnes, né le 31 décembre, 1714, mort en 1769. Elle ruina son mari par ses extravagances, se remaria ridiculement en 1773, à l'âge de soixante-neuf ans, avec M. de Giace, maître des Requêtes, et mourut en 1787.

En sa qualité de duchesse de Chaulnes, elle avait droit au tabouret : au sujet de son second mariage et d'autres plus indécents encore, le Roi dit plaisamment qu'il y aurait bien des tabourets à envoyer au garde-meuble. (*Anecdotes piquantes de Bachaumont, Mairobert, etc.*)

(2) Mme de Giac est actuellement jalouse de son mari, très mécontente de sa conduite, et dit le diable de son caractère... Elle est au désespoir de ce qu'elle a fait; son mari, prétend-t-elle, la traite avec une hauteur et une tyrannie insupportables. Elle nous a conté toute l'histoire de son mariage, et une particularité bien singulière, c'est qu'avant de penser à l'épouser, elle lui avait proposé Mlle Daliot, sa

sa présence, jeté feu et flammes contre M. de Bonnaire qui avait adjugé pour quinze cent mille livres le duché de Pecquigny à Mme du Barry. Celle-ci devait mettre cent mille écus dans sa poche, car elle avait reçu du Roi un acquit de comptant de dix-huit cent mille livres. Elle envoya pour le toucher; le contrôleur général lui fit répondre qu'il n'avait pas d'argent et qu'elle attendît. C'était pendant la maladie du Roi, de sorte que si ce prince eût vécu, cette femme prenait à l'État dix-huit cent mille livres de plus.

Son influence était vraiment surprenante : M. le Dauphin et Mme la Dauphine demandaient le régiment de M. de Duretal (1) pour M. de Roucy; Sa Majesté le dési-

nièce, avec une dot considérable qu'elle lui faisait. Il l'avait refusée, disant qu'il n'épouserait jamais une jeune femme. Quoi qu'il en soit, la malheureuse se dit, d'une manière lamentable : « *Toujours! toujours! pour jamais! c'est moi qui l'ai voulu!* » Elle m'a montré le projet de séparation à l'amiable qu'elle doit signer, ainsi que son mari, et par lequel ils doivent partager entre eux leurs revenus. Le duc de Noailles et M. le marquis de Castries signeront comme témoins. (*16 et 25 mai 1774.*)

Cette Mme de Giac est impayable par son esprit et sa gaîté. Je lui fis une visite de deux heures; elle commença par des lamentations, finit par des éclats de rire, et je lui disais de temps en temps : « *Non, madame, vous n'en mourrez pas.* »

21 décembre 1775. — J'ai fait deux visites qui m'ont fort intéressé : J'ai été voir Mme de Giac qui m'a prodigieusement amusé, et après elle, Mme de Saluces. Elles ont beaucoup d'esprit l'une et l'autre, mais d'un caractère très différent. Mme de Giac est la plus aimable folle que je connaisse; elle me contait son amour pour son mari et j'ai vu qu'il durait encore; mais chez elle, le moindre sentiment est passion, et sur ce qu'elle m'a raconté que la maréchale de Noailles avait fait quelques railleries de ses lettres, elle me disait : « *Dites à votre maréchale que quand j'écrirai à mon chat, que je n'aime point, j'y mettrai plus de chaleur et de tendresse qu'elle n'en mettra jamais en écrivant à son amant, si jamais il y a un homme assez malheureux pour le devenir.* » La comtesse de Saluces m'a fait mille amitiés; elle est actuellement en relations avec Diderot, et, pour capter le contrôleur général, s'est liée avec quelques philosophes. (*Journal de Moreau.*)

(1) Armand-Alexandre Roger, comte de Duretal, né le 19 octo-

rait aussi, et M. le duc d'Estissac offrait de le payer; mais Mme du Barry le réclamait pour un autre. Le duc d'Aiguillon n'osa jamais, du vivant du feu roi, déférer à la recommandation de Mme la Dauphine : il se contentait de faire tous ses efforts pour engager M. d'Estissac à aller trouver la favorite, et lui disait : « *Mettez-vous à ma place, voyez Mme du Barry; tâchez de lui faire entendre raison.* » Bref, ce régiment ne fut donné à M. de Roucy que sous le nouveau Roi. Celui-ci, après la mort de son grand-père, ne voulut plus que l'on nommât Mme du Barry : il dit que c'était chose finie ; aussi, les personnes qui avaient été liées avec l'ancienne favorite, recevaient-elles sans cesse de nouvelles mortifications : Mme la duchesse d'Aiguillon fut accueillie très froidement par la Reine lorsqu'elle vit toute la Cour : elle parla à tout le monde excepté à la duchesse. Un jour, Mme de Crenay suivait Mme la comtesse d'Artois à la promenade qu'elle faisait avec la Reine, Sa Majesté refusa de la recevoir et dit qu'elle n'entendait pas qu'elle montât dans ses carrosses. Une autre fois, la comtesse de Gramont arrive à la chapelle, se met par inadvertance à côté de Mme d'Harville, s'en aperçoit, rougit, est embarrassée, veut s'éloigner; la Reine qui la voit se met à rire, et toutes les dames de rire pour faire leur cour (1). La marquise de Forcalquier fut obligée de donner sa démission : elle était si vilipendée à la Cour qu'il était impossible qu'elle y tînt, et, depuis la mort du Roi, elle avait essuyé mille dégoûts. Un beau jour que toute la Cour était en présence de leurs Majestés, le prince de Tingry, qui était auprès d'elle, lui

bre 1748, fils de Louis-Armand-François de la Rochefoucauld, comte de Marthon et comte de Roucy, puis duc d'Estissac, et de Marie, seconde fille d'Alexandre, duc de la Rochefoucauld.

(1) Mme de Crenay et Mme d'Harville étaient dames pour accompagner Mme la comtesse d'Artois.

parla. Un instant après, le Roi demanda à celui-ci : « *Est-ce que vous connaissez cette femme-là ?* »

Jamais prince n'a été moins regretté que le pauvre Louis XV. Aussitôt après sa mort, il courut d'infâmes épitaphes annonçant le mépris et la haine ; c'est M. de Brissac (1) qui me répéta ces horreurs : il les avait recueillies sur le pavé de Paris. En voici une en vers :

Louis a rempli sa carrière,
Et fini ses tristes destins.
Tremblez voleurs, fuyez p... :
Vous avez perdu votre père.

En voici une autre en prose :

« *Ci-gît qui nous donna le système en naissant, la guerre en grandissant, la famine en vieillissant, et la peste en mourant.* »

Ce fut vraiment la peste qu'il laissa ; et bientôt Mesdames, filles du Roi, se trouvèrent prises, à leur tour, de la terrible maladie dont elles avaient contracté le germe au chevet du lit de leur père. Le 16 mai, le marquis de Noailles m'annonça que Madame Adélaïde avait eu la fièvre toute la nuit : c'était la petite vérole ; elle commença à paraître le lendemain fort tard ; immédiatement, les ordres furent expédiés pour meubler la Meute, et le mercredi, à dix heures du matin, la Cour partit pour s'y installer. Madame Sophie avait aussi tous les avant-coureurs de la petite vérole, mais elle ne se montrait pas encore. Les jours suivants, les bulletins de Madame Adélaïde ne furent pas rassurants ; quant à Madame Sophie, elle pleurait, mourait de peur, et avait reçu le bon Dieu. Madame Adélaïde se contentait de s'y préparer, et, dès le début de sa maladie, elle avait fait venir l'évêque de Meaux (2). Le

(1) Maréchal de camp et compositeur de musique. On a de lui, entre autres, l'*Empire de l'amour*, 1733 ; *Léandre et Héro*, 1750.

(2) M. de la Marthonie de Coussade, premier aumônier de Madame Adélaïde.

20 mai, Madame Victoire, atteinte elle-même du mal, et qui avait été saignée trois fois au pied depuis la veille, reçut les sacrements parce qu'*elle voulait*, disait-elle, *être tranquille et que l'on fût gai autour d'elle pendant toute sa maladie*. Des trois malades, Madame Sophie était celle qui causait le moins d'inquiétudes par la nature de son mal et qui, cependant, en prenait le plus. Nous passions notre temps à Sèvres, chez Mme d'Armagnac, pour avoir, deux fois par jour, des nouvelles de Choisy; enfin, le 29 mai, on sut que Mesdames Adélaïde et Sophie étaient hors d'affaire. J'en profitai pour adresser à Mme de Durfort, sans lettre et en anonyme, trois couplets dans lesquels je célébrais la convalescence de Mesdames.

Je lui écrivis un peu plus tard et lui envoyai également, en lui recommandant de ne pas nommer l'auteur, une chanson gaie et honnête que j'avais faite à la louange du nouveau Roi, et sur les espérances qu'il donnait à ses sujets. Quelques jours après, je me rendis à Choisy; Mme de Périgord était à Paris depuis la veille; Mme de Narbonne se trouvait chez Madame Adélaïde, et Mme de Durfort, chez Madame Victoire. J'allai dans le cabinet de celle-ci, et je priai un garçon de la chambre d'avertir Mme de Durfort de mon arrivée. Elle sortit sur-le-champ, et s'excusa beaucoup de ce qu'elle n'avait pas encore eu le temps de me répondre; elle m'apprit que Madame Victoire avait été infiniment contente des trois couplets que je lui avais adressés et voulait me voir. A ce moment, j'entendis une voix qui disait : « *Faites-le donc entrer.* » C'était la princesse elle-même. Je m'avançai; elle était dans son lit et Mme de Chastellux (1) était assise auprès d'elle. La

(1) Angélique-Victoire de Durfort, née à Versailles le 2 décembre 1752, tenue par le Dauphin et Madame Victoire, épousa à Saint-Cyr, le 21 avril 1773, Henri-Georges-César, comte de Chastellux, et mou-

princesse me dit les choses les plus obligeantes et elle ajouta : « *Je reste dans mon lit parce que j'ai un clou mal placé ; mais craignez-vous la petite vérole?* » Je répondis : « *Madame est guérie, je ne puis plus la craindre.* » Il fut alors question de mon autre chanson : elle n'avait point encore été vue, et Mme de Durfort me raconta qu'elle ne l'avait pas montrée à cause de la mention que j'y faisais du duc de Noailles. Je fis observer que mon intention n'avait été que de le louer ; Mme de Durfort répliqua que cela pouvait n'être pas pris de même par tout le monde, et immédiatement j'assurai que, s'il en était ainsi, je referais ce couplet. Nous parlâmes ensuite de Laujon (1) qui avait apporté à Choisy des couplets fort agréables, mêlés à de la prose assez plate. Madame me dit : « *Pourquoi prétend-on que, quoique ce qu'il fasse soit fort joli, il est ennuyeux en conversation?* » Je répondis : « *C'est qu'il est extrêmement doux, n'a jamais un mot méchant pour personne et que, dans le monde, on paraît fade quand on n'a pas un peu de malice.* » Nous nous entretînmes aussi de Mme de Giac ; la princesse ignorait qu'elle fût séparée ; je le lui appris ; elle me demanda tout ce que je savais de cette histoire, et m'embarrassa parce que je ne voulais dire du mal ni du mari ni de la femme. Je m'en tirai sans leur faire tort ni à l'un ni à l'autre, et j'insistai beaucoup sur les bonnes qualités et sur l'élévation du caractère de cette malheureuse, qui venait de s'enfermer au couvent des Carmélites de la rue Chapon, pour de là aller s'enterrer à la Visitation de Moulins. Au

rut à Paris le 14 novembre 1816. Elle faisait partie de la maison de Madame Victoire en qualité de dame pour accompagner, et devint dame d'honneur de cette princesse en remplacement de sa mère, la duchesse de Civrac.

(1) Pierre Laujon, né en 1727, mort en 1811, commissaire des guerres, secrétaire des commandements de M. le duc de Bourbon, membre de l'Académie française.

fond, elle était déchirée par toutes les passions, et avait poussé la folie ou la noblesse jusqu'à donner une somme de soixante mille livres, afin de constituer une rente de trois mille francs à une servante qu'entretenait son mari avant son mariage, et dont il avait un bâtard.

J'étais fort en train de causer et de distraire la princesse, quand arriva Madame Adélaïde avec M. le prince de Condé. Je me reculai; Madame Adélaïde m'accueillit très bien et me fit rapprocher. Elle indiqua un siège à côté d'elle à M. le prince de Condé, puis m'en montrant un autre : « *Mettez-vous là.* » Mais je n'eus garde de m'asseoir, et je continuai mon historique qui parut amuser beaucoup. Un quart d'heure après, ce fut le tour de Madame Sophie et d'autres dames. Je me retirai, et, comme Mme de Durfort s'en allait, je sortis moi-même. Je revins dans le cabinet de Madame Victoire, attendant l'heure de faire ma cour aux autres dames; Mme de Durfort m'envoya chercher : il était question d'une jolie boîte qu'elle voulait offrir à la princesse, et sur laquelle il y avait un médaillon représentant l'autel de la santé : les trois princesses venaient y présenter leurs vœux pour le Roi, leur père; la France prosternée invoquait la déesse pour le Roi et pour ses filles. Il s'agissait de trouver une inscription et une devise; il fallait que cette inscription fût courte, tout en expliquant le fait dont on désirait conserver la mémoire. Après bien des embarras et des peines, ce fut moi qui imaginai le *Pietas superstes* qu'on lit au milieu du médaillon, et, autour, ces mots que je plaçai dans la bouche de la France : « *Vos vœux étaient pour lui; je n'obtins que pour vous.* »

Je courus ensuite me mettre sur le passage de Madame Adélaïde et de Madame Sophie qui sortaient de la messe; je les suivis dans un salon où l'on jouait au volant;

puis je retournai à leur dîner, et je fus un des premiers que Madame ait appelés : « *Votre histoire a été souvent interrompue,* » me dit-elle. Je lui répondis : « *Madame, j'achèverai de la conter à Mme de Durfort qui aura la bonté de la rendre à Madame.* » Madame Victoire avait dîné dans son lit, et ne s'était levée qu'à six heures. J'allai lui faire ma cour ; elle s'approcha de moi et je lui dis : « *J'ai voulu avoir encore l'honneur de contempler Madame au grand jour.* » Elle me demanda : « *Comment me trouvez-vous? — Belle comme la vertu.* » Elle se mit à rire ; j'ajoutai : « *Madame me donnera-t-elle quelques ordres pour Mme d'Armagnac chez qui je vais souper? — Dites-lui,* répondit-elle, *que je compte sur son amitié, et que je la verrai avec grand plaisir, dès que je le pourrai.* »

Le dimanche 26 juin, j'arrivai à Choisy avant dix heures. Je me présentai chez Mme de Périgord, chez Mme de Narbonne et chez Mme de Durfort. Je remis à la deuxième une lettre de Mme d'Armagnac pour Madame Adélaïde. Pendant que Madame Victoire s'habillait, j'allai dans le grand cabinet qui précède sa chambre, et j'eus soin de me faire voir au moment où la porte s'entre-bâilla. Elle m'appela de l'autre bout de sa chambre ; j'entrai ; elle vint à moi et me combla de bontés. Elle me montra la boîte que Mme de Durfort lui avait donnée et me dit : « *Voilà quelque chose dont vous m'avez fait présent.* » Je lui assurai que je ne prenais pas la liberté de lui offrir quoi que ce soit : « *Au moins vous la connaissez,* » reprit-elle en m'indiquant l'inscription qui avait été approuvée de tout de monde. Puis, sur son ordre, je regardai des bracelets qu'elle destinait à ses dames ; elle les distribua en ma présence. Nous parlâmes encore de son visage, de son ancienne beauté, et je restai avec les plus intimes de sa cour. Je suivis ensuite Mesdames à la messe, mais auparavant j'avais

fait ma cour aux deux autres, lorsque les ambassadeurs y étaient entrés; après la messe, Madame Adélaïde me chargea de transmettre ses compliments à Mme d'Armagnac, et de lui dire *qu'elle lui écrirait de Marly, qu'heureusement elle n'était pas restée borgnesse, etc.*

M. le prince de Condé ne quitta point Mesdames durant tout le séjour qu'elles firent à Choisy après la mort de Louis XV : il s'y était enfermé avec elles dès le début de leur maladie, et leur tint fidèle compagnie pendant leur convalescence. J'avais toujours été accueilli par lui avec les marques de la plus flatteuse bienveillance : il avait su vraisemblablement que j'étais l'auteur anonyme d'un *Éloge historique de feu Mme la princesse de Condé* (1), paru dans un ouvrage périodique intitulé *le Moniteur*, que plusieurs gens de lettres aimaient à enrichir de leurs productions. J'étais presque le parrain de ce *Moniteur* dont j'avais écrit le discours préliminaire, quand l'avait fondé, en 1759, l'imprimeur Saillant, mon ami. J'y fis insérer, entre autres choses, un second discours sur les *Devoirs des princes*, ayant ces deux vers d'Horace pour épigraphe :

> Regum tremendorum in proprios greges,
> Reges ipsos imperium est Jovis.

Le numéro, que remplissait entièrement l'éloge purement religieux de feu Mme la princesse de Condé, fut rapidement enlevé et eut un vif succès, car cette princesse était une sainte, et mon intention avait été que ce grand exemple fût une leçon pour les princes et pour les gens de la Cour.

(1) Le prince de Condé avait épousé, le 3 mai 1753, Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise, fille du premier lit du prince de Soubise et d'Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, née le 7 octobre 1737, morte le 5 mars 1760.

Elle était fille de M. le maréchal de Soubise (1), qui en fut extrêmement touché et en distribua lui-même une foule d'exemplaires.

Au mois de janvier 1774, le prince de Condé avait sollicité la place de grand maître de l'artillerie; le Roi consentait presque à lui en accorder le titre et les appointements, mais sans l'exercice. Le prince bouda et crut que le lendemain il en viendrait à bout. Il se trompait; dès le dimanche matin, premièrement, il arriva une lettre du comte d'Eu qui réclamait la charge comme sienne, attendu qu'il n'en avait fait le sacrifice que pour le service du Roi, et non pour la voir passer à un autre. Deuxièmement, M. le Dauphin alla demander la même place, avec fermeté et beaucoup d'insistance, pour le comte de Provence, son frère. Le Roi, afin de ne point faire de mécontents, ne la donna à personne; il dit seulement à M. le Dauphin que, s'il la détachait du ministère, ce ne serait qu'en faveur d'un de ses petits-fils. Huit jours après, comme j'étais chez Mme de Montmorency, on me chanta ce plaisant couplet sur la démarche inutile du prince de Condé (2) :

AIR : *La bonne aventure, au gué.*

Le prince de Condé a dressé, dit-on,
Une batterie,
Qui n'était pas de canon,
Mais de menterie.
Hélas! eût-il pu prévoir
Qu'il perdrait dimanche au soir,
Son artillerie, au gué,
Son artillerie.

(1) Charles de Rohan, duc de Rohan-Rohan et prince de Soubise, pair et maréchal de France, né en 1716, mort en 1787 : en lui s'éteignit la branche des Rohan-Soubise. C'est le seul courtisan qui ait accompagné le corps de Louis XV à Saint-Denis.

(2) J'ai causé longtemps avec Sémonin sur les affaires publiques; il m'a appris une anecdote que j'ignorais, c'est que, sous le ministère

Au moment de la mort de Louis XV, ma position était à peu près ce qu'elle avait été depuis que l'on m'avait appelé aux affaires : je n'avais l'intimité de personne ; je possédais l'estime de plusieurs, l'amitié d'un très petit nombre. Le Roi ne me connaissait guère que par mes ouvrages, car on m'avait toujours écarté de sa personne ; la Reine se montrait assez indifférente sur mon compte.

Je voyais peu les ministres ; j'aimais toujours beaucoup M. Bertin (1) ; M. le chancelier me haïssait ; et pour cela sans doute, M. d'Aiguillon paraissait me regarder de bon œil ; il m'entretint une fois des affaires du Parlement ; je lui dis franchement mon avis. Je convins que la besogne avait été mal faite ; que M. le chancelier aurait été le plus grand homme de l'Europe et le plus puissant ministre de France, s'il l'eût bien menée. J'avouai qu'il fallait forcément rendre au Parlement sa considération, sa dignité et y réunir la pairie ; mais je soutins

de M. le duc d'Aiguillon, M. le prince de Condé avait beaucoup brigué que l'on créât pour lui la place de colonel général des Allemands, et que le Roi même l'avait en quelque sorte promis. (23 juin 1774, *Journal de Moreau*.)

(1) Non seulement Moreau aimait M. Bertin, mais il désirait encore le voir apprécié par les autres : on lit, dans son *Journal* : *Mercredi, 2 février 1774.* — J'ai été voir le contrôleur général qui m'a rassuré sur la brouillerie que l'on m'avait affirmé être survenue entre lui et M. Bertin ; elle ne durera pas. Elle est venue à l'occasion du fermier général, M. Darnay. C'est M. Bertin qui avait donné à cet homme-là sa place, à condition qu'il ferait 12,000 livres de rente à une parente de Mme de Pompadour. Cela s'était fait de concert avec le Roi. M. de Laverdy avait ensuite ôté à M. Darnay un quart de sa place ; il avait demandé qu'on le lui rendît, et le Roi s'y était si bien prêté, qu'il avait consenti que M. Bertin en parlât, de sa part, à l'abbé Terray qui, dit-on, l'avait promis. Cependant cela ne s'est pas fait. M. Bertin en a été très piqué. L'abbé Terray m'a avoué la brouillerie et m'a assuré qu'il n'en voulait pas le moindre mal à M. Bertin. Je le crois bien, car celui-ci a eu raison. J'ai dit au contrôleur général : « *Je serais bien fâché que vous fussiez brouillé avec un si honnête homme ; dans ce moment-ci, les bons serviteurs du Roi ne peuvent trop être liés.* »

que tout était perdu, si on détruisait de nouveau, et si on autorisait l'arbitraire de la précédente opération en suivant une semblable méthode. Je fis sentir le prix des principes et la nécessité des formes. Je composai même, sur cette question, à la réquisition du ministre, un grand Mémoire (1) dans lequel je crois avoir tenu le milieu entre tous les excès.

M. le contrôleur général me traitait assez bien ; j'avais très peu d'occasions de rencontrer M. de Boynes, avec qui peut-être j'aurais dû être le plus lié : il était certainement porté à me servir. A cette époque, mes ennemis prétendaient que j'étais de tous les partis ; ils auraient été dans le vrai, s'ils eussent dit que je n'étais d'aucun, car l'impartialité et la modération ont toujours fait le fond de mon caractère : les preuves que j'ai données de ces deux vertus ont été la cause de mon premier succès ; mais, quand la chaleur des factions est montée à son comble, ces vertus mêmes se sont trouvées hors de saison et toute neutralité a été déplacée. Je n'ai alors été porté par aucun parti, et j'ai été mal vu de tous.

Avant de terminer cette première partie de mes souvenirs, je me permettrai quelques observations sur les états par lesquels j'ai passé, et sur le chemin que j'ai fait dans le monde.

Ma première réflexion aura pour objet la reconnaissance que je dois à la Providence, qui m'a conduit. Je m'appliquerai ces paroles de Jacob que je répétai à ma mère, lorsque, au mois de novembre 1770, j'allai à Saint-Florentin lui présenter ma femme et ma fille : « *Je suis sorti nu de chez mon père, et le Seigneur m'a donné des bœufs, des chameaux, des serviteurs et toutes les commodités de la vie.* » Com-

(1) Intitulé : *De la magistrature actuelle.*

bien d'autres ont travaillé sans succès et n'ont point profité du fruit de leurs sueurs! Je n'ai rien qui n'ait été le salaire de mes peines; mais ces peines mêmes m'ont procuré un autre avantage, celui de me préserver des égarements de la jeunesse et des folles passions qui mènent à la honte.

A ce premier motif de gratitude, il m'en faut ajouter un second qui n'est pas le moins important: je pouvais, avec un peu plus d'adresse et sans être malhonnête, faire une fortune brillante; je pouvais, comme bien d'autres, amasser des richesses; je n'ai point eu le mérite de résister à la tentation ; elle ne m'est pas venue : ma paresse n'en a ni recherché ni saisi les moyens. Pourtant j'ai connu les occasions qu'ont eues de s'enrichir ceux qui, comme moi, tenaient au contrôle général ; je n'ai pas cru devoir les imiter; je n'ai jamais demandé ni désiré des croupes, des intérêts dans les fermes ou dans les affaires du Roi ; je suis resté dans un état médiocre, dépendant, qui ne m'a point permis d'appuyer en repos sur le plaisir de jouir. Si j'avais été intrigant, il m'aurait aussi été facile de me trouver avantageusement et solidement placé ; mais j'ai assez vu les fortunes des gens en place pour me persuader que le bonheur n'est pas là ; je les ai vus courir, s'agiter, s'élever, tomber, et, dans l'intervalle de temps pendant lequel ils ont joué un rôle envié par le peuple, je les ai aperçus rongés dans l'intérieur par des soucis dévorants, assiégés d'embarras et entourés de pièges. Pour moi, je n'ai aspiré qu'à la gloire des lettres et à l'honneur de briller par mes connaissances ; je n'ai jamais pensé à monter à de grandes charges. J'aimais la liberté, l'amusement et la société : je n'ai jamais été homme d'État, encore moins homme de Cour ; l'unique fortune que j'aie ambitionnée, a été celle d'un homme de

lettres. Je n'ai point à m'en repentir, car je suis peu, mais je suis encore quelque chose. J'ai eu des ennemis puissants, obstinés, adroits, audacieux; j'ai eu contre moi les Philosophes, les Parlements, M. de Choiseul, M. le chancelier, et je n'ai rien perdu que quelques amis enthousiastes et la confiance que j'avais dans les hommes. Alors, je me suis dit: « *Il est donc exact que la droiture est un moyen de se conserver, et peut-être le plus sûr de tous.* » Quoi qu'il en soit, j'ai gardé mon impartialité dans ma retraite : on la retrouvera dans mes ouvrages après moi ; et, dans l'asile que je me suis choisi, où j'espère encore cueillir quelques roses et appeler l'amitié et les plaisirs qui la suivent, ma philosophie consistera toujours, non à braver les événements, mais à les attendre; non à chercher témérairement des vérités trop au-dessus de moi, mais à plaindre les erreurs sans haïr ceux qui se trompent; non à murmurer contre la fortune, mais à la remercier de ce qu'elle me met encore à portée de jouir de ma médiocrité !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PIÈCES DIVERSES

Renvoi de la page 44. — *Extrait du Journal de Moreau relatif à son voyage à Pontoise.*

Mardi, 7 août 1753. — Je me levai de grand matin et je pris un fiacre pour me rendre, sur les neuf heures, chez Mme de Chastellux. Je vis d'abord Mme de la Tournelle qui était à sa toilette. Nous partîmes pour Pontoise un peu avant dix heures. Nous y arrivâmes à une heure et demie. Ces dames allèrent descendre chez M. Molé, et moi, chez M. le premier président. J'y fus très bien reçu. Celui-ci fait toujours la meilleure et la plus digne contenance. Il y avait quatorze à quinze personnes à table. Après dîner, deux tables de jeu. Je descendis me promener dans le jardin avec M. Laurencel. En sortant de Saint-Martin, je rencontrai Mme Molé qui venait à six chevaux. Elle fit arrêter, m'appela, me fit les reproches les plus obligeants de ce que je n'étais pas venu dîner chez elle, et me fit promettre que j'y souperais le soir et que j'y dînerais le lendemain. J'allai voir M. et Mme Maupercher et M. Maillon qui m'avait envoyé prier à souper, et chez qui j'allai me dégager. Je revins à Saint-Martin avec M. Maupercher. Je remontai chez M. le premier président; il n'y avait plus que très peu de monde et j'eus le temps d'y causer avec plus de liberté. Mme la première présidente me donna rendez-vous au lendemain matin entre neuf et dix. Je m'en allai de là chez M. Molé où je fus fort accueilli; la plus grande chère et vingt-deux personnes. Mme Desbarres y est charmante : elle a une grâce naturelle et inspire à tout le monde la gaîté et l'aisance. Je fis un *tri* avec Mme Molé et M. l'avocat général d'Ormesson. M. le procureur général me fit beaucoup d'aga-

ceries et me fit bien des reproches de n'avoir point été dîner chez lui. Enfin, après les parties finies et minuit sonné, il ne me manquait plus que de savoir le nom de la personne chez qui je couchais. M. le président Turgot m'y conduisit. Le lendemain matin, je reçus et je rendis la visite de mon hôtesse, Mme Requin : c'est une bonne grosse femme qui ne manque pas d'esprit et me fit bien des amitiés.

Le mercredi 8, j'allai prendre du café chez Maupercher qui me montra son projet de déclaration du Roi. Il est singulier en ce que, renvoyant la Constitution à cent lieues et remettant tout dans l'ordre, il n'emploie cependant que les dispositions et les propres termes des déclarations du Roi, des arrêts du Conseil et des réponses du Roi au Parlement qui ont paru depuis trente ans. J'allai, de là, chez M. le premier président; je fus enfermé avec Mme la première présidente une couple d'heures. Nous traitâmes à loisir les affaires de M. de P... M. le premier président, avec qui je fus ensuite un quart d'heure, m'approuva fort. Je sortis content, comblé de politesses, et je retournai chez Maupercher. De là, j'allai voir messieurs les gens du Roi que je ne trouvai point. Je me rendis aux Ursulines chez Mme de Chastellux. M. Molé y vint; nous y causâmes en liberté. Je fus enchanté des vues, de la fermeté et de la sagesse de ce magistrat. Je lui contai toutes les nouvelles intéressantes de Paris. Il y avait eu, dans le mois de juillet seul, quatre-vingt-quatre banqueroutes, et cinq cent six depuis le 1er janvier. Que de réflexions sur les suites de l'indiscrétion avec laquelle on compromet l'autorité du Roi! Je sortis avec M. Molé, et j'allai voir la belle terrasse des Cordeliers d'où on découvre une vue admirable. Un cordelier me fit voir la grand'chambre et la Tournelle. Je revins chez Mme de Chastellux où je trouvai M. d'Ormesson et M. de Chamousset. Nous causâmes encore fort librement. J'allai dîner avec M. d'Ormesson chez M. Molé; il y avait encore vingt-deux personnes. Je jouai un *Médiateur* avec Mme Bernard, après quoi nous partîmes. La bonne chère et l'air de gaieté de Pontoise ne présentent point l'idée d'un exil bien désagréable. J'applique à nos magistrats ce vers de Juvénal :

Exul ab octavâ Marius bibit et fruitur Dîs
Iratis...

J'oubliais une visite que je rendis le matin au président Turgot. Il me paraît le meilleur garçon du monde : peu de génie, mais de bonnes intentions. Il courait d'assez mauvais bruits sur quelques-uns de ces messieurs : M. le président Chauvelin, MM. Dupré de la Grange, Bochard et de Salabery passaient pour n'être point trop fidèles aux intérêts de la compagnie. On dit que M. le prince de Conty ne se mêle plus de rien. M. Molé m'a dit que le projet de déclaration, que ce prince avait eu longtemps dans sa poche, était excellent. Pourquoi donc n'a-t-il pas réussi? Nos ministres, désolés de voir que cela ne passait point par eux, n'ont-ils point soufflé eux-mêmes, dans l'esprit de nos magistrats bien intentionnés, un zèle un peu immodéré? Bien des gens le soupçonnent. D'un autre côté, d'autres assurent que ce projet de déclaration n'était beau que dans le préambule, et que le dispositif n'était rien ; que, si l'on eût voulu mettre en loi ce qui était dans ce préambule, rien n'aurait été mieux, mais que le refus que l'on en avait fait, prouvait que cette déclaration n'eût été qu'un replâtrage, si elle n'était pas un piège.

Du reste, quelques personnes blâmaient encore les amusements de quelques-uns de ces messieurs : Pourquoi le président Chauvelin avait-il hier, chez lui, un petit opéra-comique dans lequel des substituts jouaient en habits presque de théâtre? Ne voudrait-il point faire venir encore les marionnettes de la foire Saint-Laurent pour divertir la cour?

On me conta quelque chose d'assez plaisant : Un jour, à Vauréal, le prince de Conty et quelques-uns de ces messieurs, après avoir bu du vin de Champagne, étaient en goguette un peu plus que de raison. Le prince, leur adressant la parole dit : « *Pardieu, Messieurs, vous êtes des b..... Vous devriez vous f..... de cela et obéir au Roi.* » Le bonhomme M. le Mée, qui était, il y a quarante ans, capitaine de dragons, lui répondit : « *Ma foi, Monseigneur, vous nous prendriez vous-même pour de grands j... f...* »

Renvoi de la page 46. — *Extrait du Journal de Moreau relatif aux comédiens.*

Dimanche, 12 août 1753. — Le duc de Villars avait fait venir à Marseille la Dumesnil (1). Pour lui donner une gratification honnête, on avait doublé le prix du spectacle. Les Marseillais l'avaient abandonné. Plainte de M. le gouverneur au ministre, M. de la Vrillière. Celui-ci écrit une lettre ridicule (2), et menace la ville si les habitants ne vont pas à la

(1) Marie-Françoise Marchand-Dumesnil, tragédienne française, née à Alençon en 1711, morte à Paris en 1803.

(2) Voici la copie de la lettre écrite par M. le comte de Saint-Florentin à messieurs du corps de la ville de Marseille, au sujet du refus que faisaient les habitants d'aller à la Comédie, tant que l'entrepreneur s'obstinerait à tiercer le prix des places :

Je suis informé, Messieurs, que, dans l'espérance de la diminution du prix de la Comédie, et pour la rendre, pour ainsi dire, nécessaire, il s'est fait des cabales pour n'y plus aller ; qu'il y a des paris ouverts à qui n'ira pas, et qu'il y a même des gens assez malintentionnés pour tâcher de diminuer le crédit des directeurs. Les bontés que j'ai pour la ville, m'engagent à vous prévenir des inconvénients auxquels elle s'expose : il n'y a absolument aucune diminution à espérer, et le Roi ne veut pas en entendre parler. Si par entêtement, par intérêt ou par fausse vanité, on s'obstine à abandonner le spectacle, et que, par ce moyen ou par d'autres manœuvres, le directeur ne puisse plus se soutenir, je proposerai au Roi de donner des défenses pour qu'il ne puisse s'établir à l'avenir aucune troupe dans la ville. Vous ne sauriez trop communiquer ma lettre, ni faire trop d'attention à ce que je vous marque, parce que l'effet suivra de près la menace. Je suis, etc.

Réponse des échevins de la ville de Marseille.

Nous avons répandu dans le public, suivant les ordres de Votre Grandeur, la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 23.

Les tenants du spectacle, ceux qui le fréquentaient avec le plus d'assiduité, n'en sont plus amateurs. Peut-être l'éloquence et le zèle de notre sage Pasteur n'ont-ils pas moins contribué à ce changement, que l'intérêt et la fausse vanité : ce prélat déclame et fait déclamer sans cesse contre le théâtre, les spectateurs et le spectacle.

Si le Roi défend qu'il s'établisse à l'avenir aucune troupe dans notre ville, nous reprendrons l'une des anciennes coutumes de nos

comédie. Les échevins firent une réponse ferme et digne, qui mérite d'être lue et que m'a communiquée l'abbé de Brosses. A propos de comédiens, ceux de Paris, depuis mercredi dernier inclusivement (8 août 1753), n'ont point joué. L'opéra a obtenu, à Compiègne, un arrêt du Conseil qui leur défend d'avoir des ballets hors de leurs pièces et des Italiens danseurs à leurs gages. Cet arrêt leur fut signifié le mercredi 8. Ils ont envoyé en Cour une grande députation, et soit par pique, soit parce que leurs acteurs étaient à solliciter leur affaire, ils ont cessé le service.

Lundi, 29 novembre 1766. — L'affaire de l'opéra est terminée depuis deux jours : Rebel et Francœur le quittent; on le donne à Trial et à le Breton; les acteurs et actrices ont fait des assemblées de foyer. Ils voulaient n'avoir point de directeurs et se charger eux-mêmes de l'entreprise. Cet opéra va mal. On donne toujours *Sylvie*, où une nouvelle actrice, Mlle Beaumesnil, a eu beaucoup d'applaudissements.

Renvoi de la page 59. — *Extrait du Journal de Moreau.*

6 novembre 1754. — M. le maréchal de Belle-Isle a passé près de trois ans à la Bastille. Il fut arrêté, lui et ses amis, par ordre de M. duc le de Bourbon ; on lui donna des commissaires, on commença son procès, mais il n'eut point de suites, quelque soin que l'on eût pris d'avoir des faux témoins. Le prétexte de la détention et du procès furent de prétendus crimes d'État : intelligences et complots formés avec M. Leblanc (1), trésors amassés aux dépens des peuples. La vraie cause de sa

illustres ancêtres. Vous savez, Monseigneur, que, dans les beaux jours de notre république, où nous donnions des lois au lieu d'en recevoir, nous fermions scrupuleusement nos portes aux histrions, de crainte qu'ils ne vinssent altérer la pureté de nos mœurs. Nous sommes, etc.

(1) Claude Leblanc, né en 1669, mort en 1728, conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes, intendant d'Auvergne, secrétaire d'État au département de la guerre, disgracié en 1723 et exilé; il fut rappelé en 1726 et reprit son poste au ministère de la guerre.

disgrâce et du danger qu'il courut, fut une intrigue de femme. Il avait été longtemps amoureux et possesseur de Mme de Pléneuf, mère de Mme de Prie (1). La fille, qui demeurait avec sa mère, le voyait souvent, en était elle-même devenue amoureuse, et M. de Belle-Isle, pour mieux cacher sa liaison avec la mère, avait feint du goût pour Mme de Prie. Celle-ci s'aperçut bientôt qu'elle était trompée et devint l'ennemie irréconciliable de l'amant de sa mère. Peu après, elle fut la maîtresse de M. le duc (2); elle avait encore le même goût pour M. de Belle-Isle et en était méprisée, quoiqu'il n'eût plus alors Mme de Pléneuf, dont le chevalier de Belle-Isle (3) s'était emparé. Elle se servit donc de son crédit sur l'esprit d'un prince très borné pour perdre le comte et le chevalier de Belle-Isle. M. le prince de Rohan donna avis au premier de ce qui se tramait et lui offrit de l'argent. Le comte ne voulut point fuir; il se hâte de faire, avec son frère, un voyage à Pisy, dans sa terre. Ils passent là une nuit, reviennent à Paris, et sont arrêtés et mis à la Bastille. Le marquis de la Fare, leur ami, est envoyé en Languedoc; on lui en donne le commandement parce qu'il n'y avait, sans cela, aucun prétexte pour l'y envoyer. Le procès commence, et il y a preuve que Mme de Prie suborna des témoins. Un homme de Languedoc qui était à Paris, manquant de tout et épuisé par les frais d'un procès, est tenté par une personne qui lui promet des sommes énormes et le mène chez Mme de Parabère (4). On lui fait là le plan de ce qu'il avait à

(1) Jeanne-Agnès de Berthelot, marquise de Prie, née à Paris en 1698, maîtresse du duc de Bourbon (1719), conclut le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska, voulut renverser le cardinal de Fleury, se fit exiler, et s'empoisonna de chagrin en 1727.

(2) Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, né en 1692, mort en 1740; chef du conseil de régence en 1715, surintendant de l'éducation de Louis XV, premier ministre en 1723, disgracié par l'influence du cardinal de Fleury en 1726.

(3) Louis-Charles-Armand Fouquet, chevalier de Belle-Isle, né en 1693, mort en 1747, mestre de camp, brigadier des armées, lieutenant général, participa aux missions dont son frère fut chargé, montra un courage remarquable, et fut tué, en 1747, en essayant de forcer le col de l'Assiette pour rejeter les Autrichiens en Piémont.

(4) Marie-Madeleine de la Vieuville, marquise de Parabère, née en 1698, veuve dès 1716, devint la maîtresse du Régent, et mourut en 1723.

dire, et on le menace de le tuer s'il découvre jamais l'intrigue. Cet homme, fort embarrassé, et ne pouvant se résoudre à ce crime, emprunte une somme modique, part sur-le-champ, et va se cacher dans la province, où il n'osa se montrer qu'après que M. de Belle-Isle fut sorti de prison. On y avait mis aussi M. de Séchelles et le sieur de Conches, homme fort borné et espèce de fou dont tout le monde se divertissait. MM. de Belle-Isle restèrent près de trois ans à la Bastille, et le comte, aujourd'hui maréchal, y lut douze cents volumes de livres.

Lorsqu'ils furent sortis, ils conservèrent, contre Mme de Prie, la haine qu'ils lui devaient. Elle eut elle-même son tour, et quand le Roi fit arrêter M. le duc, elle fut envoyée dans une terre de Normandie, à plus de trente lieues de Paris. Un jour, le chevalier de Belle-Isle, à qui on avait dit qu'elle se promenait tous les jours sur une terrasse donnant près du grand chemin, part exprès de Paris en poste, va dans le village qu'elle habite, se tient sur le chemin, au bout de cette terrasse, à l'heure de la promenade, l'attend, lui tire une profonde révérence qui pense la faire crever de rage, remonte dans sa chaise et revient.

Le comte de Belle-Isle avait alors bâti son hôtel rue de Bourbon : la terrasse est vis-à-vis des Tuileries. Mme de Prie prétendait que cette maison bravait l'autorité du roi. Elle en eût dit davantage si elle avait su que, sous la terrasse, était un appartement communiquant au quai par une petite porte, dont M. de Belle-Isle seul a toujours eu la clef. Cette communication souterraine a servi autant à ses amours qu'à ses affaires. La pierre sur laquelle sont ses armes fut posée à cette époque; mais les armes n'y furent gravées qu'après qu'il eut réuni tous les titres pouvant les décorer.

Renvoi de la page 118. — Extraits du journal de Moreau sur la maladie et la mort de Mme de Pompadour.

Vendredi, 2 mars 1764. — Mme de Pompadour tomba malade mercredi dernier et alla à Choisy malgré une petite

fièvre. Aujourd'hui, on a commencé à dire dans la ville de Paris que la maladie pourrait être sérieuse. Le roi, de ce moment, n'a quitté Choisy que le moins qu'il a pu ; la marquise a été saignée quatre ou cinq fois en trois jours.

11 mars. — Le soir, Mme de Pompadour a été extrêmement mal. Le dimanche, elle était tellement désespérée, que l'on fit tout ce que l'on put, à Versailles, pour empêcher le Roi d'y aller. Il y alla pourtant sur les six heures et demie; mais M. de Choiseul et M. de Praslin partirent les premiers, comptant le faire rebrousser chemin si elle était morte. Le lendemain, on a dit qu'elle était mieux. Petit n'a jamais chanté victoire. Sa maladie est fièvre maligne, fluxion de poitrine. On a fait venir, il y a deux jours, M. le curé de la Madeleine : il y a passé tous les jours plusieurs heures; mais il a eu d'abord beaucoup de peine à la voir; il semblait que les misérables alentours cherchassent à l'écarter. Cette maladie suspend toutes les affaires, excite des inquiétudes et noue déjà des intrigues. Les Jansénistes sont en prières, les Jésuites croient respirer. Les honnêtes gens craignent tout changement. M. Vernage, à qui l'on demandait ce qu'il pensait de l'état de la malade, répondit : « *Il y a à espérer pour tout le monde.* »

16 mars. — La marquise va toujours très mal. On assure que le curé de la Madeleine a été enfermé avec elle deux heures, et qu'ensuite elle a beaucoup pleuré. On dit que le Roi s'accoutume peu à peu à se passer d'elle.

Lundi, 19 mars. — On paraît toujours désespérer de la marquise; cependant, cela tire en longueur.

Dimanche, 8 avril. — La marquise de Pompadour se porte assez passablement pour être transportée à Versailles. Elle l'a été par les Suisses, en chaise à porteurs, le jeudi 5 avril. Mais elle n'est point assez bien pour que l'on chante victoire sur son état.

Vendredi, 13 avril. — Tous les ministres étaient chez la pauvre marquise qui, ce jour-là, pensa mourir deux fois. Ces gens-là, qui n'existaient que par elle, se tâtent pour savoir s'ils existeront encore.

Samedi, 14 avril. — Ce jour, l'oppression de Mme de Pompadour augmentant, on a envoyé chercher, à Paris, le curé de la Madeleine, qui l'a confessée. Le Roi l'a vue pour la dernière

fois, et elle a déclaré qu'elle ne verrait plus que son confesseur et son médecin. Elle a donné ses ordres à Colin avec le plus grand courage.

Le dimanche, elle a été administrée, a reçu l'extrême-onction sur les deux heures, et est morte à sept heures du soir. Le Roi n'est point sorti de Versailles. On a transporté son corps chez elle, à Paris, et elle doit être enterrée aux Capucines.

Lundi, 16 avril. — On prétend que Mme de Pompadour laisse à son frère sa maison et sa terre de Ménars, et fait M. le duc de Berry son légataire universel.

Renvoi de la page 142. — *Récit du voyage à Cambrai que fit Moreau en compagnie de l'archevêque, M. de Cambrai.*

Le jeudi, 6 novembre 1766, je me levai à quatre heures du matin. Je me rendis, à cinq heures et demie, à l'Arsenal, d'où nous partîmes dans un carrosse à six chevaux, à six heures et demie, M. l'archevêque de Cambrai, l'abbé Junault et moi. Le voyage fut heureux jusqu'à une demi-lieue en deçà d'Hervilé, la dernière poste avant d'arriver à Arras. Ce fut là que notre essieu cassa; sans cet accident nous serions arrivés à huit heures et demie à Arras. Le chemin est magnifique jusqu'à sept ou huit lieues d'Arras, où l'on trouve des sables et un terrain gras. Nous fûmes obligés de gagner Hervilé à pied et dans les boues. Là, nous trouvâmes deux mauvais cabriolets qui nous menèrent à Arras où nous entrâmes à dix heures. Nous descendîmes chez l'évêque; M. de Cambrai fut harangué par le chapitre dont il est le supérieur immédiat. Nous eûmes un très grand souper de trente à trente-deux personnes; les grenadiers royaux remplissaient la salle. La maison de M. d'Arras a été bâtie par lui-même. Elle a l'air magnifique, mais elle est sans goût et sans commodité.

La citadelle d'Arras, que nous allâmes voir le lendemain 7, se nomme *la Belle Inutile :* c'est en effet la plus belle citadelle du royaume. Les fortifications en sont très bien entre-

tenues. Nous dînâmes, ce jour-là, chez les demoiselles d'Avesnes. C'est une communauté de chanoinesses qui vivent, faisant des vœux, dans un château, à un quart de lieue de la ville. Elles sont au nombre de douze, sous l'autorité d'une abbesse, mais en famille, ayant une femme de chambre à deux et recevant toute la bonne compagnie. Elles sont habillées de noir et ont, sous le menton, une espèce de rabat d'une pièce qui termine leur coiffure : c'est l'ancien habit des veuves de Flandres, que l'on portait lorsqu'elles ont été fondées. Cette fondation est très ancienne et remonte au treizième ou quatorzième siècle ; elles furent d'abord placées à Avesnes ; mais leur maison ayant été détruite, elles achetèrent le château de Bellemotte qui est celui qu'elles habitent encore. Elles ne prononçaient pas de vœux autrefois : une de leurs abbesses les y détermina dans la suite, et depuis ce temps-là, elles en ont toujours fait. Elles ont environ quinze mille livres de rente et, avec leur économie, trouvent le moyen de vivre très bien et de faire grande chère aux étrangers. L'abbesse se nomme Mme de Mouchy : c'est une fille fort laide, mais qui a de l'esprit et de la conduite. Sa chapelaine est Mlle de Ligny, cousine de M. de Choiseul. On y fait des parties de jeu l'après-midi, et j'y jouai au brelan avec M. d'Arras et l'abbé de Bussy, chanoine de son église.

L'église cathédrale d'Arras est très belle, et a une croisée singulière par la beauté et la hardiesse de son architecture gothique. Le pavé du chœur est sculpté en relief et représente l'histoire de la Bible. La charte qui accorde à l'évêché l'exemption de la régule, est dans une armoire grillée, enclavée au mur qui sépare le chœur du bas côté droit ; elle est, de plus, gravée sur ce mur à côté de l'armoire.

Nous partîmes le lendemain, 8, sur les dix heures et demie. Nous vînmes à Douai en deux heures. Nous allâmes descendre à l'abbaye des Prés, communauté des Bernardines qui, comme toutes celles de Flandres, sortent et reçoivent les étrangers à table ronde. Nous y fîmes un très grand et magnifique dîner où étaient le premier président et sa femme, M. et Mme de Villedieu, M. de Monchenu, le président de Calonne, le procureur général et bien d'autres qui se trouvaient à la descente de M. l'archevêque de Cambrai.

Cette abbesse, qui se nomme Mme Mass, est Flamande et a un frère lieutenant-colonel du Royal-Suédois. Elle a trente-huit ans, de l'esprit et de l'envie de plaire, mais surtout beaucoup de douceur. Sa figure est aimable; elle est blonde et a les yeux bleus. Elle fit les honneurs de la table avec beaucoup de décence et d'esprit. Ce qui me parut bien étrange, ce fut de voir deux bernardins logeant dans la maison et commensaux de ces dames. L'un était le directeur, grand homme âgé; l'autre était chargé de leurs affaires temporelles, et plus jeune, avec une figure assez aimable. C'est la même chose dans tous les couvents de Flandres. Il n'en arrive, dit-on, aucun inconvénient : ce qu'il y a de sûr, c'est que les religieuses des Prés me paraissent douces, modestes et bonnes filles, vivant avec les hommes comme de très honnêtes femmes.

L'après-dîner, j'allai avec l'abbé Pluquet et M. de Lespinasse, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, qui avait dîné avec nous, faire un tour de promenade sur le pavé. La ville est grande et bien fortifiée; ses rues sont droites, ses maisons fort régulières, bâties de briques et assez ornées en dehors. Mais cette ville est très peu peuplée, on y voit l'herbe dans les rues, et, même les jours de fête, on y rencontre peu de monde. Il n'y a point de commerce. Le premier président d'Aubert y gouverne ou plutôt y mène le Parlement, composé de trois chambres. C'est le seul parlement de France où l'on ne plaide jamais et où toutes les affaires se traitent par écrit.

Une très belle et magnifique église est celle de Saint-Pierre : c'est un vaisseau très vaste et très bien éclairé. L'entrée n'en est pas belle, ce sont deux portes séparées par un montant de pierre, mais point de portail et presque sans décoration. L'intérieur est superbe ; la voûte est soutenue par deux rangs de colonnes ioniques de pierre grise jusqu'à l'architrave, ainsi que les bordures des arcades. La voûte est noble et hardie; le vaisseau bien éclairé et juste dans ses proportions. Les autels, placés au bas de chaque croisée, sont ornés de fort beaux tableaux : celui de droite est le *Mariage de la Vierge;* celui de gauche représente, si je me rappelle bien, Job tourmenté par le diable et par sa femme. La chapelle de la Vierge, qui est au fond du vaisseau et

derrière le maître-autel, est très belle, d'une architecture très agréable, et terminée par un dôme fort régulier. Elle est parée de deux grands tableaux qui sont, l'un l'*Assomption de la Vierge* et l'autre l'*Annonciation*. Le prévôt de cette église est un homme à qui le vin sort par les yeux deux fois par jour, et qui, après avoir tenu table trois heures, se plaint qu'on n'a pas eu le temps de manger.

Sur le soir du 8, nous fîmes des brelans chez l'abbesse. Après un grand souper, presque aussi nombreux que le dîner, on continua de jouer, et l'abbesse alla se coucher laissant la compagnie en possession de son appartement.

Le 9, je passai la matinée chez moi jusqu'au moment où nous partîmes visiter, hors la ville, le fort de Scarpe : il est très bien fortifié, et principalement destiné à protéger les écluses par lesquelles on inonde tout le pays en temps de guerre. Nous fîmes le tour des remparts et traversâmes la salle d'armes où il y avait environ deux mille cinq cents fusils. Le temps était charmant et la promenade fut on ne peut plus agréable. De là, nous vînmes dîner chez M. le premier président, dont l'hôtel me parut la plus commode maison de la ville de Douai; le dîner, aussi long, aussi nombreux, aussi ennuyeux que les jours précédents.

Après dîner, les dames de Douai vinrent; on joua : deux salles étaient remplies de laides, presque toutes ou bossues ou habillées en bossues. Je ne jouai point parce que j'eus, avec M. le premier président et M. l'archevêque de Cambrai, une conversation fort vive, au sujet d'une modification que le premier voulait faire mettre à l'enregistrement des lettres patentes qui avaient été présentées le samedi. N'ayant pu convertir le premier président, qui était de mauvaise foi et n'agissait qu'en haine de M. de Calonne, son beau-frère, et de M. de Choiseul qu'il n'aimait point, j'allai voir le procureur général et un président passant pour avoir du crédit, avec lequel je discutai l'affaire à fond. Nous soupâmes ensuite chez le procureur général. Je remarquai que sa salle à manger était tapissée d'une toile ou coutil, peint à Douai qui a beaucoup d'éclat de loin et ne coûte qu'un écu l'aune. Les tapisseries de même nature fabriquées à Lille coûtent 6 livres l'aune; cela est très joli pour des antichambres

et des salles à manger. Nous fûmes servis sur de la porcelaine de Tournai, assez belle, mais d'un blanc plus terne que celle de Sèvres; la marque de cette porcelaine est une tour.

Nous jouâmes encore l'après-souper, et le lendemain, 10, je déjeunai, en compagnie de l'abbesse et des religieuses, avec des tartines de beurre et du thé, suivant l'usage du pays. Nous allâmes ensuite voir le manège couvert et les exercices de la cavalerie, commandés par M. de Montchenu, excellent homme de cheval, de plus bon homme et homme d'esprit. J'allai, de là, visiter l'église Saint-Pierre et le palais; les chambres étaient assemblées et les conseillers en petit manteau. Cela me plut moins que l'équitation dont les exercices furent exécutés à merveille.

De retour à l'abbaye des Prés, nous fûmes instruits de l'enregistrement des lettres patentes. Le premier président avait réussi, quoique bien combattu, et cependant n'avait pas fait à M. de Cambrai tout le mal qu'il avait voulu.

Nous dînâmes chez M. de Calonne, à deux tables, aussi longuement et aussi ennuyeusement qu'on l'avait fait jusque-là. Le premier président, qui y était, avait l'air honteux et M. de Cambrai ne lui parla pas. Nos religieuses vinrent nous dire adieu, et la bonne abbesse me donna une bourse de sa façon.

Sur les cinq heures, nous partîmes et arrivâmes en trois heures à Raismes, maison de campagne de M. le marquis de Cernay, à une petite lieue de Valenciennes. La maison est carrée, n'a pas grande apparence, mais a prodigieusement de logements et les jardins en sont magnifiques. Ils communiquent à un très grand bois, de plusieurs lieues de long, qui sert de parc. La maison était pleine comme un œuf et, pour nous loger, quatre personnes allèrent coucher à Vigogne. Le chemin est très beau de Douai à Raismes; il est coupé par des canaux et bordé, des deux côtés, de très belles plaines. Orchies, qui est la première poste, est une petite ville ancienne, autrefois fortifiée; on en voit encore les vestiges. La seconde poste est à Saint-Amand, si connu par ses boues salutaires et par sa magnifique abbaye de Prémontrés.

Il me fut impossible de souper à Raismes; nous jouâmes

au brelan. J'y trouvai l'abbé de la Rue, grand vicaire du cardinal de Rochechouart, que j'avais vu autrefois chez Mme de Damas. Les principaux habitants de Raismes étaient M. et Mme de Nicolaï; Mme de Lage, fille de celle-ci, fort jolie, fort sotte et fort coquette; une Mme d'Orgival, femme d'un ingénieur du Quesnoy, que l'on connaît peu, mais qui est encore très belle, avec de grandes prétentions et de beaux diamants; deux demoiselles, filles aussi d'un ingénieur, et qui étaient d'une assez jolie figure; M. Taboureau, M. de Puységur, gendre de M. de Cernay, ayant épousé sa fille, veuve de M. le Danois, dont il reste une fille, héritière de quarante mille écus de rente. Elle n'est pas mal de figure, mais gare la tête de sa mère qui était fort singulière.

Le mardi 11, fête de Saint-Martin, que l'on ne célèbre point dans le diocèse de Cambrai, nous allâmes à pied, en sortant de dîner, voir le château de Beuvrage où était, il y a six mois, le séminaire de Cambrai placé depuis dans la maison des Jésuites de cette ville. Le château de Beuvrage est immense et a la plus belle apparence du monde. Il a été bâti par les ducs d'Aremberg qui y logeaient, et est situé dans un endroit mal sain par la quantité de marais l'environnant. M. de Brias, archevêque de Cambrai, l'acheta pour y mettre son séminaire. M. l'archevêque actuel a obtenu permission de le vendre au profit du séminaire. Le menuisier de Raismes s'est rendu adjudicataire des matériaux moyennant 20,000 livres, payables en deux ans, mais ne doit démolir qu'en neuf ans. La seigneurie a été achetée par M. de Cernay moyennant 6,000 livres; elle vaut 250 livres de revenu. Après avoir vu ce vieux château, nous allâmes rendre visite au chevalier de Sainte-Aldegonde, vieux militaire, ayant de l'honneur et de l'esprit, mais périssant d'ennui et de vapeurs dans sa petite maison assez jolie.

Pendant tout le temps que nous avons été à Raismes, il est arrivé de Valenciennes des foules militaires fort ennuyeuses. M. de Cambrai s'esquivait de son mieux, mais ne pouvait se soustraire à toutes les révérences qui affligeaient son imagination.

Le mercredi 12, après avoir écrit à M. de Calonne et à Mme de Sarsfield, nous avons été, par le plus beau temps du monde, visiter deux églises dont je n'ai point vu les pareilles.

Nous commençâmes par celle de Vigognes; c'est celle d'une abbaye de Prémontrés : elle m'éblouit par sa beauté et sa richesse; elle est du plus beau gothique. Au-dessus de la porte d'entrée est une tribune toute de marbre, soutenue par six colonnes de même matière, avec une voûte plate extrêmement ornée de sculptures. On aperçoit de là l'entrée du chœur, et l'on voit jusqu'au maître-autel par-dessus la voûte d'un très beau jubé de marbre, qui occupe toute la largeur du chœur sans le cacher. Le retable de l'autel est singulièrement riche et tout de marbre, formé par trois ordres d'architecture : l'ionique au premier, le corinthien au second et le dorique au troisième. Tout cela est surmonté d'une espèce de lanterne d'ordre corinthien qui fait un effet merveilleux. Devant l'autel sont, des deux côtés, deux superbes colonnes de marbre, portant des espèces de candélabres de même matière, d'un goût exquis. Des deux côtés, et entre les stalles et le sanctuaire, sont deux arcades, en marbre également, dont l'une supporte le tombeau et la statue de marbre d'un abbé, et l'autre, deux magnifiques statues. Cette église est pleine des remarquables reliefs et presqu'incrustée partout du plus beau marbre. Le chœur en est pavé, et les stalles, faites d'un très beau bois, représentent, en reliefs très délicats et parfaitement sculptés, la vie de saint Norbert.

Il faudrait passer deux jours dans cette église pour en admirer toutes les beautés de détail. Dès l'entrée, on est surpris d'une vaste cuve de marbre, au milieu de laquelle s'élève une colonne magnifique. C'est là le bénitier, où il faut s'arrêter pour contempler l'ensemble majestueux de cette église. Dans la maison, nous admirâmes un vaste bâtiment nouvellement construit par l'abbé, et ouvert de plus de trente croisées, au-dessous desquelles règne une grande galerie conduisant à l'église à l'abri. Dans une salle remplie de tableaux, nous en distinguâmes surtout un très grand de Rubens, le seul de ce peintre qui représente une chasse. Il renferme sept personnages occupés à combattre une louve et ses petits attaqués par plusieurs chiens.

Je n'imaginais rien de plus beau que l'église dont nous sortions; celle de Saint-Amand me la fit bientôt oublier : c'est un vaste édifice, bâti il y a environ cent ans par un des

abbés. Elle est de la plus grande beauté et de la plus grande régularité, même en dehors; environnée de toutes parts de magnifiques colonnes ioniques, séparées par des arcs-boutants de la plus grande délicatesse.

On entre par un jubé de marbre, qui, vu du chœur, présente la perspective d'une voûte à compartiments et contient un orgue superbe. Les bas côtés sont soutenus par des colonnes ioniques et supportent une galerie qui règne tout autour de l'église, en forme de tribune, et dont les balustres sont de très beau marbre. Il faut avancer lentement : du bas de l'église on est frappé, à droite et à gauche, de l'ordre, de la majesté et de la justesse des proportions. Le milieu de la croisée est surmonté par une coupole, en forme de lanterne, soutenue par des colonnes en marbre. On monte par quarante-deux degrés de marbre au chœur, et il ne faut pas manquer de se retourner, quand on est à l'entrée, pour envisager l'ensemble de l'église. Le chœur est de niveau avec les galeries des bas côtés qui s'élargissent beaucoup vers l'une et l'autre croisée ; il est pavé de marbre et bordé de très belles stalles sculptées. Le sanctuaire est moins grand que celui de Vigognes, mais le retable de l'autel, qui est tout de marbre, s'élève, comme lui, jusqu'à la voûte. Il est formé par quatre belles colonnes de marbre de l'ordre corinthien, sur les chapitaux desquelles sont placées les quatre statues des évangélistes. Des deux côtés du sanctuaire sont quatre armoires remplies de châsses de vermeil, dont deux anciennes et deux plus modernes, toutes du meilleur goût et de la plus grande richesse. Au fond des deux croisées, on aperçoit, du milieu de l'église, et on voit encore mieux des travées, deux magnifiques tableaux de Rubens. Celui qui est à droite, est sur bois : il tourne sur un pivot dans sa niche; d'un côté, il représente l'Annonciation de la Vierge, et de l'autre, la sépulture de saint Etienne. Je crus voir les cieux ouverts, tant je fus frappé de la beauté du coloris et de la fraîcheur de cette admirable peinture.

A gauche et vis-à-vis est celui qui représente le martyre de saint Etienne. Il était sur toile ; comme elle ne se soutenait plus, il a été enlevé et replacé sur une autre toile par un peintre de Tournai. Les couleurs en sont moins vives que dans ceux de la droite, mais la beauté de l'expression et la supériorité du

dessin ravissent le spectateur. On doit examiner avec soin les reliefs de marbre blanc qui règnent des deux côtés de l'escalier de marbre par lequel on monte dans le chœur. Ils représentent le massacre des religieux de cette maison par les Normands et sont de la plus grande beauté. La sacristie, ou plutôt le trésor de cette église, est extrêmement riche.

Il faut, en visitant cette église, faire attention à une chose très singulière : des colonnes qui soutiennent la voûte du chœur, il y en a un très grand nombre, à gauche, qui se sont insensiblement enfoncées en terre de plus d'un pied, sans que les autres aient fait le même mouvement. La voûte a aussi cédé dans la même proportion, sans que pour cela rien n'ait éclaté ni menacé ruine. La maison est vaste et magnifique; la cour est ornée d'une façade du même ordre à peu près que l'église extérieure. Nous visitâmes, dans l'intérieur, la bibliothèque dont le vaisseau est grand et spacieux ; les livres qui y sont, ont été rassemblés par un de leurs abbés réguliers. L'abbé actuel est le cardinal d'York, dont nous vîmes le portrait dans la salle des hôtes; cette abbaye lui produit, à Rome, quatre-vingt mille livres. Elle vaudrait à un Français qui y veillerait de plus près cent vingt mille livres de rente.

Vis-à-vis de cette abbaye de Bénédictins est un monastère de filles, du même ordre, dont ils sont les directeurs. Ces religieuses, comme toutes celles de Flandres, reçoivent du monde dans leur couvent et sortent de la maison. Il existe encore, dans celle des Bénédictins, un vieux religieux qui a vu milord Malborough, pendant la guerre, et qui a causé avec lui. Ce général anglais lui fit beaucoup de plaisanteries sur le voisinage des religieuses; et, à toutes les questions singulières, le Bénédictin répondait toujours : « *Oui, Monseigneur.* » Malborough lui dit : « *On prétend même que vous couchez avec elles?* »

— « *Oui, Monseigneur.* »

« *Je crois*, répliqua l'Anglais, *que vous vous f..... de moi?* »

— « *Oui, Monseigneur.* »

Voilà ce que conte encore ce bon religieux.

Le soir arrivèrent à M. de Nicolaï, à M. de Cambrai et à M. Tabourcau, les lettres pour la convocation des États de Cambrai.

Le jeudi 13, M. de Puységur nous prêta des chevaux. à

l'abbé Pluquet et à moi, et nous allâmes visiter Valenciennes. Le secrétaire de M. Taboureau, qui avait été averti, vint au-devant de nous et nous mena d'abord voir les fosses d'où l'on tire le charbon de terre. Nous examinâmes cette machine qui est fort simple. Les malheureux enfouis sous la terre, à plus de cent toises de distance de sa superficie, gagnent vingt-cinq sous en six heures de temps, car ils ne peuvent y rester plus longtemps de suite. Les mines appartiennent à différents particuliers et leur valent beaucoup d'argent. Comme les souterrains d'où l'on tire le charbon, sont fort incommodés par les eaux, on a pratiqué des pentes souterraines qui leur permettent de s'écouler dans un endroit plus bas; et afin qu'elles ne refluent pas, on a inventé une machine placée sur le réservoir général où elles se rassemblent, et par laquelle la chaleur du feu, en raréfiant l'air, fait monter des pompes d'un poids énorme. Ces pompes amenant avec elles de l'eau dont la fraîcheur condense ensuite le même air, retombent; et tel est le principe de l'admirable mécanique par laquelle se vident les fosses de charbon de terre. On appelle *machine à feu* ce singulier ouvrage; elle ne jouait pas et nous ne pûmes la voir. Mais nous allâmes visiter les nouveaux ouvrages et la citadelle qui est très belle et très forte. Elle est même défendue par d'autres ouvrages, et surtout par un ouvrage à couronne que l'on appelle *le réduit* et qui semble faire, à lui seul, une autre citadelle.

De là, nous allâmes à une espèce d'hôpital de pauvres enfants : on y reçoit les garçons et les filles, qui y travaillent jusqu'à l'âge de vingt-un ans. Les garçons vont apprendre chez des ouvriers, avec lesquels la maison s'arrange ou pour payer ou pour recevoir, selon que l'enfant peut ou ne peut pas gagner sa vie. Les filles filent et font des dentelles; nous les vîmes travailler toutes ensemble avec la plus grande adresse. Il y en avait une petite de cinq ans et demi qui se hâta de nous montrer son ouvrage qui n'était point mal.

Nous visitâmes ensuite la place, où il y a une statue pédestre du Roi, faite par un habitant de Valenciennes. Elle n'est pas d'un trop bon goût. L'hôtel de ville a une apparence; et vis-à-vis de lui, se trouve une longue file de maisons toutes neuves, à trois ou quatre étages.

La paroisse et prévoté de la Notre-Dame est la plus belle église de Valenciennes. Elle est bâtie dans un ordre gothique très agréable et fort bien éclairée, mais la croisée est un peu trop longue par proportion au chœur. Il ne faut pas manquer d'aller voir les reliefs de marbre qui sont autour du chœur, en face de la nef. Ils retracent l'histoire d'une peste arrivée, dit-on, en 1002, et dont on fut guéri par un saint cordon que la Vierge donna à un ermite. Tous ces reliefs sont très beaux; je ne les crois pas tous de la même main. Remarquez celui qui représente la Vierge paraissant sur les nues, et écoutant les prières de la multitude désolée qui est sur les murailles. Mais le plus magnifique est celui placé à gauche de la porte du chœur : il représente un prêtre administrant les secours spirituels aux pestiférés ; il vaut le tableau de la famille de Darius, de Lebrun, pour la variété de l'expression régnant sur les visages, qui tous expriment la plus profonde douleur. Contemplez surtout la tête et l'attitude du prêtre, le dernier soupir rendu par un mourant, une femme qui soutient sa mère renversée entre ses bras, et celui qui met sur le chariot des corps ensevelis. Je fus un quart d'heure saisi d'admiration devant ce magnifique tableau : on ne s'aperçoit pas que la couleur lui manque.

Nous finîmes par l'hôpital, splendide et vaste bâtiment digne des Romains. La principale cour est un carré oblong, de quinze croisées de long sur onze de large. La chapelle, dont le portail n'est qu'à moitié fait, sera vis-à-vis de la porte d'entrée. Trois étages et un souterrain règnent tout autour de cette cour, et toutes les pièces sont doubles et partagées par de beaux et solides piliers de pierre noire, qui est une espèce de marbre et qui en aurait le poli, si on voulait. Toutes ces pièces sont voûtées, avec un air de grandeur et de solidité imposante. Autour de cette cour principale, il y en a encore plusieurs autres, entourées de bâtiments construits dans le même goût et avec la même solidité. Tout cet édifice immense, qui n'est point encore achevé, a été commencé, il y a quatorze ans, sous M. de Machault, contrôleur général ; imaginé, conçu, suivi et exécuté par un ingénieur, nommé Aved, qui nous mena partout et qui me parut une excellente tête. Cet homme n'a, pour cela, que 2,000 livres d'appointements du Roi. Dès

le temps que M. de Machault était intendant de Valenciennes, on avait formé le projet de cet édifice et on avait déjà deux cent mille francs en caisse pour le commencer. Quand le Machault fut fait contrôleur général, comme il connaissait la niche, il prit les deux cent mille francs à titre d'emprunt pour le Roi, et ne les a jamais rendus. Cet immense hôpital est fait à deux fins : il peut, en temps de siège, fournir des magasins qui contiendront deux cent mille sacs de blé, et loger à l'aise quinze mille hommes; il est hors de portée des bombes.

Retourné de là à l'intendance, je trouvai une marchande de dentelles, nommée Mme Chauvin, à qui j'achetai trois paires de manchettes pour dix louis. Nous revînmes dîner à Raismes, et nous admirâmes la belle inscription qui est au-dessus de la porte de l'église paroissiale de ce village ; M. de Cernay l'a bâtie et elle est jolie, quoique petite. Cette inscription, qui annonce le goût de son auteur, est conçue en ces termes :

D. de Cernay me locat,
Sancto Nicolao me dedicat.

Elle est, comme on le voit, dans le genre de l'inscription du pont de Beaune. Le soir, nous fîmes une partie de quinze. M. de Puységur me promit de faire dessiner, dans l'église de Notre-Dame de Valenciennes, le beau morceau de la peste que je lui ai vanté; il emploiera pour cela un jeune peintre nommé Watteau, petit-fils du fameux peintre de ce nom qui était de Valenciennes. Ce peintre dessine bien et a fait, en particulier, un fort joli tableau représentant Mlle le Danois conduite par son grand-père à Minerve, sous les auspices de la déesse de la Santé : ce petit tableau est dans le cabinet de M. de Cernay, à Raismes.

Le 14, nous partîmes à quatre heures du matin pour Cambrai. Il faut revenir prendre le grand chemin à la porte même de Valenciennes et tourner à droite. La première poste est à quatre grandes lieues, à Bouchain ; on voit, en passant, sur la droite, la petite ville de Denain et la plaine où se donna cette fameuse bataille qui sauva la France. Les terres sont belles et fertiles; plusieurs étaient couvertes de colza, plante dont la graine noire fournit de l'huile pour la marine. L'Escaut, qui serpente dans cette plaine, ne paraît là qu'un petit ruis-

seau ; il se partage en deux bras à une petite distance de Valenciennes, après y être entré. Les charbons de terre sont chargés sur des bélandres (1) que porte le bras le plus proche des fosses, et que l'on a grossi en soutenant les eaux par des vannes, qui sont près du pont de bois conduisant à la ville. Cette écluse empêche que les bélandres ne puissent passer. Elles sont donc obligées de remonter pour gagner l'autre bras ; de là, elles vont jusqu'à Ostende par les canaux.

A Escandœuvres, à une demi-lieue de Cambrai, M. l'archevêque trouva son carrosse et toute la cavalerie qui venait au-devant de lui. Les écoliers de la ville, habillés en grenadiers et avec des moustaches postiches, l'avaient précédée. Montés sur des chevaux, dont quelques-uns se culbutaient, ils laissaient leurs moustaches dans les boues. Les dragons vinrent aussi, ainsi que plusieurs carrosses des chanoines et des principaux de la ville. M. de Cambrai monta dans son carrosse et nous continuâmes la route dans celui du voyage. Le cortège du prélat avait le plus grand air. Douze coups de canon et toutes les cloches annoncèrent son entrée, et toutes les rues jusqu'à l'hôtel de ville, étaient bordées par le régiment de Navarre sous les armes. M. de Cambrai, descendu à l'hôtel de ville, y reçut les hommages du corps de ville et lui fit un petit discours très bien composé.

De là, il se rendit à son palais où il reçut les échevins de la ville et entendit un très grand nombre de harangues. Nous dînâmes gaiement, n'ayant d'étrangers que le comte de Guines et son lieutenant-colonel. Sur les quatre heures après midi, la porte fut ouverte à tout le monde et le grand cabinet se remplit de tout ce qu'il y a de meilleure compagnie à Cambrai. La plupart des femmes y sont fort laides. Mme de la Porterie, femme du commandant, est fille de feu M. Lamouroux, trésorier général des États de Languedoc, et a sa mère avec elle. La seule jolie personne que j'aie aperçue, est Mme des Gaudières, femme du lieutenant de roi : elle a un très joli visage, une physionomie douce et fine, l'air de dix-huit ans quoiqu'elle en ait bien trente, et ni plus ni moins de coquet-

(1) Petits bâtiments de transport, à fond plat, dont on se sert principalement sur les canaux et dans les rades.

terie que ce qui lui faut. Je fus très content d'elle, et elle me rendit plus odieuse encore cette insupportable Mme de Lage, fille de Mme de Nicolaï, qui disait d'elle : « *Mon gendre n'est pas encore cocu, à ce que je crois ; mais cela ne tardera pas.* »

Elle se trompait, et j'aurais juré sur la mine du gendre et sur les yeux de sa femme, qu'il l'était depuis longtemps.

A sept heures, nous assistâmes au feu d'artifice dont quelques rotations manquèrent. M. de Cambrai y mit le feu lui-même de la fenêtre de l'hôtel de ville.

Avant de me coucher, je travaillai à un projet d'acte capitulaire destiné à fonder une messe pour le Roi à l'église de Cambrai, et j'écrivis jusqu'à minuit et demi, ce qui m'empêcha de bien digérer le léger souper que j'avais fait. Je continuai le 15 au matin ; M. de Cambrai, qui alla à neuf heures au chapitre, proposa et fit accepter cette fondation.

Comme c'était la fête de saint Léopold, patron de l'archevêque, la musique de son chapitre lui donna, à sa messe et dans sa chapelle, un fort bon morceau que je n'entendis point. Je me rendis ensuite, avec lui, l'abbé Pluquet et l'abbé de Turtot, au séminaire. Il est formé des bâtiments qui appartenaient à la communauté des Jésuites, et séparé de ce qui était le collège. M. de Cambrai a obtenu des lettres patentes assurant à son séminaire cette partie de la dépouille des Jésuites.

L'église appartient au séminaire, mais le collège en a l'usage. Elle est très belle. La voûte en est régulière, hardie et soutenue par deux rangs de colonnes rondes, auxquelles correspondent autant de pilastres de l'ordre corinthien adossés contre le mur. Entre ces pilastres sont de grands et fort beaux tableaux qui rappellent la vie et les miracles de Jésus-Christ. Je remarquai, dans la salle des exercices, un tableau dans lequel on voit un Jésuite communié par deux anges, dont l'un tient le calice et l'autre l'hostie. La Vierge est derrière eux qui leur donne l'ordre. Un autre tableau, dans le même lieu, représente l'Annonciation, et l'ange est habillé en dalmatique, avec une espèce de capuchon rabattu.

Nous allâmes, de là, faire quelques visites, à M. le marquis de Wargnier, à M. de la Porterie, à M. le doyen, qui fut le seul que nous trouvâmes et chez qui j'avais été causer la veille, après le feu d'artifice. Il est un peu mieux de sa chute

qu'il ne l'était au carême dernier, et marche un peu, mais presque toujours appuyé des deux mains sur les bourdons (1).

Nous étions douze personnes à dîner. A trois heures, vinrent sept ou huit députés du chapitre, que M. l'archevêque harangua sur une difficulté qu'il soulevait relativement au bureau permanent des États. Il prétendait que son député en était membre essentiel, sans avoir besoin de la mission des États généraux. On me fit rester, et je fus obligé de haranguer moi-même. Nous proposâmes un tempérament : c'est que ce député fût toujours du bureau, mais qu'il fût reconnu des Etats généraux, et ne fît aucunes fonctions qu'après avoir eu leur agrément, qu'ils ne pourraient cependant lui refuser.

A cinq heures, le cabinet se remplit comme la veille ; je fis un brelan avec Mme des Gaudières, le vicomte de Berghes et deux autres. M. Taboureau arriva. La pluie fut très forte le reste du jour, et nous continuâmes, pendant la soirée, la poule au trictrac que nous avions commencée la veille. Nous apprîmes qu'un malheureux voiturier de Cambrai, loué par deux particuliers pour transporter des marbres, étant arrivé à Amiens avec ses conducteurs, avait été surpris de voir sa voiture arrêtée et ses conducteurs s'enfuir: le marbre était creux et plein de tabac de contrebande. Ce voiturier, quoique très innocent, a été mis en prison, où il est encore, et même condamné à de très fortes amendes.

L'abbé de Biré, chanoine de Saint-Géry, était de notre poule. Il nous conta qu'un homme, en prison pour vol, s'étant étranglé lui-même, les juges du chapitre de Saint-Géry avaient imaginé qu'ils ne pouvaient lui faire son procès pendant les vacances, et que, pour attendre la rentrée, ils l'avaient salé. Il en a coûté deux cents livres de sel; après quoi ces officiers ont condamné le suicidé à être pendu par son cou pour vol, et par ses pieds, pour s'être tué.

Le dimanche 16, M. de Cambrai assista à la grand'messe, et j'allai entendre celle de onze heures et demie, après laquelle le prélat me mena voir la parade du régiment de Navarre. J'en fus aussi émerveillé qu'à Compiègne. Nous dînâmes, ce jour-

(1) Longs bâtons, surmontés d'un ornement en forme de pomme, dont se servent ordinairement les pèlerins dans leurs voyages.

là, chez M. le marquis de Wargnier, vieux et bossu, jouissant de 50,000 livres de rente, après en avoir mangé cinquante autres. Il est seigneur de Crèvecœur, et en cette qualité, châtelain de Cambrai. Nous y fîmes grande et mauvaise chère. J'y jouai au whist avec Mme de la Porterie; elle est petite, mais assez aimable, et bonne femme.

Le soir, il fallut passer la soirée chez M. de la Porterie, son mari, maréchal de camp, commandant de la place parce qu'il est à la tête de l'école d'équitation de dragons. Sa maison était illuminée en dehors. Il y eut, pendant tout le souper, la musique du régiment de Navarre. M. de Cambrai s'en alla à l'entrée du souper. Je ne me mis pas à table et je jouai au quinze avec le baron de Furnal, frère du prévôt du chapitre, et avec trois autres. Je mangeai un morceau au dessert et fis un brelan avec Mme de Nicolaï. Elle était arrivée avec son mari pour les États et était logée à Saint-Aubert. J'avais été la voir en sortant de chez M. de Wargnier, et j'assistai au compliment qui lui fut fait par le Corps du magistrat.

Le lundi 17, je restai dans ma chambre toute la matinée, croyant qu'il n'était pas permis d'entrer aux États. Cependant, tout le monde y entre avec les commissaires du Roi. M. l'archevêque adressa un discours aux États avant l'arrivée de ces commissaires, et à ceux-ci lorsqu'ils vinrent faire la demande. Ils y répondirent à merveille et on fut très content de la harangue de M. Taboureau. La place de l'archevêque est sous un dais dans le fauteuil du milieu ; il la cède et se met dans le fauteuil de droite quand les commissaires du roi paraissent : le commissaire d'épée prend la place du milieu. Son fauteuil et celui du prélat ont deux carreaux, celui de l'intendant n'a que le carreau du dos.

Après les États, M. l'archevêque donna un très grand dîner à tout ce qui avait composé l'assemblée. J'allai faire des visites, l'après-midi, et je revins à l'archevêché sur les six heures.

La vie de l'archevêché était assez uniforme : la journée était donnée aux affaires ; à six heures, tout le monde arrivait. Le prélat faisait la partie, et il y avait alors sept ou huit tables de jeu dans la salle. Le monde s'évadait à huit heures. On soupait avec dix ou douze personnes, point de femmes ; on

jouait ensuite au trictrac, et le prélat était on ne saurait plus aimable dans ces soirées.

Le mardi 18, chapitre dans lequel on arrêta que, pour témoigner au Roi sa reconnaissance, il serait célébré tous les ans, le jour de la naissance de Sa Majesté, une messe solennelle pour la prospérité de son règne et pour la conservation de sa personne.

Le mercredi 19, M. Taboureau repartit à Valenciennes, et je dînai avec lui chez Mme des Gaudières. Il y avait eu vicariat à l'archevêché et l'abbé Pluquet n'avait pu être du dîner. On appelle *vicariat* une assemblée de tous les vicaires généraux, qui se tient deux fois la semaine, et dans laquelle se décident, à la pluralité des voix, toutes les affaires ; cette forme d'administration est très ancienne et la meilleure de toutes.

Le jeudi, nous allâmes voir, au manège, les exercices d'équitation des dragons, dont j'avais vu, la veille, la théorie. Ce M. de la Porterie a peu d'esprit, mais il est enthousiaste des exercices de la cavalerie, et rien n'est mieux entendu que sa conduite à cet égard. J'entendis des dragons répondre à merveille sur tous les principes de l'équitation et même sur l'anatomie du cheval, dont ils démontraient l'ostéologie sur un squelette de cheval, monté par un squelette d'homme, où il ne manquait pas un cartilage.

Les évolutions et les exercices me parurent au-dessus de tout ce que j'avais vu. J'allai de là, avec l'abbé Pluquet, visiter l'église de Saint-Sépulcre, magnifique monument bâti à la moderne, avec des pilastres d'ordre corinthien et une fort belle croisée. Elle est, comme presque toutes les églises de Cambrai, pavée de marbre. On remarque, dans la croisée, de grands tableaux qui imitent si parfaitement le relief que l'on s'y méprend. Ils sont l'ouvrage d'un Allemand, nommé Géraërt. Il avait ce talent au suprême degré ; mais ses tableaux étaient bien ou mal dessinés, suivant qu'il copiait un bon ou un mauvais ouvrage. Le seul de lui qui ait un beau dessin, est dans la sacristie et représente Jésus-Christ sur la croix. Le chapitre est superbe, de forme ovale, et surmonté d'une coupole hardie, tout à jour, dont la voûte n'est soutenue que par les barreaux de fer qui séparent les vitrages dont elle est entourée. La bibliothèque est belle et dans un vaisseau fort

élégamment orné. Cette abbaye appartient à des Bénédictins de l'ancienne observance. Je remarquai, dans le cloître, un vitrage où saint Benoît est peint fustigeant, à grands coups de bâton sur les épaules, un de ses moines. Le diable, chassé par ces coups, sort de dessous la jaquette du moine, où il s'était logé entre ses jambes.

Le défaut de cette église, c'est que la base des pilastres est beaucoup trop haute pour le fût.

Le vendredi, à huit heures du matin, nous partîmes en poste au Cateau-Cambrésis, qui est à cinq lieues, de deux mille quatre cents toises chacune, et où conduit la plus belle chaussée du monde. Ce pays est magnifique. On change de chevaux à Inchy, à trois lieues de Cambrai. M. l'archevêque ne voulait que se promener, et fut bien surpris de trouver le courrier de la poste qui lui apportait un bouquet à une demi-lieue d'Inchy.

Il lui fit passer son chemin; mais au bout de quelque marche, nous vîmes arriver des hussards, en moustache et en habit rouge, se tenant ridiculement sur leurs chevaux et se servant de leurs pistolets et de leurs sabres en guise de fouet. Après eux vinrent des cavaliers en habit rouge, et toute l'infanterie, en habit gris, bordait le chemin. M. de Cambrai, qui ne s'attendait pas à une réception, était en colère et ne pouvait se tenir de rire ; M. le comte de Guines faisait les meilleures plaisanteries du monde et nous étions extrêmement gais. Le canon tira quand nous approchâmes, les cloches sonnèrent, et toutes les voix répétèrent : *Vive Monseigneur!*

Nous vînmes descendre dans une petite maison qui a une assez grande cour, et qui est le seul logement que les évêques aient là. Dans la première pièce, une troupe de bergères : il fallut entendre le compliment. Le magistrat, composé de sept ou huit personnes en robe, dans l'autre pièce, fut brusqué et n'eut pas le temps de débiter sa harangue : on lui dit qu'il avait été convenu que la réception ne se ferait que l'année suivante. A ce moment, les bergères demandèrent à entrer pour chanter leurs chansons. L'abbé de Turtot était grondé, se défendait ; l'abbé de Biré riait sous cape et gardait son sang-froid. Enfin, nous montâmes dans le vieux carrosse de

l'abbé de Saint-André pour aller nous promener. Toutes les cavalcades nous suivirent; il fallut faire fermer les portes de la ville pour nous promener en paix. Nous allâmes marquer la place où M. de Cambrai doit bâtir sa maison de campagne, à mi-côte, dominant à gauche la ville du Cateau, et à droite, un fort beau vallon. Il aura derrière lui, mais environ à six cents toises, une petite rivière dont il lui faudra amener les eaux. Nous poussâmes par delà cette rivière pour visiter les bois de l'archevêque ; ils sont très vastes et seront très beaux. Il existe, dans cette forêt, un ermitage, que nous trouvâmes fort puant, où trois ou quatre ermites montrent à lire à des enfants que les paysans leur envoient. En revenant, nous vîmes travailler à la chaussée qui continue celle par laquelle nous étions venus, et qui mènera jusqu'à Landrecies.

Le Cateau est une petite ville fort bien bâtie et prodigieusement peuplée. Les rues y sont belles et propres, les églises jolies. Nous dînâmes à l'abbaye de Saint-André. L'abbé est un imbécile qui, déjà abruti par le vin, est devenu absolument stupide par une attaque d'apoplexie. Après une harangue fort plate, nous eûmes un immense dîner tout froid, avec d'excellent poisson mal accommodé. Toute la communauté dîna avec nous, hors les moines qui étaient à une petite table. Nous fûmes fort surpris de voir, après le service de l'entremets, reparaître un énorme service de rôti gras et maigre que l'on nous dit être le complément du dîner. On supprima cependant un quatrième service, parce qu'on jugea qu'il nous ennuierait. Au milieu du troisième était, entre deux serviettes, une pièce de vers français à la louange de l'archevêque. Je ne pus la lire parce que j'étouffais de rire. Après dîner, M. de Cambrai envoya chercher le premier magistrat pour adoucir un peu le chagrin qu'avait pu causer la réception du matin.

Nous allâmes voir l'église qui est belle et claire; ensuite le collège, qui est dans la plus jolie situation du monde ; la cour est une espèce de terrasse donnant sur la campagne. Les corridors sont très propres ; chaque pensionnaire a sa petite chambre bien blanche et bien nette. Il y eut, dans la salle des exercices où tous les pensionnaires étaient rangés en haie, une harangue et une pièce de vers déclamée. Nous montâmes là en carrosse

et nous partîmes, reconduits par les troupes ridicules qui nous fournirent bien des sujets de rire.

M. de la Porterie et le lieutenant-colonel de Navarre qui étaient venus après nous, s'en revinrent en même temps. En arrivant, notre cocher pensa nous jeter dans un des fossés de Cambrai, bien que tous les habitants eussent mis des chandelles sur leurs fenêtres pour nous éclairer.

Le samedi 22, l'abbé Pluquet et moi allâmes faire nos visites d'adieu. Nous vîmes aux Capucins un magnifique tableau de Rubens, représentant la sépulture de Jésus-Christ.

Le magistrat de Cambrai a décrété un soldat qui avait tué une femme. Celle-ci, dit-on, n'avait pas répondu lorsqu'il lui avait ordonné de se retirer. Ma malle était partie le jeudi précédent, aussi mon paquet fut bientôt prêt. Nous soupâmes gaiement; M. de Cambrai était enrhumé et avait mal à la tête du mauvais repas de la veille. Comme nous devions partir tard, nous jouâmes au quinze, après souper, M. de Guines, M. de Lénonchelles, le baron de Fumal, M. l'archevêque et moi. Nous continuâmes avec le vicomte de Berghes, quand M. l'archevêque se fut retiré pour terminer ses paquets. A deux heures, nous nous mîmes en voiture. Nous étions à cinq heures à Péronne; une messe nous attendait. Elle fut servie par le curé, qui s'appelle la Morlière, et qui a été de la licence de M. de Cambrai. Nous roupillâmes de notre mieux en voiture; mais, à Gournay, il nous fallut passer près de trois quarts d'heure à faire mettre un lien en fer à une roue dont la bande était cassée. On nous donna la plus belle chambre de l'auberge; autrefois, elle avait été meublée par M. de Saint-Albin, qui ne manquait jamais d'y coucher quand il allait à Cambrai.

La première poste de Cambrai se nomme Bonavy : cela vient sans doute de *bona vista*. En allant, on voit, avant que d'y arriver, le clocher de Cambrai à gauche; mais, à Bonavy, on tourne tout droit et on l'a toujours vis-à-vis de soi, le chemin étant aligné sur le clocher.

Malgré notre mésaventure, nous étions à une petite lieue au delà de Pont-Sainte-Maxence sur les dix heures et demie, lorsque l'essieu de notre voiture, mal raccommodé à Arras,

cassa dans le même endroit où il avait été rompu. Il fallut, en enrageant, aller à pied jusqu'à Pont et humer le brouillard. Là, nous trouvâmes, dans une mauvaiseau berge, un cabriolet ouvert, où nous cahotâmes jusqu'à Senlis. Nous courûmes chercher des voitures, et un certain M. de Beauregard, officier retraité, qui a épousé une jeune femme de ce pays-là et y jouit de dix à douze mille livres de rente, nous prêta un diable (1) assez propre avec lequel nous allâmes jusqu'au Bourget. Heureusement, on s'aperçut, à la poste, que l'essieu était rompu et qu'il nous eût jeté par terre à une portée de fusil plus loin. Nous essayâmes d'abord un mauvais cabriolet peu solide, mais il en arriva un autre à la poste que nous prîmes. Enfin, nous atteignîmes l'Arsenal sur les sept heures ; nous eussions pu y dîner sans tous nos accidents. Je soupai chez moi de très bon appétit, me couchai à dix heures, et dormis sans me retourner jusqu'à sept heures du matin.

Renvoi de la page 161. — *Extrait du journal de Moreau au sujet du mariage de Mme de Galliffet.*

C'est le vendredi 17 octobre 1766, que je me suis rendu à Paris chez Mme de Galliffet (2), d'après une invitation qu'elle m'avait fait faire la veille en m'envoyant un exprès. Elle m'a appris son mariage résolu avec le vicomte de Sarsfield (3). Le même jour, je vis le comte, frère aîné de celui-ci, et je le jugeai très difficile en affaires. Il s'agissait du projet de contrat de mariage : il voulait faire une assurance d'une terre, pour lui et sa sœur, qui ne les engageât à rien. Il a réussi : Mme de Galliffet était fort occupée de son amour, peu des clauses de son contrat de mariage ; mais je l'ai avertie et je n'ai rien à me reprocher.

(1) Diable, espèce de calèche dans laquelle on peut se tenir debout.

(2) Sur la fin du mois de décembre 1761, projet de mariage de Mme de Galliffet avec M. de Mouchy. (*Journal de Moreau.*)

(3) *29 avril 1766, jour de Pâques.* — Le vicomte de Sarsfield vient d'être fait inspecteur général de cavalerie. (*Journal de Moreau.*)

Je m'en retournai le samedi à Ville-d'Avray, et le dimanche je dînai à Versailles, chez M. le duc de la Vauguyon, revenu la veille de la noce de son fils avec Mlle de Pons. Mais, le mardi 21, j'allai à Paris dîner chez Mme de Galliffet, et l'après-midi nous eûmes, chez M. de Castries, une conférence avec M. le marquis de Lévis et le comte de Sarsfield pour convenir de quelque chose sur le contrat de mariage. Je fis régler que le mari et la femme seraient séparés de biens, et je ne pris certainement pas d'estime pour le comte de Sarsfield. Le mercredi, je retournai à Ville-d'Avray, après avoir expliqué au notaire ce qu'il avait à faire...

Le lundi 27, nous eûmes chez le notaire des altercations avec M. de Sarsfield, le comte : il s'agissait de cette ridicule assurance dont il n'a pas voulu démordre. Mme de Galliffet, avertie, pensa écrire qu'elle n'en voulait point, fit sa lettre, la déchira ensuite, et prit le parti de ne la pas envoyer et de les laisser faire. Je soupai chez elle tête-à-tête.

Le lendemain 28, son mariage se fit à midi, dans la chapelle de l'hôtel de Castries : nous dînâmes chez elle avec Mme de Tavannes. Cette journée me parut fort ennuyeuse, et je ne sortis que pour faire quelques visites et aller chez *La Pipe*, fameux jardinier, lui demander des oignons de fleurs qu'il m'apporta le mercredi 29.

Le souper de noce se fit chez M. de Castries, et la mariée me donna son portrait en pastel que j'emportai dans mon carrosse.

Renvoi de la page 176. — *Voyage à Verderonne et visites aux châteaux de Fitz-James et de Liancourt.*

Mardi, 11 août 1767. — Mme d'Andlau, le jour de mon arrivée à Verderonne, était partie pour Paris, où elle a tenu compagnie à M. de Polastron qui se croyait mort et qui était réellement assez malade. Pendant son absence, nous avons fait partie d'aller nous promener à Liancourt sur des ânes. Cette promenade a été fort gaie. Nous y avons trouvé Mme de

Valentinois, M. de la Vaupalière et M. l'évêque d'Orléans, qui étaient venus s'y promener pendant le séjour du Roi à Chantilly. Le salon de Liancourt m'a paru très beau. J'ai admiré, dans le parc, un bassin en coupe de marbre, de plus de dix pieds de diamètre, fait d'une seule pièce, élevé sur un pied et admirablement sculpté : c'est une antique.

Mme d'Andlau est revenue le vendredi 14...

Le mardi 18, Mme et Mlle de Monteclair sont arrivées à Verderonne. La mère est une assez grande femme, maigre et sèche, toujours en mouvement, bonne et serviable amie, mais qui n'a pas beaucoup d'esprit, et à qui, du temps qu'elle se croyait jolie, il est resté un ricanement perpétuel et insupportable. Sa fille est grande et laide, mais a encore plus de mauvaise grâce que de laideur. Elle a reçu une assez bonne éducation quant aux arts : elle dessine et joue du violon. Le reste de son éducation a été assez négligé. Elle paraît beaucoup aimer Mme de Polignac, sa cousine. Elle a ajouté, à notre société, le plaisir de joindre un violon aux deux excellentes harpes des deux cousines, qui ont chanté et exécuté des duos charmants.

Le temps s'est passé, de ma part, à travailler et à écrire le plus que j'ai pu. Nous avons beaucoup joué aux échecs et quelquefois au whist.

Le jeudi 20, le comte Jules(1) a été à Compiègne, et est revenu le lendemain dîner à Verderonne avec Mme la duchesse de Villequier, bonne et aimable femme, la douceur et l'honnêteté mêmes.

Le lundi 24, nous avons été, avec Mme et Mlle de Monteclair, voir le château de Fitz-James qui est à deux portées de fusil de Clermont, sur le grand chemin, dans la position la plus agréable : le parc est entouré d'un côté de canaux, et de l'autre, de la rivière. Vis-à-vis du pavillon de la gauche est une allée très longue, nommée l'allée du Grand Canal, ayant, à gauche, le canal dans toute sa longueur, et, à droite, un parc extrêmement bien percé, dont on voit successivement les routes avec leurs belles distributions. Le grand canal est coupé par un autre, qui vient s'y rendre par une décharge arrêtée par des

(1) Le comte Jules de Polignac.

vannes, et à la tête duquel est une magnifique cascade. Nous rencontrâmes, le long des canaux qui bordent le parc en tournant, M. Gibert et M. Castoul; ce dernier est provençal, élu à Clermont et médecin. Ils nous firent promener partout. Mme de Monteclair n'était pas fâchée que l'on pût apprendre au duc de Fitz-James, dont le fils est à marier, que Mlle de Monteclair était une héritière de douze cent mille francs. Le château est régulier, quoique ancien, bien situé pour la vue. J'ai été faire une visite au duc de Fitz-James qui m'a très bien reçu et a fait offrir aux dames des rafraîchissements. Nous sommes arrivés à Verderonne sur les deux heures. Ce château de Fitz-James se nommait autrefois Wartly, et appartenait à un M. de la Ferté qui fut obligé de disparaître pour un duel. Il fut plusieurs années dans ce château sans se montrer. Un de ses amis, sachant que Louis XIV l'avait aimé, crut bien faire de parler de lui en sa présence et de lui dire : « *Enfin, ce pauvre la Ferté est bien triste et bien ennuyé dans son château.* » Louis XIV ne dit rien. L'ami de la Ferté revint plusieurs fois à la charge sans que le Roi parût l'entendre. Enfin, comme il répétait toujours le même propos, ce prince lui dit : « *Je vous entends, je vois bien que vous voulez que je le fasse arrêter;* » et il en donna l'ordre. La Ferté prévenu partit sur-le-champ, et dans la suite vendit son château au maréchal de B..., qui fit changer, par lettres patentes, le nom de Wartly en celui de Fitz-James.

Le 26, Mme et Mlle de Monteclair sont parties et ont emmené M. d'Andlau.

Le lendemain, ma femme a fait bien des emplettes de toile et de mousseline, et, le samedi 29, nous sommes partis après avoir envoyé nos malles le vendredi, par la voiture de Creil. Nous avons pris la poste jusqu'à Chantilly, et nous sommes venus avec nos chevaux chez Mme Loyseau. qui finissait son dîner quand nous y sommes arrivés. Nous sommes restés à Saint-Brice jusqu'au lundi, l'après-midi, 31 août. Le dimanche 30, nous avons été voir la maison de campagne de Duvaudier : c'est le château de Groslay que Dangy (1) lui prête et où il chasse tout le temps qu'il y est. La situation du salon

(1) Dangy, fermier général.

est agréable ; du reste, il est assez petit et les jardins sont mal cultivés.

(*Extraits du journal de Moreau.*)

Renvoi de la page 250. — *Extraits du journal de Moreau sur le chancelier de Maupeou.*

Dimanche de Pâques, 31 mars 1771. — M. de Sartine est en butte à la haine de M. le chancelier, qui l'accuse de ne point veiller assez sur les écrits que l'on publie contre lui. M. Lenoir, ami du lieutenant de police, partage cette espèce de disgrâce. Il m'a conté que M. de Sartine ayant voulu se justifier, et ayant obtenu pour cela un rendez-vous de M. le chancelier, celui-ci ne lui avait pas laissé le temps de parler, l'avait pris sous le menton et lui avait dit : « *Eh ! fi donc, mon ami, tu es fou ; je t'estime et sais tout ce que tu vaux ; compte sur moi comme sur ton ami.* »

Il est cependant vrai que le Roi a mal reçu M. de Sartine et qu'on travaille à lui donner un successeur. La confiance du public l'a retenu en place.

Lundi, 1er avril. — J'ai appris du procureur général que l'évêque d'Orléans était arrivé au Mans le samedi 23, pour dîner. Il a été descendre chez l'évêque, son ami ; les moines sont venus le saluer. Il les a priés de lui faire arranger une chambre et des logements pour ses gens, car il n'a point de palais abbatial. Le soir, il a fait collation dans sa chambre.

Des gens qui se disent très instruits de sa disgrâce, la content de cette manière : Madame Victoire l'envoya chercher pour lui faire une recommandation. Il ne put lui accorder ce qu'elle demanda. Elle insista et il prit de l'humeur. Il en avait lorsqu'elle le mit sur le chapitre des affaires publiques et il se déchaîna contre le chancelier. Deux heures après, celui-ci arrive, se fait annoncer et vient demander à Madame Victoire à se justifier sur les imputations de l'évêque. Il le fait de manière à effrayer la princesse sur la témérité de M. d'Orléans. Elle demeure interdite. Le chancelier lui déclare qu'il va de ce

pas se plaindre au Roi. Madame fit avertir sur-le-champ le pauvre prélat, mais le coup était déjà porté.

Renvoi de la page 289. — *Extrait des registres du parlement de Provence.*

Du 19 octobre 1771, les chambres assemblées, la Cour,

Après avoir ouï le discours prononcé par M. le conseiller Moreau pour prendre congé d'elle et recevoir ses ordres, et s'être fait représenter l'arrêté de la Cour des Comptes, aides et finances du 7 décembre 1763, a arrêté que ledit sieur conseiller Moreau est remercié des soins qu'il a pris jusqu'ici, et qu'il est invité par elle, de conserver et accepter même de nouveau le titre et les engagements de son député perpétuel, pour traiter et suivre, auprès du Roi et des ministres de Sa Majesté, toutes les affaires qui peuvent intéresser le Parlement;

A arrêté pareillement, que la gratification qu'elle lui faisait annuellement, sera et demeurera continuée pour le dédommager des dépenses occasionnées par ladite députation, et qu'à cet effet, Frégier, caissier de la compagnie, continuera de lui envoyer annuellement la somme de 2,400 livres qu'il est autorisé à prendre sur les deniers qui entrent dans sa caisse;

A arrêté de plus, que ledit sieur conseiller Moreau est irrévocablement et pour toujours dispensé de la résidence de la ville d'Aix, et qu'à cet effet il jouira, quoique absent, de tous les gages et émoluments attachés à son office et aux fonctions qu'il exige, étant réputé présent par la compagnie, laquelle a toujours reconnu et reconnaît les services qu'il lui a rendus, et ceux qu'il lui rendra par la suite, voulant, ladite Cour, lui faciliter en même temps les moyens de remplir avec assiduité auprès de M. le comte de Provence et dans son conseil, les fonctions de son office de premier conseiller, et de procurer au Parlement la protection d'un prince protecteur né de cette province. S'en rapportant au surplus, ladite Cour, au zèle, à la fidélité et à l'attachement dont ledit sieur conseiller Moreau

lui a donné les preuves les plus certaines et les témoignages les plus authentiques. Signé : Albertas. Collationné, Regibaud.

Renvoi de la page 333. — *Note sur Mlle Sainval extraite du journal de Moreau.*

Je soupai chez Mlle Dubois avec Barbon et Mlle Sainval, excellente actrice que j'avais envie de voir déclamer. Je lui trouvai le même talent que je lui avais aperçu à son début. Il est étonnant que Mlle Durancy balance les suffrages. Il est vrai que celle-ci est protégée par Mlle Clairon et ses amis qui font tout ce qu'ils peuvent pour étouffer les talents de la Sainval. Celle-ci même a eu un mauvais succès : le maréchal de Richelieu voulant la voir jouer avant que de partir pour Bordeaux, elle ne put le refuser, joua le neuvième jour de sa couche, se trouva mal sur le théâtre et manqua de voix. (*Dimanche, 14 décembre 1766.*)

Autre note relative à la Comédie-Française.

3 novembre 1754. — Il y a eu, à Fontainebleau, une grande querelle entre les gentilshommes de la Chambre et les capitaines des gardes du corps au sujet des loges de la Comédie, les uns et les autres prétendant que l'on devait s'adresser à eux pour y avoir place. Les capitaines des gardes avaient même fait mettre des cadenas aux portes des loges. M. de Luxembourg les a fait casser; le Roi en a été informé et l'a approuvé.

(*Journal de Moreau.*)

Appréciations qu'on rencontre dans le journal de Moreau (qui avait une loge à la Comédie-Française) sur quelques acteurs, actrices, pièces, etc.

Nous avons été au *Barbier de Séville*, comédie de Beaumarchais, qui m'a fait le plus grand plaisir. Cette pièce fut donnée, jeudi dernier 23, en cinq actes, et échoua. Elle fut presque sifflée et on crut qu'elle ne reparaîtrait pas. Il en a retranché beaucoup de choses inutiles et indécentes ; il la remit en quatre actes, et dimanche dernier elle fut si bien aux nues, que les quatre premières scènes de la petite pièce se passèrent sans qu'on entendît les acteurs, tant on criait avec force l'auteur. — Elle est effectivement pleine de gaieté et de situations vraiment comiques. (*Mardi, 28 février 1775.*)

J'ai été à la Comédie, on jouait *Œdipe*, et j'ai été extrêmement content d'un nouvel acteur nommé Larive, élève de Mlle Clairon. (*Mercredi, 3 mai 1775.*)

On donnait *Mahomet* de Voltaire; cette pièce est horrible à voir. Larive y a joué très bien. (*15 mai 1775.*)

Larive, qui faisait Oreste dans *Electre*, a joué les fureurs avec un mouvement si terrible que, la pièce finie, il est tombé dans un fauteuil et a été très longtemps sans pouvoir se relever. (*24 juin 1775.*)

Ma loge étant pleine de dames, j'ai vu *Tancrède* des coulisses où Mlle Sainval m'avait placé. J'étais à côté de Le Kain qui m'a dit que, malgré les efforts qu'il avait faits à Fontainebleau pour mettre en valeur *Menchikoff* de la Harpe, il ne conseillait pas à l'auteur de donner cette pièce à Paris. (*15 novembre 1775.*)

Entre les deux pièces, je suis allé voir Mlle Sainval qui sort d'une grosse fluxion de poitrine. Elle m'a paru éteinte et je crains fort qu'elle ne puisse remonter sur le théâtre. (*5 décembre 1775.*)

Allé à la Comédie. On donnait *Iphygénie*. Mlle Vadé, nouvelle actrice, jouait le rôle d'Iphygénie et a joué très juste. (*2 mars 1776.*)

Vu *Brutus* de Voltaire. Il était joué par un nouvel acteur qui grassaie et nous a paru faire beaucoup de contorsions et de grimaces ; on le nomme *Beaumanoir*. (*10 juin 1776.*)

Mlle Sainval, la cadette, grassaie un peu, mais joue bien. (*Juillet 1776.*)

D'autre part, voici ce que Moreau raconte en 1774 sur Beaumarchais :

Mardi gras, 15 février 1774. — Le quatrième mémoire de Beaumarchais fait un bruit extraordinaire. Il fut distribué lundi, à la porte du bal de l'Opéra, à huit heures et demie du matin, et il en fut vendu près de deux mille à 48 sous. C'est une farce que ce mémoire ; la licence y est portée à son dernier période.

Vendredi, 18 février. — Ce fou de Beaumarchais a été, son bonnet de nuit dans sa poche, retenir sa chambre à la Conciergerie.

Samedi, 19 février. — M. d'Artagnan nous a conté chez Mme de Montmorency, que ce don Cabijo, que Beaumarchais avait fait destituer en Espagne, en 1764, était alors notre espion dans les bureaux de Madrid, et que c'était la raison pour laquelle M. d'Ossun était si empêché de renvoyer Beaumarchais.

Mardi, 22 février. — On a commencé hier le rapport du procès de M. de Beaumarchais.

Samedi, 26 février. — On a aujourd'hui jugé Beaumarchais, mais je n'ai pu savoir l'arrêt avant que de partir. La dame Goëzman a été condamnée au blâme ainsi que Beaumarchais ; M. de Goëzman, hors de cour ; Bertrand et Lejay, admonestés ; les mémoires de Beaumarchais, brûlés par la main du bourreau comme scandaleux, calomnieux, et libelles diffamatoires ; défense à Ader et à Bidaut, avocats, d'en signer de pareils à l'avenir ; sur la plainte contre M. de Nicolaï, néant ; l'arrêt affiché.

On a remis à un autre jour le jugement du procès sur le faux extrait de baptême ; Goëzman est perdu et donnera sa démission. Le duc de Noailles prétend que l'on a donné au président de Nicolaï 25,000 livres de rente viagère. Le contrôleur général, à qui j'en ai parlé, nie la quotité de la somme, mais m'a laissé entendre qu'il avait obtenu quelque chose.

Jeudi, 3 mars. — M. le duc de Villequier m'a assuré que l'on avait ordonné un sursis à l'exécution de l'arrêt contre Beaumarchais.

Dimanche, 19 mars. — Nous avons été à la Comédie. Nous comptions voir *Eugénie*, mais la police avait défendu de la jouer, et ce n'était pas sans motif : hier, à la représentation de *Crispin rival de son maître*, il y avait eu fracas d'applaudissements sur les plus légères analogies avec l'affaire de Goëzman.

Jeudi, 17. — M. Goëzman a été jugé ; on avait fait l'impossible pour lui faire donner sa démission qu'il a refusée. Il a été condamné au blâme et à l'amende ; il a été déclaré incapable de posséder aucune charge et on a ordonné la correction du registre de baptême.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES PERSONNES CONTENUS DANS LE TEXTE DE CE VOLUME

E

F

G

H

I

J

L

Q

R

S

T

V

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

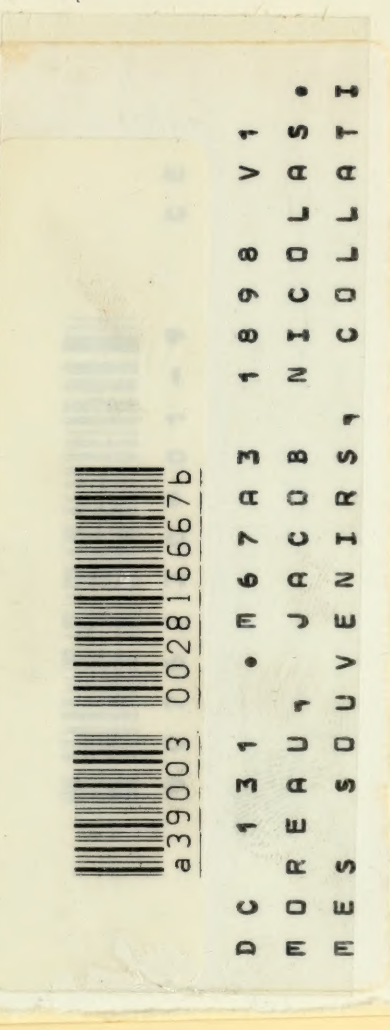
CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX



PARIS
TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie
RUE GARANCIÈRE, 8


a39003 002816667b
DC 131 .M67A3 1898 V1
MOREAU, JACOB NICOLAS.
MES SOUVENIRS, COLLATI